

DÉPARTEMENT DE LA JUSTICE, DE LA SÉCURITÉ ET DES FINANCES

2007 En Bref

Les réformes initiées dans le département depuis le début de la législature ont commencé à montrer des résultats concrets en 2007. L'intégration du corps de police de la Ville de La Chaux-de-Fonds à la police cantonale au 1^{er} janvier 2007 a été réussie. Et la mise en place de la police neuchâteloise a rencontré un franc succès auprès de nombreuses communes du canton, ceci même avant l'entrée en vigueur de la nouvelle loi, le 1^{er} septembre. Il en est également ainsi dans le domaine de l'impôt: à fin juin 2007, 50% des contribuables étaient taxés, conformément à l'objectif que nous nous étions donné. Pour aider ces derniers à remplir leur déclaration d'impôt, un programme informatique baptisé "Clic & Tax" a été développé; il sera distribué en 2008 pour la première fois. Les résultats historiques des comptes 2006 et 2007 démontrent que la gestion rigoureuse des ressources humaines et financières mise en place en 2005 déploie ses effets. On le doit à la très forte implication des services centraux, dans le soutien qu'ils apportent aux départements, dans le suivi et le contrôle des dossiers qui leur incombent dans le cadre de la réforme de l'Etat.

Durant l'année écoulée, tous les services du DJSF ont été impliqués dans de tels processus, parallèlement à l'exécution de leurs missions. Tous, sans exception, ont été appelés à se repenser, à l'occasion du départ d'un, voire de plusieurs, collaborateurs-trices, de la révision d'une base légale fédérale ou cantonale, ou plus simplement dans le but d'améliorer leur efficacité pour faire face à la diminution des ressources à leur disposition. Tous ont été invités à viser l'excellence dans leur manière d'organiser leur travail, de délivrer leurs prestations ou dans leurs relations avec les usagers-ères et le public au sens large. Tous, sans aucune exception, devront apprendre à identifier, à évaluer et à gérer le risque, d'ici à la fin de la législature; à vivre avec le risque; à apprendre à l'assumer.

L'administration est en train de vivre un changement de paradigme important puisque le modèle hiérarchique hérité du 19^e siècle, perfectionné au 20^e siècle, centré sur des tâches de détail exécutées à la chaîne, cède le pas à un fonctionnement en réseaux, basé sur des processus globaux. C'est aussi un changement profond de mentalité: chaque collaborateur-trice se verra déléguer des compétences et des responsabilités nouvelles qu'elle ou il devra assumer avec toujours plus d'autonomie. Avec une part de risque supplémentaire! Mais c'est une chance, puisque cette évolution ira de pair avec des perspectives de développement personnel et de carrière nouvelles, avec des conditions nouvelles, comme le jobsharing ou le travail à domicile.

Le **secrétariat général** (SJSF) a pleinement assumé ses missions centrales d'état-major pour le chef du département, comme les années précédentes. Il a assuré en outre la coordination des travaux de mise en œuvre de la RPT, pour l'ensemble de l'administration cantonale. Durant l'année écoulée, il a été fortement mis à contribution dans la gestion et le suivi de projets, en particulier la création d'une caisse de pensions unique, la mise en place d'un dispositif d'accueil pour les enfants des collaborateurs-trices de l'administration cantonale, l'organisation d'une campagne de communication relative aux réformes dans le secteur de l'impôt, l'élaboration d'une loi sur l'aide humanitaire et la coopération au développement, sans oublier les réorganisations des services des contributions, de la sécurité civile et militaire, pénitentiaire, de la justice et de la police cantonale.

Au cours de l'année écoulée, l'**office d'organisation** (OORG) s'est particulièrement impliqué dans l'accompagnement des unités en phase de restructuration. Pour faciliter cet appui, la démarche GESPA a été appliquée. L'élaboration du catalogue des prestations a été fréquemment suivie d'un inventaire des points forts et des domaines d'amélioration des unités concernées par l'analyse. A partir de ces informations, il a été aisé d'élaborer des scénarios d'organisation en faisant ressortir les avantages et inconvénients de ceux-ci. Les restructurations ont maintes fois donné lieu à des réaménagements de locaux avec, dans certains cas, l'examen de variantes.

L'**office de la politique familiale et de l'égalité** (OPFE) a poursuivi l'élaboration d'un catalogue de mesures en matière de politique familiale et d'égalité à mettre en œuvre dans le cadre de la politi-

que du personnel de l'Etat. Ce document a été mis en consultation au cours du premier semestre 2007. Sur cette base, l'office a remis ses propositions au Conseil d'Etat qui les a acceptées au début novembre. Les mesures qui ne nécessitent pas de modifications législatives entreront en vigueur le 1er janvier 2008. Le congé parental non payé pour les pères et les mères ainsi que l'extension du congé d'adoption exigent une modification de la loi sur le statut de la fonction publique et seront soumis au Grand Conseil au début 2008.

JUSTICE

En matière législative, le **service de la justice** (SJUS) a dirigé les travaux de modification de la loi sur la profession d'avocat-e. Il a été associé à ceux qui concernent l'organisation judiciaire, notamment en matière de justice administrative et à la mise en place du Conseil de la magistrature. Sur le plan de l'organisation, son regroupement avec l'office de perception (volet amendes et frais judiciaires) et l'office des documents d'identité deviendra effectif au 1^{er} janvier 2008. Le service a en outre dirigé les travaux d'études concernant le fonctionnement de deux greffes de l'appareil judiciaire.

Au **service pénitentiaire** (SPEN), l'entrée en vigueur du nouveau code pénal au 1er janvier 2007, a nécessité des formations spécifiques pour les collaborateurs-trices et la création d'une commission de dangerosité. Adaptée au nouveau droit, la nouvelle loi sur l'exécution des peines et mesures pour les personnes adultes (LPMA) a été approuvée par le Grand Conseil en octobre 2007.

Le nombre de journées de détention dans le canton s'est élevé à 46.882 contre 48.863 en 2006 et 46.158 en 2005. L'exercice 2006 a été une année record dans ce domaine. Le travail d'intérêt général (TIG) est en recul par rapport à 2006 (14.037 heures contre 22.711 en 2006). Pour rappel, le TIG est devenu une peine à part entière et non plus une modalité d'exécution comme par le passé.

Le service a été très engagé à l'élaboration de la nouvelle législation, à la réorganisation qui découle des engagements pris par le canton et à la préparation d'un crédit d'investissements concernant la rénovation et l'agrandissement des établissements pénitentiaires du canton.

Le **service de probation** a lui aussi vécu sereinement l'entrée en vigueur du nouveau code pénal. La charge de travail du service est relativement stable en prison préventive mais reste néanmoins élevée en regard du taux d'occupation de la prison. En exécution de peine à l'EEP Bellevue, elle est constante. Finalement, les mandats ambulatoires sont relativement identiques en nombre par rapport à l'année passée. En proportion, la répartition de la charge de travail entre le milieu carcéral et les mandats (personnes en liberté) reste identique, respectivement de 40% et 60%.

SECURITE

L'année 2007 s'est surtout caractérisée par la conduite du projet de **police neuchâteloise**, visant à constituer une seule force de police dans notre canton. En effet, le 19 février 2007, à une très large majorité, le Grand Conseil a approuvé les bases d'une réforme majeure qui permet de repenser de manière fondamentale l'organisation de la sécurité publique du canton, en offrant des prestations qui répondent aux attentes de la population et aux nouvelles formes de la criminalité.

Au début de l'année 2007 quatre communes dont la ville de La Chaux-de-Fonds ont signé un contrat de prestations avec la police cantonale, en lui confiant l'exécution des tâches de police sur leur territoire. Ces premières expériences ont rapidement démontré le bien-fondé de la nouvelle organisation puisque à la fin de l'année ce ne sont pas moins de 18 communes qui avaient adopté la même démarche et 14 autres négociaient un tel contrat de prestations. L'intégration du corps de police de la Ville de La Chaux-de-Fonds représentait un des défis majeurs de l'année écoulée. En effet, l'intégration simultanée de 45 nouveaux collaborateurs avec des degrés de formation différenciés n'allait pas forcément de soi. Grâce à l'engagement et à la volonté de ces collaborateurs, la fusion peut-être qualifiée de succès, même si certains aspects organisationnels peuvent encore être améliorés.

En 2007, le volume de l'action menée par les services de la police cantonale s'est maintenu à un niveau comparable à celui des années précédentes, si ce n'est que l'intégration de 48 nouveaux collaborateurs policiers issus des anciennes polices locales a sensiblement modifié l'exécution des tâches de police dans les communes concernées, en particulier dans le domaine de la circulation routière.

La statistique de la criminalité montre que les performances dans le domaine de l'élucidation des délits sont une nouvelle fois supérieures à la moyenne nationale puisque le taux 2007 a encore légèrement progressé pour s'élever à 46%. Ce chiffre, même s'il révèle encore une marge de pro-

gression, se situe très au-dessus de la moyenne nationale qui est à moins de 20%. Ces résultats sont le fruit des importants efforts consentis au cours des dernières années. Ils résultent également de la qualité dans le suivi des affaires entre la gendarmerie et la police de sûreté qui s'inscrit dans une vision de police globale.

La statistique des accidents de la circulation tend à prouver que les nouvelles dispositions relatives à l'ivresse au volant, introduites en 2005, doublées d'un engagement accru des radars de contrôle de la vitesse ont permis de réduire une nouvelle fois le nombre d'accidents sur les routes neuchâtoises. En effet avec 1003 accidents, avec une diminution de 14% par rapport à l'année précédente, le plancher a une nouvelle fois été crevé. A titre de comparaison en 1998, 2077 accidents de la route avaient été enregistrés. Seule ombre au tableau, 12 personnes ont été tuées sur les routes durant l'année 2007 contre 6 l'année précédente. Mais une analyse fine des différents accidents permet de relativiser cette augmentation.

En terme de gestion de l'ordre public, l'année 2007 a été marquée par plusieurs engagements des unités de maintien de l'ordre, en particulier lors de matchs de football à risque de Neuchâtel-Xamax. Le retour en ligue supérieure de cette équipe et l'augmentation constante de la violence dans les stades de Suisse ont nécessité le déploiement d'effectifs supplémentaires importants - plus d'une centaine de policiers pour certaines rencontres.

Sur le plan technique, la mise en œuvre d'un nouveau logiciel d'aide à l'engagement et divers travaux réalisés à la Centrale d'engagement et de transmissions (CET) offre aujourd'hui de nouvelles possibilités de conduire avec précision et efficacité les forces dans le terrain en toute situation.

Enfin, nous mentionnerons que l'école régionale d'aspirants de police de Colombier (ERAP) a conduit un projet pilote romand de formation d'assistants de sécurité publique. Cette fonction définie dans le cadre du concept général de la formation des policiers suisses offre une véritable formation aux collaborateurs que l'on appelait jusqu'alors auxiliaires de police. Le succès de cette première expérience offre une opportunité intéressante de profiler le site de Colombier dans ce type de secteur de formation sur le plan romand.

Depuis l'automne, le **service de la sécurité civile et militaire (SSCM)** et les **établissements et installations militaires de Colombier (EIMC)** ont été regroupés en une seule entité. Le projet de fusion a été accepté par le Conseil d'Etat à fin juin. De ce fait, la direction du service, les personnels liés aux affaires militaires et à la taxe d'exemption ont été rapatriés de Couvet à Colombier, pour permettre un développement de la partie instruction pour la protection de la population, la protection civile et les services du feu sur le site de Couvet.

Les négociations avec la Confédération ont permis la signature de deux contrats distincts: l'un avec ArmaSuisse immobilier, portant sur la location et l'entretien des immeubles; l'autre avec la base logistique de l'Armée portant sur les prestations d'exploitant au profit de la formation d'application d'infanterie et les écoles de cadres. Ces négociations ont permis de porter le taux de location et d'entretien basé sur la valeur d'assurance incendie de 1 à 1.7 %, ce qui augmente l'indemnité annuelle de 540'000 francs. Pour le second, les coûts de personnel et d'infrastructure d'entretien sont largement couverts.

Suite à une réorganisation des écoles, l'ensemble des cadres de l'infanterie (sous-officiers et officiers) est instruit sur la place d'armes de Colombier depuis le 17 décembre. Ceci assure une occupation moyenne des installations de 65%. Au 31 décembre, l'on comptait 420 militaires à l'instruction sur la place.

Les six organisations de protection civile prévues dans la législation sont actuellement formées. Le service, en collaboration avec les comités-directeurs, a développé la capacité opérationnelle de ces organisations. Les interventions de la protection civile ont été nombreuses en 2007, notamment à l'occasion des inondations de juillet et août. A l'échelle romande, des développements sont en cours en matière d'instruction, ce qui permet d'envisager des collaborations intercantoniales efficaces lors d'intervention en cas de catastrophe. La protection civile intervient de plus en plus souvent en appui des sapeurs-pompiers, conformément à la stratégie développée dans le projet de réorganisation.

Le chef du département a visité les six centres de secours du canton durant l'année. Au terme de ses visites, il a souhaité qu'une étude soit conduite pour déterminer s'il y a lieu d'entreprendre des réformes dans ce secteur. De ce fait, les projets initiés antérieurement en collaboration avec l'ECAP ont été partiellement gelés. Le projet démarrera en 2008.

Le Conseil d'Etat reste préoccupé par la problématique de la grippe aviaire, même si celle-ci n'a pas évolué sensiblement durant l'année 2007. Toutefois, l'EM de crise poursuit ses travaux, en mettant l'accent sur la planification de la pandémie humaine, qui pourrait toucher tous les secteurs de la société.

FINANCES ET IMPÔTS

Pour le **service financier**, la procédure budgétaire a démarré avec l'adoption des directives budgétaires le 4 avril 2007. Le dépôt du premier projet de budget est intervenu le 9 mai 2007. Il a été adopté par le Conseil d'Etat le 6 septembre 2007. Le budget 2008 est le premier à s'inscrire dans les contraintes ordinaires du frein à l'endettement qui stipulent que l'excédent de charges du compte de fonctionnement ne peut pas dépasser 2% des revenus déterminants et que l'autofinancement des investissements doit s'élever au moins à 70%.

Une attention toute particulière a été consacrée au projet de la RPT. De façon à identifier les montants qui découlent des décisions prises par les chambres fédérales en juin 2007, le service financier a consolidé, en collaboration avec les départements, les incidences financières de la RPT pour l'Etat.

Aucune subvention n'a été évaluée en 2007 compte tenu de l'absence temporaire de la cheffe de projet et suite à la demande du Conseil d'Etat de revoir la méthodologie appliquée, de simplifier le questionnaire utilisé et d'améliorer le suivi des recommandations du comité de pilotage « Evaluation des subventions » (CPES). Les demandes du Conseil d'Etat devront être traitées d'ici le printemps 2008.

Le Conseil d'Etat a pris un arrêté le 29 mai 2007 et adopté les directives d'exécution à cette même date concernant l'engagement des dépenses et les demandes de crédits supplémentaires et de crédits complémentaires. Ces nouvelles dispositions prévoient la présentation de demandes de crédits supplémentaires quand un crédit budgétaire de fonctionnement ou d'investissement ne permet plus de couvrir les engagements pris. Si le crédit d'engagement est insuffisant, une demande de crédit complémentaire doit être déposée. Cette procédure ne s'applique pas en cas de dépassements dans les charges de personnel, les subventions aux traitements du personnel enseignant communal, les amortissements, les parts des communes aux recettes cantonales, les subventions redistribuées, les attributions aux financements spéciaux, les imputations internes (à l'exception des bonifications aux fonds appartenant à l'Etat). Ce nouveau mode de traitement des demandes de crédits supplémentaires a eu pour effet d'accroître les dossiers transmis au service financier pour préavis, d'une part, et de nécessiter la rédaction d'un rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil à l'appui de demandes de crédits supplémentaires de plus de 400'000 francs, d'autre part.

En début d'année, le service financier a coordonné les travaux de bouclage des comptes 2006 en veillant notamment à ce que les dispositions réglementaires relatives aux principes d'échéance et du produit brut de décembre 2006 soient appliquées.

Le service financier a consulté les départements à deux reprises pour leur demander d'évaluer les charges et les revenus prévisibles pour l'année. La première évaluation, du mois de juin 2007, a fait ressortir un excédent de charges inférieur à celui prévu au budget 2007. La seconde évaluation, du mois de septembre 2007, a confirmé cette tendance à l'amélioration du résultat. Ces analyses faisaient principalement ressortir une augmentation significative des recettes fiscales et, globalement, une maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Le service financier a repris le suivi de la comptabilité analytique dans le cadre du projet GESPA. Dans le courant du 4^{ème} trimestre, il a pris contact avec tous les services concernés pour dresser un état des lieux et mettre en place la procédure de bouclage des comptes analytiques 2007.

Les emprunts arrivés à échéance en 2007 représentent un montant total de 250 millions de francs. Seule une partie de ces emprunts a été renouvelée. En effet, 100 millions de francs ont pu être remboursés. De 1'480 millions de francs à fin 2006, la dette consolidée a diminué de 100 millions de francs pour s'élever à 1'380 millions de francs à fin 2007. La diminution de la dette découle notamment de l'excédent de financement enregistré en 2007.

L'office du contentieux a mis en exécution l'arrêté du 20 décembre 2006 portant modification du règlement d'exécution de la loi sur les subventions du 5 février 2003 (RELSUB). Cette modification a pour but de permettre à l'office du contentieux général de compenser les dettes échues dues à l'Etat avec les subventions octroyées aux personnes physiques et morales, pour autant qu'il ne

s'agisse pas d'aides financières individuelles accordées aux personnes en difficulté. Les dispositions d'application sont précisées dans une directive interne du 4 juillet 2007.

Les mesures de rationalisation des activités ont été poursuivies par le **service des contributions**. L'accélération du rythme de la taxation a permis d'éditer rapidement les décomptes d'impôts définitifs du plus grand nombre. De ce fait, les offices de perception ont pu ouvrir plus tôt les procédures de recouvrement auprès des mauvais payeurs et de convenir des plans de paiements pour rattraper les retards.

La première étape de la taxation automatique (TAO) a été mise en exploitation, permettant de traiter près de 10'000 déclarations d'impôt avec une intervention humaine restreinte. La conception et le développement du nouveau logiciel de remplissage des déclarations d'impôt "Clic&Tax", a été réalisé avec l'aide de plusieurs collaborateurs. Mis à la disposition du public en 2008, cet outil avant tout destiné à faciliter le travail des contribuables et à réduire les risques d'erreur, va aussi procurer des avantages intéressants pour l'administration, dont une meilleure qualité des déclarations d'impôt et une simplification de l'enregistrement des données.

La restructuration du service est en marche. Principaux buts visés : plus d'efficacité et à terme permettre au contribuable de n'avoir qu'un seul interlocuteur pour ses questions fiscales les plus fréquentes. La première étape visible de cette restructuration est le rattachement administratif de l'office de perception pour la partie impôts, dès le 1^{er} janvier 2008. Progressivement grâce à un programme de formation intense, les collaboratrices et collaborateurs concernés seront à même de gérer les deux domaines taxation et perception et pourront ainsi offrir un service de meilleure qualité aux contribuables.

Le service a été fortement engagé dans les travaux de révision de la législation fiscale aux côtés du chef du DJSF et de la commission fiscalité. Les modifications adoptées par le Grand Conseil en septembre 2007 comportent, entre autres, une adaptation du barème de l'impôt sur le revenu et de nouvelles déductions sociales, destinées à alléger la charge fiscale des classes moyennes et des familles.

Le **Service des communes** observe que la situation financière des communes s'est améliorée en 2006, le déficit cumulé de l'ensemble des communes étant passé de près de CHF 41,4 millions à quelques CHF 6,7 millions. Cette amélioration s'explique principalement par l'accroissement des revenus de l'impôt sur les personnes morales résultant de la bonne conjoncture économique et par la baisse des charges consécutive au désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les communes. Les transferts totaux de la péréquation financière intercommunale se sont élevés en 2007 à quelques CHF 26,7 millions, accusant une baisse de quelques 6% par rapport à 2006. Cette baisse est une conséquence du désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les communes et du resserrement des écarts entre les communes constatés dans les paramètres de la péréquation.

Les projets de fusion de communes ont continué de se développer au Val-de-Travers qui, malgré le rejet du projet de fusion à 11 communes dans deux d'entre elles en juin 2007, a mis sur pied avec détermination un nouveau projet de fusion de 9 communes, ce qui constitue un des plus importants projets de fusion de communes en Suisse, et sur le Littoral-Est, à Marin-Epagnier et à Thielle-Wavre, pour ne citer que les projets les plus aboutis. Il faut toutefois mentionner l'échec de la fusion entre les communes de Peseux et de Corcelles-Cormondrèches. Acceptée par la population de cette seconde commune elle a été refusée par celle de la première ce qui constitutionnellement a fait obstacle à la fusion prévue. L'année dernière a également vu les services industriels des trois villes de Neuchâtel, de La Chaux-de-Fonds et du Locle fusionner en vue de créer une nouvelle société détenue par les trois villes.

En matière de législation, il est important de noter l'introduction en 2007 du droit d'éligibilité des ressortissants étrangers en matière communale et de dispositions législatives permettant aux communes engagées dans un processus de fusion intervenant l'année qui précède ou qui suit l'année des élections communales générales de réduire ou de rallonger le mandat des autorités en place dans les structures existantes de manière à éviter de devoir élire des autorités pour quelques mois seulement. A la suite de l'entrée en vigueur de la nouvelle péréquation fédérale et de la nouvelle répartition des tâches entre l'Etat et les communes, des adaptations législatives ont été rendues nécessaires pour conserver en volume les attributions de la part du canton au fonds d'aide aux communes.

AFFAIRES GENERALES

Pour le **service juridique de l'Etat** (SJEN), l'année 2007 a été une année soutenue en matière de législation. Elle a été marquée par plusieurs chantiers législatifs d'importance. Les travaux entrepris en vue de la définition d'une nouvelle organisation judiciaire cantonale se sont poursuivis de manière intense, tout d'abord au sein du projet Marguerite, puis dans le cadre de la nouvelle commission "Organisation judiciaire". Un investissement en temps substantiel et un engagement important ont seuls permis l'adaptation en temps utile de l'organisation judiciaire et de la législation neuchâteloise à la loi fédérale sur la partie générale du droit des assurances sociales (LPGA). La préparation du transfert de la gestion du Recueil de la législation neuchâteloise (RSN), effective dès le 1^{er} janvier 2008, a aussi occupé l'année 2007.

L'activité en matière de contentieux a mobilisé une part importante des ressources du service juridique. Ce sont ainsi plus de 500 décisions finales à la signature du Conseil d'Etat, des chefs de départements ou d'autres entités qui ont été préparées par les collaboratrices et collaborateurs du service juridique. Ce chiffre ne comprend pas les nombreuses décisions incidentes (demandes d'avances de frais, ordonnances de suspension et autres décisions procédurales) qui sont également préparées au sein du service juridique.

Comme les années précédentes, le **service des ressources humaines** (SRHE) a été très sollicité par les travaux de réforme engagés au sein de l'administration. Parmi les nouveautés entrées en vigueur en 2007, l'entrée en vigueur de la *Loi d'encouragement temporaire à la retraite anticipée pour le personnel soumis à la fonction publique* a généré une réorganisation importante de l'activité de tous les secteurs du SRH.

Sur un plan plus général, le SRH a conduit ou a été associé à plusieurs projets de portée générale, notamment: le travail à domicile, l'introduction de mesures "famille et égalité", le programme d'emploi des jeunes, le nouveau système salarial des établissements spécialisés, la classification des fonctions de directeurs d'écoles, la mise en place d'un concept de santé et de sécurité à l'Etat, l'introduction du nouveau certificat annuel de salaire.

Pour le **secteur informatique**, l'année 2007 a tout d'abord été marquée par la création, au 1^{er} janvier 2008, du service informatique de l'Entité neuchâteloise (SIEN) issu de la fusion du service du traitement de l'information (STI) de l'Etat et du service informatique communal (SIC) de la ville de La Chaux-de-Fonds. L'accès au réseau pédagogique depuis la maison a été ouvert, permettant ainsi aux enseignants d'être en connexion permanente avec leur bureau virtuel. Finalement, un nouveau contrat avec la société SAP a été signé pour garantir l'évolution, à moyen et long terme, du progiciel mySAP ERP utilisé pour la comptabilité de l'Etat, de la ville de La Chaux-de-Fonds et de l'Université ainsi que pour la gestion des ressources humaines d'une grande partie de la fonction publique neuchâteloise (20.000 salaires/mois).

CAISSE DE PENSIONS DE L'ETAT

L'organisation de l'administration de la **caisse de pensions de l'Etat** (CPEN) a été revue et renforcée de manière à ce qu'elle puisse répondre aux exigences de la LPP et se préparer à relever les défis du projet de "caisse unique". La fortune mobilière de la caisse de pensions de l'Etat a connu un environnement économique tourmenté et mouvementé. Les marchés financiers ont été très volatils en raison de la crise sur les marchés hypothécaires aux Etats-Unis (« subprime »).

Le **service de la gérance des immeubles** (SGIM) a procédé, selon son planning annuel, à plusieurs rénovations d'immeubles de la Caisse de pensions de l'Etat situés : rue Porcena 18 à Corcelles ; rue des Petits-Clos 43, rue de la Gare 14C à Fleurier ; rue Abraham-Robert 45, rue du Progrès 99-105 à La Chaux-de-Fonds. Dans le canton de Neuchâtel, les chantiers de nouvelles constructions sont terminés. En outre, dans le canton de Vaud, le comité du conseil d'administration de la Caisse de pensions de l'Etat a donné son feu vert à la construction de deux nouveaux immeubles sis à Epalinges. Les appartements des lotissements de Gland, Morges, Palézieux et Yverdon-les-Bains sont presque entièrement loués. Toutefois, à Yverdon-les-Bains, une douzaine de logements sont encore à louer. Le marché du logement (en location) se détend sensiblement en raison des nombreuses constructions de nouveaux appartements en PPE.

Par ailleurs, plusieurs groupes de travail ont examiné, durant toute l'année, les dossiers relatifs à la Caisse de pensions unique (CPU) ainsi qu'à la gérance unique (GU). Les travaux d'expertises d'immeubles, confiés au chef du bureau technique du service de la gérance, se poursuivent.

1. SECRETARIAT GENERAL

Le secrétariat général du Département de la justice, de la sécurité et des finances (SJSF) est composé d'un secrétaire général, d'une secrétaire générale adjointe, d'un chargé de mission et de deux secrétaires, soit 5 équivalents plein temps (EPT). En raison des travaux liés au projet de caisse de pensions unique, il a été renforcé de manière ponctuelle par une secrétaire à temps partiel (0,7 EPT). Les frais supplémentaires engendrés par ce projet au SJSF sont intégralement remboursés par la Caisse de pensions de l'Etat.

Par ailleurs, l'office d'organisation (1,3 EPT) et l'office de la politique familiale et de l'égalité (2,1 EPT) sont rattachés administrativement au secrétariat général. De manière autonome, tous deux accomplissent des missions transversales et offrent des prestations à l'ensemble des départements.

En sa qualité d'état-major, le SJSF appuie le chef du département dans ses fonctions de responsable politique et administratif du département et de membre du Collège gouvernemental. A ce titre, le SJSF a assumé, en 2007, les tâches suivantes :

- Appui au chef du DJSF pour la conduite des affaires internes courantes du département,
- Appui dans la préparation et le suivi des dossiers du DJSF traités au Conseil d'Etat,
- Analyse des dossiers des autres départements traités au Conseil d'Etat,
- Participation à la conférence des secrétaires généraux,
- Appui dans la préparation et le suivi des sessions du Grand Conseil,
- Appui dans la préparation et le suivi des séances des commissions parlementaires,
- Organisation et suivi des quatre colloques mensuels du département (justice et sécurité, affaires générales, finances, caisse de pensions),
- Coordination des travaux de préparation du budget du DJSF,
- Coordination dans la gestion du personnel du département,
- Organisation et conduite du recrutement de cadres supérieurs pour le département, en particulier les chef-fe-s de service et d'office,
- Participation au comité de pilotage de l'évaluation des subventions,
- Coordination des consultations fédérales, intercantionales ou cantonales,
- Coordination de la communication interne et externe au département.

Depuis le début de la législature, le SJSF assume plusieurs mandats particuliers dans des projets liés à la réforme de l'Etat, ceci dans les domaines d'activité du département :

Domaine « justice et sécurité » :

- Participation au groupe de pilotage du projet « Marguerite » (réorganisation du pouvoir judiciaire),
- Participation au groupe chargé du projet sur la police unique,
- Participation au groupe de pilotage de la réorganisation du secteur pénitentiaire,
- Participation au groupe de pilotage de la réorganisation du service de la justice (SJUST 2008),
- Participation au groupe de pilotage du projet de réorganisation du service la sécurité civile et militaire et des établissements et installations militaires de Colombier (SSCM 2008),
- Présidence du groupe de pilotage consacré à la réorganisation de la taxe d'exemption de l'obligation de servir.

Domaine « affaires générales » :

- Présidence du groupe de pilotage du projet de crèche de l'Etat.

Domaine « finances » :

- Coordination interdépartementale des travaux de mise en œuvre de la RPT,
- Participation au groupe de pilotage du projet e-declaration du Service cantonal des contributions,
- Participation au groupe de pilotage du projet de réorganisation du Service cantonal des contributions,
- Présidence et pilotage du groupe chargé la campagne d'information sur l'impôt et la distribution du logiciel Clic & Tax,
- Participation au comité de pilotage interdépartemental sur l'évaluation des subventions.

Domaine « caisse de pensions » :

- Conduite des projets « Caisse de pension unique » et « Gérance unique ».

Enfin, le secrétariat général, qui représente le Conseil d'Etat au sein du comité d'action « Notre Jeûne fédéral » (cf. ci-dessous), a été chargé de constituer et de diriger un groupe de travail pour élaborer un projet de loi sur l'aide humanitaire et la coopération du développement. Ce projet, initié en août 2007, doit déboucher sur un rapport qui sera déposé au Grand Conseil au printemps 2008.

1.1. Comité de « Notre Jeûne Fédéral »

Action 2007

En tant que représentant de l'Etat au sein du comité du Jeûne Fédéral, le secrétariat général a participé aux diverses réflexions menées sur les sources de financement.

Le comité s'est réuni à cinq reprises en 2007, il a étudié diverses demandes qui lui ont été présentées et en a préavisé trois favorablement.

En 2007, c'est le thème "Terre et environnement" qu'a poursuivi l'Action Notre Jeûne fédéral.

Brièvement présentées, les actions 2007 s'articulent sur des projets au Brésil, à Haïti et en Equateur:

- Action de Carême à Haïti: "Créer un autre avenir pour les paysans"
 - Promouvoir une agriculture durable et l'utilisation écologique des ressources naturelles;
 - Sensibiliser la population et les politiques à la nécessité d'une réforme agricole et du droit à la terre;
 - Renforcer l'organisation et ses capacités à mobiliser ses membres.
- Helvetas à Haïti: "Protéger la terre nourricière"
 - Protéger les ressources naturelles, en particulier les sols;
 - Améliorer la situation alimentaire et les revenus de la population;
 - Renforcer les communes et les organisations paysannes.
- Pain pour le Prochain au Brésil: "Aider à régénérer l'environnement"
 - Protéger et régénérer l'environnement par la redistribution de terres aux populations traditionnelles;
 - Pratiquer une agriculture écologique, reboiser et créer de nouvelles réserves;
 - Mettre sur pied un commerce équitable et solidaire.

- Swissaid en Equateur: "Sauver des vies grâce à l'eau"
 - Elargir encore le nombre des bénéficiaires de systèmes d'adduction d'eau;
 - Donner le droit aux communautés de contrôler l'eau, en s'appropriant les projets qu'elles ont elles-mêmes initiés grâce aux mingas;
 - Favoriser la participation active des communautés.

Ainsi, le soutien financier apporté en 2007 s'élève donc à 243.800 francs soit:

- 223.800 francs pour l'action du comité du Jeûne fédéral
- 4000 francs au Amis de Kinshasa pour la Solidarité
- 8000 francs à l'Association EMINED
- 8000 francs à l'Association pour le Développement Durable

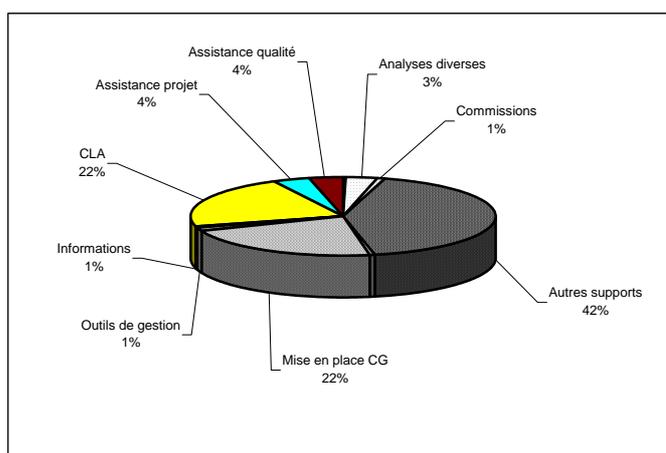
En dehors de ces aides s'inscrivant dans le principe du développement durable, le Conseil d'Etat a encore accordé un montant de 7500 francs à la Croix-Rouge et de 7500 francs à Caritas pour les victimes des inondations au Bangladesh.

1.2. Office d'organisation

Au cours de l'année écoulée, l'office d'organisation s'est particulièrement impliqué dans l'accompagnement des unités en phase de restructuration.

Pour faciliter cet appui, la démarche Gespa a été appliquée. L'élaboration du catalogue des prestations a fréquemment été suivie d'un inventaire des points forts et des domaines d'amélioration des unités concernées par l'analyse. A partir de ces informations, il a été aisé d'élaborer des scénarios d'organisation en faisant ressortir les avantages et inconvénients de ceux-ci. Les restructurations ont maintes fois donné lieu à des réaménagements de locaux avec, dans certains cas, l'examen de variantes.

La répartition des prestations effectuées en 2007 par l'office d'organisation sur la base du temps passé est la suivante:



Les groupes de prestations les plus importants sont l'assistance, Gespa et les travaux pour la commission du logement (CLA).

En reprenant les différents groupes de prestations, les commentaires suivants peuvent être faits:

ASSISTANCE

L'accompagnement des unités a concerné le service de la sécurité civile et militaire, la police cantonale, le service pénitentiaire, le service de la justice, les juges d'instruction, les greffes de tribunaux de district, la caisse de pensions, la gérance des immeubles et le service de l'économie.

De nombreux travaux ou actions de supports ont été faits sur des sujets très divers: le travail à domicile, des enquêtes sur la performance de l'Etat, l'accueil des usagers, la gestion des risques, la création de nouveaux guichets, la mise en place de crèches, la facturation de places de parc, la réalisation d'un nouvel intranet, la gestion des achats, etc...

GESPA

Divers catalogues de prestations ont été produits pour faciliter les restructurations.

Un support a été donné à des services Gespa pour favoriser le bouclage de la comptabilité analytique 2006 et au service financier pour faciliter la reprise par celui-ci de cette comptabilité analytique.

CLA

Même si dans la phase actuelle de réflexion sur le redimensionnement de l'Etat, il n'a pas été possible de produire un plan directeur du logement de l'administration, des projets de relocalisation ou d'aménagement ont pu être finalisés (voir le rapport de gestion du service des bâtiments).

Des analyses de besoins de locaux voire d'implantation ont été produites pour le DECS (Conservatoire, HE Arc, service de l'enseignement obligatoire), le DEC (service de l'emploi, CCNAC, service des poursuites et faillites), le DGT (service de la géomatique et du registre foncier), le DSAS (service de l'action sociale) et le DJSF (police cantonale, service pénitentiaire, service de la justice, tribunal cantonal, service de la sécurité civile et militaire, service des contributions).

1.3. Office de la politique familiale et de l'égalité

2007, année d'importants changements

L'année 2007 a été, pour l'Office de la politique familiale et de l'égalité (OPFE), marquée par d'importants changements. En effet, Mme Sandra Spagnol, déléguée à l'égalité, et son adjoint, M. Florent Cosandey, ont quitté leur poste respectif au cours du second semestre.

Les missions de l'OPFE sont, elles, restées inchangées depuis 2006, à savoir un recentrage des missions à l'interne de l'administration cantonale, afin de mettre en œuvre une politique familiale et d'égalité pour le personnel de l'Etat, dans la ligne du programme de législature.

Rapport "Politique familiale et d'égalité" au sein de l'administration

Sur mandat du Conseil d'Etat, l'OPFE rédigeait, en 2006, avec l'appui d'un groupe de travail inter-départemental, un rapport proposant différentes mesures en matières de politique familiale et d'égalité. Leur mise en œuvre visait une meilleure conciliation vie familiale et vie professionnelle pour les titulaires de fonction publique de l'Etat de Neuchâtel. Il y était notamment question des mesures suivantes:

- Encouragement du temps partiel tant pour les hommes que pour les femmes, et pour les postes à responsabilité.
- Assouplissement du temps de travail.
- Augmentation du nombre de femmes aux postes à responsabilités.
- Encouragement de la formation continue, en particulier pour les personnes travaillant à temps partiel.
- Extension du congé paternité de 3 à 5 jours.
- Introduction d'un congé parental non payé pour les pères et les mères.
- Extension du congé d'adoption de 2 à 4 mois, comme le congé maternité.

Ce rapport a été mis en consultation auprès des chef-fe-s de service, des communes et des associations du personnel de l'Etat au cours du premier semestre 2007. Les réactions reçues ont permis à l'OPFE, après analyse détaillée, de parfaire le rapport afin de répondre au mieux aux remarques formulées par les personnes consultées. Il a ensuite été remis au Conseil d'Etat qui l'a accepté lors de sa séance du 5 novembre. Ainsi, les mesures ne nécessitant pas de modifications législatives pourront entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2008.

La décision d'introduire un congé parental non payé pour les pères et les mères ainsi que d'étendre le congé d'adoption exigeant une modification de la loi sur le statut de la fonction publique, l'OPFE a également préparé le rapport à l'intention du Grand Conseil. Ce dernier sera traité au début 2008.

Violence conjugale

L'OPFE a diffusé, dans les écoles du secondaire II, un matériel d'information visant plus particulièrement la prévention de la violence dans les couples d'adolescent-e-s et de jeunes adultes.

L'office est encore chargé de faire le lien entre les autorités cantonales et la commission technique LVCouple. Suite au départ de la déléguée et de son adjoint, il n'a cependant pas été possible à l'OPFE de rendre le bilan au terme de la phase pilote de 3 ans, soit à fin 2007. La reprise de ce dossier et son évaluation est donc reportée à l'entrée en fonction du ou de la futur-e chef-fe d'office.

Information et sensibilisation

Durant toute l'année, l'OPFE a répondu à de nombreuses demandes relatives aux thématiques traitées par l'office, notamment en matière de divorce, d'allocations familiales, de congé maternité, de violence conjugale, etc.

Les deux sites internet (www.ne.ch/egalite et www.ne.ch/opfe) ont également été mis à jour régulièrement et il a ainsi pu être constaté, grâce au programme de statistiques Wysistat, qu'ils répondent à un réel intérêt de la population.

Groupes de travail

Cette année encore, l'OPFE s'est investi au sein de la commission consultative en matière de politique familiale et d'égalité qui s'est réunie à trois occasions. Le thème de l'harmonisation des horaires scolaires a notamment été abordé au cours d'une séance à laquelle était conviée Mme Sylvie Perrinjaquet, conseillère d'Etat et cheffe du DECS. Lors de la dernière rencontre, les avancées du projet "Crèche de l'Etat" ont été présentées par M. C-H. Schaller, secrétaire général du DJSF et président du comité de pilotage, et Mme M. Humair, cheffe du projet.

L'OPFE a également participé à d'autres groupes de travail comme :

- le comité de pilotage du projet "Crèche de l'Etat",
- le groupe permanent "Harcèlement" (prévention et lutte contre le harcèlement au sein de l'ACN)
- le groupe interne à l'ACN sur le télétravail
- la Communauté de travail pour l'intégration des étranger-ère-s (CTIE)
- la commission technique LVCouple

Il est également à noter que l'OPFE a tenu la présidence de la Conférence latine des déléguées à l'égalité (CLDE) du début de l'année 2007 jusqu'au départ de Mme Spagnol.

Départs de la déléguée et de son adjoint

Suite à la démission de la déléguée à l'égalité, Mme Spagnol, et de son adjoint, M. Cosandey, le Conseil d'Etat a exprimé sa volonté de repourvoir au plus vite le poste de délégué-e. La mise au concours a été publiée en novembre 2007. Le Conseil d'Etat a ouvert la possibilité à un partage du poste (job-sharing).

2. SERVICE DE LA JUSTICE

2.1. Introduction

Le chef du service a participé aux travaux du projet « Marguerite » touchant à l'élaboration des textes législatifs concernant principalement l'organisation judiciaire, la procédure pénale et la procédure administrative.

Les travaux de révision de la loi sur la profession d'avocat ou d'avocate pour l'adapter à la déclaration de Bologne se sont poursuivis, en collaboration avec le service juridique, pour s'achever avec l'adoption d'un projet de loi et une modification du règlement d'exécution portant avant tout sur le contenu des examens du barreau.

Le service a été associé à la mise en œuvre des lois adoptées par le Grand Conseil en janvier, surtout en ce qui concerne le Conseil de la magistrature.

Une étude importante a été menée sur la réorganisation du service dont les tâches seront regroupées, dès le 1^{er} janvier 2008, avec celles du volet « frais judiciaires et amendes » de l'office de perception et à celles de l'office des documents d'identité. Ces deux entités sont rattachées au service financier. Ce projet a été conduit par le chef de l'office de perception.

Par ailleurs, dans le domaine judiciaire, le greffe des juges d'instruction de La Chaux-de-Fonds et celui du Tribunal de district de La Chaux-de-Fonds ont donné lieu à une étude de fonctionnement menée sous les auspices du service de la justice en étroite collaboration avec l'office d'organisation pour vérifier que la dotation des ressources humaines soit adéquate.

Cette année encore on a retrouvé l'esprit constructif qui préside traditionnellement aux relations entre le département et le pouvoir judiciaire représenté par la commission administrative du Tribunal cantonal.

Enfin, le service a instruit deux demandes de grâce.

2.2. Gestion

Magistrature judiciaire

Monsieur Alain Ribaux, président du Tribunal du district de La Chaux-de-Fonds, a été élu le 29 mai 2007 juge au Tribunal cantonal. Il succède à Madame Geneviève Joly qui a fait valoir son droit à la retraite avec effet au 31 août 2007.

Monsieur Christian Hänni, collaborateur scientifique au Tribunal cantonal, a été élu le 4 septembre 2007 président du Tribunal du district de La Chaux-de-Fonds. Il succède à Monsieur Alain Ribaux.

Madame Olivia Rossboth-Robert a été élue le 4 septembre 2007 présidente suppléante du tribunal fiscal. Elle succède Monsieur Gilles de Reynier.

Aspects légaux

Le Conseil d'Etat a défini en date du 22 mars 2007 un règlement de fonctionnement de la Commission de dangerosité .

Il a également adopté les arrêtés suivant :

- le 18 avril 2007, un arrêté concernant la formation des avocates et avocats stagiaires.

- le 3 décembre 2007, un arrêté portant modification du règlement d'exécution de la loi sur la profession d'avocat ou d'avocate (RLAv).
- le 19 décembre 2007, un arrêté concernant l'abrogation d'actes en matière d'exécution des peines.
- le 19 décembre 2007, un arrêté portant modification de l'arrêté du 22 décembre 2006 réglant l'organisation et les compétences des autorités administratives chargées de l'application et l'exécution des sanctions pénales des personnes adultes.
- le 19 décembre 2007, un arrêté sur l'exécution des peines privatives de liberté et des mesures pour les personnes adultes (APMA).

2.3. Activités déployées

Assistance judiciaire

L'assistance judiciaire a atteint un montant de :

Année 2006	Année 2007
2.454.364 fr. 90	1.716.607 fr. 75

	Accordées en 2006	Refusées en 2006	Accordées en 2007	Refusées en 2007
Civile	487	44	442	54
Pénale	436	24	332	24
Administrative	29	3	28	2
Total	952	71	802	80

Naturalisation

Le Conseil d'Etat, dans ses séances des 19 février, 21 mars, 9 mai, 29 mai, 20 juin, 4 juillet, 17 octobre, 14 novembre et 19 décembre a accueilli favorablement 368 demandes de naturalisation d'étrangers (476 en 2006) comprenant 845 personnes (973 en 2006). Il est à remarquer que 129 demandes émanent de personnes de la deuxième génération (171 en 2006).

Le service a reçu pour traitement 538 demandes de naturalisation ordinaire (493 en 2006). La commission chargée d'examiner les requêtes de naturalisation a statué par voie de circulation à 10 reprises. Elle a transmis au Conseil d'Etat 394 dossiers avec un préavis favorable. Elle a demandé des compléments d'information pour 26 dossiers.

Les émoluments de naturalisation perçus en 2007 s'élèvent à 198.641 francs (160.285 en 2006).

De plus le service a assuré la transcription de 215 naturalisations facilitées de conjoints (146 en 2006; articles 27 et 28 de la loi fédérale sur l'acquisition et la perte de la nationalité suisse, du 29 septembre 1952, ci-après LN), de 20 naturalisations facilitées d'enfants (39 en 2006 ; articles 31a et b et 58a et c LN) et de 1 réintégration (6 en 2006 ; articles 21, 23 et 58 LN).

Loi sur le droit de cité neuchâtelois (LDCN)

Le Conseil d'Etat a ratifié 1 agrégation accordée par des autorités communales neuchâteloises (3 en 2006 ; articles 36 LDCN). Il a également prononcé la réintégration de 4 anciennes neuchâteloises (3 en 2006 ; article 50 LDCN) et la libération du droit de cité neuchâtelois de 6 personnes (7 en 2006 ; article 54 LDCN).

Casier judiciaire

Le Service de coordination Vostra a reçu 3725 extraits de jugements des tribunaux neuchâtelois et du ministère public (4646 en 2006).

Tous les jugements et décisions ultérieures sont transmis via le programme Vostra. La forme papier n'existe plus.

	2006	2007
Jugements	3673	2968
Avis de radiation solde 2006	1839	94
Avis de refus de radiation solde 2006	289	45
Avis de récidive	406	319
Libération conditionnelle (accordée, révoquée etc...)	132	80
Mesures (fin du traitement, peine suspendue, etc...)	69	53
Non-lieu	511	522

Suite à l'entrée en vigueur du nouveau code pénal au 1er janvier 2007, les radiations n'existent plus. Le solde pour l'année 2006, 94 radiations et 45 refus de radiations ont été traités jusqu'au 30 juin 2007.

Le Service de coordination Vostra a établi ou transmis 217 extraits de casier destinés aux différentes autorités judiciaires (207 en 2006).

Profils ADN

Le Service de coordination Vostra est le service compétent pour l'effacement des profils ADN depuis le 1er janvier 2006.

	Reçus en 2006	Traités en 2006	Reçus en 2007	Traités en 2007
ADN 2005	606	570	-	98
ADN 2006	602	386	18	190
ADN 2007	-	-	679	38

Le service traite également des demandes venant d'autres cantons.

Reçues en 2006	Traitées en 2006	Reçues en 2007	Traitées en 2007
2	0	5	4

Surveillance de l'état civil

Gestion électronique des données (Infostar)

L'exploitation des données d'état civil par le système fédéral Infostar se poursuit sans problèmes particuliers et donne entière satisfaction à tous les utilisateurs. Cinq millions de personnes ont déjà été enregistrées à fin décembre.

Prestations du service

Statistique de l'état civil

District	Naissances	Reconnaissances par le père	Mariages / Partenariats	Décès
Neuchâtel	1024	123	297	465
Boudry	4	68	215	271
Val-de-Travers	141	17	58	130
Val-de-Ruz	1	35	59	124
Le Locle / La Chaux-de-Fonds	544	117	228	608
Total	1714	360	857	1598

Nous avons assuré la transcription dans les registres d'état civil de 23 adoptions prononcées en application des articles 264 ss du code civil.

Nous avons autorisé la transcription de 674 communications de faits d'état civil survenus à l'étranger concernant des ressortissants neuchâtelois.

Nous avons examiné 93 demandes de changement de nom au sens de l'article 30 du code civil.

Contrôle des habitants

Le projet de la nouvelle loi sur le contrôle des habitants est mis en attente jusqu'à la promulgation de l'ordonnance fédérale sur l'harmonisation des registres.

Barreau et notariat

Barreau

La commission d'examen du barreau s'est réunie quatre fois en 2007. 24 candidats ont obtenu le brevet d'avocat, 9 candidats ont échoué.

Autorité de surveillance des avocates et des avocats

L'autorité de surveillance des avocates et des avocats a siégé à 9 reprises. Elle s'est occupée, des inscriptions définitives au rôle officiel du barreau qui sont au nombre de 10 au 31 décembre 2007, de 4 décisions découlant de la loi cantonale et de la loi fédérale et de demandes diverses de renseignements.

	Disciplinaires	Contestation d'honoraires	Disciplinaire et contestation d'honoraires	Total
Enquêtes pendantes au 31 décembre 2006	6	4	3	13
Enquêtes enregistrées	10	8	0	18
Enquêtes liquidées	12	10	2	24
Enquêtes pendantes au 31 décembre 2007	4	2	1	7

Notariat

La commission d'examen du notariat a organisé trois sessions en 2007. Les trois candidats inscrits aux sessions ont obtenu le brevet de notaire.

Conseil notarial

Inspection des études (art. 21 LN)

Durant l'année 2007, douze notaires ont été inspectés. Le conseil notarial a pu constater chez chacun des notaires inspectés une parfaite tenue des actes et registres, le respect des exigences techniques du notariat et du tarif.

Ces inspections n'appellent par conséquent aucune remarque particulière.

Contrôle financier des études (art. 22 LN)

Vingt contrôles financiers ont été ordonnés durant l'année 2007, dont dix-neuf ont eu lieu, le vingtième ayant dû être reporté en début d'année 2008.

Toutes ces inspections ont révélé que les notaires concernés présentaient une parfaite solvabilité et étaient à même de restituer les fonds confiés dans les 24 heures, conformément à la loi.

Les contrôles ont été plus nombreux que d'habitude cette année, du simple fait que les Etudes contrôlées en 2007 l'avaient été en 2003, ce qui correspond à la période de quatre ans durant laquelle chaque étude doit être contrôlée au moins une fois (art. 22 du Règlement organique du Conseil notarial).

Formation des stagiaires (art. 13 LN)

Le Conseil notarial a poursuivi l'organisation de la formation des stagiaires, en collaboration avec la Chambre des notaires et avec les cantons voisins.

Cette formation est toutefois rendue plus difficile par la suppression subite par le Conseil d'Etat de la participation financière de 1000 francs par stagiaire et par année, participation qui est pourtant prévue dans le Règlement du Conseil d'Etat régissant la formation.

Cette suppression pourra malheureusement avoir une incidence sur le contenu de la formation à l'avenir.

Il faut relever toutefois que le Conseil notarial a la chance de pouvoir compter dans le cadre de la formation des stagiaires sur la collaboration efficace et appréciée des chefs de service, dans les domaines intéressant le notariat.

En 2007, il y a eu six stagiaires notaires, dont quatre ont terminé leurs stages et obtenu leur brevet durant l'année.

Tâches générales (art. 20 LN)

Le Conseil notarial a poursuivi la mise au point des modifications d'ordre technique à la Loi sur le notariat et à son Règlement, en collaboration avec la Chambre des notaires, afin de pouvoir présenter lesdites modifications en bloc au Conseil d'Etat durant l'année 2008.

Le Conseil notarial a eu l'occasion de se prononcer sur divers points de technique notariale ou de droit présentés par les notaires du canton, soit à l'occasion des inspections, soit de manière ponctuelle.

Le Conseil notarial envisage de rassembler ses consultations, ainsi que les constatations d'ordre technique effectuées lors des contrôles, et de les communiquer de manière anonyme à tous les notaires afin qu'elles profitent à tous.

Rapport de l'autorité de surveillance LCPP (loi cantonale sur la protection de la personnalité)

Fondements légaux

Le 1er juillet 1986, la loi sur la protection de la personnalité (ci-après LCPP) est entrée en vigueur. L'article 28 de cette loi prévoit la création d'une autorité de surveillance, formée de trois personnes nommées par le Conseil d'Etat au début de chaque période législative, comprenant un juge de carrière qui la préside, un juriste et un spécialiste en informatique choisis tous deux en dehors de l'administration cantonale, et complétée par trois suppléants qui ont les mêmes qualités que les membres de l'autorité de surveillance.

Selon l'article 29 de la loi, cette autorité de surveillance a pour tâches de donner son préavis dans les cas prévus par la loi, d'exercer les compétences qui lui sont conférées par la loi, de contrôler périodiquement les installations, la gestion des données et leur utilisation, de même que d'ordonner d'office ou sur requête la rectification ou la suppression de données.

Constitution de l'autorité

L'autorité de surveillance est composée de M. Laurent Margot, président du Tribunal du district du Val-de-Travers (président de l'autorité de surveillance); M. Pierre Aubert, président du Tribunal du district de Neuchâtel (président suppléant); Me Eliane Nardin; M. Philippe Merz, doyen de la formation continue du CIFOM; M. Pierre-André Chardon, économiste (membre suppléant); Me Corinne Gyssler-Rufener (membre suppléant).

2007 en bref

L'activité de l'autorité durant l'année 2007 peut être résumée comme suit :

- **Reprise des travaux de rédaction d'une nouvelle législation en matière de protection des données.** Les accords de Schengen-Dublin imposent aux cantons diverses obligations en matière de protection des données, en particulier de se doter d'une autorité de surveillance indépendante et efficace. Cela a été rappelé au Conseil d'Etat qui a relancé en fin d'année les travaux de rédaction d'un nouvel avant-projet de loi cantonale sur la protection des données.
- **Bilan des effets des avis de l'autorité de surveillance.** Depuis 1999, l'autorité de surveillance a rendu plusieurs avis en matière de protection des données, certains d'entre eux étant assortis de propositions. En 2007, elle a décidé de procéder à un bilan des effets de ses premiers avis. Ce bilan est globalement positif.
- **Poursuite de la promotion de la protection des données, particulièrement dans le domaine de la vidéosurveillance.** La vidéosurveillance a fait beaucoup parler d'elle dans notre pays en 2007 et notre canton n'a pas été épargné par cette problématique. Le prési-

dent de l'autorité de surveillance a ainsi été appelé à intervenir pour rappeler les principes de protection des données régissant ce domaine.

Activités de l'autorité de surveillance

Politique d'information

Conférences et émission radiophonique : le président de l'autorité de surveillance a été appelé à donner deux conférences cette année, destinées à promouvoir la protection des données. La première a été donnée dans le cadre des « 5 à 7 de la sécurité » et portait sur la vidéosurveillance; la seconde avait pour thème les sites internet des communes et la protection des données. De plus, le président a été invité à intervenir sur les ondes de la radio suisse romande pour exposer la problématique de la protection des données en rapport avec le Bureau d'adresses de notre canton.

Site internet : Le site internet de l'autorité de surveillance est toujours en fonction.

Conseils et avis : La politique d'information de l'autorité de surveillance repose aussi sur les avis et renseignements que son président fournit par écrit ou par téléphone. Les demandes ont à nouveau diminué cette année. Les avis ont concerné des sujets divers, notamment les renseignements que le service de l'environnement est habilité à recevoir des entreprises fournissant de l'eau, la transmission d'adresses par une commune à une entité privée destinée à promouvoir le sport, une enquête portant sur des apprentis, etc.

Demandes écrites	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Particuliers	2	6	3	3	5	3	3	2
Administrations	4	12	13	9	20	7	16	9
Total	6	18	16	12	25	10	19	11

Collaboration avec les autorités

Avant-projets de textes légaux : Le président de l'autorité de surveillance participe aux séances de travail consacrées à l'élaboration d'un nouvel avant-projet de loi cantonale sur la protection des données (LCPD). Il s'agit d'une part de moderniser notre ancienne LCPP (elle remonte à 1986), d'autre part d'intégrer dans notre système législatif les obligations découlant du droit international, en particulier les accords de Schengen-Dublin.

Groupes de travail : Outre le groupe de travail relatif à la LCPD, le président de l'autorité de surveillance a également participé aux séances des groupes de travail suivants : base de données sociales, base de données fiscales, transparence.

Collaboration avec les autorités : La presse a signalé que des caméras de surveillance avaient été installées dans notre canton, apparemment sans base légale, notamment dans le complexe de la Maladière. Le président a ainsi visité les lieux et émis des propositions de manière à assurer le respect de la protection des données; un excellent accueil leur a été réservé.

Contrôles des autorités : Comme cela avait été annoncé dans le rapport de l'année passée, l'autorité de surveillance a procédé à des contrôles en 2007. Il s'agissait d'examiner si les propositions qui avaient été émises dans ses précédents avis avaient ou non été suivies d'effets. C'est ainsi que l'autorité a visité plusieurs sites judiciaires afin d'examiner la tenue des fichiers informatisés. Il a été constaté que les recommandations émises par l'autorité de surveillance avaient été suivies dans leur grande majorité. Des recommandations complémentaires ont été formulées et un rapport a été adressé tant au Conseil d'Etat qu'au Tribunal cantonal. De même, l'autorité de surveillance a notamment constaté que le formulaire de déclaration de décès a été modifié par les offices d'état civil suite à l'avis qu'elle avait rendu en 2002, et que les principales bibliothèques publiques du canton avaient modifié leur programme informatique de manière à limiter la durée de conservation de l'historique des ouvrages empruntés, comme cela avait été suggéré en 2004. La

situation est donc globalement positive, même s'il faut reconnaître que toutes les propositions de l'autorité de surveillance n'ont pas encore été mises en œuvre; elle veillera au cours de l'année prochaine à leur application.

Collaboration avec le Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence, ainsi qu'avec les commissaires des autres cantons : Le canton de Neuchâtel est toujours membre de l'association DSB+CPD.CH qui s'est créée en 1999 et qui réunit les commissaires à la protection des données de Suisse. La collaboration intercantonale que permet une telle association est précieuse.

Séances

Le président de l'autorité de surveillance a participé en 2007 à 6 séances de travail (14 en 2006, 9 en 2005 et 10 en 2004) et a consacré à cette charge environ 8 jours de travail (10 en 2006, 8 en 2005, une dizaine en 2004). Au surplus, l'autorité de surveillance s'est réunie pour inspecter les sites judiciaires, de même qu'à une occasion en séance plénière.

Conclusion

C'est avec beaucoup de satisfaction que l'autorité de surveillance a d'une part constaté que ses recommandations étaient généralement suivies d'effets, d'autre part qu'elle a vu les travaux législatifs reprendre afin de permettre au canton de Neuchâtel de respecter les obligations qui lui incombent en vertu des accords de Schengen-Dublin. Dans le cadre de ceux-ci, il s'agira de mettre en œuvre une protection des données disposant de moyens suffisants pour assurer un travail efficace.

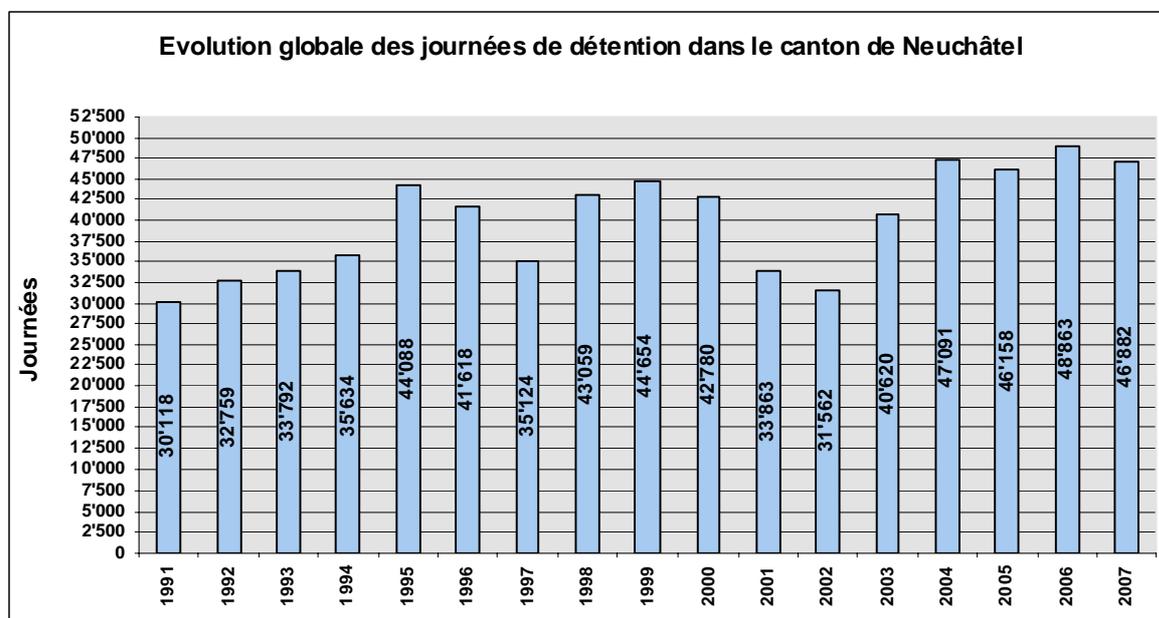
3. SERVICE PENITENTIAIRE

3.1. Généralités

L'année écoulée, comme les cinq derniers exercices, a de nouveau été, pour l'ensemble du service pénitentiaire, extrêmement chargée. Il a fallu assimiler et gérer quotidiennement les conséquences de l'entrée en vigueur du nouveau code pénal. Ce thème sera développé plus en détail dans les chapitres consacrés aux établissements et à l'office d'application des peines.

En plus, nous constatons encore une fois, une très forte occupation des structures pénitentiaires cantonales. Le nombre de journées de détention enregistré en 2007 représente ni plus ni moins la troisième plus forte occupation de tous les temps. Depuis 4 ans, nous nous situons au dessus de la barre des 46.000 journées de détention.

En parallèle, les cadres du service pénitentiaire et de l'office d'application des peines ont été sollici-



tés dès le début de l'année pour préparer, mettre en place, rédiger et finaliser certaines parties des réformes contenues dans le « concept pénitentiaire 2006-2009 ».

Nous rappelons que le chef de département a mandaté, par écrit, en janvier et mai 2007, la direction du service pénitentiaire, pour préparer un panel de restructurations, selon un concept global, articulé en trois volets, et nommé « concept pénitentiaire 2006-2009 », soit:

- Préparation et rédaction de la nouvelle loi d'exécution des peines et mesures (LPMA), ainsi que du rapport sur le concordat intercantonal pour adultes en vue d'adoption par le Grand Conseil.
- Elaboration de l'étude des coûts relatifs à la rénovation et à l'agrandissement du bâtiment Promenade 20, de la prison préventive et de l'EEP Bellevue; préparation du rapport y relatif du Conseil d'Etat au Grand Conseil à l'appui d'un projet de décret portant sur un crédit d'investissement de l'ordre de 21 millions de francs.
- Mise en place, organisation et préparation des procédures en vue des réformes des structures organisationnelles du service et des établissements. Modification des structures actuelles en secteurs organisationnels matriciels.

Ces travaux de restructuration, appuyés par les services et offices centraux, tout en étant sous la responsabilité du chef de service ont été menés par un chef de projet désigné en la personne de l'adjoint au chef du service pénitentiaire.

Afin de permettre le déroulement, dans les délais fixés, des travaux de restructuration demandés par le chef de département, un poste de responsable administratif et financier à 60% a été accordé au service pénitentiaire dès le mois d'août afin de décharger le nouveau chef de projet d'une partie de ses tâches courantes.

Tous ces travaux ont été menés selon les planifications établies et les délais ont été rigoureusement tenus.

A cet important volume de travail, se sont encore ajoutés, en 2007, plusieurs cas d'arrêts maladie relativement longs, le départ du directeur de l'EEP Bellevue après 7 ans de service, celui de l'adjointe au chef de l'office d'application des peines et d'une collaboratrice administrative chargée de la gestion d'une partie des courtes peines.

En résumé, nous pouvons dire que l'engagement des cadres et des collaborateurs du service pénitentiaire s'est constamment déroulé sur 2 axes supplémentaires par rapport à l'axe normal et habituel des tâches dites quotidiennes, soit:

L'axe d'engagement habituel qui concerne d'une manière générale:

- le travail normal et quotidien basé néanmoins, comme ces dernières années, sur un fort taux d'occupation et un nombre important de dossiers d'exécution de peines,

et les deux autres axes d'engagement constitués par:

- les nouvelles procédures initiées par l'entrée en vigueur du nouveau code pénal
- et les travaux liés à la restructuration du service; «le concept pénitentiaire 2006-2009».

BILAN / EVENEMENTS SERVICE PENITENTIAIRE 2007		
No	Libellé	Remarques
1	Entrée en vigueur du nouveau code pénal au 1 1 2007	Implication de tout le service, cours d'introduction faits à tout le service, divers cours spécifiques suivis par l'ensemble du service.
2	Création de la commission de dangerosité	Commission en place et en fonction, demandée par le CPS.
3	Adhésion du canton au Concordat	Voté par le Grand Conseil
4	Nouvelle Loi sur l'exécution des peines (LPMA)	Votée par le Grand Conseil
5	Concept pénitentiaire 2006-2009 (volet législation)	Volet loi (point 3 et 4) terminé.
6	Concept pénitentiaire 2006-2009 (volet restructuration)	Volet restructuration en cours, dans les délais, catalogue des prestations validé, structure organisationnelle prête, à valider le 23.1.2008.
7	Concept pénitentiaire 2006-2009 (volet construction)	Rapport au Grand Conseil terminé pour la session mars 2008, en mains du Conseil d'Etat et des services centraux.
8	Introduction JURIS à l'OAP	Logiciel en exploitation (fonctionnel à 75%).
9	Introduction Logiciel cantine à la PP + commande à Le Shop	Logiciel en fonction à 100%, Introduction commande à Le Shop en cours, prêt pour fin janvier 2008.
10	Mise en place procédure comptable commune aux 3 établissements	En fonction à Bellevue, installation à la PP et à la Ronde en décembre 2007, mise en exploitation en janvier 2008.
11	Arrêté sur le TIG	Adopté et signé par le Conseil d'Etat.
12	Arrêté sur la LPMA	Adopté et signé par le Conseil d'Etat.

BILAN / EVENEMENTS SERVICE PENITENTIAIRE 2007		
No	Libellé	Remarques
13	Arrêté sur les courtes peines	Adopté et signé par le Conseil d'Etat.
14	Règlement sur le fonctionnement de la commission de dangerosité	Adopté et signé par le Conseil d'Etat.
15	Mise en place coordination pour perception des amendes converties	Procédure encore en cours de validation.
16	Mise en place secteur médical pénitentiaire	Validation procédures en cours, mise en place systématique en cours avec la participation du médecin et du pharmacien cantonal (3 décès de détenus en 2005-2006...)
17	Arrêté réglant l'organisation et les compétences des autorités administratives chargées de l'application et l'exécution des sanctions pénales des personnes adultes	Adopté et signé par le Conseil d'Etat.
18	Départ directeur EEP Bellevue en mai 2007	Remplacement a.i. dans le cadre du service (surveillant-chef EEP Bellevue et chef de service)
19	Départ collaboratrice adm. OAP fin sept.2007	Encore non remplacée
20	Départ adjointe chef OAP fin déc.07	Encore non remplacée
21	En mai 2007, charge du projet "concept pénitentiaire 2006-2007" confiée à l'adjoint et responsable financier du service	Actuellement suppléance encore en cours de mise au courant.
22	En juillet 2007, départ surveillant-chef-adjoint EEP Bellevue	Remplacement a.i. dans le cadre du service.
23	Taux occupation des établissements et exécution longues peines	Chiffres comparables à 2006 dans et hors canton.
24	Heures supplémentaires + vacances en retard	Impossibilité actuellement de reprendre les heures supplémentaires et la totalité des vacances 2006 et 2007 pour plusieurs cadres du service.

La Conférence Latine des Chefs de Départements de Justice et Police (CLDJP) s'est réunie 2 fois en 2007, le 14 mars à Lausanne et le 24 septembre à Fribourg. Monsieur Le Conseiller d'Etat Jean Studer a représenté le Canton de Neuchâtel lors de ces deux séances.

Durant ces deux séances, la CLDJP a approuvé et fixé l'entrée en vigueur du nouveau Concordat pour les adultes au 1er novembre 2007 et a validé l'actualisation des recommandations concordataires élaborées par la Commission Concordataire Latine (CCL).

Monsieur Jean Studer a été élu président de la Conférence Latine des Chefs de Départements de Justice et Police (CLDJP) et membre du comité « des Neuf » de la Conférence suisse des Chefs de Départements de Justice et Police, en allemand « Neuenerausschuss », ainsi que président du comité du Centre Suisse de formation pour le personnel pénitentiaire à Fribourg.

Il sera ainsi à même de défendre au mieux les intérêts du canton de Neuchâtel au niveau romand et de faire entendre la voix de la Romandie au niveau suisse.

3.2. Direction du service pénitentiaire

Tout à fait logiquement, la très forte occupation enregistrée dans les établissements du canton, les travaux d'adaptation au nouveau code pénal et les importants dossiers liés à la restructuration du service selon le « concept pénitentiaire 2006-2009 » ont marqué l'engagement de la direction du service tout au long de l'année 2007.

Il a fallu systématiquement mettre des priorités, fixer impérativement des délais et souvent faire des choix et traiter « à l'essentiel » certains dossiers qui auraient mérité plus d'attention. Cela a été le leitmotiv durant toute l'année 2007.

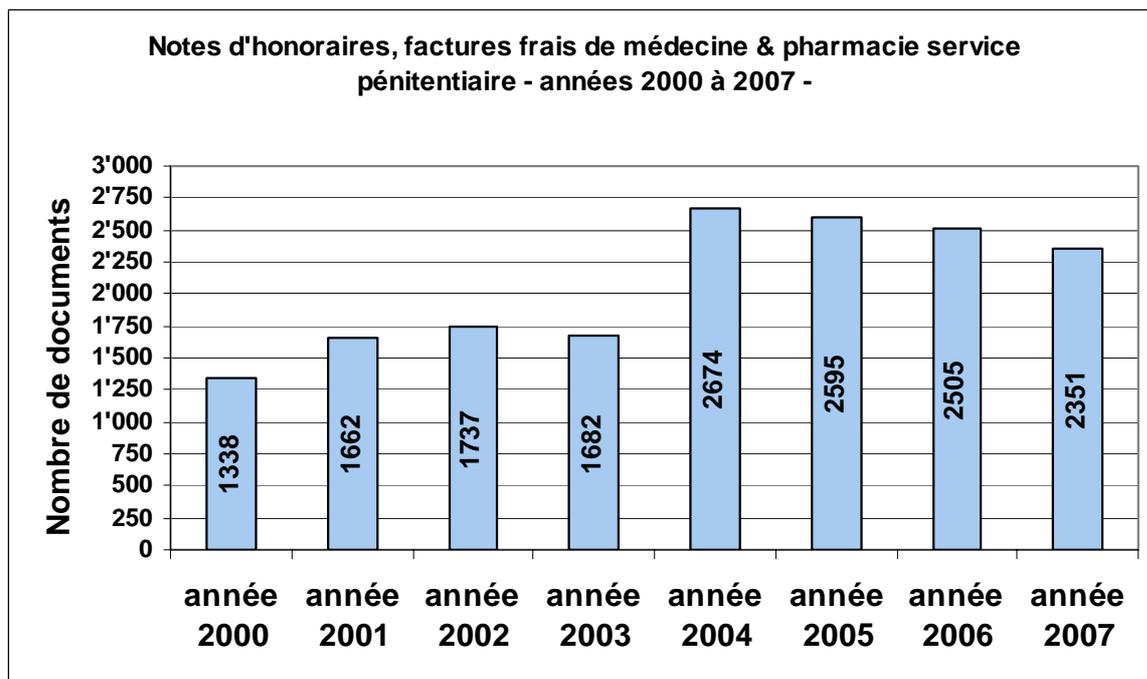
Dans les dossiers menés à bien, nous pouvons citer la nouvelle LPMA (loi cantonale sur l'application des peines et mesures pour les personnes adultes) finalisée et soumise au vote du Grand Conseil, qui l'a adoptée dans sa session d'octobre 2007, donnant ainsi au domaine de la détention les bases légales à son fonctionnement. Auparavant, le rapport confirmant l'adhésion du canton de Neuchâtel au nouveau concordat romand sur l'exécution des peines et mesures pour les personnes adultes avait été soumis au Grand Conseil pour qu'il se prononce, ce qui a été fait en juin 2007.

Nous pouvons encore citer la préparation de divers arrêtés ou règlements destinés à clarifier le fonctionnement du service pénitentiaire, suite à l'entrée en vigueur du nouveau code pénal (par exemple l'arrêté fixant l'organisation et les compétences des autorités administratives en matière d'exécution des peines, l'arrêté définissant l'organisation et fixant les compétences des diverses entités dépendant du service pénitentiaire, le règlement de fonctionnement de la commission de dangerosité, etc.)

Parallèlement, la commission de dangerosité a été mise sur pied, garantissant à l'office d'application des peines, selon le nouveau code pénal, la validité de toutes les décisions prises dans le cadre de la gestion des parcours en détention des personnes condamnées. Le canton de Neuchâtel peut se targuer d'être le seul, au niveau romand, à avoir pu mettre en place, dans un délai aussi rapide, cette structure exigée par le nouveau code pénal. Pour ce faire, il a fallu prendre les contacts nécessaires au niveau de personnalités issues du domaine pénal, recueillir leur approbation, procéder aux nominations et organiser ensuite le fonctionnement de ladite commission.

En ce qui concerne la gestion courante, nous constatons encore une fois, comme les années précédentes un volume important de documents à traiter, comme l'indique par exemple le tableau récapitulatif des factures de frais de médecine et pharmacie payées en 2007. Le nombre de documents y relatifs se compare d'ailleurs assez logiquement avec le tableau de l'évolution globale des journées de détention dans le canton.

Dans les éléments importants à relever, nous signalons l'engagement en septembre 2007 de l'infirmier diplômé responsable du secteur médical du service pénitentiaire. Ce poste à 80% avait été prévu dans la dotation attribuée au service et faisait suite au rapport d'expertise du secteur médical suite aux trois décès survenus à la prison préventive en 2005 et 2006.



3.3. Office d'application des peines (OAP)

A nouveau, et à l'instar des années précédentes, 2007 a été un exercice très chargé pour l'OAP.

D'une part, deux collaboratrices – sur un effectif de cinq – ont quitté l'office. La charge de travail qu'elles assumaient se reporte donc sur le reste de l'équipe, jusqu'à ce que de nouveaux collaborateurs entrent en fonction et soient formés à un domaine particulier.

L'entrée en vigueur du nouveau code pénal le 1er janvier 2007 a nécessité une importante formation pour l'ensemble des collaborateurs de l'office, liée à la définition de nouvelles procédures. Il a également fallu adapter le droit cantonal relatif et le nouveau droit concordataire. L'office a acquis de nouvelles compétences avec ce changement législatif. Il est maintenant, par exemple, compétent pour statuer en matière d'ouvertures de régime, de libérations conditionnelles ou définitives, de recours à la nouvelle commission de dangerosité, de recours aux plans d'exécution des sanctions (PES), etc.

Le logiciel JURIS, qui permet la gestion complète d'un office d'application des peines (calculs, statistiques, mailings, gestion de l'exécution des peines, calculs des dates de libération conditionnelle, de la mi-peine, etc.) a été introduit le 1er décembre 2006, ce qui a nécessité de nombreux jours de travail, avec l'appui du SIEN. Durant l'année, la mise en place de l'application s'est poursuivie et on estime qu'un collaborateur de l'office s'y est consacré durant six mois à un taux évalué à environ 50%. Plusieurs blocs de formation ont été dispensés. L'expérience est néanmoins très positive.

En outre, des démarches visant à donner aux collaborateurs un nouveau cadre de travail acceptable et sécurisé ont été prises (aménagement d'un ancien dépôt en bureaux, déménagement d'une partie de l'office dans le même bâtiment, aménagement d'un local d'audition, etc.).

Le fonctionnement de base de l'office est quotidiennement conditionné par diverses procédures et dates butoirs qui jalonnent toute la durée de l'exécution d'une peine et qui "pilotent" dans les faits le parcours en détention des personnes condamnées.

Toutes les condamnations de plus de trois mois, et cela concerne donc aussi bien les courtes que les longues peines, contiennent la clause de libération conditionnelle aux deux tiers de la peine. Cette condition légale est impérative et, en conséquence, toutes les personnes condamnées à une peine de plus de trois mois doivent être entendues de vive voix.

Cela nécessite qu'une audition avec procès-verbal soit organisée deux mois environ avant la date de la libération conditionnelle. Ensuite, une décision en bonne et due forme doit être rendue, établie et envoyée à la personne concernée, qui a la possibilité de s'opposer à la décision prise. Tout

manquement dans cette procédure administrative peut donner lieu à des recours concluant à la nullité d'une décision si les principes du droit administratif ne sont pas observés (droit d'être entendu).

Ainsi, l'agenda annuel tenu à cet effet est marqué d'échéances incontournables qui nécessitent systématiquement l'engagement du personnel de l'office. Même en groupant et en synchronisant les cas à traiter selon les établissements où les personnes concernées se trouvent, cette procédure légale et incontournable. Elle demeure lourde et exigeante en temps.

En 2007, l'office a:

- ordonné 7 décisions prévoyant un suivi thérapeutique en détention avec mandat au service de probation,
- rendu 10 décisions d'exécution anticipée de peine,
- saisi 11 fois le juge en vue de modifier les règles de conduite assortissant une libération conditionnelle,
- rendu 12 décisions d'octroi du régime du travail externe,
- refusé 17 libérations conditionnelles,
- préparé 48 dossiers en vue d'admissions dans des établissements carcéraux,
- donné 63 ordres de transport, essentiellement à la police cantonale,
- soumis 72 situations à la commission de dangerosité,
- accordé 76 libérations conditionnelles, dont 55 avec mandat au service de probation
- délégué 85 exécutions à d'autres cantons,
- décerné 189 mandats d'arrêt,
- ordonné 281 exécutions au régime ordinaire, 91 à celui de la semi-détention et 203 en lien avec un TIG,
- convoqué 345 personnes en liberté pour des auditions en vue de l'exécution d'une peine,
- produit 652 avis de détention.

Les tableaux comparatifs des journées d'exécution de longues peines hors canton et des courtes peines dans et hors canton, donnent d'ailleurs une vue très concrète du nombre important des journées et, partant, de dossiers à traiter durant l'année. Les journées d'exécution de longues peines neuchâteloises « dans le canton », se retrouvent dans le tableau récapitulatif des journées de détention de l'EEP Bellevue (voir plus loin sous EEP Bellevue).

Nombre et coût des journées hors canton (longues peines)			
Année	Journées	Montants	Prix par journées
1999	11.290	1.753.022,35	155,27
2000	14.276	2.142.044,80	150,05
2001	14.253	2.315.249,95	162,44
2002	13.192	2.294.979,20	173,97
2003	13.835	2.067.575,55	149,45
2004	19.710	2.923.468,13	148,32
2005	19.525	3.312.919,05	169,68
2006	19.905	3.649.724,90	183,36
2007	19.251	3.826.135,20	198,75
Moyenne	16.137	2.698.346,57	165,70

Les prix facturés de la journée de détention ont été augmentés en moyenne de 5% au 1er janvier 2007.

Office d'application des peines - courtes peines fermes 2007 et 2006				
Etablissement	Journées 2007	%	Journées 2006	%
EEP La Ronde	2154	26%	3214	45%
Prison préventive	5477	67%	3199	45%
Hors canton	593	7%	702	10%
Total 2006	8224	100%	7115	100%

Au 31 décembre 2007, l'office gérait ainsi 103 dossiers de peines en détention ferme excédant trois mois. Pour ce type de détention, la difficulté majeure réside toujours invariablement dans le fait de trouver une place dans un établissement d'exécution de peines.

Le taux d'occupation très élevé au sein des pénitenciers concordataires demeure plus que jamais d'actualité. Ainsi, certains établissements affichent un délai d'attente excédant six mois, ce qui contraint l'office, selon les cas et le profil des personnes détenues, à se tourner ailleurs en Suisse auprès d'établissements situés hors concordat. Malheureusement, les coûts de la journée d'exécution de peines hors concordat sont en règle générale plus élevés (190 fr. en moyenne contre 160 fr. dans le Concordat).

A décharge, il faut relever qu'il est impossible de bloquer et de surcharger le secteur des "attentes de transfert" de la prison préventive de La Chaux-de-Fonds au-delà d'une certaine limite.

La prison préventive a d'ailleurs connu un fort taux d'occupation en 2007 et les personnes en attente de transfert qui y séjournent représentent près du 20% des journées recensées. A cela s'ajoute encore le fait que les conditions de détention de la prison préventive ne correspondent absolument pas à celles régissant l'exécution des peines dans un pénitencier.

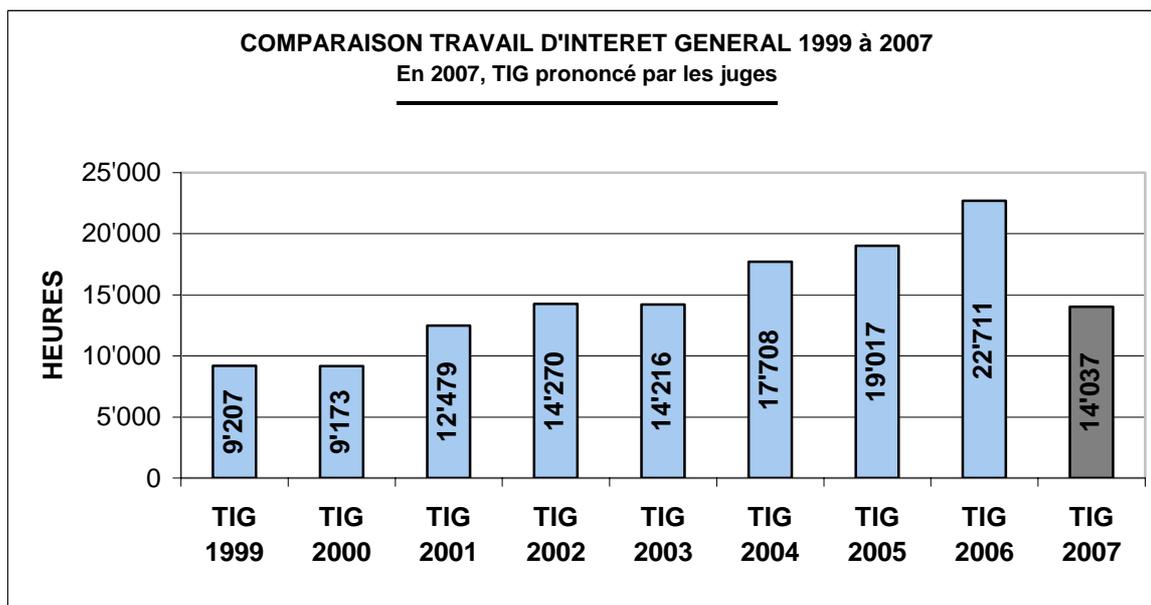
En ce qui concerne les courtes peines fermes, elles sont généralement exécutées, selon la gravité des délits commis, soit à la prison préventive de La Chaux-de-Fonds, soit à l'EEP La Ronde. L'exécution hors canton est aussi possible selon le domicile de la personne condamnée afin de conserver et sauvegarder son insertion sociale et professionnelle.

La semi-détention et le travail externe (anc. semi-liberté) sont exécutés en quasi-totalité à l'EEP La Ronde, tant pour les condamnées que pour les condamnés.

Les chiffres en question figurent sous le chapitre réservé à cet établissement.

Le TIG est devenu, depuis le 1er janvier 2007, une peine à part entière, et non plus une modalité d'exécution. Il est donc prononcé en tant que tel par le juge, qui bénéficie dorénavant d'un panel élargi de sanctions (jours amendes, TIG, détention, sursis et sursis partiels, etc.).

On observe de ce fait, en 2007, une baisse des sanctions exécutées sous forme de TIG.



Pour la mise en œuvre concrète du TIG, l'office travaille avec une cinquantaine d'employeurs répartis sur tout le canton. Ce réseau est pour l'heure suffisant. Il demeure toutefois nécessaire d'assurer, sur le terrain, une surveillance de l'exécution de cette sanction pour qu'elle atteigne son but. Actuellement, les ressources restreintes de l'office ne lui permettent pas d'accomplir cette mission à satisfaction. Il en résulte de nombreux échecs (insubordination, abandon du travail) allant jusqu'à la révocation de ce régime d'exécution de peine.

Le dernier volet des tâches dévolues à l'OAP est celui des amendes converties. L'office reçoit des tribunaux les ordonnances de conversion en jours de prison suite à des amendes non payées.

En 2005, en raison des charges de travail importantes constatées à l'office, la décision a été prise de favoriser le traitement des dossiers neuchâtelois au détriment momentanément des dossiers provenant des autres cantons. Au début de l'année 2006, dans un contexte d'accroissement du volume de travail quotidien, une réorganisation interne a été rendue nécessaire, et il a fallu prendre la décision de suspendre également le traitement des amendes neuchâteloises, de façon à pouvoir privilégier l'exécution des peines privatives de liberté. Toutefois, afin de satisfaire l'exigence légale de la peine d'ensemble, qui veut que plusieurs peines privatives de liberté soient exécutées simultanément, les personnes subissant une autre peine ont également exécuté leurs arrêts rendus suite à une conversion d'amende.

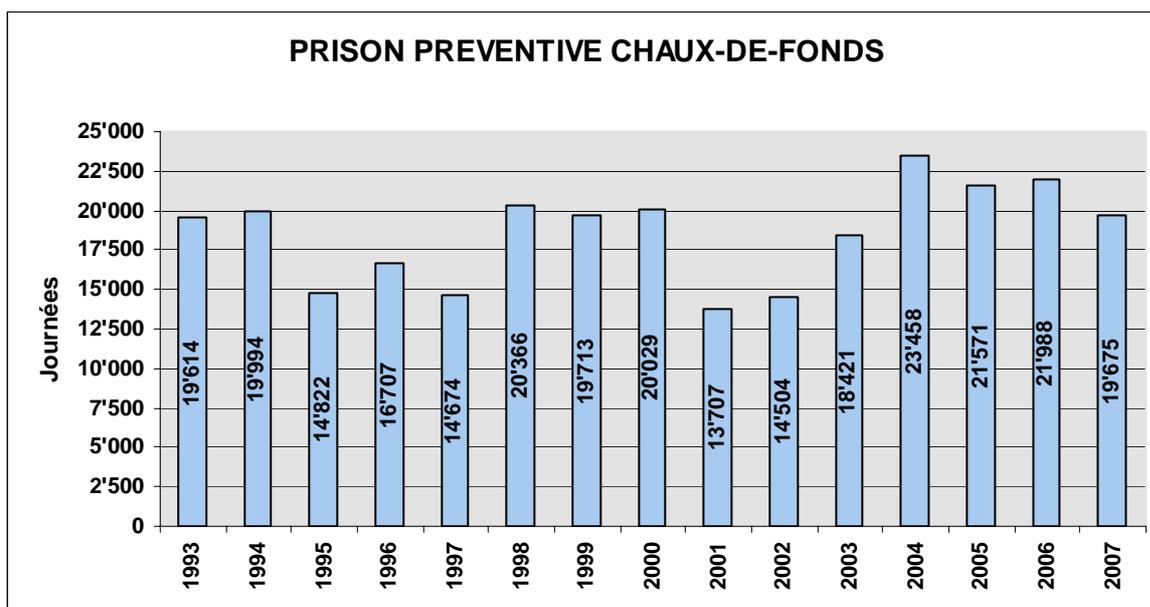
Cette mesure a permis de réduire considérablement le délai entre la date de l'exequatur d'un jugement et le prononcé d'une décision sur son exécution (TIG, semi-détention, détention ferme).

Depuis l'automne 2007, une collaboratrice à temps partiel a repris le traitement de ces dossiers, avec l'objectif de traiter les amendes suspendues en 2005, 2006 et 2007.

3.4. PRISON PRÉVENTIVE DE LA CHAUX-DE-FONDS.

Journées de détention

Nous enregistrons pour l'année 2007, 19.675 journées de détention contre 21.988 en 2006, soit une diminution de 2313 journées. Durant la même période, nous dénombrons 3384 journées de détention préventive commandées par les juges d'instructions neuchâtelois et placées hors canton pour des raisons de collusion.



En 2005, 561 entrées avaient été enregistrées, contre 492, en 2006 et 419 en 2007. La durée moyenne de la détention préventive était de 47 jours en 2005, 51 jours en 2006 et 49 jours en 2007. Pour l'ensemble de la détention exécutée à la prison préventive nous obtenons une durée moyenne de séjour de 44 jours.

Si nous dénombrions environ 60% de journées pour la détention préventive contre 40% pour l'exécution des peines et mesures en 2005, l'exercice 2006 se répartissait avec environ 55% de journées pour la détention préventive et 45% pour l'exécution des peines et autres mesures. L'exercice 2007 a vu à nouveau un taux d'occupation pour la détention préventive légèrement supérieur à 50% (près de 52 %), contre 48% pour la détention en exécution de peines et mesures. Il semble que la tendance se marque de plus en plus vers une représentation à parts égales entre les journées relatives à détention purement préventive et les journées en exécution de peines et de mesures (attente de transfert, peines anticipées, courtes peines).

Cela nous a fait prendre certaines mesures destinées à mettre en exploitation, avec les moyens du bord, un petit atelier occupationnel pour les personnes en exécution de peines à la prison préventive. En effet, le code pénal est très clair et prévoit à l'article 81 al.1: «*le détenu est astreint au travail. Ce travail doit correspondre, autant que possible, à ses aptitudes, à sa formation et à ses intérêts* ».

Compte tenu du nombre élevé de journées en exécution de peines qui se déroulent tout ou partie à la prison préventive, la mise en place de cet atelier est indispensable pour respecter les dispositions prévues dans la loi.

La détention féminine a été relativement stable en 2007 par rapport à 2006. Par contre, nous remarquons que nous sommes très vite surchargés, compte tenu du fait que le secteur réservé à la détention des femmes (5 places) a de la peine, selon les périodes, à absorber les pics qui surviennent inévitablement dans ce type de détention. Selon le genre de délits commis par des femmes, l'EEP La Ronde est d'un précieux secours en absorbant justement les pics qui surviennent durant l'année.

Répartition journées hommes/femmes Prison préventive 2007 - 2006				
	Journées 2007	%	Journées 2006	%
Journées détention femmes	1.058	5,38%	1.368	6,22%
Journées détention hommes	18.617	94,62%	20.620	93,78%
Total	19.675	100,00%	2.988	100,00%

Au 31 décembre 2007, 56 personnes (hommes et femmes) étaient détenues à la prison préventive.

Détail journées de détention 2007		%
Mesures contraintes/expuls.	80	0.41%
Exécution sous ancien code	4'814	24.47%
Courtes peines art. 41 CP jours amende	537	2.73%
Peines privatives liberté subst. (JA)	0	0.00%
Peines privatives liberté subst. (TIG)	57	0.29%
Peines privatives liberté subst. (Amendes)	69	0.35%
Peines privatives liberté art. 40 CP	1'623	8.25%
Peines privatives liberté - sursis partiel -	1'172	5.96%
Détention préventive	10'380	52.76%
Echec de la mise à l'épreuve	46	0.23%
Mesures art. 59/60 CP	10	0.05%
Peines anticipées	795	4.04%
Militaires	50	0.25%
Autres	42	0.21%
Totaux	19'675	100.00%

En 2007 nous dénombrons 3384 journées de détention préventive hors canton pour des raisons de collusion.

Personnel

Départs et arrivées

Un agent de détention a quitté la prison préventive au mois de mars 2007. Son remplacement a permis l'engagement d'une agente de détention pour le mois d'avril. Cela s'inscrit dans le processus de féminisation voulue à terme de la profession.

Le secteur administratif de la prison a pu être renforcé par la présence d'une employée d'administration à 40% dès le mois d'avril 2007. Cet appoint indispensable a permis notamment une amélioration importante de la gestion des suppléances durant les vacances et durant les pics de détention. Il arrive en effet fréquemment que nous enregistrions, durant la même journée, une quinzaine de mouvements (entrées et sorties de personnes) avec de nombreuses procédures à exécuter dans un laps de temps très court (décomptes financiers, décomptes des effets personnels, remise d'attestation, remise des papiers, etc.). Il est naturellement compréhensible que la personne libérée ne souhaite pas attendre et doit pouvoir disposer rapidement de son inventaire.

Formation du personnel

Un agent de détention a réussi le brevet fédéral de capacité délivré par le Centre suisse de formation pour le personnel pénitentiaire à Fribourg (CSFPP). Dans le même temps, un autre collaborateur a pu suivre une formation spécialisée, en cours d'emploi, au même CSFPP, pour la prise en charge des personnes détenues souffrant de troubles psychiques.

Cette formation spécialisée est importante, car nous rencontrons en prison de plus en plus de personnes présentant des troubles psychiques et cela pose énormément de problèmes dans la gestion courante.

Actuellement, deux agents et une agente de détention sont inscrits à la formation de base au CSFPP, prévue sur 2 ans et d'une durée totale de 15 semaines, avec un examen intermédiaire après la première année.

Nous avons encore pu mettre en place courant 2007 un concept « agent de détention / chien ». Un collaborateur possédant un chien, a proposé de faire profiter le service des aptitudes de son animal dans la détection et la recherche de stupéfiants.

Un concept a été mis en place, le collaborateur et son compagnon à quatre pattes ont pu suivre des entraînements spécifiques dispensés par la brigade canine de la police cantonale. Finalement, au mois de décembre 2007, le travail en duo a été récompensé par un diplôme obtenu avec succès lors des épreuves et examens finaux qui se sont déroulés à Genève.

Bien entendu, le maître et son compagnon seront mis à contribution dans les prisons neuchâteloises pour des fouilles et divers contrôles de cellules ou d'effets personnels.

Divers et intendance

En novembre dernier, une personne en détention administrative « LMC » a mis le feu à sa cellule. Il en a résulté un important sinistre qui a nécessité l'intervention du SIS. Les consignes ont été appliquées scrupuleusement et les dégâts n'ont été heureusement que matériels, aucune atteinte à l'intégrité corporelle de collaborateurs du service pénitentiaire ou de personnes en détention n'est survenue. Cependant, le dégagement de fumée relativement important a rendu l'utilisation d'un ventilateur indispensable et le secteur où l'événement s'est produit a été momentanément évacué.

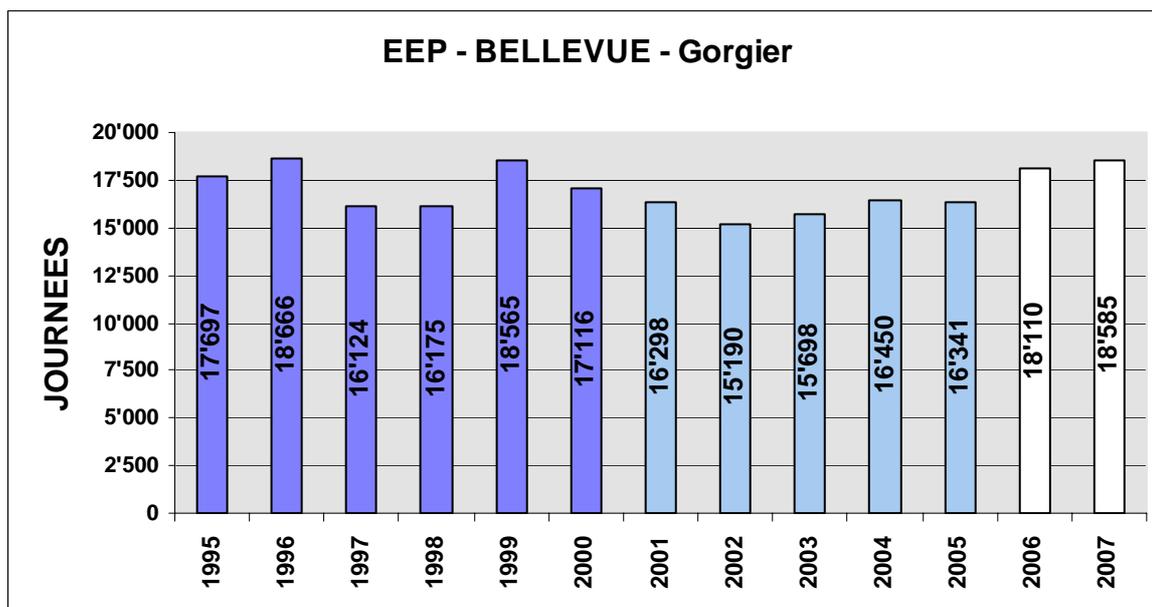
Nous n'avons rien de particulier à signaler au niveau de l'intendance et des travaux de maintenance, à part les interventions dites normales et courantes. Nous sommes en attente des décisions qui devront être prises par le Grand Conseil en mars 2008, suite au rapport à l'appui d'un crédit d'investissement pour effectuer des travaux de rénovation, d'entretien et d'agrandissement des structures pénitentiaires. La prison préventive est particulièrement concernée dans ce rapport et décision a été prise de n'effectuer que les interventions strictement nécessaires afin d'éviter de devoir intervenir à double et de gaspiller ainsi les deniers publics.

3.5. EEP Bellevue

Déjà en 2006, la part des journées neuchâteloises avait nettement augmenté par rapport à l'année précédente, et cela a aussi été le cas en 2007 (voir le tableau comparatif 2005-2007 des journées de détention à l'EEP Bellevue selon les autorités de placement). Un nombre de 22 à 25 places est désormais « réservé » aux détenus neuchâtelois.

Cela est délibéré et fait suite au concept de placement mis en place courant 2006, qui attribue en principe à l'EEP Bellevue l'exécution des peines pour les personnes condamnées par les tribunaux neuchâtelois pour des délits d'ordre sexuels. La présence de psychologues du service de probation à l'EEP Bellevue permet d'effectuer un travail de reconnaissance et de thérapie sur les délits commis, profitant ainsi au maximum des synergies existantes, sans générer de coûts financiers. La personne en exécution de peines pourra ainsi bénéficier d'un suivi optimal en vue de sa réinsertion dans la vie normale.

L'EEP Bellevue dispose maintenant de 54 places, avec 7 cellules doubles, utilisées en phase initiale. L'établissement a été construit de telle sorte que les surfaces des cellules sont suffisamment « généreuses ». Les personnes détenues sont ensuite placées en cellule individuelle, au fur et à mesure de leur progression et de la durée de la peine. En même temps, la limite des trois ans de condamnation au maximum a été abandonnée. De par cette mesure d'augmentation du nombre de places, la rentabilité de l'établissement a été améliorée, soit par l'encaissement provenant des pensions facturées hors canton, soit par des économies réalisées au niveau des placements « neuchâtelois » rapatriés ainsi dans le canton.



Il conviendra toutefois d'ajuster encore mieux, à l'avenir, le potentiel de travail généré par les ateliers en fonction de l'augmentation de la capacité d'accueil. Les mesures prises dans le volet restructuration du « concept pénitentiaire 2006-2009 » permettront sans aucun doute d'améliorer dans le futur le secteur des ateliers. Nous faisons particulièrement allusion à la mise en place d'organisations matricielles au sein du service pénitentiaire (secteurs de la production, secteur médical, secteur financier). Ainsi, courant 2008, sera mise en place une direction unique pour les ateliers des 3 établissements avec des procédures communes de fonctionnement, une organisation commune de recherche de mandats, le tout couplé avec des systématiques de calcul des coûts et de contrôle.

EEP Bellevue 2007/2006/2005 - comparaison journées de détention			
	2007	2006	2005
Placements neuchâtelois	8.371	7.953	4.549
Placements autres cantons	10.214	10.157	11.792
Total	18.585	18.110	16.341

La durée moyenne du séjour à l'EEP Bellevue est de 180 jours.

Personnel et formation du personnel

Trois membres du personnel ont quitté leur fonction: le directeur de l'établissement, après près de 7 années passées à la tête de l'EEP Bellevue, un surveillant chef adjoint et un maître d'atelier. A cela s'ajoute un collaborateur qui a fait valoir son droit à la retraite.

Fait marquant, nous avons pu engager pour la première fois depuis les événements de 1996, une surveillante. Cela va dans la direction voulue qui préconise, à juste titre, une féminisation de la profession.

Un nouveau directeur a été engagé en la personne de Monsieur Raphaël Dubois, qui a dirigé pendant plusieurs années le foyer des jeunes de Saint-Imier. Monsieur Dubois est notamment au bénéfice d'un diplôme fédéral de directeur d'institution sociale et possède un diplôme d'instituteur de l'Ecole normale cantonale de Neuchâtel. Il entrera en fonction début février 2008.

Deux surveillants ont terminé leur formation au CSFPP et ont obtenu avec succès leur brevet fédéral d'agent de détention. Actuellement, deux autres surveillants ont réussi l'examen intermédiaire et un troisième collaborateur a commencé cet automne sa formation.

Comme pour la prison préventive, un agent de détention a pu suivre le cours de 7 semaines dispensé au CSFPP portant sur la prise en charge des détenus souffrant de désordres psychiques. Comme déjà indiqué cette formation est extrêmement importante en fonction du nombre de plus en plus élevé de personnes détenues souffrant de troubles psychiques.

Détenus

En 2007, nous n'avons pas connu d'évasion ou de situation grave. Quelques cas habituels relevant de la discipline ont été sanctionnés, mais n'ont pas posé de problèmes sortant de l'ordinaire. Nous pouvons relever un état d'esprit relativement bon parmi les personnes détenues. Pour preuve, tous les congés ont été réussis avec 100% de retour à l'établissement dans les délais impartis et avec très peu de situations inadéquates (consommation de substances illicites ou d'alcool après contrôle).

Une fugue s'est produite lors d'une conduite à l'extérieur et une personne ne s'est pas présentée lors d'une permission de transfert entre la Prison des Iles et l'EEP Bellevue. Ces deux cas relevaient d'autorités de placement hors canton.

Intendance

Nous faisons la même remarque que précédemment pour la prison préventive. Nous nous bornons à n'exécuter que les travaux de maintenance strictement nécessaires dans l'optique des décisions qui devront être prises au niveau politique sur le rapport à l'appui d'un crédit d'investissement en faveur des établissements de détention.

Ateliers

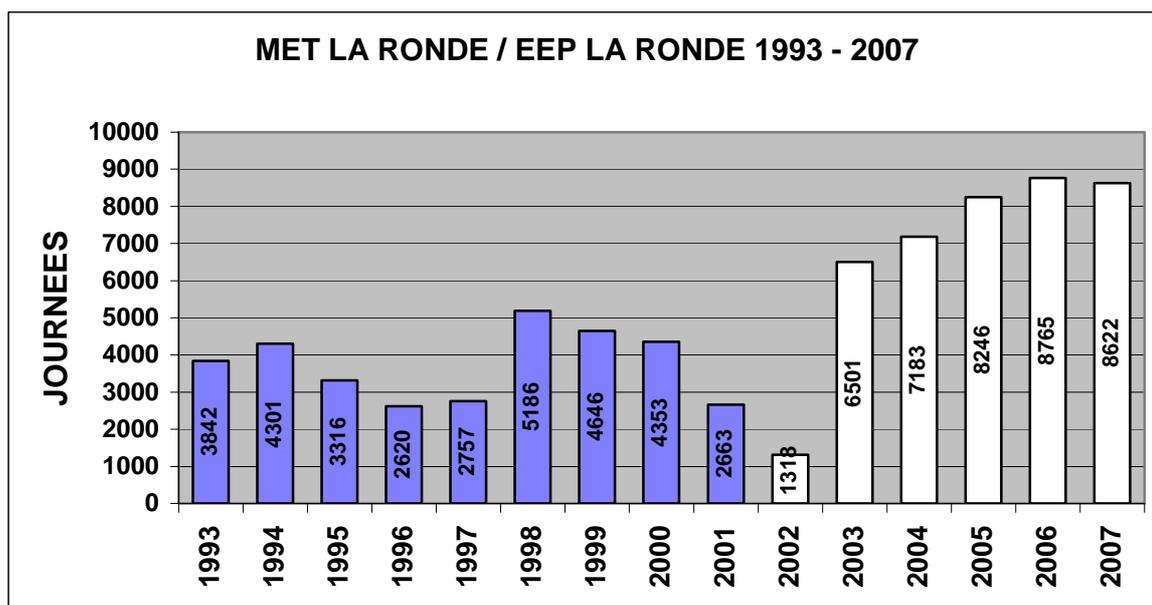
Nous avons perdu à fin 2007 notre client le plus important pour l'atelier « buanderie/repassage », soit tout le traitement du linge de l'Hôpital de La Béroche qui représentait plus du tiers de notre production. En effet, la réorganisation du secteur hospitalier cantonal implique que, dès janvier 2008, l'Hôpital de la Béroche sera rattaché à Blanchâtel pour tout ce qui concerne le linge en général.

Nous avons bien entendu prospecté divers marchés potentiels et avons pu compenser momentanément cette perte de mandat. Toutefois, nous avons initié, fin 2007, une nouvelle organisation matricielle du secteur des ateliers des 3 établissements, en confiant la direction de l'ensemble à un seul responsable afin de favoriser toutes les synergies. L'année 2008 sera celle des changements pour ce secteur essentiel du domaine pénitentiaire. Il faut rappeler qu'actuellement les ateliers regroupés concernent plus de 80 personnes en exécution de peines et 12 maîtres d'atelier et cuisiniers.

3.6. EEP LA RONDE

Généralité / occupation

A nouveau, l'occupation de l'EEP La Ronde (jusqu'en 2001, ancienne MET La Ronde) a atteint des chiffres importants en 2007, le graphique ci-dessous en atteste.



Nous pouvons dire, après 5 années d'exploitation de l'EEP La Ronde, que l'établissement a définitivement établi son utilité dans l'exécution des peines dites de proximités (courtes peines fermes, semi-détention et travail externe – anciennement semi-liberté -).

Le graphique ci-après, exposant la décomposition des journées de détention des deux exercices 2006 et 2007, laisse apparaître toutefois une différence marquée entre les groupes « semi-détention/semi-liberté » et « courtes peines fermes », avec une diminution de près de 12% des journées d'exécution en courtes peines, au profit notamment des journées en travail externe (anciennement semi-liberté).

Il ne nous est pas possible pour l'instant d'en tirer des conclusions plus précises compte tenu du laps de temps relativement court dans la pratique du nouveau code pénal.

EEP La Ronde - décomposition journées détention 2007 / 2006				
	Année 2007		Année 2006	
Semi-détention	4764	55,25%	4842	55,24%
Travail externe (anc.semi-liberté)	1704	19,76%	709	8,09%
Courtes peines	2154	24,98%	3159	36,04%
Arrêts militaires	0	0,00%	55	0,63%
Autres articles	0	0,00%	0	0,00%
Articles 100 bis (pl. jeunes adultes)	0	0,00%	0	0,00%
Totaux	8622	100,00%	8765	100,00%

Si les journées en semi-détention ou en travail externe pèsent moins sur la gestion de l'établissement en semaine durant les heures de travail, il n'en est pas de même au moment du retour des personnes concernées dans l'établissement et du fait de leur présence à l'EEP La Ronde pendant tout le week-end.

Durant la semaine, il faut accueillir, contrôler les trajectoires, établir le bilan de la journée avec 15-20 personnes, pratiquement en même temps et cela dans la tranche horaire de 17 à 19 heures. Le week-end, il faut gérer à l'interne la présence continue de près de 20 personnes en moyenne pour lesquelles aucun congé ne peut encore être accordé.

A cela s'ajoute l'exécution du travail d'intérêt général, qui se déroule pour certaines personnes condamnées dans les ateliers de La Ronde aussi bien en semaine que durant le week-end.

A terme, si ce fonctionnement se confirme, il conviendra de modifier le mode de prise en charge, les horaires, et éventuellement ajuster la dotation en personnel à disposition.

Domaine du personnel

Pas de mouvement à signaler dans le personnel. Par contre la direction a été dans l'obligation de composer avec une période de maladie relativement longue d'un collaborateur, ce qui, compte tenu de l'étroitesse de l'effectif (4,5 postes), a posé de gros problèmes de confection des horaires et de remplacement, surtout sur les week-ends.

Les placements

L'établissement continue d'accueillir régulièrement un certain nombre de placements en courtes peines provenant d'autres cantons. Cette pratique permet à l'office d'application des peines d'obtenir en échange des places dans des établissements hors canton pour faire exécuter certaines peines de condamnés neuchâtelois, qui nécessitent une prise en charge spécifique (par exemple à Witzwil).

Financièrement, cette politique porte ses fruits puisqu'elle a permis la facturation de près de 1800 journées de détention à des autorités de placement hors canton représentant environ 250.000 francs de recettes. En plus de son rôle d'établissement d'exécution des peines de proximité purement neuchâteloises, l'EEP La Ronde génère financièrement un montant non négligeable de recettes provenant d'autres cantons.

Détail des journées de détention EEP La Ronde 2007		
Neuchâtel	6840	79,33%
Jura	283	3,28%
Berne	749	8,69%
Genève	460	5,34%
Fribourg	92	1,07%
Lucerne	115	1,33%
Vaud	83	0,96%
Totaux	8622	100,00%

La détention exécutée durant l'année 2006 à La Ronde a concerné 209 hommes et 31 femmes (en 2005, 174 hommes et 11 femmes) et en 2007, 171 hommes et 22 femmes.

Le tableau ci-dessous donne la répartition des journées hommes/femmes en 2007 et 2006.

Répartition journées Hommes/Femmes EEP La Ronde 2007 / 2006				
	Année 2007		Année 2006	
Hommes	7812	90,61%	7785	88,82%
Femmes	810	9,39%	980	11,18%
Total	8622	100,00%	8765	100,00%

Nous constatons une légère diminution, qui n'est cependant pas significative, de la détention féminine à l'EEP La Ronde en 2007, par rapport à l'année précédente.

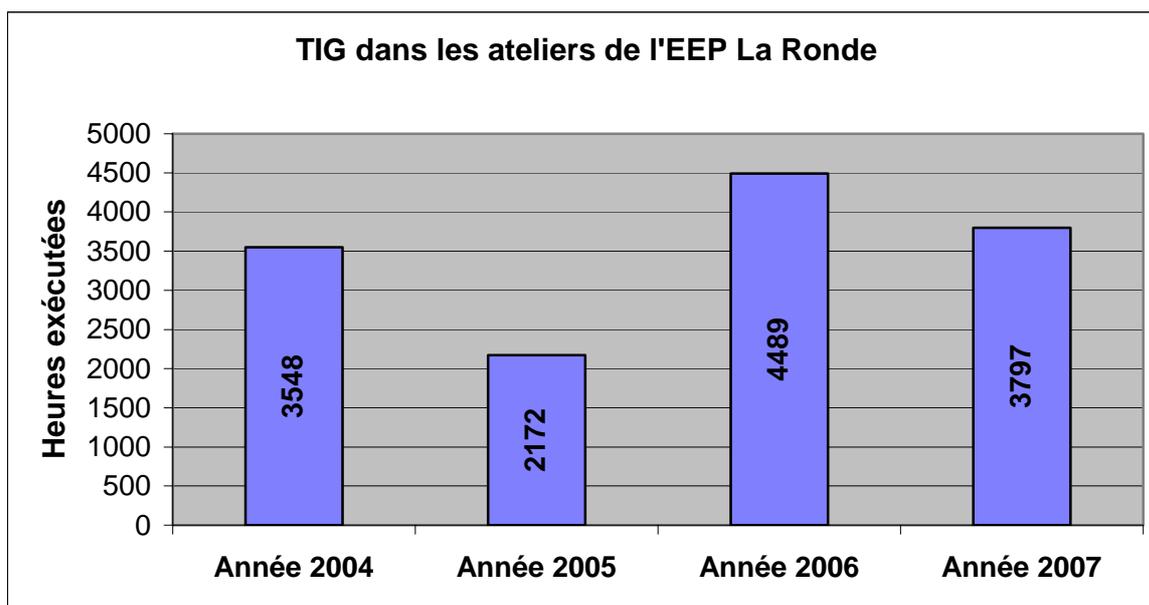
A remarquer que les journées "femmes" à La Ronde en 2005 s'élevaient à 264 contre 980 en 2006, et 810 en 2007.

Données particulières 2007 EEP La Ronde	
Effectif moyen	24
Durée séjour moyen (jours)	45
Journées totales en 2007	8622

Les ateliers

Les ateliers de l'EEP La Ronde continuent de jouer un rôle important sur deux niveaux. Le premier concerne les personnes qui exécutent au sein de l'établissement des courtes peines fermes, le second est à mettre en relation avec le TIG.

Si les personnes soumises au régime de la semi-détention et du travail externe ne sont pas concernées par les ateliers, il n'en est pas de même pour les personnes en exécution de courtes peines. A cela s'ajoutent les personnes condamnées au travail d'intérêt général et pour lesquelles aucune solution ne peut être mise en place au niveau du placement auprès d'un employeur agréé (personnes toxico-dépendantes, personnes présentant des troubles psychiques, etc.) Afin d'éviter les inégalités de traitement entre personnes condamnées au travail d'intérêt général, les ateliers de La Ronde jouent en quelque sorte le rôle de structure protégée en accueillant cette catégorie de personnes présentant ce profil particulier.



Le tableau de correspondance ci-dessous traduit l'équivalence en journées de détention des heures de travail d'intérêt général exécutées dans les ateliers de l'EEP La Ronde, sachant qu'un jour de prison correspond à 4 heures de TIG. Ce moyen économique d'exécuter une sanction permet au canton d'épargner par ce biais environ 100.000 francs de frais de pension calculés au prix concordataire de la journée de détention dans un établissement pour l'exécution des courtes peines (soit 949 journées à env. 100 francs par journée).

Année	Heures TIG	Peines correspondantes en jours	Places/année
Année 2004	3548	887	2.5
Année 2005	2172	543	1.5
Année 2006	4489	1122	3.1
Année 2007	3797	949	2.6
Moyenne des 4 années	3502	875	2

3.7. Conclusions

Le service pénitentiaire se dirige en 2008 vers des changements fondamentaux au niveau de son fonctionnement par l'effet des mesures de restructuration contenues dans le train de réformes mis en place (« concept pénitentiaire 2006-2009 » - volet restructuration-). Cela changera complètement les habitudes de fonctionnement acquises depuis longtemps, du fait notamment de l'organisation matricielle par secteurs prévue (secteur de la production, secteur financier, secteur médical).

Mais les objectifs décrits par les lois en vigueur pourront ainsi être mieux respectés, principalement les missions relatives à la re-socialisation des personnes détenues et à la prévention des récidives.

4. SERVICE DE PROBATION

4.1. Introduction

L'entrée en vigueur du nouveau code pénal au 1^{er} janvier 2007 a été vécue sereinement par le service de probation. Anticipée depuis sa création en 1999, les prestations qu'impliquent les dispositions du nouveau code sont mises en œuvre depuis plusieurs années: orientation de la prise en charge centrée sur le délit, évaluation du risque de récidive et prévention de récidive, contrôle et rapports aux autorités sont des prestations courantes qui participent d'une culture professionnelle à des années lumières du "patronage" et de la conception du mandat pénal prévu par l'ancien code.

Le nouveau code pénal a été et est encore un formidable tremplin pour les services de probation en Suisse, plus particulièrement dans le canton de Neuchâtel. Bien au-delà des chiffres et des statistiques qui donnent bien sûr des indications sur les besoins en matière de structures et de ressources, il a permis un changement majeur de culture: le passage d'une culture de charité à une culture d'intervention spécialisée; il a permis de redéfinir une mission claire et cohérente avec les dispositions légales en vigueur et a permis enfin une reconnaissance de la nécessité d'un encadrement des personnes délinquantes par des professionnels formés.

Concrètement, la mission de prévention de récidive implique la mise en place d'outils d'analyse et méthodologiques en matière d'encadrement; elle implique par ailleurs l'acquisition de compétences organisées en équipe pluridisciplinaire afin de pouvoir évaluer avec fiabilité le risque de récidive et dès lors mettre en œuvre, dans toute la mesure du possible, sa prévention. L'approche en terme de prise en charge est par conséquent centrée sur le délit, son contexte de commission, le mode opératoire, la problématique et les symptômes qui l'accompagnent afin de mieux identifier avec les personnes concernées leurs besoins en terme d'intervention et les projets possibles pour retrouver une place dans la société. Ces compétences sont également précieuses pour les autorités administratives et judiciaires qui prennent les décisions relatives à l'application des peines.

2006 a par ailleurs été une "année de réflexion" sur les deux structures pénitentiaires et probation dans l'objectif d'évaluer le bien fondé d'un regroupement des deux services. Le résultat de l'analyse menée par le groupe de travail a conduit le département à prendre la décision du maintien de deux services indépendants.

4.2. Gestion

Personnel au 31.12.2007

1	Cheffe de Service	0.8
1	Adjoint cheffe Service	0.5
6	Assistants sociaux	5.5
2	Psychologues	1.2
1	Animateur	1
1	Secrétaire comptable	0.55
1	Collaboratrice administrative	0.5
13	Totaux	10.05

La dotation en personnel demeure stable en 2007. Le service de probation ne relève pas de départs annoncés. Le service a par ailleurs enregistré deux congés maternité durant l'année 2007; les absences ont été palliées à l'interne du service pour le premier (suppléance), et via une mesure de premier emploi pour le second; il n'est à signaler aucun cas d'absence prolongée à l'exception d'un collaborateur en arrêt de travail pour raison de maladie.

Compte tenu du milieu difficile dans lequel s'effectuent les missions du service, un indicateur tel que le taux de rotation du personnel permet d'inférer des facteurs tels que la qualité du climat de travail, la clarté des directives et des missions du service, la charge de travail ou encore les moyens mis en œuvre pour permettre aux collaborateurs de mener à bien leurs missions. En ce sens, la stabilité des effectifs montre que la qualité des facteurs précités semble suffisamment bonne, permettant au service de probation de disposer, au fur et à mesure des années, de collaborateurs expérimentés et motivés malgré des prises en charge complexes auprès d'usagers particuliers. De même, cette absence de mouvements permet au service d'enrichir la qualité de ses prestations, ses savoirs et son expertise. L'équipe du service montre une stabilité et une longévité professionnelle supérieure à la moyenne, en comparaison avec certains milieux de prises en charge psychosociales complexes.

Au niveau informatique, le service de probation s'est doté d'un nouvel outil depuis le 1^{er} janvier 2008. L'application MINT (applicatif déjà utilisé depuis plusieurs années au service des mineurs et des tutelles), a été développée depuis 2004, en partenariat avec le STI et le SMT, ce qui a permis de construire un outil informatique à partir de l'existant et de limiter les coûts de développements ou, cas échéant, d'acquisition. Cette application informatique permet de disposer d'une base de données unique pour tous les dossiers des usagers et de les gérer tant du point de vue pénal, social, que financier de même que de disposer de tous les documents importants des dossiers sous forme numérique. De plus, l'applicatif permet d'obtenir des statistiques sur l'évolution des dossiers traités selon des variables définies. MINT offre aux collaborateurs l'accès en tout temps et en tout lieu aux dossiers gérés par le service; cet aspect est particulièrement important puisque le travail du service s'effectue sur plusieurs sites. Cet applicatif permet un gain de temps pour le travail administratif lié à la gestion des dossiers, sans compter les économies de papier qu'un tel applicatif permet d'envisager.

Les projets de réorganisation du service pénitentiaire, à l'horizon 2009-2010, notamment par l'agrandissement des capacités d'accueil des établissements de la prison préventive de La Chaux-de-Fonds et de l'EEP Bellevue à Gorgier, vont avoir à terme une incidence sur le nombre de prévenus et de détenus à prendre en charge et par conséquent sur la dotation du service de probation pour faire face à cet accroissement de prises en charge. Comme le montrent les statistiques du service pénitentiaire (cf. rapport de gestion du service pénitentiaire), le nombre des journées de détention est en augmentation et demeure élevé ces dernières années. Dès lors, si ces chiffres demeurent constants et que les capacités d'accueil des établissements augmentent, une évaluation des moyens à disposition du service pour faire face à cette nouvelle situation, pour permettre de garantir les prestations actuelles, deviendra à terme indispensable.

4.3. Activités déployées

Introduction

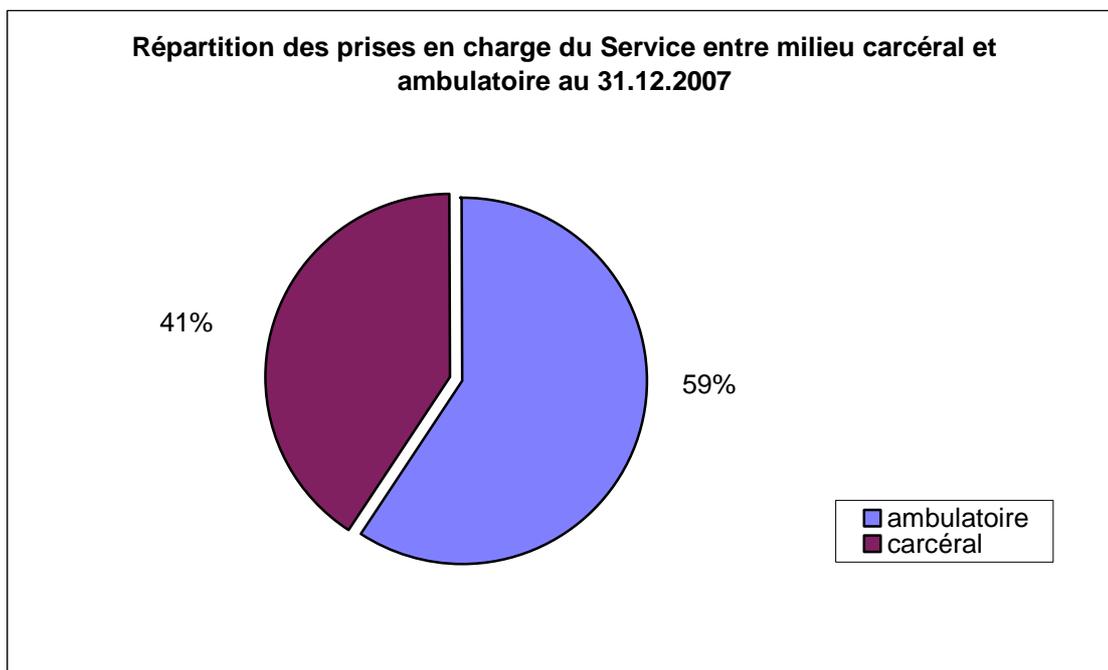
L'activité du service de Probation est vaste et complexe, se déroulant sur l'ensemble du processus pénal, de la détention préventive à la fin du délai d'épreuve. Les prises en charge s'effectuent donc à l'intérieur du milieu carcéral ainsi qu'à l'extérieur de ce milieu, selon une prise en charge dite continue.

L'activité du service se déploie donc en milieu carcéral et en milieu ambulatoire sur plusieurs lieux géographiques du canton (Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds, Gorgier), mais également dans les établissements de détention concordataires hors du canton (notamment Bellechasse, Witzwil, Établissements de la Plaine de l'Orbe).

Les mandats traités par le service de probation proviennent de différentes autorités ou commissions tels que les juges d'instruction, les tribunaux, l'office d'application des peines (OAP), la commission d'application des mesures (CAM) ou nous sont délégués par d'autres services de probation en Suisse.

Ces différents mandats impliquent de coordonner un important travail de réseau avec les autorités judiciaires et administratives ainsi qu'avec les institutions étatiques et para-étatiques du canton afin

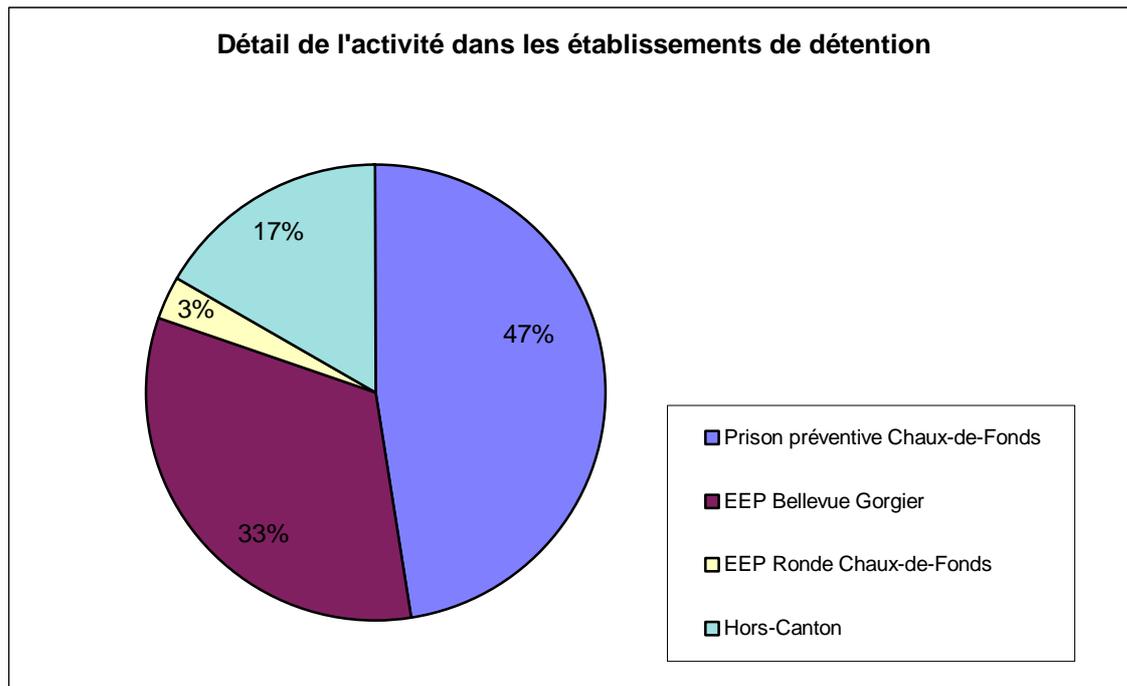
de mener à bien le travail de réinsertion et de contrôle, selon l'art. 93 à 96 du code pénal suisse (CPS) pour lesquels le service est mandaté.



Prise en charge en milieu carcéral

Les statistiques découlant de cette prise en charge sont directement liées au nombre de journées de détention dans le canton ainsi que des placements des détenus sous autorité neuchâteloise dans différents établissements d'exécutions de peines concordataires hors canton. Les journées de détention ont montré une forte augmentation depuis 2002 (31'582 journées) jusqu'en 2007 (46'882), le nombre total de journée ne passant plus sous la barre des 46'000 journées depuis 2004 (se référer aux statistiques du service pénitentiaire). La charge de travail a de facto augmenté pour les assistants sociaux, les psychologues et l'animateur qui interviennent en milieu carcéral. Hormis l'aspect quantitatif, il nous apparaît également important d'indiquer que l'aspect qualitatif montre lui aussi que les prises en charge se complexifient.

Concernant l'activité du service en milieu carcéral, correspondant au 41% de l'activité totale, cette dernière se répartit comme suit:



Prison préventive

Ces dernières années ont connu une forte augmentation des journées de détention (se référer au rapport du service pénitentiaire). Ces chiffres sont en très légère diminution en 2007 comparativement à l'année 2006, tout en restant à un seuil élevé. Par conséquent la charge de travail demeure importante pour l'année 2007.

La charge de travail en prison préventive est élevée compte tenu de la particularité de ce type de détention. En effet, les prévenus sont placés dans des conditions qui ne leur permettent pas d'entretenir des contacts réguliers avec l'extérieur, tout au moins dans les premiers moments de l'incarcération; dès lors, les assistants sociaux agissent en qualité d'interface entre le prévenu et le monde extérieur, selon la latitude que leur autorisent les juges d'instruction. L'activité des collaborateurs du service nécessite une action rapide afin de juguler au maximum les conséquences sociales ou financières liées à la détention préventive, et permet également une première évaluation des composantes criminelles ou psychologiques qui seront réutilisées et actualisées tout au long de la prise en charge. Le service dispose, pour mener à bien ses missions à la prison préventive de la Chaux-de-Fonds, de deux assistants sociaux à temps partiels, d'une psychologue à temps partiel ainsi que d'un animateur socioculturel, lequel partage son activité entre la prison préventive et l'EEP Bellevue.

EEP Bellevue, Gorgier

Comme mentionné dans le précédent rapport de gestion, la nature des problématiques délictueuses rencontrées à l'EEP Bellevue s'est quelque peu modifiée compte tenu de la politique de placement de l'Office d'application des peines, privilégiant ce lieu de détention pour des condamnés neuchâtelois faisant l'objet de suivis thérapeutiques sous contrainte, notamment dans le cadre d'infractions contre l'intégrité sexuelle. Un des psychologues du service de Probation assure une grande partie de ces thérapies dans le cadre de contrats thérapeutiques élaborés en partenariat entre le service de probation et l'office d'application des peines (OAP). De même, l'introduction des plans d'exécution de peines (PEP) ou de mesures (PEM) permettent de mieux structurer le déroulement de la privation de liberté et d'y inclure des objectifs précis, donnant un sens à l'exécution de la peine tout en y insérant des repères temporels. Dès lors, les intervenants sociaux du service de probation sont directement impliqués dans cette démarche en favorisant la mise en place des objectifs définis par les autorités et s'attèlent à préparer dans les meilleures conditions possibles le retour à la vie civile, tout en assurant le bon déroulement de l'exécution de la peine au quotidien.

A noter également, dans le secteur de l'animation socio-culturelle, l'instauration d'une collaboration avec le théâtre du Passage pour l'animation des fêtes de Noël au sein de l'établissement; une première représentation a eu lieu en fin d'année 2006 et a été reconduite en 2007; de plus, un projet de collaboration avec le musée de l'Art Brut à Lausanne est en cours afin d'évaluer dans quelle mesure les créations réalisées par les détenus dans l'atelier d'animation pourraient être exposées.

Le service dispose, pour mener à bien ses missions au sein de l'établissement d'exécution de peine de Gorgier, de deux assistants sociaux à temps partiels, d'un psychologue à temps partiel ainsi que d'un animateur socio-culturel qui partage son activité entre la prison préventive de la Chaux-de-Fonds et l'EEP Bellevue.

EEP Ronde la Chaux-de-Fonds

Le service de probation intervient essentiellement pour les détenus qui bénéficient d'un élargissement de régime et qui bénéficient d'un régime de travail externe; la prise en charge permet de maintenir une continuité dans la prise en charge entre le milieu carcéral et la libération conditionnelle durant cette période de transition. Cette collaboration a été développée et améliorée durant l'année 2007 en collaboration avec l'office d'application des peines et l'établissement de la Ronde puisque ces prises en charge durant cette période de transition demeuraient jusqu'ici insatisfaisantes.

Établissements concordataires hors-canton

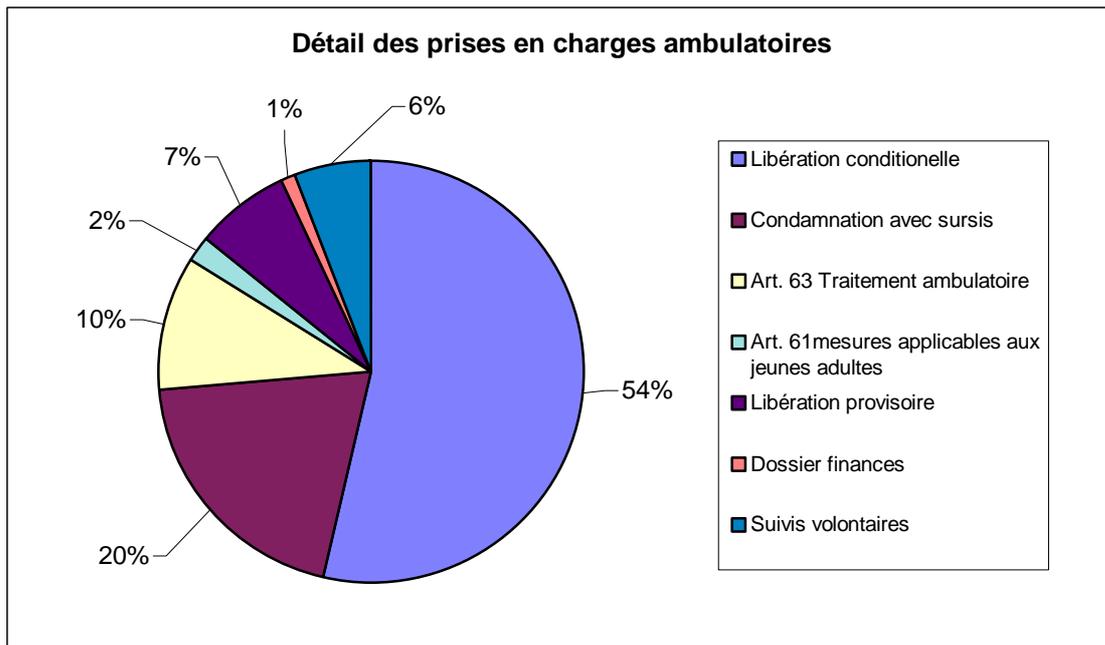
Enfin, l'intervention dans les établissements concordataires hors-canton pour les détenus neuchâtois revêt un caractère plus particulier. En effet, si les démarches sociales ou thérapeutiques usuelles sont gérées par l'établissement lui-même, les évaluations en vue d'élargissement de régime sont effectuées par le service de probation. Compte tenu des lieux de détention, notamment les EPO, il peut s'agir de problématiques criminelles particulièrement complexes dont l'évaluation requiert un soin tout particulier pour permettre aux autorités de se déterminer sur la base d'éléments significatifs.

Prise en charge ambulatoire

Le nombre de mandats ambulatoires en cours en 2007 se montre quasiment équivalent à l'année 2006. Néanmoins, le nombre des mandats confiés au service de Probation montre une augmentation régulière au fil des années, impliquant une attention constante à identifier correctement les problématiques afin de faire appel aux différentes compétences offertes par le réseau psychosocial cantonal. La réflexion sur les possibles rationalisations des tâches administratives ou économiques, tout en assurant avec efficacité et rigueur la mission particulière et spécialisée du service de probation telle que définie par le code pénal, demeure une préoccupation constante, qui s'est notamment traduite par le développement et l'introduction de l'application informatique MINT au sein du service dès le 1^{er} janvier 2008.

La charge de travail ambulatoire du service de probation comprend des mandats provenant de différentes Autorités comme le décrit le graphique ci-dessous. Le service traite également des mandats qui lui sont délégués par d'autres cantons, de même que le service de probation délègue des mandats à différents cantons lorsqu'un usager du service change de domiciliation, bien que ces mandats transmis restent sous la responsabilité du service de probation (ces derniers sont intégrés dans le graphique ci-dessous en fonction de leur statut pénal; pour le détail se référer au graphique suivant). Le service assure pour le surplus quelques suivis volontaires (ces derniers étant acceptés avec parcimonie afin de remplir les missions prioritaires), et des dossiers financiers.

L'activité ambulatoire occupe 59% de l'activité globale du service de probation et se répartit comme suit selon les différents mandats:

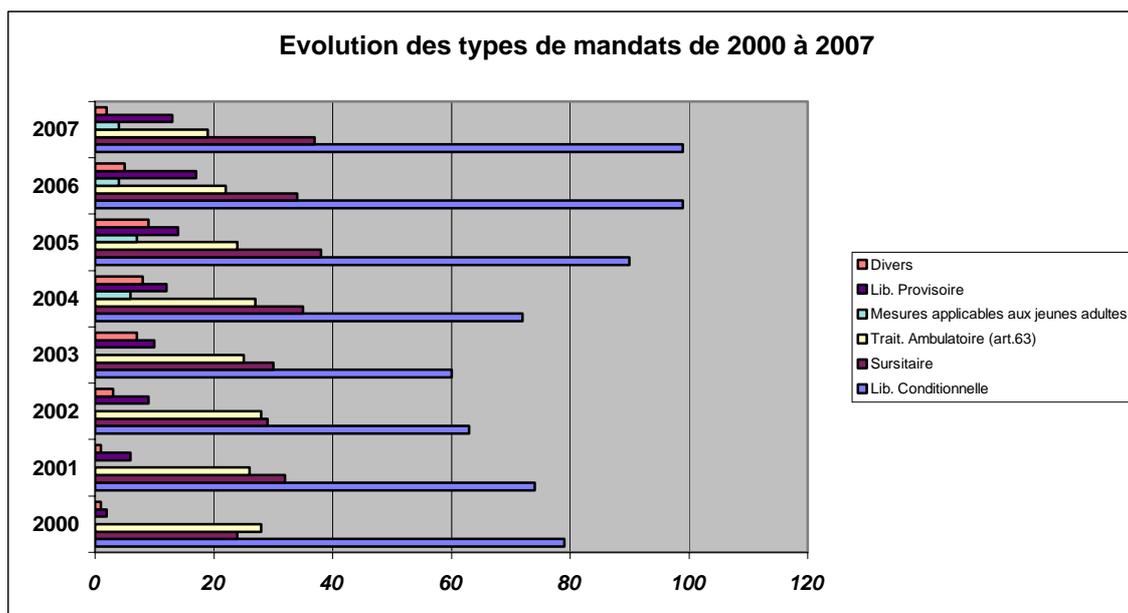


En se référant à la répartition des types de mandats en 2006, la proportion de chacun de ces mandats traités en 2007 par le service de probation montre peu de modifications statistiquement significatives. Les variations de proportions par rapport à 2006 sont les suivantes: augmentation des mandats de libération conditionnelle (+ 4%) et des condamnations avec sursis (+ 3%); stabilité des mandats de mesures applicables aux jeunes adultes et diminution des mandats liés aux traitements ambulatoires (- 2%), de libération provisoire (-2%), des suivis volontaires (- 1%) et des dossiers financiers (- 1%).

Les variations de cette répartition des types de mandats parle en faveur d'une stabilité quant à la distribution des mandats traités par le service de Probation. Les variations constatées par rapport à 2006 ne sont cependant pas d'une proportion telle que l'on puisse en tirer des interprétations prospectives valables. Cependant, l'introduction dans le nouveau code pénal du sursis partiel sera une donnée à suivre attentivement ces prochaines années.

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Officiels	116	121	115	122	146	169	166	152
Transmis	18	19	17	10	11	13	16	22
Volontaires	12	14	20	17	13	13	14	11
Totaux	146	154	152	149	170	195	196	185

L'évolution du nombre de mandats traités par le service a montré une constante augmentation depuis 2003 comme le montre le tableau ci-dessus; une très légère diminution est à remarquer pour 2007, bien que l'aspect quantitatif ne soit pas en rapport avec l'aspect qualitatif, soit la complexité des prises en charge. En effet, la complexité accrue des problématiques rend le travail de prévention de récidive plus difficile et nécessite une évaluation toujours plus fine, de même que les moyens pour mener à bien des objectifs de réinsertions qui restent dépendants notamment du marché de l'emploi par exemple. A remarquer une augmentation des mandats transmis à d'autres cantons depuis 2003. Le service de probation poursuit dans sa volonté de limiter les suivis volontaires des justiciables arrivant en fin de mandat obligatoire et qui désirent, par exemple, poursuivre ou terminer un projet de désendettement initié en cours de mandat. Le service de probation se concentre prioritairement sur les mandats officiels qui lui sont confiés.



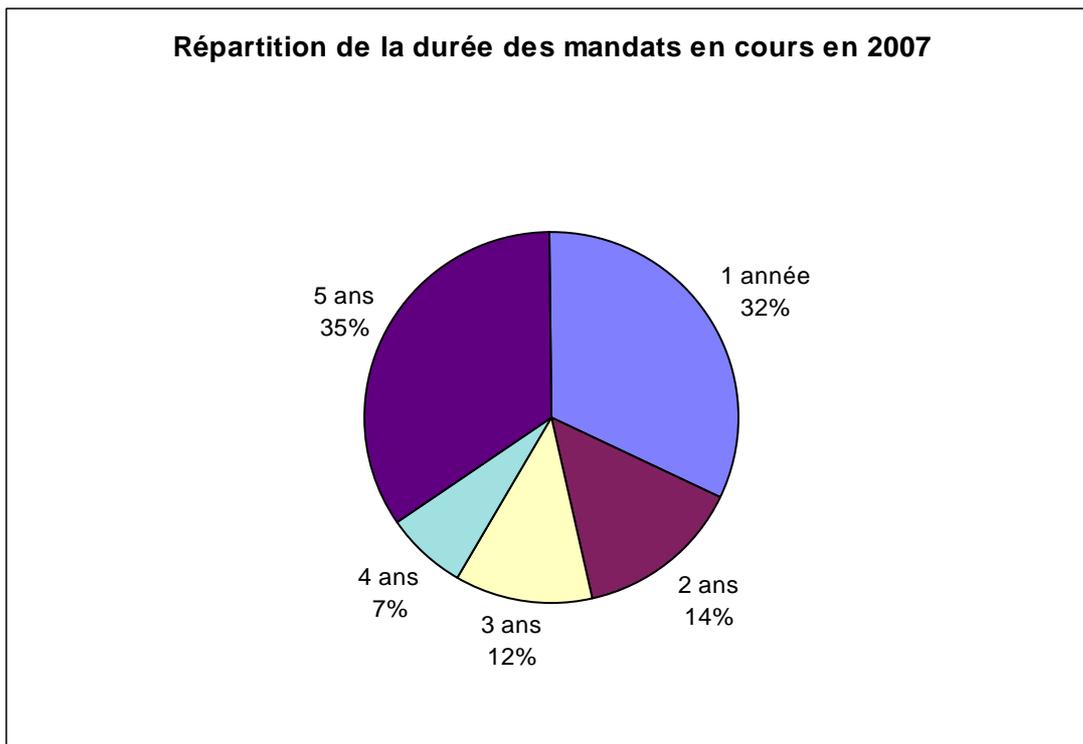
La mise en perspective de l'évolution des types de mandats depuis l'année 2000 permet de dresser un tableau sur l'évolution des types de mandats et par conséquent la pratique à laquelle le service de probation doit s'adapter, permettant ainsi de mieux cibler les axes des prises en charge, les partenaires privilégiés, mais également de mettre sur pied les projets en terme de formation continue du personnel mais aussi de constater les modifications du champ social et pénal.

Nous constatons depuis 2003 une augmentation importante des mandats de libération conditionnelle reflétant l'augmentation très importante des journées de détention.

Les mandats suite à des condamnations avec sursis ont également augmenté de manière importante depuis 2000, bien qu'un léger infléchissement soit constaté en 2006. Nous ne disposons actuellement pas du recul nécessaire pour estimer l'exacte incidence de l'introduction du sursis partiel dans le nouveau code pénal, mais nous devrions constater, de par l'allongement de la durée d'octroi possible du sursis ainsi que les conditions de son octroi, un nombre croissant de ces mandats à l'avenir, les chiffres pour 2007 étant déjà supérieurs à ceux de 2006.

Les traitements ambulatoires ne montrent pas d'augmentation; ils reflètent d'une certaine manière l'évolution de certaines problématiques pénales dont la composante psychiatrique est très importante. Partant, la prise en charge de ces mesures nécessite une collaboration très étroite avec le corps médical et les institutions de soins, ainsi qu'une très bonne évaluation de la situation au vu de l'imprévisibilité de leur évolution. De même, les quelques mesures applicables aux jeunes adultes qui nous sont confiées reflètent les problématiques de jeunes adultes en rupture sociale, pour qui, il est nécessaire de mettre en place des dispositifs d'insertion et de formation afin de prévenir la commission répétée d'infractions et l'installation précoce de ces jeunes dans un parcours pénal. Ces suivis sont de durée indéterminée, parfois relativement longue.

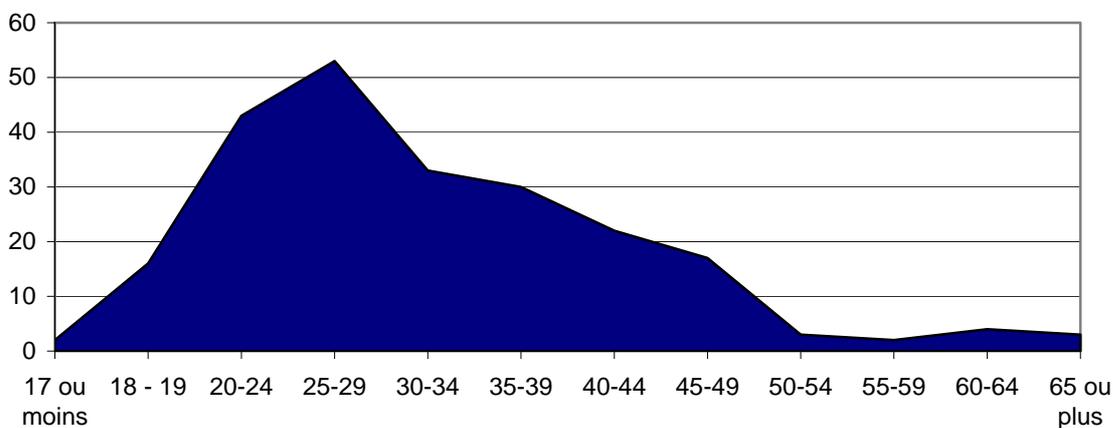
Le nombre de mandats de libération provisoire pris en charge par le service de probation est de plus en plus important au fil des années bien que 2007 ait enregistré une légère baisse de ces mandats. Cette tendance générale à la hausse reflète l'excellente collaboration instaurée depuis de nombreuses années avec les juges d'instruction. Ce type de suivi nécessite une très bonne appréciation de la situation ainsi qu'une rapide réévaluation de cette dernière en fonction des éléments pouvant survenir, de même qu'une très bonne communication entre l'Autorité et les assistants sociaux en charge de tels suivis.



Les mandats confiés au service de probation sont limités dans le temps; il est dès lors intéressant de constater quelles sont les proportions de la durée de ces mandats pour obtenir une vision de la complexité des suivis confiés au service de probation. La distribution montre une plus faible répartition des mandats d'une durée de deux à quatre ans. Les mandats d'une durée d'une année et de cinq ans occupent 67% des mandats qui sont confiés au service de probation.

Par rapport à 2006, la proportion des mandats d'une durée d'une année a augmenté de 10% au détriment des mandats d'une durée de deux ans qui ont régressé de 9%. Les proportions des mandats de trois et quatre ans sont identiques à 2006, ceux de 5 ans également. Ces derniers mandats présentent des situations généralement complexes en terme de délits, de prévention de récidive, d'instabilité et de potentiel de réinsertion, associant régulièrement des problématiques connexes telles que des troubles psychologiques ou psychiatriques, ainsi que des consommations de toxiques par exemple, rendant la prévisibilité des évolutions plus difficiles; ces mandats demandent un cadre de suivi rapproché et une rapide réévaluation du cadre de prise en charge à la lumière d'indicateurs criminologiques, psychologiques, comportementaux ou sociaux afin de garantir la sécurité des tiers ou de l'utilisateur.

Tranches d'âges des usagers suivis par le Service de probation en 2007



Les données ci-dessus montrent que la majeure partie des usagers suivis par le service de probation sont de jeunes adultes, lesquels sont particulièrement touchés par un risque de désinsertion socio-professionnelle consécutif à un ancrage régulier dans la délinquance. Il est de fait particulièrement important de pouvoir soutenir des projets de formations et d'insertions avec le soutien du réseau, conformément à la volonté du Conseil d'Etat de favoriser la réinsertion des moins de 30 ans par des mesures d'insertion professionnelle (MIP); si les différentes études montrent que l'accession à un emploi n'est à lui seul pas un facteur protecteur suffisant pour ne plus commettre de délit, il n'en demeure pas moins qu'un projet de formation ou d'accès à un emploi permet d'apporter de perspectives pour des personnes jeunes qui n'ont pas pu s'insérer, pour diverses raisons, dans une vie active, laquelle permet également d'accéder à une indépendance financière.

4.4. Conclusion

Le service de probation a vécu sereinement l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2007 du nouveau code pénal, compte tenu du fait que les prestations ont été mis en place depuis la création du service. A noter toutefois l'élan que ces dispositions ont donné aux missions du service de probation et à la dynamique de changement de culture qui s'est opérée dans la même perspective et depuis plusieurs années.

La volonté annoncée du département depuis le début de la législature de restructurer l'administration cantonale a conduit à procéder à l'élaboration de scénarii de regroupement du service de probation et du service pénitentiaire. Menée par le secrétariat général, l'office d'organisation et les deux services concernés, cette analyse a permis au département de conclure au maintien de la situation actuelle, soit deux services indépendants.

La charge de travail du service de probation est relativement stable en prison préventive mais reste néanmoins élevée en regard du taux d'occupation de la prison. En exécution de peine à l'EEP Bellevue, la charge de travail est stable mais elle se verra en forte augmentation par la création de places supplémentaires si les projets du service pénitentiaire reçoivent l'aval du grand conseil. Finalement, les mandats ambulatoires sont relativement stables en nombre. En proportion, la répartition de la charge de travail entre le milieu carcéral et les mandats (personnes en liberté) reste identique, respectivement de 40% et 60%.

Finalement, l'ensemble des missions du service continuent d'être assurées par une équipe stable et compétente. L'acquisition de compétences par des formations ciblées mais également par l'acquisition d'expérience permet de développer un savoir faire spécialisé dans un domaine difficile de prises en charge spécialisées et complexes.

5. POLICE CANTONALE

5.1. Introduction

L'année 2007 s'est surtout caractérisée par la conduite du projet de police neuchâteloise, visant à constituer une seule force de police dans notre canton. En effet, le 19 février 2007, le Grand Conseil a adopté à une très large majorité la loi sur la police neuchâteloise, créant ainsi les bases légales nécessaires pour lancer une réforme majeure qui va largement au-delà d'une simple intégration des divers corps de police. En effet, il s'agit bien plus de repenser de manière fondamentale l'organisation de la sécurité publique du canton en offrant des prestations qui répondent aux attentes de la population et aux nouvelles formes de la criminalité.

Au début de l'année 2007 quatre communes dont la ville de La Chaux-de-Fonds ont signé un contrat de prestations avec la police cantonale, en lui confiant l'exécution des tâches de police sur leur territoire. Ces premières expériences ont rapidement démontré le bien-fondé de la nouvelle organisation puisque, à la fin de l'année, ce ne sont pas moins de 18 communes qui avaient adopté la même démarche et 14 autres négociaient un tel contrat de prestations.

L'intégration du corps de police de la Ville de La Chaux-de-Fonds représentait un des défis majeurs de l'année écoulée. En effet, l'intégration simultanée de 45 nouveaux collaborateurs avec des degrés de formation différenciés n'allait pas forcément de soi. Grâce à l'engagement et à la volonté de ces collaborateurs, la fusion peut être qualifiée de succès, même si certains aspects organisationnels peuvent encore être améliorés.

En 2007, le volume de l'action menée par les services de la police cantonale s'est maintenu à un niveau comparable à celui des années précédentes, si ce n'est que l'intégration de 48 nouveaux collaborateurs policiers issus des anciennes polices locales a sensiblement modifié l'exécution des tâches de police dans les communes concernées, en particulier dans le domaine de la circulation routière.

Relativement à l'efficacité, la statistique de la criminalité montre que les performances dans le domaine de l'élucidation des délits sont une nouvelle fois supérieures à la moyenne nationale puisque le taux 2007 a encore légèrement progressé pour s'élever à 46%. Ce chiffre, même s'il révèle encore une marge de progression, se situe très au-dessus de la moyenne nationale qui est à moins de 20%. Ces résultats ne doivent rien au hasard. Ils sont le fruit des importants efforts consentis au cours des dernières années afin d'améliorer les outils de travail des policiers ainsi que de la volonté souvent exprimée de traiter toutes les infractions avec la même rigueur. Ils résultent également de la qualité dans le suivi des affaires entre la gendarmerie et la police de sûreté qui s'inscrit dans une vision de police globale.

La statistique des accidents de la circulation tendrait à prouver que les nouvelles dispositions relatives à l'ivresse au volant, introduites en 2005, doublées d'un engagement accru des radars de contrôle de la vitesse ont permis de réduire une nouvelle fois le nombre d'accidents sur les routes neuchâteloises. En effet avec 1003 accidents, soit une diminution de 14% par rapport à l'année précédente, cela représente un record négatif absolu. A titre de comparaison en 1998, 2077 accidents de la route avaient été enregistrés. Seule ombre au tableau, 12 personnes ont été tuées sur les routes durant l'année 2007 contre 6 l'année précédente. Mais une analyse fine des différents accidents permet de relativiser cette augmentation.

En matière de gestion de l'ordre public, il convient encore de relever que l'année 2007 a été marquée par plusieurs engagements des unités de maintien de l'ordre, en particulier lors de matches de football à risque de Neuchâtel-Xamax. Le retour en ligue supérieure de cette équipe et l'augmentation constante de la violence dans les stades de Suisse ont nécessité le déploiement d'effectifs supplémentaires importants - plus d'une centaine de policiers pour certaines rencontres.

Sur le plan technique, il convient de relever que la mise en oeuvre d'un nouveau logiciel d'aide à l'engagement et divers travaux réalisés à la Centrale d'engagement et de transmissions (CET) of-

fre aujourd'hui de nouvelles possibilités de conduire avec précision et efficacité les forces sur le terrain en toute situation.

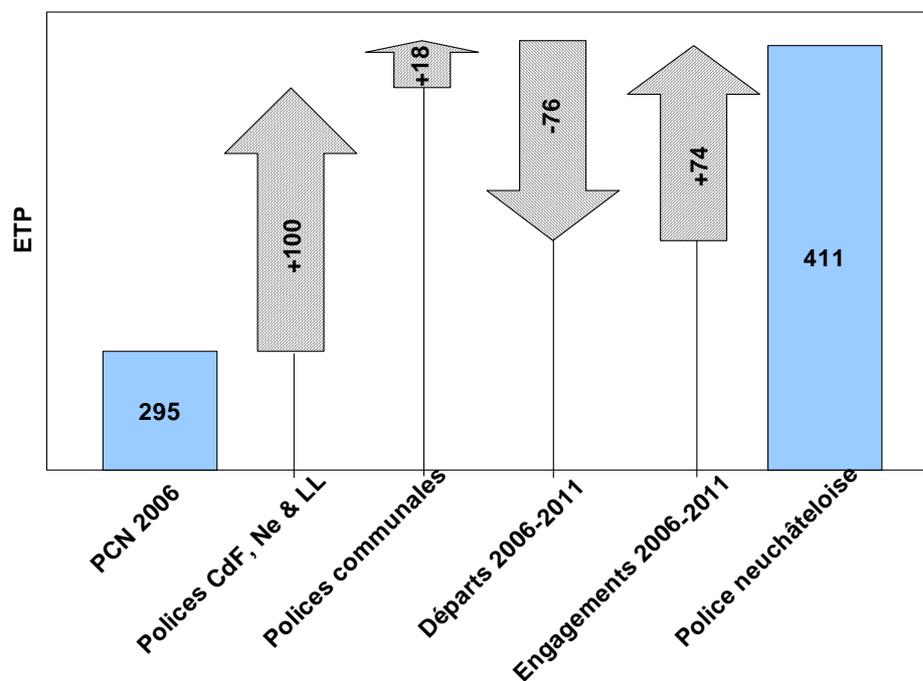
Enfin, dans le domaine de la formation, l'école régionale d'aspirants de police de Colombier (ERAP) a conduit un projet-pilote romand de formation d'assistants de sécurité publique. Cette fonction définie dans le cadre du concept général de la formation des policiers suisses offre une véritable formation aux collaborateurs que l'on appelait auparavant auxiliaires de police. Le succès de cette première expérience offre une opportunité intéressante de profiler le site de Colombier dans ce type de formation sur le plan romand.

5.2. Gestion

Evolution et planification des effectifs de la police neuchâteloise

Afin de répondre aux exigences d'efficacité, de qualité et de contrôle attendues par l'Etat, la création de la nouvelle police neuchâteloise nécessite une vaste réforme de tous ses secteurs d'activités. A prestations égales pour le citoyen du canton, l'objectif est notamment la diminution globale des effectifs policiers de 10% par rapport à la situation qui prévalait en 2006.

Pour la police neuchâteloise, cela signifie, à terme, un effectif total de 411 policiers alors que la police cantonale comptait 295 policiers en 2006, auxquels s'ajoutaient les quelques 157 policiers des corps de polices des communes et des villes de Neuchâtel, de La Chaux-de-fonds et du Locle. Indépendamment des 118 transferts attendus de policiers communaux à mesure de leur adhésion au projet, l'effectif final de 411 policiers ne peut être atteint qu'avec la formation et l'engagement de nouveaux policiers.



Le rapport de planification des effectifs, approuvé par le conseil d'Etat le 1^{er} octobre 2007, fait office de dérogation générale au sens de l'article 2 de l'arrêté du 8 mars 2006 fixant les conditions et les modalités de remplacement de personnel et de création de nouveaux postes au sein de l'Etat. Pour la période allant jusqu'au 1^{er} janvier 2011, il table sur 3.4% de départs naturels ou accidentels et tient compte des départs à la retraite ordinaires et anticipées. Un point de situation semestriel est établi aux 30 juin et 31 décembre qui se concrétise par la révision du plan d'engagement.

Au 31 décembre 2007, celui-ci est le suivant:

	2006 (y compris 01/01/2007)	2007 (y compris 01/01/2008)	2008 (y compris 01/01/2009)	2009 (y compris 01/01/2010)	2010 (y compris 01/01/2011)
Policiers opérationnels (re-)engagés	14	19.3	17	11	13

Nouveaux policiers <i>inclus aspirants issus de l'ERAP</i>	13 8	16.3 4	14 7	10 7	12 10
Assistants de sécurité publique	1	3	3	1	1

Aspirants recrutés pour l'ERAP	4	7	7	10	10
--------------------------------	---	---	---	----	----

Ecole régionale d'aspirants de police 2007

La deuxième école régionale d'aspirants de police (ERAP) a ouvert ses portes le 3 janvier 2007 dans les locaux du centre cantonal de formation de la police (CCFP).

Pendant huit des douze mois que compte l'instruction, quatre aspirants gendarmes neuchâtelois ont partagé les mêmes bancs d'école que sept aspirants francophones de la police cantonale bernoise, deux aspirants jurassiens et trois aspirants de la police ferroviaire.

Au cours des quatre mois restants, les aspirants de police neuchâtelois ont suivi une série de stages pratiques ainsi que des cours propres à leur canton d'affectation.

L'expérience de 2006 et les modifications organisationnelles et structurelles subséquentes ont facilité le déroulement de l'école 2007, mais également amélioré la qualité de la formation.

Tous les aspirants ont obtenu les résultats nécessaires à la réussite de l'école rendant ainsi possible leur inscription aux examens fédéraux qui se sont déroulés à Colombier au début du mois de décembre 2007.

Quinze élèves policiers se sont présentés aux examens finaux et tous ont obtenu le brevet fédéral de policier.

Quatre aspirants gendarmes neuchâtelois ont ainsi pu être assermentés au Grand Temple de La Chaux-de-Fonds le 18 décembre 2007.

Comme en 2006, dans l'optique d'une recherche permanente de synergies entre polices et services publics, les aspirants de la police ferroviaire ayant suivi l'ERAP et les nouveaux collaborateurs du service pénitentiaire ont également pu prêter serment à cette occasion.

Recrutement des aspirants 2008

En 2007, l'engouement pour la profession de policier n'a pas été aussi important que durant les années précédentes. Plusieurs appels d'offres par voie de presse ont ainsi été nécessaires pour obtenir un nombre suffisant de candidats répondant aux critères de sélection en vue de l'école de police 2008.

La police cantonale n'a pas modifié en 2007 son processus de recrutement composé de trois phases bien distinctes (examens de culture générale et de condition physique, entretien et jeu de rôles, test psychotechnique).

Dans le courant de l'année 2007, deux recrutements ont été organisés.

Ce sont ainsi, dans l'ensemble, soixante-huit personnes qui ont demandé un dossier de candidature au centre cantonal de formation de la police, nonante-huit qui ont effectivement postulé (certains formulaires de postulation ont été directement remplis par les personnes intéressées sur le site internet de la police cantonale), quatre-vingt-quatre qui se sont présentées aux examens de culture générale, trente-huit qui ont été convoquées aux entretiens et exercices de mises en situation et dix-neuf qui ont finalement passé divers tests psychotechniques.

Au terme de ces sélections, huit aspirants gendarmes (cinq hommes et trois femmes) ont été retenus pour suivre l'école régionale d'aspirants de police en 2008.

Une des candidates retenues s'est désistée préférant être engagée à la police cantonale genevoise plutôt qu'à la police neuchâteloise.

Ecole pilote d'assistants de sécurité publique

Le concept général de la formation (CGF) défini par la Conférence des commandants de polices cantonales suisses (CCPCS) dans le domaine de la police et de la justice pénale et adopté par la Conférence des chefs de départements de justice et police (CCDJP) au printemps 2004, prévoit, à côté des cursus menant aux brevets et diplômes destinés aux policiers des niveaux I à IV, la mise en place d'une structure de formation s'adressant aux assistants de sécurité publique.

En date du 7 décembre 2006, l'ERAP, qui avait manifesté son intérêt à mettre en place une telle instruction par le président de son comité directeur, s'est vu confier, par la Conférence latine des chefs de départements de justice et police (CLDJP), la tâche d'organiser, sous la conduite du coordinateur des écoles de polices de Suisse romande, une école pilote d'assistants de sécurité, spécialistes de la circulation routière.

Cette formation s'est ainsi déroulée d'août à novembre 2007 à l'intention de certains collaborateurs-trices exerçant des tâches spécifiques ne requérant pas une qualification aussi complète que celle des candidats au brevet fédéral de policier.

Neuf élèves assistants provenant de la police cantonale neuchâteloise, de la police municipale de Fleurier, de la police municipale de Fribourg et du Service du Domaine Public de La Chaux-de-Fonds ont ainsi suivi les deux modules mis en place par l'ERAP afin d'obtenir, au terme des examens finaux du 30 janvier 2008, le certificat de "spécialiste en circulation routière".

Si cette formation devait être définitivement attribuée à l'ERAP, une nouvelle école devrait se dérouler du 11 août au 28 novembre 2008.

Centrale d'engagement et de transmission (CET)

Le système d'aide à l'engagement (SAE) de la police cantonale devait impérativement être remplacé en 2007 compte tenu des nombreuses et nouvelles activités de la CET. L'ancien logiciel, mis en service en janvier 1994, n'est plus compatible avec la technologie actuelle et ne pouvait en aucun cas être actualisé.

Suite à la mise en soumission sur le marché public, la police cantonale a acquis un SAE conçu en tenant compte des spécificités exprimées par les utilisateurs et tous les points rédigés dans le cahier des charges. Il facilite l'engagement des collaborateurs et permet en tout temps de visualiser l'activité des diverses forces présentes dans le terrain.

En effet, la CET représente l'élément stratégique comme point d'entrée du public pour sa police, à partir duquel les opérations d'assistance et d'intervention sont déclenchées.

Dans le cadre de ce renouvellement, l'infrastructure et le mobilier des locaux ont été modifiés afin d'offrir des conditions de travail adéquates aux collaborateurs concernés

Nouveaux moyens pour alarmer le personnel

Parallèlement à la mise en service du nouveau système d'aide à l'engagement de la CET détaillé au paragraphe précédent, une étude a été entreprise début 2007 quant aux moyens utilisés par la

police neuchâteloise pour alarmer son personnel. Il ressort de cette analyse que le système actuel devait être changé en raison de sa vétusté, ainsi que de ses aspects peu modulables et de son coût.

Le nouveau produit doit permettre de géopositionner le personnel dans le terrain, d'alléger le travail des opérateurs de la CET, en permettant le transfert de données pour différentes applications métier. De plus, l'utilisation de l'infrastructure publique assure la redondance sécuritaire avec le réseau radio cantonal Polycom.

La police cantonale a donc équipé, dès fin décembre 2007, tout le personnel policier d'un appareil qui remplit le cahier des charges établi. Les développements voulus seront réalisés pour fin 2008, pour un coût d'exploitation identique à l'ancien équipement mais avec plusieurs fonctionnalités supplémentaires.

Projet de police neuchâteloise

Loi sur la police neuchâteloise (Lpol)

Le nouveau projet de loi sur la police neuchâteloise proposé par la commission "Police" a été examiné par le Grand Conseil le 20 février 2007 et accepté à une large majorité (80 voix contre 25).

Par conséquent, au moment de l'entrée en vigueur de la loi au 1^{er} septembre 2007, le Conseil d'Etat a adopté des dispositions d'exécution provisoires visant simplement à préciser certaines nouvelles dispositions de la Lpol en particulier les compétences du Conseil cantonal de sécurité et les tâches dévolues aux assistants de sécurité publique. Les dispositions exécutoires définitives ne seront adoptées que lorsque les structures et l'organisation définitives de la police neuchâteloise auront été arrêtées, soit dans le courant de l'automne 2008.

Au début de l'automne 2007, le Conseil cantonal de sécurité (CCS), organe consultatif dans le domaine de la sécurité publique, a tenu sa séance constitutive. Il regroupe aussi bien des représentants des communes, du pouvoir judiciaire que de la société civile. A terme le CCS doit devenir l'organe stratégique de référence en matière de sécurité au sens large. La question de la facturation des frais de police lors de manifestations de grande envergure est un des premiers dossiers traités par le CCS et il a démontré toute la pertinence d'un tel organe dont l'importance sera encore appelé à se développer au cours des années à venir.

Mandats de prestations

L'intérêt manifesté par les communes pour adhérer à la nouvelle organisation de police n'a cessé de croître. A l'évidence, les besoins en matière de sécurité publique sont reconnus et confirmés. Par ailleurs, les prestations fournies par la police neuchâteloise sont d'un haut niveau de professionnalisme et de qualité ; elles offrent ainsi une grande souplesse dans l'exécution des tâches de police.

Si le catalogue des prestations offre un éventail exhaustif des tâches de police, les demandes des communes démontrent aujourd'hui déjà que leur choix porte principalement sur des tâches entrant dans la compétence d'un assistant de sécurité publique.

Cette tendance est un indicateur qui conduit à ne pas perdre de vue qu'à terme voire à l'horizon 2014, la police neuchâteloise doit être en mesure de se charger d'activités d'ordre et de sécurité qui relevaient exclusivement des communes, comme la gestion du stationnement des véhicules sur la voie publique aux abords des rives du lac durant la belle saison.

Mais au-delà des aspects formels du concept, les relations et le dialogue dans un esprit de partenariat entre la police et les communes sont primordiaux. Ils s'inscrivent dans la volonté de proximité initiée par la réforme entreprise ; ils méritent toute notre attention et un engagement sans relâche pour atteindre l'objectif d'excellence visé.

La police neuchâteloise, et plus spécifiquement encore la police de proximité, doit devenir le partenaire privilégié des communes et des citoyennes et citoyens du canton en matière de sécurité.

L'expérience retirée à ce jour démontre que nous sommes sur la bonne voie. Mais force est d'admettre que tout n'est pas encore parfait. Des réglages sont encore nécessaires et des ajustements indispensables, en particulier la visibilité et la présence policière.

A la fin de l'année, l'état au niveau des contrats de prestations se présente de la manière suivante :

COMMUNES		
Contrat	En cours	Intérêt manifesté
18	8	6

Les prestations à fournir représentent 41,6 équivalents temps plein (ETP) qui sont payés par les communes concernées. Il convient de relever qu'en 2006, vingt-cinq communes disposaient de forces de polices locales. Par conséquent, en 2008, le nombre de contrats de prestations signés dépassera largement celui des communes qui disposaient d'agents de police locaux.

Bilan de l'intégration de la police de La Chaux-de-Fonds

La police de proximité représente une activité particulière du travail de police, orientée vers les demandes multiples des citoyens, dans une perspective de durabilité et mettant en place des outils spécifiques tels que la résolution de problèmes et le travail en partenariat. Parallèlement à un changement organisationnel lié à l'intégration des deux polices se déroulent un processus d'apprentissage d'une nouvelle manière de travailler et un changement de culture.

Les objectifs stratégiques de l'intégration ont tous, globalement, été atteints. Ils peuvent être résumés ainsi :

- Maintien de l'autonomie politique communale en matière de sécurité publique
- Garantie de l'emploi pour les collaborateurs du corps de police de La Chaux-de-Fonds
- Amélioration des prestations de police pour la population
- Économie structurelle pour la ville de 10%
- Intégration effective au 1er janvier 2007

Naturellement, l'objectif « Amélioration des prestations de police pour la population » reste plus difficile à évaluer, à moins de mener une analyse scientifique basée sur des techniques statistiques éprouvées en matière de sondage.

L'activité de proximité dans les quatre quartiers, qui ont chacun leurs problèmes propres et nécessitant des réponses adaptées, a permis la résolution de plusieurs d'entre eux et l'établissement de collaborations et de partenariats.

Ce travail exige une présence régulière du personnel dans les quartiers, la recherche permanente du contact avec les commerçants et les citoyens, la présence dans des séances de travail de multiples commissions, groupes ou comités. D'une manière générale, le sentiment de la population est bon vis-à-vis de la police de proximité.

L'intégration du personnel a fait l'objet d'un sondage anonyme et facultatif auprès des policiers afin de cerner leur degré de satisfaction. Il portait sur le travail en général, l'entraide, l'organisation, l'instruction et l'équipement. Les résultats ont montré un taux de satisfaction de « satisfait » à « plutôt bon ».

Les activités de police de proximité seront appelées à évoluer. Le travail par objectifs sera étendu ainsi que les relations avec les partenaires concernés, dont la Ville. La visibilité et la présence policière seront accrues et les procédures d'intervention affinées.

5.3. Activités déployées

Engagement des cadres lors d'activités intercantionales

De nombreux mandats sont exercés par les cadres de la police cantonale neuchâteloise sur le plan intercantonal ou fédéral voire international. Parmi ceux-ci on relève:

La présidence du conseil d'administration du centre franco-suisse de coopération policière et douanière de Genève-Cointrin exercée par le commandant de la police cantonale ainsi que sa participation au groupe de pilotage de la nouvelle statistique fédérale de la criminalité.

La représentation de la Suisse par le commandant de la police cantonale, à titre d'observateur, au sein du groupe de travail "Atlas" de la Commission européenne lequel vise à développer la collaboration entre les unités anti-terrorisme des polices européennes.

La présidence de la Conférence des commandants de gendarmerie romands, de Berne et du Tessin exercée par le commandant de la gendarmerie, jusqu'à la fin de l'année 2007.

Dans le cadre de l'Institut suisse de police, les cadres neuchâtelois exercent la fonction de directeur des 6 cours suivants: cours pour sous-officiers de langue française; cours pour aides de commandement (d/f); cours pour spécialistes des groupes d'intervention (d/f); cours «incendie»; cours pour spécialistes des stupéfiants; cours pour spécialistes de l'audition de mineurs victimes d'abus sexuels.

A cela il convient encore d'ajouter les nombreuses séances sur le plan intercantonal ou fédéral; en particulier dans le cadre de l'organisation de l'Euro 08 ou la coordination d'autres projets. Ces nombreuses réunions mettent aujourd'hui en évidence l'énergie nécessaire pour coordonner la gestion de la sécurité intérieure de la Suisse, en particulier lors d'événements majeurs. Ces engagements doivent bien évidemment être assumés en sus de la gestion quotidienne de la police cantonale, mais ils démontrent également la volonté de la police cantonale d'oeuvrer à la sécurité intérieure de la Suisse au-delà des frontières dans un souci de recherche de synergie et d'efficacité.

Relations publiques

Le nouveau chef planification et information, engagé au 1^{er} février 2007, a repris graduellement la fonction d'attaché de presse, assumée *ad intérim* par 3 officiers de police judiciaire suite à la vacance du poste d'adjoint au commandant de la police cantonale.

Disponible et transparente, la police neuchâteloise a convié les médias à 9 reprises lors de l'année 2007 sur divers sujets relatifs à son activité. Toutes ces invitations ont été largement suivies par les médias neuchâtelois et romands et ont fait l'objet de nombreux articles et reportages qui ont entretenu et confirmé, tout au long de l'année, la bonne image de la police.

Tenue d'informer le public des événements qui parviennent à sa connaissance, la police neuchâteloise a par ailleurs diffusé en 2007 pas moins de 45 communiqués de presse et 735 informations brèves via son site Internet <http://www.ne.ch/police>. De plus, en marge de chaque événement significatif, l'officier de police judiciaire a répondu aux sollicitations des médias dans la mesure de ses compétences et lorsque l'intérêt public l'exige, ceci tout en veillant au respect des intérêts de l'enquête, des parties concernées et des tiers.

Enfin, les cadres se sont exprimés en public à de très nombreuses reprises, à la demande d'institutions neuchâteloises et romandes, dans l'ensemble des domaines relevant de sa compétence et de sa responsabilité. La police neuchâteloise a également eu plusieurs occasions d'ouvrir ses portes à des étudiants ou des chercheurs de plusieurs institutions qui ont pu profiter ainsi de son expertise et de ses expériences.

Gendarmerie

Activités générales

En 2007 (2006), la gendarmerie a connu une activité aussi importante que l'année précédente. Au delà des seuls aspects statistiques, il convient de relever la complexification des tâches des gendarmes qui sont appelés à devenir des généralistes de la sécurité publique avec des compétences dans les domaines les plus divers. A cela, il faut ajouter que la vie nocturne dégénère également quelque peu. On assiste à une "montée en puissance" des altercations qui impliquent un nombre croissant d'antagonistes. Un phénomène nouveau voit également le jour, en ce sens que la police est de plus en plus souvent prise à partie par des tiers, ceci implique des interventions avec un nombre croissant de policiers.

C'est ainsi que la gendarmerie a procédé à 194 (227) arrestations, 953 (784) interpellations en vue d'arrestation et a exécuté 1476 (2976) mandats d'amener.

Elle a adressé 26.268 (25.152) rapports de dénonciation, de constat et d'information aux Autorités, soit:

2006	2007	
7650	7714	rapports de dénonciation relatifs à la police judiciaire
328	347	rapports d'ivresse au volant - guidon (0,5 à 0,79 ‰) sans accident
467	449	rapports d'ivresse au volant - guidon (0,8 ‰ et plus) sans accident
2168	2706	procès-verbaux de contravention relatifs à la circulation routière
13.339	14.023	autres rapports (renseignements généraux - enquêtes pour autres cantons - procès-verbaux d'audition - levées de corps - incendies - explosions - pollutions - établissements publics - etc.)
1178	1003	constats d'accidents de circulation
22	26	autres accidents (travail - sport - etc.)

La gendarmerie a encore procédé à 1288 (1810) transports et escortes de détenus, en particulier pour le service de la justice et les Autorités judiciaires, mais également pour le Service des migrations.

En outre, elle a délivré 1709 (1582) amendes d'ordre ainsi que 44.920 (17.572) délais de réflexion ce qui représente la somme de 2.924.556 francs (1.557.433 fr. 71).

Les autres encaissements effectués par la gendarmerie pour les différents services de l'État (administration cantonale, service cantonal des automobiles et de la navigation, office de perception, départements divers, permis de pêche, patentes), se montent à 1.033.648 fr. 70 (594.851 fr. 40) dont 264.400 francs (296.200 francs) pour des retraits de plaques (assurances, taxes, RPLP).

A l'occasion de diverses manifestations organisées dans notre canton, 36 (52) dispositifs de circulation ont été mis sur pied.

Elle est intervenue 133 (129) fois pour des alarmes dans des banques, villas et autres industries.

De jour, comme de nuit, 6431 (4780) patrouilles ont été faites en voiture, à moto ou à pied, se répartissant ainsi :

2006	2007		2006	2007	
1481	1923	Surveillances de la circulation	1501	1555	Contrôles des usagers de la route
183	237	Investigations	730	710	Anti-ivresse
332	1093	Observations	394	751	Judiciaires
58	15	Ferroviaires	70	76	Multagraph + Laser
7	49	Drogue	22	22	Secteurs isolés

La police de la circulation a escorté à 21 (10) reprises diverses personnalités, accompagné 38 (33) transports spéciaux et 15 (18) courses diverses. D'autre part, elle est intervenue lors de pannes de véhicules à 240 (243) reprises sur l'autoroute/semi-autoroute H20 et 354 (343) fois sur l'autoroute A5.

Sécurité publique

Le domaine de la sécurité publique, et plus particulièrement le maintien de l'ordre (MO) prend chaque année plus d'importance. S'agissant des rencontres sportives (football et hockey sur glace), on assiste à une recrudescence des actes stupides, des provocations et des tentatives de batailles rangées entre supporters. Pour l'heure, la présence de la police a toujours débouché sur la désescalade des problèmes. Les clubs de supporters suisses appliquent de plus en plus les mêmes principes que leurs homologues étrangers, à savoir la provocation par Internet, SMS, blogs, banderoles, ce qui débouche sur des rendez-vous destinés à "régler les différends". Nous avons été confrontés à deux reprises en 2007 à ce type de rendez-vous, le 27 octobre lors de la rencontre FC Xamax - FC Sion à la Maladière et le 30 novembre à la patinoire des Mélèzes où avait lieu le match HC La Chaux-de-Fonds - HC Martigny. A cette occasion, nous nous sommes trouvés en présence de membres du Fanatix (FC Xamax) venus se confronter aux supporters valaisans. Pour la gendarmerie, le MO lors de manifestations sportives a généré l'engagement de 584 personnes pour un total de plus de 4000 heures, ceci sans compter le personnel de la police locale de Neuchâtel et du Service du domaine public de La Chaux-de-Fonds. Il apparaît malheureusement clairement que nous allons être de plus en plus souvent engagés pour garantir la sécurité publique lors de rencontres sportives.

Un autre engagement MO a été le World Economic Forum de Davos qui, du 22 au 28 janvier 2007, a vu l'engagement de 17 gendarmes neuchâtelois.

Toujours dans le domaine du MO, un cours de répétition réunissant les polices cantonales de Fribourg, du Jura et de Neuchâtel, ainsi que des représentants du corps des gardes-frontière, s'est déroulé du 10 au 14 septembre 2007 sur la place d'armes de Bure/JU, ceci en vue de l'Euro 2008, qui sera le principal défi pour l'année à venir.

La Fête des Promotions au Locle, la Fête des Vendanges à Neuchâtel, les Horlofolies (braderie) à La Chaux-de-Fonds, la Boudrysia et la Brocante du Landeron sont autant de manifestations qui nécessitent un engagement particulier pour assurer la sécurité publique durant toute leur durée. Un effectif important est déployé à chacune de ces fêtes. Le bilan global de ces manifestations est bon; une présence permanente et visible de la gendarmerie a permis d'intervenir de manière proactive.

Contrôles de vitesse

Les différents radars (3) de la police cantonale ont été placés en mode « stationnaire » à 826 (595) reprises. Au cours de ces contrôles de vitesse, 314.276 (177.561) véhicules ont été contrôlés et 17.525 (12.533) conducteurs dénoncés, soit 5.58 % (7,06 %).

Ils ont également été utilisés à 15 (13) reprises en système mobile au cours desquelles 17 (18) infractions ont été constatées et dénoncées. De plus, au moyen de deux voitures (une banali-

sée et une de patrouille), équipées d'appareil « *Multigraph* », 50 (47) conducteurs ont été verbalisés pour vitesse excessive.

Le 29 mai 2007, suite à une décision du Conseil général, un radar « caméra fixe », dont la gestion a été confiée à la police cantonale a été installé à Valangin. Ledit radar est placé alternativement dans 3 boîtiers différents. Il a été utilisé durant 4949,75 heures de contrôle. Sur 1.063.322 véhicules contrôlés, 19.541 conducteurs ont été dénoncés, soit 1,84 %. Ledit pourcentage équivaut à 450 PV et 19.091 amendes d'ordre.

Contrôles anti-ivresse

Afin de s'assurer que les usagers de la route respectent la législation en vigueur, la gendarmerie a effectué 84 (91) contrôles routiers, dont certains en collaboration avec les polices locales, le corps des gardes-frontière, l'office fédéral des communications (OFCOM), le service de l'inspection et de la santé au travail, le service cantonal des automobiles et de la navigation, le service de la consommation, l'inspection des douanes (carburant) et l'office vétérinaire cantonal.

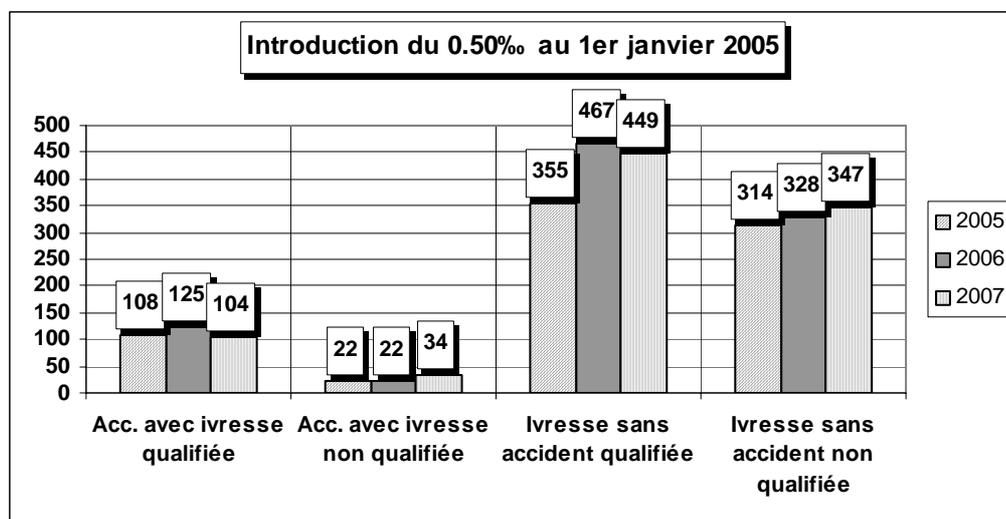
L'état physique des conducteurs a été contrôlé à 29.625 (34.180) reprises au moyen d'éthylomètres et à 24 (38) reprises au moyen d'un drogue-test (Drugwipe 1).

Des poursuites pénales pour ivresse au volant ou au guidon ont été ouvertes contre des conducteurs:

347 (328)	pour ivresse sans accident non qualifiée (légères 0,50 à 0,79 ‰)
449 (467)	pour ivresse sans accident qualifiée (0,80 ‰ et plus)
34 (22)	impliqués dans des accidents de la circulation avec ivresse non qualifiée
104 (125)	impliqués dans des accidents de la circulation avec ivresse qualifiée

Le premier janvier 2005, le taux d'alcoolémie passait de 0,8 à 0,5 ‰. De plus, le législateur permettait à la police de contrôler la capacité de conduire des conducteurs sans indice préalable pour l'alcool. Comparativement à 2006, ce sont 29.625 (34.180) conducteurs qui ont été soumis à un test à l'éthylomètre avec ou sans accident. Ces tests ont permis de déceler et de dénoncer pénalement 381 (350) conducteurs pour ivresse non qualifiée (0,5 à 0,79 ‰) et 553 (592) pour ivresse qualifiée (0,8 ‰ et plus).

Au niveau de la drogue, contrairement à l'alcool, la police a besoin d'indices pour entamer une procédure de suspicion de conduite sous l'influence de drogue-s et/ou de médicament-s. Seuls 24 (38) drogue-tests (DrugWipe 1) ont été utilisés ; 37 conducteurs ont été dénoncés pour avoir conduit en étant sous l'influence de produits stupéfiants et/ou médicaments sans accident et 23 suite à un accident de la circulation.



Accidents

La statistique des accidents de circulation, survenus en 2007 (2006), se présente comme suit:

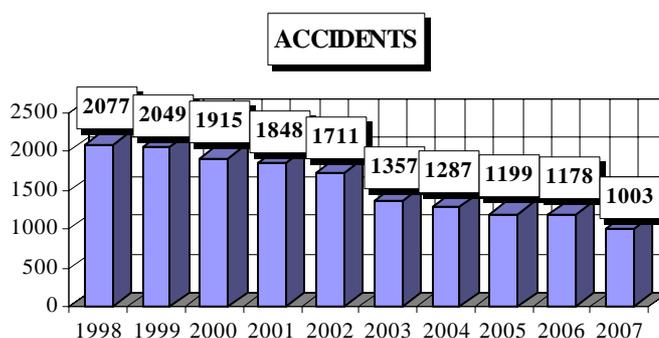
Accidents	1003	(1178)
Blessés	449	(530)
Tués	12	(6)
Personnes conduisant sans permis	25	(28)
Permis de conduire saisis	184	(196)

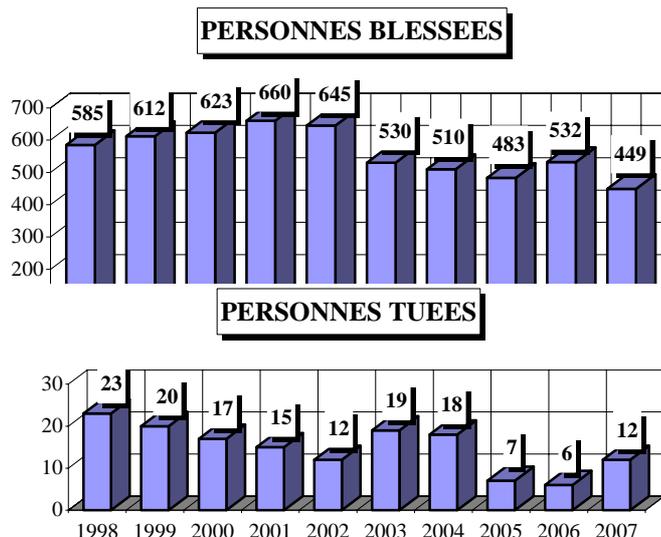
Les dix principales « fautes et influences possibles » des accidents sont les suivantes:

1.	Inattention	626	(748)
2.	Vitesse inadaptée	345	(453)
3.	Autres mouvements (distance insuffisante, marche arrière, etc.)	259	(293)
4.	Violation de priorité	203	(273)
5.	L'alcool au volant ou au guidon	138	(147)
6.	Circuler à gauche et présélection (changement de voie, etc.)	103	(124)
7.	Sommeil, surmenage, stupéfiants, etc.	70	(84)
8.	Utilisation non adéquate du véhicule (inexpérience, élève, etc.)	48	(56)
9.	Dépassement	45	(56)
10.	Inobservation de signaux ou signalisation	38	(46)

On dénombre également 164 (201) violations des devoirs en cas d'accidents, dont 142 (169) conducteurs ont cependant été identifiés, soit le 86,58 % (84,07 %).

Le nombre total des accidents, qui est parvenu à la connaissance de la police en 2007, est en baisse, soit 175 de moins qu'une année auparavant 1003 (1178). En ce qui concerne les personnes qui ont perdu la vie sur les routes neuchâtelaises, leur nombre est en hausse, soit 12 victimes cette année, contre 6 en 2006. Cette augmentation de cent pour-cent des personnes tuées nécessite des explications. 9 accidents ont fait 12 victimes. Parmi ces 9 accidents, 3 totalisent à eux seuls 6 tués. Les conducteurs impliqués dans ces 3 accidents ont 83, 84 respectivement 89 ans ce qui peut expliquer un contresens sur une bretelle autoroutière ainsi qu'une inattention fatale à une intersection et à un passage à niveau non gardé. Les accidents où ces drames se sont déroulés sont répartis de la manière suivante : en localité 2 (3) et hors localité 7 (3). Les personnes blessées 449 (530), quant à elles, atteignent le niveau le plus bas, avec 81 de moins qu'en 2006. En ce qui concerne les causes, sur l'ensemble des accidents de la route enregistrés, l'inattention tient toujours le haut du pavé, devant la vitesse et en cinquième position l'alcool au volant ou au guidon.





Les campagnes de prévention

Période	Campagne
Avril du 23 au 29	Campagne radar de la rentrée scolaire de « printemps », aux abords des collèges et sur les tronçons hors localités, limités à 80 km/h et plus.
Mai du 07 au 11	Campagne « Cycles, roulez éclairés ! » effectuée sur le territoire cantonal avec pour objectif les véhicules deux roues qui se déplacent du crépuscule à l'aurore, sans être éclairés ou avec des dispositifs défectueux.
du 14 au 20	Campagne de sécurité routière du BPA « Vous êtes attaché à la vie ? ATTACHEZ-VOUS » affiches, patrouilles et distribution de dépliants.
Août du 13 au 18	Brigade d'éducation routière - Expo-animation à Marin-Centre Migros - semaine de la sécurité avant la rentrée scolaire, sur le thème « le casque pour les cyclistes ».
du 13 au 18	Brigade d'éducation routière - Expo-animation à Métropole-Centre à La Chaux-de-Fonds - semaine de la sécurité avant la rentrée scolaire, sur le thème « les distances de freinage ».
du 20 au 26	Campagne radar rentrée scolaire « automne », à proximité des collèges et sur les routes hors localités.
Octobre du 29 au 03 novembre	Campagne « Voyez Clair » à Marin-Centre avec Optic2000 Houlmann - sur le thème « Via Sécura - Phénomène de la vitesse étant une des influences les plus citée dans les accidents et présentation des deux radars numériques et du pistolet radar laser de la police cantonale

L'éducation routière

La brigade d'éducation routière, spécialisée dans la prévention routière, renforcée en fonction des besoins, par des membres de la gendarmerie et par les agents des polices communales, a assuré, comme par le passé l'enseignement de cette branche dans les degrés de la scolarité obligatoire.

Durant l'exercice 2007, 19.756 (10.348) élèves au total, répartis dans 1164 (609) classes ou groupes, soit dans les 6 districts du canton, ont bénéficié de cette instruction spécialisée.

Le thème de la traversée de la route a été traité dans 112 (77) écoles enfantines et dans 181 (130) classes de 1^{re} et 2^e année primaire, touchant ainsi 6146 (3370) enfants.

3032 élèves de 180 classes de 3^e année primaire, répartis sur les années scolaires 2006-2007 et 2007-2008, ont pu bénéficier d'une nouvelle leçon portant sur l'équipement des cycles, des règles de priorité et de la signalisation routière.

Les élèves des degrés 4 et 5 de l'école primaire des districts de La Chaux-de-Fonds, du Val-de-Travers et de Boudry ont, quant à eux, bénéficié de leçons théoriques consacrées à la signalisation routière, aux priorités et au comportement du cycliste ainsi que de cours pratiques sur le jardin de circulation, soit au total 1711 (1028) élèves répartis dans 88 (59) classes.

Dans 10 (11) localités, 178 (195) enfants de 5^e année primaire ont fonctionné en qualité de patrouilleurs scolaires. La brigade a également formé 5 (2) patrouilleurs adultes à Corcelles, Chézard-St-Martin et La Chaux-de-Fonds.

La campagne d'examen pour cyclistes a concerné 1595 (1091) adolescents de 88 (67) classes de 6^e année secondaire. Cet enseignement comprend une instruction théorique en classe, un test de 32 questions, ainsi qu'un parcours dans le trafic du lieu où se trouve le collège.

Pour sa 13^e édition, la coupe scolaire neuchâteloise s'est déroulée à Chézard-St-Martin. Les 97 (96) concurrents inscrits, soit 37 filles et 60 garçons, ont effectué les différentes épreuves théoriques et pratiques. Organisée, comme ces dernières éditions, par la commission technique d'éducation routière, elle a remporté une nouvelle fois le succès qu'elle mérite.

1460 (1140) élèves de 7^e année secondaire, 902 élèves de 8^e année secondaire et 1198 (1125) élèves de 9^e année secondaire ont été sensibilisés à la législation concernant les engins assimilés à des véhicules, aux statistiques, aux causes et aux conséquences découlant d'un accident de la circulation.

113 enfants et adultes de la Fondation des Perce-neige ont été instruits dans le cadre de 7 leçons adaptées.

Durant l'année écoulée, la brigade a été appelée à organiser 9 (6) séances de 2 à 4 heures d'éducation routière à l'intention de 40 (49) jeunes sanctionnés par les Présidents de l'Autorité tutélaire, suite à la commission d'infractions à la législation routière.

A relever, pour terminer, que grâce à l'harmonisation des programmes entre la ville de La Chaux-de-Fonds et le reste des communes où nous intervenons, nous avons pu étendre, pour la première année, notre instruction aux classes de 3^e année primaire et de 8^e année secondaire et faire un deuxième passage dans les classes de 2^e année d'école enfantine.

La grande variation des chiffres entre les exercices 2006 et 2007 est due à l'intégration des collaborateurs de la ville de La Chaux-de-Fonds.

Police judiciaire

Nous rappelons que l'analyse de la criminalité contient deux volets distincts: d'une part, les données fournies à l'office fédéral de la police sous une forme unifiée des polices suisses et, d'autre part, l'analyse de la criminalité liée aux stupéfiants.

Statistiques de la criminalité

Evolution générale de la criminalité durant l'année 2007

De manière globale, la police cantonale s'est occupée en 2007 de 12.876 (12.695) affaires comprenant 16.748 (16.984) infractions. Au total, 7673 (8306) infractions ont été élucidées et commises par 3523 (3272) individus. Sur les 3523 individus dénoncés, 53.9% (1899) sont de nationalité suisse contre 46.1% (1624) de nationalité étrangère (7.7% du Portugal, 7.1% de France, 5% d'Italie, 4.2% de Serbie, 1.6% de Turquie, 1.5% d'Espagne, 1.3% du Maroc, 1.3% de Roumanie, 1.2% d'Algérie, 1.2% de République démocratique du Congo, 1.1% de Bosnie-Herzégovine, le reste étant en dessous du pourcent). Si l'on retranche les infractions à la Loi sur le séjour et l'établissement des étrangers (256 auteurs) qui ne peuvent être commises que par des étrangers, le taux d'auteurs de nationalité étrangère est de 40%. La part des femmes est 24.4% (860) contre 75.5%

(2663) pour les hommes. Le nombre de plaignants et de lésés est de 9991, dont 40% de femmes et 60% d'hommes, 73.6% (7258) de nationalité suisse et 26.3% (2634) de nationalité étrangère (5.8% du Portugal, 5% de France, 4.6% d'Italie, 1.5% de Serbie, 1.3% d'Espagne, le reste étant en dessous du pourcent).

Il faut relever une diminution de 3% du nombre total d'affaires concernant des atteintes au patrimoine (7513 contre 7750) et une baisse de 7.8% du nombre d'infractions commises (9605 contre 10.422). Sur les 9605 infractions contre le patrimoine, 2444 (2908) ont été élucidées et ont été commises par 1167 (1300) individus. En ce qui concerne les affaires relevant des atteintes à l'intégrité corporelle, il faut noter une augmentation de 11% (790 contre 706), de même qu'une hausse de 19% du nombre d'infractions constatées (1388 contre 1161). Au total, 1140 (1036) infractions ont été identifiées et ont été commises par 842 (826) individus. En matière d'atteintes à l'intégrité sexuelle, le nombre d'affaires est en légère baisse de 5.4% (122 contre 129), de même qu'il faut noter une baisse de 5.8% du nombre d'infractions (241 contre 256). Au total, 177 (228) infractions ont été identifiées et ont été commises par 97 (108) individus.

Les affaires concernant des incendies ont légèrement augmenté de 1.8% (169 contre 166), mais le nombre d'infractions constatées a diminué de 12.3% (276 contre 315). Au total, 75 (124) infractions ont été élucidées et ont été commises par 45 (69) individus.

Les affaires relevant des infractions à la Loi sur le séjour et l'établissement des étrangers (LSEE) ont nettement diminué de 31.8% (297 contre 436), de même que le nombre d'infractions dénoncées qui ont chuté de 25.8% (327 contre 441). Le nombre d'individus dénoncés à l'autorité judiciaire a diminué de 21.7% (296 contre 378).

Quant aux infractions à la Loi fédérale sur les stupéfiants, l'année 2007 enregistre une baisse de 4.8% du nombre d'affaires (1097 contre 1153), une hausse de 7.3% du nombre d'infractions dénoncées (1270 contre 1183) et une baisse de 7.4% du nombre d'individus qui ont été dénoncés (840 contre 907).

La catégorie d'affaires relative aux autres domaines du code pénal et des lois spéciales a légèrement diminué de 2.5% (1642 affaires contre 1685), de même que le nombre d'infractions constatées a diminué de 2% (2445 infractions contre 2497). Au total, 2200 (2254) infractions ont été identifiées et ont été commises par 1384 (1435) individus.

Au total ce ne sont pas moins de 46 infractions qui sont constatées en moyenne chaque jour. Le taux d'élucidation est de 46% si l'on considère l'ensemble des délits figurant dans le code pénal et élucidés par la police cantonale (7673 infractions élucidées pour 16.748 infractions constatées ou dénoncées à l'autorité de justice).

Le tableau ci-après donne un bref aperçu des délits principaux tels qu'ils sont parvenus à la connaissance de la police au cours des six dernières années (crimes et délits réalisés et tentatives). L'évolution de la criminalité au cours de l'année 2007, à l'examen de la statistique annuelle, a subi relativement peu de modifications par rapport à l'année 2006, mais elle montre une légère hausse de 3.3% pour ce choix de délits.

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	TOTAL (auteurs)	HOMMES	FEMMES	MINEURS	SUISSES	ETRANGERS
Homicides	7	12	8	10	6	3	6	6	5	1	0	3	3
Coups et blessures	495	552	569	619	719	702	842	1053	795	258	171	516	537
Affaires de moeurs	123	152	149	145	169	199	194	160	136	24	13	92	68
Vols simples	2811	3260	3288	3408	3054	2776	2801	1229	973	256	378	649	580
Vols avec effraction	1263	1351	1365	1300	1227	1112	1061	309	294	15	79	135	174
Vols à l'arracher	22	29	26	22	20	24	24	4	4	0	1	1	3
Vols (total)	4096	4640	4679	4730	4301	3912	3886	1542	1271	271	458	785	757
Vols de véhicules	898	759	720	715	708	731	836	235	228	7	101	158	77
Brigandages	40	42	29	43	45	43	39	39	37	2	15	17	22
Escroqueries + abus conf.	225	227	219	257	297	238	243	203	142	61	4	107	96
Incendies intentionnels	51	57	51	45	46	81	90	37	34	3	17	31	6
Incendies par négligence	59	49	70	49	53	45	39	35	22	13	0	22	13
Incendies techniques	69	64	36	54	45	35	40						
Incendies (total)	179	170	157	148	144	161	169	72	56	16	17	53	19
Dommmages à la propriété	1888	1965	1974	1939	2252	2156	2200	567	522	45	194	411	156
TOTAL GENERAL	7951	8519	8504	8606	8641	8145	8415	3877	3192	685	1060	2142	1735

Les présents chiffres sont issus des statistiques annuelles transmises à l'Office fédéral de la police, à l'exception des coups et blessures (qui comprennent également les voies de fait, en plus des lésions corporelles), les incendies par négligence et techniques, ainsi que les dommages à la propriété (qui sont comptabilisés de la statistique cantonale).

Le nombre total de délits annoncés à la police, par rapport à 2006, est en légère augmentation de 3.3%, mais dans la moyenne des résultats enregistrés depuis l'année 2001.

Il faut noter aussi une stabilisation de la criminalité en matière d'atteintes au patrimoine: diminution de 0.6% pour le total des vols, augmentation de 1% pour les vols simples et diminution de 4.6% pour les vols par effraction et les vols par introduction clandestine.

Alors que les délits de violence enregistraient une légère diminution en 2006, l'année 2007 montre une augmentation assez forte de 20% des affaires de coups et blessures. Les brigandages ont par contre diminué de 9.3% par rapport à l'année 2006. Les affaires de mœurs sont assez stables par rapport à 2006.

La rubrique homicides, dans le tableau ci-dessus, comprend 5 tentatives.

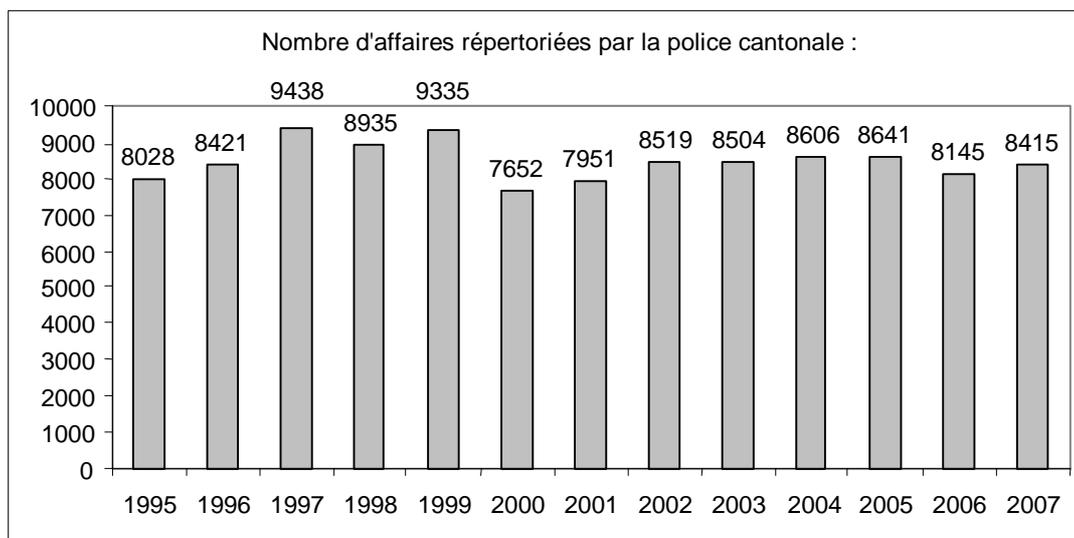
Le nombre total d'incendies montre une augmentation de 5%. Les incendies intentionnels enregistrent une hausse de 10% par rapport à 2006, les incendies ayant une cause technique augmentent de 14%, alors que les incendies par négligence diminuent de 13%.

La police a dénoncé à l'autorité judiciaire, durant l'année 2007, en moyenne l'équivalent de 10.6 auteurs de délits ou de crimes par jour, contre 8.9 en 2006, 9.3 en 2005, 7 en 2004, 9 en 2003, 8 en 2002, 7 en 2001 et 5.5 en 2000. Le nombre d'auteurs dénoncés à l'autorité judiciaire a augmenté de 20% par rapport à 2006 (3258 auteurs/suspects) et de 90% par rapport à 2000 (2037 auteurs/suspects). Le taux d'infractions commises par des ressortissants étrangers est de 44.8% contre 55.2% pour les nationaux.

Levées de corps

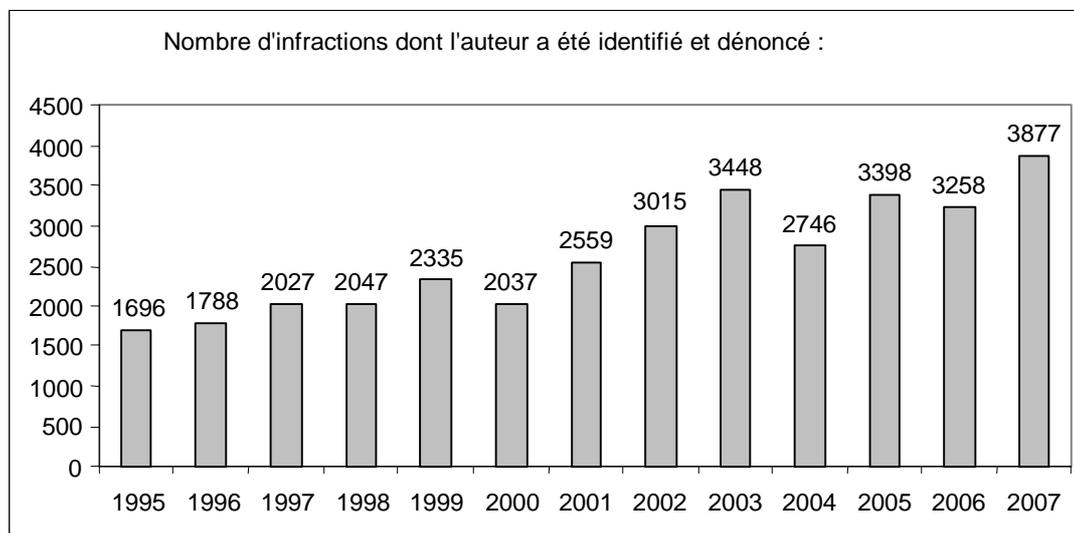
GENRE	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Suicides	39	36	38	36	40	40	53
Morts naturelles	65	67	64	74	54	64	52
Accidents (sauf LCR)	16	7	8	11	6	6	13
Meurtres	2	2	4	1	3	1	1
Autre cause	0	0	1	1	0	3	3
Overdoses	1	1	3	8	3	3	3
TOTAL GENERAL	123	113	118	131	106	117	125

En ce qui concerne les levées de corps en particulier, on enregistre qu'il n'y a eu qu'une victime de meurtre durant l'année 2007, une femme ayant été tuée par son mari au moyen d'une arme de poing à Montmollin. Il y avait eu 1 homicide réalisé en 2006, 3 en 2005, 1 en 2004, 4 en 2003, 2 en 2002, 2 en 2001 et aucun en 2000. Le nombre de suicides a diminué de 18.7% alors que le nombre d'overdoses est stable avec trois décès par année. Toutes les levées de corps énoncées dans le tableau ci-dessus ont fait l'objet d'une enquête de la part de la police cantonale pour en déterminer les causes.

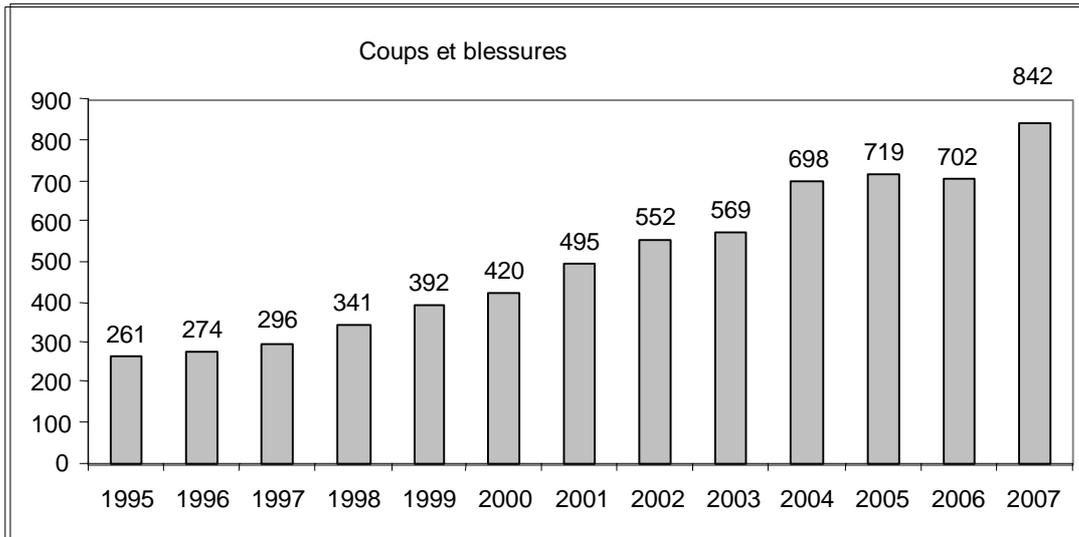
Evolution des délits entre 1995 et 2007

Concernant les rubriques faisant partie des statistiques ci-dessus, il faut relever que la criminalité enregistrée en 2007 se situe légèrement en dessous de la moyenne des douze dernières années (8500 affaires). Au regard de ces chiffres, on peut conclure que la criminalité du canton de Neuchâtel a connu des fluctuations et qu'elle a diminué de 10.8% par rapport à l'année record 1997. De manière générale, la criminalité peut être considérée comme stable.

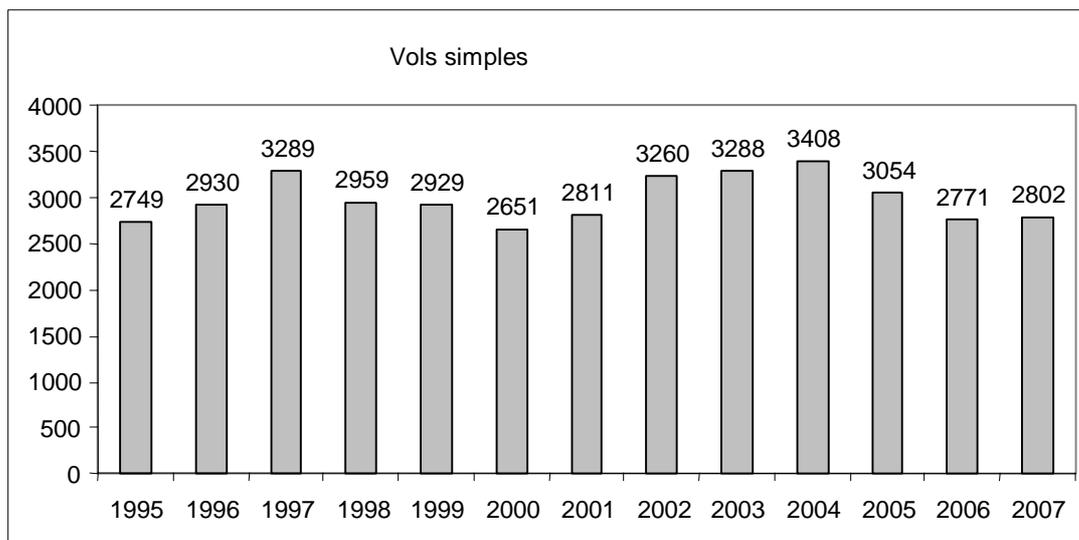
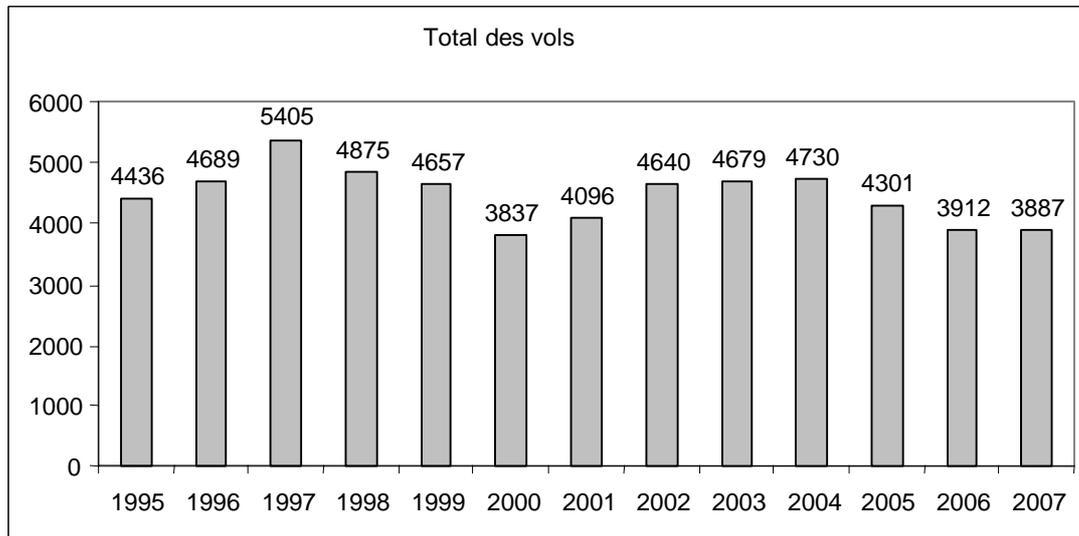
L'évolution du nombre d'infractions dont l'auteur, tant majeur que mineur, a été identifié et dénoncé par la police cantonale au cours des douze dernières années démontre une tendance marquée à la hausse, 18.9% par rapport à 2006, 125% par rapport à 1995. Ces chiffres reflètent clairement la consolidation, voire l'amélioration des processus d'efficacité de la police cantonale en matière de résolution des affaires.

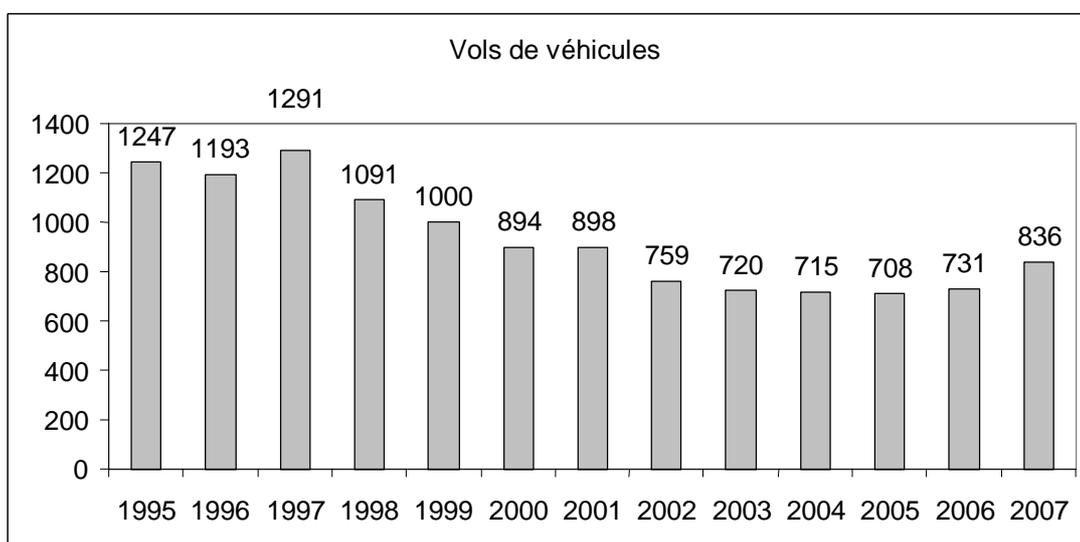
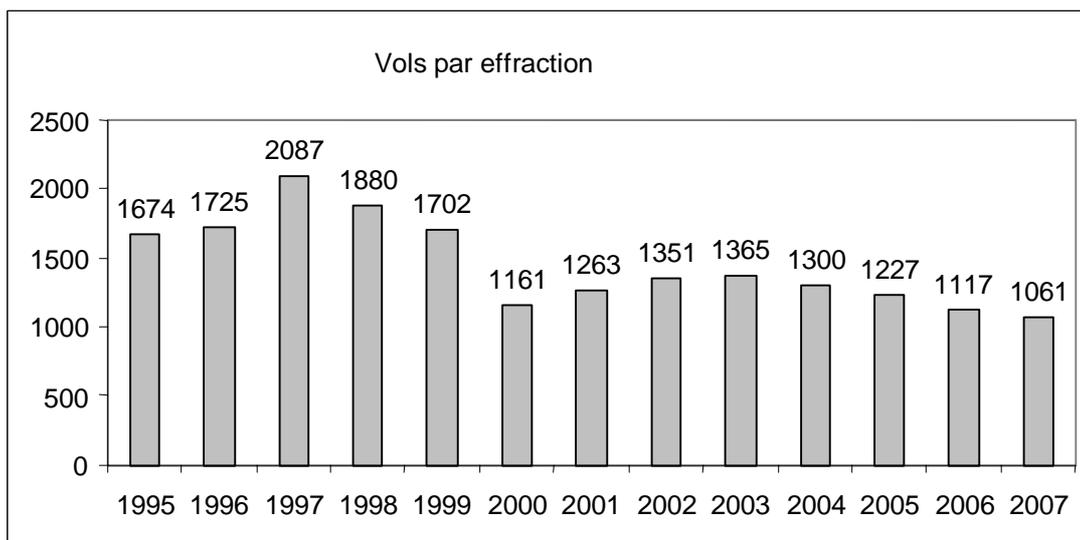


Le nombre d'affaires répertoriées sous la rubrique "Coups et blessures" montre une hausse très marquée de l'ordre de 20% par rapport à 2006, alors qu'une légère baisse avait été enregistrée en 2006 par rapport à 2005. Il s'agit du plus fort taux d'affaires de violence jamais enregistré dans le canton. Cet indicateur montre à l'évidence que les relations sociales se durcissent linéairement dans notre société qui adopte de plus en plus fréquemment une norme violente.



Atteintes au patrimoine





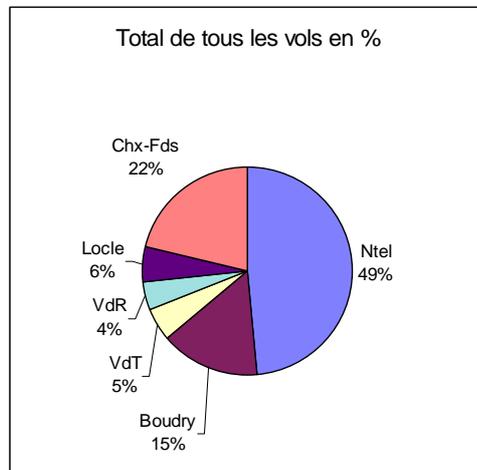
On remarque que le nombre de vols a légèrement diminué de 0.6% par rapport à 2006. L'année 2007 coïncide à un des plus faibles nombres de vols enregistrés ces douze dernières années, bien en dessous de la moyenne qui est de 4500 vols, pour atteindre un peu plus de 10 vols par jour annoncés à la police dans le canton de Neuchâtel. Il faut relever que le nombre de vols enregistrés est inférieur à celui d'il y a 12 ans (-12.3%). Il faut noter également une baisse des vols par effraction (-5%) par rapport à 2006 et une très forte régression par rapport à 1997 (-49%), soit 1026 vols par effraction en moins par rapport à 1997 ou plus de 19 vols par effraction en moins chaque semaine. Il s'agit du niveau historiquement le plus bas depuis 12 ans!

Les vols de véhicules enregistrent une hausse de 14.4% après une stabilisation depuis 2002. Ce sont en particulier les cycles qui sont la cible privilégiée des voleurs, puisqu'ils représentent 68.4% des vols de véhicules (572 cas signalés). La part des voitures volées est de 13.9% (116 automobiles). Le nombre de voitures volées est en hausse de 73% par rapport à 2006 (116 contre 67 en 2006, 81 en 2005 et 90 en 2004) et de 13.7% par rapport à 2001 (116 contre 102).

Ces chiffres sont importants puisque les délits contre le patrimoine concernent le plus grand nombre de victimes, donc de citoyens, par rapport aux autres délits et crimes du code pénal. Il est possible de conclure que notre société neuchâteloise s'est donc sécurisée ces douze dernières années.

La répartition des vols par district montre que les deux villes principales du canton absorbent ensemble plus de 69.7% de ce type de criminalité dans le canton. Il faut noter une légère augmentation de la criminalité contre le patrimoine en ville de La Chaux-de-Fonds de l'ordre de 1.7%. Il faut remarquer aussi que le district du Val-de-Travers, de même que celui du Val-de-Ruz, ne sont tou-

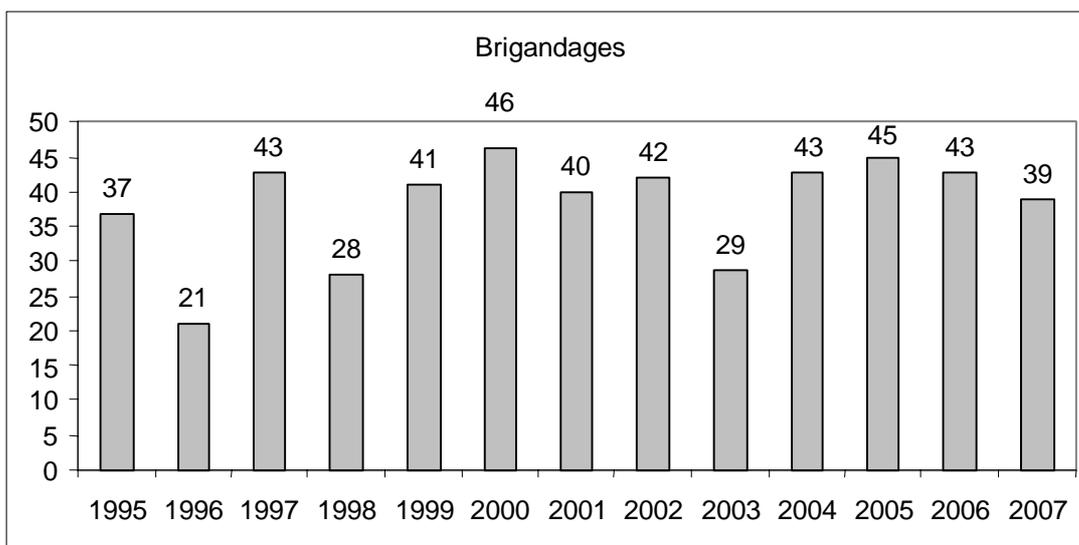
chés que de manière atténuée par les délits contre le patrimoine, malgré une augmentation de 1.4% dans le Val-de-Ruz due à une série de cambriolages. Plus surprenante est encore la situation de la ville du Locle qui semble relativement épargnée (5.6%) par ce type de criminalité quand bien même il s'agit de la troisième ville du canton. Par contre, le district de Boudry subit toujours les répercussions de la criminalité de passage (15.3%) à mesure qu'il se trouve sur un axe de transit important entre la Suisse alémanique et la Suisse romande.



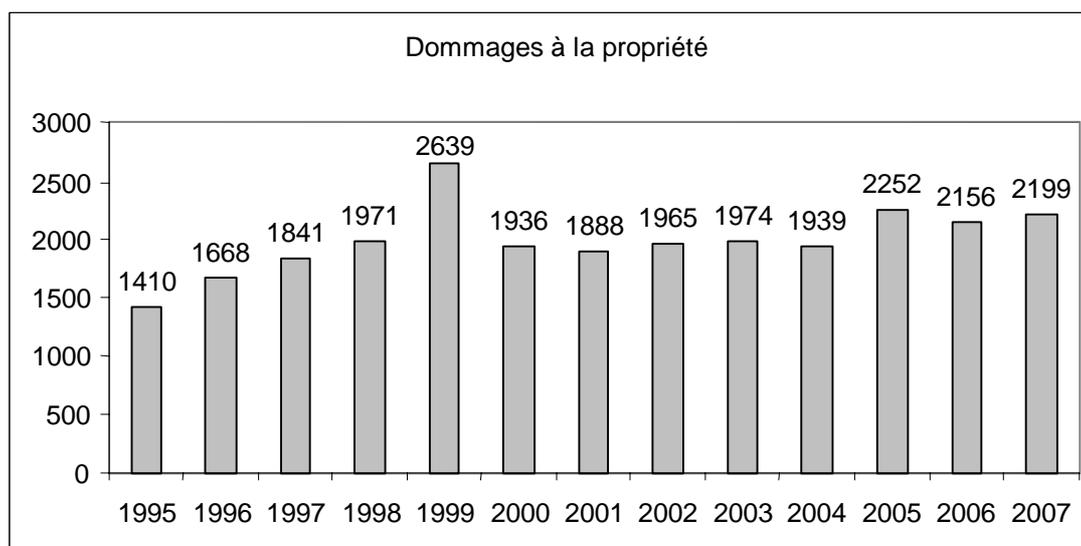
Les efforts que la police cantonale neuchâteloise a consenti à faire, depuis cinq ans, pour éviter que le Littoral Ouest ne soit la cible de la délinquance de passage, ont permis d'atténuer le phénomène qui avait été constaté depuis 1997. Le nombre de cambriolages dans cette partie du canton a diminué de plus de 15% ces dix dernières années.

Il faut souligner ici que les vols simples ont augmenté de 5.7% entre 2000 et 2007. Les vols simples concernent dans bon nombre de cas des vols de téléphones portables ou de porte-monnaie se trouvant dans des vestes laissées sans surveillance, notamment dans les discothèques. L'augmentation de ces vols a été constatée surtout en ville de Neuchâtel et de manière beaucoup moins marquée à La Chaux-de-Fonds. Elle ne touche pas les autres districts.

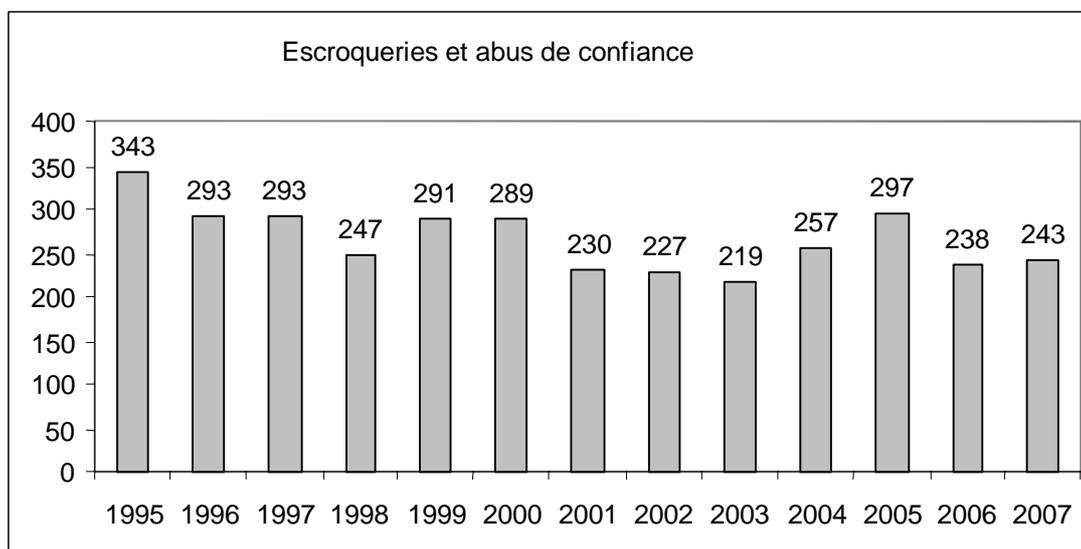
Brigandages



Le nombre des brigandages enregistrés dans le canton a diminué de 9.3% par rapport à 2006 pour atteindre une valeur similaire aux années 1995, 1999 et 2001. On constate une très forte augmentation de 34% par rapport à 2003, mais comme le montre le graphique, le nombre de brigandages a toujours fluctué entre la vingtaine et la quarantaine.

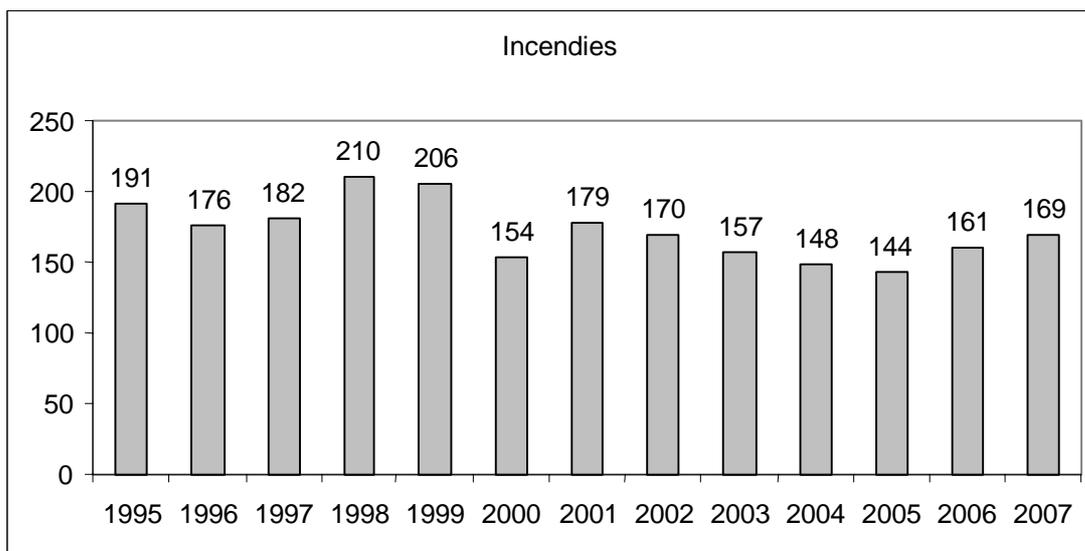
Dommmages à la propriété

Le nombre de dommages à la propriété a légèrement augmenté de 2% par rapport à 2006. Sur le nombre total de dommages à la propriété, les graffitis représentent environ le 24% des infractions (527 affaires constatées en 2007 contre 422 en 2006, 317 en 2005, 343 en 2004 et 291 en 2003). La cause première des dommages à la propriété est quasi essentiellement due au phénomène consistant à endommager des voitures parkées dans les rues des villes de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds (rétroviseurs arrachés, carrosseries rayées). Ces délits sont fréquemment commis par des jeunes avinés et/ou sous l'effet de produits stupéfiants, tard dans la nuit.

Escroqueries et abus de confiance

Après la diminution de 20% des escroqueries et abus de confiance entre 2000 et 2003, et l'augmentation de 15.5% en 2005 par rapport à 2004, cette catégorie de délits a fortement diminué de pratiquement 20% en 2006. Elle augmente légèrement de 2.1% en 2007 par rapport à l'année 2006.

Incendies



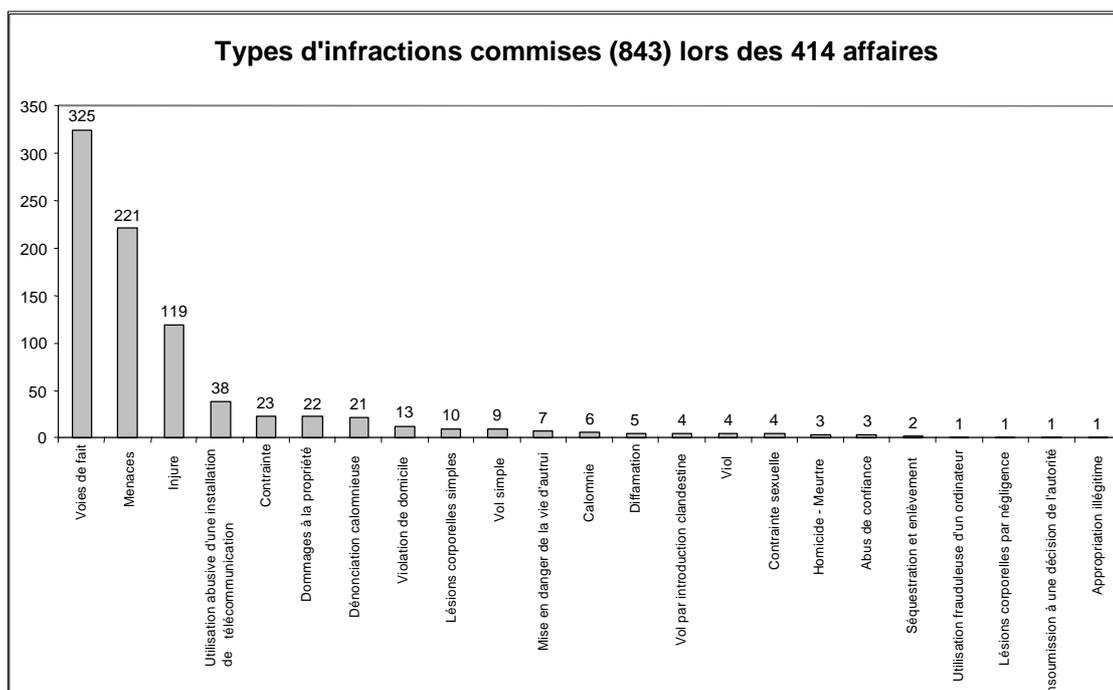
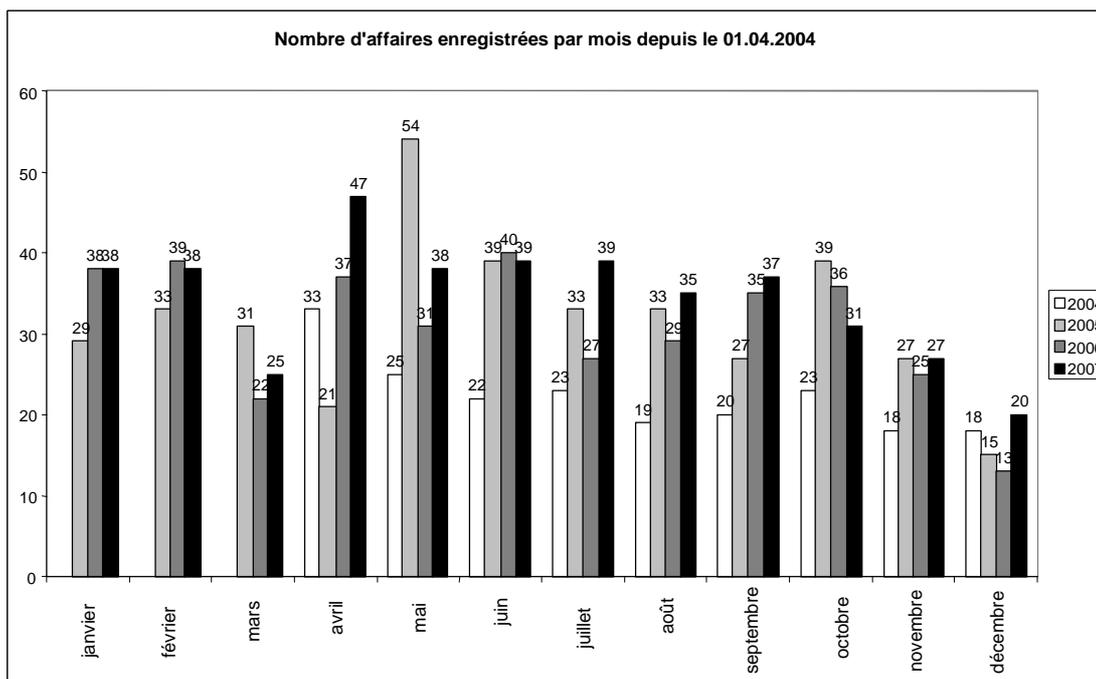
La police cantonale a ouvert, durant l'année 2007, 169 enquêtes en matière d'incendies pour en déterminer les causes. Ce domaine, très technique et complexe, nécessite des enquêtes précises et détaillées. Les conséquences pénales portent souvent sur des dommages considérables et donc des sommes importantes. La police cantonale a élucidé 37 affaires (43 en 2006, 30 en 2005) relatives à des incendies intentionnels et 35 affaires d'incendies par négligence (35 en 2006, 52 en 2005). On note une augmentation de 5% du nombre d'incendies pour lesquels la police cantonale a mené une enquête. On peut relever encore une diminution de 13.3% du nombre d'incendies résultant d'une négligence (39 en 2007, contre 45 en 2006 et 53 en 2005) et une très forte diminution 44.3% par rapport à 2003 (70 incendies par négligence). On note également une augmentation de 14.3% des causes techniques (40) par rapport à l'année 2006 (35), mais une diminution de l'ordre de 42% par rapport à 2001 (69 incendies techniques).

Violences conjugales

Les violences conjugales ont représenté 414 affaires en 2007 (contre 372 en 2006, 381 durant l'année 2005, 201 en 2004, donc un total de 1379 affaires depuis le 1er avril 2004, date de la modification du Code pénal suisse). Le nombre d'affaires annoncées à la police a donc augmenté. Il n'est pas autorisé d'en déduire que le nombre de violences conjugales a augmenté de 11.1% dans la réalité des foyers, car il s'agit bel et bien d'une augmentation du nombre d'annonces.

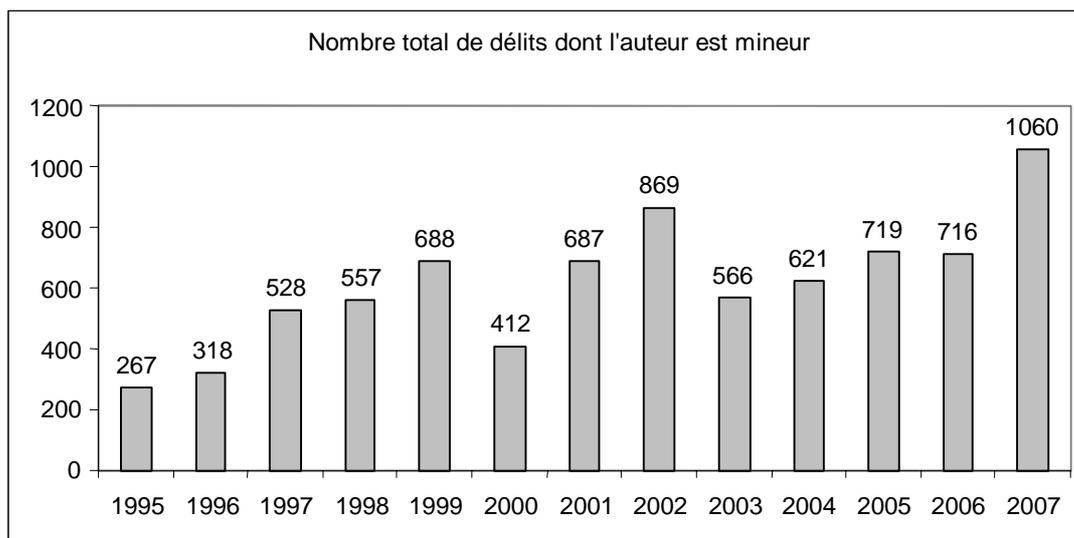
Les 414 affaires de l'année 2007 concernent 454 auteurs au total (contre 3212 en 2006, 333 en 2005), dont 29 ont récidivé à 2 reprises durant l'année 2007 (25 en 2006), 7 ont récidivé à 3 reprises et 1 à 4 reprises. Le taux de récidivistes est ainsi de 8.3% (contre 7.8% en 2006). Le pourcentage d'auteurs suisses est de 48.5% (43.3% en 2006) et celui des étrangers est de 51.5% (53.3% en 2006), tandis que le pourcentage de victimes (474 au total) suisses est de 54% (59.4% en 2006) contre 46% (40.6% en 2006) pour les victimes étrangères.

Les 414 affaires concernent la commission de 843 infractions (contre 719), dont 78.8% (665) sont représentées par les voies de fait (giffles), des menaces et des injures. Les infractions à caractère grave (lésions corporelles, viols, contraintes) concernent moins de 5% (32) du total des infractions.



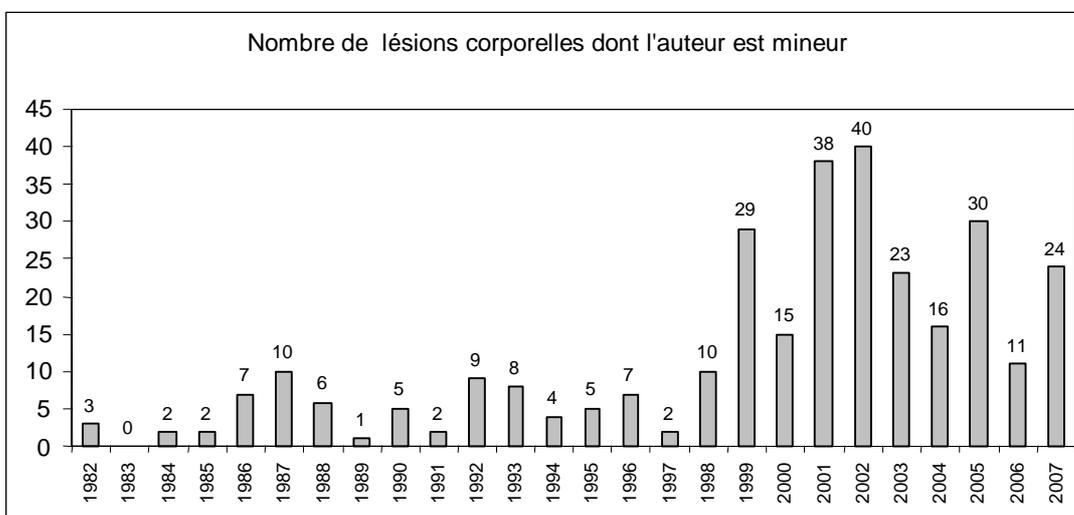
Délinquance des mineurs

Le nombre d'auteurs de délits nés avant l'année 1989 a été de 439 en 2007 contre 427 en 2006, soit 12.5% du total des 3523 auteurs dénoncés par la police cantonale (contre 13% en 2006). Si le nombre de mineurs est relativement stable, il n'en va pas de même de l'évolution du nombre de délits dont l'auteur est un mineur: avec 1060 délits dont l'auteur est mineur, la part des infractions imputables aux mineurs par rapport au nombre total d'infractions identifiées est de 27.3, contre 21.9% en 2006 et 23% en 2004. L'augmentation du nombre de délits dont l'auteur est mineur est donc de 48%. Après la brève stabilisation 2005 et 2006, le constat s'impose qu'il ne faut pas relâcher les efforts de prévention et d'intégration de la jeunesse dans la société.



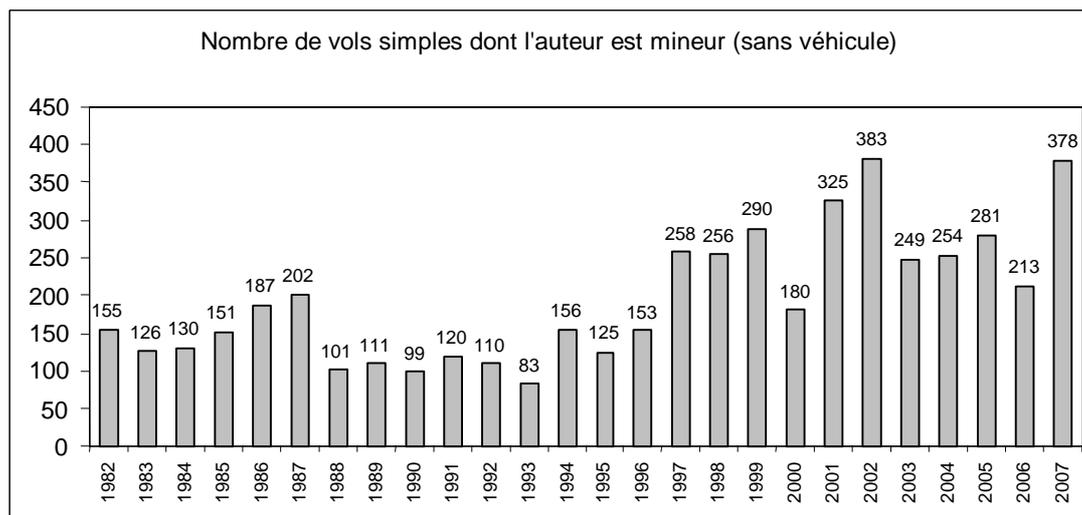
Après une baisse de 45% enregistrée en 2004 par rapport à 2003 concernant l'implication de mineurs pour "coups et blessures", une augmentation de 10% en 2006 par rapport à l'année 2005 en matière de violence (98 mineurs en 2006 contre 89 mineurs en 2005 et 60 en 2004), l'augmentation de 74.4% en 2007 par rapport à 2006 est assez marquée, mais elle s'inscrit dans la même tendance que celle des adultes.

On peut conclure que le problème de la délinquance des mineurs est toujours intact et que de grands efforts de prévention devront continuer à être développés ces prochaines années, ne serait-ce que pour contenir le phénomène amorcé dès 1997. Le graphique ci-dessous montre l'évolution des lésions corporelles simples et graves inhérentes aux mineurs ces 23 dernières années (sans les voies de fait, les agressions et les tentatives d'homicide):



L'année 2007 montre à nouveau une augmentation de 120% (après la diminution de 63% survenue en 2006 par rapport à 2005) du nombre de mineurs impliqués dans des lésions corporelles.

Le nombre de vols simples dont l'auteur est mineur a augmenté de 77.5% entre 2007 et 2006, pour atteindre le niveau record de 2002. Sans vouloir relativiser le problème, il faut relever que cette augmentation est due à trois ou quatre affaires impliquant plusieurs dizaines de jeunes ayant agi en bande et qui ont avoué un nombre important de délits. Ainsi, la nature des affaires est susceptible d'expliquer en partie les fluctuations constatées dans les graphiques. Les chiffres reflètent plus l'évolution des élucidations de délits plutôt que l'évolution de la criminalité dans la réalité.



Le nombre de vols par effraction dont l'auteur est mineur a augmenté de 27.4%, passant de 62 à 79 entre 2006 et 2007 (contre 104 en 2005). Les dommages à la propriété dont l'auteur est mineur sont restés stables en 2007 (194) par rapport à 2006 (195). Quant aux incendies intentionnels dont l'auteur est mineur, ils ont fortement diminué de 43.3% (17 incendies en 2007 contre 30 en 2006 et 16 en 2005). Concernant les brigandages (affaires de racket en grande majorité) dont l'auteur est mineur, ils ont passé de 9 en 2006 à 15 en 2007.

Les mineurs sont surreprésentés par rapport au nombre d'auteurs dénoncés dans les catégories de délits suivantes: vols (30% des auteurs sont mineurs), vols par effractions (25%), dommages à la propriété (34%), vols de véhicules (42%), incendies intentionnels (45%) et des brigandages (38%). Par contre et contrairement aux idées reçues, les mineurs ne sont pas surreprésentés dans les délits contre la vie et l'intégrité corporelle, comme les voies de fait, les agressions et les lésions corporelles (15% des auteurs sont mineurs) et même sousreprésentés quant aux infractions contre la liberté (8.4%, menaces, contraintes, séquestrations).

Lutte contre le trafic des stupéfiants

La situation de l'année 2007 est assez similaire à celles des cinq dernières années. Aucun des objectifs n'a changé. De manière générale, la cocaïne est aujourd'hui la drogue qui provoque les plus grands dégâts sanitaires sur les toxicomanes et continue à s'imposer comme un substitut inquiétant de l'héroïne, même par des héroïnomanes de longue date; sa consommation prend souvent des aspects compulsifs qui rendent le toxicomane beaucoup plus agressif et mettent en question son insertion sociale.

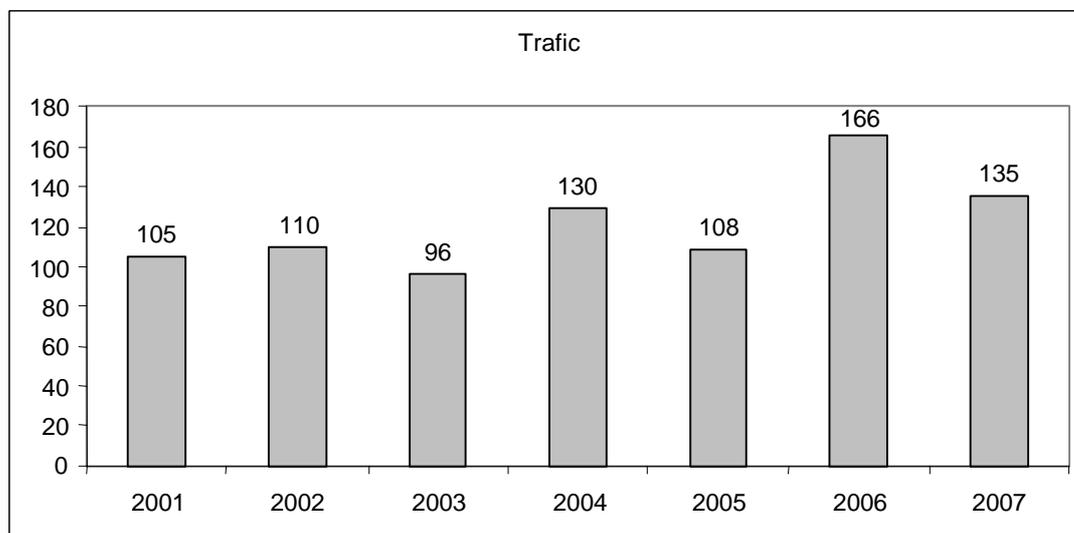
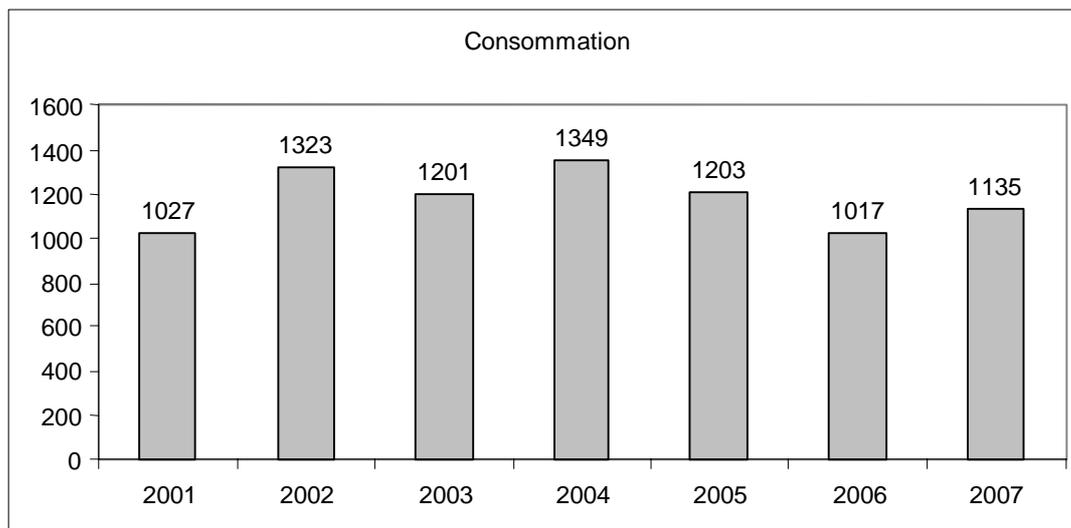
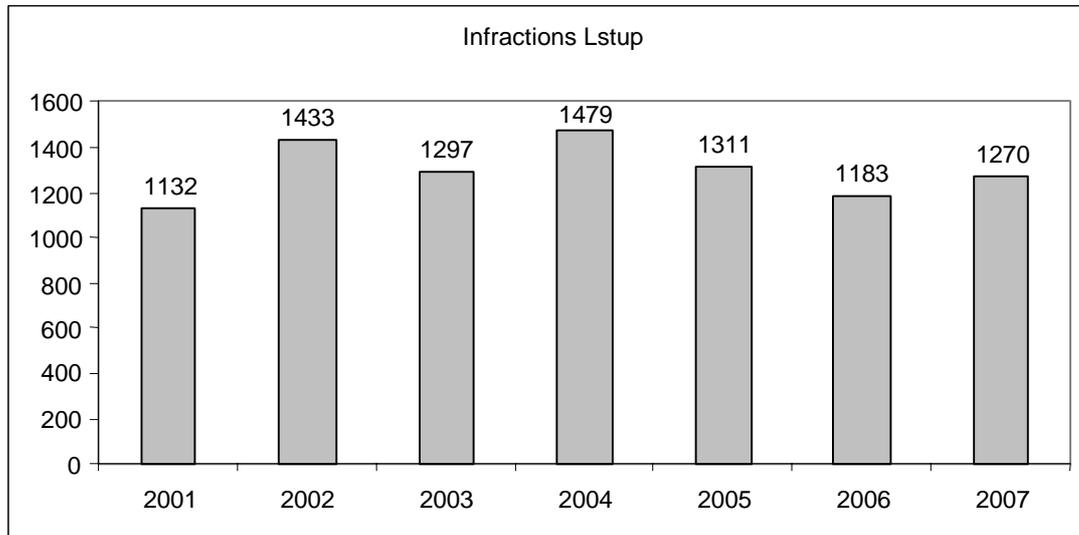
Les efforts ont continué en particulier contre l'émergence du trafic de la cocaïne dont le marché semble à présent détenu en grande partie par des hispanophones et des ressortissants du Nigéria, dont deux réseaux, ayant principalement distribué plusieurs kilos de cocaïne, ont été démantelés. Il s'agit en priorité d'empêcher systématiquement l'apparition de scènes ouvertes de distribution de drogues par des bandes organisées de trafiquants. Il s'agit également d'identifier les fournisseurs des stocks de cocaïne et de comprendre les mécanismes des flux d'argent, dans l'optique de démanteler des réseaux de distribution de manière aussi complète que possible.

La consommation et le trafic de l'amphétamine thaï (en fait de la méthamphétamine) sont toujours bien établis à Neuchâtel, trafic sur lequel la brigade des stupéfiants consacre toujours de grands efforts. Elle s'est occupée du démantèlement de 5 réseaux de distribution locaux portant sur le trafic de plus de 50.000 pilules. La plupart des personnes mêlées à ces réseaux durant l'année écoulée étaient des récidivistes.

Le trafic d'héroïne est progressivement réapparu depuis la fin de l'année 2005. L'offre demeure très faible dans le canton. Les toxicomanes inconditionnels de l'héroïne se ravitaillent entre eux sur la place neuchâteloise, après avoir fait le voyage dans les villes de Bienne principalement, de Berne ou de Zurich pour obtenir un peu d'héroïne.

Enfin, l'année 2007 a été marquée par deux affaires d'importance concernant le trafic de cannabis portant sur plus de 500 kg de ventes.

Durant l'année 2007, la brigade des stupéfiants s'est occupée d'une moyenne de 15 prévenus en détention préventive dans divers établissements pénitentiaires.

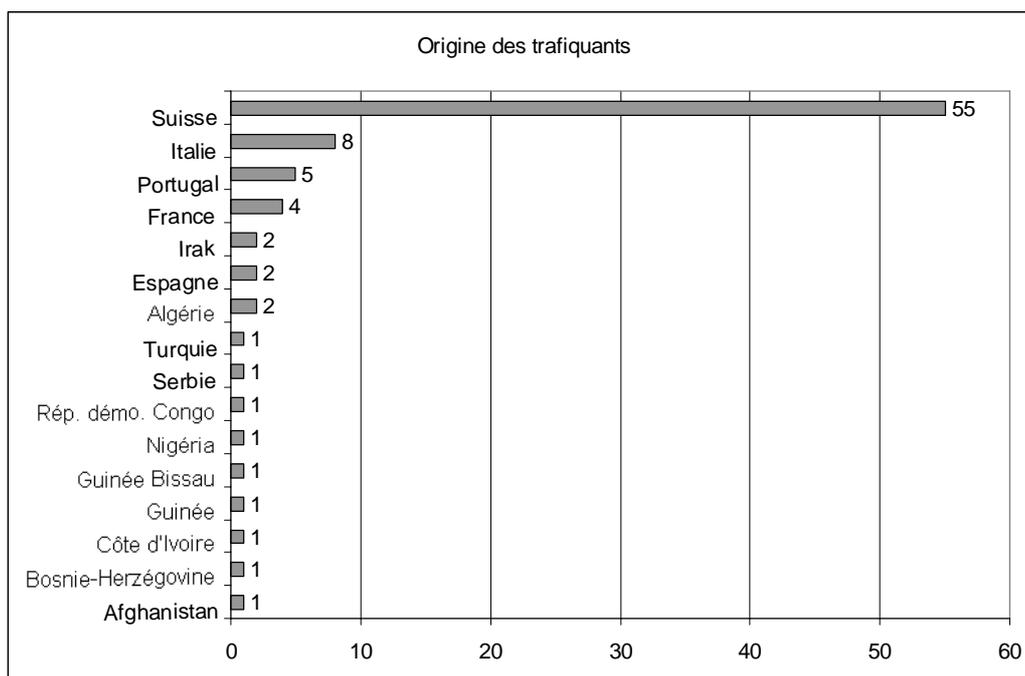


Au niveau statistique en matière de lutte contre les stupéfiants, on remarque que le nombre de dénonciations a augmenté de 7.3% par rapport à 2006.

Il faut rappeler toutefois que ces chiffres ne reflètent pas la situation particulière du marché illicite des produits stupéfiants, mais qu'ils sont en relation directe avec le nombre d'inspecteurs qui composent la brigade des stupéfiants et la capacité de travail qu'elle peut absorber, de même que le nombre de policiers effectuant des contrôles sur rue.

Le nombre de dénonciations concernant la consommation a augmenté de 11.6%, les affaires concernant le trafic de produits stupéfiants ont par contre diminué de 18.7% par rapport à l'année 2006, mais restent supérieures à la moyenne des 6 dernières années (121).

En ce qui concerne les personnes dénoncées pour infraction à la Loi fédérale sur les stupéfiants, il faut relever que 36.7% d'entre elles sont des ressortissants étrangers (399) contre 63.2% de nationaux (687). Au niveau des personnes qui se sont adonnées au trafic, 63.2% sont de nationalité suisse (55), 36.8% sont de nationalité étrangère (32), dont 15% de requérants d'asile.



Sur les 135 affaires de trafic de stupéfiants, 27 d'entre elles sont des cas graves de trafic. Les 27 cas graves concernent 15 individus de nationalité suisse (55.5%), 3 ressortissants du Portugal, 2 ressortissants de France, 2 d'Irak, 1 de Côte d'Ivoire, 1 d'Espagne et 1 de Guinée.

Les 18-25 ans représentent une très large part des personnes dénoncées pour des infractions à la Loi fédérale sur les stupéfiants. Le nombre de mineurs dénoncés durant l'année 2007 représente 13.8% des toxicomanes. La répartition des auteurs selon le sexe montre une représentation de 13.5% pour les femmes et de 86.5% pour les hommes.

5.4. Perspectives d'avenir

Projet de police neuchâteloise

Après l'adoption par le Grand Conseil de la loi sur la police neuchâteloise (Lpol), un groupe de projet présidé par le chef planification et information s'est constitué afin de mener à bien la réforme de la police cantonale qui en fera à l'horizon 2012 un service de référence dans le domaine de la sécurité publique.

L'année 2008 verra se concrétiser les nouvelles structures de la police neuchâteloise, lesquelles se mettront progressivement en place. Elles permettront de renforcer l'action dans le domaine de la

police de proximité et la conduite au niveau de l'état-major. Avec plus de 450 collaborateurs, un effort sera également porté dans le domaine de la gestion au sens large.

Cette nouvelle organisation sera sanctionnée par un nouveau règlement d'exécution qui sera soumis au Conseil d'Etat à la fin de l'été.

EURO 08

Généralités

Durant 23 jours, soit du 7 au 29 juin 2008, l'EUROFOOT 08 (EURO) se déroulera simultanément en Autriche et en Suisse. Troisième événement sportif planétaire après les Jeux olympiques et la Coupe du monde de football, l'EURO est suivi par environ 8 milliards de téléspectateurs et habituellement couvert par plus de 2500 représentants des médias du monde entier. En Suisse, ce sont plus d'un million de touristes qui sont attendus (environ 800.000 nuitées prévues) durant cette période ainsi que 510.000 spectateurs lors des matchs qui auront lieu à Genève, Berne, Zürich et Bâle.

La manifestation sera largement retransmise sur des écrans géants qui prendront place dans des arènes (*UBS-ARENA*) spécialement construites à cette occasion. Réparties dans 13 villes du pays, ces arènes pourront accueillir entre 3500 et 10000 spectateurs (concept du 5^e stade de Suisse).

La situation du canton de Neuchâtel

Bien que n'accueillant pas de rencontre sur son territoire et étant à ce titre considéré comme canton intercalaire, le canton de Neuchâtel est touché à plus d'un titre par le déroulement de cette compétition puisqu'il doit assumer de nombreuses missions en lien direct avec la manifestation. Les cinq éléments suivants doivent être pris en compte :

- Il s'agit tout d'abord et principalement de la présence de l'équipe du Portugal dans notre canton. En effet, les dirigeants de cette équipe ont choisi d'établir, durant la compétition, leur camp de base en ville à Neuchâtel, à l'Hôtel Beau-Rivage. A cette occasion, les stades de football du Chanet à Neuchâtel, et de l'anneau d'athlétisme à Colombier, serviront de terrain pour les entraînements publics ou à huis clos. Bien que ne présentant pas un risque sécuritaire majeur, cette équipe bénéficie d'un très fort soutien populaire auprès de la communauté portugaise dans notre pays (11.000 résidents portugais rien que dans notre canton). A cela, il faut ajouter le fait que de très nombreux supporters portugais (plusieurs milliers) feront assurément le voyage pour venir assister soit à un entraînement soit au départ ou au retour à l'hôtel de leur équipe avec tous les problèmes de sécurité publique et de circulation qui s'y rapportent.
- En plus de la présence probable de nombreux écrans géants un peu partout dans le canton, la ville de La Chaux-de-Fonds a été retenue comme une des 13 villes du pays qui accueillera une *UBS-ARENA*. Occupée et animée tous les soirs du mois de juin, cette arène sera située sur le site de Polyexpo et pourra accueillir 3500 personnes. La présence de ces spectateurs nécessitera la mise en place quotidienne d'un dispositif de sécurité.
- Dans le domaine des transports, de la circulation et du contrôle des personnes en vue de limiter le nombre de hooligans présents dans notre pays et autour des stades, notre frontière avec la France constitue un problème supplémentaire. En effet, tant la ligne du TGV Paris-Berne que les axes du Col-France (H20) et des Verrières (H10) seront empruntés par de très nombreux supporters se rendant au stade de Suisse à Berne où jouera l'équipe de France. A cette occasion, une partie des cars de supporters devront être contrôlés sur la frontière ou en retrait de celle-ci.
- La proximité des stades de Berne (30'), de Genève (75'), de Bâle (90') et de Zürich (90') va engendrer la présence de nombreux supporters (plusieurs milliers) dans les hôtels et les campings du canton, et ceci en particulier sur le littoral. Cette présence accrue de touristes étrangers provoquera vraisemblablement un accroissement de la petite délinquance (pickpocket, vols, trafic de stupéfiants) ainsi que des interventions d'urgence (accidents, rixes).

- Enfin, la liesse populaire qui accompagne une telle compétition se manifestera, entre autre et comme c'est toujours le cas lors de pareils événements, par des rodéos routiers improvisés à la fin des matchs dans les différentes villes du canton. Ces joyeux cortèges vont nécessiter la mise en place fréquente d'imposants dispositifs de sécurité routière afin de limiter les accidents et les embouteillages.

Les moyens de police mis à disposition par la Police neuchâteloise au plan fédéral et dans le cadre du concordat romand

Dans le cadre des accords concordataires en vigueur sur le plan suisse et sur le plan romand, la Police neuchâteloise mettra environ 40 collaborateurs, tous volontaires, à disposition de diverses instances engagées dans la sécurité de l'EURO. Ces personnes, absentes pour la plupart durant tout le mois de juin, se répartiront ainsi :

- environ 30 collaborateurs à disposition du Groupement de maintien de l'ordre romand (GMO), basé dans le canton de Vaud et chargé de missions supra-cantonales.
- 8 collaborateurs engagés sur le plan suisse comme accompagnateurs officiels des supporters étrangers ou comme officiers de liaison auprès des policiers étrangers chargés de l'accompagnement des équipes.
- 2 collaborateurs engagés comme spécialistes auprès de l'état-major de coordination inter-cantonal romand (EMCI) basé à Genève.

Le dispositif envisagé sur le plan cantonal

Sur le plan cantonal, un état-major dédié à l'EURO s'est progressivement mis en place au sein de la Police neuchâteloise au cours de l'année 2007 avec comme mission de planifier les différents aspects liés à la manifestation. Dans cette optique, un certain nombre de mesures préalables ont été prises dans le but de créer les conditions favorables à ces engagements et ainsi dégager les effectifs nécessaires durant le mois de juin (impossibilité pour le personnel de prendre des vacances, limitation du nombre de jours de congé, ajournement des modules de formation continue, stages des aspirants auprès des différents services, etc...).

Plusieurs séances d'information ont également eu lieu au cours de l'année écoulée afin de sensibiliser les différents partenaires (Polices locales, Police ferroviaire, Corps des gardes frontière, Protection civile, Service d'intervention et de secours, Service de santé, etc...) aux problématiques et servitudes liées à l'EURO.

A l'interne de la Police neuchâteloise, il est prévu qu'une force de circonstance cantonale, regroupant au total environ 70 collaborateurs, tous volontaires, de la gendarmerie et de la police judiciaire, soit mise sur pied durant tout le mois de juin. Basée à Colombier sur le site de l'École régionale des aspirants de police (ERAP), elle sera dédiée intégralement à l'EURO et aux différentes problématiques qui s'y rattachent: visibilité dissuasive, sécurité publique et routière, lutte contre la délinquance de rue, escorte, protection de personnalités, etc... Disposant de ses propres éléments de conduite et d'un poste de commandement (PC) autonome, cette force assurera en permanence, en plus de ses engagements planifiés, un service de piquet en cas d'évènement grave dans le domaine de la sécurité publique.

Enfin, le reste de l'effectif de la police neuchâteloise, ni engagé hors du canton ni au sein de la force de circonstance, continuera d'assumer les missions du socle de base mais de manière adaptée et selon un plan de renonciation temporaire (fermeture des postes secondaires et centralisation des moyens sur les postes principaux, ajournement de certaines tâches et réquisitions non-urgentes).

Nouveau code de procédure pénale

Le 21 décembre 2005, le Conseil fédéral a adopté le message relatif à l'unification de la procédure pénale sous la forme d'un code de procédure pénale suisse (CPP) qui est appelé à remplacer les

26 codes cantonaux de procédure pénale existants ainsi que la loi fédérale sur la procédure pénale (PPF). L'entrée en vigueur est prévue au 1^{er} janvier 2010.

Dorénavant, les éléments constitutifs des infractions continueront d'être définis de manière uniforme par le code pénal, mais encore, les auteurs de celles-ci seront poursuivis et jugés selon les mêmes règles de procédure. Le fait de mettre fin à la dispersion du droit procédural en matière pénale devrait permettre de mieux respecter les principes de l'égalité devant la loi et de la sécurité du droit ainsi que de lutter plus efficacement contre la criminalité.

L'organisation judiciaire continuera, par principe, d'être du ressort des cantons. Toutefois, l'unification de la procédure pénale passe par l'adoption d'un modèle de poursuite pénale unique dont disparaîtra le juge d'instruction. Dans la mesure où le canton de Neuchâtel connaît la poursuite pénale par le biais du système du juge d'instruction, il est incontestable que cette modification transformera profondément le système de poursuite que nous connaissons.

Au niveau de la police neuchâteloise, les changements seront nombreux et conséquents.

Bien que certaines nouvelles règles reprennent les pratiques déjà en vigueur au sein de la police neuchâteloise, les compétences de cette dernière seront limitées par rapport à la situation actuelle, reportant ainsi la charge de travail sur le ministère public. En effet, la direction de la procédure lui est presque exclusivement dévolue.

Seule certitude que nous ayons à ce jour, le ministère public pourra charger la police d'investigations complémentaires même après l'ouverture de l'instruction, par le biais de mandats qui seront limités à des actes d'enquête précisément définis. Ainsi, la réquisition que nous connaissons actuellement aura son pendant après 2010.

Afin de mieux comprendre l'impact du nouveau code sur l'activité de la police neuchâteloise, nous livrons ci-après un aperçu non-exhaustif des principales nouveautés du code de procédure unifié.

«L'avocat de la première heure»

Le défenseur du prévenu aura le droit de prendre part à tous les interrogatoires du prévenu par la police et de poser des questions à celui-ci. En outre, si le prévenu fait l'objet d'une arrestation provisoire, le défenseur aura le droit de communiquer librement avec le prévenu (article 156 CPP).

Cette modification majeure est particulièrement lourde en conséquences pour le quotidien du policier. En effet, bien que le défenseur ne peut prétendre à l'ajournement de l'interrogatoire, il conviendra néanmoins de repousser l'interrogatoire si l'avocat est disponible dans un délai utile.

Il est incontestable que l'application de cette disposition nécessitera une adaptation des services des forces de police ainsi que de son fonctionnement y compris au niveau des locaux.

Auditions

Les auditions seront exécutées par le Ministère public, les autorités pénales compétentes en matière de contravention et les tribunaux.

La police pourra uniquement entendre les prévenus et les personnes appelées à donner des renseignements. Cette dernière catégorie comprend les personnes qui se sont constituées parties plaignantes, soit les lésés qui ont porté plainte. En revanche, le lésé qui ne portera pas plainte, bénéficiera du statut de témoin, qualité qui le soustraira au domaine de compétences de la police.

Langue officielle de la procédure pénale

Dans ce domaine, le code de procédure pénale suisse reprend principalement les règles procédurales que nous connaissons actuellement, soit l'emploi d'une langue officielle, le français à Neuchâtel, avec un droit à l'interprète ou au traducteur pour la personne participant à la procédure qui ne comprendrait pas le français.

Mesures de contrainte

La police, en tant que bras armé de l'Etat, doit garantir la sécurité et l'ordre public en ayant recours, au besoin, à la force tout en respectant le principe de la proportionnalité. Bien évidemment, la réforme de la procédure pénale ne changera pas cette mission première et fondamentale de la police neuchâteloise. Néanmoins, le nouveau code unifié traite des moyens de contrainte dans le cadre de la procédure pénale et mérite que l'on s'y attarde quelque peu.

Il autorisera la police à ordonner et à exécuter des mesures de contrainte, mais uniquement dans les cas prévus par la loi. Dans de tels cas, la Confédération et le canton pourront réserver cette compétence à des membres de la police revêtant un certain grade ou une certaine fonction. Il est à supposer ici que l'arrestation provisoire ne pourra être ordonnée que par un officier de police judiciaire comme c'est le cas actuellement.

Conclusion

L'introduction de la nouvelle procédure pénale fédérale ébranlera quelque peu le fonctionnement de la police judiciaire au sens général. C'est pourquoi, la réforme de la police neuchâteloise intègre déjà de sérieuses réflexions sur la nouvelle structure de la police unique à l'aune des modifications fondamentales instaurées par le nouveau code unifié.

Pour ce faire, un plan de formation portant sur le nouveau code de procédure pénale suisse sera établi pour le courant de l'année 2009 pour tous les collaborateurs de la police neuchâteloise. La mise sur pied d'une telle formation représente à elle seule un exercice considérable dans la mesure où elle a été évaluée à une semaine pour chaque policier. En parallèle, et en soutien à l'enseignement, un manuel de l'Institut suisse de police (ISP) est actuellement en cours de rédaction par un groupe de travail constitué de magistrats et de policiers.

En conclusion, tant par la formation nécessaire, par les changements qu'il engendrera pour le personnel policier, par les nombreuses inconnues et craintes suscitées, que par la capacité d'adaptation de la police judiciaire, le code de procédure pénale suisse représente un défi important à relever par la police neuchâteloise, qui met tout en oeuvre pour y adhérer avec professionnalisme et compétences.

Nouvelle statistique de la criminalité

En 2010, tous les cantons suisses devront transmettre des données à l'office fédéral de la statistique, afin d'avoir des données unifiées et comparables à l'ensemble des corps de police suisses. La police cantonale a donc adapté en 2007 son système informatique INFOPOL pour le rendre compatible avec la nouvelle statistique fédérale pour le 1^{er} janvier 2008.

Toutes les difficultés ont trouvé une solution, INFOPOL ayant toujours été développé de manière à être compatible avec les applications de la Confédération.

Le temps de saisie dans INFOPOL a augmenté de 10% suite aux nouvelles données devant être encodées.

Actuellement, le canton livre ses données avec succès. Il est aussi le premier canton n'ayant pas le système d'information développé par une grande entreprise informatique et qui équipe la majorité des cantons à être raccordé à la nouvelle statistique.

5.5. Conclusions

La police cantonale neuchâteloise va vivre au cours des deux prochaines années la plus vaste réforme de son histoire qui va lui permettre de se doter des outils et structures à même d'affronter les défis sécuritaires du XXI^{ème} siècle. Ses prestations devront à la fois répondre aux attentes de la population en particulier au travers des activités de la police de proximité, mais aussi être tournées vers l'extérieure car la police de demain se doit de travailler en réseau tant sur le plan local que régional.

A ce titre l'entrée de la Suisse dans l'Espace Schengen à la fin de l'année 2008 marquera une étape déterminante dans la collaboration internationale en particulier avec l'accès aux données de la base de données SIS.

L'entrée en vigueur du code de procédure pénale unifié au 1^{er} janvier 2010 modifiera sensiblement l'activité judiciaire de la police, mais elle offrira aussi de nouvelles perspectives de collaboration en facilitant les diverses démarches d'entraide intercantionales.

L'ensemble de ces réformes permettra à la police neuchâteloise de fêter en 2009, le 200^e anniversaire de la création de la gendarmerie et le 100^e anniversaire de celui de la police de sûreté tout en concrétisant sa nouvelle organisation. Il va de soi que diverses manifestations seront organisées afin de marquer ce double anniversaire. Elles permettront de jeter à la fois un regard vers le passé et de se projeter vers l'avenir.

Au-delà des modifications de structures, il convient de garder à l'esprit que la police est composée d'hommes et de femmes qui oeuvrent au quotidien au service du canton et de sa population.

Le succès des réformes entreprises reposent largement sur leurs épaules, c'est à eux qu'il revient de jour comme de nuit de répondre aux multiples sollicitations qui bien souvent dépassent le cadre strict d'une intervention de police. Aussi, il convient de ne pas négliger l'aspect humain de nos missions et de veiller en permanence à offrir des conditions et un cadre de travail propre à favoriser l'exercice de la mission.

6. SERVICE DE LA SECURITE CIVILE ET MILITAIRE

6.1. Introduction

Contexte global

Sécurité civile et militaire (SSCM)

L'année 2007 a principalement été marquée par les travaux d'étude pour la fusion avec les établissements et installations militaires de Colombier. Ce projet a été conduit entre novembre 2006 et juin 2007. Il a été accepté par le Conseil d'Etat à fin juin. Le deuxième semestre a été consacré à la planification de détail ainsi qu'à l'implantation d'une partie du personnel de Couvet sur le site de Colombier. Une légère transformation de l'appartement de l'ancien intendant a permis d'implanter les 9 collaborateurs prévus dans le cadre de la nouvelle structure. Le déménagement de ces personnes s'est effectué en deux phases, la première début octobre et la seconde début novembre, assurant ainsi le respect du calendrier fixé. L'intitulé du service fusionné garde la dénomination ci-dessus.

La réorganisation de base de la protection civile est en phase terminale. Les 6 organisations prévues disposent d'un commandant et du personnel professionnel prévu dans le tableau réglementaire. Un effort a été marqué dans l'instruction des cadres, car les manques constatés doivent être rapidement comblés pour assurer la pérennité de ces organisations et augmenter leur capacité opérationnelle.

L'évolution des risques dans le domaine du feu ont incité le service et l'ECAP à réfléchir à une adaptation de nos installations d'instruction sur le site de La Presta. Cette réflexion a conduit l'ECAP à accorder un important crédit pour l'acquisition de deux installations performantes qui permettent une instruction pour la lutte contre le feu en situation réelle, notamment en regard des risques liés aux nouvelles technologies de construction des immeubles. Ces installations seront opérationnelles en mars 2008. Elles répondent aux normes de la protection de l'environnement.

Dans le domaine militaire, les activités se sont déroulées conformément à la législation. Il est toutefois important de mentionner que les demandes de reports de cours de répétition restent très nombreuses et l'on ressent une forte pression de l'économie dans ce domaine.

Une étude d'efficience conduite sur les structures de la taxe d'exemption a permis de rationaliser le travail et de diminuer le montant des débiteurs. Pour le surplus, les effets de la réorganisation de l'armée permettent d'affirmer que les mesures transitoires arrivent à leur terme et qu'à l'avenir, le montant de la taxe d'exemption encaissée sur le territoire cantonal se situera entre 2,5 et 2,8 millions de francs, dont le 20 % reste acquis au canton.

Arsenal

Les établissements et installations militaires de Colombier, durant cette phase d'étude, ont été placés sous la direction du chef du service de la sécurité civile et militaire. Durant l'exercice, la liquidation du matériel surnuméraire, débutée en 2006, s'est terminée.

La mise en place des contrats de prestations logistiques s'est effectuée, sans problèmes particuliers. Par ailleurs la négociation s'est poursuivie pour les contrats de location et d'entretien avec ArmaSuisse immobilier. Ils ont été signés en décembre. Dès l'année 2008, ArmaSuisse va indemniser le canton pour la location et l'entretien des bâtiments à raison de 1.7 % de la valeur d'assurance immobilière, estimée actuellement à 77 millions de francs (1,309,000 francs). Il en va de même avec la base logistique de l'Armée que pour les contrats liés à la prestation d'exploitant pour la place d'armes au profit de la troupe occupant les locaux et places d'exercice. Dans ce domaine

aussi, la négociation a abouti à une indemnisation basée sur un nombre d'heures définis dans le contrat.

Le personnel des établissements a collaboré à la transformation de l'appartement de l'ancien intendant pour assurer l'arrivée du personnel de Couvet, ainsi qu'à la transformation complète des cuisines de la troupe en caserne.

Eléments marquants

SSCM

Conférences

La conférence suisse des directrices et directeurs des affaires militaires a tenu son assemblée annuelle en mai à Martigny. Lors de cette séance, la conférence a été informée sur les tenants et aboutissants de l'initiative "contre le bruit des avions de combat à réaction dans les zones touristiques". Ses membres ont décidé de s'engager pour lutter contre l'acceptation de cette initiative.

La conférence des directrices et directeurs romands n'a pas siégé.

Représentations

Le chef du département et le service ont représenté le canton dans diverses manifestations et assemblées. L'on relèvera plus particulièrement les événements suivants :

- Check point de l'infanterie à Colombier, qui a réunit des représentants de l'économie, de l'enseignement et de la magistrature pour un échange avec les cadres supérieurs de l'Armée,
- Assemblée de la Fédération des sapeurs-pompiers du canton de Neuchâtel,
- Assemblée de la société neuchâteloise de tir sportif.

Promotions et attribution de commandement

Le colonel EMG Jean-Pierre Leuenberger, domicilié Boudry, a été promu au grade de brigadier et consécutivement nommé commandant de la formation d'application "troupes blindées et artillerie" avec siège sur la place d'armes de Thoune.

Arsenal et place d'armes

Les établissements et installations militaires de Colombier ont vécu leur premier exercice dans un système mixte de paiement selon les frais effectifs pour les cantonnements et l'infrastructure et de contrat de prestations pour les activités de gestion de matériel, d'entretien de véhicules et de remise à neuf d'armes et instruments.

L'analyse de la fin de l'année montre que suite à la décision de concentrer sur la place d'armes de Colombier l'ensemble des écoles de cadres de l'infanterie, il s'agira de revoir ces contrats à la hausse durant l'année 2009.

Dès le 1^{er} janvier 2008, la désignation "EIMC" disparaîtra, suite à la fusion en cours.

Projet en cours

Service de la sécurité civile et militaire et établissements et installations militaires

Le projet de fusion initié en 2006, suite à la diminution des prestations en faveur de la Confédération dans le domaine de la logistique militaire, a été mené à terme dans les délais fixés. La nouvelle structure proposée a été acceptée par le Conseil d'Etat le 25 juin et l'information du personnel a eu lieu le 28 juin. Dès le mois de juillet les travaux pratiques de mise en place ont débuté. L'objectif visé consistait à disposer d'un nouveau service dès le 1^{er} janvier 2008. L'objectif est atteint. Ces travaux ont eu des répercussions positives sur le personnel du site de Colombier, qui après une année 2006 très pénible, a retrouvé la sérénité.

6.2. Gestion

Ressources humaines

SSCM

A la direction du service, la secrétaire du chef de service a parti à la retraite, après 27 ans de service. Elle a été remplacée à l'interne. Il a aussi été possible de remplacer le collaborateur manquant à la taxe d'exemption. L'effectif du service répond en fin d'année aux résultats de l'étude de fusion acceptée par le Conseil d'Etat, même si de cas en cas, notamment en caserne et pour renforcer la capacité des personnes attachées à des activités d'entretien, il doit être fait appel à du personnel au chômage ou en mesure de crise.

Pour la protection civile et le service du feu, l'on enregistre un manque d'effectif par rapport aux objectifs fixés avec l'implantation des nouvelles installations d'instructions implantées à Couvet, mais également par rapport aux besoins d'instruction de la protection civile.

Si les 6 organisations de protection civile disposent d'un commandant, le personnel des OPC est en sous-effectif, ce qui occasionne quelques problèmes lors des interventions au profit de la collectivité, car les mêmes hommes sont trop souvent engagés et plus particulièrement durant les week ends.

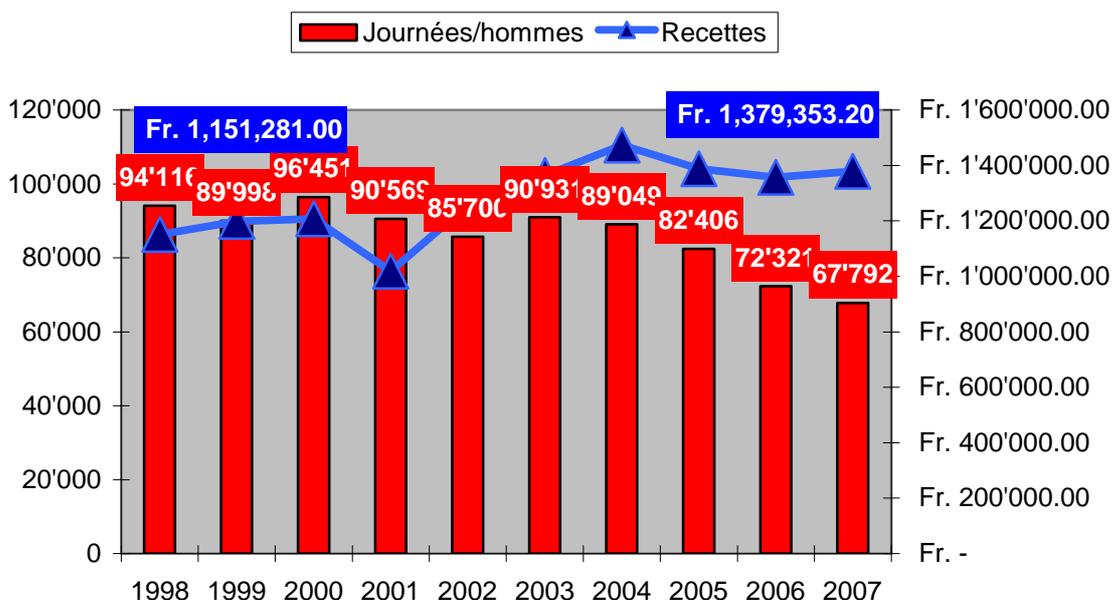
Locaux

SSCM

Les locaux du site de Couvet, libérés par le personnel déplacé à Colombier ont été réaménagés en salles de classe et de bureaux pour la direction des cours au profit de l'instruction tant de la protection civile que du service du feu.

Arsenal et casernes de Colombier

L'occupation des casernes et autres locaux de la place d'armes a généré des recettes brutes pour le canton de l'ordre de 1,379,353.20 francs. Le tableau ci-dessous montre l'évolution des nuitées et des recettes.



Législation cantonale et fédérale

Le Conseil d'Etat, le département et le service se sont prononcés respectivement sur les consultations suivantes :

- Projet de modification de la loi sur le service civil, la taxe d'exemption de l'obligation de service et de la protection de la population et la protection civile,

6.3. Activités déployées

SSCM

Protection de la population et organisation catastrophe

Le bureau permanent ORCAN a siégé à quatre reprises durant l'exercice écoulé. Il a suivi l'évolution des travaux de l'EM de crise "grippe aviaire" et traité de problèmes courants. Ce bureau a participé à un exercice d'engagement sur l'oléoduc du Jura neuchâtelois qui s'est déroulé à Cernier. Durant un cycle de quatre ans, tous les centres de secours ont été exercés sur cet important objet qui traverse notre canton des Brenets à Cressier. Les rapports devront maintenant être analysés en collaboration avec la direction de l'OJNSA, afin d'évaluer s'il y a lieu d'acquérir du matériel de colmatage et de récupération en cas de rupture.

L'EM de crise "grippe aviaire" a poursuivi ses travaux. Il a présenté le concept d'intervention sanitaire en cas d'apparition de cette épidémie sur notre sol. Il a informé le gouvernement des faiblesses qui peuvent être les nôtres dans le secteur de l'hospitalisation en cas d'épidémie grave durant une période de 5 – 6 semaines. Le gouvernement est préoccupé par cet état de faits et souhaite y apporter des corrections.

Arrondissement – contrôle matricule

Les activités des chefs de section militaire reprises en 2005 au sein de l'arrondissement et réparties entre les collaboratrices de ce secteur ne seront pas transférées aux OPC comme il était initialement prévu.

Au 31 décembre, les contrôles du commandant d'arrondissement font apparaître que 10'790 hommes sont enregistrés dans le contrôle matricule cantonal. Les statistiques tenues par le système PISA permettent de constater que 2'557 hommes ont changé plusieurs fois d'adresse ou de domicile durant l'année écoulée et que 2'668 autres ont déménagé au moins une fois. Ces chiffres reflètent la mobilité qui est celle des personnes actives dans notre canton. Ces nombreuses mutations génèrent une intense activité de recherche, notamment en cas de manquement à une obligation de service ou hors du service.

Arrondissement – information des conscrits et recrutement

En application de l'ordonnance sur le recrutement (OREC), les cantons sont chargés de procéder à l'information des jeunes garçons astreints et jeunes filles volontaires en âge d'être recrutés.

Ces séances d'information, soit 18 journées, sont organisées dans les locaux du service à Couvet et 926 conscrits y ont participé. L'animation et la conduite des groupes formés de 12 à 17 personnes ont été essentiellement assurées par des officiers et sous-officiers de milice qui sont mis à notre disposition par l'EM de conduite de l'Armée et accomplissent dans ce cadre leurs cours de répétition.

L'activité de gestion des dossiers pour la convocation au recrutement constitue une activité conséquente. En effet, la modification du système d'enseignement supérieur (acquisition de modules; introduction du système de Bologne) génère des contacts nombreux avec les conscrits, lesquels ont de plus en plus de difficultés à concilier "études et service militaire" entre 18 et 23 ans, âge limite pour accomplir son service d'instruction de base. Les services du DDPS cherchent des solutions pour faciliter l'accomplissement de leurs obligations aux jeunes gens qui poursuivent des études longues.

Malgré cela, la formule donne satisfaction tant par rapport au contenu qu'à la perception du message par nos jeunes concitoyens, puisque le taux de satisfaction mesuré au recrutement est toujours supérieur à 80 %. De l'avis du chef de l'Armée, l'information et le recrutement constituent ensemble un fleuron de la réorganisation "AXXI".

Par contre le taux d'absentéisme (entre 7 et 9 %) à la journée d'information est relativement important, bien qu'elle soit obligatoire. Des réflexions sont en cours pour tenter d'infléchir ce taux.

Le centre de recrutement de Lausanne est compétent pour examiner les jeunes gens de notre canton et définir leur aptitude au service militaire ou à la protection civile. Les statistiques en notre possession permettent de retenir les chiffres suivants :

- 840 jeunes gens ont été examinés,
- 499 d'entre eux ont été déclarés aptes au service militaire,
- 183 apte à la protection civile et
- 158 inaptés à tout service.

Le taux d'aptitude pour le service militaire est de 59 %. Il est en progression par rapport aux années antérieures.

Arrondissement – libérations

Depuis l'année 2007, vu la suppression des arsenaux cantonaux, les cantons ne sont plus entièrement responsables des opérations de libérations. Par contre, la tâche d'organisation incombe toujours au commandant d'arrondissement. A la fin de l'année 2007, il a été procédé à la libération et au retrait de l'équipement de 296 sous-officiers, appointés et soldats. Le personnel de la base logistique de l'Armée, centre de Grolley, assurait dès lors la responsabilité des contrôles des retours d'équipement. Les travaux ont été concentrés sur une seule journée dans les locaux de l'école de cadres à Planeyse. Avec la mise en œuvre des nouvelles prescriptions au sujet de la remise de l'arme en toute propriété, ce sont 63 armes (fuss et pistolets) qui ont été cédées à leur détenteur.

Affaires militaires

Places de tir

Depuis la réorganisation de l'Armée XXI, seule la place de tir des Pradières, propriété de la Confédération, est encore utilisée par la troupe, en dehors du périmètre de la place d'armes de Colombier. La place de tir de Bevaix n'a donné lieu à aucune indemnisation d'inconvénient aux propriétaires de vignes dans ce secteur.

Dans le secteur des stands de tir, il a été indispensable d'assurer un suivi d'information, suite au délai fixé pour l'assainissement des buttes de tir, conformément au délai fixé par l'ordonnance fédérale sur la protection de l'environnement qui échoit au 31 décembre 2008 en ce qui concerne l'immission de plomb dans le sol.

Contrôles militaires

Dans le cadre de la coresponsabilité avec la Confédération dans le domaine des contrôles militaires, le service est compétent pour l'examen des demandes de renvoi de cours de répétition pour tous les militaires domiciliés dans le canton.

Pour l'année 2007, 2'760 militaires ont été convoqués à un cours de répétition et 749 d'entre eux ont introduit une demande de report de cours à une année ou à une autre période. Les statistiques montrent une stabilité des demandes par rapport à l'année précédente. Comme auparavant, les militaires ou leurs employeurs ont de très nombreux contacts avec le service, soit par "courriel" ou par téléphone pour chercher des informations avant d'introduire une demande de report.

Considérant dès lors que la plupart des demandes étaient légitimes, 84% des requêtes ont été acceptées. A titre indicatif, le taux cantonal se situe à un niveau inférieur d'environ 5% à la moyenne nationale ; ce qui indique que nous pratiquons une politique de traitement cohérente et équitable, dans la ligne des exigences et instructions fédérales de l'EM de conduite de l'Armée.

Tirs

L'accomplissement des tirs obligatoires s'est effectué sur 40 places de tir à 300 m et 15 à 50/25 mètres. Le tableau ci-après donne un aperçu des activités en comparaison avec l'année précédente:

	N. de soc. À 300 m	Prog. obl.	Tir en camp.	N. de soc. À 50/25 m	Prog. féd.	Tir en camp.
2006	47	3403	1033	18	447	608
2007	40	3088	906	15	344	526

Le nombre de sociétés organisatrices s'est réduit d'une unité en 2006, par le regroupement des sociétés d'Auvernier et de Bôle.

Selon les prévisions et conformément aux libérations anticipées qui ont débuté en 2003, l'on avait constaté une diminution importante des tireurs astreints en 2004 et 2005, tant à 300 mètres qu'à 50/25 mètres. Cette tendance s'est désormais estompée et le nombre des tireurs astreints se stabilise.

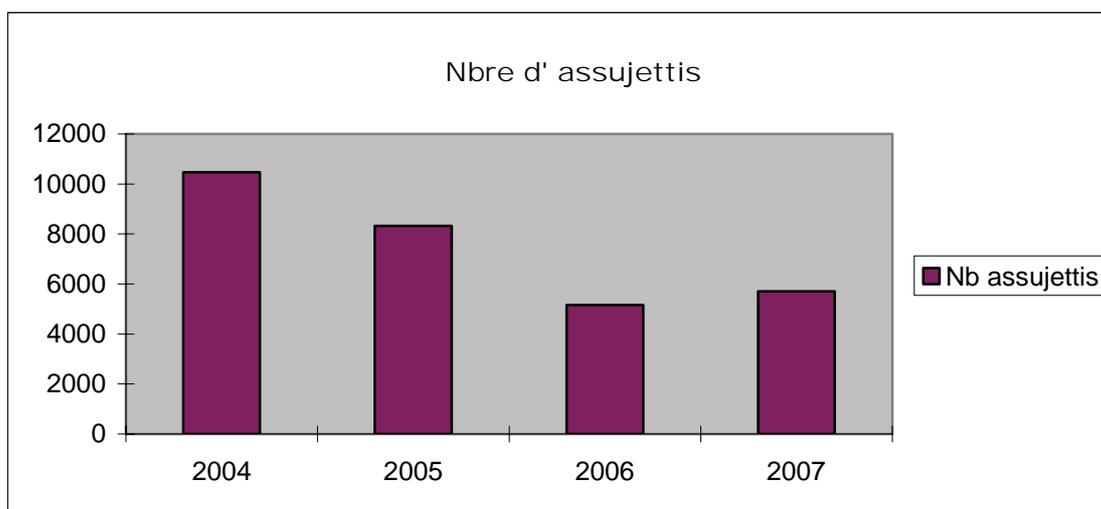
Il est utile de relever que près de 580 militaires n'ont pas accompli leur obligation hors service, malgré un rappel effectué au début de l'année par le DDPS. Les contrevenants ont été sanctionnés d'amende conformément à la législation militaire. Ces sanctions sont infligées par le service et les amendes encaissées acquises au canton. Cela représente pour un montant avoisinant les 100,000 francs. Les amendes impayées sont transformées en arrêts .

Grâce aux efforts consentis pour l'information et la formation par la société neuchâteloise de tir sportif, la diminution du nombre de cours de jeunes tireurs enregistrée en 2005 a laissé place à une légère mais positive augmentation. Toutefois elle est compensée par un intérêt plus grand marqué pour les armes de sport et de petit calibre. L'accent dans ces cours est mis sur la sécurité de manipulation des armes à feu et nous n'avons enregistré ni problèmes, ni accidents.

Taxe d'exemption de l'obligation de servir

Durant l'année, des moyens importantes ont été engagés pour répondre aux demandes de l'inspectorat des finances. Un groupe de projet, visant à l'amélioration et à l'interconnexion des systèmes d'information nécessaires à la taxation et au contrôle de l'encaissement a été institué. Ils ont permis de déterminer toutes les interconnexions qui sont celle de cette entité, tant avec le service des contributions, qu'avec les services de la Confédération et encore dans le secteur de la protection civile ou des systèmes informatiques. Il en a résulté de nombreuses séances et des décisions de rationalisation dans divers domaines. Les coûts liés à cette étude menée à l'interne n'ont pas été chiffrés.

Le nombre d'assujettis pour l'exercice 2006 est de 5'154 personnes (y compris les assujettis exonérés), dont 4'512 taxés provisoirement ou définitivement. Le tableau ci-après montre l'évolution des assujettis suite à la mise en place de l'Armée XXI.

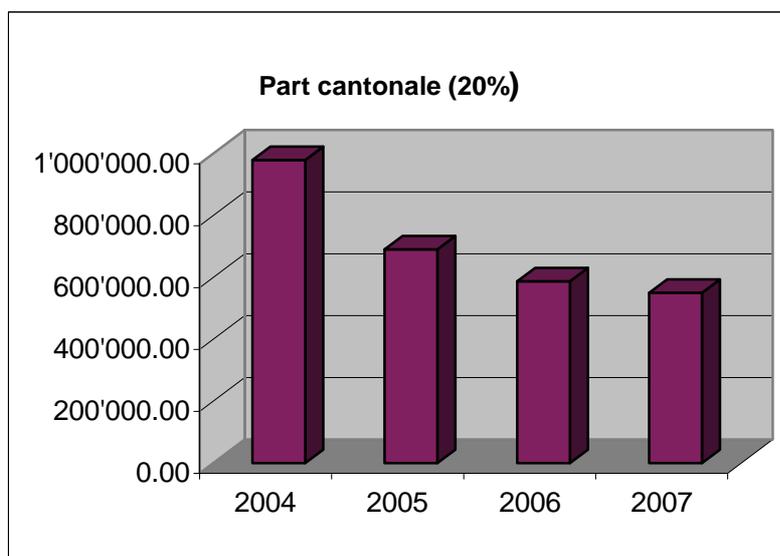


La facturation s'est opérée, sur la base de l'impôt fédéral direct 2006.

La part revenant à notre canton, considérée comme commission de perception, est fixée à 20%.

Voici le résultat de ces dernières années:

Années	Comptes	Part du canton	Budget
2006	2,994,982.04	587,493.70	460,000.00
2007	2,707,685.67	550,978.95	450,000.00



Le nombre d'assujettis se stabilise, conformément à nos prévisions. Par contre, il faut encore s'attendre à une baisse des montants facturés et encaissés, car la diminution de l'âge de servir a aussi une influence sur le montant imposable à l'impôt fédéral direct des assujettis qui n'ont pas encore atteint des revenus imposables très élevés.

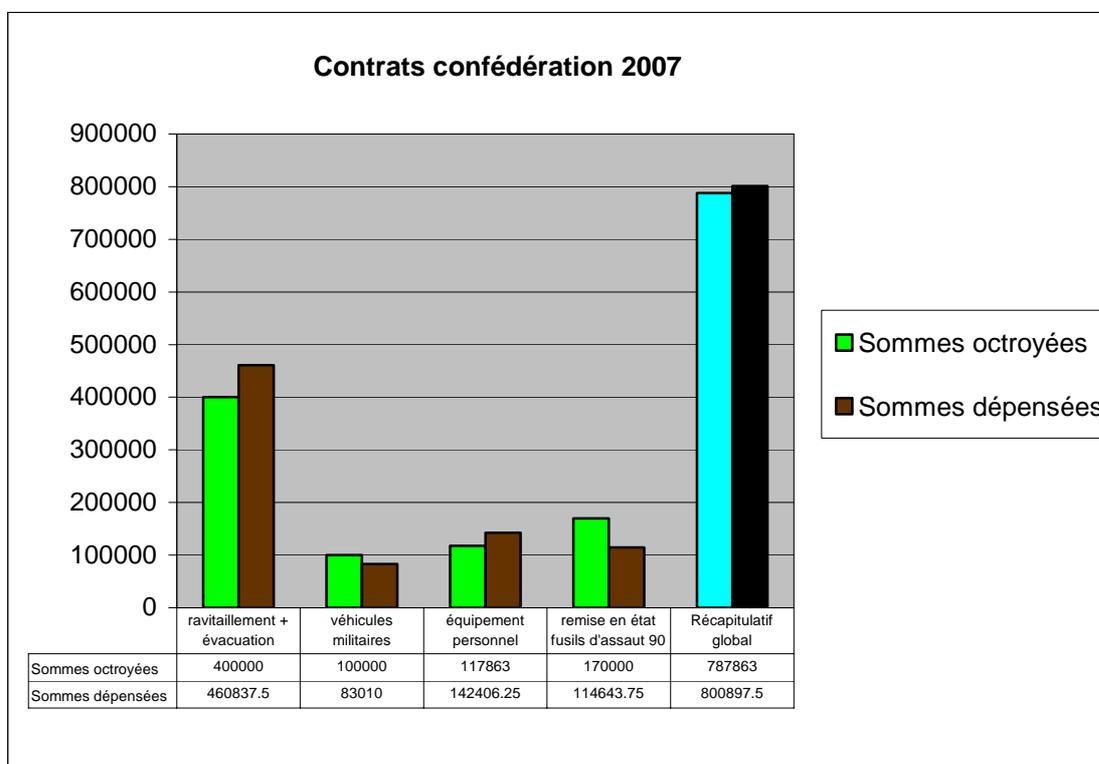
Arsenal

Statistiques

Le tableau ci-dessous donne une image du résultat du contrat de prestations dans le domaine de la gestion du matériel, de l'entretien des véhicules, de la gestion de l'équipement personnel et de la remise en état des armes.

Le résultat global est légèrement négatif pour le canton. Ceci est dû principalement à l'augmentation des cadres à l'instruction sur la place d'armes depuis le dernier trimestre de l'année et concerne principalement le secteur logistique et équipement personnel.

Comme prévu, ces contrats seront révisés durant l'année 2009.



Musée militaire et des toiles peintes

Les activités et animations

Tournoi de dbm : 17 et 18 mars

Expositions temporaires

Vernissage le vendredi 11 mai 2007 :

Les Canaris, ces soldats oubliés de Neuchâtel et de Napoléon

Vernissage le 9 novembre 2007 :

Couleurs de chez nous et d'ailleurs

La nuit des musées et journée internationale des musées

Samedi 19 mai 2007:

Les Canaris, ces soldats oubliés de Neuchâtel et de Napoléon et psychostratégie

Passeport vacances

6 jours d'activités (10h00-15h00) avec 6 groupes de 12 enfants: chasse au trésor napoléonien et chasse aux lettres Isabelle de Charrière et une classe de Monsieur Vauthier - Bôle!

Assemblées générales

Les Amis du château et le groupement pour le patrimoine mobilier neuchâtelois ont tenu leur assemblée générale au château de Colombier.

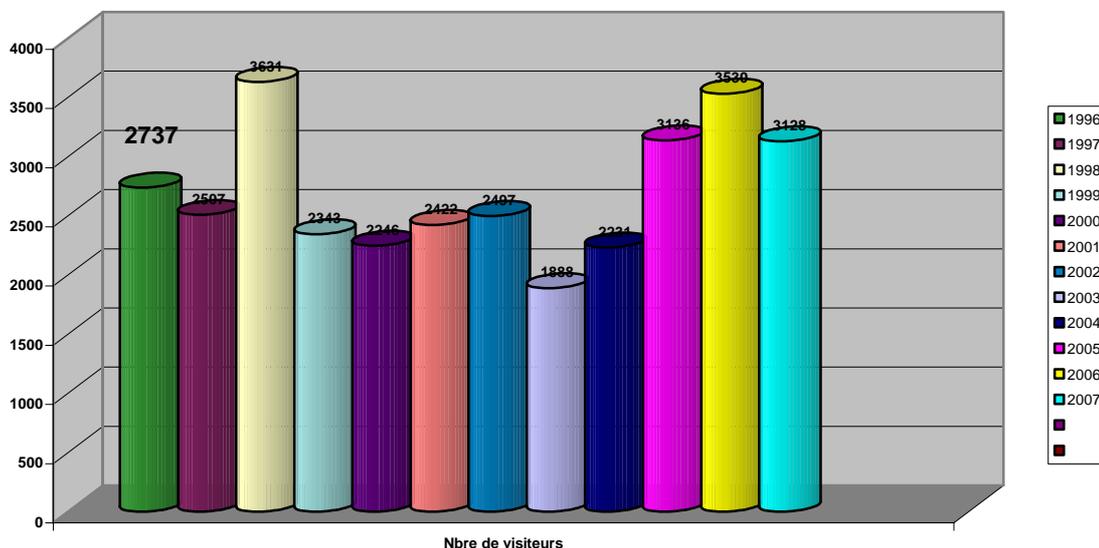
L'association des amis du château a participé au financement d'une nouvelle signalisation à l'extérieur du Château et à l'intérieur de la cour d'honneur. Ce projet conduit avec le service de la protection des monuments et sites poursuit le but de rendre plus attractifs, tant le musée que le restaurant, sans altérer les parties historiques.

Dans le cadre des activités de la conservatrice, il convient de relever l'importante recherche et la mise en œuvre de l'exposition "Les canaris, ces soldats oubliés de Neuchâtel et de Napoléon", dont le vernissage a connu un grand succès. Elle prépare actuellement un exposition conjointe avec le musée de Pontarlier, sur toute l'histoire de l'internement des Bourbakis dans le canton de Neuchâtel.

Une trentaine de demandes de renseignements ont reçu des réponses, tant en Suisse qu'à l'étranger.

Le musée a reçu la visite de plus de 3'000 personnes et de 582 groupes tant civils que militaires, selon la tableau général ci-dessous :

Statistique des visiteurs



Commune	PC I	PC II	PC II réd	PC III	PC III réd	Bur dir	Empl îlot éloigné	po att I	po att II*	po att II	po att III	UHP	CSP	Abri patients	Abri PBC	Abris publics		Abris type hospitalier		
																Nombre	Places	Nombre	Places	
Savagnier						1											1	461		
Fenin-Vilars-Saules						1											1	350		
Fontaines						1											1	298		
Engollon						1											1	78		
Fontainemelon																				
Les Hauts-Geneveys					1												1	255		
Boudevilliers																			1	174
Valangin						1									1		1	351		
Coffrane					1								1				1	375		
Les Geneveys/Coffr.			1							1							2	505		
Montmollin						1											1	204		
Le Locle	1							1					1	1			1	109	1	112
Les Brenets				1						1							1	204		
Le Cerneux-Péqu.					1												2	207		
La Brévine					1												1	384		
La Chau-du-Milieu						1											1	141		
Les Ponts-de-Martel			1							1			1				1	688		
Brot-Plamboz						1											1	204		
La Chau-de-Fonds	3							3				1	1	2	1		2	1710	1	93
Les Planchettes						1											1	153		
La Sagne				1							1						1	360	1	72
Total	5	12	6	3	9	15	1	10	6	6	1	3	10	8	3	65	20301	13	1431	

Légende

- PC : poste de commandement
- po att : poste d'attente
- UHP : unité d'hôpital protégée
- CSP : centre sanitaire protégé
- bur dir : bureau de direction
- réd : réduit
- PBC : protection des biens culturels
- Empl. : emplacement

Il n'y a pas eu d'ouvrages de protection civile construits ou projetés durant l'année 2007. Par contre, deux ouvrages ont été désaffectés, il s'agit de :

- CSP Les Charmettes à Neuchâtel
- PC type II à Saint-Aubin

En cours de modernisation

Saint-Aubin-Sauges

Abri de 37 places au home de la Béroche (en cours)

Neuchâtel

La modernisation de l'Unité d'hôpital protégée (NHP) de Pourtalès est terminée. Ce dernier est équipé de 111 lits "type armée" et est opérationnel rapidement.

Places protégées réalisées en 2007

Dans le cadre des contrôles de réception qui se sont déroulés pendant l'année, 34 abris privés ont été reconnus techniquement en ordre, ce qui représente 906 places protégées, réparties selon le tableau ci-dessous.

Communes	Abris	Places Protégées
Neuchâtel	3	127
Hauterive		
Saint-Blaise	1	20
Marin-Epagnier		
Thielle-Wavre		
Cornaux		
Cressier	2	30
Enges		
Le Landeron	1	9
Lignières	1	9
Boudry	1	37
Cortailod	1	7
Colombier	2	44
Auvernier	1	6
Peseux		
Corcelles-Cormondrèche	5	287
Bôle		
Rochefort	1	9
Brot-Dessous		
Bevaix	3	22
Gorgier	2	38
Saint-Aubin-Sauges		
Fresens		
Montalchez		
Vaumarcus		
Môtiers		
Couvet		
Travers		
Noiraigue		
Boveresse		
Fleurier		
Buttes		
La Côte-aux-Fées		
Saint-Sulpice		
Les Verrières		

Communes	Abris	Places Protégées
Les Bayards		
Cernier	1	34
Chézard-St-Martin	3	56
Dombresson	1	44
Villiers		
Le Pâquier		
Savagnier	1	6
Fenin-Vilars-Saules		
Fontaines		
Engollon		
Fontainemelon	1	7
Les Hauts-Geneveys		
Boudevilliers		
Valangin		
Coffrane		
Les Geneveys-sur-Coffrane		
Montmollin		
Le Locle		
Les Brenets		
Le Cerneux-Péquignot		
La Brévine		
La Chaux-du-Milieu		
Les Ponts-de-Martel		
Brot-Plamboz		
La Chaux-de-Fonds	3	114
Les Planchettes		
La Sagne		
Total	34	906

Contrôle périodique des abris

Aucun contrôle n'a été effectué en 2007. A relever que pendant la période de mise en place de la réforme PCi XXI, ces contrôles ont été volontairement suspendus.

Contrôle périodique des constructions

Le contrôle périodique des constructions a débuté en 2004. Cette opération constitue la base de calcul pour les montants forfaitaires versés par la Confédération au titre de participation aux frais d'entretien. La situation au 31 décembre 2007 des constructions contrôlées conformément aux directives de la Confédération se présente comme suit :

Communes	Types de construction	Catégories			Dates du contrôles
		A	B	F	
Corcelles-Cormondrèche	PC II / Po att II* / CSP	x			
Peseux	PC II		x		2007
Hauterive	PC II		x		2007
Marin-Epagnier	po att II* / CSP	x			2006
	PC II		x		2006
Neuchâtel	PC I / po att I / CSP	x			2004
	(AP)		x		2006
	po att I / (AP)	x			2005
	UHP		x		2007
Saint-Blaise	PC II / (AP)		x		
	po att II*	x			2005
Cornaux	PC II réd / po att II	x			2007
Cressier	PC II réd		x		
Le Landeron	PC II / po att I	x			2004
Lignièrès	PC III réd	x			2006
Bevaix	PC II / Po att II*	x			
Bôle	CSP	x			2006
Boudry	PC II / po att I / (AP)	x			2005
Colombier	PC II		x		2005
	po att I / (AP)	x			2004
Cortailod	po att I	x			2007
	PC II		x		2006
	CSP	x			
Gorgier	PC II réd / po att II	x			2006
Rochefort	PC III réd	x			2007
Saint-Aubin-Sauges	PC II		x		2006
Buttes	PC III réd	x			2006
La Côte-aux-Fées	PC III réd	x			2007
Couvet	UHP	x			2007
	PC II		x		2004
	po att II* / (AP)	x			2004
Môtiers	PC III réd	x			
Fleurier	PC II			x	2005
Cernier	PC II réd		x		
	Po att II*	x			2004
Chézard-Saint-Martin	PC III / po att II	x			2006
Coffrane	PC III réd / CSP	x			2005

Communes	Types de construction	Catégories			Dates du contrôles
		A	B	F	
Dombresson	CSP	x			2007
Les Geneveys-sur-Coffrane	PC II réd / po att II	x			
Les Hauts-Geneveys	PC III réd	x			2005
La Chaux-de-Fonds	PC I / po att I / (AP)	x			
	PC I / po att I	x			2007
	CSP		x		2007
	PC I / po att I / (Abri public)		x		2005
	UHP	x			2005
	(AP)			x	
La Sagne	PC III / loc mat 50 m2	x			
Les Brenets	PC III / po att II	x			
La Brévine	PC III réd	x			2006
Le Cerneux-Péquignot	PC III réd	x			2005
Le Locle	CSP	x			2007
	po att I / (AP)	x			2004
	PC I		x		2006
Les Ponts-de-Martel	PC II réd / po att II / CSP	x			2004

PC: Poste de commandement

réd : Réduit

Po at : Poste d'attente

A : Pleine valeur

UHP : Unité d'hôpital protégée

B : Modernisable

CSP: Centre sanitaire protégé

F : Fortune

(AP): Abri pour patients

Sanctions

39 dossiers pour abris privés ont été sanctionnés, représentant 1150 places protégées.

Dispenses de construction d'abris

257 dossiers ont été examinés, dont 154 ont fait l'objet d'une dispense de construction d'abri avec paiement d'une contribution de remplacement représentant un montant total de 917.900 francs.

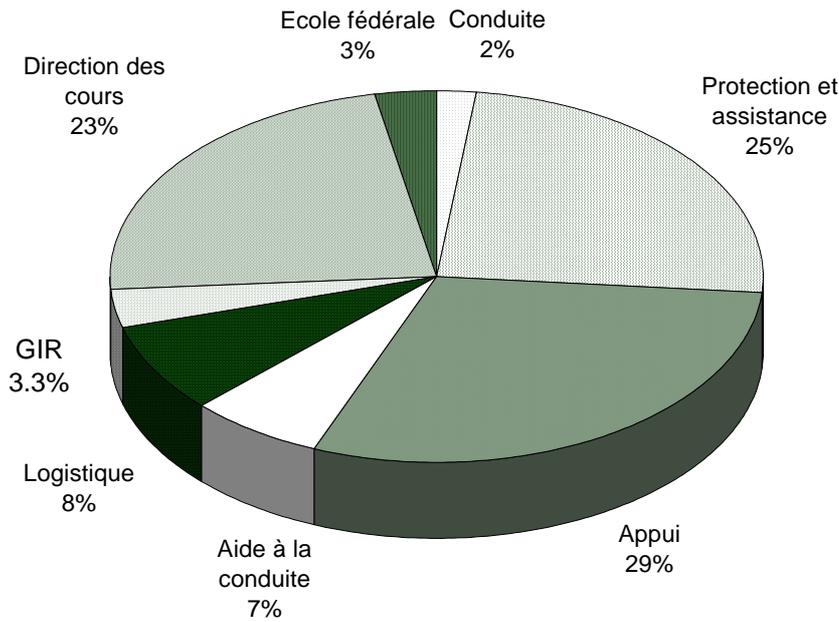
Instruction réalisée en 2007

Durant l'année, 21 cours ont été organisés au centre d'instruction de Couvet par notre service représentant 326 participants.

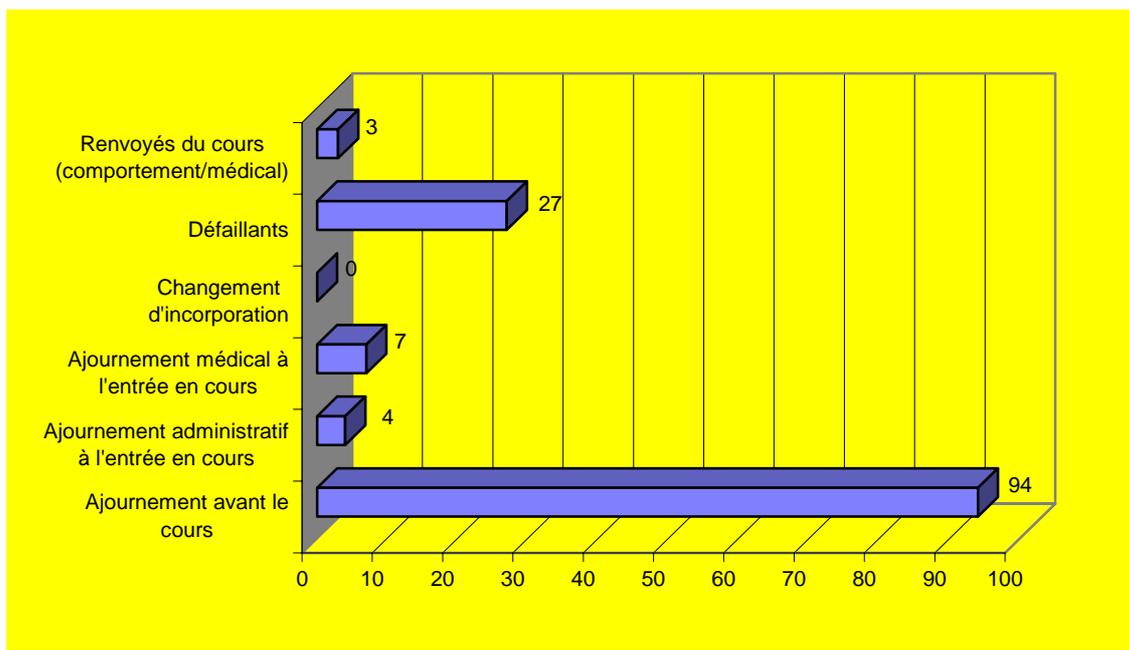
Dans le cadre de la collaboration intercantonale, 14 participants ont été instruits hors du canton dans 5 cours différents.

Sur le plan fédéral, 12 cours ont été suivis dans les différents centres d'instruction de l'Office fédéral représentant 22 participants.

Services et genres de cours	Participations par cours	Participations par service
Conduite		7
Cours de cadres (Schwarzenburg): • Commandement de la PCi	2	
Cours de perfectionnement (Schwarzenburg): • Commandants PCi	5	
Protection et assistance		89
Cours de base pour: • préposés à l'assistance	51	
Cours de cadres (intercantonal à Grône): • Chefs de groupe assistance • Chefs de section assistance	5 2	
Cours complémentaire pour spécialistes (Couvet): • Sanitaires	4	
Cours de répétition: • aide psychologique (Neuchâtel)	27	
Appui		107
Cours de base pour: • Pionniers	62	
Cours de cadres (intercantonal à Couvet): • Chefs de groupe appui • Chefs de section appui	30 15	
Aide à la conduite		24
Cours de base pour: • Collaborateurs d'État-major	13	
Cours de cadres (Schwarzenburg): • Chefs de groupe télématique	2	
Cours complémentaire pour spécialistes (Couvet): • Détecteurs A	7	
Cours complémentaire pour spécialistes (Schwarzenburg): • Formateurs sur terminaux polycom	2	
Logistique		28
Cours de cadres (intercantonal à Couvet): • Chefs de l'élément logistique (Sgmt) • Comptables, fourriers	7 14	
Cours pour spécialistes (intercantonal à Sugiez): • Préposés au matériel	7	
Formation d'intervention d'urgence (GIR)		12
Cours pour spécialistes GIR: • Spécialistes pionniers et assistance	12	
Direction des cours		84
Instructeurs professionnels, instructeurs à temps partiel et comptables	70	
Préparation et perfectionnement des instructeurs	14	
Ecole fédérale de formation		11
Instructeurs • Diplôme fédéral PCi	11	
Total		362



Gestion des convocations et des entrées en service



Nouveaux instruits

- Collaborateurs d'état-major : 13
 - Préposés à l'assistance : 51
 - Pionniers : 62
- Total 126

École fédérale d'instructeurs

Durant l'année 2007, MM. Christophe Aebi, Bertrand Spiller, Frédéric Jacot et Nicolas Turuvani ont poursuivi leur formation d'instructeur à l'École fédérale d'instructeurs à Schwarzenburg.

M. Nicolas Turuvani a terminé sa formation et a été certifié "instructeur de la protection civile a temps partiel".

MM. Damien Nussbaumer et Philippe Uelligger ont débuté leur formation d'instructeur.

Répartition totale des jours de service

Genre	Jours de service
Cours fédéraux	99
Cours intercantonaux	70
Cours cantonaux	2391
Total	2560

Répartition des coûts de l'instruction

Genre	Coût Fr.
Cours cantonaux	78.046,85
Frais d'exploitation du Centre et matériel d'instruction	58.890,20
Totaux	136.937,05

Matériel

L'étude la répartition du matériel n'a pas pu être terminée, vu la volonté de la Confédération d'émettre des directives sur la dotation de base en matériel, calculé par rapport à la densité de population. Toutefois, 25 remorque à un essieu; 19 brancards de transport de blessés; 25 seaux-pompes et 20 échelles simples ont été remises aux corps de sapeurs-pompiers.

Organisations de protection civile (OPC)

La législation cantonale sur la protection de la population et la protection civile est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2005. C'est le 1^{er} février 2007 que la dernière organisation régionale a été créée.

Toutes les organisations de protection civiles selon les nouvelles structures PCi XXI sont maintenant en place. L'OPC du Val-de-Travers s'est constituée durant l'année avec à sa tête le capitaine Laurent JUTZELER, commandant de l'OPC.

Durant l'année, les commandants de protection civile se sont réunis lors de 7 rapports dirigés par le chef de service.

Les tâches suivantes ont été réalisées ou sont voie de réalisation :

- Contrôle du personnel astreint à service dans la protection civile dans le logiciel ZIS

- Evaluation des cadres disponibles et besoins de formation
- Planification des éléments nécessaires en cas de grippe aviaire
- Gestion du matériel des OPC, inventaire, centralisation, élimination, plate-forme cantonale
- Concept d'acquisition et de gestion des véhicules des OPC
- Contrôle périodique des constructions de protection civile

Cours de répétition / Interventions au profit de la communauté

L'activité dans le domaine des cours de répétition s'accomplit correctement dans les OPC sans pour autant atteindre encore le nombre de jours obligatoires fixés dans la législation pour tous les astreints.

Des éléments de protection civile ont également été engagés au profit de la collectivité, principalement dans le cadre de manifestation, ceci conformément à la législation fédérale en vigueur.

Interventions d'urgence

A la suite d'importantes précipitations, 6 personnes ont été mises sur pied dans la nuit du 1^{er} au 2 mars, en appui du centre de secours, pour assécher un appartement envahi par les eaux.

Alarme

Fin 2007, le dispositif pour alarmer la population comprenait 106 sirènes fixes (sur les toits), 77 sirènes mobiles (sur des véhicules) et 10 sirènes fixes d'alarme-eau (barrage du Châtelot). Le test d'alarme a été effectué le mercredi 7 février 2007. L'information des riverains français s'est effectuée par l'intermédiaire de la Préfecture du Doubs à Besançon.

Radios "POLYCOM"

Feu

Législation

Aucune modification législative n'a été effectuée en 2007.

Système d'alarme

Utilisateurs du réseau d'alarme en 2007:

- sapeurs-pompiers
- protection civile
- police cantonale
- ORCAN
- service du domaine public, La Chaux-de-Fonds
- ramoneurs
- service de l'environnement chimistes de piquet

- SMUR
- services d'ambulance
- médecins de garde
- sauvetage sur le lac
- travaux publics de La Chaux-de-Fonds

La répartition actuelle du nombre de personnes pouvant être alarmées se présente comme suit:

Genre	Alarme par pager	Alarme par téléphone
Services d'incendie et de secours	281	6
Centres de secours	248	6
Sapeurs-pompiers	436	639
Protection civile	185	314
Autres services	540	132
Total	1690	1097

Adduction d'eau d'extinction

Dans le cadre de l'adduction d'eau, notre service traite des dossiers concernant la pose de nouveaux hydrants, le remplacement d'anciens hydrants et l'amélioration du réseau d'eau d'extinction.

- 72 dossiers ont été traités dont 71 ont fait l'objet d'une promesse de subvention.
- 35 dossiers ont fait l'objet d'un décompte final, représentant un montant total de 89.904 francs.

Corps de sapeurs-pompiers

Aucun regroupement de corps de sapeurs-pompiers n'a eu lieu en 2007. Cependant, les corps de SP du Val-de-Travers sont prêt à fusionner pour le 1^{er} janvier 2008. Il en est de même pour les corps de SP de Bôle et Colombier.

Au 31 décembre 2007, le canton de Neuchâtel compte :

- 29 corps de sapeurs – pompiers, dont 13 regroupements
- 4 Centres de secours
- 2 Services d'incendie et de secours (SIS)

Nouveaux commandants

Les nouveaux commandants nommés en 2007 sont les suivants:

- Maj Jean-Claude BONVIN CS Littoral Ouest
- Cap Jean-Pierre BAUMELER Travers
- Cap Yvan GONIN CSP Les Marais

Inspection du service de défense contre l'incendie

7 corps de sapeurs-pompiers ainsi que 2 Centres de secours ont été inspectés en 2007; toutes ces inspections ont été réussies :

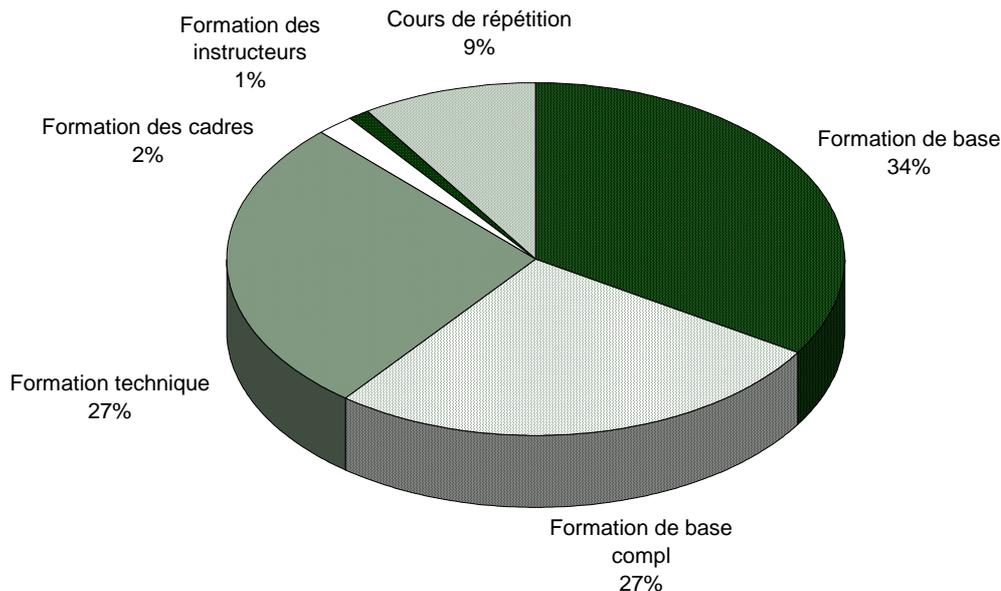
CS Entre-deux-Lacs
CS Val-de-Travers
La Côte-aux-Fées

Fleurier
Travers
Val-de-Ruz Est

Val-de-Ruz Ouest
Vallée de la Brévine
Les Marais

Cours cantonaux

Genres de cours	Nb part.	Total
Formation de base		204
• Cours de base I	104	
• Cours de base PAR I	100	
Formation de base complémentaire		161
• Cours de base II	46	
• Cours de base PAR II	34	
• Cours machinistes motopompe	33	
• Cours de base BLS	48	
Formation technique		166
• Journée des commandants	72	
• Tonne-pompe / motopompes	17	
• Technique d'extinction	42	
• Flashover / Backdraft / Ventilation	25	
• Préposés aux appareils respiratoires	10	
Formation des cadres		11
• Tactique	11	
Formation des instructeurs		6
• Sélection phases I, II et III	6	
Cours de répétition		56
• BLS	26	
• Centre de secours	9	
• Radioprotection	12	
• Protection respiratoire	9	
Total		604



Tous ces cours, représentant 45 journées d'instruction soit 1094 jours/hommes, se sont déroulés au centre d'instruction de la protection civile et du feu de Couvet, à l'exception de la sélection des instructeurs, phase III, qui s'est déroulée, pour toute la Suisse latine, à Chamblon (VD). Afin d'assurer l'encadrement des participants, en plus de collaborateurs de notre service, nous avons pu compter sur la participation de:

- 9 chefs de discipline
- 40 instructeurs (y compris instructeurs spécialistes piste feu)

Nous avons également pu compter sur une trentaine d'aides qui ont fonctionné comme chefs de matériel, machinistes, préposés au matériel ou personnel auxiliaire.

Journée des commandants

72 personnes ont participé à la traditionnelle journée des commandants qui s'est déroulée sur une demi-journée le 10 mars 2007 à Couvet. Les thèmes principaux concernaient :

- Les résultats de l'enquête de l'ECAP sur les corps de sapeurs-pompiers
- Mesure en débit, identification et étiquetage des bornes-hydrant
- Nouvelle structure pour l'expertise des échelles

Ramoneurs en fonction en 2007 avec secteurs de travail

SCHWAB René, Cornaux	District de Neuchâtel campagne
OBRIST André, Neuchâtel	Neuchâtel ville Est, Chaumont
FLEURY Vincent, Neuchâtel	Neuchâtel ville Ouest
VILLOMMET Daniel, Peseux	Peseux, Corcelles-Cormondèche, Auvernier, Boudry, Bevaix, Champ-du-Moulin, Rochefort, Brot-Dessous, Vaumarcus, Vernéaz
FALLET Eric, Colombier	Colombier, Cortaillod, Bôle, Gorgier-Chez-le-Bart, Saint-Aubin-Sauges, Fresens, Montalchez
STRUCHEN Gérald, Fleurier	Communes du Val-de-Travers et La Brévine
LOVIS Didier, Les Hauts-Geneveys	Communes du Val-de-Ruz

BANDERET Claude-Alain, Le Locle	Le Locle, Les Brenets, Le Cerneux-Péquignot, La Chaux-du-Milieu
STEUDLER Jacques, La Chaux-de-Fonds	La Chaux-de-Fonds ville Sud, Les Planchettes, Martel-Dernier, Les Ponts-de-Martel

Subventions

Le fonds cantonal des sapeurs-pompiers a versé les montants suivants en 2007:

Genre	Subvention Fr.
Subsides aux communes	443.249,60
Subsides aux privés	0,00
Cours cantonaux et fédéraux	351.886,60
Inspections	5.362,70
Mandats, expertises, études	14.638,05
Fédération cantonale des sapeurs-pompiers	40.000.—
Fédération suisse des sapeurs-pompiers	3.535.—
Exploitation de la piste feu et matériel d'instruction	191.463,55
Total	1.050.135.50

Centre d'instruction

Occupation globale

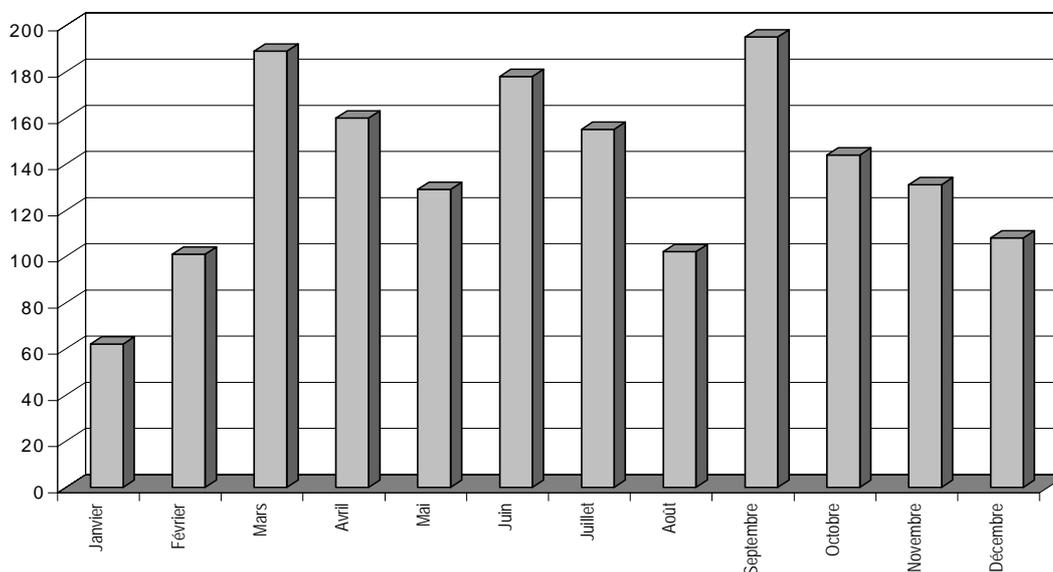
Le tableau ci-dessous montre l'occupation globale du centre en nombre de jours, demi-jours ou soirées. L'utilisation par les sapeurs-pompiers, la protection civile et les militaires représente, dans la majorité des cas, des journées entières, alors que l'utilisation par des tiers représente plutôt des demi-jours et des soirées.

Locataire	Nombre
Protection civile	95
Sapeurs-pompiers	52
Militaires (information aux conscrits)	20
Utilisation par des tiers	114
Total	281

Utilisation des salles

Le tableau et le graphique ci-après expriment le nombre de fois que chaque salle a été utilisée par mois. Parmi les 1654 utilisations, il est à relever que seuls 61 cas ont fait l'objet d'une location payante. Pour le reste, soit 1593 cas, il s'agit d'utilisation par les sapeurs-pompiers, la protection civile, les activités des affaires militaires et utilisations au profit d'autres services de l'Etat (Jeunesse et Sports, Lycée de Rougemont, police cantonale, etc.).

2007	Auditorium	Conférence	Classe 1	Classe 2	Classe 3	Classe 4	Classe 5	TOTAL
Janvier	7	8	1	10	10	10	16	62
Février	20	12	5	4	4	28	28	101
Mars	45	14	26	26	26	26	26	189
Avril	32	14	22	34	34	12	12	160
Mai	27	20	14	14	18	18	18	129
Juin	46	20	18	24	20	20	30	178
Juillet	31	4	24	24	24	24	24	155
Août	12	12	8	8	8	30	24	102
Septembre	37	24	18	34	26	26	30	195
Octobre	18	12	40	26	32	8	8	144
Novembre	27	12	8	6	10	34	34	131
Décembre	12	8	8	20	20	20	20	108
Total	314	160	192	230	232	256	270	1654



Utilisation de la maison du feu

La piste feu a été sollicitée à 79 reprises au cours de l'année 2007, selon la répartition suivante:

Moments	Cours cantonaux sapeurs-pompiers	Corps de sapeurs-pompiers	PCi Entreprises et divers	Total
Semaine toute la journée	23	4	13	40
Semaine le matin			2	2
Semaine l'après-midi	1		2	3
Semaine le soir		12		12
Samedi toute la journée	1	3		4
Samedi matin		18		18
Samedi l'après-midi				
Totaux	25	37	17	79

A relever la présence de 3 corps de sapeurs-pompiers venant d'autres cantons (2 VD – 1 FR).

Une étude pour l'implantation de 2 nouveaux containers d'entraînement à feu de gaz et de bois a été menée durant l'année par un groupe de travail dirigé par notre service composé par de représentants des 2 SIS, d'un Centre de secours et d'un corps de sapeurs-pompiers.

L'aboutissement de ce travail a permis d'installer et de tester ces nouvelles installations durant le mois de novembre 2007. Elles seront en service dans le courant de l'année 2008 et permettront d'entraîner nos sapeurs-pompiers au plus proche de la réalité.

7. BANQUE CANTONALE NEUCHATELOISE

Les comptes annuels de la Banque cantonale neuchâteloise seront publiés en février. Le rapport de gestion de la banque sera disponible dans le courant du mois de mars.

8. SERVICE FINANCIER

Outre les tâches courantes, le service financier a été plus particulièrement sollicité par :

- le transfert de la perception fiscale au service des contributions ;
- le transfert de la perception des amendes et de l'office des documents d'identité au service de la justice ;
- la réorganisation de l'office des assurances ;
- la reprise des tâches de suivi de la comptabilité analytique dans le cadre du projet GESPA ;
- l'évaluation des effets financiers de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT) ;
- la formalisation et la mise en place de nouvelles règles en matière de demandes de crédits supplémentaires et de crédits complémentaires ;
- les travaux de mise en œuvre de la Caisse de pensions unique ;
- l'introduction du principe de compensation des créances de l'Etat avec les subventions allouées ;
- les adaptations à apporter à l'évaluation des subventions.

8.1. Budget, suivi financier et comptes

Budget

Le résultat des comptes 2006 (excédent de revenus de 8,5 millions de francs) laissait augurer l'établissement d'un budget 2008 sans difficultés majeures. Il n'en a rien été suite à l'annonce par la Confédération que le canton ne recevrait en 2008 pas 167,7 millions de francs, mais 147,9 millions de francs au titre des paiements péréquatifs prévus par la RPT. Cette différence de 19,8 millions de francs a dû être compensée en effectuant des choix de priorité et des arbitrages. Il est précisé que le budget 2008 ne prévoit aucune nouvelle mesure d'accompagnement et comprend les effets de la diminution de la fiscalité des familles.

La procédure budgétaire a démarré avec l'adoption des directives budgétaires le 4 avril 2007. Le dépôt du premier projet de budget est intervenu le 9 mai 2007. Ensuite, le budget a été finalisé sur la base des entretiens bilatéraux entre le DJSF et les départements, en présence des chefs de départements concernés. Ces entretiens ont permis de réunir les informations nécessaires à l'élaboration de propositions d'améliorations complémentaires du budget par le DJSF à l'attention du Conseil d'Etat. Le budget a été adopté par le Conseil d'Etat le 6 septembre 2007.

Le budget 2008 était le premier à s'inscrire dans les contraintes ordinaires du frein à l'endettement qui stipulent que l'excédent du compte de fonctionnement ne peut pas dépasser 2% des revenus déterminants et que l'autofinancement des investissements doit s'élever au moins à 70%.

Le suivi des travaux budgétaires, l'exécution des décisions du Conseil d'Etat et la préparation du rapport du Conseil d'Etat dans des délais plus courts que d'habitude ont demandé un engagement

particulièrement important de la part du service financier et ceci d'autant plus que l'effectif n'était pas au complet pendant plusieurs mois.

Une attention toute particulière a été consacrée au projet de la RPT. De façon à identifier les montants qui découlent des décisions prises par les chambres fédérales en juin 2007, le service financier a consolidé, en collaboration avec les départements, les incidences financières de la RPT pour l'Etat. Les résultats et la synthèse de cette enquête ont été publiés dans le rapport du Conseil d'Etat à l'appui du budget 2008.

Le service financier a participé aux séances de la commission de gestion et des finances consacrées au budget 2008. Dans ce cadre, il a élaboré plusieurs notes d'informations concernant des problématiques ayant trait notamment à la budgétisation des charges sociales, à l'établissement des enveloppes budgétaires, à l'évaluation des non-valeurs fiscales, à l'acquisition des bâtiments du secondaire II et aux amendements du Conseil d'Etat et de la CGF.

Suivi financier

En application de l'arrêté du 8 mars 2006 sur l'organisation de la réforme de l'Etat, le Conseil d'Etat a chargé les départements de requérir le préavis des services centraux sur tous les rapports qu'ils soumettent au Conseil d'Etat. En vertu de la loi sur les finances (art. 46, lettre d) et du règlement du service financier, notre service était déjà consulté sur les projets qui ont une incidence financière. Le nouvel arrêté permet dorénavant au service financier de donner plus systématiquement son préavis. Cette nouvelle façon de procéder a pour conséquence un accroissement des dossiers à analyser et à préavisier.

Aucune subvention n'a été évaluée en 2007 compte tenu de l'absence temporaire de la cheffe de projet et suite à la demande du Conseil d'Etat de revoir la méthodologie appliquée, de simplifier le questionnaire utilisé et d'améliorer le suivi des recommandations du comité de pilotage « Evaluation des subventions » (CPES). Les demandes du Conseil d'Etat devront être traitées d'ici le printemps 2008.

Le Conseil d'Etat a pris un arrêté le 29 mai 2007 et adopté les directives d'exécution à cette même date concernant l'engagement des dépenses et les demandes de crédits supplémentaires et de crédits complémentaires. Ces nouvelles dispositions prévoient la présentation de demandes de crédits supplémentaires quand un crédit budgétaire de fonctionnement ou d'investissement ne permet plus de couvrir les engagements pris. Si le crédit d'engagement est insuffisant, une demande de crédit complémentaire doit être déposée. Cette procédure ne s'applique pas en cas de dépassements dans les charges de personnel, les subventions aux traitements du personnel enseignant communal, les amortissements, les parts des communes aux recettes cantonales, les subventions redistribuées, les attributions aux financements spéciaux, les imputations internes (à l'exception des bonifications aux fonds appartenant à l'Etat). Ce nouveau mode de traitement des demandes de crédits supplémentaires a eu pour effet d'accroître les dossiers transmis au service financier pour préavis, d'une part, et de nécessiter la rédaction d'un rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil à l'appui de demandes de crédits supplémentaires de plus de 400'000 francs, d'autre part.

Le service financier a été associé aux travaux de plusieurs commissions ou groupes en tant que spécialiste des questions comptables et financières (p. ex. : rachat des bâtiments de la formation professionnelle, création d'une Caisse de pensions unique des collectivités publiques, GT CIPOS).

Comptes

En début d'année, le service financier a coordonné les travaux de bouclage des comptes 2006 en veillant notamment à ce que les dispositions réglementaires relatives aux principes d'échéance et du produit brut de décembre 2006 soient appliquées.

En cours d'année, le service financier a consulté les départements à deux reprises pour leur demander d'évaluer les charges et les revenus prévisibles pour l'année. La première évaluation, du mois de juin 2007, a fait ressortir un excédent de charges inférieur à celui prévu au budget 2007. La seconde évaluation, du mois de septembre 2007, a confirmé cette tendance à l'amélioration du

résultat. Ces analyses faisaient principalement ressortir une augmentation significative des recettes fiscales et, globalement, une maîtrise des dépenses de fonctionnement.

En fin d'année, le service financier a lancé les travaux de bouclage des comptes 2007.

Par ailleurs, le service financier a repris le suivi de la comptabilité analytique dans le cadre du projet GESPA. Dans le courant du 4^{ème} trimestre, il a pris contact avec tous les services concernés pour dresser un état des lieux et mettre en place la procédure de bouclage des comptes analytiques 2007.

8.2. Gestion financière

Les emprunts arrivés à échéance en 2007 représentent un montant total de 250 millions de francs. Seule une partie de ces emprunts a été renouvelée. En effet, 100 millions de francs ont pu être remboursés. De 1'480 millions de francs à fin 2006, la dette consolidée a diminué de 100 millions de francs pour s'élever à 1'380 millions de francs à fin 2007. La diminution de la dette découle notamment de l'excédent de financement enregistré en 2007. Cet excédent est le reflet de deux facteurs. Tout d'abord, le compte de fonctionnement est excédentaire. Ensuite, les dépenses d'investissement sont moins élevées que prévu. Par ailleurs, l'accélération du rythme de taxation et les liquidités provenant de diverses variations des postes du bilan ont généré plus de liquidités que planifié.

Tout comme en 2007, les mesures prises à fin 2005 en vue d'améliorer la perception des impôts (hausse du taux de l'intérêt moratoire, introduction de l'intérêt compensatoire à charge des contribuables personnes physiques) ont eu des incidences positives sur les impôts payés en 2007 par les personnes physiques. Cela tient à l'accroissement du taux d'encaissement des créances fiscales.

La gestion de la fortune mobilière de la Caisse de pensions de l'Etat est intervenue dans un environnement économique tourmenté et mouvementé. Les marchés financiers ont été très volatils en raison de la crise sur les marchés hypothécaires aux Etats-Unis (« subprime »). S'agissant des placements, un produit structuré a été vendu. Le produit de la vente a été partiellement utilisé pour souscrire à un nouveau produit structuré plus sophistiqué que celui vendu.

L'office du contentieux a mis en exécution l'arrêté du 20 décembre 2006 portant modification du règlement d'exécution de la loi sur les subventions du 5 février 2003 (RELSUB). Cette modification a pour but de permettre à l'office du contentieux général de compenser les dettes échues dues à l'Etat avec les subventions octroyées aux personnes physiques et morales, pour autant qu'il ne s'agisse pas d'aides financières individuelles accordées aux personnes en difficulté. Les dispositions d'application sont précisées dans une directive interne du 4 juillet 2007.

8.3. Autres tâches

Les efforts du centre de compétence TVA (CC TVA) se sont principalement portés durant le premier semestre sur la préparation de la réponse du Conseil d'Etat à la consultation fédérale relative à la révision de la loi fédérale régissant la taxe sur la valeur ajoutée. Projet ambitieux de simplification de la TVA, le volumineux dossier mis en consultation proposait plusieurs modules : un réaménagement d'ordre technique des dispositions légales actuelles, un module prévoyant l'introduction d'un taux unique de 6% avec suppression conjointe de 20 des 25 exceptions au bénéfice d'une exclusion du champ de l'impôt (dont les domaines santé et formation), et un module à deux taux prévoyant également la suppression de la majorité des exceptions. Une sous-variante de compromis proposait de surcroît un taux unique de 6,4%, avec maintien du domaine de la santé hors du champ de l'impôt.

Le Conseil d'Etat s'est prononcé en faveur d'une révision de la loi fiscale et a, dans cette perspective, formulé plusieurs propositions d'adaptation des dispositions actuelles, en particulier s'agissant du traitement fiscal des subventions, considérées encore trop souvent abusivement par la Confédération comme des contre-prestations imposables, surtout lorsqu'elles sont assorties de mandats de prestations. En revanche, le Conseil d'Etat n'est pas entré en matière sur une révision des taux, compte tenu de l'impact négatif qui en résulterait (augmentation massive du nombre d'assujettis,

renchérissement des produits de première nécessité et des prestations dans les domaines de la santé et de la formation).

Le CC TVA a par ailleurs continué à suivre attentivement les réorganisations initiées au sein de l'administration cantonale afin de détecter les éventuelles répercussions en matière de TVA. Il a par ailleurs soutenu à plusieurs reprises les services dans des questions particulières liées à cet impôt.

Aucun nouveau service n'a été assujéti à la TVA durant l'exercice 2007. En revanche, avec l'intégration de l'Observatoire au CSEM et le transfert d'activités de recherche qui y étaient rattachées à l'Université (IMT), le nombre d'unités administratives assujétiées à la TVA au sein de l'administration cantonale a diminué de 22 à 21.

La plupart des services gèrent la TVA sur SAP. 20 services appliquent la méthode de décompte forfaitaire. Plus simple et rapide, cette méthode de décompte est favorisée, pour autant qu'elle ne soit financièrement pas plus désavantageuse.

Le groupe SAP rattaché au service financier a été dissout en tant que tel, et ses activités réaménagées. Les tâches liées à la gestion des projets et des modules ont été reprises sous la houlette du service du traitement de l'information, tandis que la formation des utilisateurs à l'utilisation des modules financiers ainsi que la tenue des fichiers débiteurs et fournisseurs dans SAP ont été intégrées au sein de la comptabilité centrale. Les tâches de soutien aux services pour l'introduction et la gestion de la comptabilité analytique sur SAP - en partie assumées précédemment par l'office d'organisation - ont également été reprises par la comptabilité centrale. De nombreux projets d'implantation de modules (notamment SD pour la facturation) et d'activités de formation ont été conduits, particulièrement à la suite de réorganisations et de fusions d'unités administratives.

L'office cantonal des documents d'identité a pu constater un léger tassement des demandes durant le second semestre 2007. En marge de l'établissement des documents d'identité ordinaires, l'OCDI a fait délivrer quelques 500 passeports biométriques ainsi que plus de 270 passeports provisoires. L'introduction définitive des passeports biométriques prévue fin 2008 a été reportée au dernier trimestre 2009. Le chef de l'office participe aux groupes de travail et au comité de pilotage en charge de ce projet sur le plan fédéral.

Comme les années précédentes, le service financier a participé aux activités de formation continue, dans le cadre des filières certifiantes HEG-OFCO. Il a aussi donné des cours aux apprenants de l'Etat et des communes.

8.4. Office de perception

Impôt direct cantonal

	Personnes physiques	
	2006	2007
Contribuables	109.931	110.912
	Fr.	Fr.
Report du solde débiteur	191.428.060,91	200.754.632,13
Débit	672.771.000,12	692.429.401,16
Montant à encaisser	864.199.061,03	893.184.033,29
Plus-values	66,82	2.653,15
Intérêts moratoires	5.492.121,99	6.674.853,61
Intérêts compensatoires actifs	0.-	551.051,57
Frais de sommations	177.504,53	189.671,02

	Personnes physiques	
	2006	2007
Dépens	10.724,99	9.461,88
Crédit	653.443.218,50	699.951.741,22
Intérêts rémunérateurs	38,27	0.-
Intérêts compensatoires passifs	452.849,81	470.603,65
Remises	89.354,91	97.495,56
Non-valeurs, abandons et ADB	15.139.385,74	15.580.024,33
Solde dû en fin d'exercice	200.754.632,13	184.511.859,76

Les augmentations de 19.658.401 francs ou 2,92% de la facturation et de 46.508.522 francs ou 7,12% des encaissements font apparaître une nette amélioration des conditions d'encaissement, qui est liée à l'augmentation du taux d'intérêt moratoire à 10% pour les années fiscales 2006 et 2007. Ce nouveau taux d'intérêt moratoire a également généré une progression de 1.182.731 francs ou 21,54% du montant des intérêts moratoires dus par les contribuables.

Les intérêts compensatoires d'un montant de 551.051 francs ont été facturés pour la première fois en 2007, pour l'année fiscale 2006, compte tenu des taxations effectuées au 31 décembre 2007.

	Personnes morales	
	2006	2007
Contribuables	5.948	6.031
	Fr.	Fr.
Report du solde débiteur	7.407.490,11	3.704.018,23
Débit	110.113.254,34	129.470.579,73
Montant à encaisser	117.520.744,45	133.174.597,96
Plus-values	375,62	3,28
Intérêts moratoires	33.633,02	72.887,62
Intérêts compensatoires actifs	426.465,87	373.188,57
Frais de sommations	7.559,50	5.414,30
Dépens	0.-	0.-
Crédit	113.774.169,31	135.461.890,28
Intérêts rémunérateurs	17,42	0.-
Intérêts compensatoires passifs	142.678,00	109.569,63
Remises	0.-	0.-
Non-valeurs, abandons et ADB	118.378,66	347,11
Virements à l'office du contentieux	249.516,84	337.677,62
Solde dû en fin d'exercice	3.704.018,23	-2.283.392,91

Les augmentations de 19.357.325 francs ou 17,58% de la facturation et de 21.687.720 francs ou 19,06% des encaissements sont le reflet de l'excellente situation conjoncturelle actuelle.

En fin d'exercice, le solde dû est négatif. Cette situation est le fruit de versements volontaires avant le terme général d'échéance. Ainsi, il est raisonnable d'anticiper des taxations finales futures nettement à la hausse.

	Résumé personnes physiques et morales	
	2006	2007
	Fr.	Fr.
Contribuables	115.879	116.943
Report du solde débiteur	198.835.551,02	204.458.650,36
Débit	782.884.254,46	821.899.980,89
Montant à encaisser	981.719.805,48	1.026.358.631,25
Plus-values	442,44	2.656,43
Intérêts moratoires	5.525.755,01	6.747.741,23
Intérêts compensatoires actifs	426.465,87	924.240,14
Frais de sommations	185.064,03	195.085,32
Dépens	10.724,99	9.461,88
Crédit	767.217.387,81	835.413.631,50
Intérêts rémunérateurs	55,69	0.-
Intérêts compensatoires passifs	595.527,81	580.173,28
Remises	89.354,91	97.495,56
Non-valeurs, abandons et ADB	15.257.764,40	15.580.371,44
Virements à l'office du contentieux	249.516,84	337.677,62
Solde dû en fin d'exercice	204.458.650,36	182.228.466,85

Impôt fédéral direct

	Situation de la taxation au 31 décembre 2006 Année fiscale 2005	Situation de la taxation au 31 décembre 2007 Année fiscale 2006	Différentiel
	Fr.	Fr.	Fr.
Personnes physiques (y.c. personnel diplomatique)	128.718.060,81	122.025.410,10	-6.692.650,71
Personnes morales	167.567.926,60	187.839.142,60	20.271.216,00
Total	296.285.987,41	309.864.552,70	13.578.565,29

Le produit de l'encaissement durant l'exercice 2007 a atteint la somme de 352.407.070 fr. 98. En 2006, le montant perçu s'élevait à 272.091.305 fr. 93.

Nombre de contribuables (y.c. personnes morales et sourciers) 114'363

Nombre de sommations 11'326

En 2007, la quote-part de 30% du produit de l'impôt fédéral direct attribuée au canton a atteint la somme de 105.722.121 fr. 29. Compte tenu de l'imputation forfaitaire d'impôt, des répartitions in-

tercantonales et du montant reçu de la Confédération au titre de la péréquation financière, le montant figurant dans les comptes de l'Etat s'élève à 136.535.711 fr. 69.

Le différentiel négatif de l'impôt fédéral direct des personnes physiques s'explique par la correction de la progression à froid du barème appliqué à l'année fiscale 2006.

L'augmentation de 20.271.216 francs ou 12,1% de la facturation met en évidence la bonne situation conjoncturelle actuelle.

Impôt à la source

	2006	2007
	Fr.	Fr.
Report du solde débiteur	978.333,27	667.376,45
Débit	22.082.124,06	22.763.397,94
Commission de perception	765.364,39	879.872,76
Montant à encaisser	22.295.092,94	22.550.901,63
Plus-values	1.762,44	2.264,92
Intérêts moratoires	88.991,07	132.340,50
Frais de sommations	9.003,82	7.181,09
Dépens	838,68	506,60
Crédit	21.493.921,15	21.970.028,89
Intérêts rémunérateurs	487,69	2.215,15
Remises	1.570,68	4.195,95
Non-valeurs, abandons et ADB	232.332,98	158.663,23
Solde dû en fin d'exercice	667.376,45	558.091,52

1.135 sommations ont été expédiées en 2007, pour un montant de 3.684.900 fr. 16

Impôt sur les gains immobiliers

Au cours de l'exercice 2007, 1.475 bordereaux (1.224 en 2006) ont été expédiés.

	Fr.
Report du solde de l'exercice 2006	725.928,25
IGI facturés en 2007	22.116.744,80
Intérêts moratoires facturés en 2007	4.502,25
Montant à encaisser en 2007	22.847.175,30
Montant cédé à l'office du contentieux en 2007	57.623,45
Encaissement en 2007	20.482.583,80
Solde dû au 31 décembre 2007	2.306.968,05

Sur le montant impayé au 31.12.2007, la somme de 1.304.183 francs n'était pas encore exigible.

- 47 sommations expédiées pour un montant de 347.685 fr. 70
- 9 arrangements octroyés pour un montant de 257.955 fr. 40

Droits de mutations (lods)

Au cours de l'exercice 2007, 2.994 bordereaux (1.791 en 2006) ont été expédiés.

	Fr.
Report du solde débiteur de l'exercice 2006	1.165.447,50
Lods facturés en 2007	27.249.738.-
Intérêts moratoires facturés en 2007	35.806,40
./. Non-valeurs et restitutions en 2007	-245.637.-
Montant à encaisser en 2007	28.205.354,90
Montant cédé à l'office du contentieux en 2007	641.352,40
Encaissement en 2007	23.796.312,50
Solde dû au 31 décembre 2007	3.767.690.-

Sur le montant impayé au 31.12.2007, la somme de 2.510.742 francs n'était pas encore exigible.

292 sommations expédiées pour un montant de 4.266.426 fr. 52

83 arrangements octroyés pour un montant de 1.165.833 francs

Impôt sur les successions et sur les donations entre vifs

Au cours de l'exercice 2007, 1.838 dossiers (2.045 en 2006) ont fait l'objet d'une facturation.

	Fr.
Report du solde débiteur de l'exercice 2006	1.459.031,85
Montant total facturé en 2007	17.693.615,20
Intérêts moratoires facturés en 2007	15.384,30
Montant à encaisser en 2007	19.168.031,35
Montant cédé à l'office du contentieux en 2007	30.134,60
Encaissement en 2007	16.412.028,75
Solde dû au 31 décembre 2007	2.725.868.-

Sur le montant impayé au 31.12.2007, la somme de 1.187.460 fr. 50 n'était pas encore exigible.

161 sommations expédiées pour un montant de 1.477.975 fr. 05

19 arrangements octroyés pour un montant de 496.349 francs

Comptes d'insuffisance et d'amendes

Au cours de l'exercice 2007, 316 dossiers (159 d'impôt cantonal, 148 d'impôt fédéral direct et 9 d'autres impôts) ont été transmis à l'office de perception par l'office de contrôle et des tâches spéciales pour encaissement.

	Fr.
Report du solde débiteur de l'exercice 2006	1.446.475,55
Montant total facturé en 2007	5.403.068.-
Intérêts moratoires facturés en 2007	39.807,15
Montant à encaisser en 2007	6.889.350,70
Montant cédé à l'office du contentieux en 2007	341.301,35
Encaissements en 2007	4.291.926,20
Solde dû au 31 décembre 2007	2.256.123,15

35 sommations expédiées pour un montant de 521.650 fr. 05

60 arrangements octroyés pour un montant de 626.278 fr. 50

La répartition des montants d'amendes et d'insuffisance perçus se présente comme suit:

- Impôt direct cantonal et autres impôts 2.525.522 fr. 20
- Impôt fédéral direct 1.766.404 francs

Amendes et frais judiciaires

L'office de perception a répertorié les quantités de documents suivantes:

	2006	2007
Ordonnances pénales, mandats de répression et procès-verbaux de transactions	21.465	24.110
Extraits de jugements des tribunaux	4.269	3.542
Amendes d'ordre	33.641	54.957
Total	59.375	82.609

Les amendes d'ordre traitées par l'office de perception concernent la Gendarmerie et les polices locales à l'exception de celles des villes de Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds.

L'accroissement du nombre des amendes d'ordre est principalement dû à l'installation pendant l'année 2007 de nouveaux radars.

Le tableau des encaissements se présente ainsi:

	2006 Fr.	2007 Fr.
Amendes et frais judiciaires	12.250.762,67	14.794.295,92
Frais de poursuites	725,35	817,55
Total	12.251.488,02	14.795.113,47

Les montants des amendes d'ordre encaissés par les villes de Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds, ainsi que les sommes de 82.703 fr. 95 d'assistance judiciaire et 3.878 fr. 45 d'actes de défaut de biens, renvoyés acquittés aux administrés, sont compris dans le tableau ci-dessus.

L'augmentation de 2.543.533 francs ou 20,76% du montant des amendes et frais judiciaires s'explique principalement par l'accroissement du nombre des amendes d'ordre enregistrées par les communes de Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds, Valangin et par l'activité de la police cantonale.

8.5. Remise d'impôts

Le département a statué sur les demandes de remises suivantes:

- 538 (684 en 2006) concernant l'impôt direct cantonal (art. 242 de la loi sur les contributions directes, du 21 mars 2000).
- 64 (109 en 2006) concernant l'impôt fédéral direct (art. 167 de la loi fédérale du 14 décembre 1990 sur l'impôt fédéral direct).

8.6. Office du contentieux général

L'encaissement global, tout impôt confondu, représente plus de 58,1 millions de francs, soit une augmentation de 18% par rapport à l'exercice 2006, sur un montant de créances cumulées de plus de 185,8 millions de francs. Les nouvelles créances transmises au contentieux augmentent de 95% (93% en 2006) par rapport au solde à l'ouverture.

La cellule de relance a réalisé un encaissement global de plus de 3,3 millions de francs (toutes créances confondues), soit 27% de plus qu'en 2006, dont la part fiscale revenant à l'État représente plus de 1,18 million de francs.

Ainsi, l'office a encaissé au cours de l'exercice 2007 un montant de plus de 61,4 millions de francs entre les créances en cours de gestion et la gestion de relance des actes de défaut de biens.

Fiduciaire Etat

(autres services de l'Etat que l'impôt – ancien système)

	Fr.
Ancien solde débiteurs (report de l'an passé)	54.767,84
Nouvelles créances transmises en 2007	200.852,21
Encaissement	0,00
Encaissement sur relances	720.714,46
Actes de défaut de biens et non-valeurs	20.809,00
Solde de débiteurs à nouveau	234.811,05

L'encaissement des dossiers de l'assurance maladie est inclus dans ces chiffres. Le nombre des dossiers transmis en 2007 par le service de l'assurance-maladie est de 7'022 (8'127 en 2006) pour près de 8 millions de francs (8,2 millions en 2006).

Les procédures de faillite encore ouvertes représentent la majorité des dossiers en cours à la fin de l'exercice.

L'encaissement réalisé par la relance de dossiers précédemment amortis représente un montant de plus de 720.000 francs, soit en augmentation de 44% par rapport à l'exercice précédent.

Fiduciaire Etat**(autres services de l'Etat que l'impôt – nouveau système)**

	Fr.
Ancien solde débiteurs (report de l'an passé)	13.858.024,82
Nouvelles créances transmises en 2007	2.407.302,61
Encaissement	1.264.658,47
Encaissement sur relances	34.454,95
Actes de défaut de biens et non-valeurs	1.575.832,33
Solde de débiteurs à nouveau	13.424.707,63

L'ancien solde débiteur comprend deux dossiers totalisant une créance de plus de 10,4 millions de francs, cédés par un tiers. La procédure est préventive et permet l'acte interruptif de prescription. Le tiers concerné nous informera de la suite à donner à cette affaire liée à une action en responsabilité dans le cadre d'un dossier de fondation de prévoyance en faveur du personnel d'une société en liquidation.

Sans tenir compte de ces créances, l'encaissement représente près de 22% du montant des créances ouvertes et les amortissements 26%. Le solde débiteur diminue de 18%.

Fiduciaire Etat**(impôt à la source – nouveau système)**

	Fr.
Ancien solde débiteurs (report de l'an passé)	691.263,75
Nouvelles créances transmises en 2007	1.101.726,62
Encaissement	840.350,23
Encaissement sur relances	5.895,00
Actes de défaut de biens et non-valeurs	297.389,10
Solde de débiteurs à nouveau	655.251,04

La gestion des dossiers effectuée durant l'exercice permet de diminuer le montant total des créances de 64%. L'encaissement représente le 46,5% des créances ouvertes, en augmentation par rapport à 2006 ; les amortissements le 16%, en diminution par rapport à 2006. Ainsi, si les cessions de créances restent relativement stables, le taux d'encaissement augmente de près de 10%.

Fiduciaire Etat**(amendes et frais judiciaires – nouveau système)**

	Fr.
Ancien solde débiteurs (report de l'an passé)	2.924.402,03
Nouvelles créances transmises en 2007	3.739.301,02
Encaissement	1.010.957,65
Encaissement sur relances	45.191,40
Actes de défaut de biens et non-valeurs	2.210.838,90
Solde de débiteurs à nouveau	3.441.917,35

Les cessions de créances augmentent encore de 38% par rapport à l'exercice 2006. Ce montant important des cessions est dû à la poursuite de la récupération de dossiers commencée en automne 2004, d'une part, et à l'accroissement important des dossiers impayés, d'autres part, directement lié à l'augmentation du traitement des dossiers d'amendes et frais judiciaires par l'office de perception.

L'encaissement représente 15,1% des créances ouvertes. Les amortissements sont de l'ordre de 33%. Des procédures de conversion des amendes pour lesquelles la procédure s'est terminée par un acte de défaut de biens sont en cours.

Fiduciaire bordereau unique**(impôt cantonal et communal personnes physiques et morales - ancien système)**

	Canton et communes	Canton
	Fr.	Fr.
Ancien solde débiteurs (report de l'an passé)	915.878,13	641.374,21
Nouvelles créances transmises en 2007	425.415,12	182.365,73
Encaissement	175.247,35	90.294,26
Encaissement sur relances	1.048.233,95	535.566,91
Actes de défaut de biens et non-valeurs	261.896,95	123.478,12
Solde de débiteurs à nouveau	904.148,95	609.967,56

Les dossiers d'impôt cantonal et communal antérieurs à 1998 diminuent globalement de 32%. L'encaissement représente 17% et les amortissements 26%. L'encaissement sur relance, issu de la gestion des anciens actes de défaut de biens, est en augmentation de 16% par rapport à l'exercice précédent.

Le solde débiteur à nouveau découle de deux dossiers qui représentent plus de 720.000 francs.

Fiduciaire bordereau unique**(impôt cantonal et communal personnes physiques - nouveau système)**

	Canton et communes	Canton
	Fr.	Fr.
Ancien solde débiteurs (report de l'an passé)	69.045.907,47	38,953,626.26
Nouvelles créances transmises en 2007	76.121.809,00	50.717.749,13
Encaissement	49.691.944,50	29.965.603,09
Encaissement sur relances	1.267.794,89	649.243,89
Actes de défaut de biens et non-valeurs	24.924.274,35	15.468.343,53
Solde de débiteurs à nouveau	70.551.497,62	44.237.428,77

Les nouvelles créances augmentent de 26% par rapport à l'exercice précédent, plus particulièrement la part cantonale.

L'encaissement de l'exercice est élevé et représente près du 33,3% (30% en 2006) des créances ouvertes. Les amortissements représentent globalement le 17,7% (20% en 2006). La gestion de l'exercice permet de diminuer les créances ouvertes de 50,6% pour la part cantonale.

Fiduciaire personnes morales**(impôt cantonal, communal et fédéral direct des personnes morales)**

	Canton, communes et fédéral direct	Canton	IFD
	Fr.	Fr.	Fr.
Ancien solde débiteurs (report de l'an passé)	665.791,37	200,175.91	288,297.50
Nouvelles créances transmises en 2007	977.423,18	376.602,46	276.821,65
Encaissement	513.455,30	192.509,74	155.179,75
Encaissement sur relances	36.038,00	17.916,96	287,00
Actes de défaut de biens et non-valeurs	264.643,05	68.156,42	139.858,30
Solde de débiteurs à nouveau	865.116,20	316.112,21	270.081,10

L'encaissement global (ICD-IFD) représente près du 32% des créances. Les créances diminuent de 47%. Les amortissements représentent le 16% des créances ouvertes.

Fiduciaire impôt fédéral**(impôt fédéral direct, personnes physiques et morales - ancien système)**

	Fr.
Ancien solde débiteurs (report de l'an passé)	869.582,05
Nouvelles créances transmises en 2007	64.007,30
Encaissement	3.843,15
Encaissement sur relances	50.248,65
Actes de défaut de biens et non-valeurs	3.508,00
Solde de débiteurs à nouveau	926.238,20

Il ne reste plus que 10 dossiers sous gestion, dont un en cours de faillite, qui représente à lui seul un montant d'environ 629.900 francs.

Fiduciaire impôt fédéral**(impôt fédéral direct, personnes physiques - nouveau système)**

	Fr.
Ancien solde débiteurs (report de l'an passé)	5.957.169,57
Nouvelles créances transmises en 2007	6.971.867,28
Encaissement	4.619.772,73
Encaissement sur relances	119.216,85
Actes de défaut de biens et non-valeurs	2.179.646,87
Solde de débiteurs à nouveau	6.129.617,25

Les nouvelles créances cédées au contentieux s'élèvent à plus de 6,9 millions de francs, soit une augmentation de 17% du solde à l'ouverture. L'encaissement représente 35% du montant des créances ouvertes, les amortissements 16,8%. Les créances diminuent de plus de 52% durant l'exercice.

8.7. Office des assurances***Gestion du portefeuille***

L'année 2007 a été marquée par le départ à la retraite du chef d'office. Le poste n'a pas été pourvu. Les tâches ont été reprises par une collaboratrice du service financier sans modification de son temps de travail. Il en découle une surcharge importante de travail pour mettre à jour les dossiers et actualiser l'inventaire des biens mobiliers, dont découlent de nombreuses heures supplémentaires.

Assurance accidents LAA

Le taux de prime de la SUVA est stable pour les accidents professionnels et non professionnels. La tarification de la Vaudoise est à la hausse pour les accidents non professionnels.

Assurances choses

L'année écoulée a été marquée par le lancement des travaux d'établissement de l'inventaire des biens mobiliers de l'Etat. Cet inventaire permettra le renouvellement du contrat choses en 2008 par le biais d'une procédure dite des marchés publics. La dernière mise à jour datait de 2000. A l'avenir, cet inventaire sera actualisé tous les 3 ans et une réflexion quant à la manière de procéder sera menée en collaboration avec le service des bâtiments.

Sinistres

Les indemnités de sinistres versées par nos principaux assureurs sont à la baisse. Le nombre de cas annoncés est également en diminution pour toutes les catégories d'assurances.

8.8. Office cantonal des documents d'identité

La répartition des émoluments 2007 ressort du tableau ci-après:

	Compte 2007 Fr.	Budget 2007 Fr.	Compte 2006 Fr.
Part cantonale nouveau passeport + carte d'identité	542.775	679.500	614.953

Le tableau ci-après montre l'évolution du nombre de nouveaux documents d'identité enregistrés par l'office au cours des dernières années:

Année	Nouveaux passeports	Passeports Biométriques	Cartes d'identité	Passeports provisoires	Prolongation des passeports 85
2002	4.174	-			6.453
2003	11.753	-	14.143	1.228	3.080
2004	14.424	-	16.569	464	-
2005	14.231	-	17.833	333	-
2006	13.053	38	17.904	238	-
2007	12.445	497	14.742	273	-

8.9. Contributions ecclésiastiques

Facturation

Durant les deux exercices écoulés, la facturation a évolué comme suit:

	2006	2007
	Fr.	Fr.
Personnes physiques	40.946.614,25	41.062.600,65
Personnes morales	13.206.439,40	15.530.023,85
Total	54.153.053,65	56.592.624,50

Perception

	Eglise réformée	Eglise catholique romaine	Eglise catholique chrétienne	Total
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Personnes physiques	5.749.835,77	2.010.059,11	70.708,42	7.830.603,30
Personnes morales	1.977.845,75	1.600.378,87	31.940,32	3.610.164,94
Total	7.727.681,52	3.610.437,98	102.648,74	11.440.768,24

Année	Eglise réformée	Eglise catholique romaine	Eglise catholique chrétienne	Total
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
2003	7.434.806,10	3.273.437,75	115.837,75	10.824.081,60
2004	7.315.435,15	3.223.028,19	101.614,09	10.640.077,43
2005	6.504.739,07	2.721.088,96	126.119,22	9.351.947,25
2006	7.892.298,30	4.019.878,13	136.982,29	12.049.158,72
2007	7.727.681,52	3.610.437,98	102.648,74	11.440.768,24
Différence 2007/2006	- 164.616,78	- 409.440,15	- 34.333,55	- 608.390,48

Le tableau suivant montre, en pour-cent, la part perçue par chaque église au total de la contribution ecclésiastique.

Eglise	Contribution ecclésiastique perçue par l'Etat et versée aux églises	Rapport entre le total de la contribution ecclésiastique perçue et la part revenant à chaque église	
		2006 %	2007 %
	2007 Fr.		
Eglise réformée	7.727.681,52	65,50	67,55
Eglise catholique romaine	3.610.437,98	33,36	31,55
Eglise catholique chrétienne	102.648,74	1,14	0,90
Total	11.440.768,24	100,00	100,00

Le produit de l'impôt direct, pour l'exercice 2007 s'élève à 839.865.342 francs (en 2006 805.055.800 francs). En pour-cent de ce montant d'impôt direct, la contribution ecclésiastique perçue par l'Etat en 2007 représente:

	2006 %	2007 %
pour l'Eglise réformée	0,980	0,920
pour l'Eglise catholique romaine	0,500	0,430
pour l'Eglise catholique chrétienne	0,017	0,012
Total	1,497	1,362

8.10. Subsidés constitutionnels en faveur des Eglises

Dès le 1^{er} janvier 2002, les subsides de l'Etat en faveur des églises reconnues du canton, prévus par l'article 98 de la Constitution, d'un montant total de 1.300.000 francs, ont été répartis selon les normes fixées par le concordat du 3 mai 2001 comme suit :

	Fr.	%
Eglise réformée	705.727.-	54,3
Eglise catholique romaine	544.960.-	41,9
Eglise catholique chrétienne	49.313.-	3,8
Total	1.300.000.-	100,0

9. SERVICE DES CONTRIBUTIONS

9.1. Considérations générales et évolution de la taxation

Durant l'année 2007, outre les opérations ordinaires de taxation, le service des contributions a poursuivi la réalisation des mesures décidées précédemment en vue d'améliorer le rendement de l'impôt.

S'agissant du déroulement de la taxation, il s'est agi de maintenir le rythme soutenu adopté depuis le début de la législature, pour éditer le plus tôt possible les décomptes d'impôts définitifs du plus grand nombre de contribuables et permettre aux offices de perception d'ouvrir rapidement les procédures de recouvrement de l'impôt auprès des mauvais payeurs et de convenir des plans de paiements pour rattraper les retards.

Au plan informatique, la première étape de la taxation automatique (TAO) a été mise en exploitation, permettant de traiter près de 10'000 déclarations d'impôt avec une intervention humaine restreinte. En outre, des groupes de travail ont été chargés de définir les contours et le contenu du nouveau logiciel de remplissage des déclarations d'impôt des personnes physiques "Clic&Tax", mis à la disposition de la population pour les déclarations 2007 en 2008. Cet outil, avant tout destiné à faciliter le travail des contribuables et à réduire les risques d'erreur de remplissage, va aussi procurer des avantages intéressants pour l'administration fiscale, dont une meilleure qualité au niveau des déclarations d'impôt et une simplification des opérations d'enregistrement des données pour la taxation. Les étapes ultérieures prévoient en outre l'intégration progressive de toutes les informations que comportent la déclaration d'impôt et ses annexes dans la base de données et dans l'outil informatique de la taxation, avant la e-déclaration qui devrait voir le jour vers 2010 - 2011.

Au-delà de ces améliorations technologiques, la restructuration du service est en marche. Principaux buts visés : davantage d'efficacité et, à l'horizon 2009-2010, permettre au contribuable de n'avoir plus qu'un seul interlocuteur pour toutes les questions fiscales les plus fréquentes, qu'il s'agisse de la taxation ou de la perception de l'impôt, ou encore de thèmes particuliers, comme par exemple les impôts immobiliers, celui sur les successions, etc... La première étape visible de cette restructuration est le rattachement administratif de l'office de perception, au service des contributions pour la partie impôts, dès le 1^{er} janvier 2008. Si, dans un premier temps, les activités de ces deux entités demeureront séparées, progressivement, grâce à un programme de formation intense, les collaboratrices et collaborateurs concernés seront à même de gérer les deux domaines et ainsi d'offrir un service de meilleure qualité aux contribuables.

Sur le plan législatif, le service des contributions a été pleinement engagé dans les travaux de révision de la loi sur les contributions directes, aux côtés de la commission fiscalité. Les modifications adoptées par le Grand Conseil en septembre 2007 comportent, entre autres, une adaptation du barème de l'impôt sur le revenu et de nouvelles déductions sociales, destinées à alléger la charge fiscale des classes moyennes et des familles.

Impôt direct

Personnes physiques

Durant l'année 2007, les offices de taxation des personnes physiques ont examiné et traité les dossiers fiscaux 2006 de 104.825 contribuables, dont 100.256 contribuables domiciliés dans le canton et 4569 cas d'assujettissement partiel (domicile à l'extérieur du canton et successions non-partagées). A cela s'ajoutent 3845 taxations spéciales, au titre de prestations en capital imposées séparément et 7802 contribuables soumis à l'impôt à la source.

Les statistiques que nous publions ci-après reflètent l'état de la taxation à la date du bouclage des comptes de l'exercice 2007, le 4 janvier 2008 au soir. A cette date, malgré l'efficacité des mesures prises, toutes les taxations ne sont pas enregistrées (déclarations déposées tardivement,

contribuables arrivés en fin d'année, enquêtes ou expertises en cours, dossiers complexes, décès, procédures d'inventaire, etc.). Aussi, les chiffres sont-ils eux aussi incomplets et doivent en conséquence être interprétés prudemment.

Pour rappel, les comptes de l'Etat ne sont pas établis sur la base de la taxation, mais sur la facturation provisoire de l'impôt 2007, les bordereaux soldes de la taxation 2006, les rectifications de taxations plus anciennes, les amendes, rappels et comptes d'insuffisance d'impôt.

L'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques atteint 695,3 millions de francs (budget 683,0 millions), contre 674,5 millions en 2006. La participation extraordinaire 2006 sur la fortune comprise dans ces montants, a rapporté au total 12,8 millions de francs, dont 11,9 millions facturés provisoirement en 2006 et le solde en 2007, pour 0,9 million. Au total, 11.239 contribuables ont été concernés par cette participation. Abstraction faite de ce produit exceptionnel, le produit de l'impôt ordinaire a donc progressé de 4.8% d'une année à l'autre.

Impôt à la source

L'impôt à la source régresse légèrement pour passer de 23,7 millions de francs en 2006 à 22,8 en 2007. Cette diminution s'explique par le fait qu'un nombre accru de contribuables à revenu élevé, initialement soumis à l'impôt à la source, ont fait l'objet d'une taxation ordinaire ultérieure, conformément à la loi. Il en résulte que l'impôt à la source encaissé pour ces contribuables a été viré au compte de l'impôt ordinaire 400.300.

Personnes morales

Au cours de l'année 2007, l'office de taxation a géré les dossiers de taxation 2006 de 5911 personnes morales (soit 95 de plus qu'en 2006, respectivement 166 de plus qu'en 2005). Nous relevons l'année dernière que la progression du produit de la taxation 2005 par rapport à 2004 constituait un record absolu avec une croissance de près de 25%, pour atteindre près de 99 millions de francs. La taxation 2006 s'inscrit dans un trend comparable, avec une croissance de 16%, pour un produit de la taxation qui atteint 115 millions de francs.

Les statistiques que nous publions ci-après se rapportent précisément au résultat de la taxation 2006, qui reflète mieux l'évolution de la conjoncture économique que le produit de la perception, sur la base duquel sont bouclés les comptes de l'exercice en relation avec le système postnuméro.

Au niveau des comptes, avec un écart de plus de 30 millions de francs par rapport au budget, les prévisions les plus optimistes ont à nouveau été largement dépassées. Rappelons toutefois à ce propos que lors de l'établissement du budget 2007, le dernier résultat connu était celui de l'exercice 2005, pour lequel le produit de l'impôt des personnes morales ne se montait qu'à 86 millions de francs.

La différence entre le résultat de la taxation et les comptes, d'environ 14 millions de francs, s'explique par les bordereaux soldes de la taxation 2006 et l'ajustement des acomptes (tranches) d'impôt 2007. Au moment de la taxation 2006, beaucoup d'entreprises s'attendaient déjà à d'excellents résultats pour 2007, aussi, les acomptes d'impôt ont-ils été, dans de nombreux cas, revus à la hausse.

Impôt des travailleurs frontaliers

Rappelons qu'il ne s'agit pas d'un véritable impôt, mais d'une compensation financière de 4,5%, calculée sur la masse salariale brute des travailleurs frontaliers et versée par l'Etat de domicile de ces derniers à celui où ils exercent leur activité lucrative.

La contribution versée par la France en 2007, répartie selon décret du Grand Conseil à raison de 75% aux communes et 25% à l'Etat, est basée sur les salaires des travailleurs frontaliers en 2006. Elle a été amputée de la contribution suisse sur les salaires des frontaliers suisses travaillant en France en 2005, les services compétents français n'ayant pas encore été en mesure de communiquer la masse salariale des frontaliers suisses en 2006. Selon cette répartition, la part nette du canton atteint 6,1 millions de francs, en forte progression par rapport à 2005 (4,7 millions).

Impôt foncier

Pour mémoire, l'impôt foncier dû par les personnes morales et les institutions de prévoyance sur leurs immeubles de placement est en vigueur depuis 2001. Cet impôt a remplacé l'impôt complémentaire sur les immeubles perçu en vertu de l'ancienne loi sur les contributions directes. Il correspond au 1,5 pour mille de l'estimation cadastrale des immeubles des personnes morales qui ne servent pas à l'exercice d'une activité commerciale ou industrielle, respectivement des immeubles non affectés au but des institutions de prévoyance.

Le résultat obtenu de 5,3 millions de francs, pour un budget de 5,5 millions de francs reste stable par rapport à 2006 (5,4 millions de francs).

Impôt sur les gains immobiliers et lods

Rappelons que l'impôt sur les gains immobiliers a pour objet les bénéfices réalisés lors de la vente d'immeubles faisant partie de la fortune privée des personnes physiques, ainsi que les gains obtenus lors de l'aliénation d'immeubles appartenant à des personnes morales exonérées de l'impôt direct ordinaire selon la loi, comme par exemple les institutions de prévoyance professionnelle.

Par rapport à 2006, année durant laquelle le nombre de transferts immobiliers ayant donné lieu à une imposition était de 1077 sur un total de 1685, ces chiffres ont progressé en 2007 avec 1117 transactions imposables sur un total de 1726. Au cours des quatre dernières années le produit de l'impôt sur les gains immobiliers a évolué comme suit: 13,9 millions en 2004, 19,0 millions en 2005 de même qu'en 2006 et enfin 22,7 millions de francs en 2007, alors que le budget prévoyait une recette de 18,0 millions de francs. Cette évolution traduit un volume élevé de transactions immobilières et la hausse des prix dans ce secteur, avec une accélération en fin d'année.

Le produit des lods dépasse les prévisions les plus optimistes, avec 27,2 millions de francs, contre 24,6 millions en 2006 et 22,9 millions en 2005. Cette augmentation reflète également la hausse des prix sur le marché de l'immobilier, le nombre de transferts immobiliers ayant donné lieu à la perception des lods demeurant stable : 1801 transactions en 2007, contre 1791 en 2006.

Impôt sur les successions et les donations entre vifs

De par leur nature même et vu le caractère très volatil de la matière imposable, les impôts successoraux sont susceptibles de fluctuer fortement d'une année à l'autre. Comme le précédent, le résultat net de 2007, qui atteint 17,9 millions de francs peut à nouveau être qualifié d'exceptionnel, par rapport au budget, avec ses 14,5 millions de francs, tout en étant inférieur de près d'un million de francs à celui de l'exercice 2006 (18,7 millions de francs). Pour mémoire en 2005, le produit de cet impôt n'était que de 14,3 millions de francs.

Evolution du produit des impôts par rapport à l'année précédente

	<u>2007</u> en mio	<u>2006</u> en mio	<u>Différence</u>	
			en mio	en %
Impôts directs				
Personnes physiques				
• perception provisoire année courante	645,8	623,0	22,8	3,7
• bordereaux soldes taxation année précédente	37,4	32,3	5,1	15,8
• corrections taxations antérieures, insuffisances, rappels, amendes, etc..	11,2	7,3	3,9	53,4
• impôt à la source	<u>22,8</u>	<u>23,7</u>	<u>-0,9</u>	<u>-3,8</u>
Total impôt ordinaire	<u>717,2</u>	<u>686,3</u>	<u>30,9</u>	<u>4,5</u>
• participation extraordinaire sur fortune 2006	<u>0,9</u>	<u>11,9</u>	<u>-11,0</u>	<u>---</u>
Total personnes physiques	718,1	698,2	19,9	---
Personnes morales (perception provisoire année courante, bordereaux soldes année précédente, révisions antérieures, imputation forfaitaire)				
	<u>129,5</u>	<u>108,4</u>	<u>21,1</u>	19,5
Total impôts directs	847,6	806,6	41,0	5,1
Impôt des travailleurs frontaliers	6,1	4,7	1,4	29,8
Impôt foncier	5,3	5,4	-0,1	-1,9
Impôt sur les gains immobiliers	22,7	19,0	3,7	19,5
Droits de mutation (lods)	27,2	24,6	2,6	10,6
Impôt sur les succ. et donations entre vifs	<u>17,9</u>	<u>18,7</u>	<u>-0,8</u>	<u>-4,3</u>
Total impôts	<u>926,8</u>	<u>879,0</u>	<u>47,8</u>	<u>5,4</u>

Les chiffres ci-dessus correspondent aux comptes de l'Etat. En ce qui concerne les impôts directs la comparaison du résultat de la taxation d'une année à l'autre constitue généralement un meilleur indicateur de tendance, reflétant directement l'évolution économique. Toutefois, à la date d'extraction des données, la taxation n'est pas complètement achevée. Compte tenu de cette réserve, la taxation 2006 des personnes physiques a évolué comme suit :

	<u>Taxation 2006</u> en mio	<u>Taxation 2005</u> en mio.	<u>Différence</u>	
			en mio	en %
Impôt sur la fortune	58,2	56,7	1,5	2,6
Impôt sur le revenu (y c. impôt à la source)	<u>624,9</u>	<u>610,9</u>	<u>14,0</u>	2,3
Total	<u>683,1</u>	<u>667,6</u>	<u>15,5</u>	<u>2,3</u>
Participation extraordinaire sur fortune	12,8			

En ce qui concerne les personnes morales, la même comparaison des taxations 2006 et 2005 donne les chiffres suivants :

	<u>Taxation 2006</u> en mio	<u>Taxation 2005</u> en mio	<u>Différence</u>	
			en mio	en %
Impôt sur le capital	20,4	18,6	1,8	9,7
Impôt sur le bénéfice	<u>94,5</u>	<u>80,3</u>	<u>14,2</u>	17,7
Total	<u>114,9</u>	<u>98,9</u>	<u>16,0</u>	<u>16,2</u>

Résultat de la taxation 2007 par rapport au budget

	<u>Comptes 2007</u>	<u>Budget 2007</u>	<u>Ecart</u>	
	<u>en mio</u>	<u>en mio</u>	<u>en mio</u>	<u>en %</u>
Impôt direct personnes physiques (facturation)	695,3	682,0	13,3	2,0
Impôt à la source	22,8	20,0	2,8	14,0
Impôt travailleurs frontaliers	6,1	5,1	1,0	19,6
Impôt direct personnes morales (facturation)	129,5	99,0	30,5	30,8
Impôt foncier	5,3	5,5	-0,2	-3,6
Impôt s/les gains immobiliers	22,7	18,0	4,7	26,1
Lods	27,2	22,0	5,2	23,6
Impôt sur les successions	<u>17,9</u>	<u>14,5</u>	<u>3,4</u>	23,4
Total	<u>926,8</u>	<u>866,1</u>	<u>60,7</u>	<u>7,0</u>

9.2. Impôt direct 2007

Le produit des impôts directs pour l'année 2007 se présente comme suit :

Taxation 2006, perception provisoire 2007, révisions antérieures

• personnes physiques		
– perception provisoire impôt 2007	Fr.	645.795.011.—
– taxation 2006, bordereaux soldes	Fr.	37.363.248.—
– participation extraordinaire sur fortune, bordereaux soldes 2006	Fr.	856.273.—
– amendes, frais de rappels, corrections des taxations antérieures, comptes d'insuffisances d'impôts et amendes, imputations forfaitaires, etc.	Fr.	<u>11.264.442.—</u>
	Fr.	695.278.974.—
• impôt à la source	Fr.	22.769.747.—
• frontaliers, versements compensatoires en application de l'accord franco-suisse	Fr.	6.066.055.—
• personnes morales (perception provisoire 2007, bordereaux soldes 2006, insuffisances, imputations forfaitaires, etc.)	Fr.	<u>129.494.286.—</u>
	Fr.	853.609.062.—

Budget 2007

• personnes physiques	Fr.	682.000.000.—	
• impôt à la source	Fr.	20.000.000.—	
• travailleurs frontaliers	Fr.	5.100.000.—	
• personnes morales	Fr.	<u>99.000.000.—</u>	Fr. 806.100.000.—
Plus-value par rapport au budget			<u>Fr. 47.509.062.—</u>

	MATIERE IMPOSABLE			PRODUIT DE LA TAXATION		
	2004	2005	2006	2004	2005	2006
1 Personnes physiques						
Fortune	14'384'237'801	15'019'387'378	15'346'334'728	41'339'762	56'666'865	58'231'003
Revenu ¹	5'091'024'300	5'159'562'200	5'265'407'300	447'619'427	588'743'029	602'106'006
Impôt à la source (année n+1)				19'497'558	22'206'582	22'769'747
Participation extraordinaire sur fortune						12'791'423
Nombre de contribuables ²	110'474	111'292	112'627			
				508'456'747	667'616'476	695'898'179
2 Personnes morales						
Capital	29'436'992'000	30'164'940'000	32'043'718'000	19'107'928	18'620'583	20'424'164
Bénéfice	1'100'006'198	2'252'794'407	2'233'783'474	60'436'306	80'324'347	94'492'801
Nombre de contribuables	5'745	5'816	5'911			
				79'544'234	98'944'930	114'916'965
RECAPITULATION						
Fortune et capital	43'821'229'801	45'184'327'378	47'390'052'728	60'447'690	75'287'448	78'655'167
Revenu et bénéfice	6'191'030'498	7'412'356'607	7'499'190'774	527'553'291	691'273'958	719'368'554
Nombre de contribuables	116'219	117'108	118'538			
				588'000'981	766'561'406	798'023'721
				4'744'999	4'656'485	6'066'055
				592'745'980	771'217'891	804'089'776

+ Frontaliers, versement compensatoire français
en application de l'accord franco-suisse du 11 avril 1983

¹ y compris les prestations en capital et taxations complémentaires
des contribuables soumis à l'impôt à la source

² y compris 7'802 contribuables soumis à l'impôt à la source

Personnes physiques
Répartition de la matière imposable et du produit de l'impôt
Année de taxation 2006

COMMUNES	MATIERE IMPOSABLE		PRODUIT DE L'IMPOT		
	REVENU IMPOSABLE	FORTUNE IMPOSABLE	REVENU	FORTUNE	TOTAL
I. DISTRICT DE NEUCHATEL					
1 Neuchâtel	1'041'955'153	3'074'680'747	120'106'199	11'666'743	131'772'942
2 Hauterive	91'789'746	263'531'305	10'402'209	999'958	11'402'167
3 Saint-Blaise	116'286'821	337'430'444	13'251'787	1'280'365	14'532'152
4 Marin-Epagnier	137'257'044	397'794'040	15'652'742	1'509'412	17'162'154
5 Thielle-Wavre	21'806'334	64'035'545	2'503'220	242'980	2'746'200
6 Cornaux	48'138'933	140'700'928	5'511'683	533'884	6'045'567
7 Cressier	53'762'078	156'943'138	6'149'604	595'514	6'745'118
8 Enges	9'766'265	28'518'742	1'116'937	108'213	1'225'150
9 Le Landeron	146'242'110	418'950'765	16'546'788	1'589'691	18'136'479
10 Lignières	29'260'349	84'980'104	3'339'801	322'453	3'662'254
	1'696'264'833	4'967'565'758	194'580'970	18'849'213	213'430'183
II. DISTRICT DE BOUDRY					
11 Boudry	149'443'325	437'916'270	17'149'025	1'661'654	18'810'679
12 Cortaillod	150'900'344	437'335'397	17'195'587	1'659'450	18'855'037
13 Colombier	181'300'932	521'671'519	20'572'554	1'979'460	22'552'014
14 Auvernier	76'169'695	217'414'560	8'607'501	824'970	9'432'471
15 Pesieux	169'423'697	501'226'816	19'555'180	1'901'884	21'457'064
16 Corcelles-Cormondrèche	148'362'338	432'091'475	16'948'251	1'639'552	18'587'803
17 Bôle	63'669'752	187'424'377	7'324'828	711'174	8'036'002
18 Rochefort	34'938'220	103'582'410	4'036'025	393'039	4'429'064
19 Brot-Dessous	3'172'540	8'461'382	341'459	32'106	373'565
20 Bevaix	123'709'404	360'842'169	14'154'134	1'369'200	15'523'334
21 Gorgier	64'550'316	190'725'133	7'444'034	723'698	8'167'732
22 Saint-Aubin-Sauges	76'603'112	218'830'061	8'653'227	830'341	9'483'568
23 Fresens	5'418'418	16'320'406	632'912	61'927	694'839
24 Montalchez	5'101'087	15'666'981	603'160	59'448	662'608
25 Vaumarcus	9'101'187	27'165'306	1'055'275	103'078	1'158'353
	1'261'864'367	3'676'674'262	144'273'152	13'950'981	158'224'133

COMMUNES	MATIERE IMPOSABLE		PRODUIT DE L'IMPOT		
	REVENU IMPOSABLE	FORTUNE IMPOSABLE	REVENU	FORTUNE	TOTAL
III. <u>DISTRICT DU VAL-DE-TRAVERS</u>					
26 Môtiers	23'095'787	68'026'581	2'655'091	258'124	2'913'215
27 Couvet	72'158'978	207'407'447	8'176'597	786'999	8'963'596
28 Travers	31'002'939	90'966'384	3'559'847	345'168	3'905'015
29 Noiraigue	11'901'539	35'481'887	1'379'279	134'634	1'513'913
30 Boveresse	9'914'269	28'158'495	1'113'104	106'846	1'219'950
31 Fleurier	98'108'868	282'546'099	11'141'249	1'072'109	12'213'358
32 Buttes	15'946'670	45'986'134	1'811'838	174'492	1'986'330
33 La Côte-aux-Fées	13'616'819	39'230'155	1'546'890	148'857	1'695'747
34 Saint-Sulpice	17'437'444	48'535'270	1'942'149	184'165	2'126'314
35 Les Verrières	17'440'402	50'006'067	1'972'666	189'746	2'162'412
36 Les Bayards	8'321'441	23'925'314	943'228	90'784	1'034'012
	318'945'156	920'269'833	36'241'938	3'491'924	39'733'862
IV. <u>DISTRICT DU VAL-DE-RUZ</u>					
37 Cernier	63'302'929	188'765'185	7'336'966	716'261	8'053'227
38 Chézard-Saint-Martin	51'602'852	149'208'775	5'866'533	566'166	6'432'699
39 Dombresson	46'164'049	138'446'692	5'369'141	525'330	5'894'471
40 Villiers	11'583'933	34'163'187	1'332'518	129'631	1'462'149
41 Le Pâquier	6'120'932	18'656'726	719'770	70'792	790'562
42 Savagnier	32'559'476	93'078'721	3'680'110	353'183	4'033'293
43 Fenin-Vilars-Saules	27'201'534	81'634'828	3'165'406	309'760	3'475'166
44 Fontaines	31'686'649	92'608'988	3'630'707	351'401	3'982'108
45 Engollon	3'460'452	10'390'290	403'061	39'426	442'487
46 Fontainemelon	51'689'572	150'147'235	5'892'191	569'727	6'461'918
47 Les Hauts-Genèveys	28'400'623	81'941'108	3'224'303	310'922	3'535'225
48 Boudevilliers	24'964'513	68'414'015	2'755'516	259'594	3'015'110
49 Valangin	12'121'581	36'955'406	1'425'635	140'226	1'565'861
50 Coffrane	18'756'434	53'601'647	2'120'392	203'389	2'323'781
51 Les Genèveys-sur-Coffrane	42'953'581	126'506'217	4'941'225	480'022	5'421'247
52 Montmollin	20'989'458	61'799'192	2'415'329	234'494	2'649'823
	473'558'568	1'386'318'212	54'278'803	5'260'324	59'539'127

COMMUNES	<u>MATIERE IMPOSABLE</u>		<u>PRODUIT DE L'IMPOT</u>		
	REVENU IMPOSABLE	FORTUNE IMPOSABLE	REVENU	FORTUNE	TOTAL
V. <u>DISTRICT DU LOCLE</u>					
53 Le Locle	282'077'952	820'329'837	32'196'231	3'112'706	35'308'937
54 Les Brenets	34'397'767	100'809'590	3'949'382	382'518	4'331'900
55 Le Cerneux-Péquignot	9'403'313	27'041'189	1'065'047	102'607	1'167'654
56 La Brévine	16'307'064	49'185'909	1'906'561	186'634	2'093'195
57 La Chaux-du-Milieu	12'077'655	34'193'446	1'356'214	129'745	1'485'959
58 Les Ponts-de-Martel	36'963'084	104'921'609	4'164'318	398'120	4'562'438
59 Brot-Plamboz	6'112'823	18'495'830	715'065	70'182	785'247
	397'339'658	1'154'977'410	45'352'818	4'382'512	49'735'330
VI. <u>DISTRICT DE LA CHAUX-DE-FONDS</u>					
60 La Chaux-de-Fonds	1'084'106'155	3'144'376'520	123'591'831	11'931'202	135'523'033
61 Les Planchettes	5'975'274	16'087'590	650'999	61'043	712'042
62 La Sagne	27'353'289	80'065'143	3'135'495	303'804	3'439'299
	1'117'434'718	3'240'529'253	127'378'325	12'296'049	139'674'374
TOTAL DU CANTON	5'265'407'300	15'346'334'728	602'106'006	58'231'003	660'337'009

Y compris prestations en capital

Répartition du produit de l'impôt direct dans le canton de Neuchâtel
Année de taxation 2006

COMMUNES	NOMBRE DE CONTRIBUABLES			IMPOT DIRECT DU SUR FORTUNE ET REVENU (CAPITAL ET BENEFICE)					
	PERSONNES PHYSIQUES	PERSONNES MORALES	TOTAL	PERSONNES PHYSIQUES	%	PERSONNES MORALES	%	TOTAL	%
I. <u>DISTRICT DE NEUCHATEL</u>									
1 Neuchâtel	21'001	1'845	22'846	131'772'942	19.95	62'142'661	54.08	193'915'603	25.01
2 Hauterive	1'633	53	1'686	11'402'168	1.73	254'396	0.22	11'656'564	1.50
3 Saint-Blaise	1'885	150	2'035	14'532'152	2.20	852'147	0.74	15'384'299	1.98
4 Marin-Epagnier	2'437	193	2'630	17'162'154	2.60	8'663'048	7.54	25'825'202	3.33
5 Thielle-Wavre	327	26	353	2'746'200	0.41	79'319	0.07	2'825'519	0.37
6 Cornaux	912	57	969	6'045'566	0.92	901'172	0.78	6'946'738	0.90
7 Cressier	1'060	27	1'087	6'745'118	1.02	546'679	0.47	7'291'797	0.94
8 Enges	175	5	180	1'225'151	0.19	8'483	0.01	1'233'634	0.16
9 Le Landeron	2'796	111	2'907	18'136'479	2.75	2'337'122	2.03	20'473'601	2.64
10 Lignières	573	29	602	3'662'254	0.55	30'880	0.03	3'693'134	0.48
	32'799	2'496	35'295	213'430'184	32.32	75'815'907	65.97	289'246'091	37.31
II. <u>DISTRICT DE BOUDRY</u>									
11 Boudry	3'022	123	3'145	18'810'679	2.85	814'275	0.71	19'624'954	2.53
12 Cortaillod	2'676	116	2'792	18'855'038	2.85	1'691'842	1.47	20'546'880	2.65
13 Colombier	3'107	125	3'232	22'552'013	3.41	425'990	0.37	22'978'003	2.96
14 Auvernier	1'044	57	1'101	9'432'472	1.43	756'867	0.66	10'189'339	1.31
15 Peseux	3'379	163	3'542	21'457'063	3.25	553'121	0.48	22'010'184	2.84
16 Corcelles-Cormondrèche	2'487	97	2'584	18'587'804	2.81	368'013	0.32	18'955'817	2.45
17 Bôle	1'077	36	1'113	8'036'002	1.22	174'137	0.15	8'210'139	1.06
18 Rochefort	680	18	698	4'429'064	0.67	30'183	0.03	4'459'247	0.58
19 Brot-Dessous	77	3	80	373'565	0.06	18'280	0.02	391'845	0.05
20 Bevaix	2'221	89	2'310	15'523'334	2.35	396'719	0.34	15'920'053	2.05
21 Gorgier	1'159	42	1'201	8'167'732	1.24	276'060	0.24	8'443'792	1.09
22 Saint-Aubin-Sauges	1'518	68	1'586	9'483'568	1.44	356'850	0.31	9'840'418	1.27
23 Fresens	118	6	124	694'839	0.10	33'158	0.03	727'997	0.09
24 Montalchez	169	4	173	662'608	0.10	1'914	0.00	664'522	0.09
25 Vaumarcus	151	28	179	1'158'353	0.18	34'695	0.03	1'193'048	0.15
	22'885	975	23'860	158'224'134	23.96	5'932'104	5.16	164'156'238	21.17

COMMUNES	NOMBRE DE CONTRIBUABLES			IMPOT DIRECT DU SUR FORTUNE ET REVENU (CAPITAL ET BENEFICE)					
	PERSONNES PHYSIQUES	PERSONNES MORALES	TOTAL	PERSONNES PHYSIQUES	%	PERSONNES MORALES	%	TOTAL	%
III. <u>DISTRICT DU VAL-DE-TRAVERS</u>									
26 Môtiers	531	25	556	2'913'215	0.44	160'923	0.14	3'074'138	0.40
27 Couvet	1'722	89	1'811	8'963'596	1.36	213'065	0.19	9'176'661	1.18
28 Travers	772	29	801	3'905'015	0.59	66'890	0.06	3'971'905	0.51
29 Noiraigue	326	17	343	1'513'913	0.23	27'951	0.02	1'541'864	0.20
30 Boveresse	227	4	231	1'219'951	0.18	43'353	0.04	1'263'304	0.16
31 Fleurier	2'273	118	2'391	12'213'358	1.85	1'886'152	1.64	14'099'510	1.82
32 Buttes	400	22	422	1'986'330	0.30	91'735	0.08	2'078'065	0.27
33 La Côte-aux-Fées	360	15	375	1'695'747	0.26	217'435	0.19	1'913'182	0.25
34 Saint-Sulpice	386	14	400	2'126'314	0.32	84'839	0.07	2'211'153	0.29
35 Les Verrières	469	31	500	2'162'412	0.33	35'120	0.03	2'197'532	0.28
36 Les Bayards	241	10	251	1'034'011	0.16	9'259	0.01	1'043'270	0.13
	7'707	374	8'081	39'733'862	6.02	2'836'722	2.47	42'570'584	5.49
IV. <u>DISTRICT DU VAL-DE-RUZ</u>									
37 Cernier	1'267	64	1'331	8'053'227	1.22	129'457	0.11	8'182'684	1.06
38 Chézard-Saint-Martin	931	28	959	6'432'699	0.97	83'607	0.07	6'516'306	0.84
39 Dombresson	882	14	896	5'894'471	0.89	258'123	0.23	6'152'594	0.79
40 Villiers	221	4	225	1'462'149	0.22	53'596	0.05	1'515'745	0.20
41 Le Pâquier	138	8	146	790'562	0.12	18'435	0.02	808'997	0.10
42 Savagnier	568	18	586	4'033'293	0.61	29'175	0.03	4'062'468	0.52
43 Fenin-Vilars-Saules	458	13	471	3'475'166	0.53	17'707	0.02	3'492'873	0.45
44 Fontaines	552	23	575	3'982'108	0.60	267'423	0.23	4'249'531	0.55
45 Engollon	53	3	56	442'487	0.07	17'018	0.01	459'505	0.06
46 Fontainemelon	964	19	983	6'461'919	0.98	1'559'988	1.36	8'021'907	1.03
47 Les Hauts-Geneveys	549	20	569	3'535'225	0.54	48'376	0.04	3'583'601	0.46
48 Boudevilliers	415	24	439	3'015'110	0.46	65'363	0.06	3'080'473	0.40
49 Valangin	259	9	268	1'565'860	0.24	39'673	0.03	1'605'533	0.21
50 Coffrane	365	13	378	2'323'781	0.35	46'497	0.04	2'370'278	0.31
51 Les Geneveys-s/Coffr.	846	34	880	5'421'247	0.82	588'585	0.51	6'009'832	0.77
52 Montmollin	340	9	349	2'649'823	0.40	49'792	0.04	2'699'615	0.35
	8'808	303	9'111	59'539'127	9.02	3'272'815	2.85	62'811'942	8.10

COMMUNES	NOMBRE DE CONTRIBUABLES			IMPOT DIRECT DU SUR FORTUNE ET REVENU (CAPITAL ET BENEFICE)					
	PERSONNES PHYSIQUES	PERSONNES MORALES	TOTAL	PERSONNES PHYSIQUES	%	PERSONNES MORALES	%	TOTAL	%
V. <u>DISTRICT DU LOCLE</u>									
53 Le Locle	6'275	281	6'556	35'308'937	5.35	9'814'670	8.54	45'123'607	5.82
54 Les Brenets	684	34	718	4'331'900	0.65	703'795	0.61	5'035'695	0.65
55 Le Cerneux-Péquignot	195	6	201	1'167'654	0.18	26'738	0.02	1'194'392	0.15
56 La Brévine	442	13	455	2'093'195	0.32	34'444	0.03	2'127'639	0.28
57 La Chaux-du-Milieu	243	6	249	1'485'960	0.22	19'852	0.02	1'505'812	0.19
58 Les Ponts-de-Martel	712	24	736	4'562'438	0.69	218'359	0.19	4'780'797	0.62
59 Brot-Plamboz	148	9	157	785'246	0.12	55'603	0.05	840'849	0.11
	8'699	373	9'072	49'735'330	7.53	10'873'461	9.46	60'608'791	7.82
VI. <u>DISTRICT DE LA CHAUX-DE-FONDS</u>									
60 La Chaux-de-Fonds	23'205	1'368	24'573	135'523'031	20.52	16'026'898	13.95	151'549'929	19.55
61 Les Planchettes	143	1	144	712'042	0.11	71'785	0.06	783'827	0.10
62 La Sagne	579	21	600	3'439'299	0.52	87'273	0.08	3'526'572	0.46
	23'927	1'390	25'317	139'674'372	21.15	16'185'956	14.09	155'860'328	20.11
TOTAL DU CANTON	104'825	5'911	110'736	** 660'337'009	100.00	114'916'965	100.00	775'253'974	100.00

Y compris prestations en capital

** y compris le produit des prestations en capital taxées séparément et celui des taxations complémentaires des personnes soumises à l'impôt à la source.

Cette statistique cantonale est établie compte tenu des répartitions intercommunales. En revanche, les contribuables figurent dans leur commune de domicile pour les personnes physiques et à leur siège pour les personnes morales.

Personnes morales – Taxation 2006
Résultat par genres de sociétés

Résultat de la taxation par genres de sociétés

Personnes morales							
	Nombre de contribuables	Éléments imposables		Montant de l'impôt		Total	Taux de l'impôt sur le bénéfice
		Capital	Bénéfice	Capital	Bénéfice		
Sociétés anonymes et sociétés à responsabilité limitée, régime ordinaire	4'371	2'930'428'000	658'547'490	7'051'085	65'561'235	72'612'320	9.96
Sociétés anonymes et sociétés à responsabilité limitée, allègements art 82	134	2'554'380'000	1'074'327'462	5'151'008	14'615'086	19'766'094	1.36
Holdings, art. 97, sociétés de domicile, art. 98 et 82	267	26'058'331'000	468'358'980	6'981'543	11'132'450	18'113'993	2.38
Sociétés immobilières anonymes	252	123'396'000	14'413'966	308'725	1'422'928	1'731'653	9.87
Sociétés coopératives	198	246'383'000	11'842'076	616'291	1'173'708	1'789'999	9.91
Associations, fondations, divers	689	130'800'000	6'293'500	315'512	587'394	902'906	9.33
Total	5'911	32'043'718'000	2'233'783'474	20'424'164	94'492'801	114'916'965	4.23

Résultat de la taxation par genres de sociétés

Le tableau ci-dessus reflète l'état de la taxation 2006 pour l'impôt direct cantonal des personnes morales au soir du vendredi 4 janvier 2008. Bien que cette date soit aussi celle de référence pour le bouclage de la comptabilité de l'Etat, le produit de l'impôt ci-dessus n'est pas celui qui apparaît aux comptes de l'exercice 2006.

Pour mémoire les comptes de l'Etat sont établis sur la base des éléments suivants :

- a) la facturation provisoire (acomptes) de l'impôt de l'année courante (année n);
- b) les bordereaux soldes des taxations de la période précédente (année n-1); ces derniers correspondent à la différence entre l'impôt total dû selon la taxation et les acomptes facturés l'année précédente;
- c) les soldes d'impôts dus ou montants restitués en raison de taxations provisoires rendues définitives et/ou de révisions de taxations antérieures (n-2, etc.), les rappels d'impôts et amendes en cas de soustractions fiscales, etc..

A la date d'extraction des données ci-dessus, la taxation pour la période fiscale 2006 est très largement avancée, mais pas totalement achevée. En outre, un pourcentage variable de taxations sont provisoires; c'est notamment le cas de sociétés multicantonales ayant leur siège hors du canton, pour lesquelles nous attendons la proposition de répartition intercantonale du canton de domicile.

Explications sur les chiffres

Pour tous les types de personnes morales, les bases imposables indiquées correspondent au capital et au bénéfice total imposables dans le canton, indépendamment du régime d'imposition appliqué.

L'impôt cantonal ordinaire sur le bénéfice des personnes morales est progressif, entre un minimum de 6% et un maximum de 10%, et l'impôt sur le capital est fixe avec un taux 2,5%. En comparaison intercantonale, le taux de l'impôt sur le bénéfice est proche de la moyenne suisse, alors que celui sur le capital est parmi les plus élevés. Les personnes morales poursuivant un but de service public ou d'utilité publique sont exonérées de l'impôt en vertu de l'art. 81 LCdir. Pour les autres particularités (réductions d'impôts, allègements, taux spéciaux pour les sociétés holdings et de domicile), voir les explications complémentaires ci-dessous.

Produit de l'impôt par catégories de personnes morales

Sociétés anonymes et sociétés à responsabilité limitée

Les SA et Sàrl soumises au régime d'imposition ordinaire sont indiquées séparément de celles bénéficiant d'un allègement fiscal au sens de l'art. 82 LCdir. Le bénéfice indiqué correspond à celui ressortant des comptes des sociétés, quel que soit le régime fiscal applicable (allègements fiscaux et réductions pour participations déterminantes).

Allègements fiscaux

En vertu de l'art. 23, al. 3, de la loi fédérale sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes, du 14 décembre 1990 (LHID), les cantons peuvent prévoir des allègements fiscaux en faveur des entreprises nouvellement créées qui servent les intérêts économiques du canton, pour l'année de fondation de l'entreprise et pour les neuf années suivantes.

En fait, afin de favoriser l'établissement de nouvelles industries pour des raisons d'intérêt économique, cantonal ou régional, toutes les lois cantonales prévoient la possibilité d'accorder des exonérations fiscales totales ou partielles, d'une part aux nouvelles entreprises et d'autre part à des entreprises existantes pour les soutenir financièrement lors d'extensions ou diversifications importantes de leurs activités. Pour ces dernières, l'allègement est toujours partiel. Dans tous les cas, les allègements sont limités à un maximum de 10 ans.

Sur les 134 sociétés mises au bénéfice d'un allègement fiscal total ou partiel au plan cantonal, seules environ la moitié en profitent réellement. Les autres n'ont pas de bénéfice imposable : soit il s'agit d'entreprises enregistrant des pertes occasionnelles, de nouvelles sociétés qui n'ont pas procédé à la clôture des comptes du premier exercice ou qui n'ont pas encore réalisé de bénéfice, ou encore de sociétés en fin de vie, qui n'ont plus d'activité et sont en cours de liquidation.

Réduction pour participations déterminantes

En vertu de l'article 95 LCdir, la part de bénéfice constitué par des revenus de participations, qualifiées de déterminantes, n'est pas imposée. Concrètement, lorsqu'une société détient au moins 20% du capital-actions d'une autre société ou que cette participation a une valeur vénale d'au moins 2 millions de francs, l'impôt sur le bénéfice est réduit proportionnellement au rapport entre le rendement net de ces participations et le bénéfice total.

Holdings et sociétés de domicile

Conformément à l'article 97, les sociétés dont le but statutaire principal consiste à gérer des participations et n'ont pas d'activité commerciale en Suisse ne paient pas d'impôt sur le bénéfice, lorsque ces participations ou leur rendement représentent au moins deux tiers du total des actifs ou des recettes. L'exonération de l'impôt sur le bénéfice des sociétés holdings est prévue par l'art. 28. al. 2, LHID.

Elles paient en revanche un impôt sur le capital au taux de 0,5‰ (idem au plan communal). Le taux de l'impôt sur le capital varie fortement d'un canton à l'autre. Neuchâtel se situe dans le quartile supérieur des taux d'impôt sur le capital.

Selon l'article 98 LCdir, les sociétés de domicile paient l'impôt cantonal et communal sur le bénéfice provenant de l'étranger à un taux réduit de 0% à 2%. Ce taux dépend de l'importance de l'activité administrative exercée en Suisse. Les revenus de source suisse sont imposés au taux ordinaire et les rendements de participations ne sont pas imposés. L'impôt sur le capital est perçu au même taux que les sociétés holdings de 0,5‰.

Sociétés immobilières

Il s'agit de sociétés anonymes dont le but principal consiste généralement à acquérir, vendre et gérer des immeubles locatifs, industriels ou autres. Ces sociétés sont soumises au régime ordinaire d'imposition. Donc pas d'allègements dans le cadre de la promotion économique (art. 82). Occasionnellement, ces sociétés détiennent des participations déterminantes donnant droit à la réduction exposée plus haut.

Sociétés coopératives

Ces sociétés sont soumises aux mêmes taux d'imposition sur le bénéfice et le capital que les sociétés de capitaux (SA et Sàrl). Le taux moyen de l'impôt est proche du maximum de 10%, ces sociétés ne bénéficiant en principe pas d'allègements fiscaux et ne détenant que peu de participations déterminantes.

Associations, fondations, divers

Les associations et fondations paient l'impôt cantonal aux mêmes taux que les sociétés de capitaux et les sociétés coopératives. Les personnes morales poursuivant un but idéal peuvent cependant déduire de leur bénéfice un montant de 10.000 francs et respectivement de leur capital un montant de 100.000 francs.

Personnes morales – Taxation 2006
Résultat par tranches d'impôt dû et par branches économiques

Récapitulation par tranches d'impôt dû

Impôt direct dû sur capital et bénéfice	Nombre de contribuables	Impôt sur capital	Impôt sur bénéfice	Impôt direct total
de 10'000 à 20'000	228	939'606	2'274'494	3'214'100
de 20'000 à 30'000	88	749'515	1'409'095	2'158'610
de 30'000 à 50'000	90	908'187	2'625'493	3'533'680
de 50'000 à 100'000	73	1'564'139	3'426'743	4'990'882
de 100'000 et plus	100	13'940'125	82'288'136	96'228'261
Sous-total	579	18'101'572	92'023'961	110'125'533
de 0 à 10'000	★ 5'332	2'322'592	2'468'840	4'791'432
Total final	5'911	20'424'164	94'492'801	114'916'965

★ Dont : 931 sans capital ni bénéfice imposable

150 exonérées selon art. 81 Lcdir (utilité ou service public, but culturel, etc...)

515 au rôle d'impôt, mais pas contribuables sur cette période (nouvelles sociétés, fusions, radiées, départs, etc)

Répartition de l'impôt direct dû par les personnes morales
d'après les différentes branches de l'économie du canton

Branches	Nombre de personnes morales	Impôt direct s/capital et bénéfice	%	Impôt dû en % moy. et grandes entreprises Période fiscale 2006	Impôt dû en % moy. et grandes entreprises Période fiscale 2005
A. Moyennes et grandes entreprises					
1 Economie énergétique, extraction de minéraux	5	543'011		0.49%	0.46%
2 Arts et métiers, industrie	116	10'619'094		9.64%	8.98%
3 Industrie des produits alimentaires, des boissons, du tabac	5	36'356'533		33.01%	33.33%
4 Horlogerie, bijouterie	72	23'131'962		21.01%	21.81%
5 Bâtiment et génie civil	30	736'780		0.67%	0.67%
6 Commerce, restauration et hébergement, réparations	118	10'433'076		9.47%	8.81%
7 Transports et communications	12	2'330'919		2.12%	2.55%
8 Banques, assurances, agences-conseil	137	21'933'861		19.92%	20.33%
9 Affaires immobilières	54	2'601'509		2.36%	1.73%
10 Divers	30	1'438'788		1.31%	1.33%
	579	110'125'533	95.83%	100%	100%
B. Petites Entreprises					
Impôt direct total dû inférieur à Fr. 10'000.-	5'332	4'791'432	4.17%		
	5'911	114'916'965	100%		

9.3. Impôt sur les gains immobiliers

Détail de la taxation

Durée de propriété		Gain imposable Fr.	Produit de la taxation Fr.
Moins de	1 an	512.000.—	234.532.—
"	2 ans	1.189.000.—	463.876.—
"	3 ans	820.600.—	268.037.—
"	4 ans	1.810.400.—	547.973.—
"	5 ans	2.833.500.—	762.300.—
Plus de	5 ans	1.749.600.—	404.436.—
"	6 ans	2.129.700.—	506.375.—
"	7 ans	1.110.500.—	210.854.—
"	8 ans	3.265.400.—	682.667.—
"	9 ans	2.919.700.—	557.620.—
"	10 ans	3.052.900.—	541.317.—
"	11 ans	3.585.200.—	588.950.—
"	12 ans	1.169.900.—	158.005.—
"	13 ans	806.000.—	99.009.—
	14 ans et plus	160.507.300.—	16.654.266.—
Total		187.461.700.—	22.680.217.—

Taxation 2007	22.680.217.—
+ Frais de rappel	<u>9.240.—</u>
Facturation 2007	22.689.457.—
./. Cas antérieurs rectifiés	6.936.—
+ Virements du contentieux	<u>2'165.—</u>
Impôt sur les gains immobiliers 2007	22.684'686.—
Plus-value par rapport au budget 2007 (18.250.000 millions de francs)	<u>4.434.686.—</u>

Nombre de relations soumises à l'impôt en 2007

Nombre de transferts avec impôt	1117
Nombre de transferts sans gain	439
Nombre de transferts avec impôt différé	110
Nombre de transferts avec impôt inférieur à 100 francs	60

9.4. Impôt foncier sur les immeubles de placement des personnes morales et sur les immeubles des institutions de prévoyance

Compte 2007	Fr.
Impôt payé par les personnes morales propriétaires d'un ou plusieurs immeubles en début d'année 2007	3.858.691.—
Impôt payé par les institutions de prévoyance propriétaires d'un ou plusieurs immeubles en début d'année 2007	1.437.258.—
Total	<u>5.295.949.—</u>

9.5. Estimation cadastrale

Evaluation de la propriété neuchâteloise et évolution

Sur 14.278 mutations enregistrées dans le fichier immobilier de l'office des impôts immobiliers et de succession, environ 7.069 estimations cadastrales ont été communiquées durant l'année 2007 aux propriétaires. Ce chiffre comprend les EC établies à la suite de constructions, de transformations, ventes, réunions ou divisions de biens-fonds et les EC notifiées sans changement en cas de réalisation à une valeur qui s'écarte de moins de 20% de l'estimation cadastrale.

Plus de 1.691 visites ont été nécessaires pour établir de nouvelles EC, répartir les frais immobiliers en frais d'entretien ou d'amélioration et pour liquider les réclamations concernant aussi bien la valeur fiscale de l'immeuble que la valeur locative.

Les constructions nouvelles, transformations et les achats ou ventes d'immeubles ont provoqué des révisions intermédiaires pour un montant de 211.108.000 francs.

Par genre de contribuables, les estimations cadastrales se répartissent ainsi :

Contribuables	Etat du fichier immobilier		
	au 1er janvier 2007 en 1.000 francs	au 31 décembre 2007 en 1.000 francs	Evolution en 1.000 francs
Personnes physiques domiciliées dans le canton	11.876.882	12.097.763	220.881
Personnes physiques domiciliées hors du canton	1.278.975	1.332.406	53.431
Personnes morales, fondations, associations	6.520.026	6.694.562	174.536
Corporations publiques et divers	2.348.522	2.110.782	-237.740
Total	22.024.405	22.235.513	211.108

La délivrance d'extraits immobiliers ainsi que la révision payante d'estimations cadastrales ont généré des recettes pour un montant de **98.034 francs** alors que le budget prévoyait un montant de 60.000 francs.

Impôt fédéral direct – Personnes morales – Période 2006**Résultat de la taxation par districts**

Personnes morales			
Districts	Nombre de contribuables	Bénéfice imposable	Impôt direct total
Neuchâtel	2'176	6'212'137'600	161'706'398
Boudry	918	326'148'600	4'605'950
Val-de-Travers	360	44'924'700	3'490'165
Val-de-Ruz	296	25'686'100	1'098'641
Le Locle	360	405'307'600	9'278'573
La Chaux-de-Fonds	1'260	126'244'500	7'713'597
Total	5'370	7'140'449'100	187'893'324

Résultat de la taxation par nature juridique

Personnes morales			
	Nombre de contribuables	Bénéfice imposable	Impôt direct total
Sociétés anonymes et sociétés à responsabilité limitée	4'313	7'108'942'000	185'424'974
Sociétés immobilières anonymes	232	13'893'300	1'169'312
Sociétés coopératives	182	13'431'900	1'131'257
Associations, fondations, divers	643	4'181'900	167'781
Total	5'370	7'140'449'100	187'893'324

9.6. Impôt anticipé

Evolution de l'impôt anticipé au cours des années 2004 à 2006.

Année de taxation	<u>2004</u>	<u>2005</u>	<u>2006</u>
Nombre de requêtes	56.663	57.069	56.416
Montant d'impôt anticipé imputé ou remboursé	35.892.035.—	37.883.019.—	33.322.306.—
Rendement soumis à l'impôt anticipé	102.548.671.—	108.237.197.—	95.206.589.—

La répartition de l'impôt anticipé dans les districts et dans les villes ressort du tableau en page suivante.

Estimations fiscales des titres non cotés en bourse

En vue de l'imposition en fortune des titres non cotés en bourse, émis par des sociétés ayant leur siège dans notre canton, nous avons déterminé le cours fiscal au 31 décembre 2006, sur la base du bilan 2005, pour environ 2900 sociétés (actions, parts sociales et bons de jouissance).

Conventions en vue d'éviter les doubles impositions conclues entre la Suisse et divers pays :

Retenue supplémentaire d'impôt U.S.A.

Formules R-US 164 / Ladite retenue est imputée sur les impôts dans lesquels elle est comprise. Lors de l'exercice 2007, nous avons restitué celle correspondant aux prestations échues en 2006, soit 174.902 francs pour 366 demandes contre 199.088 francs pour 404 demandes en 2006, lesquelles concernaient les revenus échus en 2005.

Imputation forfaitaire d'impôt

Conformément à l'ordonnance (du Conseil fédéral) relative à l'imputation forfaitaire d'impôt, du 22 août 1967 / 7 décembre 1981, notre canton a remboursé en 2007 (taxation 2006) aux contribuables neuchâtelois, personnes physiques et morales, l'imputation forfaitaire d'impôt pour un montant total de 3.733.821 francs représentant 573 demandes sur formules DA-1, DA-2 et DA-3 (contre 768 demandes en 2006 pour un montant de 30.960.333 francs).

L'office de l'impôt anticipé a déterminé la prise en charge de cette restitution de la manière suivante :

	Fr.
Part de la Confédération :	3.234.504.—
Part du canton de Neuchâtel :	249.683.—
Part des communes neuchâteloises :	249.634.—

Répartition de l'impôt anticipé par districts et dans les villes

Districts	Nombre de requérants	Impôt anticipé	Rendements soumis à l'impôt anticipé
		Fr.	Fr.
Demandes d'imputations			
Neuchâtel	17'905	12'582'117	35'948'907
<i>(dont ville de Neuchâtel)</i>	<i>10'973</i>	<i>7'064'761</i>	<i>20'185'030</i>
Boudry	13'400	9'190'210	26'257'742
Val-de-Travers	4'196	1'350'386	3'858'245
Val-de-Ruz	5'275	2'602'945	7'436'985
Le Locle	4'558	1'910'331	5'458'090
<i>(dont ville du Locle)</i>	<i>3'080</i>	<i>1'029'892</i>	<i>2'942'549</i>
La Chaux-de-Fonds	11'006	5'620'239	16'057'827
<i>(dont ville de La Chaux-de-Fonds)</i>	<i>10'552</i>	<i>5'523'897</i>	<i>15'782'562</i>
Demandes de remboursements	76	66'078	188'793
Total des imputations et des remboursements	56'416	33'322'306	95'206'589

9.7. Droits de mutation et impôts de successions

Lods

Taxation lods 2007

Taux d'imposition	Nb cas	Nb d'acquéreurs	Masse imposable Fr.	Montant dû Fr.
2.2 % 1ères acquisitions	690	1190	294.872.810	6.487.202.—
2.2 % nouvelles constructions	63	106	35.001.636	770.036.—
2.2 % échanges	18	41	7.267.181	159.878.—
3.3 %	887	1296	600.445.210	19.814.692.—
Total	1658	2633	937.586.837	27.231.808.—

Comptes établis en 2007 Fr. 27.231.808.—

./ non-valeurs Fr. 0.—

./ restitutions Fr. 6.033.—

Boucllement du compte lods 2007 (404300) Fr. 27.225.775.—

Le budget 2007 mentionne le chiffre de 22.000.000 francs.

En 2006, le compte lods bouclait par 24.566.906 francs.

En 2007, il a été enregistré 3036 actes de transferts immobiliers dont 315 non taxés.

- 1801 transferts ont été soumis aux lods
- 920 transferts ont été visés en franchise de lods

Impôt sur les successions et sur les donations entre vifs

L'impôt sur les successions et sur les donations entre vifs a produit des recettes pour un montant total de 17.669.483 francs, réparti de la manière suivante :

	Fr.
Successions	14.301.501.—
Impôt minimum	75.500.—
Donations	3.936.689.—
Rappels	8.960.—
./ Restitutions et annulations antérieures	<u>653.167.—</u>
	17.669.483.—

Répartition de l'impôt sur les successions

Taux d'imposition	Nombre d'héritiers	Impôts facturés Fr.
0%	614	0.—
3%	2097	2.437.327.—
15%	213	1.317.593.—
18%	351	2.505.449.—
20%	9	137.648.—
21%	41	918.062.—
23%	79	585.937.—
24%	0	0.—
26%	146	1.480.248.—
31%	36	400.840.—
45%	116	4.518.397.—
Total	3702	14.301.501.—

Répartition de l'impôt sur les donations entre vifs

Taux d'imposition	Nombre de donataires	Impôts facturés Fr.
0%	1	0.—
3%	527	2.450.206.—
15%	19	271.150.—
18%	10	333.727.—
20%	1	6.300.—
21%	2	141.750.—
23%	1	4.982.—
24%	0	0.—
26%	1	41.023.—
31%	1	6.200.—
45%	9	681.351.—
Total	572	3.936.689.—

	Fr.
Impôt sur les successions et sur les donations entre vifs	17.669.483.—
+ Impôt pour soustraction fiscale	<u>252.670.—</u>
Impôt sur les successions et sur les donations entre vifs 2007	17.922.153.—

Le budget mentionne le chiffre de 14.500.000 francs.

9.8. Statistique - Personnes physiques - Impôt direct cantonal - Taxation 2006

Nombre de contribuables et rendement fiscal total répartis selon les catégories d'impôt dû

Catégories d'impôt dû	Nombre de contribuables			Montants dus		
	par catégories	cumulés	cumulés en %	par catégories	cumulés	cumulés en %
0 - 10	15'641	15'641	14.92	100	100	0.00
11 - 20	264	15'905	15.17	4'310	4'410	0.00
21 - 30	331	16'236	15.49	8'211	12'621	0.00
31 - 50	631	16'867	16.09	25'515	38'136	0.01
51 - 75	747	17'614	16.80	46'765	84'901	0.01
76 - 100	738	18'352	17.51	64'264	149'165	0.02
101 - 150	1'037	19'389	18.50	126'871	276'036	0.04
151 - 200	893	20'282	19.35	155'774	431'810	0.07
201 - 300	1'653	21'935	20.93	409'198	841'008	0.13
301 - 400	1'727	23'662	22.57	602'875	1'443'883	0.22
401 - 500	1'253	24'915	23.77	559'912	2'003'795	0.31
501 - 600	1'281	26'196	24.99	705'757	2'709'552	0.42
601 - 800	2'504	28'700	27.38	1'753'018	4'462'570	0.69
801 - 1.000	2'305	31'005	29.58	2'064'968	6'527'538	1.01
1.001 - 1.500	5'364	36'369	34.69	6'690'655	13'218'193	2.04
1.501 - 2.000	4'335	40'704	38.83	7'505'710	20'723'903	3.20
2.001 - 3.000	7'403	48'107	45.89	18'519'387	39'243'290	6.05
3.001 - 4.000	7'060	55'167	52.63	24'673'883	63'917'173	9.86
4.001 - 5.000	6'731	61'898	59.05	30'332'734	94'249'907	14.53
5.001 - 6.000	6'535	68'433	65.28	35'903'994	130'153'901	20.07
6.001 - 8.000	10'300	78'733	75.11	71'421'834	201'575'735	31.08
8.001 - 10.000	7'320	86'053	82.09	65'469'277	267'045'012	41.18
10.001 - 20.000	13'942	99'995	95.39	189'151'374	456'196'386	70.35
20.001 - 30.000	2'714	102'709	97.98	65'061'760	521'258'146	80.38
30.001 - 40.000	906	103'615	98.85	31'048'838	552'306'984	85.17
40.001 - 50.000	406	104'021	99.23	18'070'941	570'377'925	87.95
50.001 - 100.000	616	104'637	99.82	41'779'621	612'157'546	94.40
100.000 et plus	188	104'825	100.00	36'338'431	648'495'977	100.00
Sous-totaux	104825			648'495'977		
Prestations en capital	3'845			11'841'032		
Participation extraordinaire sur fortune	(11'239)*			12'791'423		
TOTAUX	108'670			673'128'432		

* Contribuables compris dans les catégories d'impôt dû ci-dessus

Nombre de contribuables classés par états civils et par catégories de revenu effectif

Revenu imposable	Externes et hoiries	Célibataires sans enfant	Veufs sans enfant	Divorcés, séparés sans enfant	Mariés						Célibataires, veufs, séparés, divorcés					TOTAL GENERAL
					sans enfant	avec 1 enfant	avec 2 enfants	avec 3 enfants	avec 4 enfants	avec 5 enfants	avec 1 enfant	avec 2 enfants	avec 3 enfants	avec 4 enfants	avec 5 enfants	
0	1'893	6'202	1'268	1'565	534	335	235	99	23	12	631	321	118	17	6	13'259
100 - 2.000	634	1'134	128	131	51	22	18	5	2		84	35	4	2		2'250
2.100 - 4.000	374	1'118	137	133	70	14	13	5			89	34	7	3	1	1'998
4.100 - 6.000	271	1'151	115	135	62	14	15	5	1		60	46	10	3		1'888
6.100 - 8.000	186	872	108	165	63	12	11	4	1		60	28	5			1'515
8.100 - 10.000	159	721	123	194	63	10	14	3	2		56	37	6	2		1'390
10.100 - 12.000	121	754	146	269	75	11	11	3	1		67	33	8	2		1'501
12.100 - 14.000	114	688	184	334	94	20	16	5			79	42	11	1		1'588
14.100 - 16.000	74	824	236	494	99	14	16	6			61	43	16	2		1'885
16.100 - 18.000	71	697	352	536	101	20	14	7		2	17	26	6	2		1'851
18.100 - 20.000	47	642	470	614	109	28	17	6	1		14	3	4	1		1'956
20.100 - 22.000	53	671	850	583	158	17	11	8	3	1	5	2	4	1		2'367
22.100 - 24.000	36	581	812	516	168	32	24	16	2	2	65	7	2	1		2'264
24.100 - 26.000	34	650	570	532	225	27	27	14	2		89	35	5	2		2'212
26.100 - 28.000	30	593	439	492	295	35	45	13	6	1	112	48	6	3		2'118
28.100 - 30.000	30	661	418	463	338	50	41	15	5	1	76	56	7	2		2'163
30.100 - 35.000	53	1'846	899	1'176	1'160	131	150	55	9	2	285	146	28	2		5'942
35.100 - 40.000	57	1'939	722	1'161	1'107	156	221	47	17	7	273	142	20	6		5'875
40.100 - 45.000	42	2'114	680	1'173	977	198	263	75	19	3	242	129	24			5'939
45.100 - 50.000	41	1'958	452	1'111	1'006	202	297	84	16	4	234	114	13	4		5'536
50.100 - 55.000	25	1'579	392	888	1'050	226	295	96	24	5	168	89	15	1		4'853
55.100 - 60.000	20	1'167	317	700	1'141	258	362	103	20	2	130	90	14	1		4'325
60.100 - 65.000	14	864	258	601	1'087	283	411	117	11	2	108	60	9			3'825
65.100 - 70.000	17	562	184	430	1'128	329	417	121	18	2	57	51	7	2		3'325
70.100 - 75.000	14	415	132	305	1'038	354	428	90	18	1	60	36	8	1		2'900
75.100 - 80.000	19	327	112	233	1'033	320	427	101	11		51	28	14			2'676
80.100 - 100.000	43	656	242	571	3'188	1'207	1'357	295	49	7	82	67	16	1		7'781
100.100 - 120.000	23	220	87	238	1'800	622	721	171	31	3	27	31	8	3		3'985
120.100 - 140.000	13	89	53	104	988	336	353	118	23		23	8	3	1		2'112
140.100 - 160.000	15	55	28	63	549	153	193	69	19		11	4	1			1'160
160.100 - 180.000	9	37	21	29	345	93	107	33	4	2	6	5				691
180.100 - 200.000	6	17	13	32	169	58	75	26	5	1	2	1	1			406
200.100 - 300.000	22	31	27	59	348	108	136	58	14	1	1	1				806
300.100 et plus	9	20	22	47	211	65	75	26	4		3	1				483
TOTAUX	4'569	31'855	10'997	16'077	20'830	5'760	6'816	1'899	361	61	3'328	1'799	400	66	7	104'825

Contribuables classés selon l'âge et produit des impôts correspondants

Classe d'âge	Nombre de contribuables	Revenu imposable	Impôt sur le revenu	Fortune imposable	Impôt sur la fortune	Impôt total dû
14 - 19	3'846	17'099'100	663'196	20'907'381	31'627	694'823
20 - 24	8'813	143'707'400	12'035'982	100'744'628	225'001	12'260'983
25 - 29	8'313	285'833'800	30'527'995	134'320'722	179'557	30'707'552
30 - 34	7'972	388'757'300	44'836'341	254'541'461	500'803	45'337'144
35 - 39	8'871	500'062'100	59'538'774	462'983'403	1'190'713	60'729'487
40 - 44	9'140	571'566'900	69'563'660	733'018'544	2'248'844	71'812'504
45 - 49	8'331	553'936'600	69'612'625	1'002'962'969	3'518'733	73'131'358
50 - 54	7'508	524'330'400	67'964'027	1'085'960'272	3'916'155	71'880'182
55 - 59	7'231	515'909'000	67'654'714	1'511'771'478	5'772'437	73'427'151
60 - 64	6'883	455'001'000	57'582'717	1'911'075'095	7'484'471	65'067'188
65 - 69	5'036	269'170'200	30'372'181	1'713'046'169	6'829'464	37'201'645
70 - 74	4'943	225'393'700	23'402'671	1'618'634'172	6'539'270	29'941'941
75 - 79	4'743	195'876'400	20'019'252	1'368'382'869	5'499'564	25'518'816
80 - 84	4'200	156'221'200	15'906'476	1'346'179'906	5'571'011	21'477'487
85 - 89	2'800	90'901'000	9'466'966	902'607'414	3'786'296	13'253'262
90 - 94	1'217	26'740'800	2'698'814	361'539'889	1'534'254	4'233'068
95 et plus	409	6'655'600	751'175	122'671'922	526'078	1'277'253
Externes et hoiries	4'569	52'578'200	7'667'408	694'986'434	2'876'725	10'544'133
Sous-totaux	104'825	4'979'740'700	590'264'974	15'346'334'728	58'231'003	648'495'977
Prestations en capital	3'845	285'666'600	11'841'032			11'841'032
Participation extraordinaire sur fortune	(11'239)*				12'791'423	12'791'423
TOTAUX	108'670	5'265'407'300	602'106'006	15'346'334'728	71'022'426	673'128'432

* Contribuables compris dans le total de 104'825 ci-dessus

Nombre de contribuables, matière imposable et impôt dû classés par catégories de revenu imposable

Catégories de revenu	Nombre	Revenu imposable	Impôts dus
moins de 100	☆ 13'107	0	0
100 - 2.000	2'402	2'407'600	81'649
2.100 - 4.000	1'998	6'076'400	164'322
4.100 - 6.000	1'888	9'446'400	222'484
6.100 - 8.000	1'515	10'711'600	285'820
8.100 - 10.000	1'390	12'558'400	368'716
10.100 - 12.000	1'501	16'655'900	492'042
12.100 - 14.000	1'588	20'765'700	667'273
14.100 - 16.000	1'885	28'368'500	928'749
16.100 - 18.000	1'851	31'587'200	1'267'804
18.100 - 20.000	1'956	37'309'800	1'655'173
20.100 - 22.000	2'367	49'877'900	2'582'941
22.100 - 24.000	2'264	52'193'700	2'974'635
24.100 - 26.000	2'212	55'271'000	3'413'123
26.100 - 28.000	2'118	57'267'200	3'628'573
28.100 - 30.000	2'163	62'858'600	4'336'203
30.100 - 35.000	5'942	193'561'100	14'463'080
35.100 - 40.000	5'875	220'589'400	18'624'916
40.100 - 45.000	5'939	252'806'900	24'079'291
45.100 - 50.000	5'536	262'915'500	26'818'568
50.100 - 55.000	4'853	254'502'100	27'197'710
55.100 - 60.000	4'325	248'622'800	27'164'090
60.100 - 65.000	3'825	239'036'300	26'952'476
65.100 - 70.000	3'325	224'516'100	25'677'244
70.100 - 75.000	2'900	210'101'800	24'662'079
75.100 - 80.000	2'676	207'466'400	25'004'900
80.100 - 100.000	7'781	693'239'100	88'163'223
100.100 - 120.000	3'985	434'144'800	59'410'960
120.100 - 140.000	2'112	272'589'800	39'664'743
140.100 - 160.000	1'160	172'915'700	26'541'919
160.100 - 180.000	691	117'075'300	18'770'449
180.100 - 200.000	406	76'919'300	12'751'644
200.100 - 250.000	560	124'280'600	21'413'892
250.100 - 300.000	246	67'265'700	12'180'636
300.100 - 400.000	246	83'965'100	15'749'261
400.100 - 500.000	94	41'960'700	7'872'193
500.100 - 600.000	44	24'122'000	4'468'098
600.100 - 700.000	35	22'360'200	4'214'898
plus de 700.000	64	81'428'100	15'349'197
Sous-totaux	104'825	4'979'740'700	590'264'974
Prestations en capital	3'845	285'666'600	11'841'032
TOTAUX	108'670	5'265'407'300	602'106'006

☆

Dans ce nombre figurent notamment tous les apprentis et étudiants âgés de 18 ans révolus au 31 décembre 2006 sans revenu imposable.

Nombre de contribuables mariés (splitting 55 %), matière imposable et impôt dû classés par catégories de revenu imposable

Catégories de revenu	Nombre	Revenu imposable	Impôt dû
moins de 100	1'926	0	0
100 - 2.000	378	345'000	29'643
2.100 - 4.000	241	728'300	53'892
4.100 - 6.000	209	1'041'400	74'192
6.100 - 8.000	165	1'169'100	69'066
8.100 - 10.000	145	1'311'200	73'268
10.100 - 12.000	154	1'703'800	95'606
12.100 - 14.000	180	2'351'700	106'406
14.100 - 16.000	166	2'496'000	100'134
16.100 - 18.000	172	2'939'900	115'539
18.100 - 20.000	180	3'441'600	110'425
20.100 - 22.000	226	4'750'300	170'293
22.100 - 24.000	261	6'038'800	195'683
24.100 - 26.000	315	7'907'700	280'760
26.100 - 28.000	402	10'871'000	330'318
28.100 - 30.000	460	13'385'200	476'347
30.100 - 35.000	1'532	49'894'200	2'098'527
35.100 - 40.000	1'580	59'254'800	3'068'882
40.100 - 45.000	1'553	66'095'800	4'202'149
45.100 - 50.000	1'624	77'256'700	5'710'345
50.100 - 55.000	1'704	89'494'800	7'334'224
55.100 - 60.000	1'892	108'906'400	9'739'548
60.100 - 65.000	1'919	120'075'100	11'535'103
65.100 - 70.000	2'025	136'790'900	13'943'316
70.100 - 75.000	1'933	140'103'700	15'044'198
75.100 - 80.000	1'901	147'421'300	16'560'640
80.100 - 100.000	6'123	546'516'100	66'353'572
100.100 - 120.000	3'358	365'675'200	48'549'125
120.100 - 140.000	1'821	235'018'400	33'432'042
140.100 - 160.000	992	147'862'300	22'163'645
160.100 - 180.000	589	99'852'200	15'674'401
180.100 - 200.000	337	63'788'700	10'358'320
200.100 - 250.000	474	105'122'800	17'843'863
250.100 - 300.000	198	54'078'700	9'708'921
300.100 - 400.000	192	65'560'800	12'314'100
400.100 - 500.000	79	35'206'400	6'599'007
500.100 - 600.000	33	18'139'300	3'340'359
600.100 - 700.000	32	20'487'800	3'861'950
plus de 700.000	49	62'138'000	11'713'013
Sous-totaux	37'520	2'875'221'400	353'430'822
Prestations en capital	2'507	198'809'200	8'289'662
TOTAUX	40'027	3'074'030'600	361'720'484

Nombre de contribuables célibataires, veufs, séparés, divorcés, matière imposable et impôt dû classés par catégories de revenu imposable

Catégories de revenu	Nombre	Revenu imposable	Impôt dû
moins de 100	11'181	0	0
100 - 2.000	2'024	2'062'600	52'006
2.100 - 4.000	1'757	5'348'100	110'430
4.100 - 6.000	1'679	8'405'000	148'292
6.100 - 8.000	1'350	9'542'500	216'753
8.100 - 10.000	1'245	11'247'200	295'447
10.100 - 12.000	1'347	14'952'100	396'436
12.100 - 14.000	1'408	18'414'000	560'867
14.100 - 16.000	1'719	25'872'500	828'616
16.100 - 18.000	1'679	28'647'300	1'152'265
18.100 - 20.000	1'776	33'868'200	1'544'747
20.100 - 22.000	2'141	45'127'600	2'412'648
22.100 - 24.000	2'003	46'154'900	2'778'952
24.100 - 26.000	1'897	47'363'300	3'132'363
26.100 - 28.000	1'716	46'396'200	3'298'255
28.100 - 30.000	1'703	49'473'400	3'859'856
30.100 - 35.000	4'410	143'666'900	12'364'553
35.100 - 40.000	4'295	161'334'600	15'556'034
40.100 - 45.000	4'386	186'711'100	19'877'143
45.100 - 50.000	3'912	185'658'800	21'108'223
50.100 - 55.000	3'149	165'007'300	19'863'487
55.100 - 60.000	2'433	139'716'400	17'424'542
60.100 - 65.000	1'906	118'961'200	15'417'373
65.100 - 70.000	1'300	87'725'200	11'733'929
70.100 - 75.000	967	69'998'100	9'617'881
75.100 - 80.000	775	60'045'100	8'444'260
80.100 - 100.000	1'658	146'723'000	21'809'650
100.100 - 120.000	627	68'469'600	10'861'835
120.100 - 140.000	291	37'571'400	6'232'701
140.100 - 160.000	168	25'053'400	4'378'274
160.100 - 180.000	102	17'223'100	3'096'048
180.100 - 200.000	69	13'130'600	2'393'325
200.100 - 250.000	86	19'157'800	3'570'029
250.100 - 300.000	48	13'187'000	2'471'715
300.100 - 400.000	54	18'404'300	3'435'161
400.100 - 500.000	15	6'754'300	1'273'186
500.100 - 600.000	11	5'982'700	1'127'739
600.100 - 700.000	3	1'872'400	352'947
plus de 700.000	15	19'290'100	3'636'184
Sous-totaux	67'305	2'104'519'300	236'834'152
Prestations en capital	1'338	86'857'400	3'551'370
TOTAUX	68'643	2'191'376'700	240'385'522

Nombre de contribuables, matière et impôt dû par catégories de fortune nette et de fortune imposable

CATEGORIES	FORTUNE NETTE		FORTUNE IMPOSABLE		IMPOT DU
	Nombre	Matière	Nombre	Matière	
moins de 1.000	36'011	77'064	36'770	84'483	6
1.000 - 20.000	21'190	174'184'997	21'820	178'766'111	13'974
21.000 - 40.000	8'261	243'652'200	8'509	251'038'700	39'043
41.000 - 60.000	5'265	262'531'569	5'343	266'427'808	82'509
61.000 - 80.000	3'719	261'084'964	3'757	263'586'233	202'729
81.000 - 100.000	3'006	272'091'653	3'001	271'087'542	283'492
101.000 - 150.000	5'438	675'286'550	5'489	681'596'594	1'233'544
151.000 - 200.000	3'910	680'836'953	3'878	675'563'294	1'635'989
201.000 - 250.000	2'960	664'570'825	2'932	658'414'297	1'865'815
251.000 - 300.000	2'186	602'747'461	2'103	579'576'447	1'804'809
301.000 - 350.000	1'761	571'497'836	1'719	557'756'772	1'850'879
351.000 - 400.000	1'457	545'793'453	1'405	525'864'014	1'858'323
401.000 - 450.000	1'152	489'254'936	1'069	453'418'161	1'700'369
451.000 - 500.000	968	460'026'014	882	418'765'147	1'664'756
501.000 - 600.000	1'414	774'234'328	1'300	710'325'917	2'915'121
601.000 - 700.000	1'025	663'766'081	898	582'061'750	2'504'240
701.000 - 800.000	777	580'253'814	659	492'294'711	2'205'221
801.000 - 900.000	566	479'389'800	463	392'108'489	1'813'466
901.000 - 1.000.000	495	471'921'919	424	403'830'472	1'885'902
1.001.000 - 1.500.000	1'268	1'539'450'706	1'018	1'232'323'331	5'763'548
1.501.000 - 2.000.000	565	972'364'036	441	761'448'442	3'557'833
2.001.000 - 2.500.000	350	780'883'336	257	572'916'469	2'681'249
2.501.000 - 3.000.000	254	695'896'172	178	487'227'053	2'280'179
3.001.000 - 4.000.000	260	892'394'117	164	561'037'239	2'625'654
4.001.000 - 5.000.000	161	713'822'633	98	429'168'064	2'004'804
plus de 5.000.000	406	5'265'078'117	248	2'939'647'188	13'757'549
Participation extraordinaire sur fortune	(11'239)*				12'791'423
TOTAUX	104'825	19'733'091'534	104'825	15'346'334'728	71'022'426

* compris dans les catégories ci-dessus

La fortune nette totale que possède un contribuable est également la fortune déterminante pour le taux. Elle correspond au total de ses actifs, diminué des dettes.

La fortune imposable s'obtient en retranchant de la fortune nette totale la part non imposable des actions neuchâtelaises et les actifs situés hors du canton.

Nombre de contribuables mariés (splitting 55 %), matière et impôt dû par catégories de fortune nette et de fortune imposable

CATEGORIES	FORTUNE NETTE		FORTUNE IMPOSABLE		IMPOT DU
	Nombre	Matière	Nombre	Matière	
moins de 1.000	8'974	16'458	9'206	18'533	3
1.000 - 20.000	5'083	44'742'975	5'470	47'702'519	5'321
21.000 - 40.000	2'790	83'513'683	2'934	87'834'000	13'778
41.000 - 60.000	2'152	108'062'914	2'243	112'628'686	22'199
61.000 - 80.000	1'694	119'075'978	1'699	119'451'700	23'764
81.000 - 100.000	1'495	135'235'747	1'498	135'325'786	39'409
101.000 - 150.000	2'759	343'887'731	2'793	347'899'897	431'552
151.000 - 200.000	2'070	360'964'392	2'086	364'162'761	741'199
201.000 - 250.000	1'611	361'766'533	1'615	363'153'428	898'685
251.000 - 300.000	1'178	324'551'289	1'167	321'598'539	874'838
301.000 - 350.000	976	316'760'811	973	315'969'058	924'191
351.000 - 400.000	873	327'197'125	840	314'575'272	990'816
401.000 - 450.000	710	301'496'683	645	273'595'081	921'751
451.000 - 500.000	549	260'752'972	523	248'392'000	890'705
501.000 - 600.000	884	483'920'286	836	455'892'394	1'734'896
601.000 - 700.000	605	392'099'628	553	358'535'178	1'463'607
701.000 - 800.000	483	360'392'025	414	308'684'328	1'349'568
801.000 - 900.000	336	284'404'253	283	239'798'031	1'101'362
901.000 - 1.000.000	309	294'490'458	284	270'151'853	1'261'504
1.001.000 - 1.500.000	759	922'432'136	590	714'782'172	3'341'455
1.501.000 - 2.000.000	336	576'078'069	275	472'573'600	2'205'930
2.001.000 - 2.500.000	207	462'414'842	151	338'360'564	1'583'527
2.501.000 - 3.000.000	171	469'656'983	120	328'677'500	1'538'167
3.001.000 - 4.000.000	167	571'357'033	104	351'553'972	1'645'272
4.001.000 - 5.000.000	95	419'602'917	60	262'981'569	1'227'052
plus de 5.000.000	254	3'269'634'275	158	1'925'882'713	9'013'130
Participation extraordinaire sur fortune	(5226)*				7'317'754
TOTAUX	37'520	11'594'508'196	37'520	9'080'181'134	41'561'435

* compris dans les catégories ci-dessus

Nombre de contribuables, célibataires, veufs, séparés, divorcés, matière et impôt dû par catégories de fortune nette et de fortune imposable

CATEGORIES	FORTUNE NETTE		FORTUNE IMPOSABLE		IMPOT DU
	Nombre	Matière	Nombre	Matière	
moins de 1.000	27'037	60'606	27'564	65'950	3
1.000 - 20.000	16'107	129'442'022	16'350	131'063'592	8'653
21.000 - 40.000	5'471	160'138'517	5'575	163'204'700	25'265
41.000 - 60.000	3'113	154'468'656	3'100	153'799'122	60'310
61.000 - 80.000	2'025	142'008'986	2'058	144'134'533	178'965
81.000 - 100.000	1'511	136'855'906	1'503	135'761'756	244'083
101.000 - 150.000	2'679	331'398'819	2'696	333'696'697	801'992
151.000 - 200.000	1'840	319'872'561	1'792	311'400'533	894'790
201.000 - 250.000	1'349	302'804'292	1'317	295'260'869	967'131
251.000 - 300.000	1'008	278'196'172	936	257'977'908	929'970
301.000 - 350.000	785	254'737'025	746	241'787'714	926'688
351.000 - 400.000	584	218'596'328	565	211'288'742	867'506
401.000 - 450.000	442	187'758'253	424	179'823'081	778'618
451.000 - 500.000	419	199'273'042	359	170'373'147	774'051
501.000 - 600.000	530	290'314'042	464	254'433'522	1'180'226
601.000 - 700.000	420	271'666'453	345	223'526'572	1'040'633
701.000 - 800.000	294	219'861'789	245	183'610'383	855'653
801.000 - 900.000	230	194'985'547	180	152'310'458	712'104
901.000 - 1.000.000	186	177'431'461	140	133'678'619	624'398
1.001.000 - 1.500.000	509	617'018'569	428	517'541'158	2'422'093
1.501.000 - 2.000.000	229	396'285'967	166	288'874'842	1'351'903
2.001.000 - 2.500.000	143	318'468'494	106	234'555'906	1'097'722
2.501.000 - 3.000.000	83	226'239'189	58	158'549'553	742'012
3.001.000 - 4.000.000	93	321'037'083	60	209'483'267	980'382
4.001.000 - 5.000.000	66	294'219'717	38	166'186'494	777'753
plus de 5.000.000	152	1'995'443'842	90	1'013'764'476	4'744'418
Participation extraordinaire sur fortune	(6'013)*				5'473'669
TOTAUX	67'305	8'138'583'338	67'305	6'266'153'594	29'460'991

* compris dans les catégories ci-dessus

10. SERVICE JURIDIQUE

10.1. Présentation

Le service juridique de l'Etat regroupe l'ensemble des juristes qui travaillent pour le Conseil d'Etat et les départements. Il représente le centre de ressources juridiques de l'administration cantonale. Rattaché au Département de la justice, de la sécurité et des finances, le service juridique est un service transversal et tient à disposition de l'ensemble de l'administration cantonale ses compétences en matière juridiques. Il offre aussi soutien et conseils juridiques au Grand Conseil, à son bureau, à sa présidence et à ses commissions.

L'année 2007 a été marquée par plusieurs chantiers d'importance. Les travaux entrepris en vue de la définition d'une nouvelle organisation judiciaire cantonale se sont poursuivis de manière intense, tout d'abord au sein du projet Marguerite, puis dans le cadre de la nouvelle commission "Organisation judiciaire".

Un investissement en temps substantiel et un engagement important ont seuls permis l'adaptation en temps utile de l'organisation judiciaire et de la législation neuchâteloise à la loi fédérale sur la partie générale du droit des assurances sociales (LPGA).

La préparation du transfert de la gestion du Recueil de la législation neuchâteloise, effective dès le 1^{er} janvier 2008, a également occupé l'année 2007.

Il convient de saluer l'engagement remarquable et le haut degré de flexibilité dont ont une nouvelle fois fait preuve les collaboratrices et collaborateurs du service juridique et qui seuls ont permis de faire face aux tâches importantes et aux nombreux dossiers que le service a eus à traiter en 2007. Cet engagement mérite d'autant plus d'être souligné qu'il intervient souvent dans des conditions difficiles dues au nombre des affaires à traiter et à de très fortes contraintes temporelles. Qu'ils en soient ici particulièrement remerciés.

10.2. Organisation du service

La composition du service juridique a connu plusieurs modifications au cours de l'année. Deux collaboratrices du secrétariat sont parties à la retraite à fin février, respectivement à fin décembre. Un collaborateur a terminé son emploi de durée déterminée à fin décembre. Une nouvelle secrétaire a commencé son activité en octobre.

Au 31 décembre 2007, l'effectif du service représentait 18,5 postes équivalents plein temps (EPT), y compris un poste de juriste engagé pour une durée déterminée (1 EPT) et un poste vacant au secrétariat (0,6 EPT). Les postes attribués au service juridique étaient occupés par 25 personnes. La représentation des sexes, la répartition des fonctions et l'évolution de l'effectif ressortent des tableaux ci-dessous.

<i>Effectif au 31.12.2007</i>	<i>Femmes</i>	<i>Hommes</i>	<i>Personnel juridique</i>	<i>Secrétariat</i>	<i>Effectif total</i>
Personnes	17	8	19	6	25
EPT	11	6,9	13,8	4,7	18,5

Compte tenu des départs intervenus au 31 décembre 2007, la situation de l'effectif se présente comme suit au 1^{er} janvier 2008, sans tenir compte des nouvelles tâches transmises au service juridique:

<i>Effectif au 01.01.2008</i>	<i>Femmes</i>	<i>Hommes</i>	<i>Personnel juridique</i>	<i>Secrétariat</i>	<i>Effectif total</i>
Personnes	16	7	18	5	23
EPT	10,2	5,9	12,4	3,7	16,1

En tenant compte des nouvelles tâches transmises au service juridique au 1^{er} janvier 2008 (gestion du RSN, gestion des recours), l'effectif au début 2008 se présente comme suit:

<i>Effectif au 01.01.2008 avec reprise de nouvelles tâches</i>	<i>Femmes</i>	<i>Hommes</i>	<i>Personnel juridique</i>	<i>Secrétariat</i>	<i>Effectif total</i>
Personnes	17	7	18	6	24
EPT	11,3	5,9	12,4	4,8	17,2

Le service juridique pouvait aussi compter, au 31 décembre 2007, sur l'activité d'une secrétaire au bénéfice d'un emploi temporaire (50%).

Le collaborateur scientifique (100%) engagé dans le cadre du projet Marguerite a quitté le service juridique à fin février pour un nouvel emploi au sein d'une autre administration cantonale. Une collaboratrice scientifique (50%) engagée dans le cadre de la commission "Organisation judiciaire" a débuté en septembre.

Le service juridique s'engage concrètement en faveur de la formation professionnelle. La stagiaire présente au 31 décembre 2006 a terminé à fin juin son stage de 39 semaines et a passé avec succès les épreuves d'obtention de la maturité professionnelle commerciale. Au mois d'août, et pour la quatrième année consécutive, une nouvelle jeune fille a commencé auprès du service juridique son stage nécessaire à l'obtention de la maturité professionnelle commerciale.

En 2007, le service juridique a aussi poursuivi son engagement en faveur de juristes en recherche d'emploi. Trois juristes ont été accueillis – pour des périodes variables – en emploi temporaire. Encadrées par le personnel du service, ces personnes ont pu acquérir une expérience professionnelle dont elles ont utilement pu se prévaloir dans leurs recherches d'emploi. La personne présente au 31 décembre 2006 a trouvé un emploi au sein de l'administration fédérale, un deuxième juriste a quitté le service pour exercer une activité indépendante, et le troisième était encore présent au 31 décembre.

Depuis 2004, le service a accueilli treize personnes en emploi temporaire. Seules deux d'entre elles n'avaient pas d'emploi à l'échéance de leur engagement. Sur les onze autres, neuf ont trouvé un emploi hors de l'administration cantonale. Il faut y voir la démonstration éclatante de l'effet bénéfique d'une expérience professionnelle de quelques mois au service juridique, dans un environnement exigeant et stimulant et au contact d'une équipe engagée, compétente et motivée.

10.3. Missions et activités du service juridique

Missions

Les missions du SJEN découlent des **textes réglementaires** suivants:

- loi sur l'organisation du Conseil d'Etat et de l'administration cantonale, du 22 mars 1983;
- règlement d'organisation du Département de la justice, de la sécurité et des finances, du 20 février 2006;
- arrêté concernant le service juridique de l'Etat, du 13 mai 1981;
- arrêté sur l'organisation de la réforme de l'Etat, du 8 mars 2006.

Aux termes de ces textes, le service juridique a notamment pour **missions**:

- le traitement de l'ensemble des problèmes de droit qui se posent à l'Etat et à ses établissements;
- le soutien juridique au Grand Conseil;
- le préavis sur les rapports présentés par les départements au Conseil d'Etat;

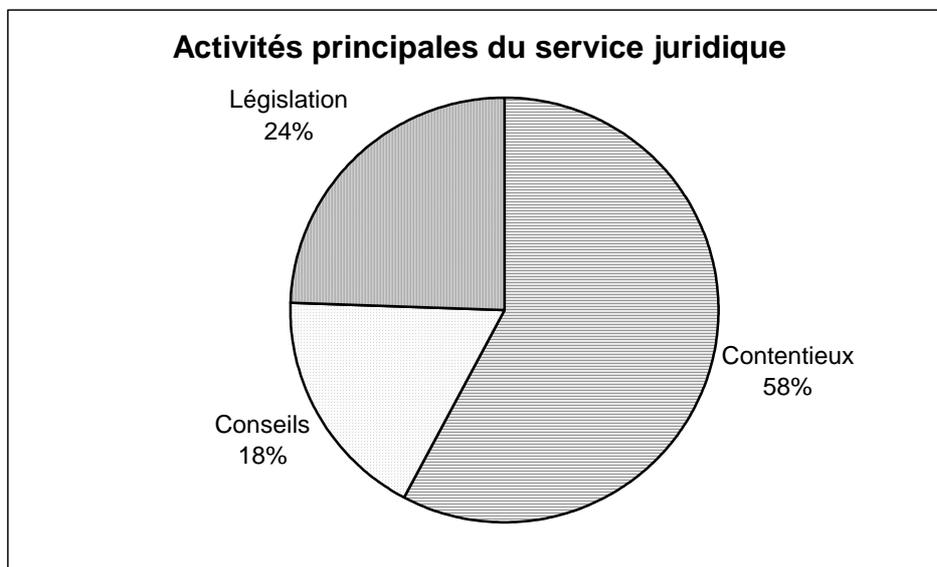
- l'administration de la bibliothèque juridique de l'Etat.

Le service juridique s'acquitte de ses missions en particulier par les **activités** qu'il déploie sous les formes suivantes:

- conseils et avis de droit;
- instruction de réclamations, de plaintes et de recours, et préparation de décisions;
- élaboration et modifications d'actes législatifs ou réglementaires;
- élaboration de projets de réponse aux consultations fédérales;
- représentation de l'Etat devant les juridictions administratives, cas échéant civiles ou pénales.

Activités

Les activités principales du service juridique sont réparties dans les domaines du contentieux, du conseil et de la législation. Leur importance relative s'apprécie selon le tableau suivant.



Activités en matière de contentieux

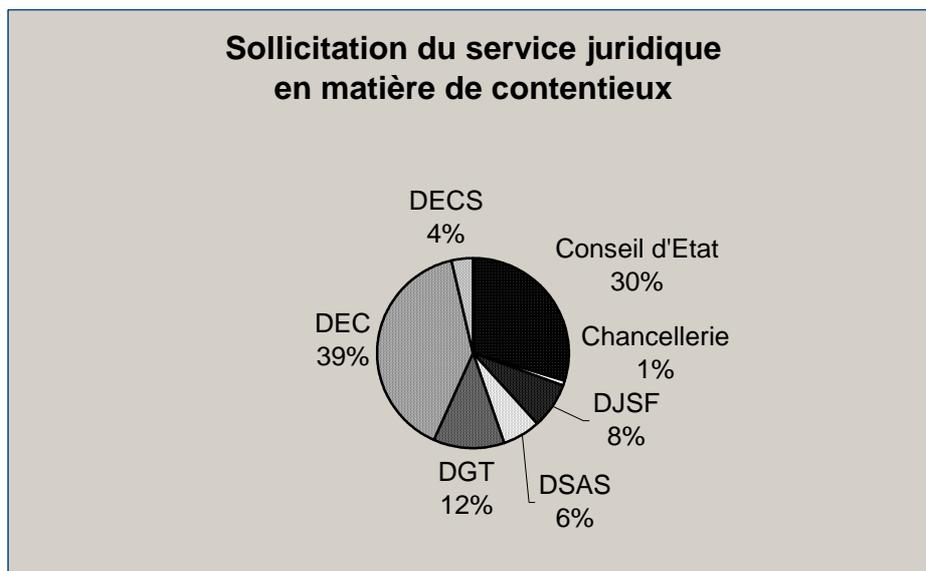
L'instruction des recours administratifs et des plaintes LP, adressés aux départements, au Conseil d'Etat et à la chancellerie d'Etat, ainsi que la rédaction de projets de décisions sur recours relèvent des prestations du service juridique en matière de contentieux. Le service prépare également des projets de décisions que le Conseil d'Etat ou les chefs de département sont appelés à prendre en première instance.

Les domaines principaux dans lesquels des décisions finales ont été prises ressortent du tableau suivant:

	<i>Domaine</i>	<i>Nombre de dossiers entrés</i>	<i>Nombre de décisions signées</i>	<i>Nombre de dossiers en suspens au 31 décembre</i>
Conseil d'Etat	Droits politiques	1	1	0
	Aménagement du territoire et constructions	73	64	46
Chancellerie	Droits politiques	2	2	0
DJSF	Affaires pénitentiaires	20	14	8
	Détention injustifiée	3	2	3
	Responsabilité de l'Etat	19	13	19
	Police du feu	4	3	3
	Affaires communales	1	1	0
	Détention d'armes	4	3	2
	Sûreté intérieure (LMSI)	1	0	1
	Impôts et taxes	5	2	5
DSAS	Assurance-maladie	15	10	15
	Aide sociale	15	9	9
	Bourses d'études	26	20	10
	Santé publique	3	9	2
	Aide aux victimes d'infraction	25	32	19
DGT	Circulation routière	60	56	33
	Signalisation routière	6	13	8
	Protection de l'environnement	5	4	4
DEC	Séjour des étrangers	88	113	61
	Assurance-chômage	59	66	15
	Main d'œuvre étrangère	5	1	5
	Office de surveillance	2	0	2
	Plaintes LP	59	65	10
	Caisse de compensation	22	16	16
	Commerce et patentes	4	3	3
	Affaires vétérinaires	2	1	1
	Registre du commerce	1	3	0
DECS	En matière d'examens, demandes de congé, mémoires de maturité, etc...	31	37	19
Total		561	563	319

Ce tableau ne tient pas compte des décisions incidentes (demandes d'avances de frais, ordonnances de suspension et autres décisions procédurales). Le service juridique va consolider les instruments statistiques à sa disposition en matière de contentieux.

Le temps consacré aux différents demandeurs de la prestation "contentieux" se répartit selon le tableau suivant:



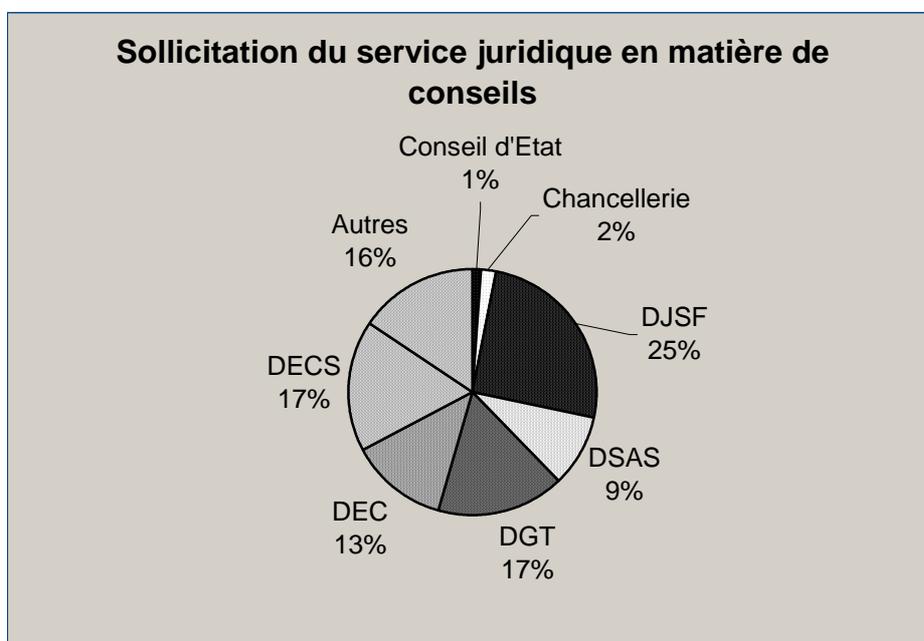
Activité en matière de conseils

Le service juridique conseille, oralement ou sous forme d'avis de droit, le Grand Conseil, sa présidence, son bureau et ses commissions ainsi que le Conseil d'Etat, les départements, la chancellerie d'Etat et les unités administratives qui leur sont subordonnées.

L'organisation mise en place permet à chaque entité de l'administration cantonale de disposer au sein du service juridique d'un répondant prêt à l'assister en cas de besoin.

Le service juridique est fréquemment sollicité par des personnes privées ou des collectivités publiques sur des questions juridiques. A ce propos, il importe de préciser que le service juridique de l'Etat n'est pas une permanence juridique. Il n'est pas à la disposition des particuliers ou d'autres collectivités publiques pour leur fournir des renseignements juridiques. Il n'entre pas non plus dans ses attributions de répondre aux interrogations que peuvent se poser les fonctionnaires cantonaux dans leurs relations avec l'Etat.

Le temps consacré aux différents demandeurs de la prestation "conseils" se répartit selon le tableau suivant:



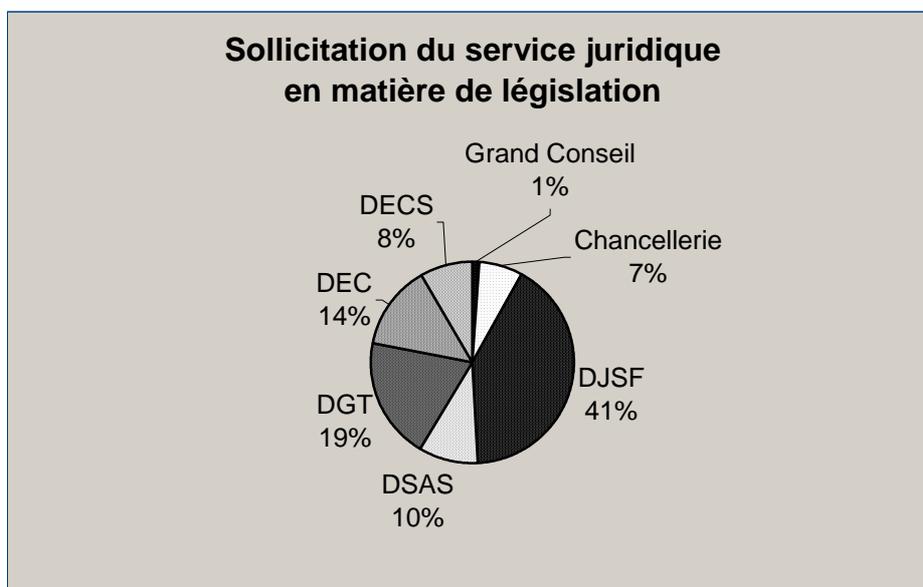
Activité en matière de législation

Le service juridique offre son soutien juridique et son expertise légistique dans le cadre de la conception et de la rédaction de textes législatifs et réglementaires. Il intervient principalement à la demande du Conseil d'Etat et des départements, de la chancellerie d'Etat et des unités administratives qui leur sont subordonnées, mais aussi du Grand Conseil, de son bureau, de sa présidence et de ses commissions, ainsi que des établissements de l'Etat.

Le service juridique assume ainsi la fonction de service de législation de l'administration cantonale. La complexité croissante des textes comprenant des règles de droit et l'accroissement du corpus législatif commandent impérativement une vérification systématique des projets de législation tant sous l'angle formel que sous l'angle de leur légalité. Cette vérification nécessite une vue d'ensemble de la législation et une expertise en légistique, deux éléments qui caractérisent le service juridique. Pour rappel, toute élaboration ou modification de textes légaux ou réglementaires doit être signalée au service juridique ou, selon le domaine, à l'un des juristes spécialisés travaillant dans un autre service de l'administration cantonale. Les juristes consultés se prononcent sur leur participation éventuelle à l'élaboration des textes. Dans tous les cas, le texte final doit être soumis aux juristes consultés pour accord avant son adoption par les autorités compétentes. Le contrôle porte sur la forme et la légalité. Les instructions du service juridique de l'Etat concernant l'élaboration et la rédaction des textes légaux et réglementaires, du 1^{er} janvier 2003, contiennent les principes de base permettant d'unifier la forme de la législation neuchâteloise dans un souci d'efficacité et de clarté. Elles sont disponibles sur le site intranet de l'Etat à l'adresse suivante: http://intranet.ne.ch/sites/intranet/CHAN/SGCN/DocumentsPartages/ModelesLegisRapports/Instructions_ServJur.doc.

Le service juridique participe à l'élaboration de l'ensemble des textes légaux ou réglementaires. Les lois et les décrets adoptés par le Grand Conseil ainsi que les arrêtés et les règlements adoptés par le Conseil d'Etat sont disponibles sur internet à l'adresse suivante: <http://www.ne.ch/neat/site/jsp/rubrique/rubrique.jsp?StyleType=bleu&CatId=3767>.

Le temps consacré aux différents demandeurs de la prestation "législation" se répartit selon le tableau suivant:



Parmi les principaux chantiers législatifs qui ont occupé le service juridique en 2007, on peut citer les projets suivants:

Police neuchâteloise

Le projet de loi sur la police neuchâteloise avait fortement sollicité le service juridique pendant l'année 2006. Adopté par le Conseil d'Etat, le rapport 06.026 avait été renvoyé par le Grand Conseil à une commission ad-hoc. Accompagnée d'une collaboratrice du service juridique, cette commission "Police" a examiné le projet de loi au cours de dix séances, et a adopté son rapport au début 2007. La loi a été adoptée par le Grand Conseil le 20 février 2007. Elle est entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2007.

Le rapport 06.026 du Conseil d'Etat est disponible sur internet à l'adresse suivante:
<http://www.ne.ch/neat/site/jsp/rubrique/rubrique.jsp?StyleType=bleu&DocId=16292>.

Le rapport 06.026 de la commission "Police" est disponible sur internet à l'adresse suivante:
<http://www.ne.ch/neat/site/jsp/rubrique/rubrique.jsp?StyleType=bleu&DocId=17240>.

Organisation judiciaire et procédure administrative

La loi fédérale sur la partie générale du droit des assurances sociales (LPGA) est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2003. Elle nécessitait des changements dans l'organisation judiciaire cantonale puisqu'elle exigeait que les cantons mettent en place dans un délai de cinq ans après son entrée en vigueur, soit jusqu'au 1^{er} janvier 2008 au plus tard, un Tribunal cantonal des assurances en tant qu'instance unique de recours contre les décisions en matière d'assurances sociales.

Le 7 novembre 2007, le Grand Conseil a adopté les modifications légales nécessaires à l'adaptation de l'organisation judiciaire et de la procédure administrative neuchâteloises à la LPGA. L'adaptation essentielle a consisté à créer une deuxième cour – appelée cour des assurances sociales – au sein du Tribunal administratif et à augmenter l'effectif du Tribunal administratif de 1,5 postes. En même temps, le Grand Conseil a voté les moyens nécessaires à la mise à jour du contentieux pendant devant le Tribunal administratif, en le dotant de deux postes de juges pour une durée de dix-huit mois.

Ces modifications légales ont aussi permis au Grand Conseil de donner suite au postulat 03.142 du groupe PopEcoSol "Pour une harmonisation des délais de recours cantonaux avec ceux du droit fédéral" en portant de vingt à trente jours le délai de recours général prévu dans la loi sur la procédure et juridiction administratives (LPJA), du 27 juin 1979.

Le rapport 07.051 du Conseil d'Etat est disponible sur internet à l'adresse suivante:
<http://www.ne.ch/neat/site/jsp/rubrique/rubrique.jsp?StyleType=bleu&DocId=20192>

Exécution des peines et mesures

L'adoption, le 3 octobre 2007, de la loi sur l'exécution des peines privatives de liberté et des mesures pour les personnes adultes (LPMA) a permis au canton de Neuchâtel de se doter de structures et d'infrastructures pénitentiaires conformes aux normes et à la jurisprudence fédérales et internationales en matière d'application et d'exécution des sanctions pénales, tout en améliorant considérablement la sécurité des détenus, des agents de détention, ainsi que de la population du canton. L'adoption de cette loi s'est inscrite également dans le cadre de l'entrée en vigueur, le 1^{er} janvier 2007, de la nouvelle partie générale du code pénal qui a entraîné une profonde modification du système des sanctions. Enfin, la LPMA est à mettre en relation avec l'adhésion du canton de Neuchâtel au Concordat latin sur la détention pénale des adultes.

Le rapport 07.042 du Conseil d'Etat est disponible sur internet à l'adresse suivante:
<http://www.ne.ch/neat/site/jsp/rubrique/rubrique.jsp?StyleType=bleu&DocId=19956>.

Suite à l'adoption de la LPMA, le Conseil d'Etat a adopté, le 19 décembre 2007, l'arrêté l'exécution des peines privatives de liberté et des mesures pour les personnes adultes (APMA).

Nouvelle péréquation financière RPT

La réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT) est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2008. Tout au long de 2007, le service a été sollicité par les départements et services concernés par la RPT, en vue de l'adaptation de la législa-

tion cantonale pertinente. Ces modifications ont touché des domaines variés, comme l'indique la liste des rapports adressés par le Conseil d'Etat au Grand Conseil dans le cadre de la RPT:

- 07.030 projet de loi d'introduction de la loi fédérale sur les prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI (LCPC)
- 07.031 projet de loi portant modification de la loi cantonale sur les transports publics (LTP)
- 07.032 projet de loi portant modification de la loi cantonale sur la mensuration officielle (LCMO)
- 07.033 projet de loi portant modification de la loi sur les eaux
- 07.034 projet de loi concernant l'entretien des routes nationales (LERN)
- 07.035 projet de loi sur les routes nationales, ainsi que sur les routes principales et autres routes bénéficiant de contributions de la Confédération (LRNRP)
- 07.036 projet de loi portant modification de la loi cantonale sur les forêts
- 07.037 projet de loi portant modification de la loi cantonale sur la faune sauvage
- 07.038 projet de loi portant modification de la loi cantonale sur la protection de la nature
- 07.048 projet de loi portant modification de la loi concernant la répartition de la part du canton au produit de l'impôt fédéral direct (LRIFD)

Ces rapports sont disponibles sur internet à l'adresse suivante:

<http://www.ne.ch/neat/site/jsp/rubrique/rubrique.jsp?StyleType=bleu&DocId=20192>.

Il convient de mentionner également, pour être complet en matière d'activité du service juridique en relation avec la RPT, l'adoption par le Conseil d'Etat du règlement transitoire d'exécution de la loi fédérale concernant l'adoption et la modification d'actes dans le cadre de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT) en matière de formation scolaire spéciale (REFOSCOS).

Consultations fédérales

Dans le cadre de son activité en matière de législation, le service juridique prépare de nombreuses réponses adressées aux autorités fédérales (Conseil fédéral, Chancellerie fédérale, départements fédéraux, offices de l'administration fédérale) ou intercantionales dans le cadre de procédures de consultations.

Le texte des réponses aux consultations fédérales est disponible sur internet à l'adresse suivante:

<http://www.ne.ch/neat/site/jsp/rubrique/rubrique.jsp?StyleType=bleu&CatId=2251>

Recueil systématique de la législation neuchâteloise RSN

L'activité du service juridique en matière de législation comprend aussi sa contribution à la gestion du RSN. L'année 2007 a été marquée par les travaux de préparation nécessaires à la reprise par le service juridique, dès le 1^{er} janvier 2008, de l'organisation et de la publication du RSN. Jusqu'au 31 décembre 2007, cette tâche a été assumée par le service du Grand Conseil.

Le Recueil systématique de la législation neuchâteloise est disponible sur internet à l'adresse suivante:

<http://www.ne.ch/neat/site/jsp/rubrique/rubrique.jsp?StyleType=bleu&CatId=2151>.

Projet Marguerite

Au début 2007, à l'issue d'un processus inhabituel et novateur qui a permis d'associer à la discussion les pouvoirs législatif, judiciaire et exécutif, le Grand Conseil a adopté trois projets de loi importants élaborés par les groupes de travail respectifs de la Marguerite et qui avaient été discutés, amendés et adoptés par la commission législative.

Les rapports de la commission législative sont disponibles sur internet à l'adresse suivante:

<http://www.ne.ch/neat/site/jsp/rubrique/rubrique.jsp?StyleType=bleu&DocId=17004>.

Ces trois lois importantes, constituant le premier paquet de la Marguerite en vue d'une nouvelle organisation judiciaire cantonale, sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2008. Elles sont brièvement exposées ci-dessous:

Conseil de la magistrature

La loi instituant un Conseil de la magistrature (LCM) a pour objet la mise en place d'une autorité de surveillance des autorités judiciaires et des magistrats de l'ordre judiciaire. La loi confère à cette autorité judiciaire un rôle juridictionnel et la charge de trancher en instance cantonale unique les litiges relevant de ses compétences. La mise en place du Conseil de la magistrature complète la loi sur la haute surveillance – qui définit les compétences du Grand Conseil en matière de haute surveillance sur la gestion des autorités judiciaires – et parachève les réformes institutionnelles dans ce domaine.

L'instauration d'un Conseil de la magistrature a nécessité une modification de la Constitution cantonale, qui a été acceptée par le peuple le 17 juin 2007 par 77% des votants.

Statut des magistrats

Par le biais d'une réforme ambitieuse et novatrice du statut des magistrats, trois objectifs sont visés:

a) introduction d'une mobilité générale dans la magistrature

La mobilité doit permettre à tous les magistrats élus aux fonctions judiciaires de remplir leur office et de se déplacer, lors d'une vacance, au sein du pouvoir judiciaire sans que le Grand Conseil tienne des élections judiciaires.

b) introduction d'une échelle de traitement unique pour tous les magistrats

La mise en œuvre de la mobilité au sein de la magistrature suppose l'abandon de toutes formes de hiérarchisation des fonctions au travers des traitements servis pour l'exercice de ces fonctions. L'introduction d'une échelle de traitement unique reflète le fait que les responsabilités que les magistrats assument dans leur fonction sont équivalentes et ne justifient pas un traitement salarial différent.

c) introduction de l'exercice des charges partielles de magistrat

Ce troisième objectif vise à permettre l'accès à la magistrature à nombre de personnes qui, n'envisageant qu'une occupation à temps partiel ou ayant d'autres occupations professionnelles, ne s'intéresseraient pas à la magistrature à défaut de possibilité d'exercer une charge partielle, au détriment du pouvoir judiciaire.

Collège des juges d'instruction

La création d'un Collège des juges d'instruction et l'attribution à son président des compétences nécessaires à réaliser une unification et une standardisation des pratiques suivies par les magistrats de l'instruction sont destinées à pallier les lacunes organisationnelles mises en évidence par les travaux de la CEP.

Commission Organisation judiciaire

La poursuite des travaux entrepris pour la réforme de l'organisation judiciaire neuchâteloise a montré la nécessité d'élargir l'approche participative initiée par le processus Marguerite. C'est ainsi que la structure de la Marguerite a été abandonnée au profit d'une commission Organisation judiciaire de 16 membres nommée par le chef du Département de la justice, de la sécurité et des finances en août 2007. Outre des magistrats et des représentants de l'administration, la nouvelle commission comprend cinq membres de la commission législative du Grand Conseil. La commission a pour mission de présenter jusqu'au printemps 2008 un avant-projet de rapport et de loi portant sur une nouvelle organisation judiciaire cantonale.

Présentation LexFind

Depuis le début de 2007, l'Institut du Fédéralisme de l'Université de Fribourg exécute un nouveau mandat que les directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police lui ont confié. Les nouvelles prestations de l'Institut s'appuient sur deux piliers: d'une part, grâce au projet LexFind (<http://www.lexfind.ch/>) le droit cantonal est répertorié dans une base de données électronique et peut être consulté en ligne de manière uniforme. D'autre part, l'Institut concentre ses activités sur l'élaboration d'avis de droit complexes et d'analyses de droit comparé.

Le 15 mai 2007, en collaboration avec l'Institut du Fédéralisme, le service juridique a eu le privilège d'organiser la présentation du projet LexFind au profit des juristes de l'administration cantonale et des magistrats de l'ordre judiciaire.

Journée de légistique

En collaboration avec l'Université de Neuchâtel, l'Université de Genève et les responsables romands et tessinois de légistique, le service juridique a organisé le 9 novembre 2007 un colloque de formation continue sous le titre "Guider les parlements et les gouvernements pour mieux légiférer? Le rôle des guides de légistique". Cette journée d'étude avait pour objectif de mettre en avant le rôle effectif des guides de légistique dans l'amélioration de la qualité de la législation. Plus de 80 spécialistes en provenance de Suisse et des pays voisins se sont réunis dans la salle du Grand Conseil pour écouter les présentations d'experts suisses et étrangers et échanger sur leurs expériences en matière de légistique. Il est prévu que les actes de cette journée fassent l'objet d'une publication.

11. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES (SRH)

11.1. Introduction

Comme durant les années précédentes, l'activité du SRH a été fortement influencée par tous les travaux de réforme engagés au sein de l'administration, ainsi que par les nombreux projets accompagnant ces réformes. Les multiples études, recherches, développements et activités qui en découlent sont très motivantes, mais également exigeantes pour le personnel du SRH, qui ne peut se permettre de sacrifier la qualité des travaux courants liés aux aspects ordinaires de la gestion des ressources humaines de l'Etat.

Parmi les nouveautés introduites en 2007, l'entrée en vigueur de la *Loi d'encouragement temporaire à la retraite anticipée pour le personnel soumis à la fonction publique* a généré une réorganisation importante de l'activité de tous les secteurs du SRH.

Sur un plan plus général, le SRH a conduit ou a été associé à plusieurs projets de portée générale concernant les ressources humaines. Parmi ces derniers citons la facturation des places de stationnement, le travail à domicile, l'introduction de mesures "famille et égalité", le programme d'emploi des jeunes, le nouveau système salarial des établissements spécialisés, la recherche d'une solution de crèche pour les enfants du personnel, la création de la caisse de pensions unique, la classification des fonctions de directeurs d'écoles, la mise en place d'un concept de santé et de sécurité à l'Etat, l'interdiction de la fumée dans les locaux de l'administration, la certification HES de deux programmes de formation interne à l'Etat, l'introduction du nouveau certificat annuel de salaire, le développement d'une solution de perception directe de l'impôt sur les traitements du personnel, ainsi que plusieurs modifications légales ou règlementaires touchant de manière importante les conditions de travail des titulaires de fonctions publiques.

Ces mandats ou développements internes ont occupé de manière intensive la direction et le personnel du SRH au cours de cette dernière année. Toutefois, les prestations du SRH ont pu être assumées à la satisfaction de ses partenaires grâce à la stabilité et à la régularité de son personnel.

Sur le plan des collaborations internes et interinstitutionnelles, l'année 2007 a été influencée par les exigences de rigueur inhérentes à cette période de réformes intensives. Certaines formalités administratives ont du être clarifiées ou renforcées, générant quelquefois irritation ou insatisfaction auprès de certaines entités administratives de l'Etat. Toutefois, ces procédures sont essentielles afin de garantir un traitement efficace, homogène et équitable des demandes émanant de tous nos partenaires internes et externes. De même, des bases documentaires et statistiques solides sont essentielles afin que le SRH puisse jouer son rôle de surveillance ou de conseil de manière efficace. Les nombreux préavis, propositions ou prises de positions que le service adresse au Conseil d'Etat ou aux différentes commissions du Grand Conseil nécessitent également des bases de connaissance solides pour qu'elles puissent être établies de manière fiable et objective. Le bilan intermédiaire à fin décembre 2007 concernant le projet de retraites anticipées démontre d'ailleurs bien que cette rigueur porte ses fruits.

11.2. Effectif du personnel

Analyse des effectifs et des mouvements de personnel

Pour la deuxième année consécutive, l'écart entre le nombre de postes au budget et le nombre de postes occupés se monte à plus d'une centaine de postes inoccupés. Ce constat s'explique à nouveau par la gestion rigoureuse des effectifs et du renouvellement des postes vacants. Les effets de

cette politique très stricte se traduisent par des réorganisations et de nouvelles procédures de gestion des prestations.

Comme indiqué dans le rapport de gestion de 2006, un suivi détaillé a été mis en place dès le 1^{er} janvier 2007. Ce dernier recense de manière précise tous les mouvements de personnel, tant en termes d'effectifs qu'en termes salariaux. Ce travail a permis de conclure que dans le domaine administratif (services et offices de l'Etat), l'écart moyen annuel entre budget et comptes représente une économie de 118.21 postes, pour environ 8 millions de francs.

Au chapitre des mouvements de personnel, il faut relever que l'entrée en vigueur de la *Loi d'encouragement temporaire à la retraite anticipée pour le personnel soumis à la fonction publique* a fortement influencé le taux de rotation, puisque ce sont 64 titulaires administratifs (représentant 66 contrats) qui ont profité de ce programme d'encouragement en 2007. L'impact de ce programme est donc très important puisque de 180 en 2006, le nombre de départs est passé à 228 en 2007. D'autres informations statistiques concernant les mouvements du personnel figurent dans le chapitre consacré au bureau de la mobilité interne.

Un taux de rotation global de 9.10% a été atteint en 2007, alors qu'il ne serait que de 6.55% sans les départs intervenus dans le cadre de l'encouragement à la retraite anticipée. Pour mémoire, ce même taux était de 6.4% en 2005 et de 6.8% en 2006, ce qui signifie que sans les départs générés par le projet de retraite anticipée, il serait resté stable.

Effectifs décembre 2007 SRH 28/01/2008	Effectifs décembre 2007						
	Postes complets	Postes partiels	Postes (total)	Effectif en équivalents (100%)	Budget 2007 en équivalents 100%	Ecart 2007 en équivalents 100%	
AUTORITES ET CHANCELLERIE							
Conseil d'Etat	1100	5	5	5.00	5.00		
Secrétariat	1150	8	3	11	9.50	11.10	-1.60
Service du Grand Conseil	1200	5	2	7	6.30	6.60	-0.30
Service du matériel et des imprimés	1250	14	3	17	16.20	10.80	5.40
Contrôle cantonal des finances	3150	8	2	10	8.80	9.30	-0.50
2007		40	10	50	45.80	42.80	3.00
2006					39.60	43.10	
Ecart 2006 -> 2007					6.20	-0.30	
JUSTICE, SECURITE ET FINANCES							
Secrétariat général	2010	5	1	6	5.60	5.00	0.60
Office d'organisation	3300	1	1	2	1.30	1.30	
Politique familiale et égalité	2011		1	1	0.50	2.10	-1.60
Service de la justice	2050	3	4	7	5.40	5.90	-0.50
Magistrats							
Tribunal cantonal	2051	9	2	11	9.70	9.00	0.70
Tribunaux de districts	2052	12		12	12.00	12.00	
Tribunal fiscal	2056		2	2	1.30	0.80	0.50
Autorité de conciliation	2053		2	2	1.50	1.50	
Ministère public	2054	3		3	3.00	2.00	1.00
Juges d'instruction	2055	5		5	5.00	5.00	
Tribunal cantonal (adm.)	2051	7	13	20	14.80	15.70	-0.90
Tribunaux de districts (adm.)	2052	21	21	42	34.18	34.35	-0.17
Tribunal fiscal (adm.)	2056		2	2	1.00	1.80	-0.80
Autorité de conciliation (adm.)	2053	1	3	4	3.00	3.00	
Ministère public (adm.)	2054	5	3	8	6.60	7.00	-0.40
Juges d'instruction (adm.)	2055	9	3	12	10.70	11.50	-0.80
Service pénitentiaire	2200	5	9	14	10.70	13.00	-2.30
Prison préventive, La CDF	2201	24	3	27	25.90	25.50	0.40
E.E.P. Bellevue, Gorgier	2203	31	2	33	32.00	34.50	-2.50
MET La Ronde	2204	7	1	8	7.50	7.50	
Service de probation	2220	5	8	13	9.95	10.05	-0.10
Police cantonale	2350	382	30	412	398.80	408.05	-9.25
Etablissements militaires: adm. & expl.	2551	25	2	27	26.27	25.90	0.37
Service sécurité civile et militaire	2600	13	7	20	17.12	19.00	-1.88
Service financier	3050	39	11	50	46.10	48.90	-2.80
Service des contributions	3100	86	20	106	97.80	108.15	-10.35
Service juridique	3200	7	19	26	18.40	18.50	-0.10
Service des ressources humaines	3250	6	16	22	14.10	15.30	-1.20
Service du traitement de l'information	3350	52	14	66	61.55	67.95	-6.40
Gérance des immeubles	3450	12		12	12.00	12.00	
Administration de la caisse de pensions	3500	8	7	15	13.00	9.60	3.40
Service des communes	3700	2	1	3	2.80	3.00	-0.20
2007		785	208	993	909.57	944.85	-35.28
2006					877.62	894.60	
Ecart 2006 -> 2007					31.95	50.25	
SANTE ET AFFAIRES SOCIALES							
Secrétariat	3010	3	2	5	4.00	4.00	
Service de la santé publique	2250	9	12	21	16.60	19.90	-3.30
Service de l'action sociale	3550	13	15	28	20.60	21.10	-0.50
Office des bourses	6011	1	3	4	2.50	2.00	0.50
Service de l'assurance maladie	3600	11	13	24	17.50	18.00	-0.50
Service des mineurs & tutelles	3650	21	53	74	55.60	55.60	
Service médico psychologique enfants adolesc.	6503	3	52	55	32.15	34.97	-2.82
Service des établissements spécialisés	3651	3	1	4	3.50	4.50	-1.00
2007		64	151	215	152.45	160.07	-7.62
2006					154.18	162.05	
Ecart 2006 -> 2007					-1.73	-1.98	
GESTION DU TERRITOIRE							
Secrétariat général	4010	2	3	5	3.50	3.50	
Office du logement	3402	2		2	2.00	2.00	
Office des transports	4011	3	2	5	4.00	3.30	0.70
Service des ponts et chaussées :							
Administration	4050	60	4	64	61.90	73.90	-12.00
Entretien et corr. des routes	4051	103	5	108	106.10	118.30	-12.20
Économie des eaux	4052	1		1	1.00	1.00	
Service de la protection de l'environnement	4100	23	7	30	26.65	27.60	-0.95
Service de l'énergie	4150	6	1	7	6.60	6.60	
Service de l'aménagement du territoire	4200	9	8	17	14.25	18.45	-4.20
Service de la géomatique et du registre foncier	4251	39	18	57	51.23	54.65	-3.42
Service des forêts, administration	4300	15	7	22	17.95	18.25	-0.30
Service des forêts, exploitation des bois	4301	8	2	10	9.55	10.55	-1.00

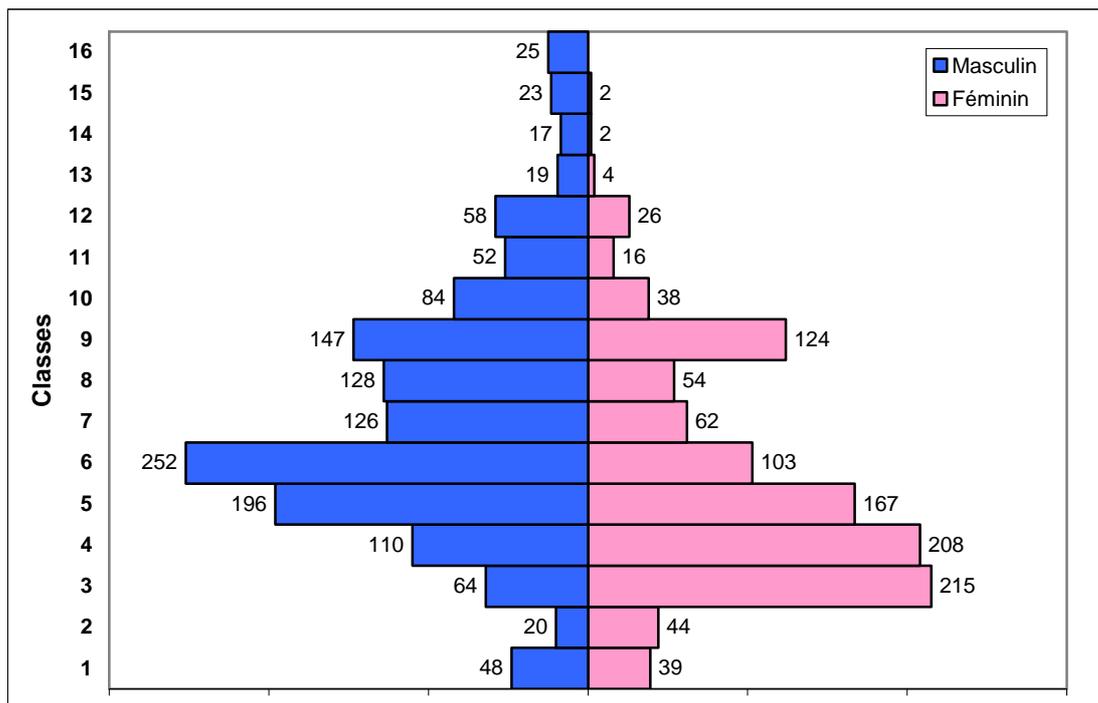
Effectifs décembre 2007 SRH 28/01/2008	Effectifs décembre 2007						
	Postes complets	Postes partiels	Postes (total)	Effectif en équivalents (100%)	Budget 2007 en équivalents 100%	Ecart 2007 en équivalents 100%	
ECONOMIE							
Secrétariat général	5010	6	2	8	7.20	6.50	0.70
Service de la migration	5014	43	34	77	64.24	65.65	-1.41
Bureau du délégué aux Étrangers	5017	8	5	13	11.45	9.89	1.56
Service de l'emploi + OFET + ORP	5050	75	28	103	93.43	105.90	-12.47
Service de promotion économique	5100	6		6	6.00	6.90	-0.90
Service de la consommation et affaires vétérinaire	5151	23	15	38	32.84	36.25	-3.41
Service de l'inspection & de la santé travail	5200	9		9	9.00	9.80	-0.80
Service de l'agriculture	5251	13	12	25	21.43	22.65	-1.22
Service du commerce et des patentes	5370	4	4	8	6.40	6.00	0.40
Poursuites, faillites	2100	50	6	56	54.10	56.00	-1.90
Registre du commerce	2102	4	1	5	4.80	4.50	0.30
Evologia	5400	9	4	13	10.45	10.30	0.15
Observatoire cantonal	5450					26.15	-26.15
CNIP	6305	24	17	41	35.20	31.60	3.60
2007		274	128	402	356.54	398.09	-41.55
2006					384.19	416.76	
Ecart 2006 -> 2007					-27.65	-18.67	
EDUCATION, CULTURE ET SPORTS							
Secrétariat général	6010	5	5	10	7.60	7.00	0.60
CAPPES	6014		6	6	1.90	1.90	
SOSP	6502	8	73	81	41.89	40.55	1.34
SEO	6200	11	12	23	18.08	19.28	-1.20
Office de l'enseignement spécialisé	6202	2	1	3	2.50		2.50
Bureau de l'informatique scolaire (BIS)	6013	3	10	13	8.38	7.63	0.75
Centre de psychomotricité	6504		17	17	8.75	8.30	0.45
SHER	6370	4	1	5	4.70	3.70	1.00
SFPL	6300	20	14	34	28.60	26.40	2.20
Centre de formation prof. métiers bâtiment:	6302	2	12	14	9.42	8.25	1.17
CPLN	6309	20	32	52	36.92	47.45	-10.53
CIFOM + Centre Pierre-Coulery	6310	35	35	70	55.42	58.68	-3.26
Lycée Denis de Rougemont	6252	4	6	10	7.70	8.30	-0.60
Lycée Blaise Cendrars	6253	1	8	9	6.45	6.85	-0.40
Lycée Jean-Piaget	6255	12	13	25	19.11	16.81	2.30
Service des affaires culturelles	6550	1	4	5	2.70	2.70	
Conservatoire de Neuchâtel	6554		9	9	4.05	4.35	-0.30
Conservatoire La CDF / Le Locle	6553		8	8	3.70	3.40	0.30
Serv. de prof. des monuments et sites	6600	2	9	11	7.30	7.30	
Service d'archéologie	6650	5	3	8	6.80	4.00	2.80
Parc et musée d'archéologie	6651	6	20	26	12.06	12.56	-0.50
Archéologie fouille A5	6652	14	13	27	22.98	18.00	4.98
Service des archives	6670	4	4	8	6.00	5.80	0.20
Service des sports :							
Administration	6700	4	6	10	7.00	7.80	-0.80
Panespo	6703					0.50	-0.50
2007		163	321	484	330.01	327.51	2.50
2006					331.38	340.31	
Ecart 2006 -> 2007					-1.37	-12.8	
ADMINISTRATION CANTONALE							
Autorité et chancellerie		40	10	50	45.80	42.80	3.00
Justice, sécurité et finances		785	208	993	909.57	944.85	-35.28
Santé et affaires sociales		64	151	215	152.45	160.07	-7.62
Gestion du territoire		400	120	520	464.78	513.53	-48.75
Economie		274	128	402	356.54	371.94	-15.40
Éducation, culture et sports		163	321	484	330.01	327.51	2.50
2007		1726	938	2664	2'259.16	2'360.70	-101.54
2006		1746	937	2683	2'271.46	2'384.08	
Ecart 2006 -> 2007		-20	1	-19	-12.30	-23.38	

Indicateurs "famille et égalité"

Avec l'adoption par le Conseil d'Etat de toute une série de mesures en faveur de la famille et de l'égalité, la pertinence des indicateurs liés à la répartition des hommes et des femmes dans les classes de traitement de l'administration, ainsi que de ceux liés au taux d'activité est plus évidente.

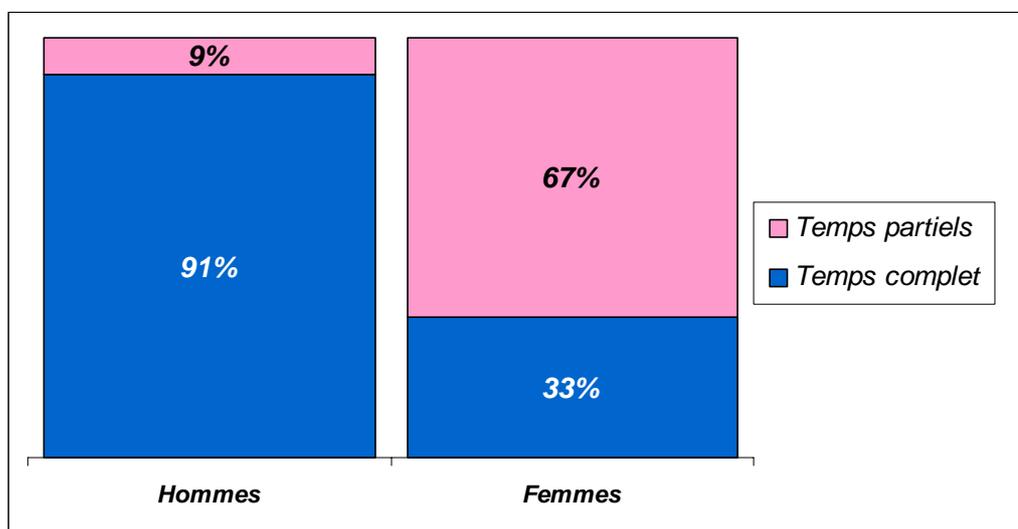
Par rapport aux chiffres du rapport de gestion 2006, aucune amélioration sensible n'est à relever, mais il sera très intéressant de mesurer dans le rapport de gestion 2008 l'évolution des chiffres représentés graphiquement ci-dessous. En effet, c'est le 1^{er} janvier 2008 que sont entrées en vigueur les dispositions légales et réglementaires concernant cette problématique. Des indicateurs complémentaires seront développés dans le courant de l'année avec la nouvelle direction de l'office de la politique familiale et de l'égalité, et ces derniers seront présentés dans le prochain rapport de gestion.

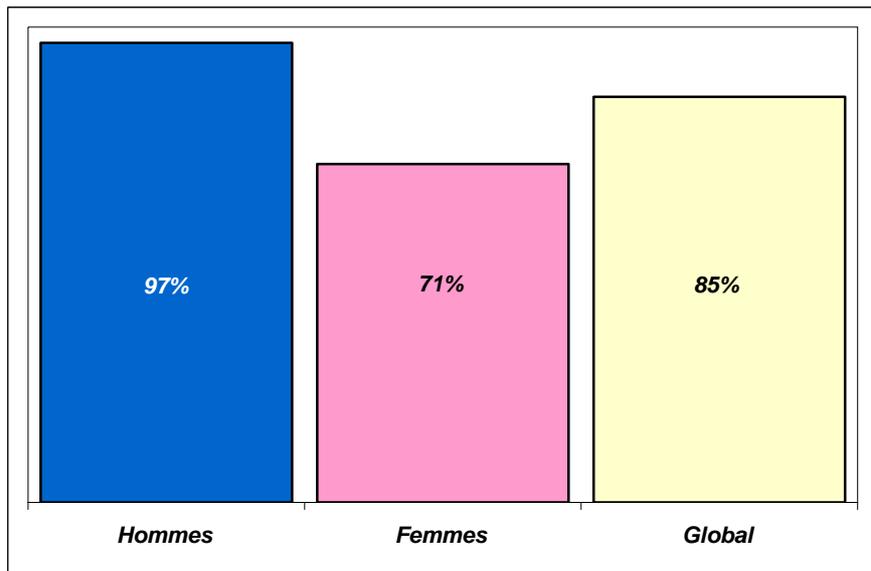
Répartition par sexe dans les classes de traitement "fonctionnaires":



Comme en 2006, on relève la faible représentation des femmes dans les classes de traitement les plus élevées correspondant aux postes à responsabilité des services et offices de l'administration.

Proportion de titulaires à temps complet/partiel, par sexe:



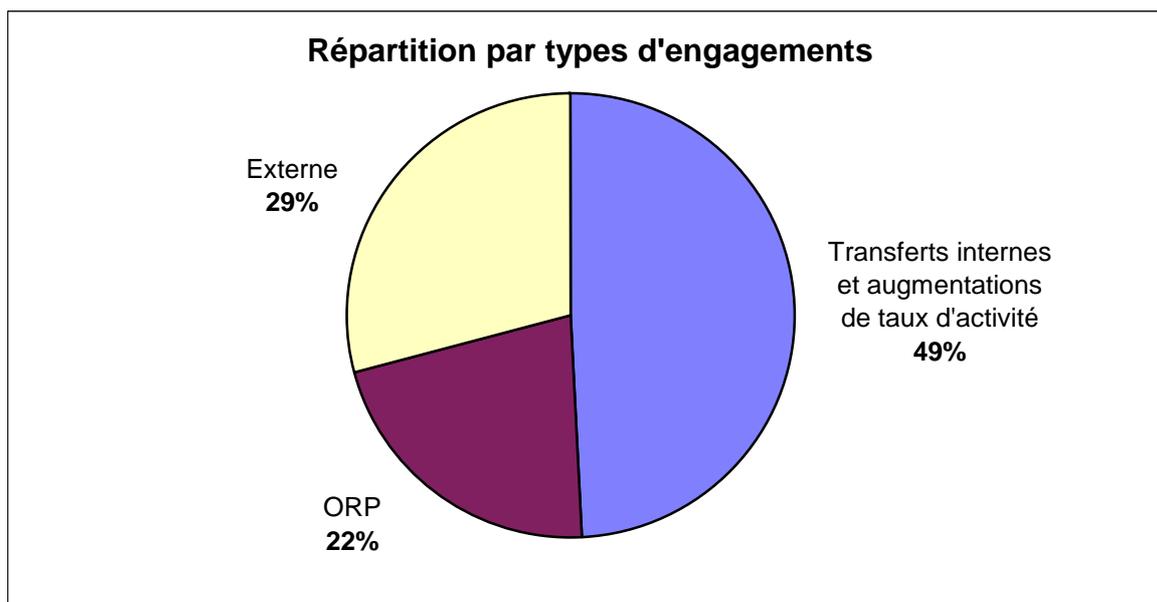
Taux d'activité moyen par sexe:

Un décalage important entre les attitudes des hommes et des femmes par rapport au travail à temps partiel peut être relevé à la lecture de ces deux graphiques. Le Conseil d'Etat espère que les encouragements au temps partiel entrés en vigueur dès 2008 inciteront plus d'hommes à travailler à temps partiel.

Toutefois, au-delà des aménagements que peut proposer l'Etat-employeur, un problème de société est sous-jacent au constat qui est fait ici. Des efforts de sensibilisation importants restent à entreprendre afin que les bénéfices d'un partage différent du temps de travail entre hommes et femmes soit mieux accepté.

11.3. Mobilité professionnelle interne***Gestion des postes vacants***

Durant l'année 2007, 274 engagements représentant 188.35 équivalents plein temps (EPT) ont été comptabilisés pour l'ensemble de l'Administration cantonale. Le 71% de ces engagements provient des mutations internes (49%) et des personnes à la recherche d'un emploi inscrites auprès des ORP du canton (22%), comme cela a été souhaité par le Conseil d'Etat dans le cadre des mesures restrictives en matière de renouvellements de postes.



Il est également à relever que tout engagement de personnel doit préalablement faire l'objet d'une dérogation d'engagement acceptée par le CE sur la base d'un argumentaire détaillé du service concerné, d'un préavis du secrétariat général du département concerné, puis d'un second préavis émanant du SRH. Cette procédure relativement lourde amène les entités concernées à engager une réflexion de fond quant à la nécessité de repourvoir tout ou partie d'un poste devenu vacant suite au départ de son titulaire. Les préavis du SRH sont établis par un groupe de travail interne constitué du responsable des descriptions et des évaluations des fonctions, de la responsable du bureau de la mobilité professionnelle interne et de l'adjoint administratif au chef de service. Au cours de l'année 2007, 332 demandes de dérogations sont parvenues au SRH pour traitement en 2007, soit environ une par jour.

Détails pour l'ensemble des engagements 2007:

Sur les 274 engagements, 127 postes vacants ont spécifiquement été gérés par le bureau de la mobilité professionnelle interne, suite aux demandes de dérogations acceptées par le Conseil d'Etat. La différence avec le nombre d'engagements tient aux augmentations de taux, aux transferts internes aux services et aux publications directes dans la presse qui ne transitent pas par le bureau de la mobilité interne.

Convention Emplois

La Convention Emplois conclue en juillet 2007 entre le Conseil d'Etat et les représentants des associations du personnel définit le cadre du soutien et des prestations apportés aux personnes qui sont licenciées pour des raisons de restructuration.

Cependant, le nombre important de places de travail libérées par des départs volontaires en 2007 a permis d'éviter de devoir en appliquer les dispositions. La plupart des personnes touchées par des restructurations ont pu être remplacées assez facilement. Seul un collaborateur a bénéficié de la prise en charge prévue par la convention. Ce dernier a trouvé un emploi dans le secteur privé grâce notamment aux efforts déployés par le bureau de la mobilité interne.

11.4. Encouragement des départs en retraite anticipée

Suite à l'entrée en vigueur de la *Loi d'encouragement temporaire à la retraite anticipée pour le personnel soumis à la fonction publique* en janvier 2007, de nombreux titulaires ont pu bénéficier du

versement d'un montant incitatif qui leur a permis de prendre une retraite anticipée. Les détails de cette prestation figurent dans la loi en question, ainsi que dans le rapport que le Conseil d'Etat avait établi à l'attention du Grand Conseil en 2006.

Deux bilans intermédiaires ont été établis à l'attention de la commission de gestion et des finances, et ces derniers concluent au respect des engagements pris par le Conseil d'Etat en matière de diminution des postes de travail et d'autofinancement de la mesure. Un résumé des éléments d'information du bilan annuel 2007 figure dans le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil à l'appui des comptes de l'Etat pour l'année 2007.

Au niveau administratif, la gestion de cette importante mesure a généré un travail important à tous les secteurs du SRH puisque l'office de la formation est responsable du conseil, ainsi que du calcul et de l'établissement des décisions d'octroi des montants incitatifs; le bureau des salaires du paiement des indemnités et de la tenue des statistiques des réductions de postes et des économies sur les traitements, tandis que le bureau de la mobilité interne et le secrétariat du SRH sont en charge de la gestion du renouvellement des postes de travail et des demandes de dérogations qui font suite aux départs.

En 2007, ce ne sont pas moins de 176 personnes qui ont donné leur démission (188 contrats dont 116 dans l'enseignement) dans le cadre de ces mesures d'encouragement tous secteurs confondus (administration, enseignement et Université). Nous constatons que l'offre a été très bien accueillie par les intéressés qui ont été plus nombreux que les estimations les plus optimistes ne permettaient de l'envisager. Les départs correspondent à 131,5 postes de travail en équivalents plein-temps, représentant plus de 11 millions de francs d'indemnités.

Cette loi déploiera ses effets jusqu'en août 2009, et un nouveau point de situation sera fait dans le rapport de gestion 2008.

11.5. Progression salariale 2007-2009

En 2007, la progression des traitements a été définie par l'accord intervenu entre le Conseil d'Etat et les associations du personnel en décembre 2006.

Les mécanismes de cet accord ont donc été appliqués au personnel de l'administration. Par rapport aux informations mentionnées dans le rapport de gestion 2006, seuls les éléments liés à la compensation du renchérissement pour 2008 ont été actualisés.

La sortie de la mesure de retenue obligatoire dès 2010 fera l'objet de négociations avec les associations de personnel dans le courant de l'année 2008.

2007:

- Octroi des échelons automatiques pour les fonctionnaires et des annuités de haute-paie pour les enseignants
- Blocage des échelons supplémentaires pour les fonctionnaires
- Octroi de l'indexation complète des traitements par rapport à la progression de l'indice suisse des prix à la consommation, soit 0.48%
- Introduction d'une retenue salariale obligatoire de -0.37% sur les traitements de base 2001 revalorisés
- Octroi d'un tiers du dernier pour-cent de revalorisation des traitements repoussé depuis 2004

2008:

- Octroi des échelons automatiques pour les fonctionnaires et des annuités de haute-paie pour les enseignants

- Blocage des échelons supplémentaires pour les fonctionnaires
- Octroi de l'indexation complète des traitements par rapport à la progression de l'indice suisse des prix à la consommation, soit 1.79% supplémentaires sur les traitements de base 2001 revalorisés
- Augmentation de la retenue salariale obligatoire de moitié du taux d'indexation, la portant à -1.31%
- Octroi d'un deuxième tiers du dernier pour-cent de revalorisation des traitements repoussé depuis 2004

2009:

- Rétablissement des mécanismes ordinaires de progression des échelons pour les fonctionnaires et des annuités de haute-paie pour les enseignants
- Octroi de l'indexation complète des traitements par rapport à la progression de l'indice suisse des prix à la consommation
- Maintien de la retenue salariale obligatoire à hauteur du taux de -1.31%
- Octroi du dernier tiers du dernier pour-cent de revalorisation des traitements repoussé depuis 2004

11.6. Amélioration des conditions d'engagement et de travail

Durée de la couverture perte de gain maladie et accidents

Suite au durcissement des octrois de rentes d'invalidité par les institutions sociales (AI, Caisse de pensions de l'Etat), un certain nombre de titulaires ont été confrontés à des problèmes très importants après une année d'arrêt de travail pour cause de maladie notamment. En effet, les dispositions réglementaire en matière de droit au traitement en cas de maladie étaient assez limitées, puisque ce droit était d'une année de traitement dès la nomination.

Depuis le 1^{er} juillet 2007, la durée de cette couverture a été portée à deux ans, avec un autofinancement découlant de la réduction des prestations de 100% à 80% du gain assuré depuis le début du 7^{ème} mois d'absence.

Même si la recherche d'une solution permettant aux titulaires d'assurer sur une base volontaire le 20% manquant dès le 7^{ème} mois n'est pas encore aboutie, il est possible d'affirmer que cette solution satisfait les associations de personnel et les titulaires de fonctions publiques. En effet, son autofinancement par une réduction de prestations dès le 7^{ème} mois a permis d'éviter le prélèvement d'une prime sur les traitements.

Mesures "famille et égalité"

Comme le Conseil d'Etat l'a annoncé lors d'une conférence de presse dans le courant de l'automne, plusieurs améliorations en lien avec les valeurs de la famille et de l'égalité ont été développées en 2006 pour une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2008. Même si le SRH sera plus à même de porter un regard objectif sur les effets de ces mesures à la fin de l'année 2008, il a été jugé opportun de rappeler brièvement ici déjà les mesures en question, qui ont été élaborées en étroite collaboration avec l'office de la politique familiale et de l'égalité:

- Introduction d'un congé parental non payé d'une durée allant jusqu'à trois mois sera prévu dans la loi sur le statut (cet aménagement doit encore faire l'objet d'une adaptation de la loi sur le statut de la fonction publique).

- Extension du congé d'adoption de deux à quatre mois afin d'en aligner la durée sur celle du congé de maternité (cet aménagement doit également encore faire l'objet d'une adaptation de la loi sur le statut de la fonction publique).
- Extension du congé paternité, qui passe de 3 à 5 jours.
- Encouragement du temps partiel, tant pour les hommes que pour les femmes, également pour les postes à responsabilité.
- Assouplissement du temps de travail, avec notamment une réduction de la durée des plages d'horaire bloqué, sans pour autant réduire la durée d'ouverture des services.
- Annualisation volontaire du temps de travail pour des motifs familiaux
- Octroi de congés de 1 à 3 jours pour garde d'un enfant malade
- Augmentation de la proportion de femmes dans les postes à responsabilité par des mesures touchant à la parution des annonces et au choix des candidats.

11.7. Description, évaluation, classification des fonctions et nouveaux systèmes de rémunération

Activité interne: administration centrale

En 2007, pour l'exploitation du système de rémunération du personnel de l'Etat, les opérations suivantes ont été réalisées:

- 160 nouvelles analyses (descriptions-évaluations-classifications)
- 62 reprises de fonctions de la Police cantonale neuchâteloise (descriptions-évaluations-classifications)
- 108 descriptions reprises de fonctions-type existantes
- 122 descriptions supprimées

Ces chiffres concernent des fonctions et postes existants ou créés, occupés à temps complet ou partiel. Ils ne correspondent pas à des équivalents plein temps (EPT), ce qui ne permet pas de quantifier l'évolution du nombre de postes dans l'administration cantonale.

L'ampleur exceptionnelle de ces travaux est le reflet de la large et rapide mutation de l'administration cantonale résultant du programme de législation du Conseil d'Etat. Ces analyses ont principalement été menées dans les entités administratives suivantes:

CHANC	Service du matériel et des imprimés	Service du Grand Conseil
DJSF	Contrôle cantonal des finances	Police cantonale
	Service de la justice	Service de la sécurité civile et militaire
	Service de probation	Service des ressources humaines
	Service financier	Service informatique de l'entité neuchâteloise
DSAS	Service de l'action sociale, Office des bourses	
DGT	Service de l'aménagement du territoire	Service de l'énergie
	Service de la géomatique et du registre foncier	Service des bâtiments
	Service des ponts et chaussées	Caisse cantonale neuchâteloise d'assurance chômage
	Caisse cantonale neuchâteloise de compensation	Office de l'assurance invalidité
	Service de l'agriculture	

DEC	Service de l'emploi	Service de l'inspection et de la santé au travail
	Service consommation et affaires vétérinaires	Service des migrations
	Service poursuites et faillites et registre du commerce	Service du commerce et des patentes
DECS	Centre interrégional de formation des Montagnes	Conservatoire de musique neuchâtelois
	Lycée Jean-Piaget	Office et musée d'archéologie
	Secrétariat général	Service de l'enseignement obligatoire
	Service de l'orientation scolaire et professionnelle	Service de la formation professionnelle et des lycées
	Service des sports	Université

Police cantonale neuchâteloise (PCN)

Suite aux nombreuses réorganisations, dont notamment le projet «Grande Abeille» qui a mené à l'intégration de la police locale de La Chaux-de-Fonds à la PCN, il a été décidé de reprendre la description-évaluation-classification de la totalité des fonctions de cette entité. Courant 2007, 62 fonctions différentes ont donc été identifiées et décrites. Dès les travaux terminés au printemps 2008, les résultats seront présentés pour examen et validation successivement à l'Etat-major de la PCN et au Conseil d'Etat.

Activité externe: écoles, communes et entités paraétatiques

Projet «CLASSIDIR»

Le DECS a initié en 2006 le projet CLASSIDIR, qui consiste à créer un nouveau système de rémunération pour toutes les fonctions des directions des écoles du canton.

- En 2006, 17 fonctions différentes avaient été identifiées, décrites et évaluées dans les écoles enfantines, primaires et du secondaire I.
- En 2007, ce sont 37 fonctions des Lycées (DR, BC, JP), des écoles professionnelles (CPLN, CIFOM, CPMB) et du Conservatoire de musique neuchâtelois qui ont été traitées.
- En 2008, l'ensemble de ces résultats sera utilisé par le groupe de projet mis sur pied par le DECS en vue de créer le nouveau système de rémunération pour ces fonctions.

ANMEA (Association neuchâteloise des maisons pour enfants, adolescents et adultes)

Il s'agit de créer - dans le cadre de la nouvelle Convention collective de travail des Etablissements spécialisés du canton de Neuchâtel (CCT-ES) - un nouveau système de rémunération qui remplacera les 5 différents systèmes actuels, pour 1300 personnes, soit quelques 900 EPT.

Les travaux 2007 se sont déroulés sur trois fronts :

- Mise à jour permanente de la base de données (fonctions, postes, collaborateurs)
- Poursuite des travaux de la Commission description des fonctions (CDF) portant sur l'élaboration d'un règlement et d'une échelle des traitements
- Distribution de leur propre description de fonction aux titulaires, avec possibilité pour ces derniers de faire part de leurs remarques ou questions, qui seront traitées début 2008

L'ANMEA a planifié une entrée en vigueur du nouveau système de rémunération au 1^{er} juillet 2008.

Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale (HES – SO)

Nous avons également été sollicités par la direction générale de la HES – SO, dont le siège est à Delémont. En vue d'une éventuelle réflexion plus globale, un projet pilote a été réalisé en 2007 sur l'ensemble des fonctions de la direction générale. Il a consisté à décrire et évaluer 54 postes, opération qui a permis d'identifier et de comparer entre elles 40 fonctions différentes.

Autres

De manière moins conséquente, notre appui technique a également été sollicité pour décrire des fonctions dans une petite commune et une institution sociale intercommunale.

Honoraires facturés

Si les prestations fournies dans le cadre du projet CLASSIDIR ne sont pas facturées (mandat du DECS), les autres prestations externes le sont. En 2007 elles ont atteint un chiffre d'affaire de 56.000 francs. Depuis le début de la fourniture de ces prestations externes en 2000, le chiffre d'affaire a atteint fin 2007 un montant total de 400.000 francs.

Bilan global

Pour les seuls travaux de description, évaluation, comparaison ou classification des fonctions, concernant l'administration centrale, la police cantonale, CLASSIDIR, la HES-SO, l'ANMEA et les deux autres petites entités externes, se sont au total plus de 300 fonctions-type différentes qui ont été traitées en 2007 par nos soins dans le canton de Neuchâtel et hors canton (HES-SO).

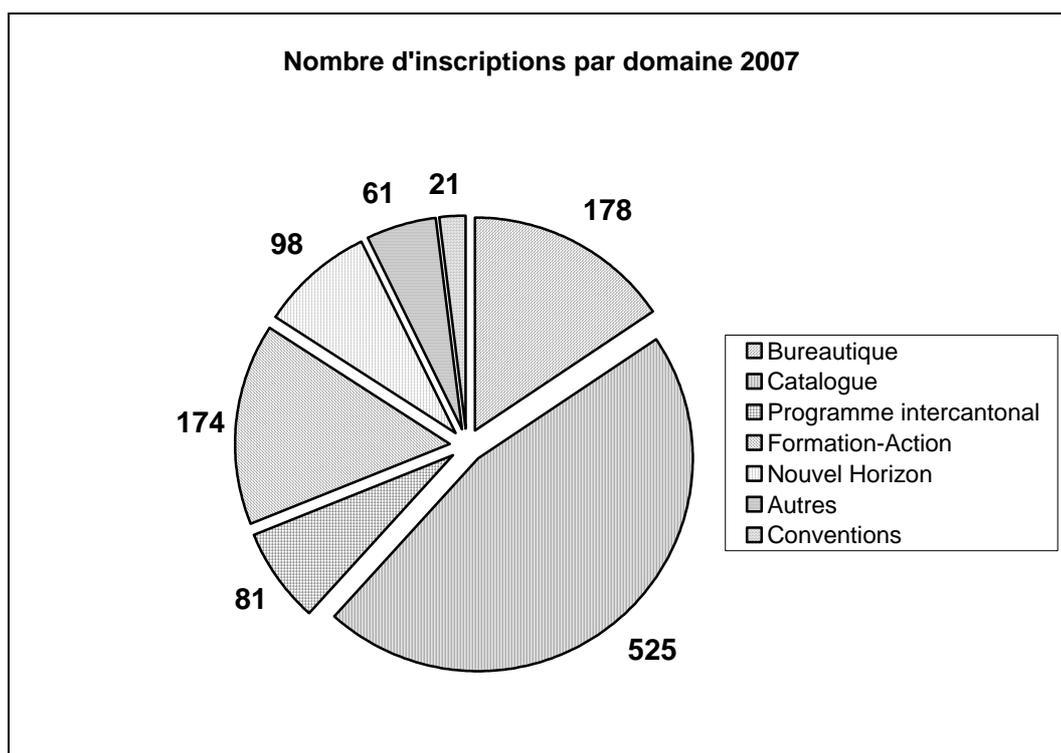
Cela a permis de déterminer le niveau de rémunération - et par conséquent de rémunérer - des centaines de titulaires de la manière la plus objective et équitable possible.

11.8. Office de la formation continue et du secteur social***Formation continue***

Les quatre premières années ont démontré un vif intérêt pour les Certificats de Manager en gestion publique et de Spécialisation en gestion publique. Des centaines de personnes ont suivi un ou plusieurs modules et, à ce jour, 25 personnes ont obtenu le titre visé.

Cette année, en collaboration avec la Haute Ecole de Gestion Arc, nous avons pu passer la vitesse supérieure. Le programme a légèrement été adapté mais le titre désormais obtenu sera reconnu comme titre HES. Le «Certificat de formation continue en gestion publique» donnera droit à un *Certificate of Advanced Studies* (CAS), ce qui devrait encore augmenter l'attrait pour des personnes travaillant hors de l'administration cantonale. Celles et ceux qui désirent en savoir plus sur le contenu, peuvent consulter le site www.ne.ch/ofc/certificats.

Les mesures prises en 2006 en matière de locaux et de cours bureautiques ont déployé tous leurs effets en 2007, sans problèmes majeurs. En effet, l'utilisation des locaux des écoles professionnelles, dont principalement le Centre professionnel des métiers du bâtiment (CPMB) pour les cours du catalogue et le Centre professionnel du littoral neuchâtelois (CPLN) pour la bureautique, continue à donner satisfaction. De même, la collaboration avec les fonctionnaires bernois se poursuit sans anicroches.



Des démarches spécifiques de formation-action ont été menées avec le service des ponts et chaussées, le service de la santé publique et l'office de la conservation de la nature. De plus, nous continuons à assurer la formation spécifique à la branche des maîtres d'apprentissage de toutes les collectivités neuchâtelaises.

Apprentissage

Le secteur de l'apprentissage se divise en deux groupes d'activités: a) La partie interne à l'Etat avec les engagements, le suivi des apprenants et le coaching des formateurs, et b) la gestion de l'ensemble des cours interentreprises de la Branche «Administration publique» au profit des employés de commerce des communes et du canton, sous l'égide de l'Organisation régionale (ORF-NE).

Secteur «Etat»: Le nombre d'apprenants continue à progresser grâce à un suivi de qualité et un démarchage systématique des services. Les engagements promis dans le cadre du «Projet jeunes» ne déploieront tous leurs effets qu'à la rentrée 2008.

Nombre d'apprenants par année d'apprentissage:

Année	Employés de commerce		Autres professions
	Etat	Communes	Etat*
1 ^{ère} année	19	23	8
2 ^{ème} année	17	28	5
3 ^{ème} année	8	21	6
4 ^{ème} année			3
Total	44	72	22

*sans l'université

Secteur «Administration publique»: Les exigences élevées en connaissance de la branche nous obligent à redoubler d'efforts pour asseoir la matière: cours supplémentaires, exigences en matière de devoirs, utilisation d'un quiz électronique et évaluation des connaissances. Cette année l'Office fédéral de la statistique (OFS) a décidé de rejoindre la branche Administration publique, ce qui booste notre organisation et nous réjouit vivement.

Projet «Jeunes»

L'Etat de Neuchâtel s'est engagé à offrir à des jeunes émargeant à l'aide sociale, sur deux ans, 40 places de travail ainsi que 20 nouvelles places d'apprentissage. Si le projet a mis un peu de temps à démarrer, le contrat pris est sur le point d'être rempli. A ce jour, 19 jeunes ont trouvé une place de travail dans le cadre de l'Etat et près de 25 nouvelles places d'apprentissage ont été annoncées par les services. Elles seront repourvues lors de la rentrée des classes de l'été 2008.

11.9. Santé et sécurité au travail (SST)

Manuel de référence SST

L'année 2007 a été marquée par la finalisation du manuel de Santé et sécurité au travail de la solution de branche des administrations cantonales et fédérales (Manuel SST). Cet outil de travail commun a été élaboré en collaboration avec les responsables SST des cantons de Fribourg et Vaud. Ce manuel est le document de référence permettant, à chaque chef de service ou directeur d'établissement, de mettre en place dans son entité un système SST répondant aux critères de la directive 6508 de la Commission Fédérale de Santé et Sécurité au Travail (CFST).

Le choix de la mise en application échelonnée de cette directive au niveau de l'administration cantonale, n'a pas permis la mise en route d'un système SST couvrant tous les secteurs de l'administration. Nous avons donc introduit le système dans les services demandeurs qui ressentent la nécessité de gérer la problématique de la Santé et de la sécurité au travail de leurs collaborateurs.

Administration cantonale sans fumée

Dès le 1^{er} octobre 2007, l'interdiction de fumer dans tous les locaux de l'administration cantonale et des établissements cantonaux d'enseignement public est entrée en vigueur. Nous avons participé au groupe de travail qui a élaboré les propositions ayant abouti au règlement actuel et avons assuré la mise en application de ce changement. Afin de soutenir les collaborateurs fumeurs dans la démarche, nous avons offert des mesures d'accompagnement en collaboration avec l'association « Vivre sans fumée ». Ces dernières n'ont été suivies que par quelques collaborateurs.

Actions et formations dans le domaine de la prévention des accidents

Le secteur SST suit les cas d'accidents professionnels, ce qui permet de cerner les services et offices présentant des risques sur lesquels nous pouvons tenter d'intervenir.

Un système de suivi des absences, en utilisant des indicateurs reconnus et issus de manuel SST, est en cours d'élaboration au sein du SRH. Nous aurons ainsi des bases de travail pour entreprendre des démarches plus systématiques de prévention et mesurer leurs impacts.

Diverses formations et actions ont été menées durant l'année et le système SST a été adopté par quelques services.

Formations:

- Formation d'intervenant en cas de violence ou d'agression au château et installation d'un système d'alerte par téléphone.
- Cours, organisé en lien avec l'université, sur les modifications de la loi sur les produits chimiques (LChim), pour les utilisateurs de produits chimiques dans les écoles du secondaire II et les écoles professionnelles.
- Formation de personnes de contact en prévention incendie (PERCOPI) dans les collèges primaires, secondaire I, secondaire II, les écoles professionnelles, les lycées et l'université. L'organisation et le financement de cette formation ont été assurés par l'établissement cantonal d'assurance et de prévention (ECAP), le Service de l'enseignement obligatoire (SEO) et le SRH.
- Formation des 5 premiers Correspondants Santé et Sécurité (CSS), répondants SST au sein d'une entité selon la méthodologie du manuel SST.

Mise en place du système SST dans les services:

- Service de la formation professionnelle et des lycées par la mise en place d'un groupe de travail inter-écoles professionnelles auquel c'est joint le Centre neuchâtelois d'intégration professionnel (CNIP).
- Service de l'emploi
- Service de la consommation et des affaires vétérinaires
- Service des mineurs et tutelle
- Police cantonale

Gestion et suivi de situations présentant une problématique SST:

- Une collaboration très étroite avec l'hygiéniste du Service de l'inspection et de la santé au travail (SIST) a été nécessaire afin de résoudre des situations problématiques au CNIP et à la Police cantonale.
- Des modifications d'aménagement matériel, concernant l'accueil de clients présentant un potentiel de violence, ont été effectuées au Service des poursuites ainsi qu'au Service des mineurs et des tutelles.
- Des analyses ergonomiques ont été opérées sur demande des responsables (Service des migrations et Police cantonale), suite à des absences ou des plaintes pour des problèmes de troubles musculo-squelettiques (TMS).
- Divers conseils concernant l'aménagement des postes de travail ou de règles concernant la sécurité dans l'aménagement de locaux de travail ont été fournis aux services ou offices demandeurs.
- Des contacts ont été mis en place avec des entités qui suivent une organisation SST dépendante de leurs activités spécifiques ou des sociétés paraétatiques.

12. SERVICE DU TRAITEMENT DE L'INFORMATION

L'année 2007 a été marquée par la création du service informatique de l'Entité neuchâteloise (SIEN) issu de la fusion du service du traitement de l'information (STI) de l'Etat et du service informatique communal (SIC) de la ville de La Chaux-de-Fonds.

12.1. Création du SIEN

Après 6 ans d'étude, une première étape a été franchie dans l'important projet de réorganisation des services informatiques du canton par la création, au 1^{er} janvier 2008, du service informatique de l'Entité neuchâteloise.

Le nouveau service aura la responsabilité de l'informatique de l'Etat, de la ville de La Chaux-de-Fonds, de l'école obligatoire, de la HEP-BEJUNE, du secteur social ainsi que de nombreux services paraétatiques.

De plus, il continuera de fournir les prestations transversales (gestion des réseaux cantonaux (NCN et RPN), service de messagerie, service d'accès à Internet, accès au réseau de la confédération et des autres cantons, réseau téléphonique (RETINE) et exploitation du Guichet unique) à l'ensemble des partenaires neuchâtelois (villes et communes, domaine de la santé, lycées et écoles professionnelles, ...).

Il est intéressant de savoir que le SIEN offrira des prestations à près de 50.000 utilisateurs, soit 33.000 pour les écoles, 9300 pour les collectivités publiques, 5000 au niveau du Guichet unique et 1100 à la HEP-BEJUNE.

En parallèle à cette réorganisation, le Centre d'impression a, après 15 ans d'activité au STI, été transféré à la chancellerie d'Etat, plus particulièrement au service du matériel et des imprimés.

12.2. Collaboration intercantonale

Nous avons eu de nombreux contacts avec nos collègues du canton du Jura pour établir des projets de collaboration dans les domaines de l'informatique de police, de la gestion de l'enseignement spécialisé et de l'impôt à la source. Il n'est pas impossible qu'à moyen terme, nous puissions mettre à disposition de ce canton, une partie de nos infrastructures pour répondre à l'un ou l'autre des besoins évoqués ci-dessus.

12.3. Accès à distance pour les enseignants

Dans le but de faciliter l'accès aux données et aux informations de l'informatique scolaire, nous avons mis en place un accès à distance, depuis leur domicile, à tous les enseignants de l'école obligatoire.

Cette nouvelle prestation facilite ainsi l'intégration des nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication au sein des écoles neuchâteloises ainsi que le travail des enseignants.

12.4. Mise en œuvre de la version 2 du Guichet unique

Pour rappel le 5 mai 2005, nous mettons en exploitation le Guichet unique, infrastructure de communication sécurisée avec nos usagers et clients.

Après 2 ans d'exploitation, nous devons compléter cette infrastructure par de nouvelles fonctionnalités centrales, soit le paiement électronique, la gestion des événements, la messagerie sécurisée et le contrôle de documents officiels. Il a ensuite été possible de réaliser de nouvelles prestations qui ont été mises en production en 2008. Nous pensons en particulier à la possibilité d'obtenir un extrait du registre des poursuites ou des faillites, de demander un délai pour la remise de sa déclaration d'impôt et de pouvoir s'inscrire à un examen pratique ou théorique pour le permis de conduire.

Nous devons aussi mettre en évidence, qu'après 2 ans d'exploitation, nous n'avons pas eu à relever de problèmes marquants quant à la sécurité ou à la disponibilité générale de cette nouvelle infrastructure de communication.

12.5. Remplacement du protocole LANE par MPLS/VPN

Le cœur de la communication informatique de tous les utilisateurs des réseaux cantonaux (NCN et RPN) repose sur un protocole de communication. Après 15 ans de service, le protocole LAN émulé ne répondait plus aux nouveaux besoins de sécurisation et de développement des réseaux de télécommunication neuchâtelois. C'est pourquoi nous avons effectué la migration de ce protocole vers MPLS/VPN.

Cette migration éminemment technique permettra, dans les prochains mois, d'apporter des évolutions très importantes des réseaux neuchâtelois, en particulier la séparation logique des sous-réseaux d'utilisateurs (administration cantonale, police, santé, ...), la possibilité de créer un sous-réseau Internet et le développement à terme du réseau sans-fil (WIFI).

Il est certain que la mise en œuvre de cette migration a occasionné quelques perturbations auprès des utilisateurs car elle a dû se faire en parallèle de l'exploitation courante des réseaux existants.

Il reste encore, pour terminer les travaux de migration des réseaux centraux, à généraliser en 2008 l'utilisation du Gigabit Ethernet en remplacement de l'actuel protocole ATM au cœur de nos infrastructures de télécommunication.

12.6. Mise à niveau des infrastructures

Les infrastructures système et réseau sont au cœur de toutes les prestations informatiques diffusées par le SIEN auprès de leurs partenaires de l'Entité neuchâteloise. Elles doivent donc être maintenues à niveau et développées en fonctions des nouveaux besoins des utilisateurs.

Nous pouvons mettre en évidence les réalisations suivantes:

Télécommunication:

- Connexion en fibre optique de nombreux services de l'administration neuchâteloise dont Evologia (ancien site de Cernier), du service de la faune, des forêts et de la nature à Couvet, du service de l'emploi, du garage de l'Etat ainsi que de l'office social de l'asile à Neuchâtel;
- Mise en œuvre d'une connexion GPRS généralisée pour le compte de la Police cantonale et du SIS de Neuchâtel;
- Augmentation de la vitesse d'accès au Nœud cantonal pour les communes décentralisées.

Téléphonie:

- Passage des canaux temps réels pour la voix de la technologie CES-ATM vers TDMoverIP;
- Passage à la voix sur IP (VoIP) pour 15 services étatiques ou paraétatiques;
- Mise en œuvre d'une 3^e passerelle VoIP au BAP.

Systeme:

- Virtualisation des systèmes par le déploiement d'un cluster Wmware pour les besoins de développement et de tests du SIEN;
- Mise en œuvre d'une nouvelle infrastructure système pour l'hébergement de la nouvelle solution de gestion administrative de l'Etablissement cantonal d'assurance et de prévention;
- Remplacement du système centralisé de stockage de la salle machine principale;
- Mise en œuvre d'un environnement de production pour le nouvel Intranet de l'administration cantonale;
- Consolidation du système de messagerie Exchange 2003 avec introduction d'un nouveau logiciel de gestion des spams et abandon des serveurs Exchange 5.5.

Sécurité:

- Mise en œuvre d'un groupe de secours à 450 KVA;
- Mise en œuvre d'un système de sauvegardes croisées entre les deux sites de production;
- Virtualisation des Firewalls NCN et RPN;
- Intégration de l'accès VPN via l'annuaire unique (Active Directory);
- Guichet unique, amélioration de la gestion des alarmes associées aux équipements de télécommunication.

12.7. Achat de mySAP ERP

Déjà 10 ans d'exploitation du logiciel intégré SAP au sein des collectivités publiques neuchâteloises, nous rappelons que SAP est utilisé tant pour la comptabilité financière et analytique de l'Etat, de la ville de La Chaux-de-Fonds et de l'Université que pour la gestion des ressources humaines de plus de 15 services RH du canton (Etat, enseignement obligatoire, CIFOM, CPLN, Université, villes de Neuchâtel, de la Chaux-de-Fonds et du Locle, HE-Arc, Hôpital neuchâtelois et Hôpital de la Providence pour ne citer que les principaux).

Après 20 ans de commercialisation, la version actuelle (SAP R/3) était en fin de vie, c'est pourquoi, il a été nécessaire de signer un nouveau contrat pour acquérir la version mySAP ERP qui nous permettra ainsi de continuer l'exploitation et le développement de notre ERP jusqu'en 2015 au minimum.

Grâce au fait que ce produit est utilisé par de nombreux partenaires, le coût d'acquisition de la nouvelle licence a pu être intégré aux budgets existants sans augmentation du coût des prestations de base.

12.8. Plan informatique

Environnement SAP:

- Mise en place de la nouvelle gestion des droits d'accès;
- Mise en œuvre du nouveau certificat de salaires;
- Développement d'une interface web pour la commande de matériel de l'économat;
- Développement d'un module permettant la retenue volontaire des tranches d'impôt sur les salaires.

Développements internes – applications métiers:

- Intranet – Mise en oeuvre d'un nouvel intranet de l'administration cantonale;
- Pouvoir judiciaire et service pénitentiaire – introduction et maintenance des nouveaux éléments liés au nouveau code pénal;
- Impôt – mise en place d'un logiciel Clic&Tax pour le remplissage de la déclaration d'impôt;
- Impôt – développement d'un nouveau LAD permettant la gestion des codes barres à 2 dimensions;
- Impôt - mise en oeuvre d'un module de taxation automatique des déclarations d'impôt pour les cas simples;
- Impôt – remplacement de l'interface SAI par SAP pour la facturation des émoluments;
- Impôt – nouveaux développements pour le calcul des intérêts, pour la gestion des moyens de paiements et pour la comptabilisation des ADB;
- Impôt des personnes morales – mise en oeuvre d'une base statistique sous business object;
- Base de données personnes – développement d'une nouvelle interface de consultation dans un environnement WEB et intégrée à l'annuaire d'entreprise;
- Enseignement spécialisé – analyse, étude et conception d'un nouvel applicatif de gestion de dossiers AI;
- Enseignement pédagogique – développement de deux modules « Allophone » et « Vocabulaire »;
- Emplois temporaires – mise en oeuvre d'un nouveau module de placement des jeunes;
- Main d'œuvre – intégration d'une nouvelle gestion de la main d'œuvre;
- Surveillance – mise en oeuvre d'un logiciel de gestion des salons de massage;
- Assurance-maladie – mise en place d'un nouveau module de gestion des notes débit-crédit;
- Assurance-maladie – mise en oeuvre d'une base statistique sous business object;
- Mineurs et tutelles et Probation – mise en oeuvre d'un nouveau module de gestion de dossiers;
- ORACE – développement d'un nouveau module statistique pour l'OFS;
- Santé publique – mise en oeuvre d'une gestion de dossiers « staphylocoque doré ».

12.9. Divers

Le STI a installé, en 2007, 245 PC, 130 portables, 26 imprimantes et 7 périphériques pour l'administration cantonale et 217 PC, 17 portables, 28 imprimantes et 9 périphériques pour l'informatique scolaire. De plus, avec les travaux réalisés en 2007, ce ne sont pas moins de 2100 PC de l'administration cantonale qui sont configurés avec le profil itinérant, soit près du 90% des postes informatiques

Pour l'administration cantonale, nous avons traité plus de 5376 appels au helpdesk dont 1655 demandes d'assistance technique, 1700 de support bureautique, 1020 de maintenance du matériel, 112 d'installation de logiciels, 232 de support applicatif et 625 divers.

Pour le RPN, nous avons traité plus de 1066 demandes, dont 153 de support bureautique, 366 de maintenance du matériel, 19 de déploiement généralisé de logiciels, 232 de support applicatif, 130 d'installation, 98 rocares de matériel et 151 divers.

12.10. Statistiques

Nous vous présentons, ci-dessous, les statistiques basées sur les coûts analytiques des prestations fournies par le STI en 2007. La téléphonie n'a pas été intégrée.

	CHANC.	DJSF	DSAS	DGT	DEC	DECS	Adm. Cantonale	Externes	Total	en %
Prestations										
Achats et installations	54.900	856.800	185.400	401.400	481.500	289.800	2.269.800	1.198.650	3.468.450	21.00%
Support technique	30.500	334.700	10.300	175.200	191.000	64.800	806.500	2.425.923	3.232.423	19.57%
Support bureautique	18.300	288.900	61.800	129.600	125.400	96.600	720.600		720.600	4.36%
Noeud cantonal	18.300	288.900	61.800	129.600	125.400	96.600	720.600	1.135.736	1.856.336	11.24%
Service réseau	24.400	385.200	82.400	172.800	167.200	128.800	960.800		960.800	5.82%
Service applicatif	114.800	1.281.399	255.900	334.300	204.600	153.900	2.344.899		2.344.899	14.19%
Maintenance	24.210	774.589	140.000	122.282	265.020	249.696	1.575.797		1.575.797	9.54%
Développement	181.082	1.077.886	371.827	127.391	141.129	305.773	2.205.088	154.862	2.359.950	14.29%
Total en Fr.	466.492	5.288.374	1.169.427	1.592.573	1.701.249	1.385.969	11.604.084	4.915.170	16.519.254	
En %	2.82%	32.01%	7.08%	9.64%	10.30%	8.39%	70.25%	29.75%		

Les plus importantes applications ou domaines gérés, en 2007, par le STI concernent:

Applications	Total en francs	Applications	Total en francs
Bordereau unique des personnes physiques	899.023	Cadastre et géomatique	180.379
Comptabilité centrale	682.013	Migrations	172.557
Pouvoir judiciaire	562.434	Orientation scolaire	156.540
Police cantonale	546.291	Office d'organisation	142.935
Conducteurs et véhicules	410.067	Economie agricole	138.519
Poursuites et faillites	364.258	Santé publique	129.450
Assurance-maladie	337.257	Formation professionnelle	123.067
Mineurs et tutelles	317.260	Service de probation	122.870
Contentieux général	290.060	Ressources humaines	115.977
Chancellerie	289.327	Impôts immobiliers et de successions	115.720
Action sociale	256.460	Protection environnement	112.420
Office de perception	241.684	Service et offices du registre foncier	107.500
Enseignement obligatoire	221.545	Archéologie	106.300
Ponts et chaussées	208.374	Consommation et affaires vétérinaires	99.390
Bureau de l'informatique scolaire	207.230	Registre du commerce	92.830
Bordereau unique des personnes morales	196.695	Autres projets (58)	1.882.060.00

13. SERVICE DE LA GÉRANCE DES IMMEUBLES

Les activités et les résultats des comptes 2007 sont contenus dans le rapport intitulé "rapport du conseil d'administration de la Caisse de pensions de l'Etat de Neuchâtel".

Les tâches principales du service concernent la construction, la rénovation et la gestion des immeubles de la Caisse de pensions de l'Etat comprenant 170 bâtiments dans les cantons de Neuchâtel, Vaud et Valais.

Le service a procédé, selon son planning annuel, à plusieurs rénovations d'immeubles situés : rue Porcena 18 à Corcelles ; rue des Petits-Clos 43, rue de la Gare 14C à Fleurier ; rue Abraham-Robert 45, rue du Progrès 99-105 à La Chaux-de-Fonds.

Dans le canton de Neuchâtel, les chantiers de nouvelles constructions sont terminés. Par ailleurs, dans le canton de Vaud, le comité du conseil d'administration de la Caisse de pensions de l'Etat a donné son feu vert à la construction de deux nouveaux bâtiments à Epalinges.

Les appartements des lotissements de Gland, Morges, Palézieux et Yverdon-les-Bains sont presque entièrement loués. Toutefois à Yverdon-les-Bains, une douzaine d'appartements sont encore à louer.

Le marché du logement (en location) se détend sensiblement dans le canton de Neuchâtel en raison des nombreuses constructions de nouveaux logements en PPE, principalement.

En ce qui concerne les immeubles appartenant à l'Etat de Neuchâtel (patrimoine financier), gérés par le service de la gérance, le produit des locations s'est élevé pour 2007 à **115.396 francs**. Les charges d'entretien se montent à **49.131 fr. 05**. La grande partie de ces charges concerne le centre des Cernets (Les Verrières) qui n'a malheureusement toujours pas trouvé preneur.

Le service de la gérance des immeubles se charge également d'encaisser les loyers des appartements et locaux de fonction du patrimoine administratif. Pour l'exercice 2007, ces loyers se sont élevés à **657.705 francs** et sont versés au service des bâtiments de l'Etat. Ce service prend en charge les coûts d'entretien de ces objets.

14. SERVICE DES COMMUNES

14.1. Contrôle de gestion

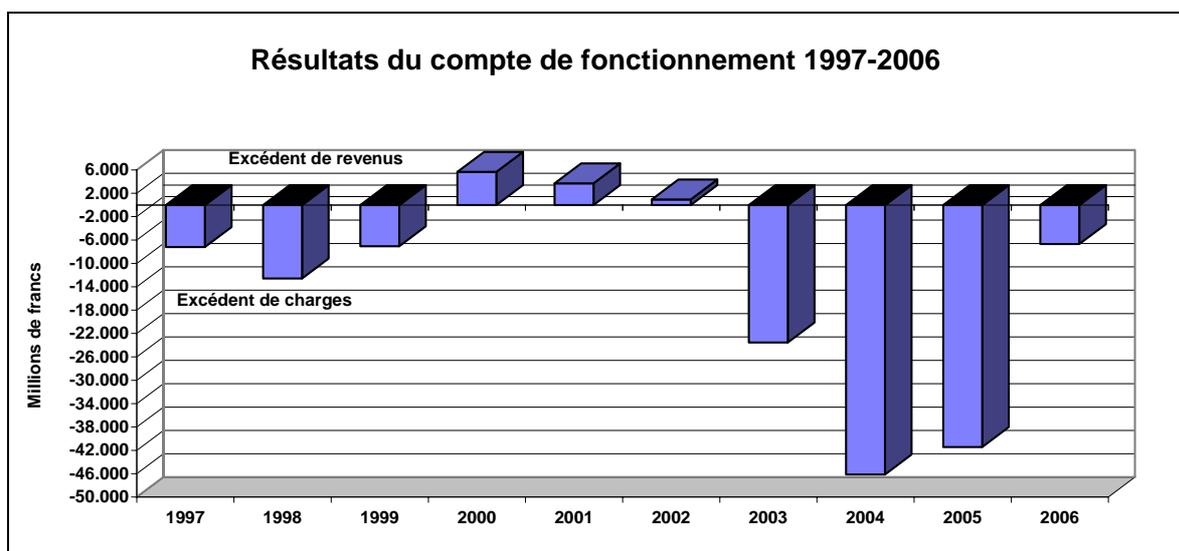
Résultats du compte de fonctionnement 2002-2006 comparés aux prévisions budgétaires

Année	Budgets		Comptes		Améliorations ou aggravations
2002	Déficit	18.340.000	Bénéfice	93.837	18.400.000
2003	Déficit	26.430.000	Déficit	- 23.540.814	2.900.000
2004	Déficit	36.570.000	Déficit	- 46.128.545	- 9.600.000
2005	Déficit	46.549.000	Déficit	- 41.417.710	5.100.000
2006	Déficit	39.590.000	Déficit	- 6.688.052	32.900.000

L'exercice 2006 affiche un déficit de 6.688.052 francs, soit une amélioration de 32,9 millions de francs par rapport aux prévisions budgétaires. Les résultats cumulés des cinq derniers exercices font apparaître un déficit de 117,7 millions de francs.

Le nombre des communes bouclant leur compte de fonctionnement dans les chiffres rouges est en diminution par rapport à 2005 (41) et atteint 31 en 2006.

Au bilan à fin 2006, il n'y a pas de commune en découvert (aucune en 2005). La fortune nette de l'ensemble des communes augmente, passant de 177,5 millions de francs en 2005 à 178,9 millions de francs à fin 2006.



Durant la décennie écoulée, il y a eu pour l'ensemble des communes trois exercices bénéficiaires et sept exercices déficitaires. Le résultat global de ces dix années donne un déficit de 135 millions de francs.

14.2. Compte administratif de l'ensemble des communes (comptes de fonctionnement et des investissements)

Comptes 2005	Budget 2006		Comptes 2006	
Fr.	Fr.		Fr.	Fr.
		Compte de fonctionnement	Charges	Revenus
1.199.533.757	948.415.847	Total des charges (30-39 sans 331-332-333)	958.249.447	
68.346.874	60.973.643	Amortissements (331-332-333)	67.081.221	
1.226.462.921	969.798.700	Total des revenus		1.018.642.616
41.417.710	39.590.790	Excédent de charges		6.688.052
0	0	Excédent de revenus	0	
		Compte des investissements	Dépenses	Recettes
146.532.049	134.203.374	Total des dépenses	77.115.069	
25.128.971	18.199.450	Total des recettes		16.081.025
121.403.078	116.003.924	Investissements nets / augmentation		61.034.044
0	0	Investissements nets / diminution	0	
		Financement		
121.403.078	116.003.924	Investissements nets / augmentation	61.034.044	
0	0	Investissements nets / diminution		0
68.346.874	60.973.643	Amortissements		67.081.221
41.417.710	39.590.790	Compte de fonctionnement / excédent de charges	6.688.052	
0	0	Compte de fonctionnement / excédent de revenus		0
94.473.914	94.621.071	Insuffisance de financement		640.875
0	0	Excédent de financement	0	
		Variation de la fortune nette	Débit	Crédit
94.473.914	94.621.071	Insuffisance de financement	640.875	
0	0	Excédent de financement		0
146.532.049	134.203.374	Report au bilan / dépenses		77.115.069
93.475.845	79.173.093	Report au bilan / recettes	83.162.246	
0	0	Fortune nette / augmentation	0	
41.417.710	39.590.790	Fortune nette / diminution		6.688.052

14.3. Commentaires

Compte de fonctionnement

Ce compte enregistre l'ensemble des charges et revenus courants des communes.

Les charges comprennent principalement, par ordre dégressif:

	2005 % du total	2006 % du total	Variations 2005-2006 en %
Charges de personnel	40,2	34,4	- 30,9
Achats de biens, services et marchandises	23,5	22,2	- 23,8
Subventions accordées	10,3	12,2	- 4,1
Dédommagements à des collectivités publiques	7,3	9,3	+ 2,2
Amortissements	7,4	8,9	- 1,8
Intérêts passifs	5,2	6,2	- 2,3

En 2006, les amortissements, non compris ceux du patrimoine financier, ont représenté 5,6% (4,7% en 2005) de la valeur résiduelle des investissements et subventions aux investissements (Pour l'Etat: 13,9% en 2006 et 13% en 2005). Rappelons que le modèle de compte harmonisé (MCH) préconise un taux d'amortissement minimal de 10% sur la valeur résiduelle précitée.

Quant aux revenus, ils comprennent essentiellement, par ordre décroissant:

	2005 % du total	2006 % du total	Variations 2005-2006 en %
Impôts	36,8	46,8	+ 5,8
Contributions (émoluments et taxes d'utilisation)	32,9	28,0	- 29,2
Subventions acquises	17,6	9,3	- 56,4
Revenus des biens	4,5	6,4	+ 18,5
Dédommagements de collectivités publiques	1,6	2,0	+ 7,3
Parts à recettes et contributions sans affectation	0,3	0,7	+ 101,4

Par rapport à 2005, les charges ont diminué globalement de 19,1% (- 242,5 millions de francs) et les revenus de 16,9% (- 207,8 millions de francs). Ces diminutions sont notamment la conséquence du désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les communes et du transfert de la gestion des hôpitaux communaux à l'Hôpital neuchâtelois qui en assume la gouvernance depuis le 1^{er} janvier 2006.

Compte des investissements

Ce compte groupe les dépenses et les recettes pour la construction ou l'amélioration des infrastructures publiques et l'achat d'équipements. Par rapport à 2005, le total des dépenses et le total des recettes ont diminué respectivement de 47,4% et de 36% en 2006. Il en résulte que les investissements nets ont été de 49,7% inférieurs à ceux de 2005.

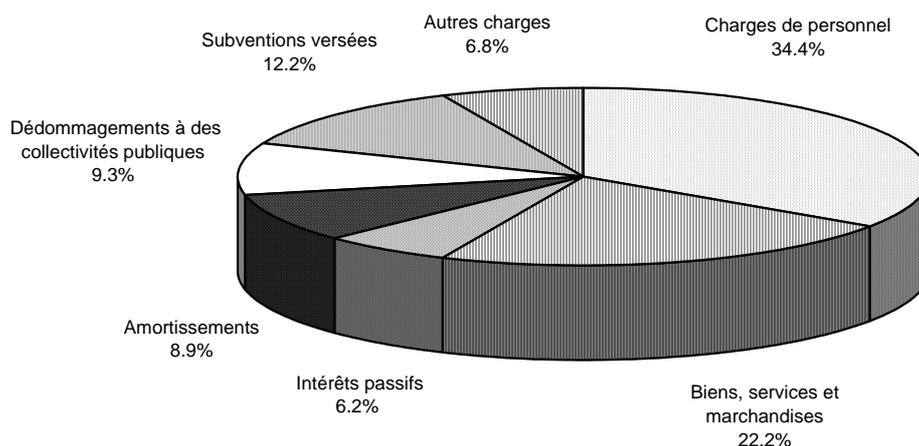
Financement

Cette rubrique permet de comparer l'investissement net aux amortissements et au résultat du compte de fonctionnement. L'insuffisance de financement atteint 641 mille francs en 2006, soit 99,3% de moins qu'en 2005. Il est réjouissant de constater que le degré d'autofinancement en pour cent des investissements nets a atteint 98,9% en 2006, ce qui représente un degré d'autofinancement idéal selon les indicateurs harmonisés définis par la Conférence des autorités cantonales de surveillance des finances communales.

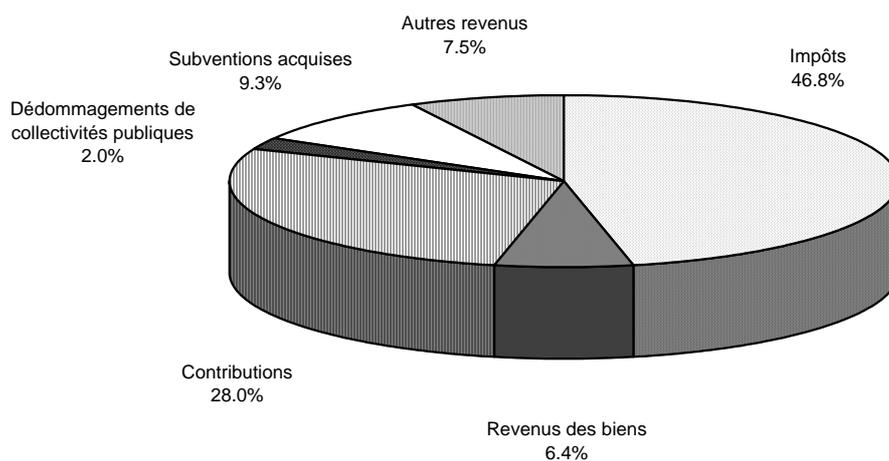
Variation de la fortune nette

Ce chapitre comprend les opérations de clôture de l'exercice. Conformément à l'article 43 du règlement sur les finances et la comptabilité des communes, du 18 mai 1992 (RFC), le boni du compte de fonctionnement est viré directement à la fortune nette.

Charges par nature



Revenus par nature



14.4. Tableaux statistiques

Nous commentons ci-après les modifications importantes touchant certains chiffres de ces tableaux.

Transfert des hôpitaux

Depuis le 1^{er} janvier 2006, à la suite de la signature de la Convention d'intégration du 24 décembre 2005, l'Hôpital neuchâtelois assume la gestion des hôpitaux communaux. Ce transfert engendre diverses modifications dans plusieurs tableaux du rapport de gestion :

Tableau 7

Les charges de santé diminuent de 249 millions de francs en 2005 à 11 millions en 2006.

Tableau 13

On constate ici une baisse significative des charges de personnel de 510 millions en 2005 à 352 millions en 2006, ainsi qu'une baisse du chapitre (biens, services et marchandises) de 298 millions en 2005 à 227 millions en 2006.

Tableau 20

Le transfert de la gestion des hôpitaux des Villes au canton engendre à lui seul une diminution des investissements de 41 millions entre l'année 2005 (41,5 millions) et 2006 (600 mille). Le transfert du secteur de l'enseignement du secondaires II des Villes au canton ramène quant à lui la charge des investissements de 27 millions en 2005 à 9 millions 2006.

Tableau 25

Le rachat des hôpitaux des trois Villes par l'Etat ainsi que la forte diminution du volume des investissements ont permis de diminuer la dette publique, par habitant, qui passe de 11.182 francs en 2005 à 10.680 à fin 2006. La dette publique, y compris celle des syndicats, passe quant à elle de 11.360 francs en 2005 à 11.059 francs en 2006.

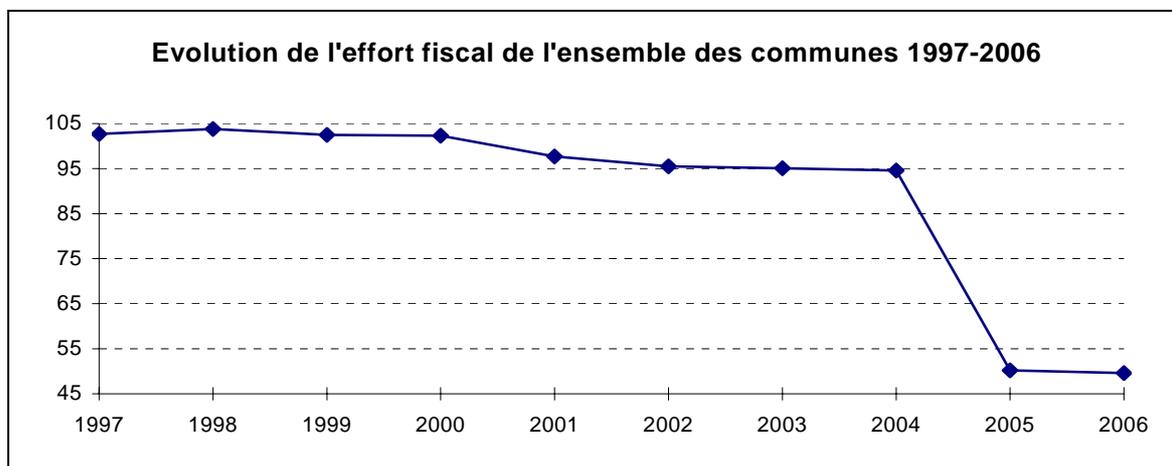
14.5. Rendement des impôts et effort fiscal

	Impôts perçus par l'Etat	Impôts perçus par les communes	% des impôts communaux par rapport à ceux de l'Etat
1970	87.059.730	99.037.974	114%
1980	171.232.035	190.500.931	111%
1990	289.065.403	333.723.650	115%
1995	449.359.226	417.867.253	93%
2000	528.856.500	487.743.785	92%
2002	594.000.770	566.173.872	95%
2003	573.424.998	541.856.882	94%
2004	586.176.370	547.927.942	93%
2005	755.998.711	429.429.781	57%
2006	809.712.285	456.229.201	56%

En 2006, les impôts perçus par les communes ont représenté 56% des impôts perçus par l'Etat (57% en 2005).

A noter que les chiffres ci-dessus comprennent, pour l'Etat et les communes, les versements compensatoires provenant des frontaliers ainsi que l'impôt à la source.

La progression totale du rendement de l'impôt – plus de 54 millions de francs pour l'Etat et plus de 27 millions pour les communes – est due principalement à l'augmentation du produit de l'impôt des personnes morales (+ 20 millions pour l'Etat et les communes). L'amélioration du revenu du produit des personnes physiques est quant à elle plus marquée pour l'Etat, à la suite du désenchevêtrement des tâches (l'Etat applique dès 2005 un coefficient de 130%, soit deux fois supérieur au coefficient moyen de l'ensemble des communes, qui est de 65,3% en 2006) ainsi que de l'application du principe d'échéance (+ 7,1 millions de francs en 2006).



Par arrêté du 22 mars 2006, le Conseil d'Etat a promulgué la loi portant modification de la loi sur la péréquation financière intercommunale (LPFI), du 25 janvier 2006. Cette loi a modifié l'article 15 de la LPFI, qui définit comment est calculé l'indice de charge fiscale (ICF). Elle a supprimé la prise en compte de l'impôt des personnes morales (PM), car la distorsion antipéréquative existant avant le désenchevêtrement s'aggravait fortement suite au transfert fiscal (+ 30 - 30) lié à ce dernier.

Désormais, l'ICF ne compare plus que le produit de l'impôt communal des personnes physiques et celui de l'impôt perçu par l'Etat dans la commune, auprès de ces mêmes personnes physiques.

L'effort fiscal de l'ensemble des communes en 2006 est de 49,63% (50,17% en 2005). A titre de comparaison, le coefficient moyen de l'ensemble des communes en 2006 représente le 50,25% (49,32% en 2005) du coefficient de l'impôt cantonal (65,33 divisé par 130 multiplié par 100).

Il faut relever que l'effort fiscal de l'ensemble des communes est une valeur purement théorique, qui recouvre des situations communales fort différentes. En 2006, l'effort fiscal le plus bas était de 35,4% et le plus haut de 67,2%. L'écart est donc de 31,8. Pour le coefficient d'impôt, il est de 38 (coefficient le plus bas : 47%, le plus haut : 85%).

14.6. Dette consolidée de l'ensemble des communes (y compris les syndicats intercommunaux)

Année	Dette consolidée	Par habitant
1970	370.000.000	2.201
1980	695.000.000	4.382
1990	1.043.000.000	6.506
1995	1.325.000.000	7.969
2000	1.597.000.000	9.593
2002	1.686.000.000	10.076
2003	1.767.600.000	10.522

Année	Dette consolidée	Par habitant
2004	1.858.150.000	11.035
2005	1.919.650.000	11.360
2006	1.869.200.000	11.059

Répartition selon les Villes, les autres communes et les syndicats

	2005	2006
3 Villes	1.253.800.000	1.207.900.000
59 communes	540.250.000	542.200.000
Syndicats intercommunaux	125.800.000	119.100.000
Total	1.919.650.000	1.869.200.000

La dette à moyen et long termes des communes et des syndicats a diminué de 2,6% en 2006. La dette consolidée des Villes a diminué de 3,6%, celle des 59 communes a progressé de 0,4%, alors que celle des syndicats a diminué de 5,3% (voir explications sous chiffre 1.4 tableaux statistiques, tableau 20). La charge globale – remboursement et intérêts – du service de la dette consolidée des communes (105.869.575 francs) représente le 24,5% (22,1% en 2005) du total des impôts communaux, pris en compte pour le calcul de l'effort fiscal, y compris l'impôt des personnes morales (432.430.186 francs). La seule charge d'intérêt (62.204.674 francs) représente 14,4% (15,8% en 2005) de ce montant et 6,1% (5,2% en 2005) du total des revenus du compte de fonctionnement (1.018.642.616 francs).

La dette publique consolidée et flottante des communes neuchâteloises a atteint 11.059 francs par habitant en 2006 (11.360 francs en 2005).

14.7. Investissements nets de l'ensemble des communes (y compris les syndicats intercommunaux et régionaux)

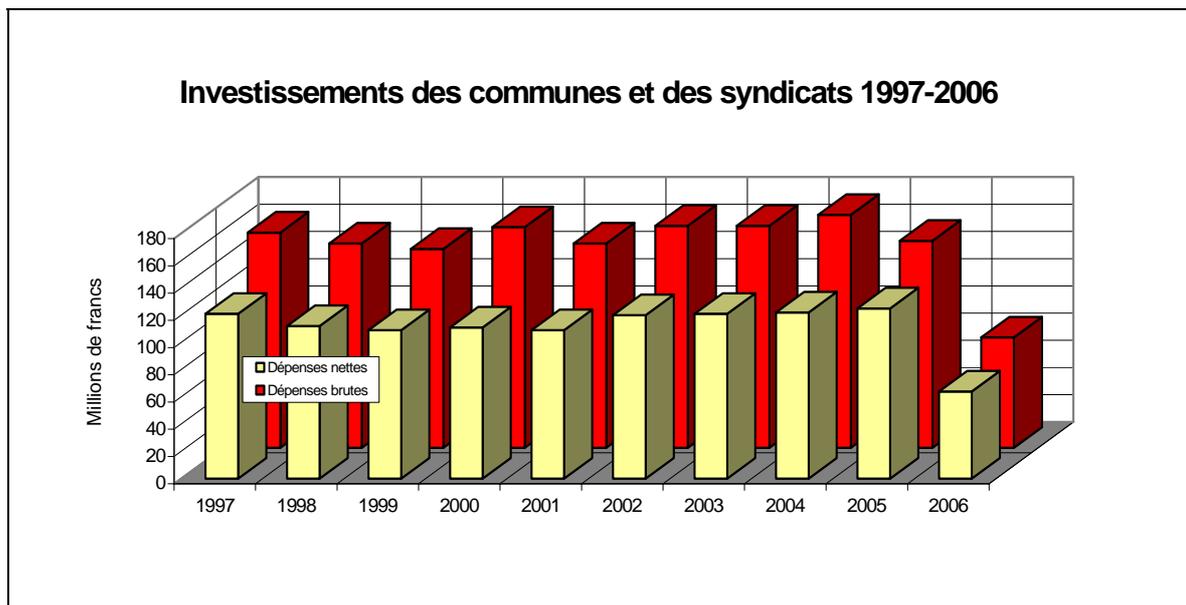
	2005	2006
3 Villes	85.649.162	45.292.435
59 communes	35.753.916	15.741.609
Syndicats intercommunaux et régionaux	3.493.982	2.691.546
Total	124.897.060	63.725.590

Investissements nets des syndicats intercommunaux et régionaux

	2005	2006
Enseignement	1.164.195	483.980
Culture, loisirs, sports	1.521.216	1.465.649
Protection et aménagement de l'environnement	808.571	789.417
Sécurité publique	0	- 47.500
Total	3.493.982	2.691.546

Globalement, les investissements des communes et des syndicats ont diminué de 49% en 2006 (augmentation de 2% en 2005).

En 2006, les Villes ont diminué leurs investissements de 47.1% (- 0,9% en 2005). Les 59 communes de 56% (-5.1% en 2005) et les syndicats de 23% (+ 307,5% en 2005) (voir explications sous chiffre 1.4 tableaux statistiques, tableau 25).



En 2006, les investissements bruts des communes se sont élevés à 77 millions de francs (147 millions de francs en 2005) et ceux des syndicats à 4 millions de francs (5 millions de francs en 2005), soit au total 81 millions de francs (152 millions de francs en 2005). Quant aux investissements nets, ils ont atteint 61 millions de francs (121 millions de francs en 2005) pour les communes et 3 millions de francs (4 millions de francs en 2005) pour les syndicats, soit au total 64 millions de francs (125 millions de francs en 2005).

Durant la décennie écoulée, les investissements de l'ensemble des communes et des syndicats intercommunaux se sont élevés à 1,5 milliard de francs en dépenses brutes et à 1,1 milliard de francs en dépenses nettes.

14.8. Sanction d'arrêtés

En 2007, 304 arrêtés et règlements de Conseils généraux et communaux (344 en 2006) ont été sanctionnés par le Conseil d'Etat et 52 autorisations relatives à des transactions immobilières (44 en 2006) ont été délivrées par le Département de la justice, de la sécurité et des finances (DJSF). L'exonération des lods ou des droits de mutation a été accordée pour 18 opérations immobilières (34 en 2006).

14.9. Fonds d'aide aux communes

L'aide totale accordée en 2007 est de 456.100 francs.

Les aides octroyées en 2007 se répartissent de la manière suivante:

- 166.600 francs comme subside à une commune pour l'assainissement du bilan;
- 15.000 francs comme subside en vue de l'achat d'une saleuse;
- 15.000 francs comme subside pour le financement d'une campagne d'information des Conseils généraux et de la population en vue d'une fusion de 11 communes;
- 40.000 francs comme subside à une commune pour l'assainissement et l'amélioration du centre du village;

- 100.000 francs comme prêt sans intérêt à une commune, remboursable en 20 ans, pour la révision de son réservoir;
- 10.000 francs comme subside à une commune pour la réfection d'une route;
- 40.000 francs comme subside à une commune en vue de la viabilisation d'une zone industrielle
- 10.000 francs comme subside pour le financement d'une campagne d'information des Conseils généraux et de la population en vue d'une fusion de 9 communes;
- 59.500 francs comme subside pour le financement d'une étude relative à leur rapprochement en vue d'une fusion de 3 communes;

A la suite de l'entrée en vigueur de la nouvelle répartition des tâches entre la Confédération et les cantons et de la nouvelle péréquation fédérale et de ses incidences sur la part du canton à l'impôt fédéral direct, le Grand Conseil, sur proposition du Conseil d'Etat, a porté la part du canton à l'impôt fédéral direct attribué au fonds d'aide aux communes de 3% à 6%, et celle versée au fonds pour financer la péréquation verticale des ressources en faveur des communes de 1 à 2%. Pour l'exercice 2008, l'attribution de la part dévolue au fonds a été suspendue.

14.10. Fonds destiné aux réformes de structures des communes

Par décret du 29 mars 2006, le Grand Conseil a autorisé le Conseil d'Etat à utiliser le solde de 20 millions du fonds destiné aux réformes de structures des communes (FRSC) pour accorder des aides à la fusion ou à d'autres formes de collaboration au sens de la loi sur le fonds d'aide aux communes (LFAC).

Les critères applicables sont ceux de la LFAC (art. 1^{er} et 8) et du RALFAC (art. 13 à 18) et la validité du décret est limitée au 31 décembre 2010. A cette échéance, le Grand Conseil décidera de l'affectation du solde éventuel du fonds, tout en le réservant aux communes.

Le décret prévoit que le Conseil d'Etat informe chaque année le Grand Conseil de l'utilisation du FRSC. C'est l'objet du présent chapitre.

Les subsides suivants ont été octroyés en 2007 :

- 15.000 francs comme subside pour le financement d'une campagne d'information des Conseils généraux et de la population en vue d'une fusion de 11 communes;
- 10.000 francs comme subside pour le financement d'une campagne d'information des autorités délibérantes et de la population en vue d'une fusion de 9 communes;
- 150.000 francs comme subside à une commune pour la reprise de son matériel informatique par l'Etat;
- 358.732 francs comme subvention des frais de transports d'élèves de l'école enfantine et primaire, à la suite d'une décision de la commission de la gestion et des finances, du 10 novembre 2006, entérinée ensuite par Grand Conseil dans le cadre de l'adoption du budget de l'Etat 2007.

14.11. Impôts

Modifications du coefficient d'impôt des communes, entrées en vigueur en 2007:

Diminutions: 7 communes

Thielle-Wavre	de 78 à 76%
Noiraigue	de 88 à 85%
Saint-Sulpice	de 76 à 74%
Le Cerneux-Péquignot	de 74 à 72%

La Brévine	de 78 à 73%
La Chaux-du-Milieu	de 74 à 72%
Brot-Plamboz	de 76 à 72%
Augmentations: 7 communes	
Cornaux	de 55 à 58%
Lignières	de 64 à 68%
Peseux	de 64 à 67%
Le Pâquier	de 68 à 78%
Fontaines	de 63 à 66%
Engollon	de 54 à 60%
Montmollin	de 53 à 61%

Au total, 14 communes ont modifié leur coefficient d'impôt en 2007 (15 en 2005).

14.12. Législation et activités juridiques

Les modifications du droit cantonal entrées en vigueur en 2007 ou au début de 2008 et touchant directement les communes ont donné l'occasion au Service des communes d'émettre des circulaires explicatives à l'attention des communes.

- Loi sur l'éligibilité des étrangers en matière communale, du 31 janvier 2007 (adaptation du règlement général de commune)
- Loi portant modification de la loi sur les droits politiques, du 20 février 2007 (initiative et référendum populaires en matière cantonale: signatures et délais)
- Loi sur la police neuchâteloise, du 20 février 2007 (nouvelle organisation des forces de l'ordre dans la République: adaptation du règlement type de police)
- Loi portant modification de la loi sur les droits politiques, du 21 février 2007 (faculté de retarder ou d'avancer la date de l'élection générale des communes qui fusionnent)
- Loi sur la transparence des activités étatiques, du 28 juin 2006, entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2007 (adaptation du règlement général de commune)
- Loi portant modification de la loi sur les droits politiques, du 4 septembre 2007 (vote par correspondance, mesures de publicité des actes soumis au vote populaire)

Le service des communes a participé à divers groupes de travail et aux travaux de commissions chargées d'élaborer des textes légaux ou réglementaires, des projets ou des instructions. Parmi ceux-ci, on peut citer:

- Commission "Péréquation financière" (a invité le Conseil d'Etat à mener une réflexion sur la réforme du système de péréquation)
- Commission législative du Grand Conseil (projet de décret réduisant le nombre de communes, proposition de loi supprimant les compétences décisionnelles des commissions scolaires)
- Commission cantonale de gestion des déchets (réflexions et propositions de nouvelles solutions pour la taxe sur les déchets)
- Divers groupes de travail dans le cadre du réseau urbain neuchâtelois (RUN)
- Groupe de référence RPT (réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons)
- Groupe d'accompagnement de l'unité "Politiques locales" de l'Institut de hautes écoles en administration publique (IDHEAP)

- Conférence des autorités cantonales de surveillance des finances communales
- Organe de référence en matière de marchés publics

14.13. Fusions de communes et collaborations intercommunales

Les projets en cours ont connu des fortunes diverses:

Au Val-de-Travers, la population de Môtiers, Couvet, Travers, Noiraigue, Boveresse, Fleurier, Buttes, Saint-Sulpice et Les Bayards acceptait en date du 17 juin 2007 le projet de commune unique du Val-de-Travers à près de 67,9% des voix, tandis que celle de La Côte-aux-Fées et des Verrières le refusait par respectivement 70 et 53% des votants.

Suite à ce résultat, les communes acceptantes ont relancé un nouveau projet de fusion à 9 et parcouru ensemble les étapes prévues par la législation cantonale : une convention de fusion a été rédigée et proposée aux Conseils communaux, qui l'ont signée le 13 novembre 2007 ; le Conseil d'État a approuvé le projet à titre préalable le 10 décembre 2007 ; les Conseils généraux ont adopté la convention de fusion le 10 décembre 2007.

Dans le nouveau projet, certains éléments ont été remaniés, afin de tenir compte autant que possible des critiques et des remarques formulées au cours des débats sur le projet de fusion à 11.

- L'entrée en fonction des nouvelles autorités est prévue le 1er janvier 2009. Le budget prévisionnel détaillé, basé sur les derniers chiffres disponibles, laisse apparaître un bénéfice de 170'966.85 francs.
- Reprise des contrats de travail des personnels communaux et maintien des acquis salariaux;
- Obligation pour les futures autorités de proposer un système de frein à l'endettement au plus tard à l'automne 2011.

Certains éléments restent inchangés, à savoir :

- Nom de la nouvelle commune : Val-de-Travers ;
- Coefficient d'impôt direct communal fixé à 72% ;
- Élection du Conseil communal par le Conseil général, avec un siège garanti au Conseil général pour chaque village durant les deux premières législatures.

Le référendum populaire est prévu le 24 février 2008.

Sur le littoral, le projet de fusion entre les communes de Peseux et de Corcelles-Cormondèche, s'il a été approuvé globalement par les deux communes, a échoué faute d'avoir trouvé une majorité acceptante à Peseux – projet refusé à 57% dans cette dernière localité -, tandis qu'une majorité acceptante sortait des urnes à Corcelles-Cormondèche à hauteur de 58%. Ce projet prévoyait des économies structurelles à concurrence de 800.000 francs, une baisse de la fiscalité des deux communes à 65%, l'élection du Conseil communal par le peuple et une entrée en vigueur en 2009.

Le projet de fusion entre les deux communes de Marin-Epagnier et de Thielle-Wavre se développe favorablement. Après avoir été avalisé par les Conseils communaux en date du 3 septembre dernier, il a été plébiscité par les Conseils généraux le 8 novembre dernier. Deux séances d'information à la population, bien courues, ont achevé de démontrer que le projet était bien accueilli. Ce projet prévoit également des économies d'ordre structurel à hauteur de 800.000 francs, un coefficient d'impôt de 52 %, le maintien d'un Conseil communal de milice, élu par le Conseil général, et une administration recentrée sur Marin, à l'exception de l'école dont le site de Wavre est maintenu. Le référendum populaire est prévu le 24 février 2008.

Le projet de fusion des communes de Bevaix, Boudry et Cortaillod en est actuellement au stade de l'étude des différents scénarios de collaboration pouvant aller jusqu'à la fusion.

Enfin, les Conseils généraux des communes dites de la paroisse de Hauterive, Saint-Blaise, Marin-Epagnier et Enges ont adopté une motion demandant l'étude de collaborations intercommunales entre elles, incluant la commune de Thielle-Wavre, pouvant aller jusqu'à la fusion de leurs communes. Cette motion est toujours à l'examen.

Au Val-de-Ruz, les discussions continuent. Si le projet de fusion entre les communes de Dombreson, Villiers et Le Pâquier a souffert de tensions liées au dossier scolaire et a quelque peu ralenti sa marche en avant, tel n'est pas le cas du projet de fusion des communes de Cernier, Chézard-Saint-Martin, Fontaines, Fontainemelon et Les Hauts-Geneveys, lequel dossier, certes encore à l'état d'étude, poursuit son chemin.

Dans les Montagnes, le rapprochement entre les Villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle a subi un temps d'arrêt, après un sondage peu favorable aux yeux des autorités de la Mère Commune.

Enfin, sur le plan du Réseau urbain neuchâtelois, après avoir présenté son rapport au Grand Conseil intitulé "un canton, une vision" en septembre 2007, le Conseil d'Etat a signé un contrat-cadre avec la Communauté urbaine du Littoral (COMUL), comme il l'a fait ou est sur le point de le faire avec les cinq régions Val-de-Travers, Centre-Jura, Entre-deux-Lacs, Val-de-Ruz et Béroche de même qu'avec le Réseau des trois Villes et l'Agglomération transfrontalière. Les autorités délibérantes sont maintenant appelées à prendre acte de cette vision politique globale. La collaboration intercommunale, en partenariat avec l'Etat, sort renforcée de ce processus.

Le service des communes apporte un soutien technique à tous ces projets (calculs de coefficients, examen de budgets prévisionnels, évaluation des effets sur la péréquation, examen des projets de convention, calendrier, élections, etc.).

Le service a également rédigé pour les communes un modèle de convention de fusion.

Il a enfin préparé, avec le service juridique de la chancellerie d'Etat, un projet de loi modifiant la loi sur les droits politiques, qui devrait régler les problèmes qui se posent en cas de fusion au 1^{er} janvier qui précède ou qui suit les élections générales des autorités communales. Ce projet de loi a été entériné en date du 21 février 2007 par le Grand Conseil.

Il a enfin préparé, avec l'appui du service juridique et du service financier, un projet de loi concernant la répartition de la part du canton à l'impôt fédéral direct permettant de maintenir en volume l'attribution du fonds d'aides aux communes à la suite de l'entrée en vigueur de la nouvelle péréquation fédérale et de la nouvelle répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT).

Des aides financières de 20.000 francs ont enfin été accordées au projet de fusion du Val-de-Travers pour sa campagne d'information, et de 60.000 francs au projet de fusion des communes de Bevaix, Boudry et Cortaillod pour financer l'étude de leur projet de fusion.

14.14. Péréquation financière intercommunale

Les transferts totaux de la péréquation financière intercommunale ont accusé une baisse de près de 1,75 million de francs de 2006 à 2007, passant de 28,52 millions de francs à 26,78 millions de francs, soit une baisse de près de 6%. Cette baisse s'explique pour partie par les effets du désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les communes et également par un resserrement des écarts entre les communes constatés dans les paramètres de la péréquation financière intercommunale.

Si l'on fait abstraction de la commune affichant le revenu fiscal le plus élevé – Auvernier – et celle connaissant le revenu fiscal le moins élevé – Les Bayards –, pour une question de lisibilité statistique, et que l'on considère le revenu fiscal par habitant des cinq communes les plus riches de la République et celui des cinq communes au revenu fiscal le moins élevé, l'on constate un resserrement du différentiel de revenu fiscal par habitant après péréquation passant d'un facteur 2.13 à 1.5, permettant à ces cinq dernières communes de bénéficier d'un revenu moyen après péréquation de 3415 francs, soit une augmentation de revenu fiscal par habitant de près de 700 francs. Les cinq communes au revenu fiscal le plus élevé connaissent pour leur part une diminution de leur revenu fiscal par habitant de 640 francs.

La commission péréquation financière (CPF) a auditionné en janvier 2007 des représentants de la Ville de La Chaux-de-Fonds au sujet de l'initiative communale "Péréquation intercommunale des recettes des personnes morales". Elle a aussi entendu le professeur Bernard Dafflon au sujet des charges de centre. Au printemps, la CPF a décidé que la péréquation ne pouvait être amendée ponctuellement sur un point ou un autre, car, à l'instar d'un mouvement de haute horlogerie, le dérèglement d'un élément influe l'ensemble des autres composants. Il fallait donc la repenser et c'est

dans cet esprit qu'elle a demandé au Conseil d'Etat de mener une réflexion sur la réforme du système de péréquation, qui inclut la suite qui sera donnée au dossier du désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les communes.

A la fin de l'année 2007, le dossier péréquation s'est enrichi du dépôt de plusieurs initiatives communales déposées par les communes bénéficiaires de la péréquation financière intercommunale demandant, d'une part, que le fonds péréquatif ne descende pas au-dessous du seuil atteint en 2007 et, d'autre part, d'utiliser la valeur du point d'impôt des personnes physiques par habitant et par commune comme critère de répartition des charges facturées par l'Etat aux communes pour les charges dites réparties, qui n'ont pas été désenchevêtrées.

14.15. Gestion communale

La situation financière de l'ensemble des communes s'est nettement améliorée en 2006 - l'exercice bouclant avec un déficit de 6,7 millions de francs – tandis qu'elle affichait un déficit de 41,4 millions en 2005 et de 46,1 millions de francs en 2004.

A la suite du désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les communes et en particulier de la cession des hôpitaux des Villes à l'Etat, les investissements ont marqué le pas, accusant une baisse de 47,4% par rapport à 2006. Fait réjouissant, également à mettre en lien avec le transfert des hôpitaux et des établissements de l'enseignement secondaire II à l'Etat, la dette de l'ensemble des communes, pour la première fois, affiche un retournement de tendance et s'oriente à la baisse par rapport à l'exercice précédent.

Le service a fourni aux communes des nouveaux modèles de bouclement pour les tableaux de bord impôts ainsi que des modèles pour le bouclement du contentieux. Il leur a également adressé une information globale concernant les procédures budgétaires. Par circulaire, le DJSF a en outre attiré l'attention des Conseils communaux sur sa volonté de faire respecter les règles légales, relatives à l'acceptation ou au refus des budgets communaux.

Tout au long de l'année, le service a également participé au comité de pilotage, qui regroupe des représentants du Centre électronique de gestion (CEG), du service du traitement de l'information (STI, aujourd'hui SIEN) et des Villes, qui a supervisé l'élaboration et la mise en place de la plateforme informatique des communes et de l'Etat (projet ETIC). Ce projet doit permettre de faire face aux nouveaux défis, réformes, regroupements, cybergouvernement, rationalisations et interactions à tous les niveaux. Le CEG l'a présenté aux communes en novembre 2007.

Comme chaque année, toutes les communes ont reçu des tableaux les classant, pour 2006, selon l'effort fiscal, le revenu fiscal, ces deux indices combinés, la fortune nette par habitant ainsi que la différence entre fortune nette et rentrée d'impôt par habitant. Le tableau explicatif de la péréquation, comparant les revenus et efforts fiscaux de 2005 et 2006 leur a également été adressé, avec le tableau classant les communes selon leur coefficient d'impôt en 2007.

Afin de lui permettre de trouver les moyens de raffermir sa situation financière, la commune de Cressier a inséré dans sa réglementation communale les trois articles proposés par le service des communes qui poursuivent l'objectif d'encadrer plus strictement la dépense publique (maintien de la fortune nette / budget des investissements et autofinancement / nouvel investissement en cas d'autofinancement nul).

14.16. Application de la loi sur les communes et du règlement sur les finances et la comptabilité des communes

Art. 29 / 57 Règlement sur les finances et la comptabilité des communes

Une commune a demandé d'affecter le produit de la vente d'un immeuble communal à une réserve servant à réaliser un projet d'intérêt général.

En vertu des dispositions du Modèle de compte harmonisé (MCH), rendu obligatoire en vertu de l'article 29 du règlement sur les finances et la comptabilité des communes (RFC), et de l'article 57 al. 3 RFC et de la pratique constante suivie par le département en la matière, le produit de la vente d'un immeuble communal ne peut être affecté à la construction ou à la rénovation d'un autre immeuble, quel que soit par ailleurs le but poursuivi par la construction ou la rénovation de l'immeuble.

Pour garantir la transparence entre le budget et les comptes ainsi que le rôle de la fortune nette comme réserve générale pour des périodes financières difficiles, il faut se distancer de la création de réserves affectées et limiter le plus possible les financements spéciaux afin de garder les excédents de revenus pour faire face à des excédents globaux de charges (Manuel de comptabilité publique, tome 1, page 78).

En conséquence, le département n'a pas admis la création de cette réserve.

L'autorité délibérante d'une commune a proposé d'affecter le surplus de recettes tirées de son plan de stationnement à un financement spécial existant constitué en application d'une autre loi par le produit d'une taxe de remplacement.

Au-delà de la problématique générale des financements spéciaux, le département n'a pas admis cette affectation en raison de la nature juridique essentiellement différente entre la contribution compensatoire, qui alimente le fonds existant - de nature clairement causale - des redevances de stationnement, lesquelles sont prélevées sur la base de la loi fédérale sur la circulation routière (LCR), et qui, pour leur part, ne présentent pas ce caractère causal.

Art. 11 Loi sur les communes

Le Conseil d'Etat, agissant par substitution au nom d'un Conseil communal qui ne réunissait plus le quorum à la suite de démissions, a validé l'élection complémentaire de deux personnes au Conseil général, ce qui a permis à ce dernier de délibérer valablement et de nommer un nouveau Conseil communal.

Art. 25 chiffre 5 Loi sur les communes

Une commune a demandé si une augmentation du taux d'occupation d'un employé communal de 10% devait être assimilée à une nouvelle fonction.

Le Conseil général est compétent pour autoriser la création de nouveaux emplois, en vertu de l'article 25 ch. 5 let. c de la loi sur les communes (LCo), c'est-à-dire de nouvelles fonctions. S'il ne s'agit que d'augmenter le temps d'occupation à la suite d'un volume de travail accru, il ne s'agit pas d'une nouvelle fonction. Toutefois, une telle augmentation devrait figurer au budget. S'il y a dépassement d'un crédit budgétaire, le Conseil général doit en être nanti et une justification doit figurer dans les comptes, en vertu de l'art. 83 RFC.

En l'espèce, il a été admis que cette augmentation de taux d'occupation, vu la faible incidence budgétaire qu'elle revêtait, relevait de la compétence du Conseil communal.

Art. 25, 50 Loi sur les communes / Art. 54a Règlement sur les finances et la comptabilité des communes

A la demande des trois Villes, le Conseil d'Etat a sanctionné la création d'une société indépendante dont le capital reste en mains des trois Villes qui a pour mission d'assurer la gestion des services industriels – eau, énergie, environnement - assurée précédemment en régie dans une Ville et par une société indépendante dans les deux autres Villes. Cette opération d'externalisation d'une mission de service public assurée précédemment en régie, fort complexe, a été menée selon les modalités applicables à une fusion par combinaison au sens de la loi fédérale sur la fusion, la scis-

sion, la transformation et le transfert de patrimoine (LFus, RS 221.301). Pour la première fois en droit neuchâtelois, un institut autonome de droit public communal a vu le jour, certes de manière temporaire, avant de laisser place à la nouvelle société. La création de cette nouvelle entité formée des services industriels communaux d'une Ville, inscrite au registre du commerce, était un préalable indispensable à la création de la nouvelle société née de la fusion des services industriels, en vertu de la LFus. La propriété des réseaux d'eau est demeurée en mains communales, conformément à la loi sur les eaux.

La plus-value réalisée par les trois Villes résultant de l'évaluation des apports transférés par ces dernières à la nouvelle société doit être mise en réserve, en vertu de l'article 54a RFC. Le Conseil d'Etat a considéré que la participation très minoritaire des Villes dans le capital d'une société active dans la production d'électricité pouvait être dissociée de l'action publique communale de distributeur d'électricité et que la plus-value résultant de la vente de ces actions pouvait être virée à la fortune nette après avoir été transférée du patrimoine administratif au patrimoine financier.

14.17. Tableaux statistiques

On trouve ci-après les 36 tableaux statistiques suivants, qui concernent l'ensemble des communes (nos 1 à 35), et les syndicats intercommunaux et régionaux (no 36):

Fiscalité

1. Taux des impôts communaux et taxes des communes en 2007
2. Impôts communaux perçus en 2006
3. Détermination des indices des ressources fiscales (IRF) et de charge fiscale (ICF) en 2006. Coefficients d'impôt 2006 et 2007
4. Coefficient d'impôt - Effort fiscal - Revenu fiscal - Coefficient et revenu fiscal inverse en 2006
5. Classements des communes selon le coefficient d'impôt, l'effort fiscal, le revenu fiscal et leur combinaison en 2006
6. Simulation des coefficients d'impôt permettant l'équilibre des comptes 2006

Comptes de fonctionnement 2006

7. Comptes de fonctionnement 2006. Récapitulation fonctionnelle. Charges
8. Comptes de fonctionnement 2006. Récapitulation fonctionnelle. Revenus
9. Comptes de fonctionnement 2006. Récapitulation fonctionnelle. Résultats nets
10. Comptes de fonctionnement 2006. Récapitulation fonctionnelle. Charges par habitant
11. Comptes de fonctionnement 2006. Récapitulation fonctionnelle. Revenus par habitant
12. Comptes de fonctionnement 2006. Récapitulation fonctionnelle. Résultats nets par habitant
13. Comptes de fonctionnement 2006. Récapitulation par nature. Charges
14. Comptes de fonctionnement 2006. Récapitulation par nature. Revenus
15. Comptes de fonctionnement 2006. Récapitulation par nature. Charges par habitant
16. Comptes de fonctionnement 2006. Récapitulation par nature. Revenus par habitant
17. Parts des communes aux principales charges réparties entre l'Etat et les communes en 2006
18. Charges des principaux domaines autofinancés et bénéfiques des services industriels versés au compte de fonctionnement en 2006
19. Amortissements d'actifs et résultats "réels" en 2006. Charge de la dette consolidée. Taux d'intérêt de la dette

Comptes des investissements 2006

20. Comptes des investissements 2006. Récapitulation fonctionnelle. Résultats nets

Bilans communaux à fin 2006

21. Bilans communaux à fin 2006. Actif
22. Bilans communaux à fin 2006. Passif
23. Avances aux financements spéciaux à fin 2006
24. Engagements envers les financements spéciaux (réserves affectées) à fin 2006
25. Dette publique par habitant à fin 2006. Fortune nette ou découvert par habitant à fin 2006

Divers (Fonds d'aide aux communes. Fonds destiné aux réformes de structures des communes. Indicateurs financiers. Péréquation financière intercommunale)

26. Aides du fonds d'aide aux communes (FAC) et du fonds destiné aux réformes de structures des communes (FRSC) à fin 2007
27. Marge d'autofinancement en 2006
28. Indicateurs financiers harmonisés des communes en 2006 (1^{ère} partie)
29. Indicateurs financiers harmonisés des communes en 2006 (2^{ème} partie)
30. Indicateurs financiers complémentaires des communes en 2006
31. Indicateurs harmonisés et complémentaires. Evolution pour l'ensemble des communes et l'Etat de 2002 à 2006
32. Péréquation financière intercommunale en 2007 (horizontale)
33. Péréquation verticale 2007 (calculée sur la péréquation des ressources 2007)
34. Péréquation financière intercommunale en 2007: comparaisons
35. Classements des communes selon revenu fiscal (RF) 2007 avant et après péréquation horizontale et péréquations horizontale et verticale

Syndicats intercommunaux et régionaux

36. Syndicats intercommunaux et régionaux. Comptes des investissements 2006. Bilans à fin 2006

Taux des impôts communaux et taxes des communes en 2007
Tableau 1

	Communes	Population au 31.12.2006	Coefficient d'impôt en %	Taux maximal (en %) sur le revenu (dès Frs 180'000)	Taux maximal (en o/oo) sur la fortune (dès Frs 500'000)	Impôt foncier en o/oo	Tarif de vente de l'eau (par m3) en francs	Taxe d'épuration		Taxe de déchets	
								Par m3 d'eau en francs	Par facture d'eau en %	Par habitant en francs	Par ménage en francs
1	Neuchâtel	32148	62	9.0	2.2	1.5	1.58	1.40			125
2	Hauterive	2508	65	9.4	2.3	-	2.10	3.25			135
3	Saint-Blaise	3116	61	8.8	2.2	1.5	1.00	3.60			108
4	Marin-Epagnier	4061	47	6.8	1.7	-	1.20	2.00			
5	Thielle-Wavre	680	76	11.0	2.7	-	2.65	7.05		96	
6	Cornaux	1507	58	8.4	2.1	1.5	2.50	3.40		110	
7	Cressier	1872	74	10.7	2.7	1.5	1.45	4.20			120
8	Ençes	288	75	10.9	2.7	1.5	2.70		75		130
9	Le Landeron	4362	59	8.6	2.1	1.5	2.20	2.25			120
10	Lignières	960	68	9.9	2.4	-	3.00	3.00			123
11	Boudry	4940	68	9.9	2.4	1.5	1.20	1.55			105
12	Cortailod	4471	63	9.1	2.3	1.5	1.25	3.50			110
13	Colombier	5212	60	8.7	2.2	1.5	1.50	1.90			98
14	Auvernier	1539	57	8.3	2.1	1.5	1.15	1.50		120	85
15	Peseux	5658	67	9.7	2.4	1.5	1.50	1.30			100
16	Corcelles-Cormondrèche	4242	72	10.4	2.6	-	1.75	2.50		100	
17	Bôle	1779	60	8.7	2.2	1.5	1.75	2.50		120	
18	Rochefort	1033	59	8.6	2.1	1.5	2.00		70	60	
19	Brot-Dessous	97	65	9.4	2.3	-	1.50	-			135
20	Bevaix	3755	61	8.8	2.2	1.5	0.90	1.50			104
21	Gorgier	1816	60	8.7	2.2	1.5	1.90	2.85			140
22	Saint-Aubin-Sauges	2469	70	10.2	2.5	-	1.95	3.25			112
23	Fresens	204	55	8.0	2.0	1.5	2.10	2.80			140
24	Montalchez	204	77	11.2	2.8	1.5	5.50	3.50			115
25	Vaumarcus	253	60	8.7	2.2	1.5	2.60	4.70		130	
26	Môtiers	829	75	10.9	2.7	1.5	0.80	1.90			100
27	Couvet	2821	85	12.3	3.1	-	2.05	1.55			117
28	Travers	1236	83	12.0	3.0	1.5	1.10	2.00			92
29	Noiraique	505	85	12.3	3.1	1.5	1.10	1.30			120
30	Boveresse	392	78	11.3	2.8	1.5	1.10	1.70			120
31	Fleurier	3568	70	10.2	2.5	1.5	1.10	1.20			100
32	Buttes	610	78	11.3	2.8	1.5	1.70	1.70			102
33	La Côte-aux-Fées	484	59	8.6	2.1	-	2.25	1.80			100
34	Saint-Sulpice	630	74	10.7	2.7	1.5	2.00	1.50			100
35	Les Verrières	694	74	10.7	2.7	1.5	2.70	2.40			75
36	Les Bayards	372	82	11.9	3.0	-	2.80	2.80			80
37	Cernier	2076	69	10.0	2.5	1.5	2.50	3.00			120
38	Chézard-Saint-Martin	1689	74	10.7	2.7	1.5	2.20	4.00			155
39	Dombresson	1630	63	9.1	2.3	-	3.10	2.40			94
40	Villiers	422	70	10.2	2.5	1.5	4.00	3.00			68
41	Le Pâquier	210	78	11.3	2.8	1.5	2.00	2.40			145
42	Savaignier	1035	63	9.1	2.3	1.5	2.30	4.10			100
43	Fenin-Vilars-Saules	812	63	9.1	2.3	-	2.60	5.50			95
44	Fontaines	1019	66	9.6	2.4	1.5	2.40	3.00			110
45	Engollon	89	60	8.7	2.2	1.5	3.50	3.50			150
46	Fontainemelon	1599	57	8.3	2.1	1.5	1.95	2.70			102
47	Les Hauts-Geneveys	830	67	9.7	2.4	1.5	2.45	2.90			155
48	Boudevilliers	736	60	8.7	2.2	-	2.80	1.10			99
49	Valanqin	430	65	9.4	2.3	1.5	1.80	2.70			115
50	Coffrane	614	67	9.7	2.4	1.5	3.90	1.00			100
51	Les Geneveys/Coffrane	1480	65	9.4	2.3	1.5	1.85	2.90			132
52	Montmollin	559	61	8.8	2.2	1.5	1.50	1.95			95
53	Le Locle	10173	70	10.2	2.5	1.5	2.90	1.80			157
54	Les Brenets	1099	60	8.7	2.2	1.5	2.55	3.00			130
55	Le Cerneux-Péquignot	331	70	10.2	2.5	-	3.10	-			138
56	La Brévine	689	73	10.6	2.6	1.5	3.10		55		85
57	La Chaux-du-Milieu	434	72	10.4	2.6	1.5	3.10		70		95
58	Les Ponts-de-Martel	1280	72	10.4	2.6	1.5	2.40		55		150
59	Brot-Plamboz	256	69	10.0	2.5	-	2.37	-			90
60	La Chaux-de-Fonds	37038	70	10.2	2.5	1.5	1.99	1.33			139.80
61	Les Planchettes	227	80	11.6	2.9	-	3.76	-			110
62	La Sagne	950	70	10.2	2.5	1.5	2.15	3.70			150
	Ensemble des communes	169'022	65.5			46	62	53	5	8	54
Le coefficient de l'impôt cantonal des personnes physiques est de 130% depuis 2005. L'impôt communal des personnes morales est identique à l'impôt cantonal (100%).											

Impôts communaux perçus en 2006

Tableau 2

	Personnes physiques		Dont impôts des frontaliers	Dont impôts à la source	Personnes morales		Impôts fonciers	Total	
	en francs	par habitant			en francs	par habitant		en francs	par habitant
1 Neuchâtel	68'389'856	2'127	4'543'943	219'026	52'646'028	1'638	2'021'165	123'057'049	3'828
2 Hauterive	6'246'244	2'491	31'846	150'677	206'372	82	1'598	6'454'214	2'573
3 Saint-Blaise	7'669'114	2'461	61'812	158'766	1'110'114	356	81'938	8'861'166	2'844
4 Marin-Epagnier	6'565'838	1'617	120'610	137'652	7'068'581	1'741	0	13'634'419	3'357
5 Thielle-Wavre	1'846'474	2'715	4'621	20'574	81'543	120	0	1'928'017	2'835
6 Cornaux	2'304'009	1'529	19'246	51'287	892'058	592	25'724	3'221'791	2'138
7 Cressier	3'624'562	1'936	12'876	102'718	545'361	291	82'893	4'252'816	2'272
8 Enghes	668'553	2'321	0	1'137	-9'765	-34	1'050	659'838	2'291
9 Le Landeron	8'402'835	1'926	23'668	111'020	2'340'342	537	0	10'743'177	2'463
10 Lignières	1'618'462	1'686	8'805	10'014	32'431	34	0	1'650'893	1'720
11 Boudry	9'734'696	1'971	162'600	233'789	1'139'410	231	140'849	11'014'955	2'230
12 Cortaillod	9'225'766	2'063	82'210	204'762	1'982'202	443	92'645	11'300'613	2'528
13 Colombier	10'850'041	2'082	43'845	179'919	587'291	113	176'500	11'613'832	2'228
14 Auvemier	5'114'531	3'323	13'171	58'168	879'511	571	14'358	6'008'400	3'904
15 Pesieux	11'221'026	1'983	40'525	410'757	585'860	104	148'182	11'955'068	2'113
16 Corcelles-Cormondrèche	11'344'840	2'674	17'599	231'093	480'337	113	686	11'825'863	2'788
17 Bôle	4'078'788	2'293	17'985	60'443	199'514	112	6'647	4'284'949	2'409
18 Rochefort	2'074'080	2'008	12'233	60'689	33'790	33	9'099	2'116'969	2'049
19 Brot-Dessous	155'935	1'608	0	8'432	41'426	427	0	197'361	2'035
20 Bevaix	7'470'691	1'990	39'089	88'134	493'583	131	32'864	7'997'138	2'130
21 Gorgier	4'223'102	2'325	4'553	15'526	291'674	161	29'656	4'544'432	2'502
22 Saint-Aubin-Sauges	5'044'673	2'043	27'799	146'151	417'405	169	0	5'462'078	2'212
23 Fresens	410'526	2'012	33'498	2'187	13'346	65	0	423'872	2'078
24 Montalchez	333'750	1'636	0	6'498	3'182	16	230	337'162	1'653
25 Vaumarcus	549'455	2'172	0	13'911	36'255	143	0	585'710	2'315
26 Môtiers	1'858'040	2'241	387'138	2'955	179'385	216	0	2'037'425	2'458
27 Couvet	5'186'528	1'839	209'121	71'490	279'158	99	0	5'465'686	1'937
28 Travers	2'066'944	1'672	15'026	36'711	61'755	50	11'335	2'140'034	1'731
29 Noiraigue	884'091	1'751	10'981	8'854	48'754	97	0	932'845	1'847
30 Boveresse	651'883	1'663	1'683	10'264	3'438	9	0	655'321	1'672
31 Fleurier	5'984'745	1'677	395'489	70'663	2'235'100	626	43'524	8'263'369	2'316
32 Buttet	1'066'555	1'748	37'188	8'348	103'449	170	0	1'170'004	1'918
33 La Côte-aux-Fées	850'372	1'757	129'051	8'755	267'116	552	0	1'117'488	2'309
34 Saint-Sulpice	1'143'291	1'815	49'262	7'798	58'793	93	4'816	1'206'900	1'916
35 Les Verrières	1'053'590	1'518	36'139	6'090	33'547	48	4'744	1'091'881	1'573
36 Les Bayards	511'434	1'375	7'912	-1'368	11'695	31	0	523'129	1'406
37 Cernier	4'061'147	1'956	14'764	57'875	167'529	81	0	4'228'676	2'037
38 Chézard-Saint-Martin	3'669'811	2'173	7'854	41'244	136'826	81	59'435	3'866'072	2'289
39 Dombresson	2'840'578	1'743	15'036	31'430	243'207	149	0	3'083'785	1'892
40 Villiers	898'041	2'128	6'301	13'120	119'565	283	0	1'017'606	2'411
41 Le Pâquier	456'719	2'175	0	-1'231	28'110	134	0	484'829	2'309
42 Savagnier	2'102'318	2'031	2'520	42'954	34'951	34	0	2'137'269	2'065
43 Fenin-Vilars-Saules	1'827'222	2'250	6'304	12'558	38'576	48	0	1'865'798	2'298
44 Fontaines	2'092'177	2'053	94'313	54'847	229'885	226	18'421	2'340'483	2'297
45 Engollon	208'055	2'338	0	0	21'427	241	0	229'482	2'578
46 Fontainemelon	3'223'130	2'016	280'875	72'331	2'329'597	1'457	79'209	5'631'936	3'522
47 Les Hauts-Geneveys	1'804'656	2'174	2'818	23'471	60'805	73	384	1'865'845	2'248
48 Boudevilliers	1'482'044	2'014	32'933	35'080	45'354	62	0	1'527'398	2'075
49 Valangin	797'068	1'854	9'124	4'602	64'471	150	0	861'539	2'004
50 Coffrane	1'252'051	2'039	0	30'191	48'553	79	646	1'301'250	2'119
51 Les Geneveys/Coffrane	2'775'626	1'875	110'067	47'611	756'090	511	279	3'531'995	2'386
52 Montmollin	1'235'885	2'211	0	26'930	32'876	59	1'928	1'270'689	2'273
53 Le Locle	20'404'081	2'006	3'540'198	616'558	10'654'619	1'047	271'164	31'329'864	3'080
54 Les Brenets	3'228'748	2'938	1'155'927	31'146	775'811	706	0	4'004'559	3'644
55 Le Cerneux-Péquignot	583'306	1'762	10'356	7'096	32'834	99	0	616'140	1'861
56 La Brévine	1'108'647	1'609	38'716	1'603	40'157	58	1'723	1'150'527	1'670
57 La Chau-du-Milieu	826'640	1'905	13'741	10'908	23'079	53	3'293	853'012	1'965
58 Les Ponts-de-Martel	2'393'284	1'870	122'278	16'134	111'318	87	4'021	2'508'623	1'960
59 Brot-Plamboz	428'505	1'674	1'068	95	63'212	247	507	492'224	1'923
60 La Chau-de-Fonds	75'903'031	2'049	6'999'387	1'897'387	16'572'365	447	1'521'095	93'996'491	2'538
61 Les Planchettes	378'311	1'667	2'510	3'224	89'435	394	0	467'746	2'061
62 La Sagne	1'651'586	1'739	70'276	9'046	70'521	74	4'999	1'727'106	1'818
Ensemble des communes	348'057'987	2'060	19'138'890	6'000'673	108'171'214	640	4'897'607	461'126'808	2'729
Chiffres de 2005	341'175'808	2'026	17'072'124	7'585'419	88'253'973	524	4'905'877	434'335'658	2'579

Détermination des indices des ressources fiscales (IRF) et de charge fiscale (ICF) en 2006. Coefficients d'impôt 2006 et 2007

Tableau 3

	Impôt d'Etat (personnes physiques et morales)	Revenu fiscal (RF) (impôt d'Etat par habitant)	IRF = Revenu fiscal relatif (RFR)	Impôts communaux personnes physiques selon critères calcul ICF	Impôt d'Etat personnes physique selon critères calcul	ICF = Effort fiscal (EF) en %	Coefficients d'impôt 2006	Coefficients d'impôt 2007	Variations en 2007	
1	Neuchâtel	190'163'487	5'915	131	64'967'437	136'494'989	47.5969	62	62	
2	Hauterive	12'371'843	4'933	109	6'063'721	12'128'881	49.9941	65	65	
3	Saint-Blaise	17'306'142	5'554	123	7'448'536	16'127'762	46.1846	61	61	
4	Marin-Epagnier	25'087'960	6'178	136	6'307'576	17'824'057	35.3880	47	47	
5	Thielle-Wavre	3'100'425	4'559	101	1'821'279	3'013'850	60.4303	78	76	-2
6	Cornaux	6'305'090	4'184	92	2'233'477	5'387'706	41.4551	55	58	3
7	Cressier	6'774'978	3'619	80	3'508'968	6'146'724	57.0868	74	74	
8	Enses	1'144'066	3'972	88	667'416	1'153'733	57.8484	75	75	
9	Le Landeron	20'773'270	4'762	105	8'268'147	18'390'538	44.9587	59	59	
10	Lignières	3'311'507	3'449	76	1'599'643	3'269'845	48.9211	64	68	4
11	Boudry	19'203'757	3'887	86	9'338'307	17'924'308	52.0986	68	68	
12	Cortailod	20'755'587	4'642	102	8'938'794	18'682'661	47.8454	63	63	
13	Colombier	24'065'598	4'617	102	10'626'277	23'328'564	45.5505	60	60	
14	Auvernier	12'662'091	8'227	182	5'043'192	11'775'105	42.8293	57	57	
15	Peseux	22'648'727	4'003	88	10'769'744	21'892'466	49.1938	64	67	3
16	Corcelles-Cormondrèche	20'760'712	4'894	108	11'096'148	20'245'961	54.8067	72	72	
17	Bôle	8'743'886	4'915	108	4'000'360	8'537'860	46.8544	60	60	
18	Rochefort	4'590'963	4'444	98	2'001'158	4'552'786	43.9546	59	59	
19	Brot-Dessous	361'258	3'724	82	147'504	319'856	46.1156	65	65	
20	Bevaix	16'325'291	4'348	96	7'343'468	15'755'342	46.6094	61	61	
21	Gorgier	9'399'431	5'176	114	4'203'022	9'081'884	46.2792	60	60	
22	Saint-Aubin-Sauges	9'718'042	3'936	87	4'870'724	9'241'855	52.7029	70	70	
23	Fresens	895'018	4'387	97	374'841	881'653	42.5157	55	55	
24	Montalchez	586'527	2'875	63	327'251	583'216	56.1115	77	77	
25	Vaumarbus	1'177'058	4'652	103	535'545	1'140'398	46.9612	60	60	
26	Môtiers	2'835'896	3'421	76	1'467'947	2'650'692	55.3798	75	75	
27	Couvret	8'091'552	2'868	63	4'905'917	7'736'325	63.4141	85	85	
28	Travers	3'321'092	2'687	59	2'015'207	3'251'517	61.9775	83	83	
29	Noiraique	1'339'992	2'653	59	864'256	1'286'648	67.1711	88	85	-3
30	Boveresse	1'065'725	2'719	60	639'935	1'053'566	60.7399	78	78	
31	Fleurier	12'951'663	3'630	80	5'518'593	10'685'903	51.6437	70	70	
32	Buttes	1'844'336	3'024	67	1'021'019	1'740'158	58.6739	78	78	
33	La Côte-aux-Fées	1'857'653	3'838	85	712'567	1'581'676	45.0514	59	59	
34	Saint-Sulpice	1'950'119	3'095	68	1'086'230	1'885'164	57.6199	76	74	-2
35	Les Verrières	1'901'219	2'740	60	1'011'361	1'844'777	54.8230	74	74	
36	Les Bayards	857'719	2'306	51	504'890	844'112	59.8132	82	82	
37	Cernier	7'728'208	3'723	82	3'988'508	7'544'310	52.8678	69	69	
38	Chézard-Saint-Martin	6'552'767	3'880	86	3'620'713	6'406'570	56.5156	74	74	
39	Dombresson	5'979'847	3'669	81	2'794'112	5'716'496	48.8780	63	63	
40	Villiers	1'700'064	4'029	89	878'620	1'576'408	55.7356	70	70	
41	Le Pâquier	882'232	4'201	93	457'949	855'295	53.5429	68	78	10
42	Savaignier	4'173'148	4'032	89	2'056'843	4'136'328	49.7263	63	63	
43	Fenin-Vilars-Saules	3'728'106	4'591	101	1'808'360	3'686'021	49.0600	63	63	
44	Fontaines	4'320'025	4'239	94	1'943'017	4'071'978	47.7168	63	66	3
45	Enqollon	516'351	5'802	128	208'055	494'916	42.0385	54	60	6
46	Fontainemelon	8'844'296	5'531	122	2'869'924	6'409'577	44.7756	57	57	
47	Les Hauts-Geneveys	3'529'374	4'252	94	1'778'367	3'463'530	51.3455	67	67	
48	Boudevilliers	3'060'042	4'158	92	1'414'031	3'014'258	46.9114	60	60	
49	Valangin	1'611'719	3'748	83	783'343	1'546'663	50.6473	65	65	
50	Coffrane	2'385'620	3'885	86	1'221'860	2'336'707	52.2898	67	67	
51	Les Geneveys/Coffrane	5'922'608	4'002	88	2'617'948	5'165'921	50.6773	65	65	
52	Montmollin	2'951'427	5'280	117	1'208'955	2'917'604	41.4366	53	61	8
53	Le Locle	41'883'337	4'117	91	16'247'325	30'965'200	52.4696	70	70	
54	Les Brenets	5'236'212	4'765	105	2'041'675	4'440'122	45.9824	60	60	
55	Le Cerneux-Péquiognot	1'064'512	3'216	71	565'854	1'028'355	55.0252	72	70	-2
56	La Brévine	1'897'554	2'754	61	1'068'327	1'853'049	57.6524	78	73	-5
57	La Chaux-du-Milieu	1'421'589	3'276	72	801'991	1'394'380	57.5160	74	72	-2
58	Les Ponts-de-Martel	4'208'949	3'288	73	2'254'872	4'090'359	55.1265	72	72	
59	Brot-Plamboz	853'369	3'333	74	427'342	790'030	54.0918	72	69	-3
60	La Chaux-de-Fonds	145'321'774	3'924	87	67'005'684	127'290'764	52.6399	70	70	
61	Les Planchettes	705'979	3'110	69	372'577	615'400	60.5423	80	80	
62	La Sagne	3'074'840	3'237	71	1'572'264	2'999'317	52.4207	70	70	
	Ensemble des communes	765'803'627	4'531	100	324'258'972	653'252'096	49.6376	(2006) 65.3	(2007) 65.5	14 communes
	Chiffres de 2005	724'809'761	4'289	100	316'518'261	630'883'201	50.1707	(2005) 64.1	(2006) 65.3	15 communes

Coefficient d'impôt - Effort fiscal - Revenu fiscal - Coefficient et revenu fiscal inverse en 2006
Tableau 4

	Coefficient d'impôt	Coefficient d'impôt relatif (CIR)	Effort fiscal (EF)	Effort fiscal relatif (EFR)	Effort fiscal relatif inverse (EFRI)	Revenu fiscal (RF) (Impôt d'Etat par habitant)	Revenu fiscal relatif (RFR)	Revenu fiscal relatif inverse (RFRi)	CIR+RFRi ----- 2
1 Neuchâtel	62	95	47.6	96	104	5'915	131	77	86
2 Hauterive	65	100	50.0	101	99	4'933	109	92	96
3 Saint-Blaise	61	93	46.2	93	107	5'554	123	82	87
4 Marin-Epagnier	47	72	35.4	71	140	6'178	136	73	73
5 Thielle-Wavre	78	119	60.4	122	82	4'559	101	99	109
6 Cornaux	55	84	41.5	84	120	4'184	92	108	96
7 Cressier	74	113	57.1	115	87	3'619	80	125	119
8 Enqes	75	115	57.8	117	86	3'972	88	114	114
9 Le Landeron	59	90	45.0	91	110	4'762	105	95	93
10 Lignières	64	98	48.9	99	101	3'449	76	131	115
11 Boudry	68	104	52.1	105	95	3'887	86	117	110
12 Cortaillod	63	96	47.8	96	104	4'642	102	98	97
13 Colombier	60	92	45.6	92	109	4'617	102	98	95
14 Auvernier	57	87	42.8	86	116	8'227	182	55	71
15 Peseux	64	98	49.2	99	101	4'003	88	113	106
16 Corcelles-Cormondrèche	72	110	54.8	110	91	4'894	108	93	101
17 Bôle	60	92	46.9	94	106	4'915	108	92	92
18 Rochefort	59	90	44.0	89	113	4'444	98	102	96
19 Brot-Dessous	65	100	46.1	93	108	3'724	82	122	111
20 Bevaix	61	93	46.6	94	106	4'348	96	104	99
21 Gorgier	60	92	46.3	93	107	5'176	114	88	90
22 Saint-Aubin-Sauges	70	107	52.7	106	94	3'936	87	115	111
23 Fresens	55	84	42.5	86	117	4'387	97	103	94
24 Montalchez	77	118	56.1	113	88	2'875	63	158	138
25 Vaumarcus	60	92	47.0	95	106	4'652	103	97	95
26 Môtiers	75	115	55.4	112	90	3'421	76	132	124
27 Couvet	85	130	63.4	128	78	2'868	63	158	144
28 Travers	83	127	62.0	125	80	2'687	59	169	148
29 Noiraigue	88	135	67.2	135	74	2'653	59	171	153
30 Boveresse	78	119	60.7	122	82	2'719	60	167	143
31 Fleurier	70	107	51.6	104	96	3'630	80	125	116
32 Buttet	78	119	58.7	118	85	3'024	67	150	135
33 La Côte-aux-Fées	59	90	45.1	91	110	3'838	85	118	104
34 Saint-Sulpice	76	116	57.6	116	86	3'095	68	146	131
35 Les Verrières	74	113	54.8	110	91	2'740	60	165	139
36 Les Bayards	82	126	59.8	120	83	2'306	51	196	161
37 Cernier	69	106	52.9	107	94	3'723	82	122	114
38 Chézard-Saint-Martin	74	113	56.5	114	88	3'880	86	117	115
39 Dombresson	63	96	48.9	98	102	3'669	81	123	110
40 Villiers	70	107	55.7	112	89	4'029	89	112	110
41 Le Pâquier	68	104	53.5	108	93	4'201	93	108	106
42 Savaignier	63	96	49.7	100	100	4'032	89	112	104
43 Fenin-Vilars-Saules	63	96	49.1	99	101	4'591	101	99	98
44 Fontaines	63	96	47.7	96	104	4'239	94	107	102
45 Engollon	54	83	42.0	85	118	5'802	128	78	80
46 Fontainemelon	57	87	44.8	90	111	5'531	122	82	85
47 Les Hauts-Geneveys	67	103	51.3	103	97	4'252	94	107	105
48 Boudevilliers	60	92	46.9	95	106	4'158	92	109	100
49 Valangin	65	100	50.6	102	98	3'748	83	121	110
50 Coffrane	67	103	52.3	105	95	3'885	86	117	110
51 Les Geneveys/Coffrane	65	100	50.7	102	98	4'002	88	113	106
52 Montmolin	53	81	41.4	83	120	5'280	117	86	83
53 Le Locle	70	107	52.5	106	95	4'117	91	110	109
54 Les Brenets	60	92	46.0	93	108	4'765	105	95	93
55 Le Cerneux-Péquignot	72	110	55.0	111	90	3'216	71	141	126
56 La Brévine	78	119	57.7	116	86	2'754	61	165	142
57 La Chaux-du-Milieu	74	113	57.5	116	86	3'276	72	138	126
58 Les Ponts-de-Martel	72	110	55.1	111	90	3'288	73	138	124
59 Brot-Plamboz	72	110	54.1	109	92	3'333	74	136	123
60 La Chaux-de-Fonds	70	107	52.6	106	94	3'924	87	115	111
61 Les Planchettes	80	122	60.5	122	82	3'110	69	146	134
62 La Sagne	70	107	52.4	106	95	3'237	71	140	124
Moyenne ensemble des communes	65.3	100	49.6	100	100	4'531	100	100	
Chiffres de 2005	64.1		50.2			4'289			

Classements des communes selon le coefficient d'impôt, l'effort fiscal, le revenu fiscal et leur combinaison en 2006

Tableau 5

	Coefficient d'impôt	CIR	Effort fiscal	EFR	Revenu fiscal	RFR	Coefficient et revenu fiscal inverse	CIR+RFR	Effort fiscal et revenu fiscal inverse	EFR+RFR
								2		2
1	Marin-Epagnier	72	1 Marin-Epagnier	71	1 Auvernier	182	1 Auvernier	71	1 Auvernier	71
2	Montmollin	81	2 Montmollin	83	2 Marin-Epagnier	136	2 Marin-Epagnier	73	2 Marin-Epagnier	72
3	Engollon	83	3 Cornaux	84	3 Neuchâtel	131	3 Engollon	80	3 Engollon	81
4	Cornaux	84	4 Engollon	85	4 Engollon	128	4 Montmollin	83	4 Montmollin	85
5	Fresens	84	5 Fresens	86	5 Saint-Blaise	123	5 Fontainemelon	85	5 Fontainemelon	86
6	Auvernier	87	6 Auvernier	86	6 Fontainemelon	122	6 Neuchâtel	86	6 Neuchâtel	86
7	Fontainemelon	87	7 Rochefort	89	7 Montmollin	117	7 Saint-Blaise	87	7 Saint-Blaise	87
8	Le Landeron	90	8 Fontainemelon	90	8 Gorgier	114	8 Gorgier	90	8 Gorgier	90
9	Rochefort	90	9 Le Landeron	91	9 Hauterive	109	9 Bôle	92	9 Le Landeron	93
10	La Côte-aux-Fées	90	10 La Côte-aux-Fées	91	10 Bôle	108	10 Le Landeron	93	10 Bôle	93
11	Colombier	92	11 Colombier	92	11 Corcelles-Cormondrèche	108	11 Les Brenets	93	11 Les Brenets	94
12	Bôle	92	12 Les Brenets	93	12 Les Brenets	105	12 Fresens	94	12 Fresens	94
13	Gorgier	92	13 Brot-Dessous	93	13 Le Landeron	105	13 Vaumarcus	95	13 Colombier	95
14	Vaumarcus	92	14 Saint-Blaise	93	14 Vaumarcus	103	14 Colombier	95	14 Rochefort	95
15	Boudevilliers	92	15 Gorgier	93	15 Cortailod	102	15 Hauterive	96	15 Cornaux	96
16	Les Brenets	92	16 Bevaix	94	16 Colombier	102	16 Rochefort	96	16 Vaumarcus	96
17	Saint-Blaise	93	17 Bôle	94	17 Fenin-Vilars-Saules	101	17 Cornaux	96	17 Hauterive	96
18	Bevaix	93	18 Boudevilliers	95	18 Thielle-Wavre	101	18 Cortailod	97	18 Cortailod	97
19	Neuchâtel	95	19 Vaumarcus	95	19 Rochefort	98	19 Fenin-Vilars-Saules	98	19 Fenin-Vilars-Saules	99
20	Cortailod	96	20 Neuchâtel	96	20 Fresens	97	20 Bevaix	99	20 Bevaix	99
21	Dombresson	96	21 Fontaines	96	21 Bevaix	96	21 Boudevilliers	100	21 Corcelles-Cormondrèche	101
22	Savagnier	96	22 Cortailod	96	22 Les Hauts-Geneveys	94	22 Corcelles-Cormondrèche	101	22 Fontaines	102
23	Fenin-Vilars-Saules	96	23 Dombresson	98	23 Fontaines	94	23 Fontaines	102	23 Boudevilliers	102
24	Fontaines	96	24 Lignières	99	24 Le Pâquier	93	24 La Côte-aux-Fées	104	24 La Côte-aux-Fées	104
25	Lignières	98	25 Fenin-Vilars-Saules	99	25 Cornaux	92	25 Savagnier	104	25 Les Hauts-Geneveys	105
26	Peseux	98	26 Peseux	99	26 Boudevilliers	92	26 Les Hauts-Geneveys	105	26 Peseux	106
27	Hauterive	100	27 Savagnier	100	27 Le Locle	91	27 Peseux	106	27 Savagnier	106
28	Brot-Dessous	100	28 Hauterive	101	28 Savagnier	89	28 Le Pâquier	106	28 Brot-Dessous	107
29	Valangin	100	29 Valangin	102	29 Villiers	89	29 Les Geneveys/Coffrane	106	29 Les Geneveys/Coffrane	108
30	Les Geneveys/Coffrane	100	30 Les Geneveys/Coffrane	102	30 Peseux	88	30 Le Locle	109	30 Le Pâquier	108
31	Les Hauts-Geneveys	103	31 Les Hauts-Geneveys	103	31 Les Geneveys/Coffrane	88	31 Thielle-Wavre	109	31 Le Locle	108
32	Coffrane	103	32 Fleurier	104	32 Enges	88	32 Coffrane	110	32 Thielle-Wavre	111
33	Boudry	104	33 Boudry	105	33 Saint-Aubin-Sauges	87	33 Villiers	110	33 Saint-Aubin-Sauges	111
34	Le Pâquier	104	34 Coffrane	105	34 La Chaux-de-Fonds	87	34 Dombresson	110	34 La Chaux-de-Fonds	111
35	Cernier	106	35 La Sagne	106	35 Boudry	86	35 Valangin	110	35 Boudry	111
36	Saint-Aubin-Sauges	107	36 Le Locle	106	36 Coffrane	86	36 Boudry	110	36 Dombresson	111
37	Fleurier	107	37 La Chaux-de-Fonds	106	37 Chézard-Saint-Martin	86	37 Brot-Dessous	111	37 Coffrane	111
38	Villiers	107	38 Saint-Aubin-Sauges	106	38 La Côte-aux-Fées	85	38 Saint-Aubin-Sauges	111	38 Valangin	111
39	Le Locle	107	39 Cernier	107	39 Valangin	83	39 La Chaux-de-Fonds	111	39 Villiers	112
40	La Chaux-de-Fonds	107	40 Le Pâquier	108	40 Brot-Dessous	82	40 Cernier	114	40 Cernier	114
41	La Sagne	107	41 Brot-Plamboz	109	41 Cernier	82	41 Enges	114	41 Fleurier	114
42	Corcelles-Cormondrèche	110	42 Corcelles-Cormondrèche	110	42 Dombresson	81	42 Lignières	115	42 Lignières	115
43	Le Cerneux-Péquiognot	110	43 Les Verrières	110	43 Fleurier	80	43 Chézard-Saint-Martin	115	43 Enges	115
44	Les Ponts-de-Martel	110	44 Le Cerneux-Péquiognot	111	44 Cressier	80	44 Fleurier	116	44 Chézard-Saint-Martin	115
45	Brot-Plamboz	110	45 Les Ponts-de-Martel	111	45 Lignières	76	45 Cressier	119	45 Cressier	120
46	Cressier	113	46 Môtiers	112	46 Môtiers	76	46 Brot-Plamboz	123	46 Môtiers	122
47	Les Verrières	113	47 Villiers	112	47 Brot-Plamboz	74	47 La Sagne	124	47 Brot-Plamboz	122
48	Chézard-Saint-Martin	113	48 Montalchez	113	48 Les Ponts-de-Martel	73	48 Môtiers	124	48 La Sagne	123
49	La Chaux-du-Milieu	113	49 Chézard-Saint-Martin	114	49 La Chaux-du-Milieu	72	49 Les Ponts-de-Martel	124	49 Les Ponts-de-Martel	124
50	Enges	115	50 Cressier	115	50 La Sagne	71	50 Le Cerneux-Péquiognot	126	50 Le Cerneux-Péquiognot	126
51	Môtiers	115	51 La Chaux-du-Milieu	116	51 Le Cerneux-Péquiognot	71	51 La Chaux-du-Milieu	126	51 La Chaux-du-Milieu	127
52	Saint-Sulpice	116	52 Saint-Sulpice	116	52 Les Planchettes	69	52 Saint-Sulpice	131	52 Saint-Sulpice	131
53	Montalchez	118	53 La Brévine	116	53 Saint-Sulpice	68	53 Les Planchettes	134	53 Les Planchettes	134
54	Thielle-Wavre	119	54 Enges	117	54 Buttes	67	54 Buttes	135	54 Buttes	134
55	Boveresse	119	55 Buttes	118	55 Montalchez	63	55 Montalchez	138	55 Montalchez	135
56	Buttes	119	56 Les Bayards	120	56 Couvet	63	56 Les Verrières	139	56 Les Verrières	138
57	La Brévine	119	57 Thielle-Wavre	122	57 La Brévine	61	57 La Brévine	142	57 La Brévine	140
58	Les Planchettes	122	58 Les Planchettes	122	58 Les Verrières	60	58 Boveresse	143	58 Couvet	143
59	Les Bayards	126	59 Boveresse	122	59 Boveresse	60	59 Couvet	144	59 Boveresse	145
60	Travers	127	60 Travers	125	60 Travers	59	60 Travers	148	60 Travers	147
61	Couvet	130	61 Couvet	128	61 Noiraigue	59	61 Noiraigue	153	61 Noiraigue	153
62	Noiraigue	135	62 Noiraigue	135	62 Les Bayards	51	62 Les Bayards	161	62 Les Bayards	158
	Moyenne	100	Moyenne	100	Moyenne	100	Moyenne	100	Moyenne	100

CIR: Coefficient d'impôt relatif. EFR: Effort fiscal relatif (rapport entre impôt communal personnes physiques et impôt d'Etat dans la commune personnes physiques). RFR: Revenu fiscal relatif inverse (impôt d'Etat par habitant).

Simulation des coefficients d'impôt permettant l'équilibre des comptes 2006

Tableau 6

	Charges	Amortissements supplémentaires	Charges "réelles"	Revenus	Impôt personnes physiques 2006 (PP) y.c. arriérés	Total autres sources de revenus	Montant à financer par l'impôt (PPE)	Valeur d'un point d'impôt (PP)	Coefficient d'équilibre (CE)	Coefficient 2006 (C)	Différence C-CE	Commentaires sur le calcul du coefficient d'équilibre (CE)
1 Neuchâtel	322'228'806	291'870	321'936'936	325'302'215	61'353'479	263'948'736	57'988'200	989'572	58.6	62	3.4	Principe Le but recherché est de calculer le coefficient (CE) permettant de présenter des comptes de fonctionnement équilibrés.
2 Hauterive	12'845'354	0	12'845'354	12'194'136	5'875'055	6'319'081	6'526'273	90'385	72.2	65	-7.2	
3 Saint-Blaise	17'663'807	0	17'663'807	17'751'118	7'182'526	10'568'592	7'095'215	117'746	60.3	61	0.7	
4 Marin-Epagnier	24'573'913	0	24'573'913	23'080'508	5'869'949	17'210'559	7'363'354	124'893	59.0	47	-12.0	Source d'information Comptes communaux et tableaux de bord impôt des personnes physiques (STI)
5 Thielle-Wavre	3'133'719	0	3'133'719	3'218'778	1'796'841	1'421'937	1'711'782	23'036	74.3	78	3.7	
6 Cornaux	7'705'282	0	7'705'282	7'137'449	2'270'895	4'866'554	2'838'728	41'289	68.8	55	-13.8	
7 Cressier	8'519'682	40'706	8'478'976	8'659'553	3'409'911	5'249'642	3'229'334	46'080	70.1	74	3.9	Analyse Si l'on décompose le compte de fonctionnement, on distingue deux catégories de charges:
8 Enes	1'407'062	0	1'407'062	1'375'383	710'789	664'594	742'468	9'477	78.3	75	-3.3	
9 Le Landeron	19'796'483	0	19'796'483	20'292'991	8'042'700	12'250'291	7'546'192	136'317	55.4	59	3.6	
10 Lignières	4'865'719	0	4'865'719	4'541'667	1'588'728	2'952'939	1'912'780	24'824	77.1	64	-13.1	1) Charges de fonctionnement (y compris les amortissements légaux) 2) Amortissements supplémentaires
11 Boudry	30'181'973	0	30'181'973	30'152'570	8'891'472	21'261'098	8'920'875	130'757	68.2	68	-0.2	
12 Cortaillod	24'137'528	0	24'137'528	24'926'672	8'832'064	16'094'608	8'042'920	140'191	57.4	63	5.6	
13 Colombier	21'476'059	0	21'476'059	20'729'625	10'389'285	10'340'340	11'135'719	173'155	64.3	60	-4.3	1) Autres revenus 2) Impôt des personnes morales 3) Impôt des personnes physiques
14 Auvemier	10'508'344	0	10'508'344	10'284'069	4'989'829	5'294'240	5'214'104	87'541	59.6	57	-2.6	
15 Peseux	25'686'842	0	25'686'842	24'940'222	10'221'232	14'718'990	10'967'852	159'707	68.7	64	-4.7	
16 Corcelles-Cormondrèche	18'898'286	0	18'898'286	18'143'154	10'744'281	7'398'873	11'499'413	149'226	77.1	72	-5.1	Nota : les chapitres autofinancés n'ont pas été déduits. Comme ils sont obligatoirement équilibrés, ils n'influencent pas le résultat final.
17 Bôle	7'499'266	57'644	7'441'624	7'509'144	3'735'865	3'773'279	3'668'345	62'264	58.9	60	1.1	
18 Rochefort	4'557'861	0	4'557'861	4'003'511	2'009'921	1'993'590	2'564'271	34'066	75.3	59	-16.3	
19 Brot-Dessous	328'538	15'815	312'723	383'812	162'755	221'057	91'666	2'504	36.6	65	28.4	1) Charges de fonctionnement 2) Impôt des personnes morales 3) Impôt des personnes physiques
20 Bevaix	14'293'663	0	14'293'663	13'745'116	7'095'586	6'649'530	7'644'133	116'321	65.7	61	-4.7	
21 Gorgier	8'317'122	0	8'317'122	7'496'767	4'004'097	3'492'670	4'824'452	66'735	72.3	60	-12.3	
22 Saint-Aubin-Sauges	10'823'907	0	10'823'907	10'818'682	4'882'904	5'935'778	4'888'129	69'756	70.1	70	-0.1	1) Autres revenus 2) Impôt des personnes morales 3) Impôt des personnes physiques
23 Fressens	762'744	54'904	707'840	792'594	321'060	471'534	236'306	5'837	40.5	55	14.5	
24 Montalchez	760'076	46'515	713'561	824'722	347'470	477'252	236'309	4'513	52.4	77	24.6	
25 Vauxmarcus	1'478'197	0	1'478'197	1'199'832	537'083	662'749	815'448	8'951	91.1	60	-31.1	1) Charges de fonctionnement 2) Impôt personnes morales
26 Môtiers	3'746'881	0	3'746'881	3'814'218	1'458'686	2'355'532	1'391'349	19'449	71.5	75	3.5	
27 Couvet	13'902'899	21'800	13'881'099	14'018'282	4'936'769	9'081'513	4'799'586	58'080	82.6	85	2.4	
28 Travers	4'789'521	141'748	4'647'773	4'795'874	2'083'933	2'711'941	1'935'832	25'108	77.1	83	5.9	1) Charges de fonctionnement 2) Impôt personnes morales
29 Noiraigue	1'946'843	39'160	1'907'683	2'209'150	806'121	1'403'029	504'654	9'160	55.1	88	32.9	
30 Boveresse	1'643'736	0	1'643'736	1'555'582	619'663	935'919	707'817	7'944	89.1	78	-11.1	
31 Fleurier	13'624'099	96'834	13'527'265	13'624'099	5'779'956	7'844'143	5'683'122	82'571	68.8	70	1.2	1) Charges de fonctionnement 2) Impôt personnes morales
32 Buttes	2'697'140	0	2'697'140	2'625'983	1'022'357	1'603'626	1'093'514	13'107	83.4	78	-5.4	
33 La Côte-aux-Fées	2'482'437	0	2'482'437	2'375'794	702'525	1'673'269	809'168	11'907	68.0	59	-9.0	
34 Saint-Sulpice	2'598'559	41'134	2'557'425	2'603'330	1'061'467	1'541'863	1'015'562	13'967	72.7	76	3.3	1) Charges de fonctionnement 2) Impôt personnes morales
35 Les Verrières	4'043'537	0	4'043'537	3'821'427	1'090'977	2'730'450	1'313'087	14'743	89.1	74	-15.1	
36 Les Bayards	2'012'011	0	2'012'011	2'002'355	544'132	1'458'223	553'788	6'366	83.5	82	-1.5	
37 Cernier	7'535'309	0	7'535'309	8'059'784	3'833'585	4'226'199	3'309'110	55'559	59.6	69	9.4	Procédure Afin de connaître le montant des charges de fonctionnement à couvrir par l'impôt des personnes physiques, on procède de la façon suivante :
38 Chézard-Saint-Martin	6'981'459	68'882	6'912'577	7'095'170	3'447'056	3'648'114	3'264'463	46'582	70.1	74	3.9	
39 Dombresson	6'187'845	0	6'187'845	5'937'250	2'595'108	3'342'142	2'845'703	41'192	69.1	63	-6.1	
40 Villiers	1'547'223	0	1'547'223	1'580'106	769'374	810'732	736'491	10'991	67.0	70	3.0	1) Déduction des amortissements supplémentaires du total des charges de fonctionnement: on obtient ainsi les charges "réelles". 2) Déduction de l'impôt personnes physiques: on obtient le total des autres sources de revenus.
41 Le Pâquier	1'310'802	0	1'310'802	1'269'828	405'018	864'811	445'992	5'956	74.9	68	-6.9	
42 Savaugny	3'940'379	0	3'940'379	3'835'109	1'867'286	1'967'823	1'972'556	29'639	66.6	63	-3.6	
43 Fenin-Vilars-Saules	3'479'918	0	3'479'918	3'483'332	1'676'109	1'807'223	1'672'695	26'605	62.9	63	0.1	La différence entre les deux soldes précités donne le montant à financer par l'impôt (PPE) pour équilibrer le compte de fonctionnement.
44 Fontaines	4'495'265	0	4'495'265	4'462'828	1'829'868	2'632'960	1'862'305	29'046	64.1	63	-1.1	
45 Engollon	451'510	0	451'510	419'065	194'760	224'305	227'205	3'607	63.0	54	-9.0	
46 Fontainemelon	7'803'612	1'193'564	6'610'048	8'833'177	2'611'689	6'221'488	388'560	45'819	8.5	57	48.5	1) Déduction des amortissements supplémentaires du total des charges de fonctionnement: on obtient ainsi les charges "réelles". 2) Déduction de l'impôt personnes physiques: on obtient le total des autres sources de revenus.
47 Les Hauts-Geneveys	3'380'568	0	3'380'568	3'204'412	1'686'531	1'517'881	1'862'687	25'172	74.0	67	-7.0	
48 Boudevilliers	3'882'111	0	3'882'111	3'767'425	1'289'470	2'477'955	1'404'156	21'491	65.3	60	-5.3	
49 Valangin	1'448'637	6'000	1'442'637	1'449'044	703'092	745'952	696'685	10'817	64.4	65	0.6	La différence entre les deux soldes précités donne le montant à financer par l'impôt (PPE) pour équilibrer le compte de fonctionnement.
50 Coffrane	2'349'848	0	2'349'848	2'434'503	1'129'305	1'305'198	1'044'650	16'855	62.0	67	5.0	
51 Les Geneveys/Coffrane	6'438'700	57'162	6'381'538	6'442'489	2'453'691	3'988'798	2'392'740	37'749	63.4	65	1.6	
52 Montmolin	2'440'059	0	2'440'059	2'226'843	1'076'194	1'150'649	1'289'410	20'306	63.5	53	-10.5	1) Charges de fonctionnement 2) Impôt personnes morales
53 Le Locle	66'370'456	1'189'216	65'181'240	66'881'371	16'362'920	50'518'451	14'662'789	233'756	62.7	70	7.3	
54 Les Brenets	5'391'060	141'454	5'249'606	5'809'205	1'996'010	3'813'195	1'436'411	33'267	43.2	60	16.8	
55 Le Cerneux-Péquignot	1'039'365	66'940	972'425	1'083'679	547'625	536'054	436'371	7'606	57.4	72	14.6	1) Charges de fonctionnement "réelles" 2) Montant à financer p/impôt p. physiques
56 La Brévine	2'511'802	285'650	2'226'152	2'527'352	1'097'917	1'429'435	796'717	14'076	56.6	78	21.4	
57 La Chaux-du-Milieu	1'436'050	36'527	1'399'523	1'529'298	757'656	771'642	627'881	10'239	61.3	74	12.7	
58 Les Ponts-de-Martel	4'793'768	0	4'793'768	4'784'679	2'097'933	2'686'746	2'107'022	29'138	72.3	72	-0.3	1) Charges de fonctionnement "réelles" 2) Montant à financer p/impôt p. physiques
59 Brot-Plamboz	1'009'127	100'000	909'127	1'086'776	411'501	675'275	233'852	5'715	40.9	72	31.1	
60 La Chaux-de-Fonds	217'880'953	0	217'880'953	212'291'262	65'844'945	146'446'317	71'434'636	940'642	75.9	70	-5.9	
61 Les Planchettes	861'593	47'561	814'032	890'866	364'655	526'211	287'821	4'558	63.1	80	16.9	1) Charges de fonctionnement "réelles" 2) Montant à financer p/impôt p. physiques
62 La Saane	4'425'351	0	4'425'351	4'307'379	1'654'068	2'653'311	1'772'040	23'630	75.0	70	-5.0	
Ensemble des communes	1'025'330'668	4'041'086	1'021'289'582	1'018'642'616	314'075'730	704'566'886	316'722'696	4'807'829	65.88	65.33	-0.55	
Chiffres de 2005	1'267'880'631	1'810'081	1'266'070'550	1'226'462'921	302'807'712	923'655'209	342'415'341	4'723'000	72.50	64.11	-8.39	

Comptes de fonctionnement 2006 . Récapitulation fonctionnelle. Charges

Tableau 7

	Administration	Sécurité publique	Enseignement et formation	Culture loisirs-sports	Santé	Prévoyance sociale	Trafic	Protection et aménagement de l'environnement	Economie publique	Finances et impôts	Total
1 Neuchâtel	24'545'155	20'783'285	40'994'660	33'614'896	5'938'596	19'954'403	26'526'854	12'919'889	86'984'439	49'966'629	322'228'806
2 Hauterive	976'954	336'211	2'608'597	1'676'924	59'716	2'313'170	1'383'604	1'558'409	70'679	1'861'090	12'845'354
3 Saint-Blaise	1'334'989	377'762	3'981'779	1'408'956	85'212	1'110'712	1'301'469	2'137'214	2'614'434	3'311'280	17'663'807
4 Marin-Epaagnier	1'729'809	742'597	6'139'248	1'737'383	105'864	1'695'964	1'813'678	3'231'858	78'248	7'299'264	24'573'913
5 Thielle-Wavre	274'373	62'267	1'428'249	48'808	20'177	229'282	81'567	675'197	585	313'214	3'133'719
6 Cornaux	1'126'507	260'184	1'795'468	458'688	47'364	514'044	337'495	991'078	1'056'905	1'117'549	7'705'282
7 Cressier	727'811	271'435	2'849'403	313'618	54'422	733'381	787'670	1'223'225	434'209	1'124'508	8'519'682
8 Enqes	169'053	23'672	368'181	13'668	12'818	89'919	167'764	163'890	31'286	366'811	1'407'062
9 Le Landeron	1'240'635	619'302	5'112'372	1'204'935	131'523	1'594'348	1'040'629	2'610'131	3'038'882	3'203'726	19'796'483
10 Lignières	342'028	92'035	1'561'310	144'992	25'184	312'391	455'873	628'013	897'609	406'284	4'865'719
11 Boudry	3'411'213	1'159'754	8'170'401	1'220'544	147'484	1'900'593	2'015'552	3'250'360	6'424'093	2'481'979	30'181'973
12 Cortaillod	1'852'939	1'583'149	6'677'930	1'305'203	121'048	1'535'352	1'157'294	3'487'071	3'482'966	2'934'576	24'137'528
13 Colombier	1'330'180	718'340	8'416'300	804'219	136'024	2'053'293	1'191'155	2'870'127	84'330	3'872'091	21'476'059
14 Auvernier	720'978	381'568	1'764'845	909'538	48'031	573'212	607'653	743'354	962'557	3'796'608	10'508'344
15 Peseux	2'249'782	918'549	6'256'722	1'397'036	146'457	2'778'554	1'726'302	2'432'546	4'812'409	2'968'485	25'686'842
16 Corcelles-Cormondèche	1'357'676	486'044	5'581'792	504'522	118'739	2'199'834	2'327'900	2'146'647	1'631'974	2'543'158	18'898'286
17 Bôle	632'715	180'457	2'226'504	358'652	48'069	625'119	460'911	908'745	1'000'204	1'057'892	7'499'268
18 Rochefort	417'421	130'178	1'358'831	70'816	27'358	335'267	435'698	478'580	619'538	684'174	4'557'861
19 Brot-Dessous	82'137	15'976	12'211	4'503	3'698	36'709	36'776	39'755	21'698	75'075	328'538
20 Bevaix	1'000'888	434'546	5'660'943	664'831	121'356	1'396'518	904'692	1'789'685	518'762	1'801'442	14'293'663
21 Gorgier	673'259	351'841	2'908'690	236'310	53'464	640'913	571'140	1'148'837	209'180	1'523'488	8'317'122
22 Saint-Aubin-Sauges	795'368	462'114	4'329'940	885'747	72'386	890'828	736'616	1'576'002	56'467	1'018'439	10'823'907
23 Fresens	60'702	16'377	344'248	9'325	7'515	66'237	53'750	113'755	37'634	53'201	762'744
24 Montalchez	90'157	27'930	302'667	2'720	11'710	55'612	41'255	111'107	13'962	102'956	760'076
25 Vaumarcus	191'623	19'750	333'569	67'083	12'931	27'393	109'311	219'598	19'245	432'694	1'478'197
26 Môtiers	344'370	90'973	1'402'840	162'257	32'439	294'343	354'303	388'072	301'044	376'240	3'746'881
27 Couvet	1'063'327	2'298'487	3'292'935	1'015'536	94'589	1'691'331	1'374'620	1'159'365	684'532	1'228'177	13'902'899
28 Travers	571'368	174'021	1'644'227	210'063	43'219	383'462	550'713	354'240	94'139	764'069	4'789'521
29 Noiraigue	204'734	61'991	803'449	120'778	19'655	157'955	198'990	125'866	64'176	189'249	1'946'843
30 Boveresse	220'911	67'273	581'704	91'870	16'184	125'754	177'505	78'237	113'016	171'282	1'643'736
31 Fleurier	1'264'296	630'407	4'501'548	1'214'507	128'232	1'686'564	1'810'179	912'363	132'974	1'343'029	13'624'099
32 Buttes	288'547	94'509	884'418	93'472	27'463	188'785	229'302	291'771	285'948	312'925	2'697'140
33 La Côte-aux-Fées	347'297	107'385	564'376	213'222	26'329	149'320	386'605	360'592	28'087	299'224	2'482'437
34 Saint-Sulpice	285'275	81'575	888'416	82'545	22'636	221'697	374'542	265'206	165'340	211'327	2'598'559
35 Les Verrières	361'834	375'490	1'062'623	139'121	27'175	233'215	386'453	462'729	413'913	580'984	4'043'537
36 Les Bayards	216'003	56'426	481'129	67'511	12'341	112'446	232'356	262'205	336'016	235'578	2'012'011
37 Cernier	699'033	445'975	2'556'575	108'976	53'442	921'368	546'890	1'469'410	212'683	520'957	7'535'309
38 Chézard-Saint-Martin	499'901	171'697	2'486'488	65'987	44'327	615'585	575'545	1'140'552	558'598	822'779	6'981'459
39 Dombresson	373'837	164'343	2'920'392	91'392	52'408	561'410	481'365	861'941	303'065	377'692	6'187'845
40 Villiers	193'658	44'332	588'498	25'086	9'150	147'184	135'078	205'281	108'934	90'022	1'547'223
41 Le Pâquier	130'800	23'819	327'691	8'658	9'033	68'267	144'846	92'867	306'125	198'696	1'310'802
42 Savaignier	295'528	100'788	1'618'742	55'411	28'848	324'747	328'042	656'052	244'827	287'394	3'940'379
43 Fenin-Vilars-Saules	316'769	160'497	1'097'627	44'281	22'908	259'636	195'169	515'518	260'012	607'501	3'479'918
44 Fontaines	339'116	109'266	1'835'879	86'782	31'961	346'423	315'731	704'843	64'242	661'022	4'495'265
45 Engollon	51'084	12'507	114'708	11'878	3'730	24'833	7'328	74'839	47'521	103'082	451'510
46 Fontainemelon	597'895	388'472	2'246'307	1'056'192	47'039	769'419	720'096	981'484	43'456	953'252	7'803'612
47 Les Hauts-Geneveys	298'012	99'772	1'080'323	37'631	24'051	274'275	491'226	609'966	108'749	356'563	3'380'568
48 Boudevilliers	248'992	271'025	1'293'648	38'512	26'251	241'592	259'015	403'119	851'251	248'706	3'882'111
49 Valangin	173'468	82'724	392'548	108'528	10'887	141'839	115'482	204'761	73'095	145'305	1'448'637
50 Coffrane	233'231	77'862	993'437	79'841	21'799	197'319	110'366	346'509	121'178	168'306	2'349'848
51 Les Geneveys/Coffrane	1'265'135	180'056	1'759'885	514'813	46'273	497'143	405'254	1'119'602	134'299	516'240	6'438'700
52 Montmollin	248'408	52'437	842'058	30'673	20'980	181'456	186'635	332'247	69'555	475'610	2'440'059
53 Le Locle	5'128'336	3'966'929	17'177'667	5'672'090	500'654	4'668'793	4'023'674	9'309'978	5'899'419	10'022'916	66'370'456
54 Les Brenets	536'527	306'725	1'253'698	434'976	11'105	559'260	665'679	895'134	70'781	657'175	5'391'060
55 Le Cerneux-Péquignot	97'656	120'673	563'142	11'213	1'419	95'304	37'781	57'887	13'032	41'258	1'039'365
56 La Brévine	259'933	94'530	969'147	150'600	23'908	201'549	271'153	155'312	23'939	361'731	2'511'802
57 La Chaux-du-Milieu	150'304	104'709	700'653	23'091	13'297	118'225	99'989	50'088	3'508	172'186	1'436'050
58 Les Ponts-de-Martel	479'970	200'105	1'965'884	209'164	48'642	399'634	352'000	626'106	19'052	493'211	4'793'768
59 Brot-Plamboz	76'208	102'346	369'120	6'453	9'448	70'735	25'975	156'818	149'412	42'612	1'009'127
60 La Chaux-de-Fonds	15'941'529	19'677'190	53'391'512	19'913'842	2'276'254	21'918'981	21'225'121	31'822'171	2'906'829	28'807'524	217'880'953
61 Les Planchettes	112'294	41'863	366'272	12'850	1'485	66'954	79'243	44'260	24'381	111'991	861'593
62 La Sagne	446'943	125'897	1'371'864	165'712	34'634	269'643	434'258	509'479	431'614	635'307	4'425'351
Ensemble des communes	81'696'881	61'620'399	237'576'290	81'439'431	11'381'341	82'894'494	84'581'117	105'461'943	130'771'037	147'907'735	1'025'330'668
Chiffres de 2005	83'151'881	62'390'785	241'735'242	82'632'394	248'961'454	84'788'313	87'776'711	102'987'860	125'623'185	147'832'806	1'267'880'631

Comptes de fonctionnement 2006. Récapitulation fonctionnelle. Revenus

Tableau 8

	Administration	Sécurité publique	Enseignement et formation	Culture loisirs-sports	Santé	Prévoyance sociale	Trafic	Protection et aménagement de l'environnement	Economie publique	Finances et impôts	Total
1 Neuchâtel	15'782'246	6'060'221	10'132'528	7'920'278	4'518'043	4'316'606	9'168'441	11'800'956	92'230'756	163'372'140	325'302'215
2 Hauterive	315'700	620'317	620'647	865'214	38	1'382'020	150'806	1'403'649	200'448	7'129'297	12'194'136
3 Saint-Blaise	651'573	96'170	928'373	714'562	1'264	4'589	32'169	1'870'969	3'241'211	10'210'238	17'751'118
4 Marin-Epagnier	233'803	248'080	1'960'610	762'076	375	183'742	131'610	2'772'730	611'524	16'175'958	23'080'508
5 Thielle-Wavre	83'614	15'988	391'562	0	0	1'133	0	606'827	38'733	2'080'921	3'218'778
6 Cornaux	570'201	97'047	366'044	48'733	0	3'145	16'568	831'427	1'292'092	3'912'192	7'137'449
7 Cressier	209'390	141'886	806'201	190'647	0	55'762	312'363	1'276'048	639'753	5'027'503	8'659'553
8 Enqes	28'733	4'803	89'953	5'575	0	439	22'083	153'643	55'496	1'014'658	1'375'383
9 Le Landeron	462'993	363'009	853'859	719'745	0	80'810	94'368	2'282'320	3'457'345	11'978'542	20'292'991
10 Lignières	49'530	18'256	320'469	97'733	73	1'576	18'745	575'478	1'106'713	2'353'094	4'541'667
11 Boudry	1'924'606	486'552	2'823'428	605'684	793	197'922	132'259	2'786'653	7'056'872	14'137'801	30'152'570
12 Cortaillod	743'612	1'125'553	2'121'293	420'277	359	12'619	391'125	3'130'566	3'798'905	13'182'363	24'926'672
13 Colombier	364'983	226'071	2'516'165	4'211	391	91'547	112'785	2'693'769	1'096'676	13'623'027	20'729'625
14 Auvemier	187'347	150'751	621'802	567'189	0	2'287	79'535	669'586	1'154'174	6'851'398	10'284'069
15 Peseux	530'544	322'418	1'412'714	560'146	986	663'963	180'216	2'088'402	5'713'089	13'467'744	24'940'222
16 Corcelles-Cormondèche	314'406	199'675	1'136'093	3'084	120'251	25'275	316'688	1'791'090	1'811'949	12'424'643	18'143'154
17 Bôle	192'617	40'207	715'397	145'589	0	2'681	78'077	765'352	1'078'347	4'490'877	7'509'144
18 Rochefort	65'817	41'693	425'689	310	126	1'540	10'683	422'561	631'786	2'403'306	4'003'511
19 Brot-Dessous	6'436	3'802	1'947	340	0	145	1'290	36'002	36'730	297'120	383'812
20 Bevaix	237'518	122'546	1'897'071	212'144	8'143	31'420	89'737	1'526'915	700'205	8'919'417	13'745'116
21 Gordier	80'186	95'406	894'411	101'809	0	2'684	30'328	999'405	390'038	4'902'500	7'496'767
22 Saint-Aubin-Sauges	188'326	252'492	1'606'890	520'133	505	42'452	68'393	1'435'871	38'337	6'665'283	10'818'682
23 Fresens	6'131	5'132	139'525	0	0	1'488	784	103'897	42'961	492'676	792'594
24 Montalchez	11'969	5'198	101'061	0	0	714	62	97'639	18'486	589'593	824'722
25 Vaumarcus	40'581	3'716	126'531	35'583	58	348	0	199'218	48'082	745'715	1'199'832
26 Môtiers	35'476	23'421	368'579	12'184	437	1'200	60'751	321'807	339'662	2'650'701	3'814'218
27 Couvet	453'772	1'701'851	607'786	123'218	800	603'104	61'164	853'810	818'674	8'794'103	14'018'282
28 Travers	68'767	34'810	339'614	1'800	245	1'815	72'894	244'363	193'426	3'838'140	4'795'874
29 Noiraigue	27'551	14'504	184'560	11'610	0	750	35'561	104'474	110'864	1'719'276	2'209'150
30 Boveresse	54'904	19'797	159'338	3'890	0	1'573	17'820	70'144	130'815	1'097'301	1'555'582
31 Fleurier	127'208	192'027	1'110'736	167'249	212	308'433	302'535	672'609	518'005	10'225'085	13'624'099
32 Buttes	53'091	17'002	237'461	381	0	730	9'726	266'009	331'687	1'709'896	2'625'983
33 La Côte-aux-Fées	62'356	11'898	124'972	105'317	0	718	53'356	330'864	45'543	1'640'770	2'375'794
34 Saint-Sulpice	32'978	14'511	238'030	0	0	0	68'663	242'071	248'540	1'758'537	2'603'330
35 Les Verrières	64'546	295'684	315'566	5'100	0	1'065	43'188	380'173	535'540	2'180'565	3'821'427
36 Les Bayards	23'646	5'910	120'450	1'067	0	2'893	24'334	243'511	388'133	1'192'411	2'002'355
37 Cernier	248'236	244'439	544'440	576	0	256'240	27'454	1'204'952	335'444	5'198'003	8'059'784
38 Chézard-Saint-Martin	85'632	77'888	683'570	560	0	2'477	98'844	956'782	537'685	4'651'732	7'095'170
39 Dombresson	54'276	56'481	1'034'158	9'575	2'716	3'500	51'601	664'753	371'821	3'688'369	5'937'250
40 Villiers	18'013	19'189	1'142	7'960	0	620	2'060	155'633	126'402	1'249'087	1'580'106
41 Le Pâquier	13'820	7'940	107'337	0	0	320	78'236	76'248	338'933	646'994	1'269'828
42 Savagnier	52'413	23'960	417'133	15'142	0	1'518	30'142	511'124	257'982	2'525'695	3'835'109
43 Fenin-Vilars-Saules	38'218	66'204	243'340	1'000	0	2'171	38'110	457'185	277'457	2'359'647	3'483'332
44 Fontaines	93'542	38'028	537'480	7'366	0	1'493	38'917	581'122	151'858	3'013'022	4'462'828
45 Engollon	14'724	4'659	817	22	54	127	0	60'870	32'339	305'453	419'065
46 Fontainemelon	75'187	279'581	627'567	11'848	173	190'987	63'842	804'650	146'830	6'632'512	8'833'177
47 Les Hauts-Geneveys	44'703	25'841	330'135	0	0	1'222	65'849	520'454	156'011	2'060'197	3'204'412
48 Boudevilliers	59'471	194'731	491'389	2'626	0	2'444	56'930	335'233	883'522	1'741'079	3'767'425
49 Valanqin	18'332	53'865	900	25'957	0	0	12'575	176'561	119'290	1'041'564	1'449'044
50 Coffrane	35'707	32'002	374'089	14'960	0	1'213	7'885	310'567	159'566	1'498'514	2'434'503
51 Les Geneveys/Coffrane	822'162	90'452	400'637	62'512	0	2'175	59'390	1'049'162	255'020	3'700'979	6'442'489
52 Montmolin	35'270	27'387	288'696	130	0	814	38'513	302'118	105'214	1'428'701	2'226'843
53 Le Locle	458'392	889'438	7'119'054	1'516'703	240'489	306'717	307'512	7'506'150	5'729'543	42'807'373	66'881'371
54 Les Brenets	81'020	54'002	258'916	77'054	145	184'304	72'356	707'179	148'910	4'225'319	5'809'205
55 Le Cerneux-Péquignot	7'511	7'494	152'274	1'733	0	493	3'116	39'603	34'042	837'413	1'083'679
56 La Brévine	52'844	11'199	257'764	35'834	2'933	5'041	17'382	124'562	104'093	1'915'700	2'527'352
57 La Chaux-du-Milieu	13'290	51'437	214'780	127	65	636	1'834	46'026	36'665	1'164'438	1'529'298
58 Les Ponts-de-Martel	106'904	29'124	458'825	85'647	2'779	7'831	30'945	648'887	93'464	3'320'273	4'784'679
59 Brot-Plamboz	5'979	76'355	92'959	0	0	374	7'492	153'683	62'395	687'539	1'086'776
60 La Chaux-de-Fonds	8'933'921	7'177'751	19'373'881	3'266'156	688'554	7'202'618	4'973'230	27'302'442	6'236'837	127'135'872	212'291'262
61 Les Planchettes	14'301	8'685	99'142	10'674	120	336	133	24'186	27'708	705'581	890'866
62 La Saane	63'213	25'303	361'485	103'501	155	1'410	73'350	475'380	454'958	2'748'624	4'307'379
Ensemble des communes	35'734'238	22'157'839	71'289'265	20'190'541	5'591'282	16'206'269	18'346'805	91'246'320	147'335'586	590'544'471	1'018'642'616
Chiffres de 2005	34'388'213	21'386'899	79'622'456	21'141'170	243'891'248	16'072'110	17'016'761	89'828'012	143'397'611	559'718'441	1'226'462'921

Comptes de fonctionnement 2006. Récapitulation fonctionnelle. Résultats nets

Tableau 9

	Administration	Sécurité publique	Enseignement et formation	Culture loisirs-sports	Santé	Prévoyance sociale	Trafic	Protection et aménagement de l'environnement	Economie publique	Finances et impôts	Total
1 Neuchâtel	-8'762'909	-14'723'064	-30'862'132	-25'694'618	-1'420'553	-15'637'797	-17'358'413	-11'18'933	5'246'317	113'405'511	3'073'409
2 Hauterive	-661'254	-209'894	-811'710	-59'678	-811'710	-931'150	-1'232'798	-154'760	129'769	5'268'207	-651'218
3 Saint-Blaise	-683'416	-281'592	-3'053'406	-694'394	-83'948	-1'106'123	-1'269'300	-266'245	626'777	6'898'958	87'311
4 Marin-Epagnier	-1'496'006	-494'517	-4'178'638	-975'307	-105'489	-1'512'222	-1'682'068	-459'128	533'276	8'876'694	-1'493'405
5 Thielle-Wavre	-190'759	-46'279	-1'036'687	-48'808	-20'177	-228'149	-81'567	-68'370	38'148	1'767'707	85'059
6 Cornaux	-556'306	-163'137	-1'429'424	-409'955	-47'364	-510'899	-320'927	-159'651	235'187	2'794'643	-567'833
7 Cressier	-518'421	-129'549	-2'043'202	-122'971	-54'422	-677'619	-475'307	52'823	205'544	3'902'995	139'871
8 Enqes	-140'320	-18'869	-278'228	-8'093	-12'818	-89'480	-145'681	-10'247	24'210	647'847	-31'679
9 Le Landeron	-777'642	-256'293	-4'258'513	-485'190	-131'523	-1'513'538	-946'261	-327'811	418'463	8'774'816	496'508
10 Lignières	-292'498	-73'779	-1'240'841	-47'259	-25'111	-310'815	-437'128	-52'535	209'104	1'946'810	-324'052
11 Boudry	-1'486'607	-673'202	-5'346'973	-614'860	-146'691	-1'702'671	-1'883'293	-463'707	632'779	11'655'822	-29'403
12 Cortaillod	-1'109'327	-457'596	-4'556'637	-884'926	-120'689	-1'522'733	-766'169	-356'505	315'939	10'247'787	789'144
13 Colombier	-965'197	-492'269	-5'900'135	-800'008	-135'633	-1'961'746	-1'078'370	-176'358	1'012'346	9'750'936	-746'434
14 Auvemier	-533'631	-230'817	-1'143'043	-342'349	-48'031	-570'925	-528'118	-73'768	191'617	3'054'790	-224'275
15 Peseux	-1'719'238	-596'131	-4'844'008	-836'890	-145'471	-2'114'591	-1'546'086	-344'144	900'680	10'499'259	-746'620
16 Corcelles-Cormondèche	-1'043'270	-286'369	-4'445'699	-501'438	1'512	-2'174'559	-2'011'212	-355'557	179'975	9'881'485	-755'132
17 Bôle	-440'098	-140'250	-1'511'107	-213'063	-48'069	-622'438	-382'834	-143'393	78'143	3'432'985	9'876
18 Rochefort	-351'604	-88'485	-933'142	-70'506	-27'232	-333'727	-425'015	-56'019	12'248	1'719'132	-554'350
19 Brot-Dessous	-75'701	-12'174	-10'264	-4'163	-3'698	-36'564	-35'486	-3'753	15'032	222'045	55'274
20 Bevaix	-763'370	-312'000	-3'763'872	-452'687	-113'213	-1'365'098	-814'955	-262'770	181'443	7'117'975	-548'547
21 Gordier	-593'073	-256'435	-2'014'279	-134'501	-53'464	-638'229	-540'812	-149'432	180'858	3'379'012	-820'355
22 Saint-Aubin-Sauges	-607'042	-209'622	-2'723'050	-365'614	-71'881	-848'376	-668'223	-140'131	-18'130	5'646'844	-5'225
23 Fresens	-54'571	-11'245	-2'004'723	-9'325	-7'515	-64'749	-52'966	-9'858	5'327	439'475	29'850
24 Montalchez	-78'188	-22'732	-201'606	-2'720	-11'710	-54'898	-41'193	-13'468	4'524	486'637	64'646
25 Vaumarcus	-151'042	-16'034	-207'038	-31'500	-12'873	-72'045	-109'311	-20'380	28'837	313'021	-278'365
26 Môtiers	-308'894	-67'552	-1'034'261	-150'073	-32'002	-293'143	-293'552	-66'265	38'618	2'274'461	67'337
27 Couvet	-609'555	-596'636	-2'685'149	-892'318	-93'789	-1'088'227	-1'313'456	-305'555	134'142	7'565'926	115'383
28 Travers	-502'601	-139'211	-1'304'613	-208'263	-42'974	-381'647	-477'819	-109'877	99'287	3'074'071	6'353
29 Noiraigue	-177'183	-47'487	-618'889	-109'168	-19'655	-157'205	-163'429	-21'392	46'688	1'530'027	262'307
30 Boveresse	-166'007	-47'476	-422'366	-87'980	-16'184	-124'181	-159'685	-8'093	17'799	9'260'019	-88'154
31 Fleurier	-1'137'088	-438'380	-3'390'812	-1'047'258	-128'020	-1'378'131	-1'507'644	-239'754	385'031	8'882'056	0
32 Buttes	-235'456	-77'507	-646'957	-93'091	-27'463	-188'055	-219'576	-25'762	45'739	1'396'971	-71'157
33 La Côte-aux-Fées	-284'941	-95'487	-439'404	-107'905	-26'329	-148'602	-333'249	-29'728	17'456	1'341'546	-106'643
34 Saint-Sulpice	-252'297	-67'064	-650'386	-82'545	-22'636	-221'697	-305'879	-23'135	83'200	1'547'210	4'771
35 Les Verrières	-297'288	-79'806	-747'057	-134'021	-27'175	-232'150	-343'265	-82'556	121'627	1'599'581	-222'110
36 Les Bayards	-192'357	-50'516	-360'679	-66'444	-12'341	-109'553	-208'022	-18'694	52'117	956'833	-9'656
37 Cernier	-450'797	-201'536	-2'012'135	-108'400	-53'442	-665'128	-519'436	-264'458	122'761	4'677'046	524'475
38 Chézard-Saint-Martin	-414'269	-93'809	-1'802'918	-65'427	-44'327	-613'108	-476'701	-183'770	-20'913	3'828'953	113'711
39 Dombresson	-319'561	-107'862	-1'886'234	-81'817	-49'692	-557'910	-429'764	-197'188	68'756	3'310'677	-250'595
40 Villiers	-175'645	-25'143	-587'356	-17'126	-9'150	-146'564	-133'018	-49'648	17'468	1'159'065	32'883
41 Le Pâquier	-116'980	-15'879	-220'354	-8'658	-9'033	-67'947	-66'610	-16'619	32'808	448'298	-40'974
42 Savagnier	-243'115	-76'828	-1'201'609	-40'269	-28'848	-323'229	-297'900	-144'928	13'155	2'238'301	-105'270
43 Fenin-Vilars-Saules	-278'551	-94'293	-854'287	-43'281	-22'908	-257'465	-157'059	-58'333	17'445	1'752'146	3'414
44 Fontaines	-245'574	-71'238	-1'298'399	-79'416	-31'961	-344'930	-276'814	-123'721	87'616	2'352'000	-32'437
45 Engollon	-36'360	-7'848	-113'891	-11'856	-3'676	-24'706	-3'328	-13'969	-15'182	202'371	-32'445
46 Fontainemelon	-522'708	-108'891	-1'618'740	-1'044'344	-46'866	-578'432	-656'254	-176'834	103'374	5'679'260	1'029'565
47 Les Hauts-Geneveys	-253'309	-73'931	-750'188	-37'631	-24'051	-273'053	-425'377	-89'512	47'262	1'703'634	-176'156
48 Boudevilliers	-189'521	-76'294	-802'259	-35'886	-26'251	-239'148	-202'085	-67'886	32'271	1'492'373	-114'686
49 Valangin	-155'136	-28'859	-391'648	-82'571	-10'887	-141'839	-102'907	-28'200	46'195	896'259	407
50 Coffrane	-197'524	-45'860	-619'348	-64'881	-21'799	-196'106	-102'481	-35'942	38'388	1'330'208	84'655
51 Les Geneveys/Coffrane	-442'973	-89'604	-1'359'248	-452'301	-46'273	-494'968	-345'864	-70'440	120'721	3'184'739	3'789
52 Montmolin	-213'138	-25'050	-553'362	-30'543	-20'980	-180'642	-148'122	-30'129	35'659	953'091	-213'216
53 Le Locle	-4'669'944	-3'077'491	-10'058'613	-4'155'387	-260'165	-4'362'076	-3'716'162	-1'803'828	-169'876	32'784'457	510'915
54 Les Brenets	-455'507	-252'723	-994'782	-357'922	-10'960	-374'956	-593'323	-187'955	78'129	3'568'144	418'145
55 Le Cerneux-Péquiognot	-90'145	-113'179	-410'868	-9'480	-1'419	-94'811	-34'665	-18'284	21'010	796'155	44'314
56 La Brévine	-207'089	-83'331	-711'383	-114'766	-20'975	-196'508	-253'771	-30'750	80'154	1'553'969	15'550
57 La Chaux-du-Milieu	-137'014	-53'272	-485'873	-22'964	-13'232	-117'589	-98'155	-4'062	33'157	992'252	93'248
58 Les Ponts-de-Martel	-373'066	-170'981	-1'507'059	-123'517	-45'863	-391'803	-321'055	22'781	74'412	2'872'062	-9'089
59 Brot-Plamboz	-70'229	-25'991	-276'161	-6'453	-9'448	-70'361	-18'483	-3'135	-87'017	644'927	77'649
60 La Chaux-de-Fonds	-7'007'608	-12'499'439	-34'017'631	-16'647'686	-1'587'700	-14'716'363	-16'251'891	-4'519'729	3'330'008	98'328'348	-5'589'691
61 Les Planchettes	-97'993	-33'178	-267'130	-2'176	-1'365	-66'618	-79'110	-20'074	3'327	593'590	29'273
62 La Saane	-383'730	-100'594	-1'010'379	-62'211	-34'479	-268'233	-360'908	-34'099	23'344	2'113'317	-117'972
Ensemble des communes	-45'962'643	-39'462'560	-166'287'025	-61'248'890	-5'790'059	-66'688'225	-66'234'312	-14'215'623	16'564'549	442'636'736	-6'688'052
Chiffres de 2005	-48'763'668	-41'003'886	-162'112'786	-61'491'224	-5'070'206	-68'716'203	-70'759'950	-13'159'848	17'774'426	411'885'635	-41'417'710

Comptes de fonctionnement 2006. Récapitulation fonctionnelle. Charges par habitant

Tableau 10

	Administration	Sécurité publique	Enseignement et formation	Culture loisirs-sports	Santé	Prévoyance sociale	Trafic	Protection et aménagement de l'environnement	Economie publique	Finances et impôts
1 Neuchâtel	764	646	1'275	1'046	185	621	825	402	2'706	1'554
2 Hauterive	390	134	1'040	669	24	922	552	621	28	742
3 Saint-Blaise	428	121	1'278	452	27	356	418	686	839	1'063
4 Marin-Epagnier	426	183	1'512	428	26	418	447	796	19	1'797
5 Thielle-Wavre	403	92	2'100	72	30	337	120	993	1	461
6 Cornaux	748	173	1'191	304	31	341	224	658	701	742
7 Cressier	389	145	1'522	168	29	392	421	653	232	601
8 Enges	587	82	1'278	47	45	312	583	569	109	1'274
9 Le Landeron	284	142	1'172	276	30	366	239	598	697	734
10 Lignières	356	96	1'626	151	26	325	475	654	935	423
11 Boudry	691	235	1'654	247	30	385	408	658	1'300	502
12 Cortaillod	414	354	1'494	292	27	343	259	780	779	656
13 Colombier	255	138	1'615	154	26	394	229	551	16	743
14 Auvemier	468	248	1'147	591	31	372	395	483	625	2'467
15 Peseux	398	162	1'106	247	26	491	305	430	851	525
16 Corcelles-Cormondrèche	320	115	1'316	119	28	519	549	506	385	600
17 Bôle	356	101	1'252	202	27	351	259	511	562	595
18 Rochefort	404	126	1'315	69	26	325	422	463	600	662
19 Brot-Dessous	847	165	126	46	38	378	379	410	224	774
20 Bevaix	267	116	1'508	177	32	372	241	477	138	480
21 Gorgier	371	194	1'602	130	29	353	315	633	115	839
22 Saint-Aubin-Sauges	322	187	1'754	359	29	361	298	638	23	412
23 Fresens	298	80	1'687	46	37	325	263	558	184	261
24 Montalchez	442	137	1'484	13	57	273	202	545	68	505
25 Vaumarcus	757	78	1'318	265	51	286	432	868	76	1'710
26 Môtiers	415	110	1'692	196	39	355	427	468	363	454
27 Couvet	377	815	1'167	360	34	600	487	411	243	435
28 Travers	462	141	1'330	170	35	310	446	287	76	618
29 Noiraigue	405	123	1'591	239	39	313	394	249	127	375
30 Boveresse	564	172	1'484	234	41	321	453	200	288	437
31 Fleurier	354	177	1'262	340	36	473	507	256	37	376
32 Buttes	473	155	1'450	153	45	309	376	478	469	513
33 La Côte-aux-Fées	718	222	1'166	441	54	309	799	745	58	618
34 Saint-Sulpice	453	129	1'410	131	36	352	595	421	262	335
35 Les Verrières	521	541	1'531	200	39	336	557	667	596	837
36 Les Bayards	581	152	1'293	181	33	302	625	705	903	633
37 Cernier	337	215	1'231	52	26	444	263	708	102	251
38 Chézard-Saint-Martin	296	102	1'472	39	26	364	341	675	331	487
39 Dombresson	229	101	1'792	56	32	344	295	529	186	232
40 Villiers	459	105	1'395	59	22	349	320	486	258	213
41 Le Pâquier	623	113	1'560	41	43	325	690	442	1'458	946
42 Savagnier	286	97	1'564	54	28	314	317	634	237	278
43 Fenin-Vilars-Saules	390	198	1'352	55	28	320	240	635	320	748
44 Fontaines	333	107	1'802	85	31	340	310	692	63	649
45 Engollon	574	141	1'289	133	42	279	82	841	534	1'158
46 Fontainemelon	374	243	1'405	661	29	481	450	614	27	596
47 Les Hauts-Geneveys	359	120	1'302	45	29	330	592	735	131	430
48 Boudevilliers	338	368	1'758	52	36	328	352	548	1'157	338
49 Valangin	403	192	913	252	25	330	269	476	170	338
50 Coffrane	380	127	1'618	130	36	321	180	564	197	274
51 Les Geneveys/Coffrane	855	122	1'189	348	31	336	274	756	91	349
52 Montmollin	444	94	1'506	55	38	325	334	594	124	851
53 Le Locle	504	390	1'689	558	49	459	396	915	580	985
54 Les Brenets	488	279	1'141	396	10	509	606	814	64	598
55 Le Cerneux-Péquignot	295	365	1'701	34	4	288	114	175	39	125
56 La Brévine	377	137	1'407	219	35	293	394	225	35	525
57 La Chau-du-Milieu	346	241	1'614	53	31	272	230	115	8	397
58 Les Ponts-de-Martel	375	156	1'536	163	38	312	275	489	15	385
59 Brot-Plamboz	298	400	1'442	25	37	276	101	613	584	166
60 La Chau-de-Fonds	430	531	1'442	538	61	592	573	859	78	778
61 Les Planchettes	495	184	1'614	57	7	295	349	195	107	493
62 La Sagne	470	133	1'444	174	36	284	457	536	454	669
Ensemble des communes	483	365	1'406	482	67	490	500	624	774	875
Chiffres de 2005	492	369	1'431	489	1'473	502	519	609	743	875

Comptes de fonctionnement 2006. Récapitulation fonctionnelle. Revenus par habitant

Tableau 11

	Administration	Sécurité publique	Enseignement et formation	Culture loisirs-sports	Santé	Prévoyance sociale	Trafic	Protection et aménagement de l'environnement	Economie publique	Finances et impôts
1 Neuchâtel	491	189	315	246	141	134	285	367	2'869	5'082
2 Hauterive	126	50	247	345	0	551	60	560	80	2'843
3 Saint-Blaise	209	31	298	229	0	1	10	600	1'040	3'277
4 Marin-Epagnier	58	61	483	188	0	45	32	683	151	3'983
5 Thielle-Wavre	123	24	576	0	0	2	0	892	57	3'060
6 Cornaux	378	64	243	32	0	2	11	552	857	2'596
7 Cressier	112	76	431	102	0	30	167	682	342	2'686
8 Enges	100	17	312	19	0	2	77	533	193	3'523
9 Le Landeron	106	83	196	165	0	19	22	523	793	2'746
10 Lignières	52	19	334	102	0	2	20	599	1'153	2'451
11 Boudry	390	98	572	123	0	40	27	564	1'429	2'862
12 Cortaillod	166	252	474	94	0	3	87	700	850	2'948
13 Colombier	70	43	483	1	0	18	22	517	210	2'614
14 Auvemier	122	98	404	369	0	1	52	435	750	4'452
15 Pesieux	94	57	250	99	0	117	32	369	1'010	2'380
16 Corcelles-Cormondrèche	74	47	268	1	28	6	75	422	427	2'929
17 Bôle	108	23	402	82	0	2	44	430	606	2'524
18 Rochefort	64	40	412	0	0	1	10	409	612	2'327
19 Brot-Dessous	66	39	20	4	0	1	13	371	379	3'063
20 Bevaix	63	33	505	56	2	8	24	407	186	2'375
21 Gorgier	44	53	493	56	0	1	17	550	215	2'700
22 Saint-Aubin-Sauges	76	102	651	211	0	17	28	582	16	2'700
23 Fresens	30	25	684	0	0	7	4	509	211	2'415
24 Montalchez	59	25	495	0	0	4	0	479	91	2'890
25 Vaumarcus	160	15	500	141	0	1	0	787	190	2'947
26 Môtiers	43	28	445	15	1	1	73	388	410	3'197
27 Couvet	161	603	215	44	0	214	22	303	290	3'117
28 Travers	56	28	275	1	0	1	59	198	156	3'105
29 Noiraigue	55	29	365	23	0	1	70	207	220	3'405
30 Boveresse	140	51	406	10	0	4	45	179	334	2'799
31 Fleurier	36	54	311	47	0	86	85	189	145	2'866
32 Buttes	87	28	389	1	0	1	16	436	544	2'803
33 La Côte-aux-Fées	129	25	258	218	0	1	110	684	94	3'390
34 Saint-Sulpice	52	23	378	0	0	0	109	384	395	2'791
35 Les Verrières	93	426	455	7	0	2	62	548	772	3'142
36 Les Bayards	64	16	324	3	0	8	65	655	1'043	3'205
37 Cernier	120	118	262	0	0	123	13	580	162	2'504
38 Chézard-Saint-Martin	51	46	405	0	0	1	59	566	318	2'754
39 Dombresson	33	35	634	6	2	2	32	408	228	2'263
40 Villiers	43	45	3	19	0	1	5	369	300	2'960
41 Le Pâquier	66	38	511	0	0	2	373	363	1'614	3'081
42 Savagnier	51	23	403	15	0	1	29	494	249	2'440
43 Fenin-Vilars-Saules	47	82	300	1	0	3	47	563	342	2'906
44 Fontaines	92	37	527	7	0	1	38	570	149	2'957
45 Engollon	165	52	9	0	1	1	0	684	363	3'432
46 Fontainemelon	47	175	392	7	0	119	40	503	92	4'148
47 Les Hauts-Geneveys	54	31	398	0	0	1	79	627	188	2'482
48 Boudevilliers	81	265	668	4	0	3	77	455	1'200	2'366
49 Valangin	43	125	2	60	0	0	29	411	277	2'422
50 Coffrane	58	52	609	24	0	2	13	506	260	2'441
51 Les Geneveys/Coffrane	556	61	271	42	0	1	40	709	172	2'501
52 Montmollin	63	49	516	0	0	1	69	540	188	2'556
53 Le Locle	45	87	700	149	24	30	30	738	563	4'208
54 Les Brenets	74	49	236	70	0	168	66	643	135	3'845
55 Le Cerneux-Péquignot	23	23	460	5	0	1	9	120	103	2'530
56 La Brévine	77	16	374	52	4	7	25	181	151	2'780
57 La Chau-du-Milieu	31	119	495	0	0	1	4	106	84	2'683
58 Les Ponts-de-Martel	84	23	358	67	2	6	24	507	73	2'594
59 Brot-Plamboz	23	298	363	0	0	1	29	600	244	2'686
60 La Chau-de-Fonds	241	194	523	88	19	194	134	737	168	3'433
61 Les Planchettes	63	38	437	47	1	1	1	107	122	3'108
62 La Sagne	67	27	381	109	0	1	77	500	479	2'893
Ensemble des communes	211	131	422	119	33	96	109	540	872	3'494
Chiffres de 2005	204	127	471	125	1'443	95	101	532	849	3'312

Comptes de fonctionnement 2006. Récapitulation fonctionnelle. Résultats nets par habitant

Tableau 12

	Administration	Sécurité publique	Enseignement et formation	Culture loisirs-sports	Santé	Prévoyance sociale	Trafic	Protection et aménagement de l'environnement	Economie publique	Finances et impôts
1 Neuchâtel	-273	-458	-960	-799	-44	-486	-540	-35	163	3'528
2 Hauterive	-264	-84	-793	-324	-24	-371	-492	-62	52	2'101
3 Saint-Blaise	-219	-90	-980	-223	-27	-355	-407	-85	201	2'214
4 Marin-Epagnier	-368	-122	-1'029	-240	-26	-372	-414	-113	131	2'186
5 Thielle-Wavre	-281	-68	-1'525	-72	-30	-336	-120	-101	56	2'600
6 Cornaux	-369	-108	-949	-272	-31	-339	-213	-106	156	1'854
7 Cressier	-277	-69	-1'091	-66	-29	-362	-254	28	110	2'085
8 Enges	-487	-66	-966	-28	-45	-311	-506	-36	84	2'249
9 Le Landeron	-178	-59	-976	-111	-30	-347	-217	-75	96	2'012
10 Lignières	-305	-77	-1'293	-49	-26	-324	-455	-55	218	2'028
11 Boudry	-301	-136	-1'082	-124	-30	-345	-381	-94	128	2'359
12 Cortaillod	-248	-102	-1'019	-198	-27	-341	-171	-80	71	2'292
13 Colombier	-185	-94	-1'132	-153	-26	-376	-207	-34	194	1'871
14 Auvemier	-347	-150	-743	-222	-31	-371	-343	-48	125	1'985
15 Peseux	-304	-105	-856	-148	-26	-374	-273	-61	159	1'856
16 Corcelles-Cormondrèche	-246	-68	-1'048	-118	0	-513	-474	-84	42	2'329
17 Bôle	-247	-79	-849	-120	-27	-350	-215	-81	44	1'930
18 Rochefort	-340	-86	-903	-68	-26	-323	-411	-54	12	1'664
19 Brot-Dessous	-780	-126	-106	-43	-38	-377	-366	-39	155	2'289
20 Bevaix	-203	-83	-1'002	-121	-30	-364	-217	-70	48	1'896
21 Gorgier	-327	-141	-1'109	-74	-29	-351	-298	-82	100	1'861
22 Saint-Aubin-Sauges	-246	-85	-1'103	-148	-29	-344	-271	-57	7	2'287
23 Fresens	-268	-55	-1'004	-46	-37	-317	-260	-48	26	2'154
24 Montalchez	-383	-111	-988	-13	-57	-269	-202	-66	22	2'385
25 Vaumarcus	-597	-63	-818	-125	-51	-285	-432	-81	114	1'237
26 Môtiers	-373	-81	-1'248	-181	-39	-354	-354	-80	47	2'744
27 Couvet	-216	-211	-952	-316	-33	-386	-466	-108	48	2'682
28 Travers	-407	-113	-1'056	-168	-35	-309	-387	-89	80	2'487
29 Noiraigue	-351	-94	-1'226	-216	-39	-311	-324	-42	92	3'030
30 Boveresse	-423	-121	-1'077	-224	-41	-317	-407	-21	45	2'362
31 Fleurier	-319	-123	-950	-294	-36	-386	-423	-67	108	2'489
32 Buttes	-386	-127	-1'061	-153	-45	-308	-360	-42	75	2'290
33 La Côte-aux-Fées	-589	-197	-908	-223	-54	-307	-689	-61	36	2'772
34 Saint-Sulpice	-400	-106	-1'032	-131	-36	-352	-486	-37	132	2'456
35 Les Verrières	-428	-115	-1'076	-193	-39	-335	-495	-119	175	2'305
36 Les Bayards	-517	-136	-970	-179	-33	-294	-559	-50	140	2'572
37 Cernier	-217	-97	-969	-52	-26	-320	-250	-127	59	2'253
38 Chézard-Saint-Martin	-245	-56	-1'067	-39	-26	-363	-282	-109	-12	2'267
39 Dombresson	-196	-66	-1'157	-50	-30	-342	-264	-121	42	2'031
40 Villiers	-416	-60	-1'392	-41	-22	-347	-315	-118	41	2'747
41 Le Pâquier	-557	-76	-1'049	-41	-43	-324	-317	-79	156	2'135
42 Savagnier	-235	-74	-1'161	-39	-28	-312	-288	-140	13	2'163
43 Fenin-Vilars-Saules	-343	-116	-1'052	-53	-28	-317	-193	-72	21	2'158
44 Fontaines	-241	-70	-1'274	-78	-31	-338	-272	-121	86	2'308
45 Engollon	-409	-88	-1'280	-133	-41	-278	-82	-157	-171	2'274
46 Fontainemelon	-327	-68	-1'012	-653	-29	-362	-410	-111	65	3'552
47 Les Hauts-Geneveys	-305	-89	-904	-45	-29	-329	-513	-108	57	2'053
48 Boudevilliers	-258	-104	-1'090	-49	-36	-325	-275	-92	44	2'028
49 Valangin	-361	-67	-911	-192	-25	-330	-239	-66	107	2'084
50 Coffrane	-322	-75	-1'009	-106	-36	-319	-167	-59	63	2'166
51 Les Geneveys/Coffrane	-299	-61	-918	-306	-31	-334	-234	-48	82	2'152
52 Montmollin	-381	-45	-990	-55	-38	-323	-265	-54	64	1'705
53 Le Locle	-459	-303	-989	-408	-26	-429	-365	-177	-17	3'223
54 Les Brenets	-414	-230	-905	-326	-10	-341	-540	-171	71	3'247
55 Le Cerneux-Péquignot	-272	-342	-1'241	-29	-4	-286	-105	-55	63	2'405
56 La Brévine	-301	-121	-1'032	-167	-30	-285	-368	-45	116	2'255
57 La Chaux-du-Milieu	-316	-123	-1'120	-53	-30	-271	-226	-9	76	2'286
58 Les Ponts-de-Martel	-291	-134	-1'177	-96	-36	-306	-251	18	58	2'209
59 Brot-Plamboz	-274	-102	-1'079	-25	-37	-275	-72	-12	-340	2'519
60 La Chaux-de-Fonds	-189	-337	-918	-449	-43	-397	-439	-122	90	2'655
61 Les Planchettes	-432	-146	-1'177	-10	-6	-293	-349	-88	15	2'615
62 La Sagne	-404	-106	-1'064	-65	-36	-282	-380	-36	25	2'225
Ensemble des communes	-272	-233	-984	-362	-34	-395	-392	-84	98	2'619
Chiffres de 2005	-289	-243	-959	-364	-30	-407	-419	-78	105	2'437

Comptes de fonctionnement 2006. Récapitulation par nature. Charges

Tableau 13

	Charges de personnel	Biens, services et marchandises	Intérêts passifs	Amortissements	Parts et contributions sans affectation	Dédommagements à des collectivités publiques	Subventions accordées	Subventions redistribuées	Attributions aux financements spéciaux	Imputations internes	Total des charges
1 Neuchâtel	104'451'690	94'663'772	24'314'390	29'042'753	0	13'842'278	32'108'293	0	2'018'871	21'786'759	322'228'806
2 Hauterive	4'039'228	2'371'019	647'887	899'814	571	1'997'503	2'265'624	115'371	121'167	387'170	12'845'354
3 Saint-Blaise	3'437'845	4'255'198	704'272	1'419'189	11'712	2'714'095	3'892'219	155'548	73'180	1'000'549	17'663'807
4 Marin-Epagnier	5'618'659	2'509'507	1'437'777	1'892'706	0	3'731'108	7'320'306	413'008	481'401	1'169'441	24'573'913
5 Thielle-Wavre	882'153	576'260	148'879	215'491	25	800'660	367'828	36'783	41'240	64'400	3'133'719
6 Cornaux	1'759'684	1'932'234	295'626	615'664	64	1'256'948	1'110'015	62'737	86'177	586'133	7'705'282
7 Cressier	3'044'860	1'472'934	286'313	718'718	111	1'950'097	852'507	98'766	31'976	63'400	8'519'682
8 Ennes	338'901	312'141	106'424	203'323	0	242'661	142'243	14'366	5'753	41'250	1'407'062
9 Le Landeron	4'594'892	4'717'718	747'639	1'565'475	0	3'414'587	3'804'696	214'485	142'097	594'894	19'796'483
10 Lignières	1'119'884	1'496'196	265'979	477'010	189	894'384	341'510	41'908	65'540	163'119	4'865'719
11 Boudry	8'885'366	8'485'903	1'239'566	1'987'617	0	4'786'345	2'418'218	363'579	61'813	1'953'566	30'181'973
12 Cortrailod	5'828'681	5'216'793	1'182'828	1'846'938	0	4'466'225	2'753'773	210'302	169'135	2'462'853	24'137'528
13 Colombier	5'579'527	2'611'116	927'208	1'372'954	0	4'639'431	4'612'947	294'084	117'350	1'321'442	21'476'059
14 Auvonnier	1'801'724	2'048'926	442'451	604'030	13'273	1'254'774	3'725'189	85'545	259'787	272'645	10'508'344
15 Peseux	6'956'107	6'756'237	1'293'834	1'782'449	143	4'133'567	4'059'632	275'092	53'767	376'014	25'686'842
16 Corcelles-Cormondrèche	4'768'059	3'119'472	838'339	1'614'839	319	3'354'247	4'147'227	222'163	508'995	324'626	18'898'286
17 Bôle	1'738'184	1'759'647	250'482	468'577	0	1'396'438	1'449'962	80'371	147'658	207'949	7'499'268
18 Rochefort	1'436'899	798'242	150'638	458'473	0	813'395	663'529	39'974	33'557	163'154	4'557'861
19 Brot-Dessous	68'545	120'467	4'946	63'493	0	21'114	38'649	0	5'035	6'289	328'538
20 Bevaix	4'248'563	1'861'302	763'304	985'633	0	3'524'282	2'059'997	178'605	114'924	557'053	14'293'663
21 Gorgier	2'108'708	1'266'315	332'149	490'685	0	2'106'907	1'615'333	95'650	178'766	122'609	8'317'122
22 Saint-Aubin-Sauges	2'874'490	1'644'453	551'996	1'034'081	64'050	3'069'896	957'544	121'295	86'644	419'458	10'823'907
23 Fresens	198'726	131'013	1'882	90'239	75	218'551	100'070	8'252	12'136	1'800	762'744
24 Montalchez	132'091	163'827	36'484	155'324	0	181'163	67'423	4'642	6'122	13'000	760'076
25 Vaumarcus	332'183	319'484	80'312	156'919	0	164'422	347'885	10'588	13'192	53'212	1'478'197
26 Môtiers	1'410'037	547'134	133'842	301'315	0	849'825	365'957	34'991	14'827	88'953	3'746'881
27 Couvet	5'045'907	2'448'580	561'262	1'140'661	21'316	2'379'456	1'267'979	0	106'739	930'999	13'902'899
28 Travers	1'563'033	735'690	276'823	481'153	0	986'355	471'207	0	233'553	41'707	4'789'521
29 Noiraigue	685'459	274'264	81'541	174'429	0	515'795	190'002	0	1'777	23'576	1'946'843
30 Boveresse	587'580	274'363	74'230	77'999	0	419'935	149'847	0	2'952	56'830	1'643'736
31 Fleurier	4'818'343	2'162'872	474'215	1'519'800	0	3'015'960	1'493'295	0	64'389	75'225	13'624'099
32 Buttes	841'431	693'127	169'352	196'855	0	501'272	238'887	22'286	4'330	29'600	2'697'140
33 La Côte-aux-Fées	754'733	752'299	91'100	226'808	0	254'897	188'460	18'088	112'329	83'723	2'482'437
34 Saint-Sulpice	937'189	556'200	32'169	242'197	8'278	493'969	284'593	21'039	17'000	5'925	2'598'559
35 Les Verrières	1'412'976	902'812	264'028	395'241	0	643'967	265'436	23'286	18'178	117'613	4'043'537
36 Les Bayards	510'803	598'237	86'438	215'629	0	367'832	135'039	9'000	58'533	30'500	2'012'011
37 Cemier	2'024'419	1'767'010	209'654	387'675	26	1'799'179	1'058'832	88'988	37'366	162'160	7'535'309
38 Chézard-Saint-Martin	2'079'308	1'435'450	366'285	510'244	15'019	1'605'152	729'643	55'418	48'837	136'103	6'981'459
39 Dombresson	2'052'625	1'150'914	179'812	301'703	0	1'680'850	690'335	51'494	18'501	61'611	6'187'845
40 Villiers	186'369	300'170	68'090	62'777	0	719'074	186'686	10'777	7'380	5'900	1'547'223
41 Le Pâquier	457'918	386'551	121'533	82'965	0	167'105	79'349	3'923	7'858	3'600	1'310'802
42 Savaquier	1'388'433	752'608	131'183	180'898	603	919'530	408'288	28'521	53'179	77'136	3'940'379
43 Fenin-Vilars-Saules	806'246	865'788	170'470	299'570	0	627'784	533'914	27'850	35'110	113'186	3'479'918
44 Fontaines	1'252'628	596'442	185'260	244'160	0	1'303'827	569'043	40'600	1'737	301'568	4'495'265
45 Engollon	50'536	102'562	157	25'140	0	148'551	107'719	0	3'145	13'700	451'510
46 Fontainemelon	2'077'815	1'343'783	196'545	1'468'588	0	1'180'057	1'360'383	69'911	32'542	73'988	7'803'612
47 Les Hauts-Geneveys	996'028	702'185	227'869	255'423	0	655'101	403'510	41'756	24'317	74'379	3'380'568
48 Boudevilliers	1'167'646	987'239	63'320	281'945	0	714'349	369'844	28'241	74'576	194'951	3'882'111
49 Valanqin	275'584	397'649	21'787	105'390	0	436'612	170'278	12'695	5'634	23'008	1'448'637
50 Coffrane	732'793	465'240	142'667	179'943	190	479'847	226'712	19'083	16'019	87'354	2'349'848
51 Les Geneveys/Coffrane	1'546'427	1'072'744	304'595	663'834	598	1'032'062	718'781	72'491	309'007	718'161	6'438'700
52 Montmolin	656'901	507'787	76'422	103'126	364	445'445	533'599	20'177	16'084	80'154	2'440'059
53 Le Locle	29'537'660	12'616'221	4'916'014	7'899'370	0	943'022	5'884'158	0	1'221'370	3'352'641	66'370'456
54 Les Brenets	1'703'536	1'309'801	228'696	637'699	17'040	634'792	703'784	42'197	61'453	52'062	5'391'060
55 Le Cerneux-Péquignot	347'261	216'052	8'746	93'373	0	247'931	114'085	0	11'917	0	1'039'365
56 La Brévine	838'985	419'381	59'606	433'605	0	480'716	237'054	0	4'071	38'384	2'511'802
57 La Chau-du-Milieu	533'785	294'270	41'062	181'224	0	234'101	143'318	0	1'254	7'036	1'436'050
58 Les Ponts-de-Martel	1'553'793	972'565	248'474	401'483	1'112	1'041'571	473'393	50'740	9'637	41'000	4'793'768
59 Brot-Plamboz	248'056	328'607	1'348	145'492	0	190'368	79'683	0	15'573	0	1'009'127
60 La Chau-de-Fonds	103'083'227	36'288'443	16'526'987	21'027'674	0	1'156'414	22'886'801	0	2'766'445	14'144'962	217'880'953
61 Les Planchettes	304'897	200'789	21'640	21'640	0	166'830	79'469	0	3'149	0	861'593
62 La Saane	1'436'225	1'143'601	168'759	458'615	891	559'144	324'172	28'417	108'950	196'577	4'425'351
Ensemble des communes	352'152'241	227'179'606	63'983'586	91'651'216	155'969	94'973'755	125'346'154	3'965'083	10'366'001	55'557'057	1'025'330'668
Chiffres de 2005	509'737'103	298'001'656	65'521'688	93'350'482	189'219	92'943'686	130'743'780	4'144'909	7'872'023	65'376'085	1'267'880'631

Comptes de fonctionnement 2006. Récapitulation par nature. Revenus

Tableau 14

	Impôts	Patentes concessions	Revenus des biens	Contributions	Parts à des recettes et contributions sans affectation	Dédommagements de collectivités publiques	Subventions acquises	Subventions à redistribuer	Prélèvements sur les financements spéciaux	Imputations internes	Total des revenus
1 Neuchâtel	128'715'120	33'112	24'615'462	131'700'271	2'933'076	4'874'671	9'628'439	0	1'015'305	21'786'759	325'302'215
2 Hauterive	6'530'983	129'324	567'446	2'583'289	108'435	1'089'233	629'041	115'370	53'845	387'170	12'194'136
3 Saint-Blaise	9'028'792	140	733'829	5'817'870	60'398	166'733	587'503	155'548	199'756	1'000'549	17'751'118
4 Marin-Epagnier	13'922'502	549'577	1'749'443	3'343'591	137'323	926'382	788'371	413'008	80'870	1'169'441	23'080'508
5 Thielle-Wavre	1'956'973	33'054	44'257	624'964	1'274	98'508	256'049	40'155	99'144	64'400	3'218'778
6 Cornaux	3'341'678	150	313'057	2'356'912	39'533	101'780	280'167	62'737	55'302	586'133	7'137'449
7 Cressier	4'305'397	215'537	178'574	2'056'300	59'215	171'781	920'713	98'423	44'213	63'400	8'659'553
8 Enges	784'215	15'808	180'218	230'391	7'997	21'108	85'298	8'846	252	41'250	1'375'383
9 Le Landeron	10'947'474	27'556	616'783	6'427'019	142'181	361'395	911'756	208'144	55'789	594'894	20'292'991
10 Lignières	1'692'871	540	275'625	1'843'506	25'350	28'962	443'491	41'493	26'710	163'119	4'541'667
11 Boudry	11'290'182	36'491	841'478	11'493'546	129'552	916'722	2'912'181	363'579	215'273	1'953'566	30'152'570
12 Cortaillod	11'497'507	48'965	663'908	7'223'385	136'928	400'619	2'245'836	210'302	36'369	246'285	24'926'672
13 Colombier	11'889'364	75	649'745	4'037'424	140'486	157'147	2'031'866	293'972	208'104	1'321'442	20'729'625
14 Auvornier	6'122'899	30	649'878	2'607'443	36'106	18'141	467'470	85'545	23'912	272'645	10'284'069
15 Peseux	12'336'318	0	949'181	8'827'935	214'144	762'586	1'167'556	275'092	31'396	376'014	24'940'222
16 Corcelles-Cormondèche	12'088'261	252'686	272'540	3'845'891	84'122	201'183	877'903	182'942	13'000	324'626	18'143'154
17 Bôle	4'326'163	60	89'962	2'120'580	37'193	43'717	603'149	80'371	0	207'949	7'509'144
18 Rochefort	2'172'463	51'798	122'792	902'058	16'811	108'609	372'345	39'974	53'507	163'154	4'003'511
19 Brot-Dessous	220'948	11'045	33'797	56'179	37	1'090	50'510	0	3'917	6'289	383'812
20 Bevaix	8'068'503	308'245	370'656	2'342'538	97'164	160'026	1'571'469	173'818	95'644	557'053	13'745'116
21 Gordier	4'646'097	203'871	197'866	1'343'838	35'422	76'094	775'321	95'649	0	122'609	7'496'767
22 Saint-Aubin-Sauges	5'662'429	250	541'006	2'397'327	76'240	323'317	1'272'658	121'296	4'701	419'458	10'818'682
23 Fresens	425'661	11'805	52'590	144'638	3'510	49'478	92'860	8'252	2'000	1'800	792'594
24 Montalchez	380'502	9'598	52'284	118'973	1'832	34'479	205'701	4'642	3'711	13'000	824'722
25 Vauxmarcus	584'015	30'043	48'136	278'324	6'334	15'197	101'885	10'588	72'098	53'212	1'199'832
26 Môtiers	2'120'512	66'294	128'105	620'344	23'352	173'760	549'386	34'991	8'521	88'953	3'814'218
27 Couvet	5'692'379	374'919	742'890	2'345'311	112'860	661'085	3'059'967	0	97'872	930'999	14'018'282
28 Travers	2'302'827	105'645	405'383	521'968	29'770	45'885	1'248'891	0	93'798	41'707	4'795'874
29 Noiraigue	983'332	46'545	75'455	238'734	7'936	21'820	802'500	0	9'252	23'576	2'209'150
30 Boveresse	677'796	22'600	83'387	301'115	435	32'327	379'919	0	1'173	56'830	1'555'582
31 Fleurier	8'826'747	446'849	360'802	1'527'336	114'789	600'020	1'672'017	0	314	75'225	13'624'099
32 Buttes	1'264'534	48'081	56'201	585'518	12'903	49'646	543'462	23'098	12'940	29'600	2'625'983
33 La Côte-aux-Fées	1'146'512	45'598	251'127	462'733	9'295	3'405	303'210	18'088	52'103	83'723	2'375'794
34 Saint-Sulpice	1'350'237	50'700	73'944	521'366	9'970	8'233	549'785	21'039	12'131	5'925	2'603'330
35 Les Verrières	1'230'714	55'668	173'604	1'015'447	18'001	255'658	923'796	23'285	7'641	117'613	3'821'427
36 Les Bayards	589'765	38'379	84'145	619'950	6'646	2'592	608'802	10'141	11'435	30'500	2'002'355
37 Cernier	4'316'296	155'681	408'059	1'755'692	95'836	46'500	976'135	88'966	54'459	162'160	8'059'784
38 Chézard-Saint-Martin	3'939'647	109'384	217'198	1'501'294	43'980	200'490	813'309	55'418	78'347	136'103	7'095'170
39 Dombresson	3'210'242	102'721	166'296	1'212'170	1'634	437'632	682'336	52'370	10'238	61'611	5'937'250
40 Villiers	1'012'883	24'455	133'108	269'819	5'746	2'622	107'625	10'777	7'171	5'900	1'580'106
41 Le Pâquier	496'003	15'559	115'979	453'598	5'406	35'858	133'731	3'923	6'171	3'600	1'269'828
42 Savagnier	2'144'859	59'216	309'811	775'597	28'844	75'601	331'482	28'522	4'041	77'136	3'835'109
43 Fenin-Vilars-Saules	1'892'007	48'280	368'679	759'087	10'647	37'704	222'420	27'850	3'472	113'186	3'483'332
44 Fontaines	2'365'282	107'432	363'104	760'928	34'839	148'271	310'511	40'601	30'292	301'568	4'462'828
45 Engollon	228'674	13'247	75'263	73'714	1'416	9'791	3'260	0	13'700	0	419'065
46 Fontainemelon	5'710'782	131'125	862'142	1'299'624	35'628	314'268	310'857	69'911	24'852	73'988	8'833'177
47 Les Hauts-Geneveys	1'863'882	62'599	160'067	711'632	25'166	55'358	198'206	41'756	11'367	74'379	3'204'412
48 Boudevilliers	1'547'251	240	39'506	1'440'045	12'007	235'725	254'652	28'241	14'807	194'951	3'767'425
49 Valanain	877'422	48'998	88'131	258'646	43'257	61'004	20'005	12'695	15'878	23'008	1'449'044
50 Coffrane	1'315'081	47'797	90'845	453'681	19'139	81'952	269'034	19'083	50'537	87'354	2'434'503
51 Les Geneveys/Coffrane	3'638'944	103'082	197'315	1'405'775	31'834	12'642	262'245	72'491	0	718'161	6'442'489
52 Montmollin	1'270'277	36'118	96'799	366'125	19'443	108'336	155'199	20'177	74'215	80'154	2'226'843
53 Le Locle	32'505'262	43'000	3'773'555	16'305'295	333'951	2'151'104	7'644'220	0	772'343	3'352'641	66'881'371
54 Les Brenets	4'048'181	93'934	167'958	999'134	23'961	41'110	248'472	42'001	92'392	52'062	5'809'205
55 Le Cerneux-Péquignot	626'215	25'482	44'943	94'644	6'781	24'660	260'954	0	0	0	1'083'679
56 La Brévine	1'226'782	68'739	110'930	308'617	15'670	11'296	746'397	0	537	38'384	2'527'352
57 La Chaux-du-Milieu	873'033	36'642	106'419	134'357	12'104	50'449	309'258	0	0	7'036	1'529'298
58 Les Ponts-de-Martel	2'570'954	87'402	350'561	859'872	39'547	80'382	700'993	50'740	3'228	41'000	4'784'679
59 Brot-Plamboz	529'623	18'544	10'451	243'070	8'500	43'955	220'367	0	12'266	0	1'086'776
60 La Chaux-de-Fonds	97'442'941	65'601	19'370'775	38'234'274	1'115'448	2'903'246	38'171'812	0	842'203	14'144'962	212'291'262
61 Les Planchettes	488'238	20	43'037	109'135	6'431	3'460	20'545	0	0	0	890'866
62 La Sagne	1'882'273	67'112	253'053	1'056'380	23'286	50'773	741'190	28'417	8'318	196'577	4'307'379
Ensemble des communes	477'145'706	4'843'448	65'169'540	285'326'219	6'877'121	20'733'578	94'256'488	3'914'327	4'819'132	55'557'057	1'018'642'616
Chiffres de 2005	451'028'779	4'053'738	55'004'008	403'121'388	3'414'668	19'324'462	216'169'085	3'964'423	5'006'285	65'376'085	1'226'462'921

Comptes de fonctionnement 2006. Récapitulation par nature. Charges par habitant

Tableau 15

	Charges de personnel	Biens, services et marchandises	Intérêts passifs	Amortissements	Parts et contributions sans affectation	Dédommagements à des collectivités publiques	Subventions accordées	Subventions redistribuées	Attributions aux financements spéciaux	Imputations internes
1 Neuchâtel	3'249	2'945	756	903	0	431	999	0	63	678
2 Hauterive	1'611	945	258	359	0	796	903	46	48	154
3 Saint-Blaise	1'103	1'366	226	455	4	871	1'249	50	23	321
4 Marin-Epagnier	1'384	618	354	466	0	919	1'803	102	119	288
5 Thielle-Wavre	1'297	847	219	317	0	1'177	541	54	61	95
6 Cornaux	1'168	1'282	196	409	0	834	737	42	57	389
7 Cressier	1'627	787	153	384	0	1'042	455	53	17	34
8 Ennes	1'177	1'084	370	706	0	843	494	50	20	143
9 Le Landeron	1'053	1'082	171	359	0	783	872	49	33	136
10 Lignières	1'167	1'559	277	497	0	932	356	44	68	170
11 Boudry	1'799	1'718	251	402	0	969	490	74	13	395
12 Cortaillod	1'304	1'167	265	413	0	999	616	47	38	551
13 Colombier	1'071	501	178	263	0	890	885	56	23	254
14 Auvonnier	1'171	1'331	287	392	9	815	2'421	56	169	177
15 Peseux	1'229	1'194	229	315	0	731	718	49	10	66
16 Corcelles-Cormondrèche	1'124	735	198	381	0	791	978	52	120	77
17 Bôle	977	989	141	263	0	785	815	45	83	117
18 Rochefort	1'391	773	146	444	0	787	642	39	32	158
19 Brot-Dessous	707	1'242	51	655	0	218	398	0	52	65
20 Bevaix	1'131	496	203	262	0	939	549	48	31	148
21 Gorgier	1'161	697	183	270	0	1'160	890	53	98	68
22 Saint-Aubin-Sauges	1'164	666	224	419	26	1'243	388	49	35	170
23 Fresens	974	642	9	442	0	1'071	491	40	59	9
24 Montalchez	648	803	179	761	0	888	331	23	30	64
25 Vaumarcus	1'313	1'263	317	620	0	650	1'375	42	52	210
26 Môtiers	1'701	660	161	363	0	1'025	441	42	18	107
27 Couvet	1'789	868	199	404	8	843	449	0	38	330
28 Travers	1'265	595	224	389	0	798	381	0	189	34
29 Noiraigue	1'357	543	161	345	0	1'021	376	0	4	47
30 Boveresse	1'499	700	189	199	0	1'071	382	0	8	145
31 Fleurier	1'350	606	133	426	0	845	419	0	18	21
32 Buttes	1'379	1'136	278	323	0	822	392	37	7	49
33 La Côte-aux-Fées	1'559	1'554	188	469	0	527	389	37	232	173
34 Saint-Sulpice	1'488	883	51	384	13	784	452	33	27	9
35 Les Verrières	2'036	1'301	380	570	0	928	382	34	26	169
36 Les Bayards	1'373	1'608	232	580	0	989	363	24	157	82
37 Cernier	975	851	101	187	0	867	510	43	18	78
38 Chézard-Saint-Martin	1'231	850	217	302	9	950	432	33	29	81
39 Dombresson	1'259	706	110	185	0	1'031	424	32	11	38
40 Villiers	442	711	161	149	0	1'704	442	26	17	14
41 Le Pâquier	2'181	1'841	579	395	0	796	378	19	37	17
42 Savaignier	1'341	727	127	175	1	888	394	28	51	75
43 Fenin-Vilars-Saules	993	1'066	210	369	0	773	658	34	43	139
44 Fontaines	1'229	585	182	240	0	1'280	558	40	2	296
45 Engollon	568	1'152	2	282	0	1'669	1'210	0	35	154
46 Fontainemelon	1'299	840	123	918	0	738	851	44	20	46
47 Les Hauts-Geneveys	1'200	846	275	308	0	789	486	50	29	90
48 Boudevilliers	1'586	1'341	86	383	0	971	503	38	101	265
49 Valangin	641	925	51	245	0	1'015	396	30	13	54
50 Coffrane	1'193	758	232	293	0	782	369	31	26	142
51 Les Geneveys/Coffrane	1'045	725	206	449	0	697	486	49	209	485
52 Montmolin	1'175	908	137	184	1	797	955	36	29	143
53 Le Locle	2'904	1'240	483	777	0	93	578	0	120	330
54 Les Brenets	1'550	1'192	208	580	16	578	640	38	56	47
55 Le Cerneux-Péquignot	1'049	653	26	282	0	749	345	0	36	0
56 La Brévine	1'218	609	87	629	0	698	344	0	6	56
57 La Chau-du-Milieu	1'230	678	95	418	0	539	330	0	3	16
58 Les Ponts-de-Martel	1'214	760	194	314	1	814	370	40	8	32
59 Brot-Plamboz	969	1'284	5	568	0	744	311	0	61	0
60 La Chau-de-Fonds	2'783	980	446	568	0	31	618	0	75	382
61 Les Planchettes	1'343	885	95	374	0	735	350	0	14	0
62 La Sagne	1'512	1'204	178	483	1	589	341	30	115	207
Ensemble des communes	2'083	1'344	379	542	1	562	742	23	61	329
Chiffres de 2005	3'017	1'764	388	552	1	550	774	25	47	387

Comptes de fonctionnement 2006. Récapitulation par nature. Revenus par habitant

Tableau 16

	Impôts	Patentes concessions	Revenus des biens	Contributions	Parts à des recettes et contributions sans affectation	Dédommagements de collectivités publiques	Subventions acquises	Subventions à redistribuer	Prélèvements sur les financements spéciaux	Imputations internes
1 Neuchâtel	4'004	1	766	4'097	91	152	300	0	32	678
2 Hauterive	2'604	52	226	1'030	43	434	251	46	21	154
3 Saint-Blaise	2'898	0	236	1'867	19	54	189	50	64	321
4 Marin-Epagnier	3'428	135	431	823	34	228	194	102	20	288
5 Thielle-Wavre	2'878	49	65	919	2	145	377	59	146	95
6 Cornaux	2'217	0	208	1'564	26	68	186	42	37	389
7 Cressier	2'300	115	95	1'098	32	383	492	53	24	34
8 Engeles	2'723	55	626	800	28	73	296	31	1	143
9 Le Landeron	2'510	6	141	1'473	33	83	209	48	13	136
10 Lignières	1'763	1	287	1'920	26	30	462	43	28	170
11 Boudry	2'285	7	170	2'327	26	186	590	74	44	395
12 Cortaillod	2'572	11	148	1'616	31	90	502	47	8	551
13 Colombier	2'281	0	125	775	27	30	390	56	40	254
14 Auvèrrier	3'978	0	422	1'694	23	12	304	56	16	177
15 Pesieux	2'180	0	168	1'560	38	135	206	49	6	66
16 Corcelles-Cormondrèche	2'850	60	64	907	20	47	207	43	3	77
17 Bôle	2'432	0	51	1'192	21	25	339	45	0	117
18 Rochefort	2'103	50	119	873	16	105	360	39	52	158
19 Brot-Dessous	2'278	114	348	579	0	11	521	0	40	65
20 Bevaix	2'149	82	99	624	26	43	419	46	25	148
21 Gorgier	2'558	112	109	740	20	42	427	53	0	68
22 Saint-Aubin-Sauges	2'293	0	219	971	31	131	515	49	2	170
23 Fresens	2'087	58	258	709	17	243	455	40	10	9
24 Montalchez	1'865	47	256	583	9	169	1'008	23	18	64
25 Vaumarcus	2'308	119	190	1'100	25	60	403	42	285	210
26 Môtiers	2'558	80	155	748	28	210	663	42	10	107
27 Couvet	2'018	133	263	831	40	234	1'085	0	35	330
28 Travers	1'863	85	328	422	24	37	1'010	0	76	34
29 Noiraigue	1'947	92	149	473	16	43	1'589	0	18	47
30 Boveresse	1'729	58	213	768	1	82	969	0	3	145
31 Fleurier	2'474	125	101	428	32	168	469	0	0	21
32 Buttet	2'073	79	92	960	21	81	891	38	21	49
33 La Côte-aux-Fées	2'369	94	519	956	19	7	626	37	108	173
34 Saint-Sulpice	2'143	80	117	828	16	13	873	33	19	9
35 Les Verrières	1'773	80	250	1'463	26	368	1'331	34	11	169
36 Les Bayards	1'585	103	226	1'667	18	7	1'637	27	31	82
37 Cernier	2'079	75	197	846	46	22	470	43	26	78
38 Chézard-Saint-Martin	2'333	65	129	889	26	119	482	33	46	81
39 Dombresson	1'969	63	102	744	1	268	419	32	6	38
40 Villiers	2'400	58	315	639	14	6	255	26	17	14
41 Le Pâquier	2'362	74	552	2'160	26	171	637	19	29	17
42 Savaignier	2'072	57	299	749	28	73	320	28	4	75
43 Fenin-Vilars-Saules	2'330	59	454	935	13	46	274	34	4	139
44 Fontaines	2'321	105	356	747	34	146	305	40	30	296
45 Engollon	2'569	149	846	828	16	110	37	0	0	154
46 Fontainemelon	3'571	82	539	813	22	197	194	44	16	46
47 Les Hauts-Geneveys	2'246	75	193	857	30	67	239	50	14	90
48 Boudevilliers	2'102	0	54	1'957	16	320	346	38	20	265
49 Valangin	2'041	114	205	602	101	142	47	30	37	54
50 Coffrane	2'142	78	148	739	31	133	438	31	82	142
51 Les Geneveys/Coffrane	2'459	70	133	950	22	9	177	49	0	485
52 Montmolin	2'272	65	173	655	35	194	278	36	133	143
53 Le Locle	3'195	4	371	1'603	33	211	751	0	76	330
54 Les Brenets	3'684	85	153	909	22	37	226	38	84	47
55 Le Cerneux-Péquignot	1'892	77	136	286	20	75	788	0	0	0
56 La Brévine	1'781	100	161	448	23	16	1'083	0	1	56
57 La Chaux-du-Milieu	2'012	84	245	310	28	116	713	0	0	16
58 Les Ponts-de-Martel	2'009	68	274	672	31	63	548	40	3	32
59 Brot-Plamboz	2'069	72	41	949	33	172	861	0	48	0
60 La Chaux-de-Fonds	2'631	2	523	1'032	30	78	1'031	0	23	382
61 Les Planchettes	2'151	0	190	481	28	15	1'060	0	0	0
62 La Saane	1'981	71	266	1'112	25	53	780	30	9	207
Ensemble des communes	2'823	29	386	1'688	41	123	558	23	29	329
Chiffres de 2005	2'669	24	326	2'386	20	114	1'279	23	30	387

Parts des communes aux principales charges réparties entre l'Etat et les communes en 2006
Tableau 17

	Etablissements spécialisés AI (40%)	Aide sociale (60%)	Mesures d'intégration professionnelle (40%)	Entreprises de transport onde verte (35%)	
1	Neuchâtel	0	7'079'729	1'413'757	6'766'563
2	Hauterive	0	555'013	109'359	475'663
3	Saint-Blaise	0	684'281	135'899	545'178
4	Marin-Epagnier	0	879'506	174'625	637'283
5	Thielle-Wavre	0	147'798	29'673	18'975
6	Cornaux	0	330'229	64'874	62'222
7	Cressier	0	416'701	82'444	72'980
8	Enqes	0	65'516	13'227	9'381
9	Le Landeron	0	958'038	190'581	146'788
10	Lignières	0	207'358	41'280	31'868
11	Boudry	0	1'097'232	216'615	430'066
12	Cortailod	0	986'935	198'614	206'311
13	Colombier	0	1'138'263	230'773	310'057
14	Auvernier	0	341'038	67'640	138'578
15	Peseux	0	1'253'192	251'442	420'723
16	Corcelles-Cormondrèche	0	908'404	181'346	512'730
17	Bôle	0	399'716	80'529	77'394
18	Rochefort	0	229'638	45'740	65'720
19	Brot-Dessous	0	21'618	4'402	5'180
20	Bevaix	0	831'196	166'344	147'301
21	Gorgier	0	400'157	80'726	84'109
22	Saint-Aubin-Sauges	0	533'616	105'839	106'609
23	Fresens	0	43'457	8'701	6'299
24	Montalchez	0	42'354	8'300	6'435
25	Vaumarcus	0	51'840	10'511	10'337
26	Môtiers	0	178'901	35'047	36'927
27	Couvet	0	620'971	123'730	137'514
28	Travers	0	270'668	54'178	55'380
29	Noiraique	0	111'841	22'898	23'562
30	Boveresse	0	87'576	17'825	17'265
31	Fleurier	0	801'196	158'056	146'064
32	Buttes	0	136'768	26'645	32'082
33	La Côte-aux-Fées	0	106'988	20'514	16'072
34	Saint-Sulpice	0	135'003	26'914	23'150
35	Les Verrières	0	158'827	31'134	30'338
36	Les Bayards	0	81'620	16'679	16'610
37	Cernier	0	448'467	90'354	94'694
38	Chézard-Saint-Martin	0	369'274	74'448	81'498
39	Dombresson	0	359'567	72'193	76'272
40	Villiers	0	92'429	19'080	20'229
41	Le Pâquier	0	47'648	9'424	5'928
42	Savaignier	0	226'329	45'739	36'992
43	Fenin-Vilars-Saules	0	170'298	33'958	28'316
44	Fontaines	0	222'579	44'739	56'101
45	Engollon	0	18'971	3'767	2'360
46	Fontainemelon	0	357'141	69'708	82'808
47	Les Hauts-Geneveys	0	182'210	35'668	55'554
48	Boudevilliers	0	159'269	32'351	37'166
49	Valangin	0	91'546	18'468	21'649
50	Coffrane	0	136'106	26'987	21'043
51	Les Geneveys/Coffrane	0	324'273	65'367	68'021
52	Montmollin	0	121'326	24'271	26'104
53	Le Locle	0	2'274'540	450'149	861'191
54	Les Brenets	0	250'594	49'136	47'385
55	Le Cerneux-Péquiqnot	0	73'458	14'403	13'499
56	La Brévine	0	155'077	30'790	31'587
57	La Chaux-du-Milieu	0	94'855	18'724	19'978
58	Les Ponts-de-Martel	0	282'139	56'492	66'668
59	Brot-Plamboz	0	55'810	11'154	8'697
60	La Chaux-de-Fonds	0	8'208'506	1'627'018	4'905'414
61	Les Planchettes	0	50'075	9'942	7'780
62	La Sagne	0	210'226	41'339	43'493
	Ensemble des communes	0	37'275'895	7'422'532	18'550'141
	Chiffres de 2005	1'172'580	34'645'342	7'235'022	18'917'080

Charges des principaux domaines autofinancés et bénéfices des services industriels versés au compte de fonctionnement en 2006
Tableau 18

	Téléréseau	Port	Approvisionnement en eau	Protection des eaux	Ramassage et incinération des déchets	Electricité	Gaz	Bénéfices SI versés au compte de fonctionnement		
								Approvisionnement en eau	Electricité	Gaz
1 Neuchâtel	0	619'826	6'628'996	4'873'963	5'590'507	36'163'391	24'174'651	0	5'774'761	1'532'245
2 Hauterive	325'894	393'147	524'890	541'204	336'511	0	0	0	0	0
3 Saint-Blaise	278'465	394'517	595'031	769'476	436'745	2'507'257	0	0	659'110	0
4 Marin-Epagnier	0	67'413	1'078'771	1'111'283	559'834	0	0	0	0	0
5 Thielle-Wavre	0	0	222'008	285'422	90'860	0	0	0	0	0
6 Cornaux	0	0	331'738	301'322	186'143	994'296	0	0	209'889	0
7 Cressier	0	0	345'632	501'389	248'961	0	0	0	0	0
8 Enqes	0	0	68'487	50'297	33'012	0	0	0	0	0
9 Le Landeron	373'253	329'986	990'513	649'176	586'285	2'505'162	0	0	474'407	0
10 Lignières	97'416	0	286'750	173'259	107'366	637'039	0	0	182'232	0
11 Boudry	0	0	1'234'833	840'445	545'908	5'674'393	0	35'245	844'547	0
12 Cortaillod	0	256'663	860'216	1'158'600	498'948	2'910'548	0	0	422'245	0
13 Colombier	0	0	1'201'247	718'198	613'588	0	0	0	0	0
14 Auvornier	128'224	423'175	296'006	178'683	176'187	873'795	0	0	178'347	0
15 Peseux	400'790	0	893'199	518'449	621'110	3'074'340	1'396'810	0	753'129	167'263
16 Corcelles-Cormondrèche	0	0	728'877	628'997	416'357	0	1'115'339	0	0	0
17 Bôle	135'641	0	302'684	255'821	189'285	946'989	0	0	82'315	0
18 Rochefort	0	0	206'236	119'983	89'140	0	0	0	0	0
19 Brot-Dessous	0	0	17'501	0	17'758	0	0	0	0	0
20 Bevaix	0	159'505	711'528	315'914	731'497	0	0	0	0	0
21 Gorgier	0	0	374'878	389'643	220'754	0	0	0	0	0
22 Saint-Aubin-Sauges	0	439'674	537'420	584'338	283'469	0	0	0	0	0
23 Fresens	0	0	442'020	33'009	26'099	0	0	0	0	0
24 Montalchez	0	0	49'536	23'209	24'216	0	0	0	0	0
25 Vaumarcus	21'917	13'666	91'014	64'609	43'595	0	0	0	0	0
26 Môtiers	0	0	127'525	100'388	85'650	0	0	0	0	0
27 Couvet	0	0	0	408'037	423'887	0	0	0	0	0
28 Travers	0	0	0	120'954	118'844	0	0	0	0	0
29 Noiraigue	0	0	0	46'004	55'693	0	0	0	0	0
30 Boveresse	0	0	0	34'096	33'937	0	0	0	0	0
31 Fleurier	0	0	0	279'595	369'153	0	0	0	0	0
32 Buttes	0	0	141'348	59'925	64'078	0	0	0	0	0
33 La Côte-aux-Fées	105'317	0	189'201	85'104	54'339	0	0	0	0	0
34 Saint-Sulpice	0	0	130'795	46'320	61'374	0	0	0	0	0
35 Les Verrières	0	0	232'991	87'694	55'727	0	0	0	0	0
36 Les Bayards	0	0	151'591	51'021	38'806	0	0	0	0	0
37 Cernier	0	0	546'987	376'020	266'501	0	0	0	0	0
38 Chézard-Saint-Martin	0	0	393'914	327'669	217'864	0	0	0	0	0
39 Dombresson	0	0	320'693	182'124	132'119	0	0	0	0	0
40 Villiers	0	0	83'669	45'990	25'975	0	0	0	0	0
41 Le Pâquier	0	0	31'608	13'475	30'573	0	0	0	0	0
42 Savaignier	0	0	293'354	167'055	81'235	0	0	0	0	0
43 Fenin-Vilars-Saules	0	0	183'840	198'319	73'761	0	0	0	0	0
44 Fontaines	0	0	248'217	219'864	107'819	0	0	0	0	0
45 Engollon	0	0	26'143	21'115	10'493	0	0	0	0	0
46 Fontainemelon	0	0	346'452	289'216	158'293	0	0	0	0	0
47 Les Hauts-Geneveys	0	0	208'820	177'988	125'561	0	0	0	0	0
48 Boudevilliers	0	0	201'959	47'916	81'648	624'334	0	33'903	0	0
49 Valangin	0	0	70'709	55'562	46'890	0	0	0	0	0
50 Coffrane	0	0	189'937	59'677	57'975	0	0	0	0	0
51 Les Geneveys/Coffrane	0	0	408'492	414'272	207'430	0	0	0	0	0
52 Montmolin	0	0	185'381	57'562	54'625	0	0	0	0	0
53 Le Locle	0	0	3'539'506	1'490'286	2'117'678	0	0	0	0	0
54 Les Brenets	0	0	334'364	183'788	175'837	0	0	0	0	0
55 Le Cerneux-Péquignot	0	0	0	0	38'656	0	0	0	0	0
56 La Brévine	0	0	0	51'012	67'086	0	0	0	0	0
57 La Chaux-du-Milieu	0	0	0	4'266	39'315	0	0	0	0	0
58 Les Ponts-de-Martel	0	0	320'220	111'905	159'520	0	0	44'478	0	0
59 Brot-Plamboz	0	0	130'096	0	23'586	0	0	0	0	0
60 La Chaux-de-Fonds	0	0	8'542'734	5'578'011	5'959'759	0	0	0	0	0
61 Les Planchettes	0	0	0	0	23'986	0	0	0	0	0
62 La Sagne	100'701	0	183'709	157'069	129'787	0	0	0	0	0
Ensemble des communes	1'967'618	3'097'572	36'784'266	26'635'988	24'449'595	56'911'544	26'686'800	79'723	9'614'885	1'699'508
Chiffres de 2005	2'005'453	3'082'568	36'924'267	26'085'663	23'188'532	61'783'267	22'295'818	63'431	11'473'656	1'154'442

Amortissements d'actifs et résultats "réels" en 2006

Charge de la dette consolidée Taux d'intérêt de la dette Tableau 19

	Légaux	Supplémentaires	Total	Dont patrimoine financier	Résultat "réel" du compte de fonctionnement (sans les amortissements supplémentaires)	Intérêts de la dette consolidée	Remboursements	Total	Dette totale (B20, B21, B22)	Intérêts passifs	Taux moyen d'intérêt de la dette en %
1 Neuchâtel	22'216'566	291'870	22'508'436	1'768'896	3'365'279	23'224'873	0	23'224'873	681'872'848	24'314'390	3.57
2 Hauterive	760'696	0	760'696	0	-651'218	647'581	462'375	1'109'956	19'077'783	647'887	3.40
3 Saint-Blaise	1'151'088	0	1'151'088	119'300	87'311	629'227	1'466'000	2'095'227	20'122'940	704'272	3.50
4 Marin-Epagnier	1'590'983	0	1'590'983	0	-1'493'405	1'421'715	1'030'000	2'451'715	40'207'581	1'437'777	3.58
5 Thielle-Wavre	175'325	0	175'325	0	85'059	145'692	350'030	495'722	47'323'358	148'879	3.15
6 Cornaux	459'312	0	459'312	0	-567'833	289'794	525'000	814'794	9'214'058	295'626	3.21
7 Cressier	546'545	40'706	587'251	0	180'577	275'454	1'340'000	1'615'454	8'247'997	286'313	3.47
8 Enghes	69'230	0	69'230	23'328	-31'679	105'942	126'670	232'612	2'634'504	106'424	4.04
9 Le Landeron	1'301'179	0	1'301'179	46'878	496'508	740'109	1'332'043	2'072'152	33'097'639	747'639	2.26
10 Lignières	394'772	0	394'772	8'089	-324'052	264'600	344'550	609'150	6'845'276	265'979	3.89
11 Boudry	1'574'743	0	1'574'743	98'600	-29'403	1'181'666	1'151'500	2'333'166	38'301'645	1'239'566	3.24
12 Cortaillod	1'334'541	0	1'334'541	185'000	789'144	1'169'238	280'000	1'449'238	33'288'512	1'182'828	3.55
13 Colombier	1'024'836	0	1'024'836	0	-746'434	919'374	760'000	1'679'374	28'552'840	927'208	3.25
14 Auvernier	478'291	0	478'291	93'809	-224'275	438'611	400'000	838'611	13'179'670	442'451	3.36
15 Pesieux	1'239'590	0	1'239'590	31'420	-746'620	1'276'873	868'000	2'144'873	47'283'652	1'293'834	2.74
16 Corcelles-Cormondrèche	1'384'646	0	1'384'646	0	-755'132	825'762	483'700	1'309'462	25'454'521	838'339	3.29
17 Bôle	346'825	57'644	404'469	6'400	67'520	244'377	368'500	612'877	9'071'817	250'482	2.76
18 Rochefort	345'761	0	345'761	0	-554'350	137'005	249'950	386'955	6'083'218	150'638	2.48
19 Brot-Dessous	22'770	15'815	38'585	25'175	71'089	4'649	13'507	18'156	127'792	4'946	3.87
20 Bevaix	843'185	0	843'185	62'395	-548'547	753'586	412'500	1'166'086	21'225'412	763'304	3.60
21 Gorgier	360'419	0	360'419	5'250	-820'355	322'149	975'500	1'297'649	9'380'211	332'149	3.54
22 Saint-Aubin-Sauges	838'212	0	838'212	47'070	-5'225	531'163	894'652	1'425'815	15'965'655	551'996	3.46
23 Fresens	34'325	54'904	89'229	0	84'754	1'800	15'000	16'800	165'000	1'882	1.14
24 Montalchez	47'358	46'515	93'873	0	111'161	36'301	71'000	107'301	1'390'025	36'484	2.62
25 Vauxmarcus	152'273	0	152'273	0	-278'365	79'446	80'000	159'446	3'276'952	80'312	2.45
26 Môtiers	193'981	0	193'981	11'020	67'337	131'403	247'507	378'910	3'754'247	133'842	3.57
27 Couvet	666'143	21'800	687'943	67'480	137'183	549'465	3'286'375	3'835'840	19'518'349	561'262	2.88
28 Travers	165'500	141'748	307'248	32'200	148'101	270'823	376'550	647'373	6'183'997	276'823	4.48
29 Noiraigue	74'898	39'160	114'058	300	301'467	75'693	164'980	240'673	3'163'411	81'541	2.58
30 Boveresse	57'091	0	57'091	11'221	-88'154	73'564	109'770	183'334	2'431'830	74'230	3.05
31 Fleurier	755'135	96'834	851'969	0	96'834	456'663	1'059'400	1'516'063	14'233'908	474'215	3.33
32 Buttet	105'958	0	105'958	8'613	-71'157	166'875	142'435	309'310	5'287'595	169'352	3.20
33 La Côte-aux-Fées	184'965	0	184'965	74'640	-106'643	85'723	98'321	184'044	3'617'388	91'100	2.52
34 Saint-Sulpice	91'080	41'134	132'214	0	45'905	30'612	59'800	90'412	1'235'600	32'169	2.60
35 Les Verrières	244'566	0	244'566	28'150	-222'110	261'640	395'476	657'116	7'592'032	264'028	3.48
36 Les Bayards	131'924	0	131'924	25'250	-9'656	76'206	182'990	259'196	3'168'422	86'438	2.73
37 Cernier	254'809	0	254'809	1'279	524'475	184'275	1'132'100	1'316'375	8'457'229	209'654	2.48
38 Chézard-Saint-Martin	353'549	68'882	422'431	23'112	182'593	339'141	586'507	925'648	9'807'032	366'285	3.73
39 Dombresson	139'003	0	139'003	0	-250'595	176'556	301'100	477'656	5'235'339	179'812	3.43
40 Villiers	62'742	0	62'742	0	32'883	66'628	286'105	352'733	1'930'685	68'090	3.53
41 Le Pâquier	64'825	0	64'825	36'391	-40'974	120'232	287'250	407'482	3'319'365	121'533	3.66
42 Savagnier	177'674	0	177'674	0	-105'270	129'945	145'165	275'110	6'033'783	131'183	2.17
43 Fenin-Vilars-Saules	264'074	0	264'074	33'100	34'14	168'850	156'000	324'850	10'613'798	170'470	1.61
44 Fontaines	205'460	0	205'460	10'353	-32'437	183'995	315'300	499'295	6'187'479	185'260	2.99
45 Engollon	24'994	0	24'994	0	-32'445	0	2'600	2'600	18'497	157	1.99
46 Fontainemelon	219'842	1'193'564	1'413'406	6'339	2'223'129	175'137	3'819'200	3'994'337	8'218'687	196'545	2.39
47 Les Hauts-Geneveys	239'410	0	239'410	14'590	-176'156	210'873	380'150	591'023	6'881'875	227'869	3.31
48 Boudevilliers	238'332	0	238'332	0	-114'686	61'970	87'720	149'690	2'091'700	63'320	3.03
49 Valangin	76'780	6'000	82'780	0	6'407	20'128	195'106	215'234	1'249'735	21'787	1.74
50 Coffrane	158'145	0	158'145	0	84'655	141'594	57'800	199'394	3'563'168	142'667	4.00
51 Les Geneveys/Coffrane	508'531	57'162	565'693	0	60'951	290'440	791'970	1'082'410	9'739'135	304'595	3.13
52 Montmolin	99'780	0	99'780	13'100	-213'216	57'327	141'407	198'734	2'155'746	76'422	3.55
53 Le Locle	5'111'293	1'189'216	6'300'509	163'618	1'700'131	4'852'322	3'834'288	8'686'610	136'825'207	4'916'014	3.59
54 Les Brenets	439'513	141'454	580'967	20'549	559'599	226'076	418'430	644'506	9'636'986	228'696	2.37
55 Le Cerneux-Péquignot	9'552	66'940	76'492	3'010	111'254	7'960	67'919	75'879	401'500	8'746	2.18
56 La Brévine	66'255	285'650	351'905	14'940	301'200	57'241	226'180	283'421	2'340'880	59'606	2.55
57 La Chaux-du-Milieu	127'199	36'527	163'726	80'999	129'775	36'148	94'222	130'370	2'314'496	41'062	1.77
58 Les Ponts-de-Martel	331'690	0	331'690	56'600	-9'089	244'348	260'460	504'808	7'726'762	248'474	3.22
59 Brot-Plamboz	6'735	100'000	106'735	0	177'649	604	12'535	13'139	95'707	1'348	1.41
60 La Chaux-de-Fonds	15'635'420	0	15'635'420	67'100	-5'589'691	16'437'409	9'550'220	25'987'629	468'055'930	16'526'987	3.53
61 Les Planchettes	10'310	47'561	57'871	400	76'834	16'847	47'820	64'667	519'064	21'640	4.17
62 La Saane	307'070	0	307'070	4'600	-117'972	152'974	343'266	496'240	7'457'698	168'759	2.26
Ensemble des communes	66'497'699	4'041'086	70'538'785	3'457'564	-2'646'966	62'204'674	43'664'901	105'869'575	1'869'864'168	63'983'586	3.42
Chiffres de 2005	69'647'471	1'921'618	71'569'089	3'109'928	-39'496'092	63'919'179	25'535'084	89'454'263	1'948'236'046	65'521'688	3.36

Comptes des investissements 2006. Récapitulation fonctionnelle. Résultats nets

Tableau 20

	Administration	Sécurité publique	Enseignement et formation	Culture loisirs-sports	Santé	Prévoyance sociale	Trafic	Protection et aménagement de l'environnement	Economie publique	Finances et impôts	Total
1 Neuchâtel	-123'447	-651'905	-2'043'565	-5'389'801	-574'977	0	-3'367'222	-778'630	-11'387'620	-1'245'092	-25'562'259
2 Hauterive	0	-1'500	0	-83'289	0	0	0	-576'630	0	-13'740	-675'159
3 Saint-Blaise	0	0	-124'977	0	0	0	73'193	235'822	-123'359	0	60'679
4 Marin-Epagnier	0	0	-25'365	-19'890	0	0	-40'422	-227'950	0	0	-313'627
5 Thielle-Wavre	0	0	102'757	0	0	0	0	56'418	0	0	159'175
6 Cornaux	3'000	0	0	-45'571	0	0	33'000	65'846	-14'049	-603	41'623
7 Cressier	-11'669	0	0	0	0	0	54'935	-92'342	-8'000	-322'086	-379'162
8 Enqes	0	0	0	32'331	0	0	0	0	0	0	32'331
9 Le Landeron	0	44'407	-410	708	0	0	-119'447	-165'034	-85'267	143'797	-181'246
10 Lignières	0	0	9'623	0	0	0	-36'312	4'483	0	-12'100	-34'306
11 Boudry	-48'393	-8'793	-43'596	-41'618	0	0	-542'170	-61'625	-8'220	-309'900	-1'064'315
12 Cortaillod	0	-116'525	-1'080'337	0	0	0	-432'006	-200'808	-73'648	0	-1'903'324
13 Colombier	0	0	-412'046	-298'461	0	0	-59'250	58'260	0	-11'631	-723'128
14 Auvernier	0	0	-257'980	0	0	0	28'201	-56'799	-9'353	0	-295'931
15 Peseux	-6'903	0	-31'894	-8'338	0	0	-1'302'865	101'943	-307'929	433'913	-1'122'073
16 Corcelles-Cormondrèche	-12'189	-50'996	415'157	0	0	-1'657	-449'185	26'542	-1'377	-40'219	-113'924
17 Bôle	0	0	-86'207	0	0	0	-28'260	0	-2'439	0	-116'906
18 Rochefort	0	0	0	0	0	0	11'082	-16'440	-9'490	0	-14'848
19 Brot-Dessous	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20 Bevaix	-248	66'880	-6'873	-4'296	0	0	-454'149	-110'018	-14'432	0	-523'136
21 Gorgier	0	0	-21	0	0	0	-94'284	45'800	-290	186'095	137'300
22 Saint-Aubin-Sauges	0	-3'103	-137'277	-5'134	0	0	-293'142	-137'895	0	0	-576'551
23 Fresens	0	0	0	0	0	0	-4'472	0	0	-26'882	-31'354
24 Montalchez	0	0	-42'849	0	0	-3'666	-32'892	0	0	76'680	-2'727
25 Vaumarcus	0	0	-4'638	0	0	0	-8'161	-262'321	-36'000	0	-311'120
26 Môtiers	0	0	0	0	0	-79'801	-2'272	-6'086	0	0	-88'159
27 Couvet	0	0	0	0	0	0	-437'099	-129'606	0	0	-566'705
28 Travers	0	0	0	0	0	0	-161'230	-364	0	0	-161'594
29 Noiraigue	0	0	-3'465	0	0	0	-35'849	-13'762	0	-6'788	-59'864
30 Boveresse	0	0	0	0	0	13'889	-19'648	0	0	0	-5'759
31 Fleurier	0	-29'260	-194'718	-84'126	0	0	-193'901	-89'286	-17'776	0	-609'067
32 Buttes	0	0	-3'495	0	0	0	0	34'904	0	0	31'409
33 La Côte-aux-Fées	0	0	0	0	0	0	18'064	-10'000	-40'000	0	-31'936
34 Saint-Sulpice	0	0	-25'110	0	0	0	0	-36'741	-12'276	0	-74'127
35 Les Verrières	0	0	-109'238	0	0	0	-61'184	0	-1'871	0	-172'293
36 Les Bayards	0	0	0	0	0	0	0	0	-24'917	0	-24'917
37 Cernier	0	0	-14'413	0	0	0	-184'747	-200'611	0	0	-399'771
38 Chézard-Saint-Martin	0	0	0	0	0	0	-29'055	-126'481	0	0	-155'536
39 Dombresson	0	72'327	0	0	0	0	-45'659	138'936	0	0	165'604
40 Villiers	0	0	0	0	0	-16'278	-910	0	0	0	-17'188
41 Le Pâquier	0	0	0	0	0	0	0	-282'411	0	0	-282'411
42 Savaignier	0	0	-22'803	0	0	0	-91'438	-297	-25'823	0	-140'361
43 Fenin-Vilars-Saules	0	0	-1'765'770	-13'896	0	0	-70'236	-31'892	0	-217'695	-2'099'489
44 Fontaines	0	0	-1'739	0	0	0	-201'437	-41'963	0	0	-245'139
45 Engollon	-35'860	0	0	-149'801	0	0	0	0	-12'794	0	-198'455
46 Fontainemelon	0	0	-842'782	0	0	0	0	0	0	0	-842'782
47 Les Hauts-Geneveys	0	0	0	0	0	0	-157'000	34'997	-10'986	0	-132'989
48 Boudevilliers	0	0	0	0	0	0	0	-155'383	-59'552	0	-214'935
49 Valangin	0	0	0	139'968	0	0	0	0	0	-40'505	99'463
50 Coffrane	0	0	-25'814	-5'000	0	0	0	-18'606	-20'327	0	-69'747
51 Les Geneveys/Coffrane	0	0	0	0	0	0	-64'081	-5'142	-18'988	0	-88'211
52 Montmolin	0	0	0	0	0	0	0	-21'723	0	0	-21'723
53 Le Locle	-318'906	-17'389	-502'733	-262'510	0	0	-2'235'917	-2'386'509	-82'451	-120'147	-5'926'562
54 Les Brenets	0	0	-622'599	14'354	0	0	0	-76'492	0	0	-684'737
55 Le Cerneux-Péquignot	0	0	-203'710	0	0	0	-55'165	0	0	0	-258'875
56 La Brévine	0	0	87'576	0	0	0	6'957	59'113	0	0	153'646
57 La Chaux-du-Milieu	0	0	0	0	0	-40'527	0	0	0	-28'500	-69'027
58 Les Ponts-de-Martel	0	0	0	0	0	0	-38'206	-225'340	0	0	-263'546
59 Brot-Plamboz	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
60 La Chaux-de-Fonds	-667'542	159'323	-701'569	-5'742'233	-40'000	-210'329	-1'033'968	-5'767'067	0	199'771	-13'803'614
61 Les Planchettes	0	0	-10'156	0	0	0	0	-10'094	0	-6'662	-26'912
62 La Saagne	0	0	0	0	0	0	-44'180	-205'936	0	16'369	-233'747
Ensemble des communes	-1'222'157	-536'534	-8'733'036	-11'966'603	-614'977	-338'369	-12'201'989	-11'665'220	-12'409'234	-1'345'925	-61'034'044
Chiffres de 2005	-1'898'621	-2'183'548	-27'387'188	-9'852'459	-41'464'904	-219'910	-11'681'246	-13'275'433	-10'502'518	-2'937'251	-121'403'078

Bilans communaux à fin 2006. Actif

Tableau 21

	Patrimoine financier				Patrimoine administratif				Financements spéciaux Avances aux finan- cements spéciaux	Découvert	Total
	Disponibilités	Avoirs	Placements	Actifs transitoires	Investissements	Prêts et participa- tions permanentes	Subventions d'investissements	Autres dépenses à amortir			
1 Neuchâtel	161'061'615	91'921'444	88'054'875	12'492'336	363'839'700	15'157'733	896'949	777'732	938'620	0	735'141'004
2 Hauterive	994'946	3'431'147	2'373'802	937'271	16'332'884	121'941	0	0	55'905	0	24'247'896
3 Saint-Blaise	1'804'721	5'082'515	5'357'209	1'033'081	14'727'138	524'244	0	0	0	0	28'528'908
4 Marin-Epagnier	964'487	2'753'774	7'455'254	4'944'299	28'302'449	8'575'087	0	0	0	0	52'995'350
5 Thielle-Wavre	361'111	564'706	38'620	158'125	4'679'098	9'699	0	0	264'105	0	6'075'464
6 Cornaux	387'445	3'963'459	1'074'903	514'893	7'926'242	82'403	0	4'802	116'704	0	14'070'851
7 Cressier	832'394	2'630'869	1'873'665	661'555	6'788'092	15'500	0	0	133'417	0	12'935'492
8 Enghes	134'816	273'115	2'273'227	80'732	1'424'255	1	0	0	0	0	4'186'146
9 Le Landeron	1'132'607	7'641'938	2'433'551	1'360'535	36'365'935	1'193'986	51'000	0	303'119	0	50'482'671
10 Lignières	1'220'226	1'357'656	663'526	72'525	6'957'131	0	0	0	166'339	0	10'437'403
11 Boudry	1'794'230	7'367'865	6'109'214	2'850'815	23'361'042	301'691	40'588	634'602	0	0	42'460'047
12 Cortaillod	1'340'664	6'691'304	4'940'511	13'963	26'986'979	137'956	0	0	100'502	0	40'211'879
13 Colombier	1'510'763	5'504'668	3'612'280	0	24'724'532	498'000	0	0	71'851	0	35'922'094
14 Auvemier	8'406	3'244'318	7'749'521	84'836	6'917'414	29'315	0	0	0	0	18'033'810
15 Peseux	292'072	11'845'823	7'583'027	455'960	37'833'477	584'836	0	0	0	0	58'595'195
16 Corcelles-Cormondrèche	4'131'816	5'714'318	528'198	1'237'037	25'343'553	336'795	0	162'134	0	0	37'453'851
17 Bôle	1'054'705	1'790'692	879'342	0	7'937'408	84'004	0	0	0	0	11'746'151
18 Rochefort	15'625	824'878	754'648	1'043	6'581'257	235'935	39'178	0	22'733	0	8'475'297
19 Brot-Dessous	135'039	94'144	482'333	24'516	168'937	133'000	0	0	0	0	1'037'969
20 Bevaix	749'877	4'178'731	3'141'446	296'355	20'610'143	276'760	0	0	127'053	0	29'380'365
21 Gorgier	1'238'666	2'683'108	736'739	68'230	8'973'229	134'090	177'150	0	0	0	14'011'212
22 Saint-Aubin-Sauges	155'371	3'555'829	1'897'671	794'760	12'745'371	358'850	330'027	0	0	0	19'837'879
23 Fresens	193'467	141'556	423'248	118'627	869'256	9'920	0	0	0	0	1'756'074
24 Montalchez	415'810	276'708	12'200	67'265	1'581'065	2'500	0	0	0	0	2'355'548
25 Vaumarcus	573'782	244'729	710'548	74'283	2'911'992	3'100	0	0	25'147	0	4'543'581
26 Môtiers	140'818	1'037'209	384'040	262'338	3'769'925	189'000	14'289	0	9'559	0	5'807'178
27 Couvet	2'113'956	4'972'431	1'527'929	59'308	14'917'116	1'689'003	3'901	0	28'622	0	25'312'266
28 Travers	26'880	1'267'879	962'850	510'934	4'385'174	774'349	0	0	0	0	7'928'066
29 Noiraigue	124'641	668'644	302'150	159'103	2'224'848	269'922	0	0	5'129	0	3'754'437
30 Boveresse	195'964	310'760	1'093'565	121'264	1'767'382	2'765	0	0	0	0	3'491'700
31 Fleurier	863'534	4'459'015	257'714	1'363'920	20'405'340	1'591'015	0	0	0	0	28'940'538
32 Buttes	313'949	788'049	752'687	257'294	3'859'649	40'247	0	10'912	7'094	0	6'029'881
33 La Côte-aux-Fées	61'098	470'402	6'640'410	182'634	1'113'494	3'488	0	0	52'030	0	8'523'556
34 Saint-Sulpice	71'457	924'785	309'124	127'693	2'351'979	0	0	0	0	0	3'785'038
35 Les Verrières	246'621	854'259	2'287'419	338'172	7'288'627	2'000	0	0	0	0	11'017'098
36 Les Bayards	32'588	451'874	246'489	28'763	3'971'647	36'707	0	0	0	0	4'768'068
37 Cernier	742'497	2'585'734	2'001'476	513'163	7'635'159	128'720	0	0	0	0	13'606'749
38 Chézard-Saint-Martin	60'140	2'487'507	1'091'749	479'258	10'102'021	41'800	0	0	42'424	0	14'304'899
39 Dombresson	72'853	2'025'704	1'023'339	735'108	5'179'610	69'000	0	0	0	0	9'105'614
40 Villiers	87'994	246'283	722'200	71'525	2'675'034	21'000	0	0	13'632	0	3'837'668
41 Le Pâquier	36'313	219'980	2'379'062	391'974	1'690'439	34'650	0	0	3'741	0	4'756'159
42 Savagnier	651'156	944'348	2'195'949	257'827	6'955'402	33'700	0	0	0	0	11'038'382
43 Fenin-Vilars-Saules	1'021'230	975'362	3'651'317	40'584	7'363'390	0	0	0	0	0	13'051'883
44 Fontaines	234'373	1'422'098	3'130'416	307'924	4'781'051	0	0	0	0	0	9'875'862
45 Engollon	166'338	104'508	627'307	35'622	619'470	1	0	33'000	0	0	1'586'246
46 Fontainemelon	761'287	1'467'282	4'022'698	1'414'209	6'282'577	35'000	0	0	443	0	13'983'496
47 Les Hauts-Geneveys	17'286	1'167'870	1'573'755	186'475	6'113'300	49'100	0	0	37'021	0	9'144'807
48 Boudevilliers	205'673	1'282'345	194'538	128'305	3'581'180	10'000	0	0	6'852	0	5'408'893
49 Valanqin	93'773	500'160	94'400	150'098	1'896'098	23'831	0	0	30'375	0	2'788'735
50 Coffrane	778'741	504'976	395'912	411'877	4'047'927	16'339	0	0	36'099	0	6'191'871
51 Les Geneveys/Coffrane	1'596'379	1'310'712	632'564	577'944	8'553'236	10'003	0	0	0	0	12'680'838
52 Montmolin	111'164	461'724	783'738	241'155	1'960'384	25'170	0	0	0	0	3'583'335
53 Le Locle	2'497'630	31'835'813	27'620'697	4'702'676	82'161'719	10'432'311	0	733'618	48'642	0	160'033'106
54 Les Brenets	1'837'294	1'196'972	2'384'554	215'172	6'687'837	18'400	0	0	20'720	0	12'360'949
55 Le Cerneux-Péquiognot	471'024	180'167	260'888	77'438	435'975	0	0	0	0	0	1'425'492
56 La Brévine	537'776	479'381	1'213'168	314'791	1'857'317	0	0	0	1'616	0	4'404'049
57 La Chauv-du-Milieu	358'673	348'865	1'516'163	5'430	1'410'500	0	0	0	0	0	3'639'631
58 Les Ponts-de-Martel	28'755	1'622'103	3'147'796	13'837	5'405'285	359'001	0	0	0	0	10'576'777
59 Brot-Plamboz	335'375	144'539	186'554	105'187	369'358	12'020	0	0	0	0	1'153'033
60 La Chauv-de-Fonds	14'994'149	152'339'626	53'331'160	21'261'919	242'817'484	48'330'681	0	0	0	0	533'075'019
61 Les Planchettes	17'277	432'391	186'935	40'840	279'793	2'200	0	0	0	0	959'436
62 La Sagne	60'611	759'010	2'620'978	199'526	8'120'015	4	0	0	0	0	11'760'144
Ensemble des communes	214'471'928	397'030'061	282'913'248	64'634'329	1'189'925'321	93'058'773	1'553'082	2'356'800	2'669'494	0	2'248'613'036
Chiffres de 2005	59'971'122	383'549'953	273'872'979	61'266'511	1'446'611'950	95'414'021	1'981'801	3'610'240	3'406'161	0	2'329'684'738

Bilans communaux à fin 2006. Passif

Tableau 22

		Engagements				Provisions	Passifs transitoires	Financements spéciaux Engagements envers les fin. spéciaux - réserves	Fortune Fortune nette	Total
		Engagements courants	Dettes à court terme	Dettes à moyen et long termes	Engagements envers des entités particulières					
1	Neuchâtel	35'647'158	35'000'000	611'225'690	329'838	1'000'000	30'569'569	15'356'359	6'012'390	735'141'004
2	Hauterive	440'342	34'816	18'602'625	9'990	0	653'493	525'026	3'981'604	24'247'896
3	Saint-Blaise	1'076'940	0	19'046'000	0	0	2'851'495	3'083'568	2'470'905	28'528'908
4	Marin-Epagnier	335'081	0	39'872'500	9'000	0	881'867	4'410'906	7'485'996	52'995'350
5	Thielle-Wavre	52'080	0	4'680'278	0	0	241'105	200'105	901'896	6'075'464
6	Cornaux	514'058	0	8'700'000	0	0	198'339	778'041	3'880'413	14'070'851
7	Cressier	533'693	34'304	7'680'000	0	0	340'984	1'531'491	2'815'020	12'935'492
8	Enqes	102'354	0	2'532'150	0	0	4'781	406'689	1'140'172	4'186'146
9	Le Landeron	1'754'120	0	31'343'519	11'566'854	717'060	493'639	2'007'500	2'599'979	50'482'671
10	Lignières	168'369	0	6'676'907	0	0	12'165	902'182	2'677'780	10'437'403
11	Boudry	1'629'976	1'312'169	35'359'500	0	0	870'128	1'043'552	2'244'722	42'460'047
12	Cortailod	1'773'512	0	31'515'000	0	0	0	840'677	6'082'690	40'211'879
13	Colombier	971'793	0	27'581'047	0	0	0	2'002'542	5'366'712	35'922'094
14	Auvernier	672'693	681'977	11'825'000	0	88'000	1'850	1'447'974	3'316'316	18'033'810
15	Peseux	3'471'355	2'286'547	41'525'750	25'555	160'000	414'683	3'994'178	6'717'127	58'595'195
16	Corcelles-Cormondrèche	1'507'460	59'461	23'887'600	0	100'000	200'021	5'460'502	6'238'807	37'453'851
17	Bôle	502'067	0	8'569'750	0	0	171'319	1'165'471	1'337'544	11'746'151
18	Rochefort	29'466	565'702	5'488'050	0	0	4'423	273'104	2'114'552	8'475'297
19	Brot-Dessous	2'250	0	125'542	0	2'655	55'767	111'352	740'403	1'037'969
20	Bevaix	155'412	0	21'070'000	0	0	695'564	2'266'591	5'192'798	29'380'365
21	Gorgier	317'111	0	9'063'100	0	0	945	669'780	3'960'276	14'011'212
22	Saint-Aubin-Sauges	600'821	799'965	14'564'869	0	0	206'730	1'893'927	1'771'567	19'837'879
23	Fresens	0	0	165'000	25'000	0	85'967	259'895	1'220'212	1'756'074
24	Montalchez	550	346'475	1'043'000	0	12'391	105'113	167'596	680'423	2'355'548
25	Vaumarcus	446'952	0	2'830'000	0	32'926	50'610	187'353	995'740	4'543'581
26	Môtiers	0	0	3'754'247	0	60'000	208'106	329'255	1'455'570	5'807'178
27	Couvet	569'513	21'893	18'926'943	0	0	438'916	1'043'372	4'311'629	25'312'266
28	Travers	89'772	67'525	6'026'700	0	0	116'639	510'614	1'116'816	7'928'066
29	Noiraique	0	169'036	2'994'375	0	25'825	0	237'274	327'927	3'754'437
30	Boveresse	18'320	0	2'413'510	0	0	99'587	216'345	743'938	3'491'700
31	Fleurier	32'292	721'266	13'480'350	0	150'000	407'598	2'732'656	11'416'376	28'940'538
32	Buttes	0	0	5'287'595	0	0	229'284	134'323	378'679	6'029'881
33	La Côte-aux-Fées	199'671	142'717	3'275'000	0	0	76'736	90'447	4'738'985	8'523'556
34	Saint-Sulpice	1'600	0	1'234'000	0	48'000	132'625	454'434	1'914'379	3'785'038
35	Les Verrières	0	0	7'592'032	0	0	330'230	399'391	2'695'445	11'017'098
36	Les Bayards	0	278'967	2'889'455	0	0	145'827	381'980	1'071'839	4'768'068
37	Cernier	875'575	1'159'054	6'422'600	0	0	89'232	839'406	4'220'882	13'606'749
38	Chézard-Saint-Martin	875'939	0	8'931'093	55'673	0	1'003'997	1'700'159	1'738'038	14'304'899
39	Dombresson	41'227	0	5'194'112	0	0	692'475	645'760	2'532'040	9'105'614
40	Villiers	0	0	1'930'685	0	0	355'837	535'498	1'015'648	3'837'668
41	Le Pâquier	0	17'415	3'301'950	0	0	243'281	182'268	1'011'245	4'756'159
42	Savagnier	218'308	0	5'815'475	0	0	0	987'420	4'017'179	11'038'382
43	Fenin-Vilars-Saules	597'498	0	10'016'300	0	0	3'116	735'081	1'699'888	13'051'883
44	Fontaines	34'479	0	6'153'000	0	36'400	622'324	576'080	2'453'579	9'875'862
45	Engollon	0	297	18'200	0	0	188'228	171'952	1'207'569	1'586'246
46	Fontainemelon	0	5'549'078	2'669'609	0	39'788	289'841	394'487	5'040'693	13'983'496
47	Les Hauts-Geneveys	223'260	611'767	6'046'848	0	0	61'489	201'996	1'999'447	9'144'807
48	Boudevilliers	451'369	0	1'640'331	59'670	0	35'391	1'552'728	1'669'404	5'408'893
49	Valangin	77'693	0	1'172'042	0	0	150'711	157'698	1'230'591	2'788'735
50	Coffrane	5'000	0	3'558'168	0	20'000	365'859	234'866	2'007'978	6'191'871
51	Les Geneveys/Coffrane	39'939	0	9'699'196	0	0	572'593	1'189'710	1'179'400	12'680'838
52	Montmolin	10'973	468'552	1'676'221	0	0	584'353	197'330	645'906	3'583'335
53	Le Locle	551'663	1'000'000	135'273'544	93'744	475'000	2'181'567	8'309'404	12'148'184	160'033'106
54	Les Brenets	35'749	0	9'601'237	0	46'605	0	648'675	2'028'683	12'360'949
55	Le Cerneux-Péquignot	0	0	401'500	0	0	8'700	56'450	324'797	1'425'492
56	La Brévine	0	0	2'340'880	0	35'000	248'460	781'016	998'693	4'404'049
57	La Chaux-du-Milieu	189'735	0	2'124'761	0	11'337	2'151	131'892	1'179'755	3'639'631
58	Les Ponts-de-Martel	161'402	0	7'565'360	0	33'000	11'423	440'920	2'364'672	10'576'777
59	Brot-Plamboz	1'377	0	94'330	0	0	111'054	428'281	517'991	1'153'033
60	La Chaux-de-Fonds	6'659'063	0	461'396'867	2'264'331	1'170'000	9'968'063	41'914'165	9'702'530	533'075'019
61	Les Planchettes	0	66'245	452'819	0	12'461	234'459	44'064	149'388	959'436
62	La Saane	387	3'705'861	3'751'450	0	0	477'285	448'729	3'376'432	11'760'144
	Ensemble des communes	64'667'417	55'101'089	1'750'095'662	14'439'655	4'285'148	59'845'744	121'290'834	178'887'487	2'248'613'036
	Chiffres de 2005	58'693'479	95'663'054	1'793'879'513	13'984'305	2'964'764	68'681'000	118'303'703	177'514'920	2'329'684'738

Avances aux financements spéciaux à fin 2006

Tableau 23

	Téléréseau	Port	Approvisionnement en eau	Protection des eaux	Ramassage et incinération des déchets	Electricité	Gaz	Autres avances
1	Neuchâtel	0	150'220	0	0	767'615	0	20'785
2	Hauterive	0	0	55'905	0	0	0	0
3	Saint-Blaise	0	0	0	0	0	0	0
4	Marin-Epagnier	0	0	0	0	0	0	0
5	Thielle-Wavre	0	0	105'353	144'375	14'377	0	0
6	Cornaux	0	0	2'073	114'631	0	0	0
7	Cressier	0	0	2'436	125'415	0	0	5'566
8	Ençes	0	0	0	0	0	0	0
9	Le Landeron	0	12'104	110'794	22'876	82'138	0	75'207
10	Lignièrès	96'102	0	70'237	0	0	0	0
11	Boudry	0	0	0	0	0	0	0
12	Cortailod	0	0	100'502	0	0	0	0
13	Colombier	0	0	0	67'729	0	0	4'122
14	Auvernier	0	0	0	0	0	0	0
15	Peseux	0	0	0	0	0	0	0
16	Corcelles-Cormondrèche	0	0	0	0	0	0	0
17	Bôle	0	0	0	0	0	0	0
18	Rochefort	0	0	22'733	0	0	0	0
19	Brot-Dessous	0	0	0	0	0	0	0
20	Bevaix	0	0	77'649	49'404	0	0	0
21	Gorgier	0	0	0	0	0	0	0
22	Saint-Aubin-Sauges	0	0	0	0	0	0	0
23	Fresens	0	0	0	0	0	0	0
24	Montalchez	0	0	0	0	0	0	0
25	Vaumarcus	0	0	0	25'147	0	0	0
26	Môtiers	0	0	9'559	0	0	0	0
27	Couvet	0	0	0	15'576	3'501	0	9'545
28	Travers	0	0	0	0	0	0	0
29	Noiraique	0	0	0	0	5'129	0	0
30	Boveresse	0	0	0	0	0	0	0
31	Fleurier	0	0	0	0	0	0	0
32	Buttes	0	0	0	7'094	0	0	0
33	La Côte-aux-Fées	0	0	15'282	32'892	3'856	0	0
34	Saint-Sulpice	0	0	0	0	0	0	0
35	Les Verrières	0	0	0	0	0	0	0
36	Les Bayards	0	0	0	0	0	0	0
37	Cernier	0	0	0	0	0	0	0
38	Chézard-Saint-Martin	0	0	0	0	42'424	0	0
39	Dombresson	0	0	0	0	0	0	0
40	Villiers	0	0	13'632	0	0	0	0
41	Le Pâquier	0	0	0	0	3'741	0	0
42	Savagnier	0	0	0	0	0	0	0
43	Fenin-Vilars-Saules	0	0	0	0	0	0	0
44	Fontaines	0	0	0	0	0	0	0
45	Engollon	0	0	0	0	0	0	0
46	Fontainemelon	0	0	0	0	443	0	0
47	Les Hauts-Geneveys	0	0	21'255	0	15'766	0	0
48	Boudevilliers	0	0	0	6'852	0	0	0
49	Valangin	0	0	0	10'431	19'944	0	0
50	Coffrane	0	0	36'099	0	0	0	0
51	Les Geneveys/Coffrane	0	0	0	0	0	0	0
52	Montmollin	0	0	0	0	0	0	0
53	Le Locle	0	0	48'642	0	0	0	0
54	Les Brenets	0	0	20'720	0	0	0	0
55	Le Cerneux-Péquiognot	0	0	0	0	0	0	0
56	La Brévine	0	0	0	0	1'616	0	0
57	La Chaux-du-Milieu	0	0	0	0	0	0	0
58	Les Ponts-de-Martel	0	0	0	0	0	0	0
59	Brot-Plamboz	0	0	0	0	0	0	0
60	La Chaux-de-Fonds	0	0	0	0	0	0	0
61	Les Planchettes	0	0	0	0	0	0	0
62	La Sagne	0	0	0	0	0	0	0
	Ensemble des communes	96'102	162'324	712'871	622'422	960'550	0	115'225
	Chiffres de 2005	152'357	187'965	1'293'685	403'912	1'247'604	0	120'638

Engagements envers les financements spéciaux (réserves affectées) à fin 2006

Tableau 24

	Télé-réseau	Port	Approvisionnement en eau	Protection des eaux	Ramassage et incinération des déchets	Electricité	Gaz	Protection civile	Fonds forestiers de réserve	Autres réserves
1 Neuchâtel	0	0	0	641'000	0	3'402'560	0	3'519'138	1'228'730	6'564'931
2 Hauterive	42'839	259	0	136'834	144'793	0	0	27'666	18'989	153'646
3 Saint-Blaise	605'286	925'917	848'969	198'947	68'740	0	0	269'524	61'845	104'340
4 Marin-Epagnier	0	424'767	1'134'993	1'148'686	153'608	0	0	375'493	42'955	1'130'404
5 Thielle-Wavre	0	0	0	0	0	0	0	111'776	0	88'329
6 Cornaux	0	0	0	0	48'142	0	0	277'470	256'720	195'709
7 Cressier	0	0	0	0	24'121	0	0	321'579	227'694	958'097
8 Enqes	0	0	439	51'207	7'116	0	0	51'474	217'057	79'396
9 Le Landeron	464'333	0	0	0	0	0	0	215'298	99'615	1'228'254
10 Lignières	0	0	0	73'061	16'918	0	0	158'106	252'413	401'684
11 Boudry	0	0	240'000	109'732	0	0	0	175'280	105'085	413'455
12 Cortaillod	0	13'962	0	120'620	186'299	0	0	511'515	1'740	6'541
13 Colombier	25'217	0	217'183	0	37'323	0	0	164'960	117'056	1'440'803
14 Auvemier	296'250	401'120	215'566	87'460	40'494	0	0	146'956	55'119	205'009
15 Peseux	546'119	0	29'417	589'786	7'598	0	0	358'870	7'043	2'455'345
16 Corcelles-Cormondrèche	4'978	0	286'033	216'052	149'997	0	596'347	157'800	160'992	3'888'303
17 Bôle	459'688	0	78'350	130'956	39'571	176'485	0	211'680	23'890	44'851
18 Rochefort	0	0	0	13'407	660	0	0	113'470	27'635	117'932
19 Brot-Dessous	0	0	11'696	4'147	1'014	0	0	7'178	50'072	37'245
20 Bevaix	0	252'633	70'059	0	160'037	0	0	702'725	98'219	982'918
21 Gorgier	0	0	21'451	357'820	48'640	0	0	194'076	32'661	15'132
22 Saint-Aubin-Sauges	0	94'329	148'261	191'933	8'936	0	0	422'903	92'062	935'503
23 Fresens	0	0	3'073	9'544	910	0	0	33'576	43'277	169'515
24 Montalchez	0	0	24'121	26'744	390	0	0	53'451	33'771	29'119
25 Vaumarcus	0	413	21'028	0	32'679	0	0	36'180	16'262	80'791
26 Môtiers	0	0	5'028	42'990	0	0	0	219'946	54'156	7'135
27 Couvet	0	0	0	0	47'105	0	0	46'338	8'108	941'821
28 Travers	0	0	0	35'869	16'964	0	0	227'834	22'372	207'575
29 Noiraigue	0	0	0	57'257	0	0	0	150'105	27'475	2'437
30 Boveresse	0	0	0	25'166	5'471	0	0	50'456	87'958	47'294
31 Fleurier	0	0	0	8'252	86'567	0	0	481'835	64'569	2'091'433
32 Buttes	0	0	11'293	0	7'467	0	0	0	35'668	79'895
33 La Côte-aux-Fées	53'854	0	0	0	0	0	0	23'900	0	12'693
34 Saint-Sulpice	0	0	23'845	87'884	143	0	0	68'084	111'458	163'020
35 Les Verrières	0	0	53'558	5'231	46'517	0	0	79'010	215'075	0
36 Les Bayards	0	0	66'553	21'437	33'687	0	0	98'138	131'214	30'951
37 Cernier	0	0	56'554	122'894	20'252	0	0	128'412	12'853	498'441
38 Chézard-Saint-Martin	0	0	301'434	155'339	0	0	0	109'263	101'751	1'032'372
39 Dombresson	0	0	11'681	40'245	44'000	0	0	385'838	84'413	79'583
40 Villiers	0	0	0	5'955	783	0	0	135'767	13'685	379'308
41 Le Pâquier	0	0	411	7'966	0	0	0	70'020	43'057	60'814
42 Savagnier	0	0	3'030	88'847	39'682	0	0	345'900	91'056	418'905
43 Fenin-Vilars-Saules	0	0	80'283	48'950	11'498	0	0	104'219	153'784	336'347
44 Fontaines	0	0	117'786	198'229	48'814	0	0	100'410	73'003	37'838
45 Engollon	0	0	834	1'420	2'106	0	0	45'503	32'548	89'541
46 Fontainemelon	0	0	71'432	7'008	0	0	0	162'327	130'944	22'776
47 Les Hauts-Geneveys	0	0	0	33'217	0	0	0	72'871	95'908	0
48 Boudevilliers	0	0	1'471	325'623	0	151'170	0	352'746	279'124	442'594
49 Valangin	0	0	4'347	68	0	0	0	9'900	126'016	17'367
50 Coffrane	0	0	0	5'661	22'347	0	0	15'235	47'223	144'400
51 Les Geneveys/Coffrane	0	0	101'821	197'309	88'991	0	0	146'063	35'924	619'602
52 Montmollin	0	0	1'148	45'875	4'444	0	0	61'065	69'214	15'584
53 Le Locle	0	0	0	426'592	11'197	0	0	864'559	60'822	6'946'234
54 Les Brenets	0	0	0	58'998	138'205	0	0	53'280	19'968	378'224
55 Le Cerneux-Péquignot	0	0	0	0	6'836	0	0	23'800	23'242	270'919
56 La Brévine	0	0	0	12'300	0	0	0	77'840	48'148	642'728
57 La Chaux-du-Milieu	0	0	0	409	7'597	0	0	7'920	615	115'351
58 Les Ponts-de-Martel	0	0	79'483	108'022	77'802	0	0	87'992	515	87'106
59 Brot-Plamboz	0	0	7'112	0	1'308	0	0	46'601	26'651	346'609
60 La Chaux-de-Fonds	0	0	868'781	904'056	255'569	22'719'000	0	1'951'105	163'524	15'052'130
61 Les Planchettes	0	0	0	0	15'724	0	0	27'840	500	0
62 La Sagne	89'651	0	1'243	39'617	18'899	0	0	115'710	38'322	145'287
Ensemble des communes	2'588'215	2'113'400	5'219'767	7'226'622	2'237'961	26'449'215	596'347	15'565'976	5'801'765	53'491'566
Chiffres de 2005	3'283'064	1'861'418	4'557'407	6'303'464	2'455'579	25'840'545	1'059'141	15'054'786	5'801'053	52'087'246

Dette publique par habitant à fin 2006

Fortune nette ou découvert par habitant à fin 2006

Tableau 25

	Dette à court terme	Dette à moyen et long termes	Dette publique totale	Fortune nette	Découvert
1 Neuchâtel	1'089	19'013	20'102	187	0
2 Hauterive	14	7'417	7'431	1'588	0
3 Saint-Blaise	0	6'112	6'112	793	0
4 Marin-Epagnier	0	9'818	9'818	1'843	0
5 Thielle-Wavre	0	6'883	6'883	1'326	0
6 Cornaux	0	5'773	5'773	2'575	0
7 Cressier	18	4'103	4'121	1'504	0
8 Enqes	0	8'792	8'792	3'959	0
9 Le Landeron	0	7'186	7'186	596	0
10 Lignières	0	6'955	6'955	2'789	0
11 Boudry	266	7'158	7'423	454	0
12 Cortaillod	0	7'049	7'049	1'360	0
13 Colombier	0	5'292	5'292	1'030	0
14 Auvornier	443	7'684	8'127	2'155	0
15 Peseux	404	7'339	7'743	1'187	0
16 Corcelles-Cormondrèche	14	5'631	5'645	1'471	0
17 Bôle	0	4'817	4'817	752	0
18 Rochefort	548	5'313	5'860	2'047	0
19 Brot-Dessous	0	1'294	1'294	7'633	0
20 Bevaix	0	5'611	5'611	1'383	0
21 Gorgier	0	4'991	4'991	2'181	0
22 Saint-Aubin-Sauges	324	5'899	6'223	718	0
23 Fresens	0	809	809	5'981	0
24 Montalchez	1'698	5'113	6'811	3'335	0
25 Vaumarcus	0	11'186	11'186	3'936	0
26 Môtiers	0	4'529	4'529	1'756	0
27 Couvet	8	6'709	6'717	1'528	0
28 Travers	55	4'876	4'931	904	0
29 Noiraigue	335	5'929	6'264	649	0
30 Boveresse	0	6'157	6'157	1'898	0
31 Fleurier	202	3'778	3'980	3'200	0
32 Buttet	0	8'668	8'668	621	0
33 La Côte-aux-Fées	295	6'767	7'061	9791	0
34 Saint-Sulpice	0	1'959	1'959	3'039	0
35 Les Verrières	0	10'940	10'940	3'884	0
36 Les Bayards	750	7'767	8'517	2'881	0
37 Cernier	558	3'094	3'652	2'033	0
38 Chézard-Saint-Martin	0	5'288	5'288	1'029	0
39 Dombresson	0	3'187	3'187	1'553	0
40 Villiers	0	4'575	4'575	2'407	0
41 Le Pâquier	83	15'724	15'807	4'815	0
42 Savagnier	0	5'619	5'619	3'881	0
43 Fenin-Vilars-Saules	0	12'335	12'335	2'093	0
44 Fontaines	0	6'038	6'038	2'408	0
45 Engollon	3	204	208	13'568	0
46 Fontainemelon	3'470	1'670	5'140	3'152	0
47 Les Hauts-Geneveys	737	7'285	8'022	2'409	0
48 Boudevilliers	0	2'229	2'229	2'268	0
49 Valangin	0	2'726	2'726	2'862	0
50 Coffrane	0	5'795	5'795	3'270	0
51 Les Geneveys/Coffrane	0	6'554	6'554	797	0
52 Montmollin	838	2'999	3'837	1'155	0
53 Le Locle	98	13'297	13'396	1'194	0
54 Les Brenets	0	8'736	8'736	1'846	0
55 Le Cerneux-Péquignot	0	1'213	1'213	1'916	0
56 La Brévine	0	3'398	3'398	1'449	0
57 La Chaux-du-Milieu	0	4'896	4'896	2'718	0
58 Les Ponts-de-Martel	0	5'910	5'910	1'847	0
59 Brot-Plamboz	0	368	368	2'023	0
60 La Chaux-de-Fonds	0	12'457	12'457	262	0
61 Les Planchettes	292	1'995	2'287	658	0
62 La Sagne	3'901	3'949	7'850	3'554	0
Ensemble des communes	326	10'354	10'680	1'058	0
Chiffres de 2005	566	10'616	11'182	1'051	0

Aides du fonds d'aide aux communes (FAC) et du fonds destiné aux réformes de structures des communes (FRSC) à fin 2007

Tableau 26

	Aides du FAC accordées en 2007							Aides du FRSC accordées à fin 2007					
	Subsides				Péréquation verticale 2007	Prêts	Total	accordées en 2007	Subsides		Prêts	Total	
	Investissement	Assainissement	Fonctionnement	Encouragement					FAC	FRSC			
1 Neuchâtel							0	0	0	0	0	0	
2 Hauterive							0	0	0	0	0	0	
3 Saint-Blaise							0	0	84'000	0	0	84'000	
4 Marin-Epagnier							0	0	14'000	0	0	14'000	
5 Thielle-Wavre							0	0	416'000	0	0	416'000	
6 Cornaux							0	0	70'000	0	0	70'000	
7 Cressier							0	0	85'000	0	0	85'000	
8 Enges	40'000						100'000	140'000	161	795'300	161	1'070'000	1'865'461
9 Le Landeron							0	0	0	0	0	0	0
10 Lignières							0	0	450'000	0	1'300'000	1'750'000	0
11 Boudry							0	0	0	0	0	0	0
12 Cortailod				22'325				22'325	0	22'325	0	0	22'325
13 Colombier				20'205				20'205	0	20'205	0	0	20'205
14 Auvernier							0	0	0	0	0	0	0
15 Peseux							0	0	55'000	0	0	55'000	0
16 Corcelles-Cormondèche							0	0	55'000	0	100'000	155'000	0
17 Bôle							0	0	0	0	0	0	0
18 Rochefort							0	17'670	785'000	17'670	865'000	1'667'670	0
19 Brot-Dessous							0	2'038	407'547	2'038	139'000	548'585	0
20 Bevaix							0	0	0	0	0	0	0
21 Gorgier				16'970			16'970	16'970	9'855	33'570	9'855	0	43'425
22 Saint-Aubin-Sauges							0	0	16'600	0	0	16'600	0
23 Fresens							0	579	156'600	579	632'000	789'179	0
24 Montalchez					27'682		27'682	8'160	682'292	8'160	650'000	1'340'452	0
25 Vaumarcus							0	7'783	517'723	7'783	288'000	813'506	0
26 Môtiers							0	1'780	942'903	1'780	1'670'000	2'614'683	0
27 Couvet				1'780	403'165		404'945	11'257	2'773'262	11'257	100'000	2'884'518	0
28 Travers	15'000			6'058	317'743		338'801	10'065	4'482'689	10'065	200'000	4'692'754	0
29 Noiraigue				2'654	82'817		85'471	1'085	1'353'449	1'085	1'615'000	2'969'534	0
30 Boveresse				1'085	100'386		101'471	14'002	1'170'326	14'002	562'800	1'747'128	0
31 Fleurier				842			842	7'664	1'031'193	7'664	0	1'038'857	0
32 Buttet	10'000			7'664	28'677		46'341	11'773	1'029'339	11'773	740'000	1'781'111	0
33 La Côte-aux-Fées				1'310			1'310	598	110'832	598	0	111'430	0
34 Saint-Sulpice				598			598	24'873	1'887'738	24'873	405'000	2'317'611	0
35 Les Verrières	40'000			1'353	123'233		164'586	17'432	1'050'260	17'432	300'000	1'367'692	0
36 Les Bayards				857	157'067		157'924	13'283	1'207'425	13'283	675'000	1'895'709	0
37 Cernier				799			799	2'753	799	2'753	0	3'552	0
38 Chézard-Saint-Martin							0	13'952	80'000	13'952	450'000	543'952	0
39 Dombresson							0	31'423	327'000	31'423	0	358'423	0
40 Villiers							0	0	473'000	0	0	473'000	0
41 Le Pâquier		166'600					166'600	0	771'600	0	743'000	1'514'600	0
42 Savaqnier							0	0	150'000	0	350'000	500'000	0
43 Fenin-Vilars-Saules							0	1'192	54'000	1'192	0	55'192	0
44 Fontaines							0	5'680	133'000	5'680	161'000	299'680	0
45 Engollon							0	0	35'123	0	15'000	50'123	0
46 Fontainemelon							0	2'885	0	2'885	0	2'885	0
47 Les Hauts-Geneveys							0	803	0	803	60'000	60'803	0
48 Boudevilliers							0	11'487	0	11'487	0	11'487	0
49 Valangin							0	0	0	0	350'000	350'000	0
50 Coffrane							0	0	0	0	0	0	0
51 Les Geneveys/Coffrane							0	0	0	0	0	0	0
52 Montmolin							0	11'101	0	11'101	0	11'101	0
53 Le Locle							0	23'561	1'601'250	23'561	400'000	2'024'811	0
54 Les Brenets							0	12'025	271'000	12'025	380'000	663'025	0
55 Le Cerneux-Péquignot							0	7'825	638'000	7'825	200'000	845'825	0
56 La Brévine					132'497		132'497	6'832	1'655'169	6'832	1'057'000	2'719'001	0
57 La Chaux-du-Milieu							0	15'068	411'000	15'068	700'000	1'126'068	0
58 Les Ponts-de-Martel							0	10'787	349'900	10'787	500'000	860'687	0
59 Brot-Plamboz					11'449		11'449	20'294	282'487	20'294	0	302'782	0
60 La Chaux-de-Fonds							0	176'186	101'250	1'163'686	0	1'264'936	0
61 Les Planchettes					10'272		10'272	0	417'041	0	75'000	492'041	0
62 La Sagne							0	19'822	1'780'000	19'822	800'000	2'599'822	0
Total à fin 2007	105'000	166'600	0	84'500	1'394'988	100'000	1'851'088	533'732	31'237'197	1'521'232	17'552'800	50'311'229	0
Total à fin 2006									29'486'109	987'500	17'452'800	47'926'409	0

Marge d'autofinancement en 2006

Tableau 27

		Amortissements	Résultats nets du compte de fonctionnement	Marge d'autofinancement (au sens large)		Remboursements d'emprunts	Marge d'autofinancement (au sens restrictif)	
				en francs			en francs	
								par habitant
1	Neuchâtel	22'508'436	3'073'409	25'581'845	796	0	25'581'845	796
2	Hauterive	760'696	-651'218	109'478	44	462'375	-352'897	-141
3	Saint-Blaise	1'151'088	87'311	1'238'399	397	1'466'000	-227'601	-73
4	Marin-Epagnier	1'590'983	-1'493'405	97'578	24	1'030'000	-932'422	-230
5	Thielle-Wavre	175'325	85'059	260'384	383	350'030	-89'646	-132
6	Cornaux	459'312	-567'833	-108'521	-72	525'000	-633'521	-420
7	Cressier	587'251	139'871	727'122	388	1'340'000	-612'878	-327
8	Ençes	69'230	-31'679	37'551	130	126'670	-89'119	-309
9	Le Landeron	1'301'179	496'508	1'797'687	412	1'332'043	465'644	107
10	Lignières	394'772	-324'052	70'720	74	344'550	-273'830	-285
11	Boudry	1'574'743	-29'403	1'545'340	313	1'151'500	393'840	80
12	Cortailod	1'334'541	789'144	2'123'685	475	280'000	1'843'685	412
13	Colombier	1'024'836	-746'434	278'402	53	760'000	-481'598	-92
14	Auvernier	478'291	-224'275	254'016	165	400'000	-145'984	-95
15	Peseux	1'239'590	-746'620	492'970	87	868'000	-375'030	-66
16	Corcelles-Cormondrèche	1'384'646	-755'132	629'514	148	483'700	145'814	34
17	Bôle	404'469	9'876	414'345	233	368'500	45'845	26
18	Rochefort	345'761	-554'350	-208'589	-202	249'950	-458'539	-444
19	Brot-Dessous	38'585	55'274	93'859	968	13'507	80'352	828
20	Bevaix	843'185	-548'547	294'638	78	412'500	-117'862	-31
21	Gorgier	360'419	-820'355	-459'936	-253	975'500	-1'435'436	-790
22	Saint-Aubin-Sauges	838'212	-5'225	832'987	337	894'652	-61'665	-25
23	Fresens	89'229	29'850	119'079	584	15'000	104'079	510
24	Montalchez	93'873	64'646	158'519	777	71'000	87'519	429
25	Vaumarbus	152'273	-278'365	-126'092	-498	80'000	-206'092	-815
26	Môtiers	193'981	67'337	261'318	315	247'507	13'811	17
27	Couvet	687'943	115'383	803'326	285	3'286'375	-2'483'049	-880
28	Travers	307'248	6'353	313'601	254	376'550	-62'949	-51
29	Noiraique	114'058	262'307	376'365	745	164'980	211'385	419
30	Boveresse	57'091	-88'154	-31'063	-79	109'770	-140'833	-359
31	Fleurier	851'969	0	851'969	239	1'059'400	-207'431	-58
32	Buttes	105'958	-71'157	34'801	57	142'435	-107'634	-176
33	La Côte-aux-Fées	184'965	-106'643	78'322	162	98'321	-19'999	-41
34	Saint-Sulpice	132'214	4'771	136'985	217	59'800	77'185	123
35	Les Verrières	244'566	-222'110	22'456	32	395'476	-373'020	-537
36	Les Bayards	131'924	-9'656	122'268	329	182'990	-60'722	-163
37	Cernier	254'809	524'475	779'284	375	1'132'100	-352'816	-170
38	Chézard-Saint-Martin	422'431	113'711	536'142	317	586'507	-50'365	-30
39	Dombresson	139'003	-250'595	-111'592	-68	301'100	-412'692	-253
40	Villiers	62'742	32'883	95'625	227	286'105	-190'480	-451
41	Le Pâquier	64'825	-40'974	23'851	114	287'250	-263'399	-1'254
42	Savaignier	177'674	-105'270	72'404	70	145'165	-72'761	-70
43	Fenin-Vilars-Saules	264'074	3'414	267'488	329	156'000	111'488	137
44	Fontaines	205'460	-32'437	173'023	170	315'300	-142'277	-140
45	Engollon	24'994	-32'445	-7'451	-84	2'600	-10'051	-113
46	Fontainemelon	1'413'406	1'029'565	2'442'971	1'528	3'819'200	-1'376'229	-861
47	Les Hauts-Geneveys	239'410	-176'156	63'254	76	380'150	-316'896	-382
48	Boudevilliers	238'332	-114'686	123'646	168	87'720	35'926	49
49	Valangin	82'780	407	83'187	193	195'106	-111'919	-260
50	Coffrane	158'145	84'655	242'800	395	57'800	185'000	301
51	Les Geneveys/Coffrane	565'693	3'789	569'482	385	791'970	-222'488	-150
52	Montmollin	99'780	-213'216	-113'436	-203	141'407	-254'843	-456
53	Le Locle	6'300'509	510'915	6'811'424	670	3'834'288	2'977'136	293
54	Les Brenets	580'967	418'145	999'112	909	418'430	580'682	528
55	Le Cerneux-Péquinot	76'492	44'314	120'806	365	67'919	52'887	160
56	La Brévine	351'905	15'550	367'455	533	226'180	141'275	205
57	La Chaux-du-Milieu	163'726	93'248	256'974	592	94'222	162'752	375
58	Les Ponts-de-Martel	331'690	-9'089	322'601	252	260'460	62'141	49
59	Brot-Plamboz	106'735	77'649	184'384	720	12'535	171'849	671
60	La Chaux-de-Fonds	15'635'420	-5'589'691	10'045'729	271	9'550'220	495'509	13
61	Les Planchettes	57'871	29'273	87'144	384	47'820	39'324	173
62	La Sagne	307'070	-117'972	189'098	199	343'266	-154'168	-162
	Ensemble des communes	70'538'785	-6'688'052	63'850'733	378	43'664'901	20'185'832	119
	Chiffres de 2005	71'456'802	-4'141'7710	30'039'092	178	25'535'084	4'504'008	27

Indicateurs financiers harmonisés des communes en 2006 (1ère partie)

Tableau 28

	Degré d'autofinancement* en % de l'investissement net	Capacité d'autofinancement* en % des revenus	Quotité de la charge financière* en % des revenus	Quotité des intérêts* en % des revenus	Commentaires
1 Neuchâtel	93.2	7.8	8.0	1.2	*Indicateurs harmonisés définis par la Conférence des autorités cantonales de surveillance des finances communales.
2 Hauterive	16	0.9	8.0	1.5	
3 Saint-Blaise	>100	6.7	7.1	0.9	Degré d'autofinancement
4 Marin-Epagnier	31	0.5	8.2	0.8	
5 Thielle-Wavre	>100	8.4	9.0	3.4	C'est l'autofinancement (amortissements du patrimoine administratif + le résultat d'exercice) en pour-cent de l'investissement net
6 Cornaux	>100	-1.7	7.5	0.4	
7 Cressier	191.8	8.6	9.3	2.3	Il indique la part des nouveaux investissements qui est autofinancée sans devoir recourir à l'emprunt. Comme cet indicateur est très dépendant des investissements effectués, il doit, pour avoir un sens, être observé sur plusieurs années:
8 Enges	>100	1.1	-0.1	-3.5	
9 Le Landeron	966	9.0	7.8	1.4	Valeurs indicatives
10 Lignières	182.6	1.4	9.2	0.3	
11 Boudry	135.9	5.2	8.6	3.3	> 100% autofinancement des investissements idéal
12 Cortaillod	101.9	8.7	8.9	3.7	70% - 100% bon à acceptable
13 Colombier	38	1.5	7.8	2.4	<70% problématique (en gras): il y a forte augmentation de l'endettement
14 Auvernier	54	1.6	3.6	-0.3	>100 Les valeurs indiquées > 100 n'étaient pas significatives (pas d'investissement ou solde d'investissement en recette)
15 Pesieux	41.1	1.9	6.6	1.6	
16 Corcelles-Cormondrèche	553	3.6	11.2	3.3	0 (zéro) Les valeurs indiquées par un zéro sont des valeurs négatives (déficit d'exercice plus grand que le total des amortissements), qui sont sans signification.
17 Bôle	349	5.6	7.8	2.3	
18 Rochefort	0	-5.5	10.0	0.9	Capacité d'autofinancement:
19 Brot-Dessous	>100	18.2	-0.1	-3.6	
20 Bevaix	44.4	1.8	10.2	4.2	C'est l'autofinancement en pour-cent des revenus du compte de fonctionnement
21 Gorgier	>100	-6.4	7.0	2.2	Elle indique la mesure dans laquelle la commune peut investir en fonction de sa capacité financière. Autrement dit, elle montre quelle est la part des recettes structurelles de fonctionnement, disponible pour financer directement des investissements
22 Saint-Aubin-Sauges	136	7.6	9.1	1.4	
23 Fresens	379.8	15.2	5.5	-5.9	Valeurs indicatives
24 Montalchez	5'812.9	19.6	9.7	-2.0	
25 Vaumarcus	0	-11.1	18.1	4.7	>20% capacité d'autofinancement bonne
26 Môtiers	283.9	6.8	5.7	0.7	10% - 20% moyenne
27 Couvet	129.8	5.6	5.7	0.9	<10% faible (en gras)
28 Travers	174.1	5.9	8.2	2.4	Quotité de la charge financière
29 Noiraigue	628.2	17.2	5.7	0.5	
30 Boveresse	0	-2.8	5.7	2.7	C'est la charge financière (intérêts passifs + amortissements ordinaires du patrimoine administratif moins les revenus des biens + les charges des bâtiments du patrimoine financier) en pour-cent des revenus du compte de fonctionnement
31 Fleurier	139.9	6.3	7.5	1.2	Elle indique quelle part des revenus est nécessaire à la couverture des charges financières de la commune.
32 Buttes	>100	1.0	9.0	5.2	
33 La Côte-aux-Fées	12	0.2	1.7	-3.2	Valeurs indicatives
34 Saint-Sulpice	184.8	5.3	4.9	-0.2	
35 Les Verrières	0	-0.2	11.4	5.5	< 5% charge financière faible
36 Les Bayards	389	4.9	7.6	2.2	5% - 15% supportable
37 Cernier	195	10.0	2.9	-0.3	15% - 25% élevée à très élevée (en gras)
38 Chézard-Saint-Martin	330	7.4	9.1	3.3	> 25% à peine supportable (en gras)
39 Dombresson	>100	-1.9	3.0	0.7	Quotité des intérêts
40 Villiers	556	6.1	0.2	-3.8	
41 Le Pâquier	0	-1.0	4.5	2.3	Ce sont les intérêts nets (intérêts passifs moins les revenus des biens + les charges des bâtiments du patrimoine financier) en pour-cent des revenus du compte de fonctionnement.
42 Savagnier	52	1.9	2.9	-1.9	Elle indique la part des revenus consacrée au paiement des intérêts nets:
43 Fenin-Vilars-Saules	11.2	7.0	7.1	0.2	
44 Fontaines	66	3.9	3.5	-1.2	Valeurs indicatives
45 Engollon	0	-1.8	-7.8	-14.0	
46 Fontainemelon	289.1	28.0	10.6	-5.6	< 2% charge d'intérêts faible
47 Les Hauts-Geneveys	37	1.6	9.9	2.7	2% - 5% moyenne
48 Boudevilliers	58	3.5	7.4	0.7	5% - 8% forte (en gras)
49 Valangin	>100	5.9	1.2	-4.7	> 8% très forte (en gras)
50 Coffrane	348.1	10.4	9.1	2.3	Quotité des intérêts
51 Les Geneveys/Coffrane	645.6	10.1	11.9	1.9	
52 Montmolin	0	-6.0	5.2	1.1	C'est la charge financière (intérêts passifs + amortissements ordinaires du patrimoine administratif moins les revenus des biens + les charges des bâtiments du patrimoine financier) en pour-cent des revenus du compte de fonctionnement.
53 Le Locle	112.2	10.5	14.2	4.6	
54 Les Brenets	142.9	17.1	11.2	1.4	Elle indique la part des revenus consacrée au paiement des intérêts nets:
55 Le Cerneux-Péquignot	45.5	10.9	3.8	-2.9	
56 La Brévine	>100	9.1	8.8	0.4	Valeurs indicatives
57 La Chaux-du-Milieu	254.9	11.6	3.2	-2.2	
58 Les Ponts-de-Martel	100.9	5.7	4.6	-1.3	< 2% charge d'intérêts faible
59 Brot-Plamboz	>100	17.0	9.0	-0.8	2% - 5% moyenne
60 La Chaux-de-Fonds	72.3	5.0	8.7	0.8	5% - 8% forte (en gras)
61 Les Planchettes	322.3	9.7	5.4	-1.1	> 8% très forte (en gras)
62 La Sagne	78.9	4.5	8.8	1.4	
Ensemble des communes	98.9	6.3	8.4	1.5	
Chiffres de 2005	22.2	2.3	7.8	2.0	

Indicateurs financiers harmonisés des communes en 2006 (2ème partie)

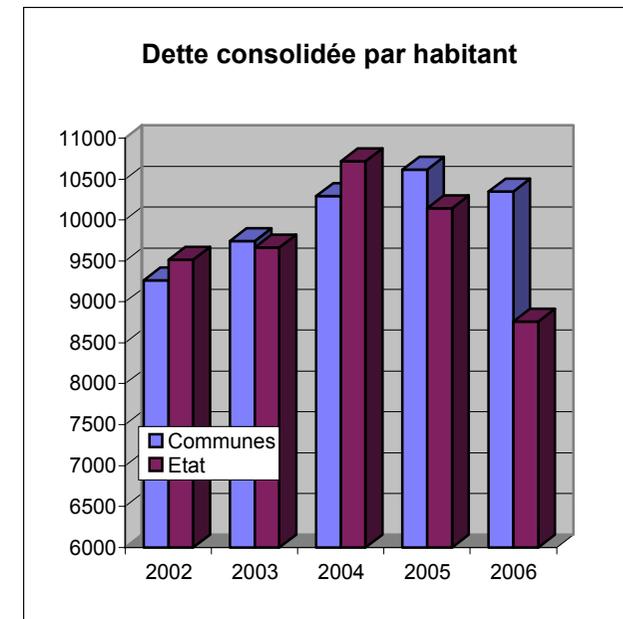
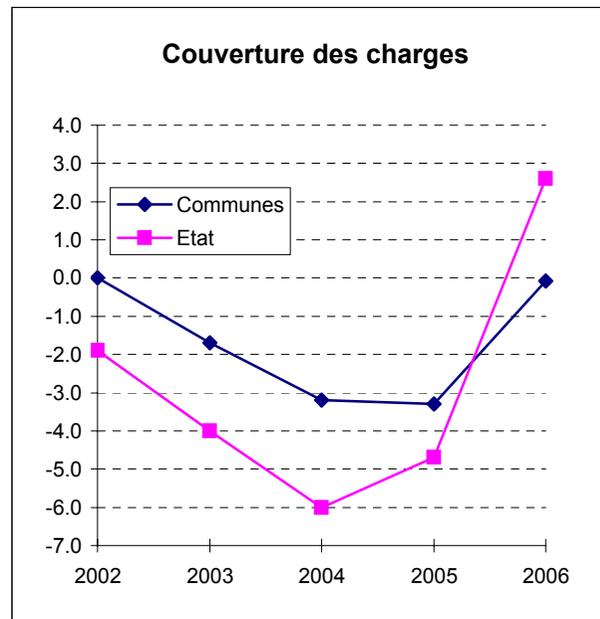
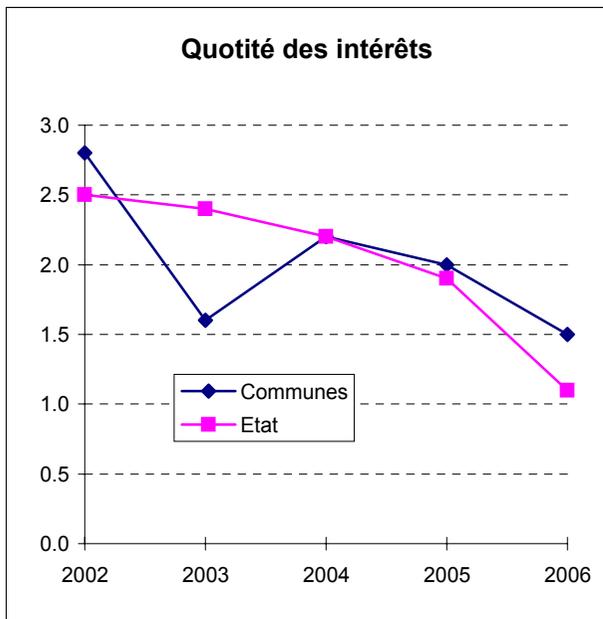
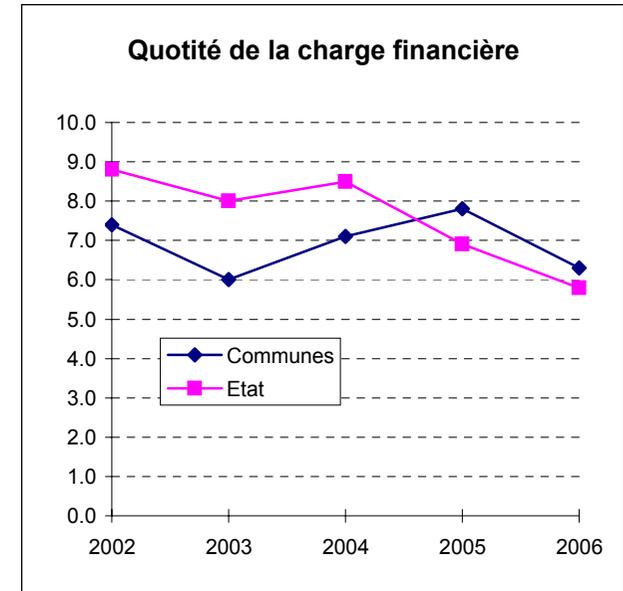
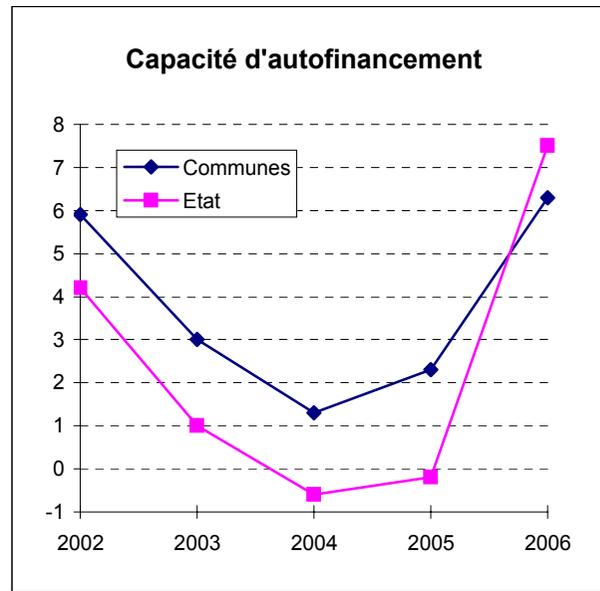
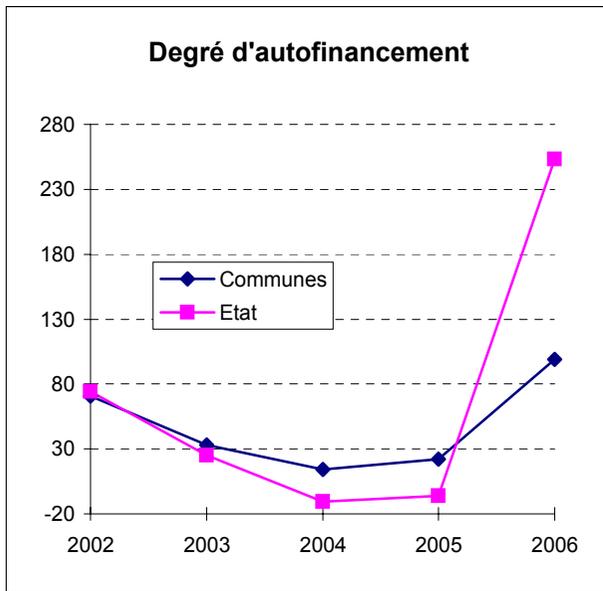
Tableau 29

	Endettement net par habitant* en francs	Niveau d'endettement Dette brute en % des revenus*	Quotité d'investissement en % des dépenses consolidées*	Commentaires
1 Neuchâtel	-11'206	213.7	10.0	<i>*Indicateurs harmonisés définis par la Conférence des autorités cantonales de surveillance des finances communales.</i>
2 Hauterive	-4'786	160.2	7.4	
3 Saint-Blaise	-3'112	116.2	3.1	Endettement net par habitant
4 Marin-Epagnier	-6'151	186.2	1.9	
5 Thielle-Wavre	-5'663	155.2	0.9	C'est le patrimoine financier moins les engagements, divisé par la population
6 Cornaux	-2'304	135.2	2.4	
7 Cressier	-1'384	91.3	5.4	Il indique le niveau d'endettement net, c'est-à-dire les dettes diminuées du patrimoine financier, par habitant. La qualité de l'indicateur implique bien entendu une évaluation correcte de ce patrimoine et notamment des biens immobiliers qui en font partie
8 Enges	426	191.1	0.2	
9 Le Landeron	-7'636	220.8	3.2	Valeurs indicatives
10 Lignières	-3'691	154.9	1.1	
11 Boudry	-4'261	132.8	4.2	> 1000 endettement net faible
12 Cortaillod	-4'541	141.8	10.0	1000 - 3000 moyen
13 Colombier	-3'439	145.9	4.9	3000 - 5000 haut
14 Auvernier	-1'418	126.3	3.8	> 5000 très haut (en gras)
15 Peseux	-4'897	180.7	7.3	Dette brute par rapport aux revenus
16 Corcelles-Cormondrèche	-3'334	135.9	4.4	
17 Bôle	-3'102	118.7	1.7	Ce sont les dettes à court, moyen et long termes, ainsi que les dettes des entités en pour-cent des revenus du compte de fonctionnement
18 Rochefort	-4'348	161.6	3.6	
19 Brot-Dessous	5'668	33.6	0.0	Elle indique l'importance de l'endettement de la commune et des entités qui en dépendent, par rapport aux recettes structurelles de fonctionnement
20 Bevaix	-3'610	163.1	5.0	
21 Gorgier	-2'563	124.5	5.0	Valeurs indicatives
22 Saint-Aubin-Sauges	-3'957	149.6	10.9	
23 Fresens	2'946	24.3	4.6	< 50% niveau d'endettement très bon
24 Montalchez	-3'606	173.0	11.0	50% - 100% bon
25 Vaumarcus	-6'945	266.0	20.3	100% - 150% moyen
26 Môtiers	-2'651	102.0	2.8	150% - 200% mauvais (en gras)
27 Couvet	-4'000	145.9	4.8	> 200% critique (en gras)
28 Travers	-2'858	130.8	4.5	Quotité d'investissement
29 Noiraigue	-3'831	145.4	3.2	
30 Boveresse	-2'066	161.2	4.8	Ce sont les investissements bruts en pour-cent des dépenses consolidées, qui comprennent les charges totales du compte de fonctionnement et les dépenses reportées au bilan, sans les amortissements, les subventions redistribuées, les attributions aux financements spéciaux et les imputations internes
31 Fleurier	-2'199	104.8	5.3	
32 Buttes	-5'582	206.5	0.1	Elle indique l'importance des investissements par rapport aux dépenses consolidées. Elle fournit certes une information utile sur l'activité d'investissement, mais doit, comme le degré d'autofinancement, être observée sur plusieurs années car elle peut fluctuer beaucoup d'une année à l'autre
33 La Côte-aux-Fées	7'563	153.8	2.8	
34 Saint-Sulpice	27	48.1	3.0	Valeurs indicatives
35 Les Verrières	-6'046	206.7	6.1	
36 Les Bavyards	-6'867	162.5	1.4	<10% activité d'investissement peu importante
37 Cernier	-1'302	97.8	5.6	10% - 20% d'importance moyenne
38 Chézard-Saint-Martin	-3'995	131.7	3.0	20% - 30% importante
39 Dombresson	-1'270	89.4	0.8	> 30% très importante (en gras)
40 Villiers	-2'745	124.1	1.2	Formules de calcul
41 Le Pâquier	-2'549	264.3	21.4	
42 Savagnier	-1'917	156.1	3.9	Les formules de calcul des indicateurs harmonisés des tableaux 28 et 29 sont disponibles sur le site Internet du service des communes www.ne.ch/scom dans la rubrique Indicateurs financiers qui se trouve dans la partie du site Finances et impôts des communes .
43 Fenin-Vilars-Saules	-6'069	300.0	40.7	
44 Fontaines	-1'719	150.4	12.7	Valeurs indicatives
45 Engollon	8'169	4.6	45.1	
46 Fontainemelon	-552	94.9	11.9	<10% activité d'investissement peu importante
47 Les Hauts-Geneveys	-4'817	216.4	7.8	10% - 20% d'importance moyenne
48 Boudevilliers	-511	48.2	8.2	20% - 30% importante
49 Valangin	-1'307	83.9	4.4	> 30% très importante (en gras)
50 Coffrane	-3'025	156.2	3.9	Formules de calcul
51 Les Geneveys/Coffrane	-4'185	171.6	2.8	
52 Montmolin	-2'044	104.5	1.2	Les formules de calcul des indicateurs harmonisés des tableaux 28 et 29 sont disponibles sur le site Internet du service des communes www.ne.ch/scom dans la rubrique Indicateurs financiers qui se trouve dans la partie du site Finances et impôts des communes .
53 Le Locle	-7'168	217.3	10.8	
54 Les Brenets	-3'685	170.8	13.3	Les formules de calcul des indicateurs harmonisés des tableaux 28 et 29 sont disponibles sur le site Internet du service des communes www.ne.ch/scom dans la rubrique Indicateurs financiers qui se trouve dans la partie du site Finances et impôts des communes .
55 Le Cerneux-Péquignot	1'580	37.0	22.7	
56 La Brévine	-115	94.1	8.0	Valeurs indicatives
57 La Chaux-du-Milieu	-228	139.6	4.9	
58 Les Ponts-de-Martel	-2'311	161.3	5.8	<10% activité d'investissement peu importante
59 Brot-Plamboz	2'207	8.8	0.0	10% - 20% d'importance moyenne
60 La Chaux-de-Fonds	-6'467	235.0	8.2	20% - 30% importante
61 Les Planchettes	-390	58.3	3.3	> 30% très importante (en gras)
62 La Sagne	-4'521	183.0	7.0	Formules de calcul
Ensemble des communes	-5'854	190.7	8.0	
Chiffres de 2005	-7'428	165.2	11.6	

Indicateurs financiers complémentaires des communes en 2006

Tableau 30

	Poids des intérêts passifs Intérêts passifs en % des recettes fiscales structurelles	Couverture des charges Solde du compte de fonctionnement en % du total des charges	Dette consolidée par habitant Dettes à moyen et long termes par habitant	Commentaires
1 Neuchâtel	19.8	1.0	19'013	Poids des intérêts passifs
2 Hauterive	10.0	-5.1	7'417	
3 Saint-Blaise	7.9	0.5	6'112	Cet indicateur calcule la part des recettes fiscales structurelles, consacrée au paiement des intérêts passifs. Il montre une des limites de l'endettement public.
4 Marin-Epagnier	10.5	-6.1	9'818	
5 Thielle-Wavre	7.7	2.7	6'883	
6 Cornaux	9.2	-7.4	5'773	
7 Cressier	6.7	1.6	4'103	Dans les recettes fiscales structurelles sont compris les impôts communaux des personnes physiques et morales, les impôts des frontaliers et les impôts à la source, les impôts fonciers (total du tableau 2)
8 Enges	16.1	-2.3	8'792	
9 Le Landeron	7.0	2.5	7'186	
10 Lignières	16.1	-6.7	6'955	Pour l'Etat, les recettes fiscales sont constituées de l'impôt direct des personnes physiques et morales, des impôts à la source et des frontaliers et de l'impôt foncier. Les remises et non-valeurs fiscales sont déduites, comme pour les communes.
11 Boudry	11.3	-0.1	7'158	
12 Cortaillod	10.5	3.3	7'049	
13 Colombier	8.0	-3.5	5'292	
14 Auvemier	7.4	-2.1	7'684	
15 Pesieux	10.8	-2.9	7'339	
16 Corcelles-Cormondrèche	7.1	-4.0	5'631	
17 Bôle	5.8	0.1	4'817	
18 Rochefort	7.1	-12.2	5'313	
19 Brot-Dessous	2.5	16.8	1'294	
20 Bevaix	9.5	-3.8	5'611	Si le pourcentage est inférieur à 10%, le seuil d'endettement est faible et la collectivité peut envisager de financer des investissements par un endettement supplémentaire.
21 Gorgier	7.3	-9.9	4'991	
22 Saint-Aubin-Sauges	10.1	0.0	5'899	Si le pourcentage se situe entre 10 et 20%, le seuil d'endettement est moyen et la collectivité doit être attentive à sa capacité d'emprunt.
23 Fresens	0.4	3.9	809	
24 Montalchez	10.8	8.5	5'113	
25 Vaumarcus	13.7	-18.8	11'186	Si le pourcentage est supérieur à 20% (communes indiquées en gras), le seuil d'endettement est exagéré. Cette situation bloque tout investissement dont le financement ne pourrait pas être assuré directement par la marge d'autofinancement (tableau 27). Un endettement supplémentaire est exclu.
26 Môtiers	6.6	1.8	4'529	
27 Couvet	10.3	0.8	6'709	
28 Travers	12.9	0.1	4'876	
29 Noiraigue	8.7	13.5	5'929	
30 Boveresse	11.3	-5.4	6'157	
31 Fleurier	5.7	0.0	3'778	
32 Buttes	14.5	-2.6	8'668	
33 La Côte-aux-Fées	8.2	-4.3	6'767	
34 Saint-Sulpice	2.7	0.2	1'959	
35 Les Verrières	24.2	-5.5	10'940	Cet indicateur, qui met en évidence un équilibre, un déficit ou un boni du compte de fonctionnement, permet d'apprécier l'importance relative d'un déséquilibre éventuel.
36 Les Bayards	16.5	-0.5	7'767	
37 Cernier	5.0	7.0	3'094	Si le pourcentage est plus grand ou égal à 0%, le compte est équilibré et même excédentaire.
38 Chézard-Saint-Martin	9.5	1.6	5'288	
39 Dombresson	5.8	-4.0	3'187	
40 Villiers	6.7	2.1	4'575	Si le pourcentage se situe entre 0% et -2,5%, il y a déficit modéré.
41 Le Pâquier	25.1	-3.1	15'724	
42 Savaagner	6.1	-2.7	5'619	
43 Fenin-Vilars-Saules	9.1	0.1	12'335	Si le pourcentage est supérieur à -2,5% (communes indiquées en gras), le déficit est exagéré.
44 Fontaines	7.9	-0.7	6'038	
45 Engollon	0.1	-7.2	204	Dette consolidée par habitant
46 Fontainemelon	3.5	13.2	1'670	
47 Les Hauts-Geneveys	12.2	-5.2	7'285	
48 Boudevilliers	4.1	-3.0	2'229	
49 Valangin	2.5	0.0	2'726	
50 Coffrane	11.0	3.6	5'795	
51 Les Geneveys/Coffrane	8.6	0.1	6'554	
52 Montmollin	6.0	-8.7	2'999	
53 Le Locle	15.7	0.8	13'297	
54 Les Brenets	5.7	7.8	8'736	
55 Le Cerneux-Péquignot	1.4	4.3	1'213	Cet indicateur donne certes une idée de l'importance de la dette mais il doit s'apprécier avec prudence. Il arrive qu'une part de la dette ne soit pas supportée par la commune mais soit répartie entre plusieurs collectivités.
56 La Brévine	5.2	0.6	3'398	
57 La Chaux-du-Milieu	4.8	6.5	4'896	Dans les comparaisons intercantionales, il faut également tenir compte des répartitions, différentes selon les cantons, des tâches et des charges entre l'Etat et les communes.
58 Les Ponts-de-Martel	9.9	-0.2	5'910	
59 Brot-Plamboz	0.3	7.7	368	
60 La Chaux-de-Fonds	17.6	-2.6	12'457	
61 Les Planchettes	4.6	3.4	1'995	C'est pourquoi nous nous permettons, s'agissant des normes, de renvoyer à celles fixées pour l'endettement net par la Conférence des autorités cantonales de surveillance des finances communales (tableau 29). Les communes dont la dette est supérieure à la moyenne sont toutefois indiquées en gras.
62 La Sagne	9.8	-2.7	3'949	
Ensemble des communes	13.9	-0.7	10'354	
Etat	9.7	2.6	8'756	



Péréquation financière intercommunale en 2007 (horizontale)

Tableau 32

	Transferts au fonds de péréquation			Transferts du fonds de péréquation			Transferts totaux de la péréquation horizontale	
	Péréquation des ressources	Compensation de la surcharge structurelle	Total	Péréquation des ressources	Compensation de la surcharge structurelle	Total	Communes financant la péréquation	Communes bénéficiant de la péréquation
1 Neuchâtel	12'462'258	0	12'462'258	0	-7'466'487	-7'466'487	4'995'771	0
2 Hauterive	327'900	470'539	798'439	0	0	0	798'439	0
3 Saint-Blaise	794'352	1'260'810	2'055'162	0	0	0	2'055'162	0
4 Marin-Epagnier	2'087'002	2'600'770	4'687'771	0	0	0	4'687'771	0
5 Thielle-Wavre	31'605	0	31'605	0	-7'813	-7'813	23'792	0
6 Cornaux	0	654'621	654'621	-71'749	0	-71'749	582'872	0
7 Cressier	0	0	0	-460'814	-15'819	-476'633	0	-476'633
8 Enqes	0	0	0	-12'584	-1'336	-13'919	0	-13'919
9 Le Landeron	161'483	1'742'009	1'903'493	0	0	0	1'903'493	0
10 Lignières	0	67'837	67'837	-269'110	0	-269'110	0	-201'273
11 Boudry	0	364'863	364'863	-942'145	0	-942'145	0	-577'282
12 Cortaillod	13'334	1'122'952	1'136'286	0	0	0	1'136'286	0
13 Colombier	115'609	2'027'433	2'143'042	0	0	0	2'143'042	0
14 Auvornier	1'844'015	922'450	2'766'464	0	0	0	2'766'464	0
15 Peseux	0	1'346'533	1'346'533	-707'946	0	-707'946	638'587	0
16 Corcelles-Cormondèche	495'482	113'724	609'206	0	0	0	609'206	0
17 Bôle	160'689	529'886	690'575	0	0	0	690'575	0
18 Rochefort	0	293'499	293'499	-376	0	-376	293'123	0
19 Brot-Dessous	0	15'947	15'947	-38'848	0	-38'848	0	-22'901
20 Bevaix	0	715'393	715'393	-46'224	0	-46'224	669'168	0
21 Gorgier	578'846	235'496	814'342	0	0	0	814'342	0
22 Saint-Aubin-Sauges	0	0	0	-266'122	-5'700	-271'822	0	-271'822
23 Fresens	0	40'045	40'045	-11'570	0	-11'570	28'475	0
24 Montalchez	0	0	0	-114'865	-3'059	-117'924	0	-117'924
25 Vaumarcus	1'124	128'978	130'102	0	0	0	130'102	0
26 Môtiers	0	0	0	-276'551	-24'924	-301'475	0	-301'475
27 Couvet	0	0	0	-1'594'465	-140'398	-1'734'863	0	-1'734'863
28 Travers	0	0	0	-781'376	-75'445	-856'821	0	-856'821
29 Noiraigue	0	0	0	-383'440	-43'052	-426'493	0	-426'493
30 Boveresse	0	0	0	-236'124	-21'628	-257'752	0	-257'752
31 Fleurier	0	0	0	-901'438	-42'915	-944'353	0	-944'353
32 Buttes	0	0	0	-281'081	-35'848	-316'928	0	-316'928
33 La Côte-aux-Fées	0	43'456	43'456	-114'104	0	-114'104	0	-70'648
34 Saint-Sulpice	0	0	0	-284'644	-24'286	-308'930	0	-308'930
35 Les Verrières	0	0	0	-458'852	-20'550	-479'402	0	-479'402
36 Les Bayards	0	0	0	-315'601	-22'438	-338'039	0	-338'039
37 Cernier	0	96'279	96'279	-402'686	0	-402'686	0	-306'408
38 Chézard-Saint-Martin	0	0	0	-272'239	-25'004	-297'243	0	-297'243
39 Dombresson	0	193'715	193'715	-361'645	0	-361'645	0	-167'930
40 Villiers	0	0	0	-83'979	-465	-84'444	0	-84'444
41 Le Pâquier	0	0	0	-26'738	-1'869	-28'607	0	-28'607
42 Savagnier	0	131'076	131'076	-136'753	0	-136'753	0	-5'677
43 Fenin-Vilars-Saules	14'260	180'646	194'907	0	0	0	194'907	0
44 Fontaines	0	212'007	212'007	-95'878	0	-95'878	116'129	0
45 Engollon	33'930	39'261	73'191	0	0	0	73'191	0
46 Fontainemelon	172'203	477'222	649'425	0	0	0	649'425	0
47 Les Hauts-Geneveys	0	90'500	90'500	-48'907	0	-48'907	41'593	0
48 Boudevilliers	0	186'176	186'176	-78'041	0	-78'041	108'135	0
49 Valangin	0	96'477	96'477	-102'271	0	-102'271	0	-5'794
50 Coffrane	0	36'545	36'545	-101'291	0	-101'291	0	-64'746
51 Les Geneveys/Coffrane	0	184'514	184'514	-135'283	0	-135'283	49'231	0
52 Montmolin	90'655	248'133	338'788	0	0	0	338'788	0
53 Le Locle	0	0	0	-1'075'480	-1'629'262	-2'704'742	0	-2'704'742
54 Les Brenets	48'045	189'378	237'423	0	0	0	237'423	0
55 Le Cerneux-Péquirot	0	0	0	-142'183	-9'968	-152'151	0	-152'151
56 La Brévine	0	0	0	-434'827	-37'830	-472'657	0	-472'657
57 La Chaux-du-Milieu	0	0	0	-154'154	-14'776	-168'930	0	-168'930
58 Les Ponts-de-Martel	0	0	0	-368'821	-25'460	-394'281	0	-394'281
59 Brot-Plamboz	0	0	0	-110'397	-5'881	-116'278	0	-116'278
60 La Chaux-de-Fonds	0	0	0	-6'270'513	-7'339'086	-13'609'599	0	-13'609'599
61 Les Planchettes	0	0	0	-117'337	-13'198	-130'536	0	-130'536
62 La Sagne	0	0	0	-343'336	-4'675	-348'011	0	-348'011
Ensemble des communes	19'432'791	17'059'172	36'491'964	-19'432'791	-17'059'172	-36'491'964	26'775'492	-26'775'492
Chiffres de 2006	20'097'557	17'858'073	37'955'630	-20'097'557	-17'858'073	-37'955'630	28'522'481	-28'522'481

Péréquation financière intercommunale en 2007: comparaisons

Tableau 34

Transferts de la péréquation en 2007				Revenus du compte de fonctionnement budgétisés en 2007	Péréquation en % des revenus du compte de fonctionnement	Péréquation par habitant (pop. 31.12.06)	de la péréquation		Montants en % des revenus	Montants par habitant			
Péréquation horizontale	Péréquation verticale	Total											
1	Neuchâtel	4'995'771		4'995'771	327'876'300	1.5	155	1	Travers	-27.1	1	Les Bayards	-1'331
2	Hauterive	798'439		798'439	12'642'528	6.3	318	2	Les Bayards	-25.8	2	Noiraique	-1'009
3	Saint-Blaise	2'055'162		2'055'162	17'496'600	11.7	660	3	La Brévine	-25.7	3	Travers	-950
4	Marin-Epagnier	4'687'771		4'687'771	21'820'600	21.5	1'154	4	Noiraique	-25.2	4	Boveresse	-914
5	Thielle-Wavre	23'792		23'792	3'137'520	0.8	35	5	Boveresse	-24.3	5	La Brévine	-878
6	Cornaux	582'872		582'872	7'415'840	7.9	387	6	Montalchez	-19.0	6	Les Verrières	-868
7	Cressier	-476'633		-476'633	8'084'283	-5.9	-255	7	Les Planchettes	-17.9	7	Couvet	-758
8	Enges	-13'919		-13'919	1'256'696	-1.1	-48	8	Couvet	-17.8	8	Montalchez	-714
9	Le Landeron	1'903'493		1'903'493	20'121'000	9.5	436	9	Les Verrières	-16.1	9	Les Planchettes	-620
10	Lignières	-201'273		-201'273	4'571'465	-4.4	-210	10	Le Cerneux-Péquignot	-14.9	10	Buttes	-567
11	Boudry	-577'282		-577'282	30'024'420	-1.9	-117	11	Brot-Plamboz	-14.5	11	Brot-Plamboz	-499
12	Cortailod	1'136'286		1'136'286	24'300'100	4.7	254	12	Buttes	-13.4	12	Saint-Sulpice	-490
13	Colombier	2'143'042		2'143'042	20'371'049	10.5	411	13	Saint-Sulpice	-12.5	13	Le Cerneux-Péquignot	-460
14	Auvernier	2'766'464		2'766'464	9'977'600	27.7	1'798	14	La Chau-du-Milieu	-12.2	14	La Chau-du-Milieu	-389
15	Peseux	638'587		638'587	25'492'510	2.5	113	15	Môtiers	-8.7	15	La Chau-de-Fonds	-367
16	Corcelles-Cormondèche	609'206		609'206	17'602'093	3.5	144	16	Les Ponts-de-Martel	-8.4	16	La Saqne	-366
17	Bôle	690'575		690'575	7'466'111	9.2	388	17	La Saqne	-8.1	17	Môtiers	-364
18	Rochefort	293'123		293'123	4'220'655	6.9	284	18	Brot-Dessous	-8.0	18	Les Ponts-de-Martel	-308
19	Brot-Dessous	-22'901		-22'901	286'445	-8.0	-236	19	Fleurier	-7.3	19	Le Locle	-266
20	Bevaix	669'168		669'168	14'417'770	4.6	178	20	La Chau-de-Fonds	-6.6	20	Fleurier	-265
21	Gorgier	814'342		814'342	7'681'000	10.6	448	21	Villiers	-6.1	21	Cressier	-255
22	Saint-Aubin-Sauges	-271'822		-271'822	10'283'285	-2.6	-110	22	Cressier	-5.9	22	Brot-Dessous	-236
23	Fresens	28'475		28'475	646'995	4.4	140	23	Lignières	-4.4	23	Lignières	-210
24	Montalchez	-117'924	-27'682	-145'606	767'466	-19.0	-714	24	Chézard-Saint-Martin	-4.3	24	Villiers	-200
25	Vaumarcus	130'102		130'102	1'216'768	10.7	514	25	Le Locle	-4.2	25	Chézard-Saint-Martin	-176
26	Môtiers	-301'475		-301'475	3'483'756	-8.7	-364	26	Cernier	-3.7	26	Cernier	-148
27	Couvet	-1'734'863	-403'165	-2'138'028	12'005'527	-17.8	-758	27	La Côte-aux-Fées	-3.2	27	La Côte-aux-Fées	-146
28	Travers	-856'821	-317'743	-1'174'564	4'330'600	-27.1	-950	28	Coffrane	-2.9	28	Le Pâquier	-136
29	Noiraique	-426'493	-82'817	-509'309	2'022'351	-25.2	-1'009	29	Dombresson	-2.8	29	Boudry	-117
30	Boveresse	-257'752	-100'386	-358'138	1'473'242	-24.3	-914	30	Saint-Aubin-Sauges	-2.6	30	Saint-Aubin-Sauges	-110
31	Fleurier	-944'353		-944'353	12'943'113	-7.3	-265	31	Le Pâquier	-2.2	31	Coffrane	-105
32	Buttes	-316'928	-28'677	-345'605	2'577'978	-13.4	-567	32	Boudry	-1.9	32	Dombresson	-103
33	La Côte-aux-Fées	-70'648		-70'648	2'209'767	-3.2	-146	33	Enges	-1.1	33	Enges	-48
34	Saint-Sulpice	-308'930		-308'930	2'467'290	-12.5	-490	34	Valangin	-0.4	34	Valangin	-13
35	Les Verrières	-479'402	-123'233	-602'635	3'751'025	-16.1	-868	35	Savagnier	-0.1	35	Savagnier	-5
36	Les Bayards	-338'039	-157'067	-495'106	1'922'643	-25.8	-1'331	36	Thielle-Wavre	0.8	36	Les Geneveys/Coffrane	33
37	Cernier	-306'408		-306'408	8'180'016	-3.7	-148	37	Les Geneveys/Coffrane	0.8	37	Thielle-Wavre	35
38	Chézard-Saint-Martin	-297'243		-297'243	6'972'493	-4.3	-176	38	Les Hauts-Geneveys	1.3	38	Les Hauts-Geneveys	50
39	Dombresson	-167'930		-167'930	6'046'150	-2.8	-103	39	Neuchâtel	1.5	39	Peseux	113
40	Villiers	-84'444		-84'444	1'386'255	-6.1	-200	40	Peseux	2.5	40	Fontaines	114
41	Le Pâquier	-28'607		-28'607	1'298'590	-2.2	-136	41	Fontaines	2.7	41	Fresens	140
42	Savagnier	-5'677		-5'677	3'854'055	-0.1	-5	42	Corcelles-Cormondèche	3.5	42	Corcelles-Cormondèche	144
43	Fenin-Vilars-Saules	194'907		194'907	3'652'365	5.3	240	43	Boudevilliers	3.6	43	Boudevilliers	147
44	Fontaines	116'129		116'129	4'226'693	2.7	114	44	Les Brenets	4.4	44	Neuchâtel	155
45	Engollon	73'191		73'191	388'670	18.8	822	45	Fresens	4.4	45	Bevaix	178
46	Fontainemelon	649'425		649'425	6'826'951	9.5	406	46	Bevaix	4.6	46	Les Brenets	216
47	Les Hauts-Geneveys	41'593		41'593	3'193'010	1.3	50	47	Cortailod	4.7	47	Fenin-Vilars-Saules	240
48	Boudevilliers	108'135		108'135	3'045'352	3.6	147	48	Fenin-Vilars-Saules	5.3	48	Cortailod	254
49	Valangin	-5'794		-5'794	1'317'838	-0.4	-13	49	Hauterive	6.3	49	Rochefort	284
50	Coffrane	-64'746		-64'746	2'248'952	-2.9	-105	50	Rochefort	6.9	50	Hauterive	318
51	Les Geneveys/Coffrane	49'231		49'231	6'482'329	0.8	33	51	Cornaux	7.9	51	Cornaux	387
52	Montmollin	338'788		338'788	2'074'435	16.3	606	52	Bôle	9.2	52	Bôle	388
53	Le Locle	-2'704'742		-2'704'742	64'880'622	-4.2	-266	53	Le Landeron	9.5	53	Fontainemelon	406
54	Les Brenets	237'423		237'423	5'416'071	4.4	216	54	Fontainemelon	9.5	54	Colombier	411
55	Le Cerneux-Péquignot	-152'151		-152'151	1'019'290	-14.9	-460	55	Colombier	10.5	55	Le Landeron	436
56	La Brévine	-472'657	-132'497	-605'153	2'355'855	-25.7	-878	56	Gorgier	10.6	56	Gorgier	448
57	La Chau-du-Milieu	-168'930		-168'930	1'383'910	-12.2	-389	57	Vaumarcus	10.7	57	Vaumarcus	514
58	Les Ponts-de-Martel	-394'281		-394'281	4'686'060	-8.4	-308	58	Saint-Blaise	11.7	58	Montmollin	606
59	Brot-Plamboz	-116'278	-11'449	-127'727	880'295	-14.5	-499	59	Montmollin	16.3	59	Saint-Blaise	660
60	La Chau-de-Fonds	-13'609'599		-13'609'599	206'046'385	-6.6	-367	60	Engollon	18.8	60	Engollon	822
61	Les Planchettes	-130'536	-10'272	-140'808	785'760	-17.9	-620	61	Marin-Epagnier	21.5	61	Marin-Epagnier	1'154
62	La Saqne	-348'011		-348'011	4'273'230	-8.1	-366	62	Auvernier	27.7	62	Auvernier	1'798
	Ensemble des communes	26'775'492	-1'394'988	28'170'480	1'001'286'023	2.8	167						
	Les montants négatifs sont recus par les communes. Les montants positifs sont versés par les communes.												

Syndicats intercommunaux régionaux.

Comptes des investissements 2006

Bilans à fin 2006

Tableau 36

	Investissements			Dette consolidée	Bilan
	Dépenses	Recettes	Nets		
Ecoles secondaires (6)					
ESRN (Neuchâtel)	346'733	60'430	286'303	13'005'600	17'755'848
CESCOLE (Colombier)	0	0	0	3'881'000	4'396'655
Les Cerisiers (Gorgier)	130	0	130	8'614'874	9'452'357
Val-de-Travers (Fleurier)	197'547	0	197'547	6'707'150	6'476'987
La Fontenelle (Cernier)	0	0	0	9'306'849	9'872'794
ESIP (Les Ponts-de-Martel)	0	0	0	0	15'970
Total Ecoles secondaires (6)	544'410	60'430	483'980	41'515'473	47'970'611
Stations d'épuration (10)					
Châtellenie (Marin-Epagnier)	719'642	43	719'599	17'595'000	16'483'269
Boudry-Cortailod (Cortailod)	20'121	0	20'121	2'250'000	2'647'476
La Saunerie (Colombier)	291'669	0	291'669	5'950'000	6'276'759
Canep (Corcelles-Cormondrèche)	0	0	0	0	258'776
La Béroche (St-Aubin-Sauges)	43'264	0	43'264	3'899'500	3'921'426
Val-de-Travers (Fleurier)	198'132	47'606	150'526	1'326'000	1'961'380
SEVRE (Cernier) épuration et aduction d'eau (anciennement SEVARU/SIPRE)	323'130	1'135'091	-811'961	14'752'700	18'833'327
Coffrane-Les Geneveys/Coffrane-Coffrane (Les Geneveys)	0	0	0	300'000	300'000
Montmolin-Rochefort (Montmolin)	0	0	0	26'000	27'716
SIEL (Le Landeron, Lignières, La Neuveville)	0	0	0	4'872'008	13'227'578
Total Stations d'épuration (10)	1'595'958	1'182'740	413'218	50'971'208	63'937'707
Adduction d'eau (5)					
SEHB (St-Aubin-Sauges)	0	0	0	0	90'652
SDEVDT (Noiraique)	0	0	0	2'100'000	3'706'160
SEMVER (La Côte-aux-Fées)	0	0	0	0	269'781
SEVAB (La Brévine)	0	0	0	1'197'550	1'462'687
SIVAMO (La Chaux-de-Fonds)	376'199	0	376'199	8'895'000	25'177'394
Total Adduction d'eau (5)	376'199	0	376'199	12'192'550	30'706'674
Divers (14)					
Théâtre régional (Neuchâtel)	0	0	0	0	1'118'329
Patinoires Littoral (Neuchâtel)	0	0	0	0	870'071
SITEBCO tâches primaires (Boudry) syndicat régional	0	0	0	0	431'584
SITEBCO tâches secondaires (Boudry) syndicat régional	91'935	0	91'935	3'406'900	4'064'406
SIAALN (Colombier)	46'134	184'552	-138'418	3'061'011	3'156'810
SFB (Saint-Aubin- Sauges)	0	47'500	-47'500	42'500	83'417
SFBL (Marin)	0	0	0	0	135'514
SFISOVR (Feu Val-de-Ruz Sud-Ouest)	0	0	0	0	2'687
SPVDRN (Feu Val-de-Ruz Nord)	0	0	0	0	23'288
Déchets Val-de-Travers (Môtiers)	0	0	0	0	128'682
SIPCO (Couvet)	1'417'612	0	1'417'612	1'138'690	2'109'880
CSR (Couvet)	61'415	0	61'415	4'401'287	4'830'414
SPIVAL (Fontaines)	33'105	0	33'105	2'371'276	2'431'965
SASVDT (Couvet)	0	0	0	0	185'388
STIVAB (Le Cerneux-Péquiognot)	0	0	0	0	21'571
Total Divers (14)	1'650'201	232'052	1'418'149	14'421'664	18'475'677
Récapitulation					
Ecoles secondaires (6)	544'410	60'430	483'980	41'515'473	47'970'611
Stations d'épurations (10)	1'595'958	1'182'740	413'218	50'971'208	63'937'707
Adduction d'eau (5)	376'199	0	376'199	12'192'550	30'706'674
Divers (14)	1'650'201	232'052	1'418'149	14'421'664	18'475'677
Ensemble des syndicats intercommunaux (34) et régionaux (1)	4'166'768	1'475'222	2'691'546	119'100'895	161'090'669
Chiffres de 2005	4'477'619	983'637	3'493'982	125'801'874	163'004'866

Neuchâtel, le 1^{er} février 2008

Le Conseiller d'Etat,
chef du Département de la justice,
de la sécurité et des finances

Jean Studer

TABLE DES MATIERES

1.	SECRETARIAT GENERAL	7
1.1.	Comité de « Notre Jeune Fédéral ».....	8
1.2.	Office d'organisation.....	9
1.3.	Office de la politique familiale et de l'égalité.....	10
2.	SERVICE DE LA JUSTICE	12
2.1.	Introduction.....	12
2.2.	Gestion.....	12
2.3.	Activités déployées	13
3.	SERVICE PENITENTIAIRE	20
3.1.	Généralités	20
3.2.	Direction du service pénitentiaire.....	22
3.3.	Office d'application des peines (OAP)	24
3.4.	PRISON PRÉVENTIVE DE LA CHAUX-DE-FONDS.	27
3.5.	EEP Bellevue.....	30
3.6.	EEP LA RONDE.....	32
3.7.	Conclusions	36
4.	SERVICE DE PROBATION	37
4.1.	Introduction.....	37
4.2.	Gestion.....	37
4.3.	Activités déployées	38
4.4.	Conclusion	45
5.	POLICE CANTONALE	46
5.1.	Introduction.....	46
5.2.	Gestion.....	47
5.3.	Activités déployées	52
5.4.	Perspectives d'avenir.....	71
5.5.	Conclusions	75
6.	SERVICE DE LA SECURITE CIVILE ET MILITAIRE	77
6.1.	Introduction.....	77
6.2.	Gestion.....	79
6.3.	Activités déployées	80
7.	BANQUE CANTONALE NEUCHATELOISE	102
8.	SERVICE FINANCIER	102
8.1.	Budget, suivi financier et comptes	102
8.2.	Gestion financière	104
8.3.	Autres tâches	104
8.4.	Office de perception.....	105
8.5.	Remise d'impôts.....	111
8.6.	Office du contentieux général.....	111
8.7.	Office des assurances.....	115
8.8.	Office cantonal des documents d'identité.....	116
8.9.	Contributions ecclésiastiques.....	117
8.10.	Subsides constitutionnels en faveur des Eglises.....	118
9.	SERVICE DES CONTRIBUTIONS	119
9.1.	Considérations générales et évolution de la taxation.....	119
9.2.	Impôt direct 2007	123
9.3.	Impôt sur les gains immobiliers.....	135
9.4.	Impôt foncier sur les immeubles de placement des personnes morales et sur les immeubles des institutions de prévoyance	136
9.5.	Estimation cadastrale.....	136
9.6.	Impôt anticipé.....	138
9.7.	Droits de mutation et impôts de successions.....	140

9.8. Statistique - Personnes physiques - Impôt direct cantonal - Taxation 2006	142
10. SERVICE JURIDIQUE	151
10.1. Présentation.....	151
10.2. Organisation du service.....	151
10.3. Missions et activités du service juridique.....	152
11. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES (SRH)	161
11.1. Introduction	161
11.2. Effectif du personnel	161
11.3. Mobilité professionnelle interne	166
11.4. Encouragement des départs en retraite anticipée	167
11.5. Progression salariale 2007-2009	168
11.6. Amélioration des conditions d'engagement et de travail.....	169
11.7. Description, évaluation, classification des fonctions et nouveaux systèmes de rémunération	170
11.8. Office de la formation continue et du secteur social.....	172
11.9. Santé et sécurité au travail (SST).....	174
12. SERVICE DU TRAITEMENT DE L'INFORMATION	176
12.1. Création du SIEN	176
12.2. Collaboration intercantonale.....	176
12.3. Accès à distance pour les enseignants	176
12.4. Mise en œuvre de la version 2 du Guichet unique.....	176
12.5. Remplacement du protocole LANE par MPLS/VPN	177
12.6. Mise à niveau des infrastructures.....	177
12.7. Achat de mySAP ERP	178
12.8. Plan informatique.....	178
12.9. Divers.....	179
12.10. Statistiques.....	180
13. SERVICE DE LA GÉRANCE DES IMMEUBLES.....	181
14. SERVICE DES COMMUNES.....	182
14.1. Contrôle de gestion	182
14.2. Compte administratif de l'ensemble des communes (comptes de fonctionnement et des investissements)	183
14.3. Commentaires	183
14.4. Tableaux statistiques	186
14.5. Rendement des impôts et effort fiscal.....	186
14.6. Dette consolidée de l'ensemble des communes (y compris les syndicats intercommunaux)	187
14.7. Investissements nets de l'ensemble des communes (y compris les syndicats intercommunaux et régionaux)	188
14.8. Sanction d'arrêtés.....	189
14.9. Fonds d'aide aux communes	189
14.10. Fonds destiné aux réformes de structures des communes.....	190
14.11. Impôts	190
14.12. Législation et activités juridiques.....	191
14.13. Fusions de communes et collaborations intercommunales.....	192
14.14. Péréquation financière intercommunale	193
14.15. Gestion communale	194
14.16. Application de la loi sur les communes et du règlement sur les finances et la comptabilité des communes.....	195
14.17. Tableaux statistiques.....	196